



Asies contemporaines

Emmanuel Gonon

Marches et frontières dans les Himalayas

Géopolitique
des conflits de voisinage



Presses
de l'Université
du Québec





Existe-t-il un modèle de développement asiatique ?
Quel est l'héritage des fractures opérées lors
de l'irruption des puissances occidentales
au XIX^e siècle ? La notion de développement
durable existe-t-elle en Asie ?

La collection *Asies contemporaines* tente de
répondre à ces questions en rassemblant des
ouvrages destinés à approfondir nos connais-
sances sur les processus de transformation des
sociétés et des États du continent asiatique.

Les auteurs s'intéressent aux diverses formes
de développement – économique, social, culturel,
politique – et aux modes de gouvernance –
gouvernements national et régionaux, politiques
pratiquées, choix sociétaux, représentations
de la place de l'Asie contemporaine dans une
dynamique de mondialisation économique axée
sur le modèle occidental et un monde unipolaire
dominé par les États-Unis.

Marches
et frontières
dans les Himalayas

DANS LA MÊME COLLECTION

Disparités régionales et inclusion des minorités

Les défis de la Chine après les Jeux olympiques de Beijing

Huhua Cao et Sabrina Bergeron

2010, ISBN 978-2-7605-2442-2, 164 pages

L'éveil du dragon

Les défis du développement de la Chine au XXI^e siècle

Sous la direction de Frédéric Lasserre

2006, ISBN 2-7605-1390-4, 476 pages

La colonisation agricole au Viêt Nam

Steve Déry

2004, ISBN 2-7605-1312-2, 310 pages

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418-657-4399 • Télécopieur : 418-657-2096

Courriel : puq@puq.ca • Internet : www.puq.ca

Membre de
**L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

PROLOGUE INC.

1650, boulevard Lionel-Bertrand

Boisbriand (Québec) J7H 1N7

Téléphone : 450-434-0306 / 1 800 363-2864

SUISSE

SERVIDIS SA

Chemin des Chalets

1279 Chavannes-de-Bogis

Suisse

Tél. : 22 960.95.32

FRANCE

SODIS

128, av. du Maréchal

de Lattre de Tassigny

77403 Lagny

France

Tél. : 01 60 07 82 99

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL

168, rue du Noyer

1030 Bruxelles

Belgique

Tél. : 02 7366847

AFRIQUE

ACTION PÉDAGOGIQUE

POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Angle des rues Jilali Taj Eddine

et El Ghadfa

Maârif 20100 Casablanca

Maroc



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Marches et frontières dans les Himalayas

Géopolitique des conflits de voisinage

Emmanuel Gonon

2011



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Gonon, Emmanuel

Marches et frontières dans les Himalayas : géopolitique des conflits de voisinage
(Asies contemporaines)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-2703-4

1. Géopolitique - Himālaya. 2. Chine - Relations extérieures - Inde. 3. Inde -
Relations extérieures - Chine. 4. Conflit frontalier sino-indien, 1957- . I. Titre.

DS485.H6G66 2011

320.1'2095496

C2010-942321-6

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement
du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada
pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
avec l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages: INTERSCRIPT

Couverture: RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2011 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
© 2011 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2011

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Les Himalayas, confins sino-indiens	2
La montagne ou le rêve de la barrière	3
Les limites d'un mythe	6
Une reformulation des enjeux et des stratégies	8
La marche, ou une approche globale de l'interaction sino-indienne	10
Trois dissymétries majeures à explorer	12
Le milieu et les frontières	12
La construction historique d'une marche	12
L'actualité du phénomène politique de marche	13

PARTIE 1

Litiges frontaliers dans les hautes terres himalayennes 15**Chapitre 1 Les Himalayas et la barrière :
une union très imparfaite 19**

1. Les Himalayas ou la périphérie comme question centrale 19
 - 1.1. Des questions de limites 20
 - Le rebord sud des hautes terres tibétaines 20
 - Géographies des frontières 24
 - Au contact entre plaine et montagne 25
 - 1.2. Les Himalayas indiens 27
 - Un gigantesque escalier, vu du sud 27
 - Le peuplement des Himalayas indiens 30
 - Éléments de démographie 32
2. Au-delà de la barrière, la marche physique 35
 - 2.1. L'altitude comme contrainte 36
 - Un facteur limitant 36
 - La mousson et le désert 37
 - 2.2. Paysages d'une marche 38
 - L'espace transhimalayen 38
3. Bilan d'une marche : dissymétries physiques et stratégiques 39
 - 3.1. L'altitude, une donnée stratégique 39
 - 3.2. Ligne de crête et ligne de partage des eaux 42
 - 3.3. Les cols, ou la question du déplacement 44

**Chapitre 2 Horologie contemporaine :
marches d'empires 49**

1. Frontières indiennes face à la Chine 51
 - 1.1. Autour de l'Aksai Chin 51
 - La ligne chinoise, ligne de contrôle effectif 53
 - La version indienne 54
 - Au sud, la porte occidentale du Tibet 55
 - 1.2. Le secteur dit « central » 56
 - Une existence discrète 56
 - Enjeux territoriaux 57
 - 1.3. La ligne McMahon ou le secteur oriental 58
 - Une ligne rouge tracée sur du blanc 58
 - La région de Tawang 61
 - À l'est de Tawang : une frontière tribale 62
 - 1.4. La frontière stratégique du Sikkim 63
2. Les frontières du Népal 64
 - 2.1. Avec la Chine : une frontière « traditionnelle » 64
 - 2.2. Avec l'Inde : Kalapani et autres litiges 69

3. Bhoutan : la dyade inachevée	74
4. Les frontières du Pakistan	76
4.1. La frontière septentrionale du Pakistan	79
Frontière fixée, frontière revendiquée	79
Au nord du Karakoram	80
Le long des crêtes du Karakoram	83
La zone du Siachen	84
4.2. La frontière orientale	85
Entre les deux Cachemire, une frontière « artificielle »	85
Diversité topographique d'une frontière « chaude »	89
4.3. Mourir pour le Siachen	94
Bataille pour un glacier	94
Polémiques autour d'une frontière	98
« <i>Maybe the ice is too thick to be broken</i> »	100
Du Siachen à Kargil	102
Un conflit limité dans un contexte nucléaire	105

PARTIE 2

Une horogénèse inachevée en Himalaya 107

Chapitre 3 **Représentations géopolitiques impériales et pratiques frontalières nationales associées ...** 111

1. La construction des frontières	112
1.1. L'état du processus en Asie du Sud	112
1.2. La frontière nationale : enquêtes autour des Himalayas	115
2. Entre géographie ancienne et géopolitique contemporaine : représentations	117
2.1. Au sud des Himalayas	117
L'Inde dans son sous-continent	117
Le Pakistan, une anomalie douloureuse	122
2.2. À l'est du Tibet	123
2.3. Tibet, Haute-Asie : espaces entre-mondes	125
Le Tibet variable	125
Concept en creux ; concept creux	127
3. Pratiques héritées et discours actuels sur la frontière	129
3.1. Pratiques précoloniales	129
De la connaissance du terrain et de sa démarcation	129
Traités frontaliers	134
3.2. L'apport britannique	136
3.3. Pratiques contemporaines	139
La frontière traditionnelle (<i>traditional boundary</i>)	140
La frontière coutumière (<i>customary boundary</i>)	142
La frontière naturelle	143
Deux horizons et deux pratiques qui se tournent le dos	146

Chapitre 4 Frontières et stratégies frontalières du passé ...	147
1. Des frontières préimpériales ?	149
1.1. Autour de l'empire : des questions de dates	149
1.2. Avant le XIX ^e siècle : un fond de carte politique	150
La Chine et ses barbares	150
Périphéries chinoises de l'ouest	152
L'Inde et la scène centre-asiatique	156
1.3. La fin de la suprématie gurkha : les premières frontières anglaises	160
2. Au nord de l'Inde : histoires de thé et de laine	165
2.1. La réduction du Bhoutan à un État des collines	165
2.2. Les frontières des planteurs de l'Assam	167
2.3. Manœuvres entre Chine et Inde	169
Ladakh et Cachemire : stratégies autour de la pashmînâ	169
Les Britanniques et la pashmînâ	172
Le Cachemire comme avant-poste du Raj	174
3. Le « Grand Jeu » : bouclage du système impérial de protection des Indes	177
3.1. Incertitudes britanniques dans la province de la Frontière-du-Nord-Ouest	177
Contexte de fin de siècle	177
Achever la mise en place du bouclage de l'Inde	178
3.2. La province frontière du Nord-Est et le « Grand Jeu » au Tibet ...	180
3.3. Dernier acte : 1904, conférence tripartite à Simla	182
Fin de siècle : une partition inachevée	185
 Chapitre 5 Le démantèlement du dispositif britannique aux frontières	 187
1. La question du Tibet, vue du sud	188
1.1. Géopolitiques tibétaines avant 1947	188
L'esprit de Simla	188
Trêves, cessez-le-feu et négociations	190
L'oubli d'une frontière	193
1.2. La ligne McMahon en 1947	195
Une frontière internationale ?	195
La nécessité d'une <i>Mongolian Fringe</i>	196
La pensée indienne	198
2. Stratégies frontalières de la République populaire de Chine à partir de 1950	200
2.1. La crise tibétaine et la frontière sino-indienne	201
La libération pacifique	201
Des questions de frontières	203
Premiers accrochages	206

2.2.	Tensions et conflits	208
	«Agression cartographique» chinoise	208
	Exil tibétain et confrontation sino-indienne	209
	Affrontements et négociations	212
2.3.	La Chine et les frontières « issues de la colonisation »	215
	La défaite indienne	215
	Un processus de négociation original	216
3.	Le litige sino-indien à l'aune de la guerre froide	219
3.1.	Un facteur déterminant : l'amitié indo-soviétique	219
	Un impact international et local	219
	Rapprochements et rendez-vous manqués	221
3.2.	Le chemin des négociations	222
	L'amorce du dialogue	222
	Huit sessions	224
3.3.	La normalisation : un retour en arrière ?	227
	Constance du discours et des revendications	227
	Une nouvelle approche	228
	Le renouveau d'une question tibétaine	230

PARTIE 3

Les Himalayas, enjeu entre les nations 233

Chapitre 6 Le Tibet, enjeu à géographie variable 237

1.	Les minorités de la Chine	238
1.1.	Au-delà des Grandes Passes	238
1.2.	Les Hans et leurs périphéries internes	240
	«Ce qui est sous le ciel» : de la valeur stratégique du territoire	240
	De la bonne gestion des frontières	243
	Le cadre juridique, le jeu des textes et des faits	246
1.3.	La démocratisation du Tibet	249
	Siniser les périphéries	249
	Développer les périphéries	250
2.	La gloire de Kong Fansen ou la sinisation en route	251
2.1.	L'invention du Tibet	251
2.2.	Les Hans «au secours» du Tibet	255
	«Come to build the frontier»	255
	Une nouvelle frontière démographique	257
2.3.	Un développement à destination de la «majorité»	259
	«Développer et embellir le Tibet»	259
	L'ouverture vers l'intérieur	261
2.4.	Amertumes tibétaines	263

3. Intégrer le Tibet	267
3.1. Un soldat chinois pour quatre Tibétains	267
3.2. Les quadrillages du territoire	274

Chapitre 7 **La subordination des marches externes de l'Inde**

1. Autour de l'Inde	280
1.1. <i>India and the Seven Dwarves</i> : l'Inde en son milieu	280
1.2. L'interne et l'externe: le « syndrome Maginot »	282
1.3. Des accords de subordination	284
2. Formes actualisées de la présence impériale	286
2.1. Les instruments économiques de l'intégration à l'Inde	286
2.2. Convergence d'intérêts entre Népal et Chine	287
2.3. De la subordination à la coopération	292
3. À basse altitude: le facteur gorkha	298
3.1. Le nord-est: Darjeeling	298
La disparition du Sikkim	298
La communauté de Darjeeling	299
Développement des revendications	301
3.2. Du Gorkhaland au Bhoutan: le spectre du « Grand Népal » ..	306
3.3. La subordination imparfaite du Bhoutan à l'Inde	309

Chapitre 8 **Normalisation et crises au sud des Himalayas** ..

1. Les périphéries montagneuses de l'Inde contemporaine	317
1.1. La gestion de la diversité aux frontières	317
1.2. Des périphéries étrangères	319
1.3. Des périphéries économiques	321
2. Les périphéries: entre ouverture et protection	323
2.1. Marches internes, externes: une normalisation administrative ..	323
De la frontière aux États du Nord-Est	323
Himachal Pradesh-Uttarkhand: des secteurs normalisés	325
2.2. Une ouverture tempérée	328
Facteurs exogènes d'intégration	328
L' <i>inner line</i> et le tourisme	330
Le tourisme	333
3. Le désenclavement, pour la sécurité du territoire	335
3.1. Le Border Area Development Programme	335
3.2. Des routes pour la frontière avec la Chine	338
4. Une double normalisation aux frontières ?	339

Conclusion Les marches en Himalaya, ou la géographie d'un malentendu	341
---	-----

Bibliographie	345
----------------------------	-----



INTRODUCTION

*God of the distant north, the Snowy Range
O'er other mountains towers imperially;
Earth's measuring-rod, being great and free from change
Sink to the Eastern and the Western sea...¹*

Quelque 1 500 ans plus tard, rien ne peut mieux rendre compte de la charge symbolique toujours affectée à l'Himalaya que l'image de cette jeune femme qui choisit le col sud (Lho La), à 6 026 m d'altitude, pour prêter allégeance au Parti communiste chinois lors de la première ascension officielle chinoise de l'Everest². Le poète comme le politique sont fascinés par cette concentration de tous les sommets de plus de 8 000 m composant une extraordinaire barrière dressée entre les mondes indien et chinois³, interaction

-
1. Extrait de *Kumarasambhava*, œuvre de Kalidasa, poète de la cour de Chandragupta II (IV^e-V^e siècles), qui relate la vie de Parvati. Ces versets ouvrent le premier chant, qui relate la naissance de Parvati.
 2. *L'Everest est rouge*, film collectif de propagande chinois tourné en 1975.
 3. Les premières cartes européennes (notamment celle de l'école de cartographie de Florence) localisaient le massif himalayen à l'est de l'Inde, la séparant de la Chine.

majeure entre les deux États les plus peuplés de la planète et que Jawaharlal Nehru décrivit en 1950 comme «une frontière magnifique» «depuis des temps immémoriaux⁴». Pourtant, cela n'empêcha pas que cette frontière soit franchie par l'armée chinoise neuf ans plus tard et que s'amorce alors un conflit qui n'est toujours pas clos.

LES HIMALAYAS, CONFINS SINO-INDIENS

En 1997 commençait le travail dont le présent ouvrage est tiré. À l'époque, la guerre larvée pour le glacier du Siachen avait déjà débuté entre Inde et Pakistan, mais Al-Qaida n'était alors qu'une parmi la trentaine d'organisations présentes au Pakistan ou en Azad Cachemire pour soutenir une certaine cause kashmiri; Lhassa n'était pas connectée par rail au reste de la Chine et l'Inde observait avec envie la forte croissance de l'économie chinoise. Ni l'Inde ni le Pakistan n'étaient encore officiellement des puissances nucléaires et personne ne soupçonnait l'éclatement de la guerre frontalière de Kargil en 1999.

Dix années plus tard, beaucoup de choses ont changé dans cette partie du monde, mais guère la situation géopolitique qui prévaut autour d'une interaction asiatique majeure et litigieuse, autour de la dyade sino-indienne, en Himalaya, alors que les trois principaux protagonistes disposent désormais d'un arsenal nucléaire opérationnel. Un accord conclu en 1995 a concrétisé la volonté des gouvernements de l'Inde et de la Chine de mener à terme la normalisation de leurs relations aux frontières, amorcée en 1987, alors présentée dans les discours officiels comme n'étant plus qu'une question de temps. Il fallut toutefois attendre le printemps 2005 pour qu'un nouveau pas soit franchi, sous la forme d'un *Agreement on the Political Parameters and Guiding Principles for the Settlement of the India-China Boundary Question*, suivi d'un *Protocol on Modalities for the Implementation of CBMs in the Military Field along the Line of Actual Control in the India-China Border Areas*.

Sur le terrain, la situation n'a guère évolué depuis le 20 août 1995 et la signature par les représentants indiens et chinois d'un accord sur le retrait des troupes stationnées dans l'est du massif himalayen, près de Wandong, dans la Sumdorong Chu⁵.

4. J. Nehru, *Débats de la Lok Sabha*, 6 décembre 1950.

5. Dernier lieu d'affrontement publicisé entre troupes indiennes et chinoises, à l'été 1986, dans le district de Tawang (Arunachal Pradesh).

La querelle sino-indienne n'est pas récente et le présent travail était né de l'étonnement devant la permanence des références dans les discours des différents acteurs – impériaux, étatiques ou autres – accordées à des lieux, à des frontières, ou plus encore à certaines situations géographiques. Autrefois pratique géographique de défense face à d'autres empires perçus comme agressifs, aujourd'hui frontières nationales, les limites himalayennes courent à travers des espaces qui paraissent être des enjeux permanents.

À cela s'ajoute l'intérêt de l'analyse d'un espace où se posent avec une pertinence particulière de nombreuses questions relatives aux interactions entre des États relevant de ce qu'on appelait le tiers-monde : une horogénèse⁶ en partie imposée et remise en cause, des fonctions de fronts et de sanctuaire, des intersections d'ensembles ethniques et religieux et la pérennité de représentations géo-idéologiques héritées. On y observe de plus les problèmes relatifs à l'intégration de périphéries par des empires ou des États nationaux, dans des conditions de milieu naturel défavorables à l'occupation humaine.

L'analyse des relations entre États et de leurs impacts territorialisés a longtemps été un champ de recherche réservé à des spécialistes des sciences politiques ou à des historiens des relations internationales. Si des géographes se sont rattachés à ce champ de recherche, paradoxalement les références aux données relatives au milieu se limitent le plus souvent à l'analyse de ses effets – à grande ou à très grande échelle –, comme déterminants de la tactique ou du tracé des frontières. Inversement, l'analyse des relations entre frontières, espaces frontaliers et pouvoirs politiques n'intègre que marginalement les données relatives au milieu naturel. Dans les Himalayas, les acteurs politiques et militaires nationaux sont confrontés à un milieu d'exception, tant par ses dimensions que par les contraintes à l'établissement ou à la circulation qu'il impose : les hautes montagnes entre l'Asie du Sud et l'Asie du Centre et de l'Est constituent une donnée stratégique pour les États en présence, au même titre que leur population ou leur puissance militaire.

LA MONTAGNE OU LE RÊVE DE LA BARRIÈRE

La montagne en général et le massif himalayen en particulier se prêtent plus volontiers à la formulation de mythes et de légendes qu'à celle de revendications territoriales ou à l'éclatement de conflits frontaliers. Ce sont des « haut-lieux⁷ » par excellence, des espaces « saturé[s] de Sacré » selon l'expression

6. L'horogénèse, ou la naissance d'une frontière : terme proposé par Michel Foucher, *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1988, p. 49, pour désigner le processus de construction d'une frontière.

7. Pour une vision peu conformiste, mais universelle des liens entre les hommes et leurs montagnes, on renverra au bel ouvrage de Samivel, *Hommes, cimes et dieux*, Grenoble, Arthaud, 1971.

de Mircea Eliade. En Asie du Sud – sauf bien sûr pour les musulmans pour lesquels il ne constitue pas un référent religieux – l'Himalaya est d'abord la barrière monumentale qui clôt au nord une civilisation, désormais sédentaire, qui l'a substantivée comme « domaine des neiges⁸ ».

L'Himalaya, lieu de refuge et berceau du Gange, est considéré en Inde comme source de vie et par là source de vénération ; déifié, il devient *Himâvan*, père d'*Umâ* et de *Gangâ* ; c'est le symbole de l'Inde qui abrite le trône inaccessible de Siva (le mont Kailash), ainsi que celui de Parvati (le Gorisankhar) : « Une montagne, surtout l'Himalaya [...] c'est de la terre qui essaye de se métamorphoser en ciel⁹ ». Il est l'objet de nombreux pèlerinages : Amarnath, Jwala Mukhi, Haridwar, Kedarnath, Badrinath, Gangotri et Yamnotri, Pasupat, et bien sûr, le pèlerinage le plus sacré de tous, celui au lac Manasarovar et au mont Kailash, pour lequel les gouvernements indien et chinois avaient su trouver un terrain d'accord, le dernier autorisant l'entrée annuelle de quelques centaines de personnes au Ngari¹⁰. Il constitue aussi la figure-clé de la cosmogonie du bouddhisme, qui est née au pied de la chaîne, à Lumbini, dans le Terai népalais, et dont les pratiquants fréquentent les mêmes pèlerinages que les hindous et même les sikhs.

Hauts lieux dans les Himalayas



8. Louis Deroy et Marianne Mulon, « Himalaya », *Dictionnaire des noms de lieux*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992.

9. Salman Rushdie, *Les versets sataniques*, Paris, Christian Bourgois, 1989, p. 331.

10. Le catalogue du Survey of India propose, outre les classiques cartes en relief de l'Inde à différentes échelles, une carte de la « Route de Rishikesh à Badrinath-Kerdanath », soit l'itinéraire de pèlerinage aux sources du Gange, au 1/250000.

C'est pourtant dans ce cadre que le 25 août 1959, des soldats indiens et chinois échangèrent des coups de feu, dans le secteur de Mygitun, amorçant un conflit frontalier entre les deux États dont Dorothy Woodman soulignait l'incongruité : « Les Himalayas, pacifiques et isolés, devinrent une zone de controverses et de menaces¹¹. » En contradiction avec au moins un millénaire d'échanges commerciaux et culturels par-dessus la chaîne himalayenne, le conflit, qui connut son apogée avec le violent conflit de l'automne 1962, entraîna le gel des relations entre les deux États pendant presque trente ans et la fermeture quasi hermétique de leur frontière commune : au temps long des pratiques sociales et économiques transhimalayennes succède le temps court de la fermeture et de l'arrêt des échanges de biens, de services et d'idées.

Situation paradoxale dès lors que les frontières tracées en Himalaya sont en général perçues comme la combinaison idéale d'un massif montagneux et d'une frontière, d'une limite physique et d'une limite politique qui introduit une rupture majeure entre des États voisins. Selon la rhétorique traditionnelle de l'étude des frontières, cette association renvoie implicitement à un concept fort, celui de la frontière naturelle, où sont intimement associées les contraintes physiques et politiques pour constituer un paradigme, celui de la « bonne frontière ». Sa vertu repose tout d'abord sur la qualité du support physique – déjà obstacle – que la limite politique ne ferait que « surligner » et confirmer dans sa fonction : « Sur au moins 1 500 milles cet immense mur continu de pics et de champs de neige isole l'Inde du Tibet ou de la Chine [...] une barrière qu'aucun mécanisme humain, qu'aucune invention diabolique ne peut attaquer avec une quelconque chance de succès¹² ».

Mais cette barrière ne joue pas pleinement ce rôle. Sinon comment expliquer les tensions qui opposent Indiens et Chinois en ce début de XXI^e siècle, comme celles qui opposèrent Tibétains et Népalais deux siècles auparavant ? Le massif himalayen offre ce paradoxe d'un système montagneux perçu comme infranchissable alors que la pratique humaine quotidienne en fait un espace de parcours, que la chronique événementielle en fit un espace de luttes et d'affrontements, guère plus calme que celui que constituait la plaine du Gange, 3 000 à 5 000 mètres en contrebas.

Question d'échelle peut-être, ainsi que d'angle de vue : cette perception ne reposerait-elle pas sur une vision réductrice du massif montagneux, selon une vision à la fois « olympienne » d'une discontinuité physique nord/sud en

11. Dorothy Woodman, *Himalayan Frontiers*, Londres, Cresset Press, 1969, p. 1.

12. T.H. Holdich, *Political Frontiers and Boundary Making*, Londres, Macmillan, 1916, p. 124.

Asie et « contre-plongée » généralisant un ensemble montagneux et le réduisant à une barrière continue fermant au nord une entité perçue comme homogène, l'Asie du Sud ? La barrière himalayenne ne serait-elle pas une « création » indienne avant tout ? Y aurait-il une confusion implicite entre la chaîne de montagne – telle qu'elle peut être observée et perçue de la plaine du Gange – et les massifs montagneux dont elle ne constitue en fin de compte que le rebord méridional ?

LES LIMITES D'UN MYTHE

Cette représentation, qui a influé sur la construction des frontières au nord de l'Inde, est en grande partie responsable de la genèse du conflit sino-indien et influence encore profondément les stratèges et hommes politiques indiens dans leurs actions. Mais elle repose sur un présupposé de symétrie entre Inde et Chine, alors que le massif présente une dissymétrie nord/sud forte : au gigantesque escalier vers les cimes, d'une profondeur moyenne d'une centaine de kilomètres, au sud, font pendant, au nord, les hautes terres tibétaines sur une profondeur moyenne d'un millier de kilomètres. Si, à égale distance des lignes de crêtes, le commandement peut atteindre 8000 m au sud, au nord il est en moyenne de 4000 m.

À la dissymétrie physique s'en ajoute depuis une soixantaine d'années une seconde, de nature politique : tandis que les pentes nord des crêtes himalayennes sont sous le contrôle d'un seul État – la Chine –, l'Inde partage le versant sud avec trois autres États : le Pakistan, le Népal et le Bhoutan. Est-ce à dire que le thème est celui des frontières de la Chine face à ses voisins himalayens ? Il s'agit plutôt de rendre compte de frontières qui ont comme caractéristique première d'être toutes tracées sur la barrière himalayenne et qui sont aussi, sauf la dyade indo-pakistanaise, directement issues d'une dynamique historique commune, liées à la mise en place du dispositif frontalier de défense de l'empire britannique face, au nord, à des empires qui n'étaient pas seulement chinois. Il s'agit enfin de comprendre les formes et modalités de l'action politique et militaire aux frontières des deux principaux États de la région, qui ont hérité, directement ou non, de ce dispositif : l'Inde et la Chine.

La partition politique des pentes sud de l'ensemble himalayaen introduit une seconde dimension dans le litige entre Inde et Chine, qui s'exprime à deux niveaux :

- c'est tout d'abord la possibilité pour la Chine de mettre à profit les rivalités entre États du sous-continent pour influencer sur la stricte rivalité frontalière avec l'Inde, notamment celle entre Inde et Pakistan, autant que les velléités d'indépendance stratégique ou économique du Népal et du Bhoutan ;

- c'est aussi pour les deux pays la réalité d'un contact multiforme dans les Himalayas par l'existence d'autres litiges frontaliers, notamment entre Chine et Bhoutan, entre Inde et Pakistan.

En tout sept dyades¹³, qui totalisent une longueur de 7 592 kilomètres¹⁴, sont tracées dans le massif. Ce chiffre est obtenu en tenant compte des tracés qui sont à l'heure actuelle respectés, soit parce qu'ils ont été définis, délimités ou démarqués, soit parce que la localisation des forces en présence de part et d'autre de certaines lignes (les lignes de contrôle effectif ou *lines of actual control* selon la terminologie indienne) nous oblige à utiliser ces dernières comme références. Un calcul prenant en compte les revendications formulées par les différents États donne des résultats peu différents (l'écart est de l'ordre de 2 %), à l'exception des dyades sino-indienne et sino-pakistanaise à la hauteur du secteur du Siachen, faisant varier leur longueur respective de plus ou moins 60 km, selon la souveraineté attribuée à ce triangle montagneux.

Dyades en Himalaya (km)				
	Chine	Inde	Népal	Pakistan
Bhoutan	470	605		
Chine		3 380	1 117	523
Inde			1 880	740

Les dyades représentent respectivement 7,3 %, 32,4 %, 37,1 %, 16,9 % et 6,2 % de l'ensemble des limites himalayennes, qui sont différenciables en deux catégories, selon leur localisation dans le massif pour les États du sud face à la Chine :

- un premier ensemble, de faible importance (2 300 km), qu'on pourrait désigner sous le nom de frontières de basse altitude. Il concerne les dyades indo-népalaise et indo-bhoutanaise et, pour partie, la dyade indo-pakistanaise, dans la section montagneuse de son tracé ;
- un second ensemble, le plus important (4 412 km¹⁵), mérite le terme de frontières de haute altitude. Il concerne la quasi-totalité de la dyade sino-indienne, ainsi que les dyades entre Chine, d'une part, et le Pakistan, le Népal et le Bhoutan, d'autre part. Ces frontières sont

13. Nous comprenons la dyade comme une frontière commune à deux États contigus.

14. Les longueurs des dyades ont été mesurées à partir de cartes au 1/250 000. Les mesures obtenues demeurent dans un intervalle d'erreur de moins de 5 % par rapport aux données officielles des différents États, quand elles sont disponibles.

15. S'ajoutent quelque 880 km de frontières « intermédiaires », courant dans le sens de la pente depuis les basses terres jusqu'aux frontières de haute altitude.

tracées dans un milieu qui, s'il n'est pas forcément hostile, est tout au moins très différent de celui de basse altitude et génère pour les États concernés des contraintes de gestion spécifiques.

Longueur des tracés frontaliers (km)

	Enveloppe totale	Longueur en Himalaya	Total Himalaya (%)
Bhoutan	1 075	1 075	100
Chine	22 143	3 130	14
Inde	14 103	4 088	29
Népal	2 807	2 807	100
Pakistan	6 774	1 263	18

Ces frontières représentent un peu plus de 19 % de la longueur totale des enveloppes des États en présence, sauf pour le Népal et le Bhoutan.

UNE REFORMULATION DES ENJEUX ET DES STRATÉGIES

La première dimension de l'interaction entre Inde et Chine est celle d'un contact direct, par la dyade commune. L'antagonisme sino-indien, né de malentendus initiaux et longtemps alimenté d'incompréhensions mutuelles qui culminèrent en un bref et violent conflit frontalier, semble être en voie de résorption. Mais quel que soit le stade actuel du processus de normalisation¹⁶, les deux États demeurent des constructions politiques récentes, « issues de la colonisation », et doivent encore gérer le problème du contrôle interne de territoires échus aux termes de la construction nationale, par héritage colonial au sud ou par conquête militaire au nord. Différentes dans leur modalité, ces politiques relèvent pourtant d'une même thématique, celle de l'intégration, qui peut présenter localement des intensités variables, et qui paraît entrer en conflit avec celle de la sécurité, telle qu'elle a marqué le territoire pour répondre aux besoins militaires de protection des frontières depuis les années 1950.

Les thèmes de l'intégration nationale et de la protection des territoires sont liés par un héritage similaire, d'une période de tension (aux composantes tant internes qu'externes) dont les conséquences territoriales induites

16. Le désengagement des troupes dans le Sumdorong Chu (Arunachal Pradesh) se poursuit, mais de nouveaux points de tension apparaissent régulièrement, comme à Track Junction (Himachal Pradesh) au début de mars 1997, ou à l'Imis La en juin 2009.

sont devenues une donnée géographique, marquant durablement les régions en position de frontière. Les modalités de gestion de la tension aux frontières entre l'Inde et la Chine ont suscité de part et d'autre la mise en œuvre d'un aménagement du territoire particulier, et le développement d'un positionnement spécifique dans l'idée nationale, au fur et à mesure que s'ancrait sa singularité territoriale.

Parallèlement à cette normalisation à la frontière se confirme une tendance où la sécurité de l'Inde n'est plus perçue comme dépendant seulement de la reconnaissance de ses frontières himalayennes par son voisin septentrional, mais de plus en plus de sa capacité à contrôler la montée en puissance d'une politique chinoise de sécurité régionale qui remet en cause les pratiques hégémoniques indiennes au nord de son sous-continent, en Himalaya. C'est le double message qui se dégage de la visite en Inde que fit le président de la République populaire de Chine (RPC) à la fin de novembre 1996, confirmant certes le rapprochement en cours entre les deux États, mais en soulignant implicitement les limites : d'une part Jiang Zemin poursuit ce voyage par des escales à Islamabad¹⁷, puis au Népal ; d'autre part Shankar Sharma, président de l'Inde, déclara lors du banquet de bienvenue : « Les actes et les dynamiques qui affectent la sécurité de notre région nous causent une vive inquiétude¹⁸. »

En fait la seconde dimension du contact entre Inde et Chine, indirect, via des régions ou États himalayens voisins, n'est pas nouvelle et constitue même une constante dans les complexes relations de voisinage sino-indiennes. Elle soulève la question du positionnement des deux États dans leur environnement régional, dans des espaces plus vastes que les territoires nationaux, que chacun d'entre eux considère comme constituant une sphère d'influence légitime. La nouveauté tient à ce que le ministre chinois des Affaires étrangères affirma à l'occasion de l'accord de retrait de postes dans la Sumdorong Chu¹⁹ que l'Inde et la Chine recherchaient la normalisation de leurs relations de part et d'autre de leurs 4060 kilomètres de frontière commune. Si on exclut une erreur toujours possible de transcription, la longueur énoncée constitue la reconnaissance implicite par le gouvernement chinois d'une certaine primauté stratégique de l'Inde au sud du massif tibéto-himalayen puisqu'elle inclut la totalité des territoires au sud des plus hautes crêtes et pas seulement l'Inde, avec qui la Chine partage 2500 km de frontières. La déclaration doit être considérée comme historique, en ce

17. Un article de la *Far Eastern Economic Review* (FEER) du 12 décembre 1996 faisait observer que cela revenait, pour le chef du gouvernement indien, à poursuivre une visite officielle en Chine par une visite officielle à Taïwan !

18. FEER, 12 décembre 1996.

19. En date du 20 août 1995, selon une dépêche de l'AFP datée du même jour.

qu'elle répond, pour la première fois, à la reconnaissance réitérée par les gouvernements indiens successifs de la souveraineté chinoise sur le versant nord de la chaîne, sur le Tibet.

Cette visite officielle, autant que les progrès enregistrés dans les négociations de frontière (comme l'accord de maintien de la paix le long de la frontière sino-indienne, signé en septembre 1993), s'inscrivent dans un contexte d'ouverture diplomatique de la Chine, favorisé par les ressources financières accrues d'un pays en forte croissance économique. C'est sans doute là le sens du message de Jiang Zemin qui déclara lors de sa visite officielle en Inde que l'antagonisme sino-indien n'était plus d'actualité, ajoutant : « Bien que nous ayons encore quelques litiges en suspens, hérités du passé, je peux affirmer que nos intérêts communs dépassent largement nos problèmes²⁰. » Mais le champ d'action possible de la Chine en Asie du Sud-Est est plus ouvert que celui de l'Inde sur le versant nord, puisqu'elle peut jouer entre autres sur l'antagonisme indo-pakistanaï, comme elle peut désormais compter sur un gouvernement népalais qui lui est très favorable. L'Inde ne saurait pour sa part mettre à profit une alliance avec le gouvernement tibétain en exil, qui constituerait un *casus belli* pour le gouvernement chinois.

C'est une seconde dissymétrie dans les modalités d'action des deux États, l'Inde étant d'autant plus limitée dans son action que son décollage économique est plus récent et plus fragile, et que l'hégémonie de fait dont elle disposait depuis l'indépendance (ayant hérité de 77 % des territoires que contrôlait directement ou par délégation le British Raj) est peu à peu érodée par la lente structuration de la coopération régionale en Asie du Sud par la South Asian Association for Regional Cooperation (SAARC).

LA MARCHÉ, OU UNE APPROCHE GLOBALE DE L'INTERACTION SINO-INDIENNE

Les logiques liées d'intégration et de sécurité ont abouti à la création de territoires frontaliers géographiquement différenciés. *Autant qu'une géographie de la frontière sino-indienne et des territoires en position de frontière, dans un contexte de tension récurrente entre trois puissances nucléaires, le présent travail se veut une réflexion sur la notion de marche, sur son « invention » par les stratégies britanniques du XIX^e siècle et sur sa préservation paradoxale dans le cadre d'États-nations.* L'approche choisie est bien celle d'une géographie centrée sur un objet particulier – 4000 km de frontières – et selon une démarche globale nécessaire à la compréhension du

20. FEER, 12 décembre 1996.

processus de production des marches himalayennes. En ce sens, c'est bien la combinaison d'échelles différentes – la grande échelle du tracé et la petite échelle de la stratégie – qui domine ce travail.

Rappelons qu'il s'agit d'un milieu particulièrement difficile d'accès, et pas seulement en raison de l'altitude. En premier lieu, la difficulté, au moins pour la dyade majeure – entre Inde et Chine –, est liée aux servitudes de déplacement qui existent tout au long du tracé, sauf à quelques rares points de franchissement. En outre, les vingt dernières années ont vu se multiplier les lieux de tension dans la région : imposition de la loi martiale au Tibet en 1987, loi reconduite plusieurs fois, tandis que les déplacements libres à l'intérieur de la région autonome devenaient de moins en moins possibles ; éclatement puis durcissement du conflit du Siachen à l'ouest et litige du Sumdorong Chu à l'est, qui a suscité le renforcement du dispositif militaire au centre – au Sikkim – ; au Cachemire, mutation du mécontentement général en « Intifada » puis en guérilla qui s'est développée hors de la cuvette de Srinagar et déborde désormais sur le versant sud du Pir Panjal. Plus récemment, la guérilla maoïste qui émergea au Népal au début des années 2000 a accru la fragilité du royaume avant qu'un accord de cogouvernement ne soit signé en 2007 et que la monarchie ne soit abolie un an plus tard.

L'analyse de la complexe interaction sino-indienne selon une logique de marche répond donc au désir de réaliser une approche globale de l'interface de contact entre les deux États majeurs d'Asie, tant par leur dimensions que par leur population, et qui ont en commun de se projeter en dehors de leurs frontières, de mener ou de chercher à mener une politique de rayonnement politique et stratégique régionale. En soi, le litige frontalier entre Inde et Chine ne concerne que la dyade commune, mais ce qui se joue à la frontière n'est qu'un élément des relations de voisinage entre les deux États, qui constituent plus généralement l'interaction sino-indienne, s'inscrivant dans un espace plus vaste où les autres États participent et contribuent à apporter au différend sino-indien une dimension régionale. C'est un espace débordant la chaîne himalayenne *stricto sensu*, un « autour des Himalayas » qu'il convient de définir comme pertinent dans le cadre de cette analyse et qu'on dénommera *tibéto-himalayen*, en référence aux ensembles physiques constituants. On ne s'attachera pas à délimiter précisément cet espace, sauf à constater qu'il prend en compte l'ensemble des massifs montagneux entre Chine et Asie du Sud, parce qu'une telle définition en eût impliqué une seconde, de région frontalière, qui aurait constitué un cadre normatif peu conforme aux représentations qu'en ont les acteurs, comme aux pratiques qu'ils y exercent, tant ces dernières varient au long du massif. Une géographie des frontières est aussi une *géographie des représentations associées*, autant que celle des pratiques à l'œuvre à proximité de ces lignes imaginées.

TROIS DISSYMMÉTRIES MAJEURES À EXPLORER

Le présent ouvrage se compose de trois parties, mettant en scène les dissymétries de la marche himalayenne dans son contexte géographique, historique et dans sa dynamique actuelle.

LE MILIEU ET LES FRONTIÈRES

Le massif himalayen est perçu comme une barrière, depuis l'Inde. Il importe, dans *une première partie*, de rechercher quelles sont les composantes d'une telle représentation, comme des paysages tant physiques qu'humains associés, bref de localiser les ruptures et les continuités spatiales d'un « autour des Himalayas ». Cette esquisse d'une géographie physique et humaine des frontières et des territoires à proximité des frontières s'attache à définir les constituants de cette barrière montagneuse, physiques d'abord, mais aussi humains, ainsi qu'à en cerner les traits spécifiques, au regard du reste des territoires nationaux.

LA CONSTRUCTION HISTORIQUE D'UNE MARCHÉ

À partir de cet état des lieux, *la deuxième partie* s'interroge sur les héritages, les ruptures et les continuités temporelles inscrites dans l'espace. Un recours à l'histoire se justifie parce qu'elle constitue un réservoir de représentations mobilisables et mobilisées par les acteurs actuels qui y puisent en premier lieu la légitimité de leurs revendications territoriales ou frontalières : l'Inde n'hésita pas à exhumer un testament royal datant du IX^e siècle pour affirmer ses positions sur le tracé de la portion ladakhi de la frontière ; la Chine justifie sa souveraineté actuelle sur le Tibet sur la base d'allégeances ou de relations spécifiques datant de la dynastie Tang, voire de la dynastie Han.

Les temps longs historiques constituent un réservoir de légitimité qui n'est pas seulement de revendication, mais aussi de position. Les deux États contemporains que sont l'Inde (1947) et la Chine (1949) se considèrent comme légataires du passé historique des territoires qu'ils contrôlent aujourd'hui et l'héritage, explicitement revendiqué d'empires antérieurs, coloniaux autant que précoloniaux, est fondamentalement celui de leur rayonnement régional actuel, comme des pratiques de gestion de « l'outre-frontière » induites. Les époques fondatrices (de l'identité) varient : si l'Inde contemporaine se réfère symboliquement au plus grand empire précolonial – celui d'Ashoka –, ce sont les héritages stratégiques du British Raj qu'elle assume, notamment celui de son inscription dans un sous-continent qui est indien et qui constitue son espace de référence, son « périmètre de sécurité » où s'applique une politique de rayonnement régional non dépourvue

d'hégémonisme. En Chine, le discours officiel fait explicitement référence à la dynastie Han comme fondatrice de l'identité sociale et culturelle chinoise, mais ce sont les acquis territoriaux d'une dynastie «étrangère» – celle des Qing – que les gouvernements chinois successifs revendiquèrent comme légitimes depuis la révolution de 1911 et que la RPC a réalisé en grande partie à partir de 1949.

Paradoxalement – et c'est là l'expression historique du phénomène de marche –, la colonisation n'a pas affecté, sauf de façon indirecte, les espaces himalayens, sauf à accroître l'autonomie dont ils disposaient. Elle les a en revanche écartés des dynamiques économiques à l'œuvre dans les plaines, notamment du développement industriel affectant à la même époque l'Inde du Nord.

L'ACTUALITÉ DU PHÉNOMÈNE POLITIQUE DE MARCHE

Une troisième partie tire les enseignements de cette double situation des Himalayas comme marche physique et comme marche historique, soit comme une somme d'espaces où se conjuguent les tendances d'inclusion territoriale et d'intégration stratégique, dans un contexte de reconstruction d'empires, ou tout au moins dans celui d'États se percevant comme ayant ou devant avoir un rôle régional dominant. Quelles sont les dynamiques à l'œuvre ? Compte tenu de la dissymétrie nord-sud issue des positions respectives des deux États – l'un hégémonique au nord, l'autre ne disposant en propre que d'une portion du versant sud des Himalayas – le postulat de départ est la primauté d'action de la Chine face à l'Inde. Les dimensions de l'interaction sino-indienne et l'existence d'entités régionales clairement individualisées nous permettront d'esquisser une typologie des marches observables dans les Himalayas, selon les thèmes de l'intégration (nationale) et de la sécurité, sans négliger – quand c'est le cas – les concurrences observables entre les nations.

Au nord, les liens de subordination du Tibet à la Chine sont complexes sur ce territoire qui représente 16 % du territoire chinois et 30 % d'une « Chine de l'extérieur » qui occupe une position spécifique au sein de la RPC. La légitimité d'une présence chinoise au Tibet n'est pas tant à questionner²¹ que les formes et modalités qu'elle recouvre, qui connaissent depuis 1992 une évolution majeure dans un contexte d'infléchissement de la politique chinoise vers « l'économie socialiste de marché », dont les bénéfices contribuent à financer la colonisation han dont le Tibet est le théâtre depuis une vingtaine d'années, afin d'assurer un développement « à tout prix », seul gage

21. Encore qu'énoncer une différenciation Chine/Tibet revient implicitement à questionner cette légitimité.

d'une colonisation durable. Cette colonisation de peuplement ne remplace pas la colonisation militaire qui marque le Tibet depuis près de quarante ans. Elle vient au contraire compléter un dispositif de contrôle du territoire et de protection des frontières rénové dans un contexte d'affirmation de la Chine comme puissance régionale. Elle requiert un contrôle effectif des périphéries internes du pays à travers l'assimilation des minorités nationales et l'affirmation identitaire aux frontières.

Le gouvernement indien affiche une politique plus volontariste dans la gestion des proximités étrangères, qui semble avoir comme objectif d'achever l'intégration des États himalayens à l'Inde, selon un mode qui fut d'abord politique – le cas du Sikkim – mais qui est actuellement économique, en mettant en place une politique de frontière ouverte, en opposition avec les pratiques de frontière fermée observables sur le reste de l'enveloppe frontalière terrestre indienne.

Mais le coût social de cette politique est élevé et fragilise paradoxalement l'accès de l'Inde à plusieurs de ses territoires himalayens : les fortes communautés népalais en périphérie du Népal, renforcées depuis plusieurs années par les populations expulsées du Bhoutan, favorisent l'émergence de revendications locales formulées sur une base identitaire (Gorkhaland, Uttarkhand), ainsi que l'apparition de revendications semblables, de la part des populations autochtones (Bodoland), tandis que l'intégration du Sikkim à l'Union indienne est régulièrement remise en question par certaines de ses populations.

En fait, la subordination multiforme des États himalayens révèle un processus de construction de marches externes, par l'Inde : l'intégration du Bhoutan dans l'espace économique indien apparaît *a priori* irrémédiable, d'autant plus que sa politique étrangère reste largement orchestrée depuis New Delhi. À l'inverse, et parce qu'il constitue un enjeu stratégique actuel, le Népal connaît paradoxalement un niveau de développement économique sans aucune mesure avec les autres territoires himalayens, hormis le Tibet, disposant ainsi d'un réseau routier moderne dont la majeure partie a été financée par ses deux grands voisins. Le processus de subordination à l'Inde est freiné par l'action de la Chine que le gouvernement népalais tend actuellement à favoriser pour maintenir un équilibre entre les deux pays, dont les influences se font sentir jusque dans la vie politique de la vallée. C'est en fait un double enclavement – géopolitique et géographique – qui caractérise le Népal contemporain et que le gouvernement tente de briser, en signant des accords de transit avec le Bangladesh, mais aussi en soutenant la montée en puissance de la SAARC.

Abuja, août 2008,
Galway, août 2010



PARTIE

*Il n'y a dans la nature
que les frontières que nous y cherchons¹.*

LITIGES FRONTALIERS DANS LES HAUTES TERRES HIMALAYENNES

1. Jean Brunhes et Camille Vallaux, *La géographie de l'histoire*,
2^e édition, Paris, Alcan, 1921, p. 61-62.

Dans cette Asie compliquée qui nous intéresse, la localisation tout comme le genre des Himalayas sont originaux : le massif concentre 80 % des terres de plus de 3000 m du continent asiatique. Il porte les frontières politiques litigieuses des États en présence : en tout, quelque trois millions de kilomètres carrés qui peuvent être appréhendés dans une première approche comme une barrière, à peu près vide d'hommes, entre les deux principales masses démographiques du monde, respectivement au sud et au nord-est du massif, soit le sous-continent indien et la Chine.

Rares sont les auteurs qui adoptent pour l'étude des frontières tracées en Himalaya une démarche géographique : la frontière est le plus souvent étudiée comme objet politique, historique ou juridique, rarement comme objet d'intérêt géographique. N'est-elle pas pourtant avant tout une ligne qui circonscrit l'aire de jeu d'une politique territorialisée ? Elle est une création intellectuelle qui introduit une limitation « artificielle » de l'espace, soit qu'elle s'appuie sur des intersections d'ensembles physiques ou humains, soit que son tracé relève d'une tout autre logique, qu'on attribue trop rapidement au seul arbitraire de ses concepteurs².

Notre premier travail doit être de mener la relecture d'un support spatial trop négligé, de rechercher une relation entre les frontières et ces portions de l'Himalaya sur lesquelles elles sont tracées. Présentent-elles une cohérence vis-à-vis des mécanismes de partition des différents ensembles physiques ou humains en Himalaya ? Viennent-elles au contraire en discordance avec des formes physiques, celles qu'en première analyse on appréhende comme de « meilleurs » supports ?

Dresser un fond de carte pour localiser les discontinuités entraînant rupture ou tension nous permettra sans doute de comprendre pourquoi les frontières, autour des Himalayas, ne sont pas tracées là où elles paraîtraient le mieux coïncider avec la fonction de barrière qu'on est censé leur attribuer, une idée qui revient pourtant de façon lancinante dans les discours des hommes politiques d'hier et d'aujourd'hui.

2. D'autres conceptions de la frontière ont été affirmées par le passé et sont, semble-t-il, revivifiées aujourd'hui. Voir notamment Emmanuel Gonon et Frédéric Lasserre, « Une critique de la notion de frontières artificielles à travers le cas de l'Asie centrale », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 47, n° 132, 2003, p. 433-461.



CHAPITRE

LES HIMALAYAS ET LA BARRIÈRE

Une union très imparfaite

1. LES HIMALAYAS OU LA PÉRIPHÉRIE COMME QUESTION CENTRALE

Entre la plaine indo-gangétique et les basses terres du Takla Makan-Gobi sont concentrées 96 % des terres de plus de 3000 m de l'Asie¹, qui constituent le plus formidable ensemble de hautes terres du globe (d'une altitude moyenne de 4500 m), circonscrit au nord et au sud par des chaînes culminant à 7000 m, voire 8000 m. Étroitement liées entre elles au sortir du nœud des Pamirs (500 km à peine séparent Karghalik de Rawalpindi), les chaînes divergent et s'individualisent rapidement pour composer de longs alignements globalement orientés ouest-est (la largeur de l'ensemble est alors de

1. Asie insulaire non comprise. Le chiffre associe au Tibet les massifs périphériques qui forment avec lui un ensemble continu. Voir André Cailleux, « Tibet, Andes : catastrophes, plaques et rétroaction », *Annales de géographie*, n° 488, juillet-août 1979, p. 419-431.

près de 1 500 km) avant de se réunir au rebroussement birman et d'épouser une direction méridienne (quelque 1 300 km de largeur). Dans ce contexte régional l'Himalaya apparaît comme « un monde à part, indien par sa base, par sa végétation, par son climat, par les fleuves qui s'y épanchent, tibétain par l'énorme protubérance terrestre dont il forme le rebord méridional² ». Il est « la figure géographique qui domine l'Inde³ » et, dans la géographie régionale classique, l'une des trois macro-régions de l'Inde, avec les Plaines septentrionales (*Northern Plains*) et la péninsule du Deccan.

Le ou les Himalaya(s) ? Nulle règle ne paraît s'être imposée, mais le singulier – sans doute influencé en cela par le religieux⁴, – est privilégié quand sont évoqués le milieu, la structure du massif ou l'étagement altitudinal des végétations et des modes de vie : l'Himalaya comme système est objet d'études. Par contre, dès qu'on prend en compte la diversité des faits sociaux ou politiques dans le massif, le pluriel est préféré parce qu'exprimant mieux la diversité des modes d'occupation de l'espace, celle des formes et degrés de développement, ou les phénomènes politiques.

1.1. DES QUESTIONS DE LIMITES

Le rebord sud des hautes terres tibétaines

Par convention, l'Himalaya est présenté comme une chaîne de montagnes s'étendant du N-N-O en direction de l'E, puis du S-E sur plus de 2 500 km, entre les gorges de l'Indus au droit du Nanga Parbat et celle du Tsangpo au droit du Namche Barwa, entre 74° 50' E et 95° 40' E, entre Inde et Chine (Tibet)⁵. Cette définition est aussi celle des géographes chinois, qui considèrent ces deux sommets comme constituant les limites ouest et est du massif himalayen⁶. Une seconde définition, qui associe aux critères morphologiques des données hydrographiques, intègre dans un « système himalayen » la totalité de son bassin versant, soit les cours supérieurs et médians de l'Indus et du Brahmapoutre, ainsi que leurs affluents, associant en outre à la chaîne himalayenne *stricto sensu* celle de l'Hindou Kouch, du Karakoram et les chaînes indo-birmanes⁷.

2. Élisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, t. VIII, Paris, 1883, p. 35.

3. K.M. Panikkar, *Geographical Factors in Indian History*, Bombay, Bharatiya Vidya Bhavan, 1959, p. 47.

4. Et peut-être aussi le contexte spécifique du démarrage de la recherche en Himalaya, qui n'eut accès, dans un premier temps, qu'au terrain de l'Himalaya du Népal, favorisant la production d'un « modèle » himalayen.

5. Selon J.D. Ives et B. Messerli, *The Himalayan Dilemma*, Londres, Routledge, 1989, p. 16.

6. Ren Mei'e (dir.), *An Outline of China's Physical Geography*, Beijing, Foreign Language Press, 1985, p. 452. Les mêmes limites sont retenues par les géographes népalais ; voir Ram Kumar Panday, *The Himalayan Heights*, Katmandou, Ratna Pustar Bhandar, 1995, p. 17.

7. C'est une définition de travail, définissant les limites de l'espace pris en compte par l'ICIMOD, et que Ives et Messerli (*op. cit.*, p. 21) identifient comme « *south-central Asian mountains-plateaus-plains system* ».

Limites des Himalayas



C'est une définition intermédiaire qui est actuellement la plus évoquée par les géographes indiens, « de 72° 30' E à 97° 30' E⁸ », mais elle est fortement marquée par des critères politiques, puisque les limites ainsi définies coïncident avec les extrémités occidentale et orientale de la frontière sino-indienne, telle que l'Inde la revendique⁹. Il semble y avoir confusion implicite entre la chaîne et le massif, entre cette succession de hautes crêtes qui abrite les 30 sommets de plus de 8000 m de la planète, et l'ensemble de reliefs dont le Grand Himalaya constitue l'épine dorsale.

Au sud, la limite entre les Plaines septentrionales et le massif est fixée par convention au Teraï, dont les dépôts détritiques (notamment les plus grossiers, ceux du Bharbar) marquent la limite avec les plaines alluviales de l'Indus, du Gange et du Brahmapoutre. La limite septentrionale varie par contre selon les auteurs et une approche classique intègre dans le massif himalayen les chaînes bordant au sud l'ensemble tibétain, au-delà de la zone de suture Indus-Tsangpo¹⁰, qui correspond à quelques exceptions près aux limites septentrionales du bassin versant indien de l'ensemble tibétain. Toutefois, si cette définition géomorphologique est communément admise, d'autres limites sont évoquées quand sont prises en compte des données administratives ou humaines faisant coïncider l'espace en question avec les frontières nationales et ne prenant plus en compte que les pentes sud du Grand Himalaya, ou les territoires au sud des lignes des plus hautes crêtes¹¹. L'espace visible est approprié comme espace national¹², intégrant parfois les « enclaves étrangères » du Népal et du Bhoutan¹³.

Les Himalayas apparaissent globalement comme un vaste rempart bordant les plaines indo-gangétique et du Brahmapoutre au nord-ouest, nord et nord-est de l'Inde, depuis la région de Punch (Cachemire) à l'ouest jusqu'à

8. C.D. Deshpande, *India: A Regional Interpretation*, New Delhi, Northern Book Centre, 1992, p. 13.

9. Cette définition ne s'applique que lorsqu'on s'intéresse au massif; la chaîne demeure dans des limites plus classiques; B.C. Law (dir.), *Mountains and Rivers of India*, Calcutta, National Committee for Geography, 1968, p. 38-39.

10. Bernard Francou, *Hautes montagnes, passions d'exploration*, Paris, Masson, 1993, p. 34.

11. Ainsi Saroj K. Pal, dans une géographie régionale de l'Himalaya, intègre dans l'espace himalayen la chaîne du Ladakh dans la région de l'Himalaya du Cachemire, mais l'exclut dans l'Himalaya du Pendjab; Saroj K. Pal, « Terrain determinism and mobility of Himalayan settlements », Anindya Pal (dir.), *The Himalaya Environment, Economy and Society*, New Delhi, Vikas Publishers, 1995, p. 34-35.

12. Curieusement, les limites ainsi définies excluent alors la limite occidentale de l'Himalaya, puisque le Nanga Parbat est en territoire pakistanais, à 30 km à l'ouest de la ligne de contrôle effectif.

13. Si le Népal est cité comme pays étranger quand il est traité dans les géographies régionales, le Sikkim (avant 1975) et le Bhoutan sont souvent traités sans qu'il soit fait état de leur souveraineté.

la vallée de la Lohit (Arunachal Pradesh) à l'est, que la tradition hindoue a nommé *Himavanta*, et que les *Puranas* classent comme *Varsaparvata* et *Maryadaparvata*, comme des montagnes-frontières¹⁴.

Secteur occidental



14. B.C. Law, «Mountains of India as in ancient literature», B.C. Law (dir.), *Mountains and Rivers of India*, Calcutta, National Committee for Geography, 1968, p. 5.

Géographies des frontières

L'espace ainsi défini – et celui que les Indiens considèrent comme le théâtre d'une marche himalayenne – couvre une superficie de près de 640 000 km² au sud des lignes de plus haute altitude et est politiquement divisé entre quatre États : Pakistan, Inde, Népal, Bhoutan, ayant comme voisin la Chine au nord¹⁵.

Territoires himalayens par pays

État	Région	Superficie (km ²)
Pakistan	Cachemire/Baltistan	27 219
Inde	Cachemire	222 236
	Pendjab	55 500
	Kumaon	51 100
Népal	Népal	142 124
Inde	Sikkim	10 300
Bhoutan	Bhoutan	46 500
Inde	Arunachal	83 700
Total		639 240

On ne trouve pas dans le discours du gouvernement chinois un concept de « frontière himalayenne » tel qu'il existe en Inde. La chaîne demeura longtemps inconnue du monde chinois : le *Hua I Thu* (carte de la Chine et des Pays barbares, datée sans doute de 1040) l'ignora¹⁶. Les dirigeants chinois montrèrent une connaissance assez imparfaite du terrain lors des discussions de frontières avec les Britanniques à la fin du XIX^e siècle, confondant un temps la chaîne du Karakoram et celle des Kuen Lun, ignorant de plus l'existence de celle de l'Aghil. L'inscription de la Chine sur le massif est avant tout celle de sa limite politique face à l'Inde, telle qu'elle fut formellement définie lors des entretiens frontaliers entre Inde et Chine tenus à Beijing entre juin et septembre 1960, consignés dans le *Report of the Officials of the Governments of India and the People's Republic of China on the Boundary Question*¹⁷, qui officialisa en outre le partage de la dyade entre

15. Superficies des entités administratives des États concernés. Pour la Chine, le chiffre est approximatif, en raison de la configuration particulière des districts au nord de l'Indus et du Tsangpo.

16. Dorothy Woodman, *op. cit.*, p. 4.

17. *Report of the Officials of the Governments of India and the People's Republic of China on the Boundary Question*, New Delhi, Ministère des Affaires étrangères, 1962.

secteur occidental, secteur central et secteur oriental. La limite occidentale d'une frontière « himalayenne » de la Chine fut fixée à la trijonction Chine/Inde/Pakistan au Karakoram La ; sa limite orientale, à la trijonction Inde/Birmanie/Chine¹⁸.

Bien qu'elle ait accepté le principe de définition des différents segments lors des discussions frontalières sino-indiennes précédant le conflit de 1962, l'Inde maintient une revendication sur un segment de frontière qui va plus à l'ouest que le Karakoram La qui avait été retenu comme borne occidentale. Les revendications indiennes portent sur des tracés et des territoires qui s'étendent jusqu'à proximité du col de Kunjerab Dawan, et même jusqu'à la trijonction Pakistan/Afghanistan/Chine, si on prend en compte le refus du gouvernement indien de reconnaître l'actuelle souveraineté qu'exerce le Pakistan sur les territoires du Baltistan, même si l'interaction n'est plus himalayenne d'un point de vue orographique. Par contre, ce dernier segment est certainement « himalayan » dans son horogénèse, puisqu'issu de la même dynamique historique que les autres frontières en question.

Au contact entre plaine et montagne

Dans l'espace sud-himalayen, les frontières méridionales du Népal et du Bhoutan sont tracées sur les lignes de crête des conglomérats des Siwaliks, en deçà de la limite retenue par les géographes indiens entre les régions naturelles de la « barrière montagneuse » et les régions naturelles des plaines¹⁹. Mais malgré une transition physique entre plaines et montagnes localement plus brutale qu'en Himalaya central ou oriental, le point d'origine d'une section himalayenne de la frontière indo-pakistanaise est incertain.

Par défaut, nous pourrions retenir la logique qui a présidé à la définition autant qu'à la délimitation de la frontière entre les deux États. À l'été 1947, sir Cyril Radcliffe, dans la villa mise à sa disposition à New Delhi, devait dessiner une ligne de séparation entre des populations en majorité hindoue et des populations en majorité musulmane, dans une région où l'imbrication des différentes communautés religieuses était extrême et demeure toujours complexe. Cette logique de partition selon des critères religieux, envisageable à petite échelle a impliqué, de la part du juriste anglais, un ensemble de choix tactiques – à grande échelle –, comme celui de supports physiques aisément identifiables. À l'extrême nord de la frontière, le district de Gurdaspur, à majorité musulmane, fut intégré à l'Inde

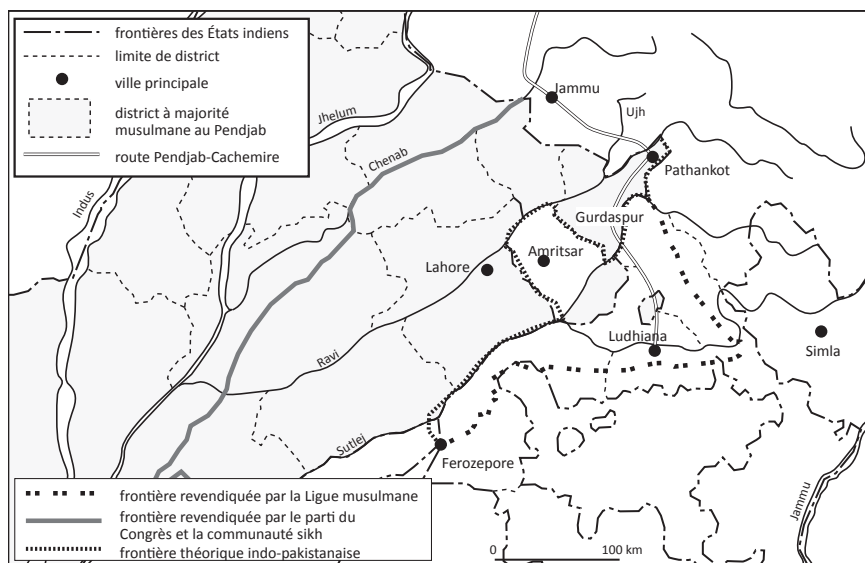
18. La section nord de la dyade Chine/Birmanie est « himalayenne » dans son horogénèse, puisque délimitée une première fois en 1914 à l'occasion du traité de Simla.

19. R.L. Singh (dir.), *India: A Regional Geography*, Varanasi, National Geographical Society of India, réimp. 1989, p. 30.

pour asseoir la frontière sur un support naturel, celui du talweg de la rivière Ravi. Le choix du juriste britannique assurait à l'Inde naissante la propriété de Pathankot, et donc de la route Pathankot-Jammu, alors seul accès oriental du Cachemire, qu'elle n'aurait pas eu si Gurdaspur avait été dévolue au Pakistan.

Il est difficile de trancher quant au caractère intentionnel ou pas de ce choix. Tandis que le gouvernement pakistanais argue d'une collusion secrète anglo-indienne, Alastair Lamb note que la volonté de la commission Radcliffe était d'assurer l'intégrité des canaux d'alimentation en eau de la ville indienne d'Amritsar, favorisant directement le groupe sikh²⁰. Le caractère stratégique de cette bande de basses terres coincée entre le Pakistan et les premières pentes du Pir Panjal est confirmé par l'obstination des Pakistanais à tenter d'occuper le territoire, en 1948, puis en 1965 et en 1971²¹.

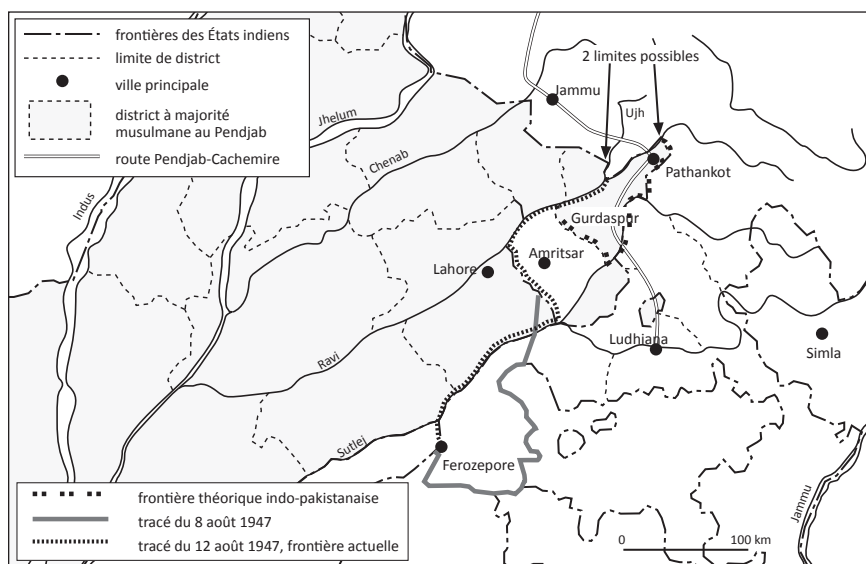
Independence Act : frontières et revendications



20. Alastair Lamb, *Asian Frontiers*, Londres, Pall Mall Press, p. 109.

21. Ces actions pousseront l'armée indienne à entreprendre des attaques au cœur même du Pakistan (notamment à Lahore) pour dégager l'axe. Une seconde conséquence sera l'effort soutenu du gouvernement indien pour moderniser rapidement la piste qui relie la plaine au Ladakh par le Baralacha La.

Tracés de C. Radcliffe du 8 août et du 12 août 1947



Une seconde limite est envisageable : au lendemain de la Partition, les revendications frontalières des deux pays ont porté sur un autre « objet » de litige bien défini dans sa nature, soit la gestion des rivières du Pendjab et des canaux d'irrigation de la plaine de l'Indus. C'est un point un peu plus au nord que Pathankot, dans la moyenne vallée de l'Ujh, qui marque la limite : au nord, nous sommes dans un secteur qui est prenant dans le conflit du Cachemire, tandis qu'au sud, c'est bien le problème du partage des eaux de surface qui domine²². Mais il est toutefois évident que l'intégralité de la dyade indo-pakistanaise est, à plus petite échelle, objet de tensions (mais non pas de litiges) entre ces deux pays.

1.2. LES HIMALAYAS INDIENS

Un gigantesque escalier, vu du sud

Depuis la plaine indo-gangétique jusqu'aux auges du Tsangpo²³ et de l'Indus, l'Himalaya s'élève en une succession de chaînes globalement monoclinales légèrement cintrées, d'orientation générale sud-est/nord-ouest. Il est

22. C'est ce point que retient A. Lamb, *op. cit.*, p. 109.

23. Le Tsangpo (ou Yarultsangpo en aval de Shigatsé), le Dihong (localement, le Siang) et le Brahmapoutre désignent les cours supérieur (tibétain), médian (himalayen) et inférieur (indien) du même fleuve.

constitué – exception faite des Siwaliks – d'un « empilage » de plaques épaisses aux faciès variés (du Précambrien jusqu'au Crétacé²⁴) qui forme un vaste relief monoclinale couronné par l'épaisse semelle granito-gneissique du Grand Himalaya. L'érosion différentielle a isolé les faciès en une succession étagée de chaînes parallèles.

- D'altitude modeste (600 m environ, mais peut atteindre localement 2000 m), la chaîne mio-pliocène des Siwaliks court en une ligne pratiquement ininterrompue de l'Assam au Balouchistan, où elle se subdivise en rejoignant les chaînes de la Salt Range et du Hazarat, percée de loin en loin par des portes d'où s'échappent les rivières himalayennes. La chaîne est séparée localement des massifs plus septentrionaux par un ensemble de vallées structurales : les dun dans l'ouest, doars (duars) au Népal, mari au Sikkim et khonch (koch, cooch) à l'extrême est, aux sols de remblaiement grossier, mais à l'eau superficielle surabondante.
- Au nord, le Moyen Himalaya, composé de matériaux durs, métamorphiques, est un système de croupes assez lourdes dont l'altitude varie entre 2000 m et 3000 m. Le Pir Panjal porte plusieurs sommets à plus de 4000 m, mais l'altitude se réduit rapidement vers l'est puisque la chaîne du Mahabharat ne dépasse plus cette altitude jusqu'au Dihong. Cette ligne de crête ne s'individualise pas toujours des étages supérieurs du Moyen Himalaya, que l'érosion a découpé en une suite de chaînons plus ou moins parallèles. Dans cet ensemble complexe sont apparues plusieurs alvéoles, profitant de faiblesses tectoniques ou structurales locales : Katmandou, Pokhara, Srinagar.
- Le Grand Himalaya qui lui succède au nord est nettement plus disséqué, notamment dans son étage sommital. C'est à l'ouest qu'il est le moins massif, portant une série de pics isolés (Nanga Parbat : 8126 m) et de chaînes parallèles. Il ne prend la forme d'une formidable herse de pics géants (6600 m à 8800 m) qu'à partir du Garwhal, et ce jusqu'au Kanchenjunga (8598 m), entaillé de loin en loin par de profondes gorges qui individualisent d'autant mieux les sommets. À l'est du Kanchenjunga, l'altitude s'abaisse lentement pour ne plus dépasser que rarement les 7000 m : le Kangdu est à 7118 m.
- Au nord du Grand Himalaya on aborde le domaine du Transhimalaya, qui se comprend jusqu'aux auges du Tsangpo et de l'Indus²⁵. Il est peu individualisé sur tout l'est de la chaîne et ne constitue que le versant

24. Jacques Dupuis, *L'Himalaya*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, p. 15.

25. C'est semble-t-il Sven Hedin (*Le Tibet dévoilé*, Paris, 1910) qui a popularisé cette notion de Transhimalaya pour désigner cet « outre-Himalaya » qui à l'ouest n'était pas le Tibet. Le terme désigne aujourd'hui les terrains au nord de la Main Central Trust ; voir B. Francou, *op. cit.*, p. 34 et figure 5.

nord du Grand Himalaya, formé de hautes vallées dominées par des chaînes isolées, d'orientation et de contours irréguliers. Il prend une extension considérable à l'ouest de la Sutlej, s'étendant des hautes terres du Changtang au nœud orographique de l'Hindou Kouch, du Grand Himalaya et du Karakoram. La structure n'est plus zonale, mais lenticulaire²⁶ où tectonique et érosion s'associent pour composer de puissants sommets qui portent les chaînes du Zaskar et du Ladakh et qui dominent de profondes vallées (Hunza, Indus).

Situé à la latitude des déserts tropicaux (26° N-36° N) de l'hémisphère nord, l'Himalaya est, ainsi que dans une moindre mesure le rebord oriental du Tibet (où naissent le Huang He, le Changjiang, le Salouen, le Mékong, pour ne citer que les fleuves les plus importants), le lieu des précipitations parmi les plus fortes du monde, issues d'influences climatiques croisées :

- Le versant sud est sous l'influence de la mousson qui, puissante à l'est, s'amortit vers l'ouest et l'intérieur de la chaîne. Les hauts bassins ont une pente d'écoulement faible qu'explique une hydrométrie limitée : les apports pluviaux de ces latitudes tropicales proviennent avant tout du flux de mousson (en moyenne 80 % du total des précipitations), mais sont pratiquement annihilés par les Pamirs et les Himalayas. En fait, le front de mousson ne produit pas une égale répartition des précipitations aux différentes altitudes : la mousson est un flux relativement peu épais sur le nord de l'Inde, et le gros de l'air chaud et humide ne dépasse pas les 5 000 m, qui a de plus déposé la plus grande partie de son humidité sur les premiers reliefs²⁷.
- Une seconde influence est fournie par les perturbations d'origine méditerranéenne qui, venues d'ouest par-dessus l'Hindou Kouch, introduisent dans l'ouest du massif un régime pluviométrique fournissant des précipitations pluvieuses et neigeuses en hiver et au printemps.

Cette zonation est parfois tranchée, mais elle est le plus souvent progressive et permet de distinguer une zone de bordure humide, une zone interne à tendance sèche et une zone transhimalayenne aride qui se compliquent avec l'existence d'une multitude d'ensembles bioclimatiques en position topographique d'isolats, notamment dans les vallées d'altitude. Ainsi le Zaskar est partiellement protégé des dépressions venues d'ouest par le haut massif du Nun kun et accuse un déficit pluviométrique par rapport au Ladakh occidental²⁸. Au bas-pays (jusque vers 2 000-2 500 m), où règne un climat très proche du climat tropical (caractérisé surtout par

26. Pierre Birot, *Les régions naturelles du globe*, Paris, Masson, 1970, p. 253.

27. Bernard Francou, *op. cit.*, p. 76.

28. Michel Neyroud, « Organisation de l'espace, isolement et changement dans le domaine transhimalayen : le Zaskar », *L'Espace géographique*, n° 4, 1985, p. 276.

l'absence ou la faiblesse de la saison froide), s'oppose un haut-pays où, après une forêt mixte (4000 m à l'ouest, 4700 m à l'est)²⁹, règne la steppe alpine qui laisse ensuite la place aux neiges permanentes (4600 m à l'ouest, 4800 m à l'est). Si on exclut le phénomène spasmodique et aléatoire de débordement du front de mousson (constaté à l'été 1987), les précipitations au nord du Grand Himalaya sont faibles et n'autorisent qu'une maigre végétation de steppe alpine très proche de celle du Tibet.

Le peuplement des Himalayas indiens

Ce transect transhimalayen ne vaut que pour ce qu'il est, un modèle d'organisation de l'espace, surtout valable pour le Népal central, mais dont la diffusion tend à conforter l'idée d'une unité morphologique himalayenne, masquant implicitement les variations de profils pourtant fortes au long du massif. Seules les Siwaliks constituent une donnée quasi permanente, présentant tout au long du massif le même contraste entre un versant sud assez abrupt et aujourd'hui assez dénudé, et un flanc nord en pente douce encore largement boisé. Elles constituent le premier relief observable depuis les plaines qui, associé à un piedmont demeuré inhabité ou peu peuplé avant que le vecteur du paludisme n'y soit éradiqué au cours des années 1950, a constitué un obstacle majeur entre la plaine et les collines. C'est véritablement une zone-frontière qui débute dans le Terai et se poursuit plus en altitude par une forêt dense de sal (*Shorea robusta*), minutieusement entretenue à la longitude du Népal par les soldats-paysans du royaume gorkha qui unifia les royaumes himalayens entre Sutlej et Tista. Forêt frontière, forêt refuge, elle fut développée par les successeurs de Rajendra Laxmi Bahadur Shah « pour protéger les forêts de basse altitude du Népal [...] afin de développer une dense, impénétrable jungle infestée de malaria comme protection contre l'expansion britannique³⁰ ».

Cette ceinture forestière est aujourd'hui très dégradée sur l'ensemble de la chaîne³¹, sauf à l'est du Bhoutan, mais elle a longtemps constitué un facteur de différenciation entre les peuples des plaines et ceux des collines.

Les collines sont, au même titre que le Caucase, un « sanctuaire » ethnolinguistique où est conservée la mémoire des migrations historiques qui y ont trouvé refuge. S'y entremêlent les familles linguistiques tibéto-birmanes (branche assamaise, himalayenne : lepcha, newari, gurung) et les

29. Pierre Birot, *Les régions naturelles du globe*, Paris, Masson, 1970, p. 254.

30. Michael Thompson, cité dans J.D. Ives et B. Messerli, *The Himalayan Dilemma*, Londres, Routledge, 1990, p. 48.

31. Ces forêts de sal ont constitué, notamment dans l'est de la chaîne, le principal réservoir de traverses pour la mise en place du réseau de voies ferrées de l'Inde du Nord.

familles linguistiques indo-européennes (groupe hindoustani: pahari, ourdou; groupe dardique: cachemiri, népali)³². Sur ce versant sud de l'Himalaya règne une forte polyglossie, qui est d'ailleurs la caractéristique générale des États d'Asie du Sud³³. Chacune de ces langues n'intéresse généralement qu'un petit nombre de locuteurs, à l'exception de celles qui sont « nationales » (présentées comme telles dans les discours) ou reconnues comme telles: népali (un peu plus de 10 millions de locuteurs au Népal), dzongkha (environ 1 million de locuteurs au Bhoutan) et cachemiri (quelque 3,1 millions de locuteurs dans le seul Jammu-et-Cachemire³⁴). Les autres langues sont nombreuses: au Népal, le bureau central des statistiques népalais en recense 17 (hors le népali) qui sont parlées par plus de 5000 personnes; en Arunachal Pradesh, une cinquantaine de dialectes tibéto-birmans ont été recensés, utilisés au total par un peu moins de 500000 personnes. Ce plurilinguisme de superposition pose notamment le problème de l'intercompréhension au sein d'un même État. L'anglais, malgré son marquage comme langue coloniale, demeure dans sa version de « *broken English* » la seule langue véhiculaire de la région: reconnu comme une des langues officielles ou semi-officielles au Pakistan, au Bhoutan et au Népal, il n'a pas été supplanté par l'hindi en Inde, malgré les efforts des gouvernements centraux successifs. Depuis les *Official Languages Rules* de 1976, il est même la langue de communication administrative entre le gouvernement central, le gouvernement de l'État et les individus au Jammu-et-Cachemire, au Sikkim, au Bengale-Occidental, en Assam et en Arunachal Pradesh³⁵. Les hautes terres sont, elles, caractérisées par la prépondérance du groupe linguistique bhotya (tibétain)³⁶, relevant de la famille sino-tibétaine, mais utilisant une écriture dérivée de la devanagari.

32. Olivier Herenschmidt, « L'Inde et le sous-continent indien », dans Jean Poirier (dir.), *Ethnologie régionale*, Paris, Gallimard, 1978, p. 110-111.

33. Pour ne citer que l'Inde, rappelons que la Constitution (annexe 8, 92^e amendement) reconnaît 22 langues officielles, que les recensements en comptabilisent en moyenne 190 et que les spécialistes en recensent jusqu'à 1600 (langues et dialectes confondus).

34. Paradoxe de la complexité linguistique en Inde, le cachemiri est reconnu comme langue officielle par la Constitution mais n'est pas la langue officielle du Jammu-et-Cachemire, rôle tenu par l'ourdou.

35. Il y a une tendance forte à « l'hindi-isation » de l'anglais, tant du point de vue de la syntaxe que du vocabulaire utilisé: un suivi de la presse indienne en langue anglaise sur plusieurs années fait ressortir la multiplication des expressions empruntées à l'hindi, même de la part du très rigoureux *Times of India*.

36. Cette apparente unité masque des variations dialectales où l'intercompréhension n'est pas immédiate: c'est le cas du ladakhi (bodhi), qui est une forme ancienne du tibétain. La forme la plus employée de ce dernier est le parler de Lhassa, qui tend à se généraliser au Tibet du fait de la standardisation par l'administration chinoise des modes d'apprentissages.

L'enchevêtrement des langues et des ethnies est complexe sur cet espace traditionnellement différencié en plusieurs aires, qui recouvrent encore actuellement une réalité statistique et sont aussi des aires religieuses, identifiables en quatre grands ensembles culturels³⁷ :

- au nord-ouest (Pamirs et Cachemire), une aire marquée depuis au moins le XVI^e siècle par la culture musulmane et persane ;
- sur le versant sud de la chaîne, une aire hindoue ;
- à l'extrémité orientale de la chaîne, une aire tribale, animiste, mais aussi chrétienne, depuis la pénétration des valeurs méthodistes anglaises au XIX^e siècle ;
- sur le versant nord, mais débordant par-dessus les lignes de crêtes, une aire tibétaine et lamaïste.

Ces aires globalement circonscrites sont loin d'être homogènes. Elles pourraient sans doute servir de cadre de référence à une revendication sur base culturelle ou religieuse. Mais, au regard des disparités intrarégionales, comme de l'absence (à l'exception bien sûr du Cachemire) d'un pouvoir fort localisé ou de l'affirmation d'une identité régionale transcendant les différences au travers d'un référent ethnique ou religieux unique et géographiquement circonscrit, elles ne sauraient être mobilisées sans risque pour l'un ou l'autre des acteurs potentiels.

Éléments de démographie

La prise en compte des variations d'ouest en est de cette barrière se fait par une typologie classique qui différencie un ensemble occidental, un ensemble central (qui concerne essentiellement le Népal) et un secteur oriental, du Sikkim à l'Arunachal Pradesh. Cette tripartition du massif coïncide avec les macro-régions nord, centre et est de la planification économique indienne, ainsi qu'avec les grandes régions militaires du pays (le centre correspondant aux terres indiennes au sud du Népal). À plus grande échelle, onze régions, qui suivent moins les unités physiques que le découpage politique, sont identifiées. Les cinq régions indiennes sont composées de 50 districts couvrant en totalité quatre États, ainsi qu'une portion de deux autres États³⁸. Le Népal est divisé en cinq régions couvrant 75 districts, tandis que le Bhoutan est divisé en 18 districts. Une telle délimitation, reposant sur des critères administratifs, intègre la quasi-totalité de l'espace préalablement défini comme himalayen, à quelques exceptions près, dans la région du Teraï du Pendjab et dans les duars de l'Assam.

37. Voir A.C. Sinha, *The Cultural Zones and Their Frontiers in the Himalayas*, paper presented in the Workshop on Himalayan Studies, Ranchi University, 14-16 mars 1981.

38. Les géographes indiens différencient l'Himalaya de Darjeeling de celui du Sikkim : nous avons préféré en faire une seule région.

Les Himalayas indiens : données démographiques³⁹

État	Région	Superficie (km ²)	Pop. 2001 (hab.)	Densité (hab./km ²)	Localités	Loc./km ²
Inde	Cachemire	100 569	10 069 917	100,13	6 816	7/100
	Pendjab	55 673	6 077 900	109,17	18 768	34/100
	Kumaon/ Uttarkhand	53 483	8 489 000	158,72	16 828	31/100
Népal	Extrême ouest	19 539	2 201 961	112,70	2 801	14/100
	Ouest moyen	42 378	3 022 210	71,32	4 136	10/100
	Ouest	29 398	4 569 065	155,42	6 282	21/100
	Centre	27 410	8 058 050	293,98	6 850	25/100
	Est	28 456	5 363 385	188,48	6 467	23/100
Inde	Sikkim + Darjeeling	10 300	2 146 751	208,42	1 940	19/100
Bhoutan	Bhoutan	46 500	833 950	17,93	4 001	9/100
Inde	Arunachal	83 743	1 091 117	13,03	3 263	4/100
	Total Inde	303 768	27 874 685	91,76		
	Total	497 449	51 923 306	104,38		

Avec 50 millions d'habitants pour une superficie de près de 500 000 km² – soit une densité moyenne de 92 hab./km² – la région himalayenne ne constitue pas un vide démographique, même si elle est comparativement sous-peuplée, sauf à prendre en compte l'ensemble des hautes terres (et donc le territoire de la région autonome du Tibet, pour une valeur très faible : 29 hab./km²). La région, qui représente 9,2 % de la superficie de l'Inde, n'abrite que 2,4 % de sa population : à une échelle continentale, les Himalayas séparent deux zones de basses terres où sont localisées les plus fortes concentrations de population urbaines et rurales du globe : Chine, 138 hab./km² ; Pakistan, 213 hab./km² ; Inde, 344 hab./km²⁴⁰.

39. Sources : recensements de 2001 ; pour le Bhoutan : estimation 2001 du Planning Commission Secretariat, complétée de l'estimation UNDP du nombre de réfugiés. Les superficies sont celles des États ou des districts concernés, sauf pour le Cachemire : le chiffre exclut les territoires sous contrôle pakistanais (79 000 km²) et chinois (43 000 km²).

40. Ces chiffres sont des moyennes nationales et dans les plaines les densités peuvent atteindre localement des valeurs très élevées : dans le Hebei, elles sont supérieures à 500 hab./km² par district, et peuvent localement dépasser 10 000 hab./km² en milieu rural ; dans les tehsils ruraux de la moyenne vallée du Gange, les densités dépassent 500 hab./km². *Population Atlas of China*, Londres, Oxford University Press, 1987 ; *Economic Atlas of India*, Oxford University Press, 1989.

Les Himalayas indiens : croissance démographique⁴¹

Région	Pop. 1951 (hab.) ¹	Pop. 1991 (hab.)	Croiss. annuelle (%)
Cachemire	3 253 852	10 069 917	2,18
Pendjab	2 385 981	6 077 900	1,47
Kumaon/Uttarkhand	3 106 356	8 489 000	1,61
Extrême ouest	958 300	2 201 961	3,05
Ouest moyen	1 490 000	3 022 210	2,56
Ouest	2 446 400	4 569 065	2,34
Centre	3 865 800	8 058 050	2,28
Est	2 797 500	5 363 385	2,68
Sikkim+Darjeeling	762 604	2 146 751	2,08
Bhoutan		833 950	2,01
Arunachal	336 558	1 091 117	2,37
Total Himalayas	21 403 351	51 923 306	

1. Sources 2001.

L'Himalaya du Cachemire est la zone la plus vaste (20 % de la superficie totale), devant les Himalayas de l'Arunachal (17 % du total), mais ce sont les Himalayas du Kumaon et du Pendjab qui sont les plus densément occupés, avec un établissement humain pour 2,9 et 3,2 km², respectivement. Les régions du Cachemire, de l'Ouest népalais et de l'Arunachal sont au contraire peu densément occupées. Par contre, une analyse des densités humaines fait clairement apparaître le Népal (sauf la région de l'Ouest moyen) et l'Himalaya du Sikkim, en opposition aux zones peu densément peuplées du Bhoutan et de l'Arunachal. Toutes ces régions ont en commun d'offrir un profil topographique identique, puisque elles s'étendent de la plaine aux lignes des plus hautes crêtes, gommant statistiquement les disparités nord/sud. Une analyse par district apporte de fortes nuances dans cette régionalisation du peuplement.

Les plus fortes densités de peuplement se localisent en premier lieu dans les districts sud du massif, à basse altitude : zones du Teraï et des *duns* voisines. Les densités y varient entre 100 et 400 hab./km², exception faite du Bhoutan et de l'Arunachal (les plus fortes densités sont celles du district collinéen de Tirap : 36 hab./km²) et de quelques districts du Népal

41. Sources : voir la note précédente. Les superficies sont celles des États ou des districts concernés, sauf pour le Cachemire : le chiffre exclut les territoires sous contrôle pakistanais (79 000 km²) et chinois (43 000 km²).

occidental. Une seconde zone de fort peuplement est clairement identifiable au Cachemire et au Népal, moins sensible ailleurs. Ces fortes densités sont d'abord rurales, mais sont aussi dues à la présence d'environ 190 villes⁴², selon deux axes parallèles et discontinus, le long du « *pied des collines* » et dans le *pahar*, qui rendent compte de deux dynamiques de peuplement. Alors que le peuplement et l'urbanisation du moyen Himalaya est un phénomène historique, celui qui affecte le piedmont himalayen est contemporain et généré par la récente mise en valeur de terres longtemps répulsives qui constituent désormais le principal réservoir de terres nouvelles pour l'agriculture, notamment dans le Teraï du Népal, où vit plus de 40 % de la population du pays, zone d'immigration nationale alimentée aussi par des migrations incontrôlées depuis l'Inde⁴³.

2. AU-DELÀ DE LA BARRIÈRE, LA MARCHE PHYSIQUE

L'espace entre plaine et cimes enneigées est appréhendé par le biais d'une nomenclature populaire qui différencie l'espace habitable – les collines (*the hills* ou *pahar*) – de l'espace non habité, la montagne, elle-même caractérisée selon la nature de son manteau neigeux – *lekh* s'il est saisonnier et *himal* quand il est permanent, la rupture entre les deux se situant vers 3000-3500 m⁴⁴. Cette terminologie néglige par contre les territoires humanisés de haute altitude, qu'ils soient en contrebas ou au-delà des pentes enneigées, même si elle en a une connaissance construite par des siècles de contacts et d'échanges. Le domaine des bhotyas (terme générique qu'on retrouve tout au long de la chaîne, et pas seulement au Népal) est étranger à celui des collines alors qu'il représente statistiquement environ 30 % de la superficie du massif. La première contingence d'un « autour des Himalayas » est l'existence d'une entité physique tibétaine « en haut » de la barrière, dont les conditions de milieu particulières sont l'antithèse de celles qui règnent dans la plaine du Gange.

42. La définition de la ville varie selon les pays: en Inde, il faut 5000 habitants, au Népal 9000 habitants, mais l'octroi du titre de ville relève davantage de la décision administrative que de la valeur statistique.

43. J.D. Ives et B. Messerli, *op. cit.*, p. 3. S'y ajoutent depuis une décennie des réfugiés du Bhoutan, notamment dans l'est du Teraï.

44. *Ibid.*, p. 22. Cette nomenclature paraît surtout valable pour le Népal. En Inde, une terminologie moins précise différencie l'Himanchal (domaine habité de la basse et de la moyenne montagne) de l'Himadri (domaine des cimes enneigées). Par contre le terme « collines » est d'usage courant sur l'ensemble de la chaîne, et désigne même des reliefs qui relèveraient de la catégorie du *lekh*.

2.1. L'ALTITUDE COMME CONTRAINTE

Un facteur limitant

Facteur limitant pour l'homme, l'altitude individualise deux types de peuplement dans les Himalayas, de part et d'autre d'une zone boisée (d'altitude moyenne de 3 000 m), qui est appréhendée comme une barrière entre deux sociétés : trop haute pour l'une et trop basse pour l'autre. C'est au Bhoutan la frontière Ya Shing/Mon Shing⁴⁵ qui différencie les forêts de pin des forêts de bambou, participant chacune à un mode particulier d'utilisation de l'espace :

- La basse et la moyenne montagnes sont occupées par des sociétés dont l'organisation est dérivée de celle de la plaine. Qu'elles soient animistes, hindoues ou musulmanes, les populations de cette étroite bande de relief sont composées en majeure partie de réfugiés qui ont fui les diverses invasions qu'a connues la plaine indo-gangétique. Les marches sino-tibétaines ont une plus grande profondeur que les marches indo-tibétaines : 400 km de vallées encaissées et d'interfluvies pseudo-plans séparent Chengdu des hautes terres du Tibet. Dans les deux cas la rizière prédomine, en terrasses, ainsi que son complément animal indispensable, le buffle. Mais aux Varnas du monde indien (et à leur survivance partielle dans les régions musulmanes) s'oppose l'organisation clanique des marches sino-tibétaines, au peuplement ethnique encore très hétérogène.
- Au-dessus de 3 000 m la haute montagne est le domaine exclusif d'hommes de langue et de culture tibétaines, introduites sur le versant cishimalayen lors de migrations (poids démographique trop élevé pour une terre ingrate ?) ou de conquêtes militaires. Les plus importantes prennent place à l'époque de l'empire Tou Fan (ancien nom chinois du Tibet), lorsqu'aux VII^e-VIII^e siècles les Tibétains conquièrent un immense territoire « allant du Kansu au Bengale, de Gilgit et de Khotan à Yunnan⁴⁶ ». L'agriculture n'est possible qu'en oasis irriguées sur les remblaiements alluviaux des fonds de vallée et des torrents collatéraux. Même les hauts versants cishimalayens directement exposés au flux de mousson demeurent attachés au monde tibétain, séparés des étages inférieurs par la barrière physiologique de l'altitude, d'autant plus efficace que son franchissement pour établissement impose aux populations une adaptation culturelle et alimentaire.

45. Charles Bell, *Tibet, Past and Present*, Londres, Clarendon Press, 1924, p. 5.

46. V.A. Bogoslovskij, *Essai sur l'histoire du peuple tibétain*, Paris, Klincksieck, 1972, p. 35.

La mousson et le désert

Vu du sud, l'Himalaya apparaît comme une formidable barrière montagnueuse ; c'est un haut-lieu selon la représentation qu'en ont les Indiens habitant les plaines, à 200 km de distance, en contrebas. À distance égale au nord des lignes de crête, le paysage est tout autre : c'est celui de terres de hautes altitudes du Tibet⁴⁷. Si par l'altitude est introduite une différenciation bas/haut dans le massif, contribuant au développement de sociétés distinctes, les conditions climatiques régnant de part et d'autre du massif introduisent une forte dissymétrie nord/sud.

Le bouclier de hautes terres du Tibet provoque une perturbation grandiose de la circulation atmosphérique générale en même temps que l'apparition d'un désert subtropical d'altitude ; combinaison de froid, de sécheresse et d'insolation intense. Il crée en fait les conditions de son propre climat, « en raison de son altitude moyenne supérieure à 4000 m d'une part et de sa massivité⁴⁸ ». À l'échelle du globe, le Tibet apparaît à la fois comme une énorme anomalie thermique et comme un pôle de sécheresse, non sans influence sur la circulation des régions voisines⁴⁹.

La région est soumise à un régime climatique dérivé : la « mousson du plateau⁵⁰ », qui génère en été des précipitations orageuses sur le Tibet, responsables de 70 % des précipitations annuelles. Un schéma identique à celui qui prévaut sur le versant cishimalayen est observable, avec une chute des apports hydriques de l'est en direction de l'ouest : alors que l'extrême sud-est du Tibet présente des valeurs proches de celle de la plaine du Brahmapoutre (2000 mm à Zayu), les valeurs ne sont plus que de 400 mm à 500 mm à Lhassa et tombent à 60 mm à Gar⁵¹. Par contre, dans les vallées de l'ouest et du sud, qui sont en position d'abri par rapport aux chaînes bordières, les apports hydriques se font pour l'essentiel en hiver et au printemps, et les bilans annuels présentent les valeurs les plus faibles de l'espace tibétain. Si l'aridité relative de ces vallées périphériques offre au regard un paysage « lunaire », le versant nord de la chaîne himalayenne est le domaine asylvatique d'altitude du Transhimalaya, auquel succèdent les steppes continentales des hautes terres tibétaines.

47. Rien n'est plus représentatif de cette dissymétrie que les variations de toponymes de part et d'autre de la chaîne : ce qui est perçu au sud comme *la demeure des dieux* (Gosaithan) devient au nord *la cime au-dessus de la crête herbeuse* (Shisha Pangma).

48. Monique Fort et Olivier Dollfus, « Questions de géomorphologie dans l'ouest du Kunlun et du Tibet », *Annales de géographie*, n° 566, juillet-août 1992, p. 383.

49. *Ibid.*, p. 383.

50. Jean Tricart, « Le milieu naturel du Tibet, d'après les publications chinoises récentes », *Revue de géomorphologie dynamique*, n° 1, 1985, p. 34.

51. Ren Mei'e (dir.), *op. cit.*, p. 424. Au nord de Gar des valeurs de 23 mm ont été enregistrées à Tianshuihai, au cœur de l'Aksai Chin : M. Fort et O. Dollfus, *op. cit.*, p. 384.

Conséquence d'un régime pluviométrique faible, les rivières ont un débit limité (relativement à leur bassin versant) à l'exception de celles qui naissent dans les chaînes englacées et bénéficient ainsi d'une alimentation nivale et glaciaire suffisante pour leur permettre un écoulement notable. Les larges vallées à faible pente (celle du Tsangpo est de l'ordre de 0,18 %) ont leur fond souvent occupé par de vastes étendues d'eau parfois douce, mais le plus souvent salée (voire saumâtre) : le Pangong Tso et le Na Ko Tso (affluents de la Shyok séparés l'un de l'autre par un étroit seuil naturel) ont une longueur totale de près de 200 km.

2.2. PAYSAGES D'UNE MARCHÉ

L'espace transhimalayen

Le double plan incliné qui descend en pente douce du Ngariskorsum (5000 m en moyenne) vers le rebroussement birman (vallée du Tsangpo) et le nœud des Pamirs (vallées du Gar Chu et de l'Indus), pour s'achever d'un côté comme de l'autre vers 3000 m et devenir des gorges d'orientation nord/sud, constitue la première et principale zone de peuplement de ce versant à une altitude moyenne de 3500 m.

À l'est du Mayum La le Tibet méridional – et le cœur historique du Tibet – est constitué par les deux régions du Ü (région de Lhasa ; en tibétain, *dbUs* signifie centre) et du Tsang (région de Shigatsé)⁵². C'est la principale zone de peuplement de ces hautes terres, qui s'étend sur 1200 km d'ouest en est et 200 km du nord au sud. Elle abrite environ 80 % de la population du Tibet administratif et une vingtaine de villes, dont les deux principales – Lhasa et Shigatsé – regroupent 15 % de la population totale. Les altitudes sont modestes (entre 3000 m et 4000 m) et le climat est relativement tempéré par rapport aux espaces environnants : à Lhasa, les précipitations annuelles s'élèvent à 500 mm et la température annuelle moyenne est de 8 °C, mais les terres cultivées couvrent un peu moins de 2000 km² (moins de 1 % de la superficie totale).

Le Ngariskorsum englobe les sources de la Sutlej (région de Burang), de l'Indus et du Gar (région de Guge), entre les chaînes himalayennes au sud, le Mayum La à l'est et la confluence du Gar et de l'Indus au nord-ouest. C'est une région couverte d'une végétation steppique assez pauvre, battue

52. Cette partition du Tibet méridional en deux régions est une généralisation qui ne saurait faire oublier les différents «pays» : le Tsang occidental est le Mangyul ; à l'est de la confluence du Kyi Chu et du Tsangpo les Tibétains distinguaient le Dagpo, le Kongpo et le Nyang, tandis qu'au sud du fleuve on distingue le Yarlung et le Lhobrag.

par les vents⁵³, abritant une population clairsemée de pasteurs nomadisants (densité moyenne inférieure à 2 hab./km²) et quelques bourgades autrefois à vocation administrative ou commerciale, aujourd'hui devenues villes de garnison⁵⁴.

À l'ouest du Ngariskorsum, le Ladakh s'étend le long de l'Indus jusqu'à son franchissement de la chaîne du Zaskar en amont de Gilgit, constitué jusqu'en 1947 par les deux tehsils de Leh et de Askardo, dont les deux villes furent en alternance capitale d'été et capitale d'hiver. Il présente des paysages qui tranchent avec ceux du Tibet central : aux espaces ouvertes de ce derniers fait pendant un paysage fermé de larges vallées en auge séparées par des chaînes les surplombant de plus de 2000 m et que franchissent des cols, dont rend compte son nom : le pays des cols (*la-dwags*). Depuis la partition du Cachemire, le terme ne concerne plus que le Ladakh central, ou Maryul des chroniques anciennes, du bourg d'Upshi en amont, à la confluence du Suru et de l'Indus en aval. Leh est située en rive droite de l'Indus, sur les premières pentes de la chaîne du Ladakh, au pied du Kardung La (5602 m) qui permet l'accès à la région du Nubra⁵⁵. Au nord-est du sillon de l'Indus, le Nubra comprend les vallées du Nubra et du Shyok et, malgré son enclavement, jouit de conditions naturelles assez favorables qui permettent parfois deux récoltes par an⁵⁶. La région est toutefois peu peuplée et la population disséminée dans une douzaine de bourgades. Entre Upshi et la frontière chinoise, les terres du Rupchu (entre le Tso Morari et l'Indus) et du Chang Tang (autour du Pangong Tso) sont les plus élevées (altitude minimale de 4200 m) et les plus inhospitalières de la région : sauf dans quelques bourgs à vocation administrative la population est majoritairement nomade ; c'est elle qui alimente en laine pashmîna les industries lainières du Cachemire, mais aussi de la vallée de Kulu.

3. BILAN D'UNE MARCHE : DISSYMMÉTRIES PHYSIQUES ET STRATÉGIQUES

3.1. L'ALTITUDE, UNE DONNÉE STRATÉGIQUE

La préservation sur le long terme de l'identité tibétaine, alors même que les collines devenaient une mosaïque de langues et d'ethnies, est fondamentalement liée à l'altitude, appréhendée ici comme discriminant majeur entre

53. Plus de 100 jours de forts vents par an.

54. C'est pour nous un sujet d'étonnement que cette région si défavorisée ait pu générer une civilisation aussi riche que celle qui se développa à Tsaparang au Moyen Âge.

55. Mais qui est fermé près de huit mois par an.

56. Le terme « nubra » serait une déformation de « idum-ra », signifiant « verger ». Il est vrai que les abricots de la région sont réputés !

des sociétés séparées par un gradient altimétrique fort puisque la montée en altitude s'associe à une baisse de pression barométrique⁵⁷, ayant des conséquences déterminantes sur la vie des sociétés vivant à haute altitude : c'est l'altitude physiologique⁵⁸.

L'hypobarie de l'air pose à l'organisme un problème d'anoxémie qui requiert pour les non-autochtones une nécessaire adaptation au-dessus de 3000 m⁵⁹. Sa durée devient de plus en plus longue au fur et à mesure que l'altitude croît – une dizaine de mois à 4100 m⁶⁰ – et paraît impossible à 5800 m⁶¹, altitude d'un certain nombre d'alpages de l'Himalaya, ainsi que de nombreuses zones frontalières du massif. La capacité de travail n'est toutefois jamais complètement récupérée pour un migrant né dans les basses terres : ce qui ne constitue qu'un inconvénient passager pour le touriste devient un handicap d'autant plus fort pour le migrant que l'altitude paraît être responsable d'autres symptômes, comme une baisse de la fécondité ou une plus grande sensibilité aux maladies pulmonaires⁶². L'altitude introduit une seconde limitation : si Tatagaon, dans le Dolpo, est, à 5769 m, l'établissement humain le plus élevé, l'essentiel du peuplement tibétain ne dépasse pas 4000 m en moyenne. La limite, qui coïncide avec celle des neiges permanentes sur le versant sud du Grand Himalaya, est aussi celle du pergélisol qui restreint toute vie végétative. Celui-ci occupe la plus vaste superficie des latitudes moyennes et basses de la planète, et son altitude inférieure, de 4300 m à 4400 m dans les Kunlun, ne cesse de croître en direction du sud : de 4800 m à 4900 m dans la chaîne du Tang La, 5300 m sur les pentes nord de l'Himalaya. À la hauteur du Kunlun Shanku sur l'axe Xining-Lhassa, il atteint une épaisseur de 140 m à 175 m : en été, le sol dégèle sur une profondeur de 1 m à 4 m, rendant sinon impossible, tout au moins très coûteux l'entretien de la route la plus fréquentée du Tibet⁶³.

57. La pression diminue de 2,5 % à 4 % tous les 300 m ; Ram Kumar Panday, *Development Disorders in the Himalayan Heights*, Katmandou, Ratna Pustar Bhandar, 1995, p. 119.

58. L'altitude ne pose pas seulement un problème aux êtres humains, mais aussi à leurs véhicules : les moteurs atmosphériques connaissent des baisses de rendement assez importantes aux hautes altitudes, ce qui entraîne surchauffe de la mécanique et besoin de refroidissement fréquents, donnant ainsi naissance à un nouveau métier au Tibet, celui de « refroidisseur de moteur » en haut des cols !

59. La carte du Tibet, produite par l'office de cartographie du gouvernement du Tibet, fournit des données climatiques mais aussi des données sur la disponibilité en oxygène des principales villes, selon les mois.

60. M.S. Malhotra, « Effects of ecological factors on different physiological and biochemical parameters in low-landers during prolonged stay at altitude of 4100 m in Western Himalayas », dans P.T. Baker (dir.), *Écologie et ethnologie de l'Himalaya*, Paris, CNRS, 1977, p. 238.

61. *Ibid.*, p. 236.

62. *Ibid.*, p. 223.

63. Ren Mei'e (dir.), *op. cit.*, p. 428. La section Golmud-Lhassa, dont la modernisation fut achevée au printemps 1987, était déjà fortement détériorée à l'automne de la même année. La difficulté de concevoir des axes durables fut la raison majeure de l'abandon du projet de liaison ferroviaire Qinghai-Tibet jusqu'en 2000.

La contrainte de l'altitude affecte aussi les militaires : les États belligérants l'ont compris et recrutent parmi les populations acclimatées des soldats pour constituer des bataillons d'élite comme le « *corps indien des 22* », composé de Tibétains et de Ladakhis. L'armée indienne a de plus établi le long des principales voies de pénétration himalayennes des *acclimatization camps* (une dizaine le long de la route Srinagar-Leh, un peu moins sur la route Mandi-Kyelang et sur l'Hindustan-Tibet Highway qui conduit au Lipulekh La) afin d'assurer aux autres soldats une montée progressive en altitude et de permettre une adaptation de leur organisme non seulement à l'anoxémie, mais aussi à la sécheresse de l'air et au froid⁶⁴.

C'est un souci justifié lorsque l'on note que la capacité de travail (comme d'action) est réduite de 20 % à 30 % pendant la première année d'installation à 4000 m⁶⁵ et qu'une part notoire des victimes des guerres himalayennes est due aux conditions du milieu. Le problème est assez bien résumé par un officier pakistanais : « Nous sommes courageux, ils sont courageux. Et nous affrontons tous deux les mêmes ennemis : le climat et l'altitude⁶⁶. » En fait, dans le conflit qui a pour cadre le rebord occidental de la cuvette du Siachen, 80 % des victimes résultent d'avalanches ou de chutes dans les crevasses, ou souffrent d'œdèmes pulmonaires ou cérébraux. C'est aussi une contrainte majeure pour le combat, puisque la raréfaction de l'air joue à la fois comme un avantage (la portée des projectiles est plus grande, impliquant pour l'artillerie une réécriture des tables de tir) et un inconvénient (la portance est réduite, hypothéquant la manœuvrabilité des appareils en vol)⁶⁷.

Le contrôle du Tibet constitue en soi un avantage stratégique majeur, puisqu'à 200 km au nord des plus hautes crêtes, les altitudes demeurent fortes – elles sont au minimum de 3000 m dans la vallée du Tsangpo ou dans celle de l'Indus – et ne se réduisent que 500 à 1300 km plus au nord, dans les marches sino-tibétaines, ou dans la cuvette de Xining où on trouve de plus des conditions proches de celles qu'on peut observer dans les marches indo-tibétaines, en contrebas du Grand Himalaya. Cette possibilité de stationner des troupes tout au long de l'année dans un environnement

64. À l'inverse, la descente en altitude de troupes acclimatées représente un avantage considérable : la présence de globules rouges en grande quantité dans le sang est un atout pour toute activité physique, notamment d'endurance.

65. P.T. Baker, « Human biological problems in the Himalayan-Hindu Kush region », dans P.T. Baker (dir.), *Écologie et ethnologie de l'Himalaya*, Paris, CNRS, 1977, p. 223.

66. « War at the top of the world », *Times International*, 17 juillet 1989.

67. Si le maintien de troupes à haute altitude constitue un avantage tactique, l'établissement de bases aériennes ne l'est pas, puisque le décollage nécessite une charge en carburant très supérieure à celle qui est nécessaire au niveau de la mer ; voir Marcus P. Acosta, *High Altitude Warfare: The Kargil Conflict and the Future*, Monterey, Naval Postgraduate Highschool, 2003, 102 p.

climatique pas trop extrême et dans un cadre social (quasi) normal comme dans la moyenne vallée du Tsangpo (Shigatse, Lhassa) est un atout psychologique irremplaçable pour l'armée chinoise, comparé au cadre des terres d'altitude que peut mettre à contribution l'armée indienne.

3.2. LIGNE DE CRÊTE ET LIGNE DE PARTAGE DES EAUX

Un second avantage qu'offre l'espace tibétain est la dissociation entre ligne de crête et ligne de partage des eaux. Dans les Himalayas, la ligne de partage des eaux n'est pas portée par la plus haute chaîne, le Grand Himalaya, mais par les chaînes transhimalayennes qui lui sont accolées au nord. De fait, le Grand Himalaya n'est une ligne de partage des eaux que de 74° E à 78° E (où il sépare la cuvette du Cachemire du bassin versant de la Zaskar) et de 89° E à 91° E (où il sépare la Shankosh et la Tongsa de la zone aréique du Yamdrok Tso).

- Au nord-ouest du massif, les lignes de crête des Gunjerab puis du Karakoram constituent la ligne de partage des eaux entre les tributaires de l'Indus (Gilgit, Hunza) qui se jettent dans la mer Arabe d'une part, les Pamirs (haute Amu Daria) et les tributaires de l'endoreïque Yarkand Daria d'autre part.
- À l'est du Karakoram La (5598 m), la ligne de partage des eaux quitte le Karakoram pour suivre un tracé sinueux entre la Chip-Chap (affluent de la Shyok) et le Karakash (coulant dans le Takla Makan), dernier contact entre deux systèmes plus ou moins exoréiques.
- À partir du Changchemno (affluent de l'Indus), les bassins versants de l'Indus et du Yarkand Tarim sont séparés par les hautes terres aréiques du Changtang, les premières étant celles du Lingzitang et de l'Aksai Chin.
- Plus à l'est, le bassin versant indien (Indus et Tsangpo) naît sur les crêtes des Gangling puis des Gangdisiri jusqu'à ce que le Tsangpo et ses affluents rejoignent les multiples plis du nœud épigénique birman.
- Au sud se trouve la ligne de partage des eaux de l'Himalaya proprement dite, qui sépare les auges du haut-Indus et du Tsangpo, au nord, du versant indo-gangétique au sud de la chaîne.

L'existence de deux lignes de partage des eaux parallèles dans les Himalayas – l'une, principale, bordant au nord l'écoulement en direction de l'océan Indien et l'autre, secondaire, entre les bassins de réception de l'Indus et du Gange – remet en question le principe de la ligne de partage des eaux comme support normatif de frontière dans un cadre montagneux. À plus grande échelle, les conditions climatiques et topographiques permettent l'existence de zones aréiques sur les interfluvies et rendent difficile

l'application du principe, d'autant plus que ces particularités peuvent localement couvrir des superficies importantes et constituer, parce qu'elles sont en position de frontière, des enjeux stratégiques.

Quand la ligne de partage des eaux est différenciée de la ligne des plus hautes crêtes (le Grand Himalaya, sauf au nord-ouest), les rivières, en s'écoulant vers le sud, franchissent cette dernière par des percées qui sont autant de brèches dans le mur que constitue la chaîne. Elles s'enfoncent (soit directement, soit après les avoir un instant longés) dans les massifs, défonçant les plus hautes chaînes par des gorges profondes et souvent étroites : la Kaligandaki traverse le Grand Himalaya entre Annapurna (8110 m) et Daulaghiri (8203 m) à 2400 m d'altitude ; l'Arun a entaillé un transantoclinal sur une profondeur évaluée à 15000 m⁶⁸. La plus grande complexité du réseau hydrographique se trouve au nord-est du massif, où les chaînes du Ladakh, du Zaskar, du Grand Himalaya et du Pir Panjal séparent les versants enneigés du Karakoram de la plaine de l'Indus et forment autant d'obstacles que les rivières, et notamment l'Indus, ne franchissent que par de profondes gorges. Ces gorges isolent les bassins amont et aval d'une même rivière ; c'est l'obstacle qui sépare le monde transhimalayen du monde himalayen et, plus bas, celui-ci de la plaine⁶⁹.

Ce qui peut apparaître comme « détail » morphologique s'avère en fait accroître la pénétrabilité du massif par l'homme et a donc joué – et joue encore, quoique selon un autre registre – un rôle fondamental dans son peuplement. Ce domaine dégagé par l'érosion ou s'appuyant localement sur des structures faillées de type graben – les brèches ou saillants – compose un ensemble d'« avancées » climatiques transhimalayennes vers les latitudes plus basses : c'est climatiquement un phénomène d'invasion surplombante, qui maintient des conditions transhimalayennes sur certains points du versant sud de la chaîne⁷⁰. Entre ligne de partage des eaux et ligne des plus hautes chaînes s'étend un ensemble de vallées « suspendues » participant à l'hydrographie cishimalayenne tout comme au système climatique transhimalayen ; un espace de transition physique entre deux extrêmes climatiques dont les formes les plus marquées se retrouvent au Mustang, au Sikkim (vallée de la Chumbi), à Tawang et dans une moindre mesure le long du cours médian de la Kuru Chu.

68. Jacques Dupuis, *op. cit.*, p. 21.

69. À ce titre, la remontée de la Bhote Koshi en direction du poste-frontière de Kodari est l'occasion d'un transect exemplaire.

70. Sans doute pourrait-on citer l'exemple de Jomosom, dans la haute Gandaki, qui reçoit une moyenne annuelle de 255 mm d'eau tandis que Lumle, 50 km au sud, en reçoit plus de 5000 mm ; J.D. Ives et B. Messerli, *op. cit.*, p. 27.

3.3. LES COLS, OU LA QUESTION DU DÉPLACEMENT

Ces formes locales de faiblesse structurale du Grand Himalaya posent le problème plus complexe de l'accessibilité dans un milieu naturel qui apparaît comme surdéterminant pour l'installation mais aussi le déplacement des hommes. Une telle surdétermination n'impose ses contraintes physiques que par rapport à un niveau de développement économique et technique défini et n'obvie en rien un développement futur susceptible d'établir une nouvelle interface homme/milieu. Les discontinuités dans les flux structurant la société engendrent un morcellement de l'espace tibéto-himalayen, donnant aux différentes communautés une certaine autonomie « de fait » les unes par rapport aux autres. Dans un espace à dimension humaine, l'élément-clé du parcours est le col, qui lie deux bassins versants entre eux, mais aussi deux niveaux d'un même cours d'eau qu'une gorge isole l'un de l'autre⁷¹. En fait, le terme de col est impropre à circonscrire cette réalité physique : la désuète « passe » conviendrait mieux à circonscrire et la notion de col et celle de passage permettant de franchir un relief intermédiaire. L'anglais *pass* et le tibétain *La*, qui sont indifféremment employés sur les cartes, véhiculent eux aussi cette incertitude. Nous préférons toutefois conserver le terme « col », qui demeure d'usage plus fréquent⁷².

Jusqu'en 1950, la société tibétaine ignore la roue et par conséquent la route : les flux sont à l'échelle d'un mode de transport encore largement conditionné par l'élément humain (vitesse de déplacement à pied ou monté) et donc tributaire d'un certain nombre de contraintes physiques⁷³ : altitude, froid, précipitations pluviales ou nivales et leurs conséquences (crues ou avalanches), végétation luxuriante (qui ralentit ou entrave la progression) ou au contraire rare, qui entraîne l'absence de fourrage (et nécessite soit un détour afin de trouver des pâturages, soit d'emporter l'alimentation nécessaire à l'animal de bât, accroissant le prix du transport en réduisant la charge utile⁷⁴). S'ajoutent aussi les risques intrinsèques du voyage, qui pouvaient, dans les grands parcours comme la traversée du Karakoram, coûter jusqu'à 40 % des marchandises transportées⁷⁵.

71. Un exemple extraordinaire est la liaison Shigatsé/Lhassa : si une route existe, qui longe le Tsangpo, la liaison la plus fréquentée est celle qui passe par Gyangtsé et franchit le Karo La (5045 m) puis le Kampa La (4794 m).

72. On retrouve fréquemment cette utilisation particulière du terme dans les Alpes, ainsi le col de la Madeleine, qui permet de franchir un verrou glaciaire sur la D. 902 entre Lanslevillard et Bessans.

73. D'autant plus importantes que les véhicules automobiles ou à traction animale étaient jusqu'à récemment inconnus dans ces régions.

74. Cette logique demeure pertinente avec des moyens modernes de déplacement : avant la construction de l'oléoduc Golmud/Lhassa, l'armée chinoise devait, en plus de son chargement en hommes ou équipement, transporter son carburant, soit 30 % de la charge utile.

75. Le long des axes modernes, les carcasses de véhicules accidentés ont désormais remplacé celles des animaux morts d'épuisement.

La contrainte «logistique» se complète d'une autre, climatique, qui peut faire varier les itinéraires en fonction des saisons. Si certaines «routes» sont impraticables pendant la saison froide en raison de leur enneigement (plus de neuf mois par an pour certains cols), d'autres itinéraires deviennent alors possibles, rendus praticables par la congélation des eaux courantes : c'est le phénomène du *tchadar*⁷⁶.

En fait se pose la question de l'accessibilité, qui peut paraître subjective mais répond implicitement à un ensemble de critères physiques :

- l'altitude, qui conditionne le mode de déplacement. Dans le cas d'un déplacement à vecteur animal, à chaque étage altitudinal correspond une monture donnée ;
- l'exposition et la localisation dans une zone climatique dont sera tributaire le calendrier de déplacement ;
- la végétation qui, à grande échelle, intervient dans la relation entre choix de l'itinéraire et présence de pâturages.

La différence d'accessibilité fait du «pays» que le col introduit un isolat relatif ou au contraire un lieu de circulation majeur. Sa plus grande accessibilité par l'un ou l'autre des versants de l'Himalaya définit une appartenance implicite à telle ou telle sphère politique, indépendamment des contraintes stratégiques extrarégionales qui purent s'exercer.

Plutôt que de présenter un catalogue des pays et des cols (à l'image des *Gazetteer* anglaises – fort utiles – du XIX^e siècle), il paraît préférable de traiter graphiquement ces données. Celles-ci résument les thèmes précédemment évoqués et sont conçues comme une synthèse du cloisonnement et de la circulation dans les Himalayas, selon l'accessibilité des différentes cellules qui le composent.

Le parti pris d'une vision quelque peu homéostatique de la dynamique homme-milieu en Himalaya est dicté par le double souci de rendre compte du contexte qui prévalait lors de la fixation des frontières sur le massif, autant que de poser les bases de la dynamique «traditionnelle» des hautes terres, encore faiblement affectée par un développement exogène, impulsé depuis les basses terres. Une preuve en est le faible développement d'un réseau moderne de communications, au moins sur le versant cishimalayen.

Cette logique d'accessibilité (ou de faible accessibilité) joue aussi dans les conflits qui n'éclatent bien souvent qu'à la saison chaude si les attaquants viennent des plaines et au début de la saison froide si ce sont au contraire

76. Soit l'utilisation des eaux gelées comme axe de circulation, ainsi la rivière Zanskar entre Leh et Padum.

les armées venues des hautes terres qui prennent l'offensive⁷⁷. À petite échelle, les conditions naturelles définissent une distance-temps originale : parce que l'accès en est libre toute l'année, les liens du Tibet avec le nord-est (la Chine) l'emportent sur ceux avec le sous-continent indien bien que la distance séparant le Ü des plaines soit dix fois supérieure (en moyenne 3000 km contre 300 km). Toutefois, cette contrainte géoclimatique doit être modulée par l'héritage historique : le raffermissement des liens avec le monde chinois à l'époque moderne tient surtout à l'affaiblissement du commerce transhimalayen créé par la fermeture du Tibet aux étrangers à partir du XVIII^e siècle.

Pourtant, l'accès au Tibet par le nord est fort limité : les itinéraires les plus fréquentés sont ceux qui traversent le Kham, mais les conditions de parcours qu'ils offrent ne sont guère différentes de celles qu'on retrouve en Himalaya – quatre rivières et six chaînes à franchir, dont les cols sont fermés en hiver⁷⁸ – ou passant par le Kokonor (Qinghai). Ce dernier constitue certainement l'accès le plus aisé, car si le chemin en est long, les cols sont rarement bloqués en hiver, en raison de précipitations nivales limitées⁷⁹. À l'extrême ouest de ce nord, d'autres accès existent, par la Raskam ou la Taghdumbash Pamir, mais ils furent la plupart du temps loin de tout pouvoir politique fort, et même de celui du Tibet⁸⁰.

À l'inverse, les accès indiens du Tibet sont nombreux : une vingtaine de passes majeures sont ou ont été fréquentées. Par contre leur utilisation demeure tributaire des précipitations pluviales, dans les bas ou à l'approche du Grand Himalaya (intense solifluxion qui emporte régulièrement les routes), et nivales : les cols sont élevés (peu sont en-dessous de 4000 m) et sont bloqués par les neiges une partie de l'année⁸¹. Seul le Ladakh est d'accès relativement aisé depuis la plaine de l'Indus, puisqu'aucun des cols du

77. Cette logique militaire fut validée *a contrario* par l'attitude indienne lors du conflit indo-pakistanaï de 1971 : l'Inde attendit que les cols soient bloqués pour attaquer, empêchant la Chine d'intervenir d'une façon ou d'une autre. Dans le même ordre d'idées, il n'y eut pas d'affrontement dans la Sumdorong Chu en 1986, en raison des conditions météorologiques très défavorables qui régnerent dans le secteur pendant l'été.

78. Ces itinéraires ne sont guère meilleurs que ceux qui franchissent l'Himalaya, malgré la construction d'axes modernes : un guide chinois actuel précise que « *Due to landslide, mud slides, snow, washouts, and even glacial blockages, the route is best not attempted in winter (September to February)* », cité dans Lee Feigon, *Demystifying Tibet*, Chicago, Ivan R. Dee, 1996, p. 63.

79. Le col le plus élevé de l'itinéraire Xining – Lhassa est le Thang La, le « col facile ».

80. C'est une de ces routes qu'emprunta la mission Bonvalot en 1889.

81. En règle générale, les cols franchissant le grand Himalaya sont ouverts de juin à octobre ; voir les *trekking route maps* que publie le *Survey of India*.

parcours jusqu'à Leh n'est à plus de 4 100 m et que l'importance stratégique accordée au territoire par les autorités indiennes tend à accélérer l'ouverture annuelle de la route. Même en été, la circulation demeure incertaine, en raison du «plâtrage» du col par la neige que peuvent occasionner des précipitations de mousson, notamment dans l'est du massif, où leur puissance peut s'étendre au-delà de la barrière théorique du Grand Himalaya.



CHAPITRE

HOROLOGIE CONTEMPORAINE

Marches d'empires

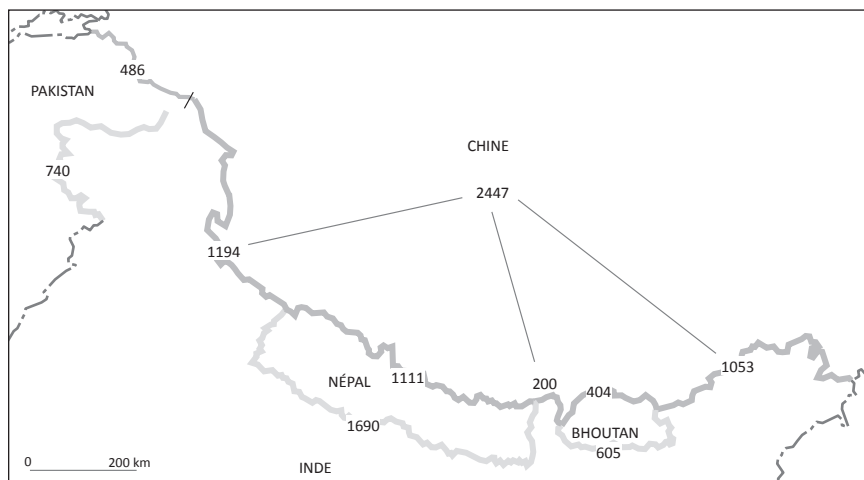
Une lecture statistique des longueurs des frontières fait de l'Inde et de la Chine les principaux protagonistes de la scène himalayenne : leur frontière commune représente 77 % des frontières de la Chine face à l'Asie du Sud et 69,5 % des frontières tracées dans les Himalayas ; la dyade se singularise de plus parce qu'elle est la plus longue frontière litigieuse du globe¹. Si la situation régnant autour de l'interaction sino-indienne peut être considérée comme la question majeure d'un théâtre himalayen, la dyade n'est pas la seule du massif à présenter des alternances de segments litigieux et de segments qui ne le sont pas : toutes les autres limites politiques constituent un objet de litige potentiel ou déclaré face à l'un ou l'autre de ces deux protagonistes, dont il convient aussi de rendre compte afin de considérer les Himalayas comme le théâtre géopolitique spécifique de l'interaction sino-indienne.

1. La dyade sino-russe ne l'est plus, si on se rapporte au traité signé le 25 avril 1996 par les dirigeants des deux pays : même le litige portant sur la souveraineté de l'île aux Ours, à la confluence de l'Amour et de l'Oussouri, a été résolu.

Statut actuel des tracés



Longueur des tracés (en kilomètres)



Il importe donc d'arpenter les frontières en Himalaya afin de dresser un état des lieux des situations observables de part et d'autre de ces lignes, de distinguer les différents segments qui les composent, de rendre compte des enjeux territoriaux qui y sont associés, au travers des revendications des uns ou des autres. Nous suivrons d'abord la frontière sino-indienne, telle qu'elle fut formellement définie lors des entretiens frontaliers entre les gouvernements indien et chinois tenus à Beijing de juin à septembre 1960,

consignés dans le *Report of the Officials of the Governments of India and the People's Republic of China on the Boundary Question*² et qui officialisèrent le partage de la dyade entre le secteur occidental, le secteur central et le secteur oriental. Par contre, ne fut pas pris en compte le secteur du Sikkim, qui relevait alors d'un État indépendant, au même titre que le Népal et le Bhoutan, dont nous aborderons ensuite les frontières. Parce qu'elle clôt en pratique à l'ouest l'espace himalayen de l'Inde et participe même indirectement à la dynamique frontalière sino-indienne, nous évoquerons en dernier lieu la dyade indo-pakistanaise dans ses dimensions himalayennes.

1. FRONTIÈRES INDIENNES FACE À LA CHINE

1.1. AUTOUR DE L'AKSAI CHIN

Le Karakoram La marque pour le gouvernement chinois l'extrémité occidentale de la longue et complexe dyade sino-indienne, telle qu'elle fut déterminée, avec réticence pour le côté indien, au cours des premières discussions entre les deux gouvernements de 1959 à 1962. Ce choix excluait des négociations la frontière septentrionale du Cachemire, et donc la possibilité pour le gouvernement indien de faire reconnaître sa souveraineté sur le versant sud de la chaîne du Karakoram.

La section occidentale de la dyade court sur 350 km entre le col et l'Imis La; elle sépare l'État indien du Jammu-et-Cachemire (J-C), au sud, des républiques autonomes chinoises du Xinjiang et du Tibet, au nord; elle intègre deux segments conflictuels, qui présentent deux configurations géographiques (et géostratégiques) différentes. La première concerne un espace demeuré de peu d'intérêt jusqu'en 1950 – l'Aksai Chin – (soit la frontière « traditionnelle » Ladakh/Xinjiang) et la seconde, une région qui fut au contraire longtemps considérée comme « stratégique », car elle formait un nœud d'itinéraires caravaniers et constituait le principal poste douanier de la région – la porte occidentale du Tibet – pour le Ladakh.

Autour de l'Aksai Chin, deux lignes de nature différente sont revendiquées comme étant toutes deux la frontière « traditionnelle », mais ni l'une ni l'autre n'a le moindre référent historique ou coutumier. Il s'agit d'abord de la ligne qui forme la frontière de fait entre les deux États, ensuite de la limite revendiquée par le gouvernement indien; toutes deux sont tracées dans un milieu hostile.

2. *Report of the Officials of the Governments of India and the People's Republic of China on the Boundary Question*, New Delhi, Ministère des Affaires étrangères, 1962.

Secteur occidental



La ligne chinoise, ligne de contrôle effectif

La frontière la plus méridionale est celle que revendique et patrouille l'armée chinoise et qui sert de limite d'espace aérien entre les deux pays sur la carte ONC-G7³. Son tracé est très proche de celui que le gouvernement chinois revendiquait comme frontière en 1960. Elle a comme caractéristique d'être la seule portion de la dyade sino-indienne à avoir été démarquée – mais de façon unilatérale – par l'armée chinoise à partir de 1964.

Du Karakoram La, la ligne suit un éperon rocheux jusqu'à la longitude 78° E, pour prendre ensuite une orientation sud-est et suivre la ligne de crête de la chaîne du Karakoram en rive gauche de la Shyok et au nord de la Kugrang Tsangpo, jusqu'au Kongka La. Elle se poursuit ensuite selon une orientation nord-est/sud-ouest jusqu'au Pangong Tso, qu'elle coupe en son milieu pour prendre alors une direction globalement méridienne jusqu'au sud du Spanggur Tso. Ce tracé ne s'appuie que rarement sur des formes naturelles; il isole la Shyok de ses sources et coupe en deux le bassin du Changchemno. Enfin, il place sous contrôle chinois les principaux cols contrôlant les accès sud de l'Aksai Chin depuis le Ladakh.

Le tracé marque la limite atteinte par les troupes chinoises le 20 octobre 1962, qui leur assure une position topographique dominante, cantonnant l'armée indienne dans les fonds de vallée, soit un avantage-terrain décisif à ces altitudes extrêmes, identique à celui dont l'armée indienne bénéficie face aux troupes pakistanaïses dans le secteur du Siachen⁴. La mise en œuvre des propositions issues de la Conférence de Colombo (qui consistaient en un retrait chinois de 20 km par rapport à cette ligne) aurait introduit un équilibre tactique dans les positions respectives des deux armées, séparées *grosso modo* par la ligne de partage Shyok/Lingzitang (exception faite du Changchemno, toujours coupé en deux en amont du Kongka La).

La ligne chinoise n'a certes aucun fondement géographique ou historique, mais elle permet à la Chine d'établir un contrôle total sur l'Aksai Chin, c'est à dire sur un territoire traversé par le seul itinéraire direct Xinjiang-Tibet qui existe⁵. La route, qui a été construite entre 1954 et 1957, ne suit pas une ancienne piste mais est totalement nouvelle dans son tracé.

3. Cette limite invisible est d'autant plus symbolique qu'elle sépare le « ciel ouvert » indien et l'espace aérien chinois, interdit à toute intrusion.

4. Voir plus loin, section 4.

5. Un autre itinéraire Xinjiang-Tibet est possible, passant plus à l'est et remontant les vallées du Polu et du Keria. Mais il est plus long et évite le Tibet occidental. Ce fut celui qu'emprunta à la fin du XIX^e siècle la mission Dutreuil de Rhins.

La version indienne

La limite la plus septentrionale est celle que présentent les Indiens comme la seule frontière traditionnelle et qui est toujours dessinée sur leurs cartes à l'heure actuelle, même si le territoire qu'elle délimite échappe à leur contrôle depuis plus de quarante ans⁶.

La ligne qui circonscrit en totalité les bassins aréiques du Lingzitan et de l'Aksai Chin suit, du Karakoram La, la chaîne du Karakash, qui sépare les eaux de la Shyok et du Yarkand Daria jusqu'au nord-ouest de Haji Langar. Après avoir franchi la rivière Karakash, elle se rattache à la ligne séparant l'Aksai Chin des tributaires du Takla Makan, le long de la ligne de crête des Kun Lun. Elle prend ensuite, au point approximatif 80° 21' E, une direction sud pour suivre un tracé incertain entre Lingzitan et Changtang (entre les lacs Amtogar et Sarigh Jilganag à l'ouest et les lacs Leightan et Tsoggor à l'est), avant de se joindre au Lanak La, la limite traditionnelle qui court, méridienne, entre les pâturages autrefois fréquentés par les Ladakhis et les Tibétains.

Telle qu'elle fut représentée sur les cartes britanniques, puis aujourd'hui indiennes, cette frontière apparaît, en fait, comme l'assemblage composite de segments de dates et de statuts très variés :

- La section qui s'étend au sud du Lanak La est identique au tracé de la frontière Ladakh/Tibet défini par Van Agnew. Celui-ci s'appuie par le traité sino-tibéto-cachemiri de 1842 : la frontière « est parfaitement définie par des piliers de pierre, qui furent érigés après la dernière expulsion des Sokpo ou hordes mongoles, en 1687⁷ ». La frontière est d'autant mieux connue qu'elle est franchie par la route Leh-Lhassa et sépare les pâturages tibétains et ladakhis⁸.
- La section septentrionale n'a jamais fait l'objet d'un traité. Le tracé, tel qu'il est revendiqué aujourd'hui, est une construction graphique qui relie les différents points où des voyageurs anglais se sont heurtés à la juridiction chinoise ou tibétaine au XIX^e siècle. Elle est représentée sur la *carte de Johnson* (1865), ainsi que sur celle de la *Gazette of Kashmir* (1891). Elle fut reprise comme limite entre Xinjiang, Tibet et British Raj sur la carte fournie en 1893 par le diplomate chinois Hung Ta Chen au consul britannique à Kashgar lors de la première tentative britannique de démarcation de la frontière nord de l'Inde⁹.

6. Voir, entre autres, le prospectus « Maps published by Survey of India » édité par le *Survey of India*.

7. A. Cunningham, *Ladakh, Physical, Statistical and Historical*, Londres, W.H. Allen, 1854, p. 261.

8. Frederik Drew, *Jammoo and Kashmir Territories*, Londres, Stanford, 1876.

9. Dorothy Woodman, *Himalayan Frontiers*, Londres, Cresset Press, 1969, p. 68.

Outre les plaines désolées et salines du Lingzitang et de l'Aksai Chin (dont le sel semble avoir été le seul intérêt économique)¹⁰, cette démarcation inclut en territoire indien la haute vallée du Karakash, que Johnson décrivit comme « de nombreux et vastes plateaux près de la rivière, couverts de bois et d'herbe haute¹¹ », assez facilement accessible depuis le Changchemno. Mais l'intérêt du territoire n'est pas économique : pour l'Inde, la perte de ce secteur représente celle d'une plateforme stratégique dominant Changtang, Takla Makan et Ladakh, c'est-à-dire d'une porte d'entrée en Asie centrale. Vision implicitement partagée par la Chine, qui inclut ce territoire dans le Xinjiang, reprenant la section orientale (des Kuen Lun au Lanak La) de cette frontière qui est revendiquée comme limite entre les régions autonomes du Tibet et du Xinjiang, à quelques ajustements près, au nord-est et au sud-est du lac de l'Aksai Chin.

Au sud, la porte occidentale du Tibet

À environ 75 km au sud-sud-est de Chushul, principale base militaire indienne dans l'est du Ladakh, est située la zone de Tashigang. Le litige porte là sur une bande de terre de forme quadrangulaire, d'orientation méridienne et d'une superficie d'environ 1 380 km², de part et d'autre de l'Indus. Comme plus au nord, cette limite n'a pas fait l'objet d'un traité de délimitation moderne ; comme pour l'Aksai Chin, le territoire est circonscrit par les lignes revendiquées : à l'ouest, la ligne que le gouvernement chinois revendique comme frontière traditionnelle ; à l'est, la ligne tenue par l'armée indienne et qui forme la frontière de fait entre les deux États.

Le point de divergence entre les deux tracés se situe approximativement au mont Sajum (6 100 m), à 79° 3' E et 33° 20' N, sur un chaînon méridional de la chaîne du Kailash. De là, la frontière respectée prend une direction méridienne pour atteindre l'Indus à 3 km en amont de la bourgade de Lungbale (vers 4 175 m d'altitude) ; elle remonte le cours d'eau jusqu'à la hauteur de Lagankhel, puis reprend une orientation nord/sud sur la ligne de crête bordant à l'est le cours de la Koyul Lungpa, demeurant ensuite sur la crête formant la limite sud du bassin supérieur de la Hanle jusqu'à l'Imis La.

La frontière revendiquée bifurque vers le sud une quarantaine de kilomètres à l'est du Sajum, à la hauteur d'un sommet d'altitude approximative 6 020 m. Dans son trajet méridien, elle franchit le Chang La puis le Jara La

10. Élisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, t. VIII, Paris, 1883, p. 99.

11. D. Woodman, *op. cit.*, p. 68.

avant de couper l'Indus à quelque sept kilomètres en amont de Demchok. Elle suit alors la ligne de partage des eaux entre la Hanle et les tributaires de la Sutlej, au travers des cols de Charding La et Imis La.

Les enjeux territoriaux sont autres que ceux que l'on peut observer ailleurs sur le massif, parce que ce secteur, de haute altitude, est le seul de la longue dyade sino-indienne où les Britanniques aient mené à bien (quoique de façon unilatérale¹²) un travail de délimitation de frontière sur le terrain. Le tracé réalisé par la commission britannique des frontières entre 1846 et 1847 (et que revendique le gouvernement indien), en suivant les lignes de crête au nord de la vallée de l'Indus, devait assurer la sécurité de l'axe commercial allant de Leh à Lhassa, au moins jusqu'à Demchok. La position chinoise prive au contraire l'Inde d'un accès facile à la fois au Ngariskorsum et au Changtang.

1.2. LE SECTEUR DIT «CENTRAL»

Une existence discrète

Ce que les stratèges indiens et chinois désignent sous le nom de «secteur central» peut être perçu comme l'antithèse d'une *doxa* de la frontière en Himalaya : c'est la seule portion de cette longue dyade qui cumule l'absence de définition par traité et l'absence de tensions exprimées, depuis 1962 tout au moins¹³, même si subsiste entre Inde et Chine un différend territorial portant sur quelque 1 575 km².

La section centrale est le segment long d'environ 500 km qui s'étend de l'Imis La (à une trentaine de kilomètres à l'est de la trijonction Himachal Pradesh/Jammu-et-Cachemire/Chine¹⁴) au tripoint Chine/Inde/Népal¹⁵, et séparant le Tibet chinois des États indiens de l'Himachal Pradesh et de l'Uttarkhand. Il n'est pas défini par un traité, mais par la ligne de front où se font face depuis 1962 les armées indienne et chinoise.

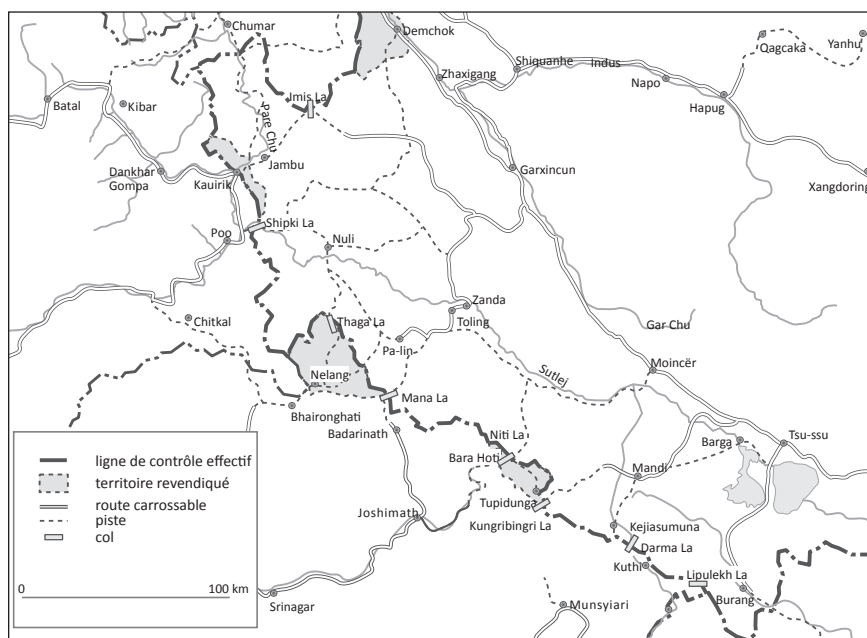
12. Se reporter au chapitre 5, section 2.

13. S'il y a litige, c'est plus entre Indiens et Népalais qu'entre Indiens et Chinois.

14. Selon les sources, la limite est fixée à l'Imis La ou plus à l'ouest, à la trijonction J-C/Himachal Pradesh/Chine.

15. Alaistain Lamb, *Asian Frontiers*, Londres, Pall Mall Press, 1968, p. 123. L'étude de cette portion de la dyade sino-indienne est globalement négligée par les auteurs : à titre indicatif, A. Lamb y consacre 13 lignes sur les 12 pages traitant de la frontière sino-indienne.

Secteur central



Enjeux territoriaux

De l'Imis La, la frontière prend une orientation sud/nord, le long de la chaîne du Zanskar, puis est/ouest pour intégrer en territoire tibétain le cours médian du Pare Chu. La frontière s'appuie alors sur ses affluents rive gauche (Kyumsalung Panglung) et rive droite (Chepzilung), à la hauteur de la bourgade frontière de Chepzi. Elle suit ensuite une direction nord-ouest/sud-est sur un chaînon oriental du Grand Himalaya. À la hauteur de la confluence du Pare Chu avec la Spiti, la frontière est l'objet d'une première contestation entre Inde et Chine :

- Selon les autorités chinoises, la limite demeure sur la ligne des plus hautes altitudes, intégrant en territoire tibétain la confluence entre les deux rivières.
- La revendication indienne se porte sur un chaînon secondaire, qui court parallèlement à la crête principale, sur son flanc oriental, et qui est une ligne de partage des eaux. Elle intègre en territoire indien les bassins versants des émissaires de rive gauche et de rive droite du Pare Chu, entre les hameaux de Churung et de Bumdo.

Immédiatement au sud de ce secteur d'environ 350 km² lui succède un second, qui met en cause le contrôle d'un des principaux points de franchissement de l'Himalaya : le Shipki La (4695 m), qui domine en rive gauche la Sutlej (Langchen Kham Chu) lors de son franchissement de la chaîne du Zaskar.

Au sud du Shipki La, la frontière prend une direction nord-ouest/sud-est et suit la ligne de partage des eaux, isolant les cours supérieurs des affluents de rive gauche du Kangchen Kham Chu, des sources du Gange et de la Yamuna. La frontière laisse en territoire indien les massifs montagneux du Gangotri (6614 m) et de la Nanda Devi (7817 m), entre lesquels les Ganges prennent leur source, jusqu'aux environs du Lipu Lekh La (5453 m), un des principaux axes transhimalayen, aujourd'hui surtout fréquenté par les pèlerins et les touristes (occidentaux) en route vers le mont Kailash.

Deux segments litigieux existent, là où la ligne de partage des eaux n'est pas portée par la chaîne du Zaskar, mais par un chaînon qui la longe, à l'est :

- Une centaine de kilomètres plus au sud, le litige porte sur l'appartenance du bassin récepteur de la Bhagirathi, une des trois sources du Gange. Le tracé chinois porte sur la ligne de crête du Zaskar, tandis que la revendication indienne englobe les sources de la rivière, plus à l'est (environ 950 km²).
- C'est ensuite le bassin récepteur de la Dhaulī Ganga, où les revendications sont similaires, portant sur 275 km².

La même logique de situation caractérise les différents secteurs en litige : dans tous les cas, les revendications (qui sont de taille réduite, comparés aux autres secteurs de la dyade) portent sur des supports identiques : ligne de partage des eaux pour l'Inde, ligne de crête pour la Chine, parce qu'il n'y a pas coïncidence entre les deux supports. Mais les revendications ne tiennent pas tant aux supports physiques réclamés qu'aux espaces qu'ils circonscrivent : ils concernent avant tout des lieux de franchissement de la chaîne : Shipki La et Lipulekh La pour les passages majeurs, Niti La, Kungribingri La et Darma La pour les axes secondaires et, accessoirement, des zones de pâturages. Les revendications relèvent ici du niveau de la tactique, de l'avantage-terrain, où les troupes chinoises bénéficient de la climatologie spécifique de ces zones « en saillant » évoquées plus haut et dont on retrouve les effets plus à l'est.

1.3. LA LIGNE McMAHON OU LE SECTEUR ORIENTAL

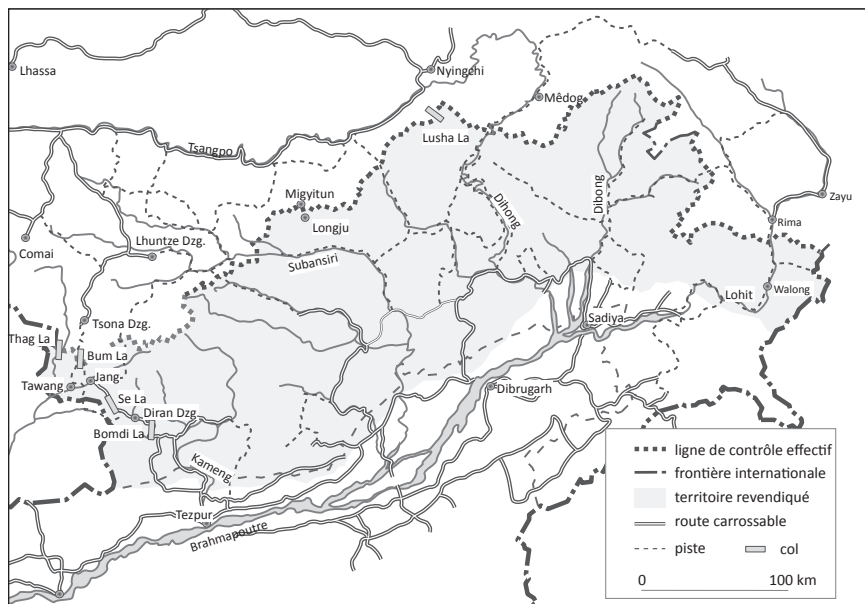
Une ligne rouge tracée sur du blanc

La section orientale de la longue frontière sino-indienne est appelée, selon qu'on privilégie les négociations de délimitation en cours entre gouvernants chinois et indiens, le secteur oriental, ou la ligne McMahon, en mémoire de

l'«inventeur» du tracé qui est aujourd'hui contesté. Elle est aussi nommée «ligne rouge» en référence à la couleur du trait qui la définissait sur la carte du traité de 1914, qu'on différencie de la «ligne bleue» portée sur la même carte et qui dessinait, elle, la frontière entre Tibet intérieur et Tibet extérieur.

La ligne McMahon fut définie du Bhoutan au col Isu Razi, sur la ligne de partage des eaux entre Salouen et Irraouady, mais la dyade actuelle s'arrête plus à l'ouest, à la trijonction Inde/Chine/Birmanie, un peu au nord du Diphuk La. Elle est tracée dans un «coin d'ombre» du British Raj qui, au début du ^{xx}^e siècle, était encore incomplètement cartographié par l'*Indian Survey*. La région n'est pourtant pas vide d'hommes; elle est de plus parcourue par deux axes transhimalayens de première grandeur: la route Lhassa/Inde par Tawang et le Se La (un des axes majeurs entre le Tibet et l'Inde, «le plus court entre Lhassa et les possessions britanniques¹⁶») et la route Lohit/Rima (200 km), qui assure un accès direct au Yunnan et au Sichuan à partir de l'Inde.

Secteur oriental



16. Rapport du major Jenkins au gouverneur général de la frontière du nord-est, D. Woodman, *op. cit.*, p. 139. C'est par ce chemin que le XIV^e dalaï lama quitta le Tibet en 1959; ce fut aussi la route d'invasion que l'APL emprunta en 1962, dans l'autre sens.

Courant sur 1 053 km, c'est la dyade la plus basse en altitude des frontières en Himalaya, présentant un point bas à 580 m, où elle est sécante du Dihong, nom local du Tsangpo depuis l'aval de la bourgade de Kopu jusqu'à son entrée dans la plaine d'Assam. Les altitudes maximales sont elles aussi relativement modestes : les deux principaux sommets, le Namcha Barwa et le Kangpo Kangri, sont respectivement à 7 755 m et 7 089 m d'altitude.

La remise en cause par le gouvernement chinois de cette ligne, telle qu'elle est consignée dans les documents approuvés par les représentants indien et tibétain lors de la clôture de la conférence de Simla le 3 juillet 1914, est double et s'exprime à deux échelles distinctes :

- À petite échelle, le gouvernement chinois remet en cause la validité même du traité définissant la frontière que reconnaît le gouvernement indien, parce que négocié alors que la Chine était sous une domination étrangère forte, en proie de plus à la guerre civile. Le traité, dont le plénipotentiaire chinois n'avait paraphé que le brouillon, est perçu comme imposé, « inégal ». La revendication chinoise dans ce secteur porte sur une ligne plus basse en altitude, à plus de 150 km au sud de la ligne McMahon et qui fut jusqu'en 1914 la seule limite politique septentrionale du British Raj dans la région. Elle intègre en territoire chinois les espaces qui n'étaient pas formellement britanniques à la date de la conférence (mais qui n'étaient pas non plus tibétains, et encore moins chinois), soit neuf des 12 districts de l'Arunachal Pradesh, environ 83 000 km².
- C'est aussi, à grande échelle, l'expression d'un litige sur le détail du tracé, défini à Simla par un trait épais au crayon rouge sur une carte au 1/3 800 000, soit huit milles pour un pouce : à lui seul, le trait définissant le tracé aurait, reporté sur le terrain, une épaisseur de six kilomètres ! Outre l'incertitude liée à une représentation à trop petite échelle, le tracé fut dessiné à partir d'une cartographie qui était alors incomplète, voire erronée, localisant sans grande précision la forme physique retenue comme support de la frontière : la ligne de partage des eaux entre Brahmapoutre et Tsangpo. Ce n'est qu'à partir de 1910 que des relevés systématiques y furent réalisés¹⁷, mais la cartographie du secteur est restée longtemps incomplète : en 1988 ni la cartographie au 1/50 000 du *Survey of India* ni celle au 1/250 000 ne couvraient la moindre portion de cette frontière¹⁸.

17. Voir D. Woodman, *op. cit.*, p. 153 pour la carte des relevés.

18. Selon « Maps published by Survey of India », juillet 1988. Il est vrai qu'à cette date, seule la dyade indo-pakistanaise bénéficiait d'une couverture cartographique complète. Il serait toutefois singulier que le gouvernement indien ne dispose pas d'une couverture complète de son territoire, notamment des secteurs les plus sensibles – les frontières –, d'autant plus que la cartographie de l'*Army Map Survey* était, en 1962, exhaustive. Ce qui est encore plus étonnant, c'est qu'en 1994 tous ces secteurs disposaient d'une couverture cartographique complète : exploit des cartographes ou décripation des sources ?

La région de Tawang

La dyade débute au tripoint Inde/Chine/Bhoutan, sur l'interfluve séparant Kulong Chu et Nyamjang Chu, à l'extrémité nord de la frontière orientale du Bhoutan, telle qu'elle fut délimitée par les travaux de l'expédition Lightfoot en 1938¹⁹. La trijonction est localisée à 91° 39' N et 27° 52' E selon les cartes indiennes et à 91° 39' N et 27° 44' E sur les cartes chinoises, soit un écart significatif de quelque 15 kilomètres entre les deux versions du tripoint (mettant en cause une superficie de l'ordre de 100 km²)²⁰. Ce segment litigieux fait partie du « secteur de Tawang », revendiqué par le gouvernement chinois parce qu'il fut doté d'un statut ambigu au cours des discussions indo-tibétaines de Simla : le territoire relevait de la souveraineté britannique, mais la fiscalité, de celle de Lhassa. En outre, la frontière ne suit pas la ligne de partage des eaux, qui aurait impliqué que le Tibet cède au Raj toute la région de Tsona Dzong, mais plutôt une ligne secondaire qui coïncide, à l'est de la région de Tawang, avec celle des plus hautes crêtes.

À l'est du Tulung La (5250 m), la frontière suit la ligne de crête du Grand Himalaya, qui coïncide alors avec la ligne de partage des eaux, à une altitude relativement élevée : le Kangpo Kangri culmine à 7090 m ; le Takpa Shiri Kangri, à 6655 m. À l'est de ce dernier sommet, la frontière devient sécante d'un nouveau système hydrographique, celui de la Subansiri, affluent cishimalayen de rive droite du Brahmapoutre, qu'elle coupe par 28° 26' N et 93° 15' E, vers 2500 m d'altitude : le Grand Himalaya sépare en fait le bassin versant de la Subansiri en deux ensembles de dimensions comparables. Deux rivières franchissent la chaîne : la Subansiri, qui au nord prend le nom de Chayul Chu, et le Tsari Chu, son principal affluent cishimalayen de rive gauche.

À l'est de la Subansiri, ligne de crête et ligne de partage des eaux coïncident sur près de 200 km, suivant une orientation générale sud-ouest/nord-est jusqu'au Namcha Barwa (7755 m), où le Grand Himalaya s'infléchit pour prendre une direction nord-ouest/sud-est avant de disparaître dans le rebroussement birman. Le Tsangpo, qui longeait jusqu'alors la chaîne au nord, prend au droit du Namcha Barwa une orientation nord/sud et franchit la chaîne par une succession de profondes gorges, sans conteste les plus profondes de toute la chaîne.

19. « India and the Mongolian Fringe », rapport de sir Olaf Caroe, cité par Parshotam Mehra, *The North-Eastern Frontier*, vol. 2, New Delhi, Oxford University Press, 1980, p. 117. L'absence de documents publiés relatifs à sa définition font que plusieurs auteurs, dont A. Lamb, considèrent cette frontière comme non définie par traité. Elle fut pourtant l'objet d'une rectification de tracé en 1974-1975 : Ram Rahul, *The Himalaya as a Frontier*, New Delhi, Vikas Publishing House, 1978, p. 99.

20. Pour l'Inde : carte de Tawang, AMS série U-502, feuille NG 46-2 (1963) et carte de l'Assam, NG 46 (1979) ; pour la Chine, carte extraite de D. Woodman, *op. cit.*, p. 247.

Vers 29° 18' N et 94° 44' E, la frontière abandonne la ligne de crête pour suivre une crête secondaire jusqu'au Dihong, qu'elle franchit à une altitude d'environ 580 m, et remonte ensuite en altitude le long d'un chaînon secondaire du Kangri Karpo (5639 m). De ce sommet, elle suit une orientation nord-ouest/sud-est le long de la ligne de crête de rive droite du Zayul Chu, jusqu'à la trijonction Inde/Chine/Birmanie à quelques kilomètres au nord du Diphu La (4353 m). Dans sa dernière section, la frontière sépare la Lohit, affluent de rive gauche du Brahmapoutre, de ses sources: le Zayul Chu, qui est l'émissaire le plus oriental du système indo-gangétique.

À l'est de Tawang: une frontière tribale

À l'est et au sud du Tawang Chu et de ses tributaires, le pré-Himalaya acquiert une profondeur moyenne beaucoup plus grande que dans le reste de la chaîne – plus d'une centaine de kilomètres –, ménageant des vallées d'altitude (à partir de 3000 m) d'orientation générale nord-ouest/sud-est jusqu'au Dihong, où la virgation de la chaîne impose aux vallées une nouvelle orientation, nord/sud. Mais le peuplement actuel délaisse ces vallées hautes et se concentre surtout à basse altitude, sur les bords de la vallée du Brahmapoutre, et dans les vallées adjacentes, jusque vers 1 200-1 500 m²¹. Il en est de même sur le versant chinois, où les plus fortes densités sont localisées en rive gauche du Tsangpo.

La présence humaine est peu importante: si, sur le versant nord de la chaîne, les densités sont de l'ordre de 0,4 à 0,7 hab./km² (districts de Cona, Mêdog, Zayü), au sud, elles sont plus fortes et atteignent 7,5 hab./km² (moyenne de l'Arunachal Pradesh), et constituent les densités les plus faibles de l'Union indienne. Le peuplement est diffus, en hameaux ou villages dispersés dont peu atteignent 5 000 habitants: les seuls centres urbains notables sont Itanagar, ville nouvelle fondée en 1974 pour être chef-lieu de l'Union Territory d'Arunachal Pradesh²², et Tezu, de taille moindre, au bord de la Lohit. C'est dans ces villes, ainsi que dans les villages promus chefs-lieux de district et de tehsil, que se concentre le peuplement indo-européen, représenté surtout par l'administration et par l'armée, et en pourcentage croissant, par les populations venues « de l'Inde » mais aussi du Bangladesh voisin. Dans ce secteur de l'Himalaya, la frontière demeure tracée dans un espace tibétain, mais les modalités de contrôle des territoires de part et d'autre sont altérées. S'amorce ici une configuration qui préfigure dans une certaine mesure la complexité ethnique des marches sino-tibétaines ainsi que celle qui est observable de part et d'autre de la dyade

21. J. Dupuis, *L'Himalaya*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, p. 118.

22. Population de 34 900 hab. en 2001.

sino-birmane. Ces régions disposèrent en outre d'une large autonomie de fait jusqu'à l'époque actuelle : si les premières ont échappé jusqu'au milieu du XX^e siècle à tout contrôle administratif, la seconde demeure pour une large part assez mal contrôlée par les gouvernements qui ont la charge des territoires frontaliers.

1.4. LA FRONTIÈRE STRATÉGIQUE DU SIKKIM

À la hauteur du Sikkim, la dyade sino-indienne mesure quelque 200 km. Elle est la seule section de cette longue interaction dont le tracé n'a pas été remis en cause par le gouvernement chinois actuel, même s'il la considère comme issue d'un traité inégal²³. La seule revendication qui ait été officiellement formulée sur la frontière est venue du gouvernement tibétain, qui remit en cause le tracé dès sa ratification à Londres le 17 mars 1890 par les gouvernements britannique et chinois. Il n'accepta le traité sino-britannique qu'en 1904, à la suite de « l'expédition Younghusband ». La frontière fut démarquée ensuite par une commission mixte. L'absence de revendications chinoises est d'autant plus surprenante que le tracé imposé par les Britanniques a amputé le Tibet de territoires cishimalayens.

La frontière du Sikkim occupe une place particulière dans l'enveloppe frontalière de l'Inde, puisqu'elle n'en fait officiellement partie que depuis 1975, date de l'intégration du petit royaume dans l'Union indienne, comme 22^e État, et ne fut pas intégrée au secteur central ou au secteur oriental lors des discussions frontalières sino-indiennes de 1959-1962. Mais sa localisation est hautement stratégique : la frontière est à seulement 500 km à vol d'oiseau de Calcutta²⁴ ; 150 km suffisent pour relier par la Highway 31 le Natu La (4328 m) à Shiliguri (113 m).

Au droit du Sikkim, la morphologie, extrêmement complexe, rappelle celle qu'on peut observer à la hauteur du Mustang. Les chaînes du Grand Himalaya et du Ladakh sont accolées, formant un ensemble massif de sommets élevés en deux lignes parallèles : la chaîne méridionale porte les plus hauts sommets (dont le Kanchenjunga, 8598 m), mais la chaîne du

23. En 1890 la Chine exerça en fait ses prérogatives de suzerain, imposant (en théorie) à son vassal tibétain un tracé frontalier qu'il n'acceptait pas, mais l'opération avait surtout pour objectif de permettre à la cour impériale de réaffirmer son statut d'empire face aux Britanniques et de confirmer sa suzeraineté sur le Tibet, même si elle n'était alors plus que nominale. De plus, remettre en cause le traité de 1890 poserait la question du support normatif : le choix de la ligne de partage des eaux serait favorable aux Indiens, puisqu'il leur accorderait la vallée de la Chumbi ; celui d'une frontière coutumière reposerait le problème de l'annexion de la Chumbi par les Tibétains au début du XIX^e siècle.

24. La ville fut jusqu'en 1911 capitale politique du British Raj et demeure aujourd'hui la ville la plus peuplée de l'Inde et la seconde capitale économique du pays après Bombay.

Chorten Nyima, plus régulière en altitude, porte la ligne de partage des eaux entre les tributaires de la Tista et ceux du Mo Chu. Elle fut choisie en 1890 pour servir de support à la frontière, qui commence au « Mont Gipmochi [Gyemo Chen] sur la frontière bhoutanaïse et suit la ligne de partage des eaux susmentionnée jusqu'au point où elle rencontre le territoire népalais²⁵ ».

À l'est du Chhumakhang (6212 m), la frontière abandonne la chaîne du Ladakh pour suivre au nord un chaînon parallèle et intègre au Sikkim le haut bassin de la Tista, le Chhombo Chu. Puis elle suit le Dongkya, un chaînon méridien issu du Khongjakma, qui forme l'interfluve séparant les tributaires de la Tista du cours de la Chumbi, qui prend au Bhoutan le nom de Ngamo Chu. Seule exception à cette circonscription des limites nord et est du bassin de la Tista, la frontière intègre sur les dix derniers kilomètres de son parcours les sources du Di Chu (ou Jaldakba, dont le cours est bhoutanaïse), assurant au Sikkim l'accès du Jelep La qui était, avant la construction de la route qui dessert le col plus septentrional du Natu La (4328 m), le principal passage entre Inde et Tibet.

2. LES FRONTIÈRES DU NÉPAL

2.1. AVEC LA CHINE : UNE FRONTIÈRE « TRADITIONNELLE »

La première borne de la frontière entre Népal et Chine est érigée à la jonction de la chaîne du Grand Himalaya et de celle du Zanskar, vers 6000 m. La frontière suit d'abord une direction est (col de Tinkar La à 5258 m) puis, à l'Urai La (5207 m), prend une direction nord-est et quitte la chaîne du Grand Himalaya pour franchir la Karnali (Map Chu) un peu en amont du village népalais de Hilsa, vers 4500 m d'altitude. Elle conserve cette orientation jusqu'à atteindre la ligne de crête de la chaîne du Ladakh, qu'elle suivra jusqu'au Jhinsang (7483 m), qui porte le second tripoint Inde/Chine/Népal. Cette première section constitue une des portes d'entrée du Tibet : le long de la Karnali passe une des routes de pèlerinage vers le Kailash, cœur de l'ancien royaume réellement transhimalayen de Khasa²⁶.

25. Article 1 du traité de 1890.

26. Concernant l'histoire peu connue du royaume de Khasa, qui s'étendit du Teraï jusqu'aux sources de l'Indus, se reporter notamment aux travaux de Surya Mani Adhikary.

À l'est du Mustang, les deux principales chaînes se séparent de nouveau et la frontière longe celle du Ladakh jusqu'au Ganesh Himal. De rares passages la franchissent : le Gya La (5395 m), le Larkya La (vers 4800 m), ainsi qu'un chemin difficile longeant le cours à cet endroit en gorges, du Tom Chu. À partir du Ganesh Himal, la frontière abandonne la ligne de crête du Ladakh pour suivre celle du Grand Himalaya, largement entaillée de place en place par les cours d'eau cishimalayens qui prennent leur source plus au nord, au Tibet central. Le profil de la frontière devient plus irrégulier, descendant en altitude pour franchir les émissaires de la Bagmati et de la Sapta Koshi, principaux affluents népalais du Gange, et qui furent les principaux axes de circulation nord/sud transhimalayens, mettant en contact les micro-États népalais avec le Tibet²⁸ :

- Le premier franchissement de la frontière est situé vers 1820 m d'altitude, le long de la Bhote Koshi, à la hauteur de Rasuwa Garhi : l'axe transfrontalier relie Rasuwa (cœur de la région du Langtang) à Kyirong, qui fut un grand centre commercial jusqu'à la fermeture de la frontière au milieu du XX^e siècle. Ici la frontière n'est pas appuyée sur une ligne de crête ; elle suit alors les affluents rive droite puis rive gauche de la rivière : la Bhurlung Khola et la Lende Khola.
- Plus à l'est, la frontière est sécante par rapport à une seconde rivière, la Sun Koshi, à la hauteur du hameau de Kodari, vers 1660 m d'altitude. La route qui longe le cours d'eau – l'Arniko Highway – est l'axe majeur de circulation entre le Népal et le Tibet.
- Viennent ensuite deux passages mineurs le long de la Bhote Kosi et de son affluent de rive droite, le Zom Chu, vers 2400 m²⁹. Plus à l'est, la frontière remonte en altitude pour suivre la ligne de crête ouest-est de l'Everest, limitant son franchissement à quelques cols de haute altitude comme le Nanpa La (5716 m).
- La section orientale de la dyade sépare le bassin récepteur de l'Arun (Phung Chu) de son écoulement cishimalayen (2320 m), en amont des gorges que franchit la rivière dans sa traversée du Grand Himalaya, soit entre le Karma Chu et la Wakang Khola. Plus à l'est, la frontière est portée par la chaîne du Ladakh, qui prend là le nom d'Umbakh Himal, jusqu'à la trijonction Inde/Chine/Népal, en passant par les cols de Popti La (4200 m) et de Tipta La (5095 m).

28. Voir *infra*, chapitre 5.

29. Dans cette région du centre du Népal, toutes les rivières conséquentes portent le nom de Bhot Koshi, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de localisation.

Cela représente une vingtaine de points de franchissement de la frontière pour une longueur totale de 1 111 km, à une altitude moyenne de 4 400 m.

La délimitation de la frontière entre Chine et Népal fut l'objet d'un premier accord, ratifié par les deux gouvernements à Beijing le 21 mars 1960: «l'Accord entre le gouvernement de la République populaire de Chine et le gouvernement royal du Népal sur la question de la frontière entre les deux pays» abordait les modalités de définition de la frontière (portant entre autres sur la création d'une commission mixte), ainsi que les procédures applicables aux sections de la ligne dont le tracé différait entre les cartes chinoises et népalaises jointes en annexe du document³⁰.

Il fallut un an et demi pour formaliser le traité frontalier qui fut signé le 5 octobre 1961 à Beijing. Le délai d'élaboration du tracé est remarquablement court si on tient compte de la grande longueur de la dyade (1 111,47 km) et de la médiocre accessibilité de la majeure partie du terrain concerné. Rendant caduc l'accord précédent, le traité définit avec minutie le tracé de la frontière (article II), qui est de plus reporté sur une série de cartes au 1/500 000 annexée au traité³¹.

Le tracé de la frontière ne fut définitif qu'après la signature, le 20 janvier 1963, du «Protocole entre le gouvernement de la République populaire de Chine et le gouvernement royal du Népal relatif à la frontière entre les deux pays». L'ont précédé des échanges de notes – en août 1962 – qui visaient à déterminer la nationalité des populations habitant les territoires touchés par un transfert de souveraineté. Le protocole réaffirme le tracé délimité en octobre 1961 (articles 6 à 19), précise l'état de la démarcation sur le terrain au moyen de 79 bornes (articles 20 et 21) et fixe les modalités d'entretien des bornes frontières (articles 22 à 31)³².

30. Les cartes, elles, ne furent pas rendues publiques.

31. Un jeu de cartes au 1/500 000 précise le tracé de certaines sections, notamment lorsque la frontière est sécante d'un système hydrographique.

32. À l'ouest, la dyade commence à la trijonction Inde/Chine/Népal, qui n'est pas définie comme telle, mais par son support physique: «la ligne de frontière sino-népalaise débute au point où la ligne de partage des eaux entre la rivière Kali et la rivière Tinkar rencontre la ligne de partage des eaux entre les tributaires de la rivière Mapchu (Karnali) d'un côté et la rivière Tinkar de l'autre»; soit approximativement par 30° 12' N et 81° 2' E, à trois kilomètres à l'est du Lipu Lekh La. De là, elle suit une orientation générale nord-ouest-sud-est pour s'incurver à mi-parcours selon une orientation plus franchement ouest-est jusqu'au «point terminal où la ligne de partage des eaux entre la rivière Khar et la rivière Chabuk rencontre la ligne de partage des eaux entre la rivière Khar et la rivière Lhonak».

Ce traité frontalier vaut, à plus d'un titre, comme exemple :

- C'est le premier dont le gouvernement chinois s'est soucié : le traité frontalier sino-birman a été conclu avant celui-ci, le 1^{er} octobre 1960, mais les pourparlers concernant la dyade sino-népalaise avaient débuté très tôt, en 1956³³.
- Il est le seul à s'appuyer, à quelques exceptions près, sur un même support physique tout au long de la dyade : la ligne de partage des eaux entre affluents du Tsangpo et affluents du Gange.
- Enfin, le traité est le premier à définir intégralement les limites nord du Népal ; il transforme la frontière traditionnelle (le terme *traditional customary boundary* est récurrent dans les versions anglaises des traités et accords relatifs à la frontière) en frontière moderne.

Les négociations ne portèrent pas sur la validité accordée par les uns ou les autres à un texte, mais sur la nature de la frontière telle qu'elle a pu exister auparavant et à son adéquation aux exigences contemporaines des deux États : l'objectif était de donner « *un caractère scientifique* » à la frontière traditionnelle³⁴. En fait, les négociateurs statuèrent surtout sur les divergences que les documents cartographiques échangés laissaient apparaître³⁵. Le terme de « frontière traditionnelle » acquiert, dans le cas de la dyade sino-népalaise, une dimension spécifique en l'absence de traités frontaliers antérieurs : l'espace de la frontière sino-népalaise paraît avoir été appréhendé comme « vierge » d'empreintes politiques par les négociateurs, ce qui était le principe normatif des négociations frontalières qu'entreprit la Chine³⁶.

Les accords passés entre 1960 et 1963 ont explicitement défini la ligne de partage des eaux comme principe normatif pour la délimitation de la frontière. Dans le cas de rivières traversant le Grand Himalaya, les négociateurs purent mettre en avant des traités ou accords ayant trait aux villes-frontières dont la souveraineté constitua un enjeu stratégique pendant de nombreux siècles. Le dernier traité frontalier en date, celui de Thapathali en 1856, établissait la souveraineté des principaux points d'entrée du Népal : Kerong, Kuti, Junga, Tagla Khar, Chewur Gumpa et Dharkling. Hors de ces axes commerciaux, les territoires bhotyas du nord étaient en fait peu

33. On pourrait consulter, pour les déboires occasionnés par une frontière trop imprécise, le récit de Sidney Wignall, *Prisonniers au Tibet rouge*, Paris, Flammarion, 1959, 247 p., d'une « aventure » qui se déroule en 1955.

34. Interview de B.P. Koirala, *FEER*, 26 mai 1960.

35. Et notamment sur la souveraineté de l'Everest, que le gouvernement népalais était prêt à considérer comme un *casus belli*.

36. Voir *infra*, chapitre 6.

intégrés, politiquement et économiquement, au Népal moderne ; seul faisait exception le royaume du Mustang, dont la vassalité vis-à-vis du Népal fut acquise au XVIII^e siècle par la dynastie gorkha.

La non-publication des documents relatifs aux négociations comme l'absence de revendications exprimées de part et d'autre nous empêchent de rendre compte du détail du processus de négociation de la frontière ; tout au moins pouvons-nous noter qu'il y a eu échanges de territoires, puisqu'en août 1962 les deux gouvernements procédèrent à un échange de notes portant sur les populations concernées par le tracé de la frontière³⁷. Une analyse comparative entre différentes cartes ne permet pas non plus de se faire une idée des modifications apportées à la frontière observée auparavant par le traité de 1963. Si, à l'extrémité occidentale de la dyade, la frontière paraît couper au même endroit la route Jumla-Taklakot³⁸, il faut admettre que pour les autres routes transhimalayennes le tracé actuel privilégie le côté chinois puisque les postes frontières se trouvent tous en aval des principaux reliefs, disposant de l'avantage-terrain que les Chinois revendiquent plus à l'ouest, au Shipki La³⁹.

2.2. AVEC L'INDE : KALAPANI ET AUTRES LITIGES

Entre Inde et Népal, les litiges frontaliers en général et celui de Kalapani en particulier sont des facteurs de tension récurrents depuis la fixation de leur frontière commune par le traité de Sagauli, signé en décembre 1815. Leur géométrie ne cesse d'évoluer depuis et leur rappel de resurgir au gré des tensions que les changements de règne ou de régime politique, ou les renégociations du traité commercial ne manquent pas de faire émerger, surtout au Népal.

Les troubles politiques que connaît le pays depuis une dizaine d'années constituent un contexte particulièrement favorable, sinon à l'émergence de revendications nouvelles, tout au moins à la résurgence d'une sensibilité

37. De retour de Chine, le roi Mahendra affirma, lors d'une réception à Katmandou : « *By the Northern Boundary treaty, the Kingdom of Nepal has gained three hundred square miles and I feel that all the Nepalis will experience a sense of glory when I state that Sagarmatha, on which the eyes of the world seem to be focussed, continues to be as it has been, ours and within our territory* », S.C. Bhatt, *The Triangle India/Nepal/China*, New Delhi, Gyan Publishing House, p. 130.

38. L'emplacement des postes frontières est identique à celui signalé par Sri Swami Pranavananda, 15 ans auparavant.

39. C'est entre autres le cas de la bourgade de Khasa/Changmu, séparée des hautes terres tibétaines par un col à 4900 m. Dans ce cas, l'élément bhotya est absent au sud de la frontière.

territoriale exacerbée. Celle-ci se focalise sur la protection du territoire nationale, face à un grignotage territorial réel ou perçu comme tel par les acteurs indiens.

En décembre 2006, un communiqué de la commission indo-népalaise de démarcation annonçait que 98 % du tracé de la frontière commune avait été réglé⁴⁰. Mais dans une interview accordée deux ans plus tard, le premier ministre népalais Pushpa Kamal Dahal reconnaissait que 65 points litigieux subsistaient, même si seuls les secteurs de Kalapani et de Susta constituaient des enjeux « majeurs et complexes⁴¹ ». La déclaration arrivait après que la commission conjointe de démarcation de la frontière commune eut déclaré que la carte officielle de la frontière avait été établie et que les 182 feuilles la composant avaient été contresignées par les officiels des deux pays⁴².

C'est à ce jour le dernier rebondissement dans la gestion d'une limite interétatique qui existe pourtant depuis près de deux cents ans, puisqu'elle fut définie par le traité de Sagauli en décembre 1815 (article 2), modifié par le traité de Calcutta de novembre 1860 (articles 2 et 3)⁴³. La délimitation fut conduite dès 1817 et la démarcation au cours du XIX^e siècle : dans son tracé terrestre, la frontière a été démarquée par des piliers de maçonnerie (surnommés *Junge Pillars*) érigés tous les cinq kilomètres environ, tandis qu'un *no-man's land* de 10 yards (ou *dash gaja*) était réservé de part et d'autre de la ligne ainsi matérialisée.

Sur les 1880 km du tracé, la frontière traverse près de 1 160 km de zones boisées. Elle suit, sur le tiers de son tracé (640 km), dont des cours d'eau, les plus longs constituent les frontières occidentale (la Kali, pour 240 km) et orientale (la Mechi, pour 80 km) du Népal. La limite méridionale est constituée par une alternance de segments terrestres et de cours d'eau, les plus longs étant la Narayani (20 km) et la Rapti (6 km).

Le litige majeur entre les deux pays est localisé dans le bassin de réception de la rivière Kali, sur le flanc sud de la chaîne du Zaskar. Il porte sur le choix de l'émissaire majeur en amont de Gunj. C'est au nord de cette bourgade que le cours de la rivière Kali – désigné comme frontière occidentale du Népal dans le traité de Sagauli – devient incertain. Trois hypothèses sur l'émissaire majeur sont possibles, en l'absence d'une définition plus précise du tracé :

- Le tracé actuel abandonne le cours de la rivière Lipu pour suivre à 2 km en contrebas de Kalapani un éperon secondaire qui se connecte à la chaîne du Zaskar à l'est du Lipulek La.

40. *Indo-Asian News Service*, 24 décembre 2006.

41. *Jan Dharana Weekly*, 19 février 2009.

42. *Kathmandu Post*, 21 décembre 2007.

43. Ce second traité officialise la démarcation effectuée par les ingénieurs topographes britanniques.

- Un second tracé est revendiqué par le Népal. Il suit la Lipu jusqu'au Lipulek La, mettant Kalapani en territoire népalais. La superficie concernée est d'environ 372 km².
- Un troisième tracé est aussi envisagé par les Népalais, qui suivrait le cours de la Kuthi Yankti – considérée alors comme l'émissaire majeur de la Kali – et concéderait au Népal l'ensemble de la chaîne du Zanskar comprise entre le Lipulek La et le Darma La, une centaine de kilomètres à l'ouest.
- Mais si cette logique reposait sur la recherche de l'émissaire majeur, le côté indien pourrait aussi bien revendiquer le bassin versant de la Tinkar Khola, en rive gauche de la vallée, qui constitue le troisième émissaire transhimalayen de la rivière.

La définition de la frontière, telle que rédigée dans l'article 2 du traité, ne fournit pas de description précise du tracé, qui se réduit à l'axe de la rivière. Il est d'ailleurs significatif que les groupes népalais remettant en question la ligne actuelle, ne s'appuient pas sur les termes du traité de Sugauli, mais sur un ensemble de cartes britanniques du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle⁴⁴. Ces cartes confirment avant tout la position frontière de la rivière, et ce jusqu'au Lipulekh La. Elles traduisent la volonté britannique de l'époque qui était, en punissant le royaume gorkha de ces tentatives d'expansion dans le Teraï, de prendre le contrôle des routes transhimalayennes qui n'étaient pas sous le contrôle historique du Népal : la route de la Sutlej et le la Kali à l'ouest du pays ; la route de la Chumbi à l'est.

Il paraît clair que dans l'esprit des décisionnaires britanniques de l'époque, le tracé ouest de la frontière du Népal avait pour seul objectif de garantir la souveraineté britannique sur l'axe de la Kali, jusqu'au Lipulekh La. Lors des discussions sino-indiennes des années 1950, le col fut inscrit dans la liste des cols ouverts au commerce et il fut retenu comme la limite orientale du secteur central lors de l'ouverture des négociations entre les deux pays pour leur frontière commune. C'est d'ailleurs le premier col à être rouvert par le gouvernement chinois pour permettre la tenue du pèlerinage traditionnel hindou au Kailash et il est choisi comme lieu de rencontre entre militaires indiens et chinois pour discuter des positions respectives sur le terrain. Enfin, il fut désigné comme tripoint Inde/Chine/Népal lors de la démarcation de la frontière sino-népalaise⁴⁵.

44. Preuve en serait d'ailleurs l'absence du texte du traité sur Internet, tandis que les articles le remettant en question sont au contraire très nombreux.

45. Même s'il ne fut pas borné, le gouvernement chinois attendant qu'un règlement global de la frontière sino-indienne ait été obtenu avant de le faire. De fait, le traité frontalier du 5 octobre 1961 (article 1) précise : « *The Chinese – Nepalese boundary line starts from the point where the watershed between the Kali River and the Tinkar River meets the watershed*

Par rapport au col, la frontière patrouillée par l'armée indienne laisse en territoire indien l'entier bassin versant de la rivière Lipu. Cette occupation territoriale semble avoir pris place en 1962, quand l'armée indienne occupa la selle (6 180 m d'altitude) en rive gauche de la rivière pour établir un poste d'observation du trafic du col, poste qu'elle n'a pas évacué depuis.

Des 53 autres litiges frontaliers, peu relèvent d'un litige de tracé terrestre. Hormis le secteur de Kalapani, ils sont concentrés sur la frontière orientale du Népal qui, en amont de la rivière Mechi, coure sur la chaîne Sangalila en direction du massif du Kangchenjunga, entre les bassins versants de l'Arun (Népal) et de la Tista (Sikkim). Cette frontière orientale est constituée de deux segments d'origine différente :

- Le segment sud, issu du traité de Sugauli, suit le cours de la rivière Mechi, puis les lignes de crête lui succédant au nord, jusqu'à la hauteur de la limite entre Bengale et Sikkim, à Phalelung (3 602 m).
- Le segment nord suit la ligne de crête de la chaîne du Sangalila, jusqu'au massif du Kangchenjunga, où il rejoint au Jonsang Peak (7 459 m) la frontière Chine/Népal et la frontière Chine/Sikkim⁴⁶.

Ce dernier segment présente la particularité de n'avoir pas fait l'objet d'un traité de délimitation ou de démarcation à ce jour. Une définition sommaire du segment est contenue dans le traité de Sagauli : par les points 4 et 5 de l'article 2, le roi du Népal s'engage à abandonner toute revendication sur les terres à l'est de la Mechi, tandis que par l'article 6 il garantit que lui ou ses descendants et successeurs s'engagent « *never to molest or disturb the Rajah of Sikkim in the possession of his territories* ». Il n'y eut pas de traité spécifique signé entre les deux royaumes. L'annexion en 1975 du Sikkim par l'Inde ne fut pas officiellement reconnue par le Népal, et ce n'est que depuis la constitution de la commission conjointe de démarcation en 1981 que ce segment frontalier est pris en compte par les deux pays. Plusieurs litiges ont été signalés, qui sont liés à l'incertitude à très grande échelle du tracé de la ligne, comme à Timbapokhari, où la largeur de la selle ne permet pas un tracé « simple » et où la démarcation requiert un choix qui dépasse celui, assez rudimentaire, de la ligne de partage des eaux.

between the tributaries of the Mapchu (Karnali) River on the one hand and the Tinkar River on the other hand... ».

46. Le traité frontalier sino-népalais ne précise pas le sommet, mais « *the terminal point where the watershed between the Khar River and the Chabuk River meets the watershed between the Khar River and the Lhonak River* ». La formulation est classique : on la retrouve dans le traité frontalier sino-britannique de 1890, portant sur la délimitation de la frontière Sikkim-Tibet.

En contrebas, à partir de Phalelung, commence la frontière telle qu'elle fut définie par le traité de Sagauli, délimitée et démarquée, ainsi que cartographiée à partir de 1816 par les ingénieurs britanniques. La frontière fut découpée en neuf segments dont les extrémités furent numérotées de A (Phalelung) à K (Brahmadev Mandi), et les travaux de démarcations conduits entre 1816 et 1906, aboutissant à l'érection de 913 piliers majeurs⁴⁷.

Si on exclut les litiges relatifs au positionnement de la ligne sur la croupe sommitale de la chaîne Singalila, la plupart des litiges de tracé sont nés de la divagation des rivières descendant du Népal et dont le cours s'est déplacé, soit à la suite d'inondations puissantes, soit à la suite d'un alluvionnement fort au débouché dans le Terai.

Le problème de Susta, largement mis en exergue par la presse népalaise, est symptomatique de la difficulté de maintenir une démarcation dans ce milieu où les fortes précipitations de mousson peuvent lessiver des bornes ou provoquer des modifications de tracé des cours d'eau. Ainsi, à la suite des crues de 1845, 1954 et 1980, le cours de la Narayani (Gandak en Inde) s'est déplacé de plusieurs kilomètres vers l'ouest par rapport à son tracé de 1816. Faute d'un abornement sur la rive à cette hauteur, la rivière a été assimilée à la frontière par les populations locales. Côté indien, le déplacement du cours vers l'ouest a libéré des terres (environ 14 850 hectares par rapport à la situation de 1816) qui sont désormais perçues comme indiennes, même si les paysans népalais peuvent se prévaloir de titres de propriété pour les mêmes espaces. Le litige, apparu peu après l'indépendance de l'Inde, n'a cessé de prendre de l'ampleur au fur et à mesure de la mise en valeur et du peuplement de la région : il est devenu de part et d'autre de la frontière un enjeu de politique locale, plus encore qu'un enjeu dans les relations interétatiques⁴⁸.

Le secteur de la Mechi présente un problème similaire de divagation de la rivière en direction de l'ouest, empiétant sur le territoire népalais, tandis que les paysans indiens s'appropriaient les terres libérées par la rivière. À la différence de la Narayani, le bornage avait été conduit le long de la rivière, mais les piliers *Junge* ne semblent pas avoir été retenus comme marqueurs de la frontière, au mieux comme repères, lors des travaux du *Joint Boundary Survey Team*, qui en a érigé d'autres, créant *de facto* un nouveau tracé. L'ensemble de ces ajustements ponctuels aurait occasionné pour le Népal une perte de territoire estimée à 1 600 ha⁴⁹.

47. Buddhi Narayan Shrestha, *Boundary of Nepal [Nepal Ko Simana]*, Katmandou, Bhumichitra Mapping Company, 2000, 550 p.

48. Voir notamment « The Sigh of Susta », *Nepali Times*, n° 382, 11 et 17 janvier 2008.

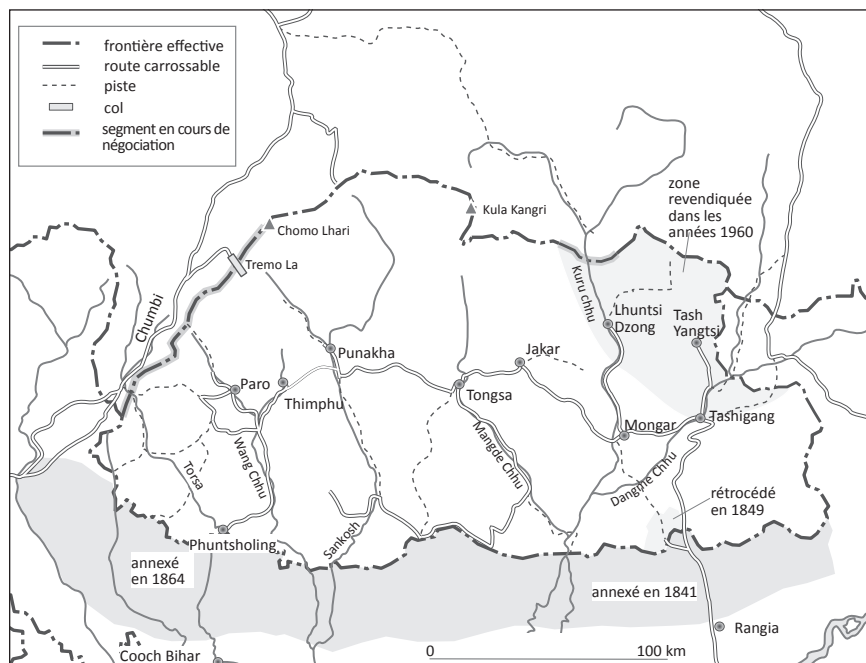
49. Buddhi Narayan Shrestha, « Impact of open border between Nepal and India », *NAH Journal*, 1^{er} octobre 2003.

D'autres litiges frontaliers sont liés soit à la construction conjointe de barrages, soit à la construction de barrages en Inde à trop grande proximité de la frontière, engendrant l'inondation de champs népalais.

3. BHOUTAN: LA DYADE INACHEVÉE

La frontière entre Bhoutan et Chine, d'une longueur approximative de 470 km, n'a jamais fait l'objet d'un traité de délimitation connu entre les deux États ou leurs prédécesseurs: «Seule la frontière sud du Bhoutan a été définie par des documents publiés, *quoique les autres frontières semblent être bien établies*⁵⁰.» Faute de documents, l'étude de la dyade repose entièrement sur l'analyse cartographique et doit tenir compte des imprécisions engendrées par la triangulation parcellaire d'un territoire toujours mal connu. Loin des grands axes transhimalayens, elle n'a pas non plus fait l'objet de descriptions publiées de la part de voyageurs britanniques.

Frontières du Bhoutan



50. A. Lamb, *op. cit.* La frontière orientale du Bhoutan aurait été délimitée au cours de la mission Lightfoot de 1938.

Pourtant, son tracé n'est pas inconnu, puisqu'il est quotidiennement pratiqué par certains « utilisateurs », qu'ils soient pasteurs nomades, commerçants, pèlerins ou, surtout, administrateurs territoriaux⁵¹. Cette dyade s'appuie sur le même type de support que la dyade sino-népalaise, une mémoire collective et administrative, soit une frontière « traditionnelle » qui coïncide à moyenne échelle avec un marquage religieux fort, séparant deux tendances bouddhistes : au nord domine la secte réformée des Gelugpa tandis qu'au sud le bouddhisme officiel est celui de la secte non réformée des Kagyurpa, implantée sur ce versant de l'Himalaya par des populations fuyant la répression religieuse des Gelugpa au nord de la chaîne.

La frontière commence à une dizaine de kilomètres au nord du Gyemo Chen – au Nangpo Chho –, sur la chaîne de Pangola, qui sert de support occidental à la frontière indo-bhoutanaise. Elle coupe ensuite le cours du Khangphu Chu (Torsa) à trois kilomètres au sud de Goling, bourgade qui commande l'accès oriental du Natu La, juste en amont des gorges de la Chumbi. Elle suit alors une direction sud-ouest/nord-est jusqu'au Chomo Lhari (7 314 m), en longeant la chaîne du Masang Kyungdü, qui se franchit par le Tremo La (4 572 m), le principal axe qui relie le Bhoutan au Tibet⁵². Au pied du versant occidental de la chaîne s'étend la vallée de la Chumbi, par laquelle passe un des principaux axes de liaison Tibet-Inde et dont le territoire a été annexé par le Tibet sur le Sikkim à la fin du XVIII^e siècle. Les négociations frontalières sino-bhoutanaises en cours ne laissent filtrer aucune information sur les revendications des uns et des autres, mais il semble établi qu'un des enjeux est la position de la frontière sur cette ligne de crête : soit la préservation d'un partage d'alpages entre habitants de la Chumbi et habitants de la haute vallée du Paro Chu, soit au contraire le tracé d'une frontière suivant la ligne des plus hautes crêtes et interdisant aux Bhoutanais tout regard sur la Chumbi.

La frontière court à mi-pente du Chomo Lhari, sur ses flancs sud puis est. Au nord du sommet, elle prend une direction plus ouest/est le long du Grand Himalaya, avant de le quitter pour suivre la crête d'une chaîne plus septentrionale, emprisonnant en territoire bhoutanais le cours supérieur du Komo Chu et les tributaires méridionaux du Fumayou Tso. La jonction des chaînes du Grand Himalaya et du Ladakh a provoqué un « gonflement » des très hautes terres, qui coïncide avec la proximité de sommets élevés : Kula Kangri (7 600 m) et Kankar Punsum (7 550 m), que la frontière évite en laissant le premier à l'ouest et le second à l'est, courant à mi-pente avant de

51. Le tracé de la frontière remonte sans doute aux accords de paix passés entre les gouvernements bhoutanais et tibétain après la défaite du Tibet en 1658.

52. C'est l'itinéraire que suivit Jawaharlal Nehru pour entrer au Bhoutan lors de son voyage officiel en septembre 1958.

séparer le cours supérieur du Lhobrak Chu de son écoulement bhoutanais, le Kuru Chu, à la hauteur de la bourgade de Dogsar, en amont des gorges qu'emprunte la rivière pour franchir le Grand Himalaya. C'est de cette section de la frontière que le gouvernement chinois remet en cause le tracé, le repoussant plus au sud afin d'inclure en territoire tibétain les gorges du Lhobrak Chu, soit une revendication d'environ 500 km². L'importance de la revendication peut paraître surprenante dans un secteur où les limites de fait sont parfaitement connues, même si elles ne sont pas définies par traité. Mais la revendication s'apparente à celles qu'ont faites les Chinois sur d'autres segments de dyades, comme par exemple à la hauteur de la Shaksam, ou vis-à-vis du Népal, et qui présentent pour eux des avantages tactiques. C'est peut-être aussi un moyen de faire oublier d'autres revendications – territoriales celles là – que pourraient réactiver les Bhoutanais et qui concernent les enclaves qu'ils possédaient jusqu'en 1959, dans les environs du lac Manasarovar, et qui ont été supprimées *de facto* par l'occupation chinoise du Tibet⁵³.

La frontière suit plus à l'est cette même chaîne, en contrebas de la ligne de partage des eaux – englacée ici –, pour s'incurver vers le sud et suivre un chaînon d'orientation méridienne du Grand Himalaya jusqu'au tripoint Bhoutan/Chine/Inde.

4. LES FRONTIÈRES DU PAKISTAN

Le plus occidental des États du sous-continent a, exception faite de l'extrémité septentrionale de la dyade indo-pakistanaise (une soixantaine de kilomètres, soit moins de 1 % des limites de l'État), une enveloppe frontalière totalement définie par des traités, conventions ou accords.

Ceux-ci sont relativement récents : leurs dates de signature s'échelonnent de la fin du XIX^e siècle (ligne Durand) à la fin du XX^e siècle (ligne de contrôle effectif entre les deux Cachemire). L'actualité de la délimitation recouvre en fait deux périodes distinctes de l'histoire de la région :

- La longue section occidentale, de la mer d'Arabie au tripoint Afghanistan/Chine/Pakistan, est un héritage de la gestion britannique de la périphérie de l'Empire des Indes. C'est une limite d'empires,

53. Villages de Darchhen, Nyanri Gompa, Dengmar, Rimpung, Doba au pied du Kailash ou près de Gartok, accordés au XVII^e siècle par le roi du Ladakh et administrés jusqu'en 1959 par un officier monastique bhoutanais.

d'époque coloniale ; des préoccupations d'ordre stratégique ont marqué la définition en 1893 de la « ligne Durand⁵⁴ ». Malgré son ancienneté, celle-ci remplit toujours sa fonction première, notamment depuis 1979 et l'invasion de l'Afghanistan par l'armée soviétique : cette frontière est considérée par les Pakistanais comme par les réfugiés afghans comme une bonne frontière, « du fait de son tracé, et notamment des accès qu'il permet vers Kaboul et Kandahar, ainsi que vers le nord⁵⁵ ».

- Les dyades Chine/Pakistan et Inde/Pakistan relèvent, elles, de la genèse contemporaine de l'État : elles sont postérieures à 1947. On doit y distinguer trois sections :
 - la dyade sino-pakistanaise à l'extrême nord, qui date de 1963 ;
 - la dyade cachemiro-cachemirie au nord-est, conséquence du cessez-le-feu négocié par l'ONU en 1949 ;
 - la dyade indo-pakistanaise *stricto sensu* à l'est, dessinée en 1947. Comme elle s'étend hors de l'espace étudié et qu'elle relève d'une tout autre logique, nous ne la traiterons pas.

Différenciées par leurs origines, ces frontières le sont aussi par leur degré de reconnaissance diplomatique. Leur fonctionnalité, esquissée plus haut, est avant tout religieuse vis-à-vis de l'Inde, mais moins tranchée vis-à-vis de l'Afghanistan, en discordance avec le fond de carte ethno-religieux. Pourtant l'héritage, refusé d'un côté (surtout pour le choix imposé alors de la souveraineté du Cachemire), est accepté de l'autre, malgré son caractère indéniable d'héritage colonial d'une frontière avant tout stratégique, qui marquait la limite occidentale du British Raj (et qui pourrait dès lors être perçue comme une frontière imposée, sujette à polémique)⁵⁶.

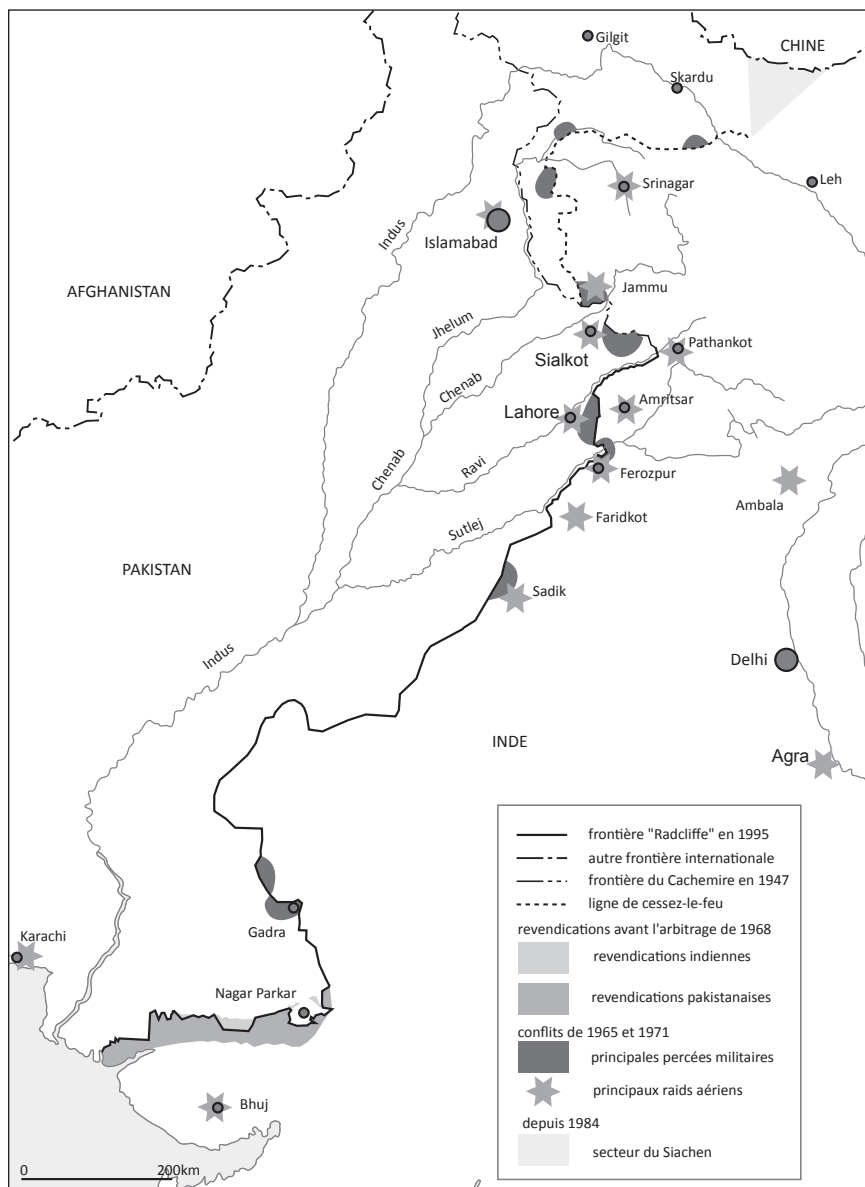
Au regard du droit international, la limite septentrionale de la frontière indo-pakistanaise s'achève au sud de la ville de Kathua, en rive droite de la Ravi, et la section plus au nord ne concerne plus directement le Pakistan puisqu'elle est en théorie sous la juridiction du gouvernement de l'Azad Cachemire. Mais ce dernier n'a ni les moyens techniques (policiers ou militaires) ni les moyens légaux (n'étant pas reconnu comme sujet de droit international) de contrôler cette frontière. De fait, sa surveillance demeure, depuis le cessez-le-feu de 1949, sous la responsabilité de l'armée pakistanaise

54. Cette frontière est hors du champ d'étude du présent travail, mais nous y ferons toutefois fréquemment allusion. Pour une vision complète de la dyade afghano-pakistanaise, se reporter à M. Foucher, *Fronts et frontières des États du tiers-monde*, thèse, 1986, 4^e partie.

55. M. Foucher, *Fronts et frontières*, Paris, Fayard, 1991, p. 335.

56. C'est d'ailleurs un aspect original de cette dyade, totalement acceptée par le Pakistan, qui en a la charge, mais non reconnue par l'Inde.

Frontières indo-pakistanaises



et, dans une moindre mesure, des forces de l'ONU par l'entremise du United Nations Military Observatory Group for India and Pakistan (UNMOGIP), qui est la plus ancienne mission d'interposition de l'institution.

À l'extrême-nord du territoire contrôlé par le Pakistan se trouve une autre section himalayenne de la longue enveloppe frontalière du pays, qui le sépare de la Chine. Là non plus, le statut de la dyade ne saurait être considéré comme « définitif » même s'il est défini par traité, puisqu'il est remis en cause par l'Inde, car le traité précise qu'il définit la frontière entre le Xinjiang chinois et les territoires sous le contrôle effectif du Pakistan.

4.1. LA FRONTIÈRE SEPTENTRIONALE DU PAKISTAN

Frontière fixée, frontière revendiquée

Au nord-ouest de la chaîne, la dyade qui sépare la Chine du Pakistan est de tracé et de conception récents : un accord de définition fut signé le 2 mars 1962 entre les deux États ; la frontière fut délimitée par un « *setting up boundary agreement* », le 2 mars 1963, et démarquée par la suite. La carte de la « *boundary between China's Sinkiang and the contiguous areas the defense of which is under the actual control of Pakistan* » (1/500000) publiée par le Survey of Pakistan (1966) précise la localisation des 20 séries de bornes : la première établie à la trijonction Afghanistan/Chine/Pakistan et la vingtième, à la trijonction Inde/Chine/Pakistan, au Karakoram La. Dernière étape dans la mise en place de la frontière, une convention définissant le commerce transfrontalier a été signée le 21 octobre 1967 et reconduite plusieurs fois depuis⁵⁷.

Cette dyade présente toutefois deux traits singuliers : tout d'abord, elle est nouvelle, sans tracé antérieur revendicable ou presque. C'est en fait la première limite qui ait fait l'objet d'un traité dans cette région de l'Himalaya, conséquence pour une large part de l'incapacité des Anglais à établir une frontière linéaire dans ce secteur de l'empire, comme ils l'avaient fait auparavant plus au sud ou à l'est. En outre, acceptée par les Pakistanais qui en ont la charge, elle ne l'est pas par les Indiens, qui remettent en cause, d'abord la souveraineté pakistanaise sur les territoires frontaliers, ensuite le tracé

57. Nous comprenons « l'achèvement » d'une frontière d'abord comme le « bouclage » du dispositif technique de construction d'une frontière. Des chercheurs, notamment S.B. Jones, *Boundary Making: A Handbook for Statesmen*, New York, Carnegie Endowment for International Peace, 1945, mettent en avant l'administration effective de la ligne-frontière, c'est à dire la signature d'accords portant sur la gestion des marques de frontière, comme critère finalisant la mise en place d'une frontière. C'est aussi la fonction attribuée à la frontière : ouverte ou fermée, avec ou sans échanges commerciaux, qui caractérise pour un temps la relation entre deux États voisins.

de la frontière, perçu comme imposé par le gouvernement chinois, en s'appuyant sur des pratiques quotidiennes de gestion ou d'utilisation de l'espace en question, autant que sur des projections stratégiques héritées.

Au long de la dyade domine une relative unité de milieu autant que de pratique sociale. Les variations les plus fortes y sont d'ordre géopolitique, liées à la fonction stratégique des différentes sections :

- De la trijonction Afghanistan/Chine/Pakistan à la longitude approximative 75° 30', la relation sino-pakistanaise est compliquée par les interférences afghane et russe.
- De ce point à un autre plus à l'est où la frontière rejoint la ligne de crête de la chaîne du Karakoram, l'interaction sino-pakistanaise domine.
- Jusqu'au Karakoram La, le dernier segment frontalier intègre une composante indienne majeure.

Au nord du Karakoram

La première section commence au tripoint Pakistan/Afghanistan/Chine, doublement localisé dans le traité de définition de 1962 par l'altitude du sommet de référence – 5630 m – et ses coordonnées astronomiques : « environ 74° 34' E et 37° 3' N⁵⁸ ». De ce point, la frontière suit une orientation ouest/est, le long de la ligne de partage des eaux entre les émissaires de la rivière Tashkurgan (Taghdumbash Pamir) et ceux de la Hunza. Ce chaînon secondaire, issu du nœud hindou Kouch-Karakoram, porte plusieurs cols : Kilik Dawan (4827 m), Mintaka Dawan (4726 m), Kharchanal Dawan (4987 m), Mutszilga Dawan (5855 m), autrefois empruntés par les pasteurs de la Hunza pour atteindre les pâturages d'été de la Taghdumbash Pamir⁵⁹.

La frontière prend ensuite une orientation nord-ouest/sud-est le long de la Muztagh Ata, sur la ligne de crête jusqu'au sommet 6027 m. Au long de ce tracé, la frontière coupe ce qui fut un des principaux axes du commerce transhimalayen au Khunjerab Dawan (4733 m), réactivé aujourd'hui par la modernisation du tracé dans une opération commune sino-pakistanaise menée de 1966 (signature du protocole) à 1979 (inauguration officielle de la route).

Au droit du sommet 6027 m, la frontière prend une orientation ouest-est pour descendre en altitude le long de la chaîne de Tamutaikai et longer l'Oprang Jilga jusqu'à sa confluence avec la Muztagh (un point bas à 3280 m

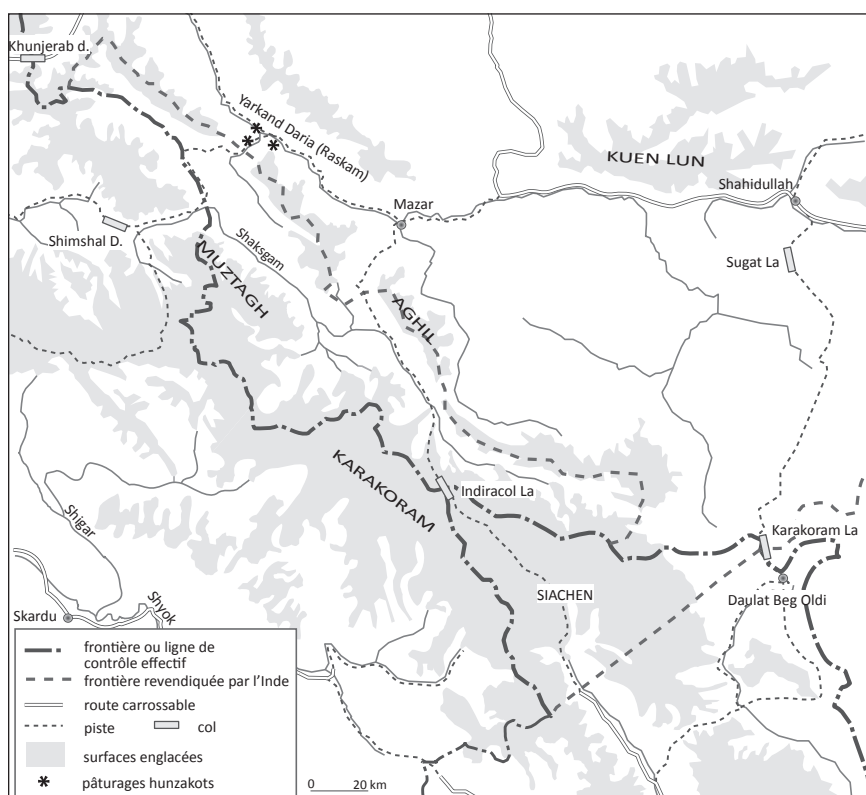
58. Curieusement, la carte pakistanaise faisant référence pour le tracé de la frontière porte une autre altitude pour la borne 1, soit 5587 m.

59. Notons que le toponyme Mintaka (le col le plus emprunté par les Hunzakots) a le sens de « nombreux moutons ».

d'altitude, à la hauteur de la 13^e série de bornes), qu'elle longe ensuite avant de remonter en altitude sur la crête de la Shor Bulak, jusqu'à ce que cette dernière rejoigne la chaîne du Karakoram. Ainsi définie, la frontière intègre en territoire pakistanais une portion du versant nord de la Muztagh Ata, donnant aux habitants des hautes vallées de la Hunza et de la Ghujerab des pâturages d'altitude, accessibles par le Shimshal Dawan (4737 m).

Outre la légitimité du gouvernement pakistanais à négocier un traité frontalier pour un territoire qu'il revendique, le gouvernement indien remet en cause le tracé lui-même. Pour les Indiens, la limite prive les habitants des hautes vallées de l'accès à la majorité des pâturages « traditionnels » ; pour eux, la frontière passe plus au nord que celle que le traité définit et s'appuie sur la crête de la chaîne de l'Aghil, intégrant ainsi la totalité du bassin versant de la Shaksgam.

À l'ouest de la trijonction Chine/Inde/Pakistan



De part et d'autre de la chaîne du Mustagh Ata, qui porte la frontière, la dissymétrie est forte : le district pakistanais de Gilgit offre un paysage de vallées étroites et encaissées où les rares surfaces planes sont réservées aux cultures. Au nord, dans le district autonome tadjik de Taxkorgan, la topographie est plus douce et présente un caractère plus aéré de vallées larges et de bassins dégagés dans une tectonique faillée puissante. À une altitude moyenne plus élevée, la couverture végétale est dominée par la steppe herbagée, rare ou absente au sud de la chaîne. Le versant nord devient un espace complément des vallées méridionales, entre lesquelles s'est établie une pratique de transhumance transmontagnarde qui est courante dans le massif, où est mise à profit une couverture herbagée plus fournie que dans les vallées, alimentée par des précipitations d'origine méditerranéenne : la pleine possession ou au moins un droit d'usage de ces pâturages d'altitude est indispensable à toute pratique d'élevage des sociétés des vallées.

La dissymétrie est aussi démographique : malgré le faible peuplement de la région, le versant pakistanais est comparativement plus peuplé, avec trois centres de plus de 3 000 hab. (Gilgit qui en compte plus de 30 000, Chilas et Skardu) et une densité moyenne de 8 hab./km². Sur le versant chinois, Taxkorgan, le seul bourg du district éponyme, regroupe près de 50 % de la population totale ; le reste du territoire est globalement inhabité : la densité moyenne est faible, de l'ordre de 0,4 hab./km². Un trait commun existe, pourtant, d'ordre religieux : c'est de part et d'autre de la frontière une même population convertie à l'islam, où domine la confession ismaélienne⁶⁰. Mais elle ne s'appuie pas sur une unité ethnique : au nord, les Tadjiks dominent un peuplement composite de Kirghizes, de Ouïghours et de Hans ; les deux derniers groupes sont surtout localisés à Taxkorgan, où ils constituent l'encadrement administratif du district. Au sud, un peuplement plus homogène de Hunzakots forme la majorité de la population du Hunza, mais le long de cet axe désormais de transit que sont la moyenne vallée de l'Indus et la Hunza, le burushaski régresse au profit de l'ourdou, langue officielle du Pakistan, dont l'usage se généralise par l'intermédiaire des fonctionnaires, de la scolarisation et des militaires du dispositif administratif mis en place depuis que les trois subdivisions du district de Gilgit ont remplacé les États princiers en 1974⁶¹.

La région dispose depuis 1979 d'un axe de désenclavement moderne qui la relie d'une part au reste du Pakistan et d'autre part à l'allié privilégié du pays, la Chine. La Karakoram Highway est le seul lien terrestre du

60. Tandis que le Hunza est majoritairement ismaélien, le Nagar (en rive gauche de la rivière Hunza) est à dominante chiite, et en aval la dominante sunnite du Pakistan réapparaît.

61. Gilbert Étienne, *Le Pakistan, don de l'Indus*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 113.

Pakistan avec cette dernière, même s'il est fragilisé par le milieu physique qu'il traverse : fortes précipitations nivales limitant l'usage de la route à la seule période estivale, au cours de laquelle une solifluxion intense cause de nombreuses ruptures de trafic. Mais l'ouverture de cet axe ne s'est pas accompagnée d'un développement économique marquant : aucun investissement important n'a encore été réalisé dans la région, ni par les Pakistanais ni par les Chinois, comme si le statut politique incertain de ce nord montagneux agissait comme un frein au développement économique et à l'investissement de capitaux.

Le long des crêtes du Karakoram

La seconde section de la frontière commence au point où elle rejoint la chaîne du Karakoram, vers 76° E. Elle s'appuie, jusqu'au Sia Kangri, sur la ligne de crête du Karakoram, qui prend localement le nom de Panmah Muztagh, puis de Baltoro Muztagh. La frontière passe par les plus hauts sommets de la chaîne, dont le Chogoli ou K2 (nommé aussi Godwin Austin : 8611 m), deuxième plus haut sommet du globe. Le milieu est extrêmement sévère, inhospitalier, et totalement inhabité sur une profondeur moyenne de 20 km de part et d'autre de la ligne de crête. Cette zone se caractérise pour l'essentiel par la présence d'un système glaciaire de type alpin au sein d'un univers rocheux constamment enneigé (la limite du manteau neigeux permanent descendant, sur le versant sud, jusqu'à 4400 m).

Cet ensemble montagneux est sans doute le seul de la longue dorsale himalayenne à former effectivement une barrière, c'est à dire à ne pas offrir de point de franchissement bas ou aisé sur une longueur de près de 200 km. Seuls deux cols sont ou furent parfois utilisés pour permettre des liaisons entre communautés d'altitudes établies au sud le long de la vallée de l'Indus, et au nord le long de celle de la Raskam : l'East Muztagh Pass (5416 m ; c'est à ce col qu'a été installée la 19^e et avant-dernière série de bornes de la démarcation de la dyade sino-pakistanaise), entre les glaciers du Baltoro et de l'Insukaiti et, plus à l'est, l'Indiracol La (5901 m), entre les glaciers du Siachen et de l'Urdok.

Le milieu est sensiblement différent de celui qu'on pouvait observer de part et d'autre de la section précédente de la dyade : les altitudes moyennes croissent, ainsi que l'aridité, qui atteint son maximum plus à l'est, dans les terres désolées des Changtang tibétain et ladakhi. Les paysages sont désormais plus ouverts, où les fonds de vallées prennent une autre ampleur qu'explique un remblaiement tardi-quaternaire puissant⁶². La dissymétrie

62. Voir à ce sujet Monique Fort et Olivier Dolffus, « Questions de géomorphologie dans l'ouest du Kunlun et du Tibet », *Annales de géographie*, n° 566, juillet-août 1992, p. 371-412.

physique est moindre que plus à l'ouest ; seule demeure une différenciation nord/sud de l'étagement de la végétation où s'opposent, au sud, un climat sec et, au nord de la chaîne, un climat aride.

Les conditions du milieu ont généré de part et d'autre du massif du Karakoram des peuplements distincts. Le Baltistan, au sud, est majoritairement peuplé de Baltis, de langue tibétaine (peu différente du ladakhi), mais de religion musulmane chiite, convertis à l'islam par des missionnaires du Khorassan⁶³.

La mise en place de frontières fermées dans cette région autant que l'intégration à des ensembles nationaux de territoires jusque-là indépendants ou très autonomes ont bouleversé les économies locales :

- La partition puis le conflit indo-pakistanaï ont coupé le Baltistan du principal marché où étaient écoulés ses produits agricoles et surtout les abricots, dont la production est une spécialité. La région est désormais un cul-de-sac, où se termine la branche orientale de la Karakoram Highway, un lieu de garnison pour l'armée pakistanaïse.
- À l'inverse, les hautes vallées septentrionales du Karakoram ont pu conserver leur fonction de relais commercial, après l'annexion du Tibet par la Chine et l'ouverture de l'axe Xinjiang-Tibet par l'Aksai Chin, remplaçant la liaison désormais fermée entre Inde et route de la soie, par le Karakoram La, plus à l'est.

La zone du Siachen

Du Sia Kangri au Karakoram La, la dernière section de la dyade sino-pakistanaïse, telle qu'elle est décrite dans le traité frontalier de 1963, échappe *de facto*, en 1993, au contrôle du gouvernement du Pakistan en conséquence de résolutions internationales prises il y a près de 50 ans.

De fait, lorsque l'ONU a tracé en 1949 la ligne de cessez-le-feu entre Inde et Pakistan, elle l'a arrêtée en amont de la bourgade de Chalunka, au Chulung La (coordonnées NJ9842), laissant non définie la section qui la relie à la crête du Karakoram. Pour le tracé de ce segment « absent », deux versions s'opposent :

- Selon les autorités pakistanaïses, le tronçon relie le principal sommet du groupe des Chulungs (6827 m) au Karakoram La en une ligne droite qui isole les sources de la Nubra de son écoulement indien.
- La version indienne relie le même sommet au Sia Kangri en suivant la chaîne du Saltoro.

63. Élisée Reclus, *op. cit.*, p. 120.

Le triangle peu hospitalier ainsi défini, d'une altitude moyenne de 5000 m et d'une superficie d'environ 2400 km², ne porte, outre le Karakoram La, que l'Indiracol La (5775 m), que les Baltis utilisaient parfois en remontant l'immense glacier du Siachen pour rejoindre le Shaksgam par le glacier de l'Urdok⁶⁴.

C'est pourtant ce bout du monde qui est depuis 1984 l'objet d'un conflit larvé entre les deux pays ; sa souveraineté est si incertaine qu'à l'été 1986 des alpinistes occidentaux purent se faire délivrer des autorisations d'ascension par les deux pays pour le même itinéraire, le Gasherbrum⁶⁵, en limite occidentale de la zone revendiquée. Malgré un certain silence de part et d'autre sur les objectifs associés aux opérations militaires, il est possible d'esquisser les enjeux géographiques possibles au moyen de plusieurs hypothèses :

- Entre le Siachen pakistanais et l'Aksai Chin chinois, le Ladakh indien forme un coin dont le Karakoram La constitue la pointe septentrionale. Une opération militaire « réduite » permettrait la jonction territoriale entre Pakistan et Chine, ôtant à l'armée indienne l'accès au col et l'isolant définitivement des lignes de crêtes du Karakoram.
- Si le contrôle indien du Siachen se confirme, non seulement l'Inde évite le danger d'être cantonnée dans les fonds de vallée, mais elle peut de plus réitérer ses revendications sur la vallée de l'Aghil, dont le traité l'avait frustrée⁶⁶.

4.2. LA FRONTIÈRE ORIENTALE

Entre les deux Cachemire, une frontière « artificielle »

La ligne de contrôle effectif *stricto sensu* relie en 740 km le point NJ9842 à un second, un peu en aval de la ville de Manawar, sur un affluent rive droite de la Chenab. C'est ce point que l'ONU a fixé comme limite à l'action de l'UNMOGIP. Il est 100 km plus à l'ouest que le point où sir Cyril Radcliffe avait fixé, le 15 août 1947, la jonction avec la frontière du Cachemire, à Kathua sur l'Uhj⁶⁷. De fait, son tracé laisse transparaître la fonction première de la frontière, qui fut de séparer les belligérants du premier conflit indo-pakistanaï, en 1949 :

64. *Ibid.*, p. 101.

65. *La Montagne*, n° 4, 1986.

66. Le conflit atypique et périphérique du Siachen est traité de façon plus complète au chapitre 8.

67. *The Blue Helmets, A Review of United Nation Peace-Keeping*, New York, ONU, Department of Public Information, 1985, p. 163.

- La frontière coupe successivement la Shyok, l'Indus, la Suru, la Shingo, la Kishanganga et la Jehlum avant de rejoindre la Chenab, ainsi que les chaînes qu'elles longent ou franchissent, soit les chaînes du Ladakh, du Zaskar et du Grand Himalaya et le Pir Panjal.
- La fermeture qu'implique la frontière ôte à la vallée de Srinagar deux des trois accès à la plaine dont elle disposait, par Muzaffarabad et Poonch ; son tracé désorganise le système des relations entre les différentes vallées et coupe des régions en deux. Ainsi la liaison Kargil-Grugurdo n'est plus possible en longeant la Shingo puis l'Indus, mais seulement en franchissant le Hamboting La à environ 4500 m. De même, des communautés voisines, aux modes de vie identiques, sont désormais séparées par la frontière : la communauté chiite de Kargil (désormais le Baltistan indien) se retrouve isolée des autres communautés musulmanes des vallées de la Shingo et de l'Indus (le Baltistan *stricto sensu*), insérée au sein d'un univers majoritairement bouddhiste.
- Plus généralement, le tracé de la ligne ne répond à aucune logique de partition qui s'appuierait sur des différenciations physiques ou ethniques. Il est d'un dessin complexe, où alternent ruptures physiques majeures et lignes géométriques, présentant *a priori* toutes les caractéristiques d'une frontière « artificielle ».

En fait la complexité du tracé résulte de l'application stricte d'une logique militaire et, indirectement, d'une logique ethnique. Elle est le résultat de trois conflits successifs qui ont opposé l'Inde et le Pakistan en 1947-1949 (14 mois), 1965 (3 semaines) et 1971 (14 jours) :

- Le premier conflit du Cachemire est né du refus de son maharadjah, Hari Singh, de lier le sort de son État à l'Inde ou au Pakistan. Dans le contexte de la partition, la population majoritairement musulmane du Cachemire (77,11 % au recensement de 1941) est sensible à la création de l'État musulman du Pakistan, tandis que les élites du pays (majoritairement dogras, mais aussi hindoues) hésitent entre une adhésion à l'Inde (à laquelle leur culture les rattache) et la préservation de l'indépendance de l'État.

Le gouvernement autocrate de Hari Singh écarte systématiquement les musulmans des postes gouvernementaux ; il leur interdit de mettre à mort des bovins ; ils doivent acquitter une taxe pour chaque sacrifice d'animal, comme à l'occasion de l'Aïd el Kebir. Cette ségrégation provoque en 1931 un premier éveil nationaliste musulman au Cachemire, par la création par Mohammed Abdullah de la Conférence musulmane, qui se donne comme objectifs la reconnaissance du droit des musulmans et le renversement de l'autocratie dogra. L'agitation, qui ne prend fin qu'après l'intervention de

l'armée britannique, se conclut par l'emprisonnement d'Abdullah⁶⁸, mais aussi l'ouverture d'une commission d'enquête que dirige sir Bertrand Glancey : celle-ci impose au maharadjah une assemblée législative partiellement démocratique (sur 75 députés, 40 sont élus par un électorat restreint – soit 8 % de la population – et 35 sont nommés par Hari Singh).

Une seconde Conférence nationale la remplace en 1939 qui, intégrant des hindous, se veut plus laïque⁶⁹. En réaction, une conférence musulmane renouée est fondée par Ibrahim Khan pour préserver la logique religieuse de la première. C'est cette dernière que Mohammed Jinnah considérera comme la seule représentative lors de sa visite au Cachemire en mai 1947. Après le refus du maharadjah d'introduire des réformes dans la législation de l'État, la Conférence nationale lance en 1946 le mouvement de désobéissance « Quit Cachemire », qui portera tardivement ses fruits.

Sommé par l'*Independence Act* de juillet 1947 de choisir entre l'un ou l'autre des héritiers du British Raj⁷⁰, Hari Singh hésite assez longtemps pour laisser le temps à une révolte paysanne musulmane de se former dans la région de Sudhnuti du district de Poonch, à la fin de juillet 1947⁷¹. La révolte, soutenue par la Conférence musulmane, gagne rapidement l'intégralité du district de Poonch et la plupart des districts frontaliers méridionaux et orientaux de l'État, qui échappent dès lors à l'autorité du souverain et de son armée. Elle est rapidement relayée par des déserteurs musulmans de l'armée du Cachemire et des irréguliers pathans⁷² qui, le 22 octobre 1947, après avoir occupé les villes de Muzaffarabad et Uri, remontent la vallée de la Jelhum

68. C'est le premier d'une série de réclusions forcées qui feront passer à l'homme plus d'années en prison que sur la scène politique.

69. Cette conférence nationale s'est rattachée dès sa naissance à la Conférence nationale de l'Inde, que dirige Jawaharlal Nehru, lui aussi d'origine cachemiri. Les deux dirigeants ont eu en commun une vision plus ou moins marxiste de la société.

70. L'*Indian Independence Act* n'est pas sans ambiguïté pour ce qui relève de cette troisième option, de devenir indépendant. En théorie, tout État princier qui n'a opté pour aucun des deux dominions se retrouve, après le retrait de l'administration britannique, indépendant de fait. Voir A. Lamb, *Crisis in Kashmir 1947-1966*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1966, p. 35.

71. La région, à la population renommée pour ses qualités guerrières, fut pour les Britanniques un des secteurs privilégiés de recrutement pour l'armée des Indes : quelque 40 000 hommes qui en étaient originaires combattirent dans les rangs britanniques pendant la Seconde Guerre mondiale.

72. Il est étonnant de constater que dans un pays en plein chaos, des hommes ont pu se procurer armes, munitions et moyens de transport pour aller défendre une cause à près de 500 km de distance de leur lieu d'origine sans bénéficier au minimum de la complicité du gouvernement pakistanais.

et prennent la ville de Baramula, à 53 km à l'ouest de Srinagar⁷³. Le ralentissement de leur avance par les multiples exactions qu'ils commettent (pillages, entre autres) permet au maharadjah de s'enfuir à Jammu (capitale d'hiver du royaume), non sans avoir signé le 26 octobre l'acte de rattachement de ses possessions à l'Inde. Les troupes indiennes interviennent le lendemain et bloquent l'avance ennemie; début novembre, la vallée de Srinagar est sous leur contrôle; le front ne tarde pas à se stabiliser dans la région de Mirpur, Kotli et Poonch.

L'entrée dans le conflit des forces régulières pakistanaises aux côtés des « irréguliers » (au début de mai 1948) permet l'ouverture d'un second front dans le nord montagneux de l'État: Gilgit (qui avait, ainsi que la région du coude de l'Indus, prêté allégeance au Pakistan dès le départ des fonctionnaires britanniques) résiste à l'offensive que l'armée indienne lance à l'été. Si les Indiens ne peuvent s'emparer du Baltistan et du Hunza, ils réussissent à reprendre Dras après avoir dégagé le Zoji La, puis la région de Kargil⁷⁴. Le contrôle qu'ils établissent sur la vallée de la Dras et la haute vallée du Sind leur permet de sécuriser en novembre 1948 l'accès au Ladakh, cette région dont la population majoritairement bouddhiste est restée assez indifférente aux événements « des plaines »; les Ladakhis étaient alors assez tentés par un rapprochement avec le gouvernement à tendance théocratique qui régnait encore au Tibet.

La situation, bloquée par le cessez-le-feu négocié par l'ONU et entré en application le 1^{er} janvier 1949, n'évolua pas avant le 11 janvier 1962, quand le Pakistan demanda une réunion du Conseil de sécurité, qui se réunit le 27 avril. Une série de discussions s'engagea, à l'initiative des Anglo-Saxons, d'abord au niveau ministériel, puis entre Nehru et Ayub Khan. Mais aucun des belligérants n'était prêt à accepter de concessions autres que celles qu'il avait proposées. Le *statu quo* fut rompu le 5 août 1965, quand des groupes armés tentèrent de fomenter une rébellion à Srinagar: afin d'éviter de nouveaux troubles, l'Inde décida d'occuper un certain nombre de postes du côté pakistanais de la ligne de cessez-le-feu le 16 août; l'armée pakistanaise

73. Rappelons le contexte de l'époque, qui est alors celui d'une désorganisation totale consécutive à la partition et aux gigantesques mouvements de population qu'elle a engendrés. Treize millions de personnes choisissent alors l'exil, de part et d'autre de la nouvelle frontière.

74. Ces combats, autant pour l'armée indienne que pour l'armée pakistanaise, seront les repères fondateurs de leur naissance comme armées nationales, à travers des actions « héroïques » que le temps a souvent enjolivées. Ainsi l'armée indienne franchira le Zoji La enneigé le 1^{er} novembre 1948 en faisant battre tambours pour déclencher les avalanches tandis que les tanks seront tirés par des centaines de soldats à travers cette passe difficile.

déclencha une offensive au Jammu le 1^{er} septembre. Après 23 jours de combats, les deux armées acceptèrent d'observer un second cessez-le-feu sous l'égide de l'ONU.

Le troisième conflit indo-pakistanaï n'eut pas comme origine une tentative cachemirienne d'insurrection, mais une réelle volonté bengalie d'autonomie face au pouvoir lointain et oppressant de Karachi (le gouvernement pakistanais voulant imposer l'ourdou comme langue officielle dans une région où la seule langue comprise est le bengali). Elle fut soutenue par le gouvernement indien de l'époque, qui était favorable à toute action permettant l'affaiblissement du voisin pakistanais. La guerre civile éclata le 3 décembre 1971, soutenue par l'armée indienne. Afin de limiter l'action de son adversaire le plus puissant, le Pakistan ouvrit un second front au Cachemire, dans le secteur de Chamb (ouest de Jammu). Le combat devint très vite défavorable au Pakistan, qui parvint à occuper 135 km² à l'ouest de Jammu tandis que l'armée indienne prenait rapidement le contrôle de quelque 1 250 km² dans les régions de Poonch, Tithwal et Kargil. Le conflit cessa le 17 décembre 1971, quand les troupes ennemies se retirèrent de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu de 1949. Les négociations furent menées à l'instigation de l'URSS à Simla, puis à Tachkent, où les belligérants acceptèrent de reconnaître la ligne de cessez-le-feu (LCF).

Le premier conflit du Cachemire, qui paraît avoir débuté comme une guerre civile à composante religieuse, s'est transformé en un conflit inter-étatique pour le contrôle d'un poste avancé. S'il n'a pas dégénéré en conflit ouvert, c'est grâce à la médiation de l'ONU. La ligne qui sépare les deux armées est stable dans son dessin d'ensemble depuis la mi-1948. La LCF de janvier 1949 présente quelques ajustements locaux par rapport aux positions respectives des armées en présence pendant le conflit ; les conflits ultérieurs n'ont guère modifié cette ligne de front et les modifications majeures dans le tracé de la dyade indo-pakistanaïse sont en fait localisés plus au sud, dans le Rann of Kutch⁷⁵.

Diversité topographique d'une frontière « chaude »

Cette section de la dyade indo-pakistanaïse, fortement surveillée d'une part par les armées des deux belligérants et d'autre part par les observateurs de l'UNMOGIP, est d'un tracé paradoxalement mal connu⁷⁶. De plus, sa

75. Consulter J.R.V. Prescott, *Map of Mainland Asia by Treaty*, Melbourne, Melbourne University Press, 1975, 518 p.

76. Mais si la ligne est dessinée sur la plupart des cartes à petite échelle, elle est absente sur des cartes à moyenne ou grande échelle produites en Inde et au Pakistan : la carte au 1/1 000 000 de « l'Agence de Gilgit et du Jammu-et-Cachemire », troisième édition, Rawalpindi, 1985, ne porte aucune mention de la LCE et signale par une simple surcharge

définition, résultant des interventions successives de l'ONU à partir de la ligne de front, est consignée dans les documents issus du traité de Simla du 3 juillet 1972, transformant la ligne de cessez-le-feu en ligne de contrôle effectif: le tracé est précisé par 19 cartes, qui ne furent pas rendues publiques.

L'extrême-sud de la dyade, dans la région de Jammu-Mirpur, est singulier dans son tracé, rapporté au reste du dessin, puisque intéressant directement la « plaine ». La frontière court au pied du Pir Panjal, dans une zone collinéenne composée de remblaiements tardi-quaternaires de conglomérats et de limons, à faible altitude (300 m en moyenne). Le Kandi, coïncé entre les premières pentes des Siwaliks et la plaine du Pendjab, forme un plan incliné entre Pathankot et Jammu, qui est le seul accès direct au Jammu-et-Cachemire dont dispose l'Inde. Cette contrainte l'a poussé à entreprendre, dès le début de septembre 1947, la construction d'une route reliant les deux villes, offrant ainsi un accès à Srinagar non tributaire du seul Pakistan: « Le gouvernement du Cachemire a confirmé la dépêche qu'il est en train de relier l'État, via Pathankot, avec le Pendjab oriental en jetant un pont sur la rivière Ravi [...] En bref, tous les efforts sont faits pour rendre l'État indépendant des deux artères existantes qui relient le Cachemire avec le monde extérieur. Ces deux dernières passent par le Pakistan⁷⁷. »

Cette section de la frontière est la seule à suivre l'ancienne limite de l'État du Cachemire, telle qu'elle fut définie dans l'article IV du traité de Lahore du 9 mars 1846, qui assure l'indépendance du dirigeant du Cachemire vis-à-vis du Durbar sikh de Lahore et du gouvernement britannique⁷⁸: en échange d'une indemnité de « *one crore of rupees* » [cent millions de roupies], le maharadjah sikh cède « tous ses forts, territoires, droits et intérêts dans les terres des collines qui sont situées entre les rivières Beas et Ravi, incluant les provinces du Cachemire et du Hazara⁷⁹ ».

Le traité d'Amritsar (16 mars 1846), signé cette fois entre Gulab Singh et le gouvernement britannique, confirme le transfert « pour toujours, possession indépendante, au maharadjah Gulab Singh et ses descendants

de vert les limites du Jammu-et-Cachemire. L'unique référence à la conflictualité inhérente à l'État est la mention: « *The accession of Jammu and Kashmir to Pakistan or India remains to be decided.* » Le *Survey of India* ne porte pas non plus cette limite sur ses publications, comme en témoigne la carte au 1/500000 coproduite par l'organisme officiel et le Nelles Verlag de Munich (édition 1988). La seule frontière dessinée est celle, historique, qui sépare le Cachemire, indien, du Pakistan.

77. Aziz Beg, *Captive Kashmir*, Lahore, Allied Business Corporation, 1957, p. 25.

78. En remerciement de la neutralité affichée par Gulab Singh lors de la première guerre anglo-sikh, mais aussi de son rôle de médiateur pendant les discussions qui l'ont suivie.

79. K.M. Panikkar, *The Founding of the Kashmir State*, London, George Allen & Unwin, 1953, 172 p.

de tout le territoire collinéen et montagneux, avec ses dépendances, situé à l'est du fleuve Indus et à l'ouest de la rivière Ravi, incluant le Chamba et excluant le Lahul⁸⁰».

La région, surnommée «cou de dinde» par les stratèges indiens, est pour eux la section la plus sensible de la frontière, une tête de pont fragile vers le Cachemire, qui fut l'objet de plusieurs batailles de blindés pendant les guerres indo-pakistanaïses⁸¹.

À l'ouest de Manawar, la frontière prend une orientation nord avant de s'incurver, au droit de Muzzafarabad, selon une direction globalement ouest/est. Cette section qui s'étend de Mirpur au droit de Kazalwan, sur la Kishanganga, est tracée dans une région de relative unité paysagère de moyenne montagne. Toutefois, au nord de la Jhelum, la densité de peuplement diminue progressivement pour atteindre des valeurs faibles, significatives d'un milieu de haute montagne.

Au sortir de Manawar, la frontière suit la rive gauche de la rivière Tawin pour rejoindre ensuite la ligne de crête des Siwaliks jusqu'à la hauteur de Saria. Elle suit ensuite un chaînon secondaire du Pir Panjal, dominant à l'ouest le principal accès direct à la ville de Punch depuis la plaine. La frontière rejoint ensuite la ligne de crête du Pir Panjal, qu'elle abandonnera à la hauteur de Muzaffarabad, où elle prend une direction ouest pour longer à mi-pente la Kishanganga, à une altitude moyenne d'environ 3 000 m, sur le versant pakistanaïse de la chaîne.

La ligne court sur un replat à mi-pente d'où l'armée indienne peut dominer les fonds de vallées qui abritent la majorité du peuplement de la région. Elle ne descend dans les talwegs qu'en l'absence de replat, de la hauteur de Tithwal à la confluence de la Gehl Nar, puis de la Kashar Katha Nar à la hauteur de Kunda.

Le tracé est original et ne suit aucune limite antérieure :

- Il vient en recoupement des anciennes divisions administratives du royaume du Cachemire, hormis dans la plaine.
- Il ne correspond à aucune logique de partition économique entre vallée et alpage telle qu'elle peut servir de support, ailleurs en Himalaya.

80. *Ibid.* Le prix que dut payer le maharajah aux Britanniques fut fixé à 750 000 roupies.

81. La nécessité d'empêcher le Pakistan de couper cette route du Cachemire a amené l'armée indienne à mettre sur pied une tactique de diversion dans le Sind. De grandes manœuvres organisées dans le Sind en 1987 (l'opération Brass Tacks) faillirent être à l'origine d'un quatrième conflit du Cachemire. Afin de réduire les possibles risques de dérapage lors de telles manœuvres qui se déroulent à proximité des frontières, les états-majors des deux pays sont reliés directement par ligne téléphonique (une sorte de «téléphone rouge»).

- Il ne s'agit pas non plus d'un partage linguistique dans une région où le parler dominant est l'ourdou.

Ce segment de frontière fut l'objet central de la proposition indienne d'échange de territoires lors de la tentative de négociation du statut du Jammu-et-Cachemire sur la base d'une reconnaissance d'occupation effective par les deux principaux protagonistes, en 1963. Quoique imprécise quant à son expression spatiale, la proposition indienne concernait la cession d'un peu plus de 7 000 km² au nord et à l'ouest de la vallée de Srinagar au Pakistan⁸². La tentative de transformation de la ligne de cessez-le-feu en frontière reconnue avorta. Elle fut réalisée selon un mode mineur, lors des accords de Simla qui la transformèrent en ligne de contrôle effectif (LCE). Les accords entérinent en fait au plan international les positions respectives des deux protagonistes et le contrôle qu'ils exercent sur les territoires que leurs armées ou leurs administrations occupent. Mais ils confortent aussi une logique militaire de ligne de front, négligeant la possibilité de conversion de cette ligne en frontière effective et efficiente.

Les modifications de tracé proposées par l'Inde dans la perspective de reconnaissance officielle de la situation existante auraient permis de définir une frontière plus rationnelle, soit une limite plus aisément contrôlable par son armée. Sans doute le gouvernement indien envisageait-il de prendre comme repère le découpage administratif antérieur, soit :

- le recul de la frontière sur la ligne de crête du Pir Panjal, rendant au Pakistan la totalité du district de Muzaffarabad, l'actuel Azad Cachemire ;
- la reconstitution du district de Cachemire-North au profit de l'Inde, ce qui lui aurait permis de s'assurer le contrôle du bassin supérieur de la Kishanganga, soit celui du col de Burzil Bai, et d'un des principaux accès aux plaines de Deosai, position stratégique dont le contrôle permet de faire peser une menace sur Skardu et la moyenne vallée de l'Indus.

Les rectifications envisagées auraient eu l'avantage de simplifier la gestion de cette frontière, la plus chaude de l'État indien : outre la guerre de 1947-1949 dont elle est issue, elle est la cause directe du conflit de 1965. À deux reprises, en 1987 et en 1990, un nouveau conflit a été proche d'éclater, désamorcé semble-t-il au dernier moment par une intervention diplomatique

82. Les propositions faites par les deux partis entre décembre 1962 et mai 1963 sont, à l'instar des tracés frontaliers, demeurées assez secrètes. La disproportion entre les propositions indienne (au total 220 000 km², y compris la portion occupée par le Pakistan) et pakistanaise (7 700 km² concédés à l'Inde dans la région de Jammu) permet de comprendre l'échec quasi obligé des négociations.

américaine auprès de l'Inde⁸³. On estime à 250 000 hommes le nombre de soldats indiens massés le long de la ligne de contrôle effectif, soit 20 % de l'effectif total de l'armée de terre⁸⁴; les forces pakistanaises seraient, elles, de l'ordre de 50 000 hommes (10 % des forces terrestres)⁸⁵. Les troupes sont retranchées de part et d'autre de la ligne, dans des positions fortifiées et armées, des bunkers s'échelonnant en moyenne tous les 200 m où les échanges de coups de feu sont presque quotidiens⁸⁶. Mais cette apparente imperméabilité de la frontière n'empêche pas des populations habitant des deux côtés de la franchir, même si le franchissement est devenu difficile car plus contrôlé depuis l'expansion des mouvements revendicatifs dans la vallée de Srinagar en 1989. Il devrait être impossible depuis l'achèvement de la barrière grillagée longue de plus de 1 000 km que les autorités indiennes ont entrepris de construire autour du Jammu-et-Cachemire à partir de 1995.

À l'est de Kazalwan, la végétation disparaît au fur et à mesure que l'altitude croît. Suivant un temps l'interfluve Dras/Shingo, la frontière s'abaisse ensuite pour couper la Shingo de son bassin récepteur puis remonte en altitude pour suivre une direction globalement nord-est jusqu'au point NJ9842, en franchissant à la perpendiculaire les chaînes du Ladakh et du Zaskar.

Là aussi, la ligne de contrôle effectif ne suit ni limite linguistique, ni limite administrative antérieure; elle est par contre en cohérence avec les ruptures morpho-structurales, s'appuyant sur des verrous quaternaires dont la présence rend aléatoire les liens entre l'amont et l'aval des rivières. L'emplacement de ces verrous – à une altitude moyenne de 3 000 m – marque une rupture dans l'organisation socioculturelle des populations de ces vallées d'altitude. À l'ouest se situe le Baltistan, dont le terme désigne une entité ethnique et religieuse: les Baltis sont des Ladakhis de race tibétaine convertis à l'islam chiite duodécimain au XV^e siècle. Leur conversion massive

83. *Le Monde*, 23 février 1992. La tension de 1987 a été désamorcée après la signature d'un accord à New Delhi, le 4 février 1987: les deux États se sont alors engagés à réduire progressivement leurs forces en présence et à déminer les secteurs frontaliers.

84. *Le Monde*, 20 avril 1990. Le chiffre inclut, pour l'Inde, les 145 000 soldats des forces paramilitaires de la Border Security Force et de la Central Reserve Force.

85. *Time*, 14 mai 1990, p. 18. Cette estimation ne prend pas en compte les forces paramilitaires et les milices de l'Azad Cachemire. D'autres sources font état de chiffres plus faibles: 200 000 hommes, milices comprises: Paula R. Newberg, *Double Betrayal: Repression and Insurgency in Kashmir*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 1995, p. 25.

86. Notons que ce n'est pas le seul segment de la dyade indo-pakistanaise à être fortifié: les 110 km de la frontière sud du Jammu sont matérialisés par une barrière barbelée de 1,8 m de haut; entre Pendjab indien et Pakistan, les 610 km de frontière sont matérialisés, à 200 m en retrait sur le territoire indien, par une double barrière barbelée de 3,7 m de haut, la « ligne zéro » que renforce une barrière électrifiée; des nids de mitrailleuses sont implantés tous les 250 m; *FEER*, 3 mai 1990.

et brutale imposée par le roi cachemiri Sikander (vers 1405) leur a fait adopter la polygamie ainsi que la division des terres entre les héritiers, tandis qu'à l'est, au Ladakh, les habitants ont conservé jusqu'à aujourd'hui la pratique de la polyandrie et de l'indivisibilité des terres, même si une partie de la population est convertie à l'islam sunnite depuis Aurangzeb⁸⁷.

Mais ces verrous le long du cours de l'Indus, s'ils ont pu favoriser par le passé la partition de la vallée en deux royaumes – musulman à Skardu, bouddhiste à Leh –, n'ont jamais empêché leurs souverains de s'entre-déchirer, ni leurs populations de commercer. Ce sont toutefois eux qui portent, un peu plus en aval que la ligne de contrôle effectif, la limite administrative entre les régions de Ladakh et d'Iskardo, telle qu'elle fut définie après la conquête du Baltistan par les troupes dogras en 1839.

4.3. MOURIR POUR LE SIACHEN

Bataille pour un glacier

Limité au nord par la chaîne majeure du Karakoram, bordé par les chaînes du Salto et du Teram Kangri, le glacier du Siachen (le plus long glacier de type alpin de la Terre) forme le bassin récepteur de la Nubra, affluent rive droite de l'Indus. D'une altitude jamais inférieure à 5500 m, cette région n'abrite qu'une végétation de type subarctique dans les bas, qui laisse rapidement la place aux glaces et à la neige : ce que les Indiens désignent comme le « troisième pôle ».

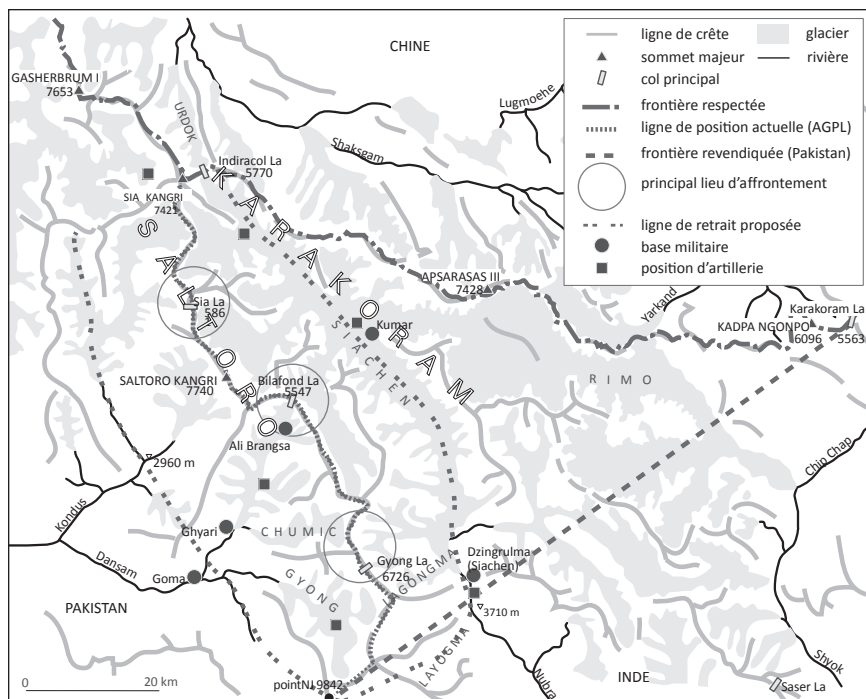
Le conflit du Siachen a débuté à l'été 1983, quand le Pakistan lança un programme d'entraînement à la haute montagne pour son Bataillon des forces spéciales et se rendit acquéreur de matériel adapté à la haute altitude et à l'Arctique (notamment auprès de l'Australie). Pour l'Inde, l'objectif poursuivi était évident : le gouvernement désirait occuper la zone du Siachen, dont le statut était demeuré indéterminé dans les différents traités indo-pakistanaïes.

Ayant su tirer des leçons de son échec dans l'Aksai Chin face à l'armée chinoise (des troupes stationnant depuis lors en permanence le long de la LCE de 1962 donnent à l'armée indienne une inestimable expérience de la vie à haute altitude), l'Inde peut anticiper l'action pakistanaïse. Elle aéroporté en avril 1984 un bataillon de réguliers du Kumaun sur les principales passes contrôlant l'accès ouest du Siachen : le Bilafon La et le Sia La

87. C.L. Datta, *Ladakh and Western Himalayan Politics: 1819-1848*, New Delhi, Munshiram Manoharlal Publishers, 1973, p. 56. La conversion des Ladakhis à l'islam, imposée par Aurangzeb en 1684, sera individuelle et spontanée. Seul le roi fut sommé de se convertir, comme de restaurer la mosquée de Leh, bâtie en 1667.

(opération *Meghdoot*: messenger des nuages). L'offensive lancée par les troupes pakistanaises en juin 1984 fut incapable de déloger les Indiens de leur ligne de crête⁸⁸.

Le Siachen : positions respectives



Le conflit acquit aussitôt une forme de guerre de position : les Pakistanais ne cherchaient rien d'autre que de bloquer les Indiens sur leurs crêtes comme ces derniers n'avaient d'autre objectif que de confiner les premiers dans les talwegs et sur les flancs des vallées. Telle est la logique qui se dégage d'affrontements et de duels d'artillerie quotidiens, sans changement malgré les différentes tentatives pakistanaïses de percée de front : en septembre et octobre 1987 en direction du Bilafon La pour la capture d'un

88. Telle est la version des événements selon le *Times* (17 juillet 1989) et *India Today* (15 juillet 1989). Même si la version pakistanaise diffère, nous ne l'évoquerons pas. Seul nous importe l'unique fait bilatéralement accepté: l'anticipation indienne, face à la volonté réelle ou supposée d'une action pakistanaise. Il est toutefois établi que l'action indienne a été ordonnée par Indira Gandhi afin d'occuper les Pakistanaïs, alors qu'elle s'appretait à lancer l'opération « Blue Star » au Pendjab.

avant-poste indien sur une épaule du Bilafon ; de mi-avril à mi-mai 1989 sur le glacier Chumic pour la prise d'un sommet secondaire, opération réitérée sans plus de succès en 1992 et 1994⁸⁹.

Parce qu'il est l'objectif à atteindre pour les uns et celui à conserver pour les autres, le glacier est resté jusqu'à présent hors de la zone des combats. Tous les affrontements sont localisés sur la chaîne du Saltoro et visent la possession ou le contrôle du Bilafon La et du Sia La.

Ces deux cols, ainsi que quelques autres (le Gyong La, par exemple), commandent l'accès ouest du Siachen, qui n'a d'intérêt que par les accès qu'il offre. Le système d'orientation générale nord-ouest/sud-est alimente la rivière Nubra, affluent principal de la Shyok, le long des grands axes de circulation. De plus le glacier donne accès au système glaciaire des Rimo d'où naît la Shyok en entrant en confluence avec la rivière Chip-Chap, itinéraire de la route du Karakoram La et de l'Aksai Chin.

Les coûts de cette série d'affrontements et de constants échanges de tirs sont difficilement quantifiables en l'absence de données. Toutefois, c'est clairement une guerre d'usure que se livrent les deux pays et que chaque camp essaie de rendre la plus coûteuse possible à l'adversaire, faute d'avantages tactiques sur le terrain. Le conflit est coûteux : chaque jour les adversaires doivent ravitailler par hélicoptère plus de 75 postes à partir des bases avancées de Ghyari et de Pratapur, qu'ils ont dû en peu de temps relier au reste du réseau routier par des routes tout temps⁹⁰. Le bilan humain est comparativement lourd : les uns et les autres s'accordent pour dénombrer les morts par centaines et les blessés par milliers. Pourtant, le fait essentiel est que 80 % des victimes sont dues aux conditions du milieu : « *We are brave, they are brave. And we both face the same enemies: the weather and the altitude.* » La très haute altitude occasionne quotidiennement des victimes par engelures, œdèmes pulmonaires, ophtalmies ou simplement avalanches et crevasses. Enfin, un équilibre s'établit entre les deux camps : si les Pakistanais ont un plus grand nombre de victimes lors des affrontements (les Indiens occupant les positions dominantes), les Indiens, stationnant à plus haute altitude, sont plus affectés par les conditions du milieu⁹¹.

89. Lors de cette dernière tentative, le général commandant l'opération fut même tué dans un accident d'hélicoptère.

90. Le conflit coûte à l'Inde près de 18 milliards de roupies par an, soit 10 % du budget indien de défense en 1993. Le coût est moindre pour les Pakistanais, cantonnés à plus basse altitude. À titre d'exemple, une chappati revient une fois livrée là-haut à 450 roupies ; *FEER*, 26 novembre 1993.

91. L'armée indienne a même créé une Siachen Battle School, afin d'entraîner les nouvelles recrues au combat à haute altitude ; voir entre autres CNN-IBN, 28 juillet 2007.

La LCF issue de la médiation de l'ONU⁹² fut arrêtée au point NJ9842 sur le Chulung La, au pied de la chaîne du Saltoro, laissant une incertitude de 70 km jusqu'à la crête du Karakoram : « *From Dalunang eastwards, the cease fire line will follow the general line point 15495, [...] Chalunka (on the Shyok River), Khor thence north to the glaciers.* » Cette absence de définition à la hauteur des glaciers s'imposait plus d'un point de vue technique qu'elle ne traduisait un désintérêt pour une région inhospitalière :

- Le statut de la LCF était par nature provisoire puisque dans l'esprit de ces inventeurs la ligne représentait uniquement la limite que les armées ne devaient pas franchir une fois entré en vigueur le cessez-le-feu préalable à une négociation générale sur le devenir du Jammu-et-Cachemire (J-C), et non pas une ligne que de futures négociations transformeraient en frontière. Le secteur du Siachen ayant été épargné par les combats, il échappait au processus de négociation.
- Aucune des deux armées ne possédait à l'époque l'équipement ou l'expérience pour combattre, et *a fortiori* pour faire respecter une quelconque frontière provisoire dans une zone de haute montagne soumise à un climat subarctique.
- Les frontières septentrionales de l'ancien Raj étaient globalement indéterminées malgré une cartographie depuis longtemps précise : les deux États héritaient de l'indécision britannique face à l'attitude à adopter vis-à-vis du Xinjiang et du Tibet⁹³. Peut-être devons-nous aussi prêter aux deux nations sortant d'un conflit certes limité mais de plus d'un an (alors même qu'elles viennent juste de naître en tant qu'États indépendants) et à leur mentor l'ONU le souci de ne pas poser les germes d'un possible conflit frontalier avec leur voisin du nord, quel qu'il puisse être.

92. En fait, le rôle de l'ONU fut moins déterminant que celui des deux généraux anglais commandant les armées indienne et pakistanaise, et surtout du commandant en chef des deux armées qui, jusqu'à fin octobre 1947, fut une même personne : le général Okinleck. Mais comme c'était un des premiers cas que l'organisation traitait, elle lui donna une attention et une publicité hors de rapport avec les résultats obtenus. De même, il n'est pas certain que la présence sur place depuis 1949 de l'United Nations Military Observatory Group for India and Pakistan (UNMOGIP) ait eu une incidence quelconque dans la stabilité de la région, en raison – il est vrai – du refus indien de coopérer.

93. Quel gouvernement exerçait au début de 1949 une souveraineté sur le Xinjiang : l'URSS, Tchang Kai-shek ou Mao Zedong ? De plus, le Tibet était encore *de facto* indépendant et sa frontière avec le Xinjiang non définie.

Polémiques autour d'une frontière

Il fallut attendre 1963 pour qu'une revendication précise sur le secteur soit formulée. C'est le 2 mars 1962 que Chinois et Pakistanais signèrent le traité de délimitation-démarcation séparant «le Xinjiang chinois et les régions contiguës dont la défense est sous le contrôle effectif du Pakistan».

Cette frontière, démarquée de la trijonction Chine/Pakistan/Afghanistan au Karakoram La par une série de vingt bornes, implique la souveraineté pakistanaise sur le versant sud de la frontière. C'est cette souveraineté que le pays revendique en reliant par une ligne droite le col au point NJ-9842.

Le tracé défini par le traité est plus méridional que celui que les Anglais s'étaient donné comme limite nord du Raj (reproduit dans leurs atlas pendant toute la première moitié du XX^e siècle), et qui sert de référence au gouvernement indien. C'est essentiellement ce point que les observateurs étrangers, et surtout les Indiens, mettront en exergue, reprochant au Pakistan sa faiblesse vis-à-vis de la Chine (subissant le contrecoup du trop récent conflit sino-indien de 1962⁹⁴).

Toutefois les Pakistanais obtiennent par l'intermédiaire du traité la définition de leur frontière septentrionale (sécurité que l'Inde ne possède toujours pas à l'heure actuelle). Ils obtiennent aussi la reconnaissance de leur souveraineté sur l'Azad Cachemire et le Gilgit, et celle de leurs droits territoriaux sur le Karakoram La. En outre le Pakistan n'a pas trahi l'héritage britannique qui considérerait la chaîne du Karakoram comme «*out-post of India*». Mais dès lors les Indiens ne lui pardonneront pas la perte de la moitié des pâturages de la Raskam Daria. L'extension de la LCE vers le nord qu'ils se donnent⁹⁵ et qui coïncide avec la limite administrative entre districts du Ladakh et du Baltistan leur permet de justifier une remise en cause du traité.

Le fait est établi que des soldats pakistanais ont patrouillé dans la zone du Siachen avant le début des hostilités. Notons pourtant que la 19^e série de bornes frontières a été installée à l'East Muztagh Pass, soit plus de 50 km à l'ouest du Siachen, et la 20^e au Karakoram La. Doit-on voir dans cette latitude de démarcation (165 km séparent les bornes 19 et 20, alors que les

94. Même si la négociation s'est déroulée avec le conflit sino-indien comme toile de fond, les discussions préliminaires lui sont antérieures. Elles s'inscrivaient dans un autre contexte : ayant rompu avec l'URSS, la Chine avait désespérément besoin d'un allié et était prête à d'importantes concessions.

95. Qui n'apparaît jamais sur les cartes, puisqu'ils considèrent l'entier J-C comme territoire national.

18 précédentes sont en moyenne espacées de 20 km) l'impossibilité des démarqueurs pakistanais d'accéder à cette section de la frontière ? Doit-on y voir le refus du gouvernement chinois de trop préciser sa position, d'autant plus qu'il s'est toujours prononcé pour la libre « autodétermination » du peuple cachemiri ?

Une évolution globale dans la région s'amorce dans les années 1970, marquées par « l'esprit de Simla », c'est à dire l'acceptation du *statu quo* militaire (selon les positions occupées par les deux armées le 17 décembre 1971). Les deux États mettent à profit la trêve pour renforcer l'appartenance de ces régions himalayennes à leur territoire national, notamment en développant leur réseau routier, amorcé pour les besoins militaires lors des guerres indo-pakistanaise de 1948 et sino-indienne de 1959-1962. Du côté pakistanais, le concours financier et matériel chinois permet l'achèvement de la Karakoram Highway (KKH) reliant Lahore à Kashgar et dont une branche désenclave le Baltistan jusqu'à Skardu et Khapalu. En Inde, un effort est entrepris pour améliorer la route Jammu-Leh et la poursuivre jusqu'à Chushul, principale base militaire au bord du Pangong Tso, ainsi que vers Pratapur, au pied de la route du Karakoram.

En ouvrant ces régions au tourisme, les deux gouvernements poursuivent un double objectif (ce n'est pas un hasard si le Ladakh est ouvert au tourisme en 1974, la même année que le Baltistan). Le premier est de favoriser l'intégration de ces populations non développées à l'économie nationale par l'intermédiaire de la masse monétaire que véhiculent les fonctionnaires et militaires, mais surtout les touristes. Le second est d'obtenir par la présence en ces lieux de touristes étrangers une forme de reconnaissance internationale tacite de la « nationalité » de ces régions.

Toutefois les territoires conservent un caractère litigieux : une zone de « grand tourisme » est définie, s'arrêtant côté indien à 5 km à l'est de la LCE et côté pakistanais à 20 km à l'ouest de la ligne⁹⁶. Les zones « interdites » demeurent ouvertes aux expéditions alpines, solidement encadrées par des guides (dépendant de l'armée) en contact radio avec les autorités locales. Les Pakistanais ont inauguré cette « stratégie du piolet » : en ouvrant la région aux alpinistes, ils prouvent leur capacité à contrôler le territoire, confirmant de fait leurs droits de propriété⁹⁷. L'Inde sera quant à elle plus

96. Du côté indien, les zones interdites prennent une autre ampleur, de par la proximité de la zone contestée de l'Aksai Chin : on peut les estimer à près de 30 % du territoire du J-C sous autorité indienne jusqu'en 1989.

97. C'est ainsi qu'au début des années 1980 des sources anglo-saxonnes incluaient le Siachen en territoire pakistanais.

lente à comprendre l'impact international que peut avoir l'ouverture de zones conflictuelles à des touristes étrangers⁹⁸.

« *Maybe the ice is too thick to be broken*⁹⁹ »

Conflit restreint, guerre de position : la chaîne du Saltoro forme une barrière – tenue par l'Inde – entre les positions pakistanaises et les territoires revendiqués. Des deux côtés, on ne peut envisager de modification majeure sans recourir à des actions coordonnées air-terre, dont la conséquence serait une généralisation du conflit. Pour le Pakistan, la seule autre solution serait de contourner la chaîne : par le nord, avec l'accord préalable de la Chine, ou par le sud, en violant la LCE¹⁰⁰, ce qui revient à déclarer la guerre à l'Inde.

C'est sans doute pour écarter un tel danger que le conflit ne met en présence que des effectifs relativement réduits, qui varieraient de la taille d'une compagnie (premières installations) à celui d'un bataillon (tentatives pakistanaises de « percée ») : en tout un peu plus de 5 000 soldats.

Ce conflit « assez coûteux pour blesser mais pas assez douloureux pour être arrêté » ne peut trouver d'achèvement sans une mobilisation de l'opinion publique des deux pays, irritée du coût élevé des combats sur un territoire si peu national. Pourtant les enjeux en sont tels qu'aucune réunion intergouvernementale n'a pu proposer de solution négociée ; ce ne fut que la volonté affichée des deux dirigeants (Benazir Bhutto et Rajiv Gandhi) qui aurait pu faire sortir une solution acceptable pour les protagonistes en 1989.

Ces négociations de l'été 1989, si elles n'ont pas apporté de solution au conflit, permirent toutefois de définir une base de travail, mais si le principe d'une démilitarisation de la zone (selon l'esprit de Simla) fut accepté, sa mise en œuvre posait un tout autre problème. Lorsque H. Khan annonça que « *both sides have committed themselves to relocation of forces to the 1972 positions...* », un porte-parole s'empressa d'ajouter que cette proposition « *was perhaps too precise in an area where there is a great deal of imprecision* ». Aussi minime qu'il paraisse, cet acquis est fondamental puisqu'il marque un choix, celui de « l'esprit de Simla » (neutralisation de

98. En 1980, l'Union internationale des associations d'alpinistes (UIAA) plaçait le Siachen en territoire pakistanais et recommandait aux candidats à l'ascension d'effectuer leurs demandes de permis auprès d'Islamabad. En septembre 1986, ce n'est pas sans humour que la revue suisse *Les Alpes* conseillait de demander un permis d'ascension aux deux gouvernements.

99. « Sans doute la glace est-elle trop épaisse » [pour être cassée], titre d'un dessin de l'humoriste Lakshmi paru dans le *Times of India* en août 1989.

100. À la suite du traité de Simla, la Ligne de cessez-le-feu est devenue Ligne de contrôle effectif (Line of Actual Control – LAC).

la zone) sur celui de «*no-war*» prôné par Zia Ul-haq, qui n'excluait pas des actions ponctuelles. L'atout paraît avoir été préservé jusqu'à ce jour, malgré les changements politiques intervenus au Pakistan.

Mais les deux premiers ministres ne pouvaient offrir de grandes concessions à la partie adverse, ayant tous deux besoin d'un succès en politique étrangère pour consolider leurs positions respectives à l'intérieur de leur pays : devant l'enlèvement des moudjahidin afghans, B. Bhutto avait de plus en plus de mal à maintenir la coalition de centre-droit qui l'avait menée au pouvoir, et pouvait d'autant moins «brader» le Siachen que c'est sur ce point même que, lors des élections de 1988, elle fit trébucher les successeurs de Zia Ul-haq. R. Gandhi avait lui aussi besoin d'une victoire diplomatique après le pitoyable échec de la mission de l'IPKF au Sri Lanka et les cafouillages dans la renégociation du traité de «Trade and Transit» avec le Népal. La soudaine démission de 72 membres du Parlement prouva combien sa position était précaire, fragilisée à la veille d'élections par la résurgence du «scandale Bofors»¹⁰¹.

Les enjeux étaient inconciliables de part et d'autre, parce qu'ils visent à assurer à chaque pays un même objectif : la sécurité.

Pour le Pakistan, l'occupation indienne de la chaîne du Salto accroit la fragilité de la défense de Skardu et du Haut-Baltistan. En cas d'attaque par l'Inde, c'est toute cette région qui basculerait aisément sous son contrôle, coupant le Pakistan de son allié chinois. En cas de défaite pakistanaise, la souveraineté indienne de fait sur le Siachen invaliderait la section de frontière Indiracol La/Karakoram La et donnerait un accès (difficile certes, mais pas impossible au regard des actions actuellement menées sur le terrain) vers les pâturages de la Raskam et donc une porte vers la KKH nettement plus proche de la position actuelle. Elle mettrait de plus en difficulté les alliés chinois en autorisant les prétentions indiennes sur cette section de la frontière¹⁰².

Pour les Indiens, le raisonnement est similaire : une présence pakistanaise à l'est de la chaîne du Salto constitue une menace accrue sur la vallée de la Nubra et donc la possibilité de prendre Leh à revers (pendant le conflit de 1948 l'opération fut proche d'aboutir) ; ensuite, par le contrôle de la Nubra, une jonction relativement aisée avec les troupes chinoises présentes en Aksai Chin et à l'est du Pangong Tso prendrait en tenaille la base indienne de Chushul, déjà singulièrement proche de la LCE chinoise.

101. L'ironie est que l'acquisition des canons Bofors (un des plus gros contrats d'armement passé par l'Inde) devait permettre de renforcer les défenses antiaériennes des positions militaires indiennes au Siachen !

102. Leur fournissant un atout dans les négociations avec ces derniers.

Stratégiquement, la possession du Siachen s'impose pour conserver un accès «suffisant» au Karakoram La¹⁰³. De plus, une reconnaissance de la souveraineté indienne invalide totalement (le traité de 1962 précise «sous le contrôle effectif du Pakistan») ou partiellement (selon la capacité de l'Inde à justifier une occupation ou une surveillance de la zone antérieure à l'accord) la frontière sino-pakistanaise. Auquel cas la frontière conflictuelle Inde/Chine se rallonge de 120 km en direction de l'ouest, permettant à l'Inde de remettre en cause l'accord frontalier Chine/Pakistan et d'ajouter à ces autres revendications celle de son droit «historique» sur la Shasgam (toute-fois dépourvu de tout support socioéconomique puisque les principaux utilisateurs de ces pâturages sont hunzakots, donc incontestablement pakistanais). Les Indiens disposeraient ainsi d'un atout supplémentaire dans leurs négociations frontalières avec la Chine.

Toutefois, le poids d'un tel atout doit être minimisé. Les grandes manœuvres de l'Armée populaire de libération dans le secteur du Karakoram La à la fin de 1988 doivent être comprises comme une reconnaissance des progrès accomplis par les Indiens dans les combats à haute altitude; elles sont aussi un rappel, une réaffirmation des droits chinois sur ce versant nord de la chaîne du Karakoram¹⁰⁴.

Du Siachen à Kargil

On serait tenté de faire coïncider au Siachen enjeux géostratégiques et enjeux géopolitiques, tant les deux pays s'appliquent à maintenir le conflit dans des dimensions militaires. Pourtant, derrière la sécurité que recherchent les deux belligérants se cachent des perceptions divergentes de la région en question, construites sur des contextes socioéconomiques locaux différents:

- S'il doit faire face à de sérieux problèmes de communalisme dans la plaine de l'Indus, le gouvernement pakistanais n'a pas de différend avec les populations de l'Azad Cachemire, et le Baltistan est une région comparativement calme, qui connaît un processus de «sunnisation»

103. L'argument est aussi présent dans les réflexions des militaires pakistanais, mais pour être recevable, il faudrait qu'ils aient au moins le contrôle de la vallée de la Shyok, ce qui n'est pas le cas. En fait le Karakoram La est un enjeu «virtuel», en ce sens où son utilisation nécessiterait des investissements gigantesques pour transformer en route carrossable ce qui n'est qu'une piste, dans un environnement perçu par les militaires comme «le pire du Ladakh».

104. Il semble que les efforts entrepris par l'armée indienne pour rattraper son retard aient fait d'elle un adversaire redoutable en cas de conflit en milieu de très haute montagne. Les manœuvres chinoises étaient aussi une réponse à l'opération Chequerboard.

accélérée¹⁰⁵. Coincé entre l'Afghanistan et l'Inde, le pays a fait de l'Azad Cachemire un lien privilégié avec son allié le plus sûr : la Chine. Le lien physique que représente la KKH est certes encore fragile, mais il favorise des échanges économiques croissant entre les deux pays.

- Le J-C est pour le gouvernement central de New Delhi un État mal intégré à l'Union indienne, opinion que partagent les hindouistes du BJP, pour lesquels le maintien de l'article 370 est une atteinte à la souveraineté et à l'intégrité de l'État indien. Le Ladakh le devient aussi¹⁰⁶.

C'est cette fragilité que le gouvernement pakistanais chercha à accroître en lançant au mai 1999 une offensive militaire (opération *Badr*) dont l'objectif était de prendre le contrôle du tronçon routier Zoji La-Kargil. L'opération est lancée au début du printemps, mettant à profit une fonte des neiges précoce pour prendre le contrôle des postes militaires indiens établis sur les lignes de crête et régulièrement évacués pendant l'hiver¹⁰⁷. Un premier accrochage éclate le 7 mai, quand une patrouille indienne, alertée par un berger de la présence de groupes armés dans le secteur de Batalik, essuie une série de tirs¹⁰⁸. Deux jours plus tard, deux bataillons descendant du Siachen sont relocalisés dans le secteur, renforcés peu après par trois bataillons venus de la vallée et positionnés dans le secteur de Kargil. À la fin du mois de mai, deux brigades supplémentaires sont dépêchées dans la zone et l'aviation indienne est autorisée à intervenir : afin de reprendre 200 km² de territoire environ, face à un adversaire mal identifié, le gouvernement indien mobilise massivement au travers de l'opération *Vijay*.

Environ 200 000 soldats furent mobilisés, mais seulement 20 000 hommes¹⁰⁹ furent positionnés le long des 150 km de front entre la vallée de Mushkoh et le Chorbat La pour bloquer l'avancée, puis repousser

105. Des affrontements opposent régulièrement les populations locales aux migrants. La classe politique de l'AK tend à remettre en cause la séparation entre AK et FATA que le gouvernement pakistanais cherche au contraire à confirmer en dotant les FATA de nouvelles juridictions. Voir *Times of India*, 19 mai 1994.

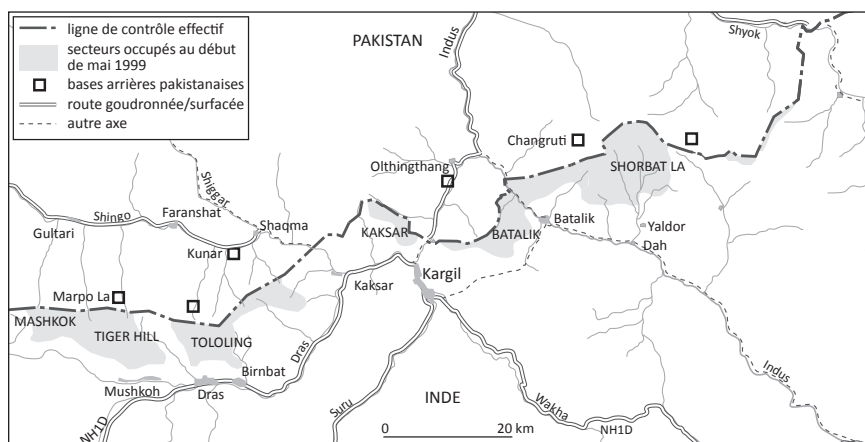
106. Un article de la *Saudi Gazette* du 11 novembre 1991 titrait : « Ladakh Going Kashmir Way ? ».

107. Un *gentleman's agreement* était entré en vigueur peu après les accords de Simla, aux termes duquel les postes les plus avancés, ainsi qu'un certain nombre d'autres de part et d'autre de la LCE, étaient évacués pendant l'hiver.

108. Les données présentées sont extraites du *Kargil Committee Report*, commandité par le gouvernement de l'Inde et déposé le 25 février 2000.

109. Trois divisions, sans compter les forces paramilitaires ; voir <globalsecurity.org/military/world/war/kargil-99.htm>, consulté le 3 mai 2010, pour un résumé des actions militaires.

Kargil : positions extrêmes atteintes



au-delà de la LCE les troupes qui au fil des affrontements, s'affirment être des soldats réguliers des régiments de la Northern Light Infantry, pour la plupart déguisés en moudjahidin¹¹⁰.

Onze semaines de combats violents¹¹¹ permettent à l'armée indienne de récupérer lentement les territoires annexés par l'armée pakistanaise au milieu de l'hiver. Mais la conclusion du conflit n'est obtenue que par la voie diplomatique : en voyage aux États-Unis pour y obtenir le soutien politique qui lui permettrait d'« internationaliser » la question du Cachemire, Nawaz Sharif est contraint d'accepter, sous la pression de Bill Clinton, de retirer ses troupes des positions qu'elles occupent encore en avant de la LCE (accord du 4 juillet 1999).

110. Force paramilitaire basée à Skardu qui sera, après le conflit, élevée au rang de force armée. Le recrutement est local et les troupes constituent l'essentiel des forces combattantes au Siachen. Elles furent épaulées par un nombre inconnu de troupes spéciales, ainsi que de moudjahidin issus des rangs du Muttahida Jihad Council, organisation faïtière abritant les principaux groupes jihadistes de l'AK. Le déguisement des soldats en moudjahidin ajouta à la confusion dans l'analyse de la situation par l'armée indienne, au moins jusqu'aux premiers prisonniers et aux premiers morts.

111. Pour le côté indien, 527 morts ; *Question n° 853 to the Lok Sabha*, du 27 juillet 2000. Pour le côté pakistanaise, nul chiffre officiel, puisqu'en théorie seuls des « combattants de la liberté » sont intervenus. Toutefois, Nawaz Sharif avance, dans un entretien accordé au quotidien *The Hindu* (daté du 17 août 2003) le chiffre de 4000, mais l'armée indienne l'estima à 2000 hommes.

Un conflit limité dans un contexte nucléaire

Peu après, les combats baissent d'intensité¹¹² et après une offensive finale dans le secteur de Dras, l'armée indienne cesse le combat le 26 juillet, qui est déclaré jour de la victoire de Kargil (*Kargil Vijay Diwas*). Malgré des accrochages sporadiques avec les moudjahidin, elle parvient à réoccuper la totalité des avant-postes, qu'elle remet en état et approvisionne pour la saison hivernale. Le retour à la normale ne saurait masquer le fait que les deux protagonistes du conflit disposaient alors chacun d'un armement nucléaire, ainsi que d'une doctrine d'emploi.

C'est peut-être ce qui a incité le Pakistan à mettre en œuvre d'un plan qui aurait été conçu sous la dictature de Zia-ul Haq :

- la certitude d'une retenue de l'Inde (doctrine de *No first strike*) dans l'emploi de la force nucléaire, impliquant au pire un conflit de type conventionnel ;
- le contexte d'une détente dans les relations indo-pakistanaïses, sanctionnée par la déclaration de Lahore, signée en février¹¹³ ;
- résultat, un certain laisser-aller des militaires indiens dans des secteurs qui n'avaient pas connu d'affrontements depuis 1972, allant jusqu'à négliger la surveillance des mouvements à proximité de la ligne.

D'un point de vue logistique, la mise en œuvre du plan a certainement débuté tôt, au cours de 1998, afin d'améliorer les axes de desserte de la LCE et d'établir des dépôts à distance raisonnable, ainsi que pour déplacer les combattants par petits groupes non repérables et consolider les positions occupées.

Techniquement et tactiquement, la préparation et la mise en œuvre de l'opération Badr furent une réussite ; stratégiquement, ce fut un échec, faute d'une volonté politique claire derrière l'action militaire. Les buts de la guerre n'ont jamais été clairement exprimés par les autorités pakistanaises, empêtrées dans leur déni de toute participation militaire à une action qu'elles attribuaient officiellement à des « combattants de la liberté ». S'y ajouta l'absence *a priori* de communication entre le haut commandement militaire et la classe politique, y compris le gouvernement : face à une

112. L'IAF cesse d'intervenir à partir du 11 juillet.

113. Premier accord entre les deux pays depuis celui de Simla, l'accord signé le 21 février 1999 par les deux premiers ministres appelle à la mise en œuvre de mesures de construction de la confiance et est accompagné d'un protocole d'entente portant sur une gestion raisonnée de l'arme nucléaire.

opinion internationale fustigeant l'agression pakistanaise et acclamant la retenue indienne¹¹⁴, le Pakistan n'a pas su composer de contre-offensive diplomatique cohérente.

Le seul avantage qu'il ait pu en tirer est le regain d'activité terroriste au J-C et dans la région environnante dès la mi-juillet, en rétorsion à la victoire indienne. Par contre, la NH1a est désormais mieux protégée que par le passé et constitue un objectif tactique bien moins évident qu'auparavant, d'autant plus que l'armée indienne a désormais intégré dans sa stratégie la notion de conflit restreint.

114. Le franchissement de la LOC aurait été interprété par le Pakistan et la communauté internationale comme un acte de guerre, ce dont l'armée indienne s'est abstenue. Une des conséquences fut l'impossibilité pour elle d'attaquer les bases arrières pakistanaises autrement que par des tirs d'artillerie ou des missiles guidés, lâchés en deçà de la LOC, accroissant la durée du conflit.

PARTIE



2

**UNE HOROGÉNÈSE
INACHEVÉE
EN HIMALAYA**

Autrefois dispositif de défense du British Raj, aujourd'hui frontière pour préserver le cœur de l'Inde – la moitié de la population du pays vit à quelques centaines de kilomètres à vol d'oiseau des lignes des plus hautes crêtes –, la dyade sino-indienne est, vue du sud, une frontière incomplète, imparfaite, puisque violée en 1962, puisqu'y sont maintenus depuis environ 20 % à 40 % des effectifs de l'armée indienne.

Alors que face à un ennemi identifié – l'empire russe –, les Britanniques avaient su édifier une double barrière politique – l'Afghanistan – et stratégique – la ligne Durand –, face au nord, ils n'ont pas su définir de système cohérent qui ait résisté à l'épreuve du temps. L'actuel état de ces quelque 4000 kilomètres de frontière qui limitent au nord ce qui fut l'Empire des Indes porte encore le souvenir de cette indécision : la logique d'empire qui prévalait jusqu'en 1947 serait-elle encore efficiente, même si les acteurs ont changé ?

Certains tracés sont beaucoup plus anciens, issus d'autres confrontations : la marche tibéto-himalayenne est ancienne. Les frontières que l'on a tracées ou qu'on tente d'imposer sur le massif et sa périphérie sont les conséquences d'un affrontement quasi millénaire et pourtant très actuel entre deux mondes qui s'opposent. Les termes de l'affrontement n'ont cessé de se modifier au cours des siècles : la Chine est, directement, un élément contemporain dans ce jeu d'empires, dont on peut fixer l'origine à la fin du XVIII^e siècle, au même titre que l'Inde d'ailleurs, comprise ici comme pouvoir politique territorialisé dans « les plaines ». Car il s'agit bien d'étudier l'interaction sino-indienne, soit l'ensemble des lignes-frontières séparant deux grands États qui ne sont en contact que depuis peu et dont les relations, parfois directes, sont ailleurs compliquées par la présence d'États intermédiaires.

Mais l'histoire vaut moins par sa découverte que par sa relecture par les différents acteurs politiques pour justifier leurs positions comme leurs revendications : il importe de comprendre pourquoi et quand, dans un conflit contemporain, peuvent être mis en avant des pratiques et des écrits parfois vieux de plus d'un millénaire. Mais cette compréhension repose en premier lieu sur la représentation qu'ont les acteurs actuels de leur environnement géographique.



CHAPITRE

REPRÉSENTATIONS GÉOPOLITIQUES IMPÉRIALES ET PRATIQUES FRONTALIÈRES NATIONALES ASSOCIÉES

Dans le milieu himalayen, la frontière n'est pas un concept nouveau qui aurait été introduit par les Britanniques au fur et à mesure de leur prise de contrôle des territoires des collines (et en même temps que le concept de frontière se diffusait là-bas, en Europe). Une pratique récurrente de délimitation des souverainetés est identifiable, non seulement de la part des États qui aujourd'hui se partagent l'espace himalayen, mais aussi dans l'histoire du Tibet.

Ce qui est nouveau, c'est bien sûr la conception linéaire de la frontière, liée à une perception nationale-territoriale de l'État, imposant de concevoir puis de négocier ou d'imposer de claires limites à la souveraineté : la définition des frontières relève d'un « projet », qui est pour une part importé dans le cas de l'Inde, et plus encore dans celui du Pakistan. À l'exception du Népal et du Bhoutan, les États gestionnaires des frontières himalayennes

ont l'essentiel de leur territoire comme de leur population « dans les plaines » et ont construit leur propre représentation des massifs bordiers, selon les trois registres de l'imaginaire, du symbolique et du réel, propre à leurs espaces de référence, qui ne sont pas forcément en cohérence avec les réalités observables dans les périphéries.

La délimitation comme la démarcation relèvent, elles, non seulement d'une prise de décision à plus grande échelle, celle du terrain, avec toutes les incertitudes que cela peut engendrer selon la connaissance réelle que peuvent avoir les décideurs de ce dernier, mais aussi des logiques de décision qui appartiennent aussi à un héritage implicite de la notion de limite. En fait, quelle que soit l'étape considérée du processus de construction d'une frontière, transparaît la notion d'héritage, de pratique comme de vision, pour les États autour des Himalayas.

1. LA CONSTRUCTION DES FRONTIÈRES

1.1. L'ÉTAT DU PROCESSUS EN ASIE DU SUD

Les Himalayas ne sont pas seuls à présenter ce que les Indiens appellent un *frontier character*, et des pratiques conflictuelles de gestion des enveloppes des États sont observables en Asie du Sud et autour de celle-ci. En fait, il semblerait que le processus de fixation des frontières soit « mal engagé » dans la région, où l'histoire postcoloniale est marquée par une instabilité globale des frontières (et des politiques aux frontières) – toutes héritées –, dont rend compte la chronologie sommaire ci-dessous :

- 1947: partition du British Raj, et premier conflit du Cachemire qui s'achève par l'établissement d'une ligne de cessez-le-feu sous le contrôle de l'ONU le 1^{er} janvier 1949.
- 1950: annexion du Tibet par l'armée chinoise. Les dirigeants chinois intègrent la notion de frontières traditionnelles du Tibet à leurs revendications territoriales : la rhétorique des « traités inégaux » qui auraient été imposés par la Russie tsariste à la Chine impériale s'enrichit des « traités inégaux » imposés par les Britanniques.
- 1959: révolte au Tibet contre l'occupation chinoise ; échec et fuite en exil du gouvernement tibétain ; premiers affrontements frontaliers sino-indiens dans les régions de l'Aksai Chin et de Longju.
- 1960: traité sino-birman de délimitation de la frontière, avec échanges de territoires. L'extrémité septentrionale de la dyade reprend l'extrémité sud-orientale du tracé de la « ligne McMahon ».

- 1961 : disparition en décembre des dernières colonies européennes en Inde après l'annexion par l'armée des enclaves portugaises, formellement incorporées le 19 décembre 1962.
- 1962 : guerre éclair sino-indienne qui s'achève par l'occupation chinoise des hautes terres de l'Aksai Chin.
- 1965 : second conflit du Cachemire, sans gain territorial pour aucun des protagonistes.
- 1967 : multiplication des accrochages entre forces indiennes et chinoises à la frontière du Sikkim, aux environs du Nathu La.
- 1971 : sécession du Bangladesh, sans modification de la frontière avec l'Inde.
- 1971 : troisième conflit du Cachemire, indirect puisque déclenché pour ouvrir un second front lors de la Guerre de sécession du Bengale oriental. Les accords de Simla entérinent les positions respectives mais changent la fonction de la frontière : la ligne de cessez-le-feu devient ligne de contrôle effectif (*Line of Actual Control*).
- 1975 : intégration du royaume himalayen du Sikkim dans l'Union indienne. Il en devient le 22^e État.
- 1979 : litige entre l'Inde et le Bangladesh quant à la souveraineté d'une île nouvellement formée à la confluence des rivières Haribangha et Raimangal.
- 1979 : incursions de l'armée chinoise dans le nord du Bhoutan ; mise en route du processus de délimitation de la frontière sino-bhoutanaise.
- 1981 : annexion du Petit Pamir afghan par les Soviétiques, marquant *de facto* la fin du « corridor de Wakhan ».
- 1984 : érection d'une barrière de barbelés le long de la frontière entre Bangladesh et Assam, visant à freiner l'immigration bengali.
- 1984 : premiers affrontements de la « guerre du Siachen » entre les troupes pakistanaïses et indiennes.
- 1986 : réorganisation de l'armée chinoise dans les trois régions militaires frontalières. Le contrôle de la frontière sino-indienne est partagée entre deux régions militaires.
- 1986 : nouvelles tensions sino-indiennes en Arunachal Pradesh dans le secteur de Tawang ; affrontements dans la vallée de la Sumdorong Chu.
- 1988 : fermeture, à la hauteur du Pendjab, de la frontière indo-pakistanaïse et réalisation d'une étude de faisabilité pour l'érection d'une clôture électrifiée de 550 km.

- 1989: reprise et aggravation de la crise du Cachemire; les affrontements entre la population musulmane de la cuvette de Srinagar et les services de police et les forces paramilitaires indiennes deviennent quotidiens; émeutes «anti-islamiques» au Ladakh.
- 1989: établissement (rétablissement) de la loi martiale au Tibet.
- 1989: fermeture, à l'exception de trois points de passage, de la frontière indo-népalaise.
- 1990: reprise des négociations de frontière entre Chine et Bhoutan.
- 1991: accord pour l'ouverture d'un point de passage entre Inde et Chine pour le commerce transfrontalier, entre les bourgs de Garbyang (Uttar Pradesh) et de Taklakot (Tibet).
- 1991: le gouvernement de l'Inde reconnaît que le Tibet est une région autonome de la Chine; reprise des négociations relatives à la frontière sino-indienne.
- 1992: un accord intervient entre les gouvernements indien et chinois pour l'établissement de rencontres bisannuelles réunissant les commandants en chef des deux armées, en charge du contrôle de la frontière commune.
- 1993: l'Inde et la Chine signent le 7 septembre un accord-cadre sur le maintien de la paix le long de leur frontière commune.
- 1994: lors de la réunion de mars, les commissions indienne et chinoise ne parviennent pas à s'accorder sur les effectifs concernés par un retrait partiel des forces armées de part et d'autre de la frontière.
- 1995: le Sino-Indian Joint Working Group parvient le 20 août à un accord sur la réduction des forces armées dans le secteur de la Sumdorong Chu.
- 1996: expression du différend entre Inde et Népal sur la souveraineté de la zone de Kalapani.
- 1999: tentative par l'armée pakistanaise de modifier la LCE à la hauteur de Dras-Kargil.
- 2007: destruction par l'APL de postes avancés indiens au Sikkim.
- 2009: interpellation au parlement bhoutanais sur les pertes de territoire au bénéfice de la Chine.

À cette date, la quasi-totalité des frontières interétatiques tracées en Asie du Sud et autour de celle-ci sont l'objet de tensions, soit parce que des revendications y sont exprimées, soit parce que les régions en position frontière sont le lieu d'affrontements ou de crises, ou encore parce que les relations interétatiques sont tendues et que la frontière demeure dans la région le premier forum où s'expriment les tensions interétatiques. Le processus

d'horogénèse n'y est pas achevé, et moins encore semble-t-il la construction nationale qui paraît demeurer, ici comme ailleurs, l'expression « d'un objectif à l'horizon, d'un but à atteindre¹ ». Certains évoquent même l'élasticité des frontières : « Géographiquement elles ne sont pas élastiques, mais politiquement, elles le sont.² »

1.2. LA FRONTIÈRE NATIONALE : ENQUÊTES AUTOUR DES HIMALAYAS

Autour des Himalayas, les différentes fonctions possibles des frontières paraissent être mobilisées simultanément par l'ensemble des acteurs des systèmes politiques présents, étatiques, gouvernementaux et locaux : ce qui paraît caractériser avant tout cette région est son caractère « compliqué », en ce qu'elle « possède de nombreux éléments dont l'assemblage est difficile à comprendre³ ». En Asie du Sud comme en Afrique, le processus d'horogénèse et la mise en place d'États modernes sont liés à l'histoire contemporaine dont la donnée majeure fut jusqu'à récemment la colonisation par des puissances occidentales.

Alors même que les États y paraissent (relativement) stables et sont caractérisés par une relative ancienneté, que les frontières relèvent moins de décisions coloniales hâtives que de négociations (plus ou moins inégales) avec les systèmes politiques existants, les configurations étatiques paraissent pourtant fragiles ; les États en présence seraient-ils à la recherche d'une « bonne » frontière ?

L'argument de la « bonne » frontière n'implique pas seulement l'ajustement du tracé de la frontière – requérant une prise de décision à grande échelle – mais aussi la définition de l'enveloppe, et au-delà d'elle, l'identité des États par leur expression territorialisée. Mais, paradoxalement, il n'y a pas eu émergence d'un questionnement général sur la frontière : sauf omission, en quarante ans de litiges frontaliers, un seul ouvrage théorique sur la frontière a vu le jour en Inde, celui de T.S. Murthy, *Frontiers: A Changing Concept*⁴ ; preuve sans doute que l'enjeu réel des litiges n'est pas territorial mais « de position », comme si les tracés actuels – en fait les

1. Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1968.

2. « *Geographically they are not elastic, but politically they are* » ; K.K. Mojumbar, « The inheritors of the British Raj: A study in boundary making », dans D.K. Arya et R.C. Sharma (dir.), *Management Issues and Operational Planning for India's Borders*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, p. 52.

3. Article « compliqué », *Le Petit Robert*, Paris, 1985, p. 351.

4. T.S. Murthy, *Frontiers: A Changing Concept*, New Delhi, Palit & Palit Publishers, 1978, 336 p. Cette affirmation doit être tempérée puisqu'il n'a été tenu compte que des ouvrages rédigés en langues européennes (français, anglais, allemand).

configurations étatiques – n'étaient pas « définitifs », mais au contraire « négociables », et les revendications frontalières étaient l'instrument de cette négociation.

Il n'est alors pas surprenant que, dans les États d'Asie du Sud mais aussi en Chine, les situations observables aient favorisé l'émergence de discours de géopolitique externe, à forte orientation stratégique, relayés par nombre d'instituts de recherche (la liste qui suit n'est pas exhaustive) :

- En Inde, à New Delhi pour la plupart, se trouvent le Centre pour la recherche politique, le Centre pour l'étude des sociétés développées, la School of International Studies (basée à l'Université Nehru), et surtout l'Institut pour les études et analyses de défense, dirigé par des militaires. Notons aussi la création depuis 1990 de centres de recherches stratégiques spécialisés dans les questions maritimes, tandis que les premiers centres avaient été créés à d'autres dates : après le conflit sino-indien et après la création du Bangladesh.
- Au Pakistan, on note surtout l'existence de l'Institute of Strategic Studies d'Islamabad, dirigé par des militaires, créé en 1973.
- En Chine, à l'Institut d'études stratégiques internationales basé à Shanghai et créé en 1960 (consacré à l'étude de l'URSS) est venu s'ajouter en 1979 l'Institut de Pékin pour les Études stratégiques internationales – comprenant surtout des militaires et dépendant complètement de l'APL –, puis en 1990 l'Institut chinois d'études internationales, orienté vers l'étude de la politique mondiale des États-Unis ;
- Au Népal, outre le Nepal Council of World Affairs, a été fondé le Centre for Nepal and Asian Studies, basé à l'Université Tribhuvan, qui produisait jusqu'à récemment une analyse pertinente dans sa revue *Strategic Studies*.
- La multiplication des centres de recherche a induit une floraison d'ouvrages et de revues consacrées à la stratégie⁵. Par contre, l'emploi du terme *geopolitics* est assez rare, du moins dans le sous-continent. Serait-ce là un effet du sens qui lui est donné en anglais, soit « l'étude de la géographie des relations entre les acteurs politiques, qu'ils soient dirigeants de nations ou d'organismes transnationaux »⁶, un « terme commode pour parler de géographie politique⁷ » ?

5. Ainsi l'IDSA ne publie pas moins de quatre revues, sans compter la dernière création, *Security & Political Risk Analysis* (1995), qui regroupe des militaires, des universitaires, des députés et des économistes.

6. P. O'Sullivan, *Geopolitics*, Londres, Croom Helm, 1986, p. 2.

7. M.S. Rao, *Anmol's Dictionary of Geography*, New Delhi, Anmol Publishers, 1993.

Tout se passe comme si ces États développaient une obsession permanente quant aux relations interétatiques comme aux équilibres intra-étatiques, comme si dans les cadres hérités de la période coloniale se jouaient, selon des configurations actuelles et, pour certains, des rémanences péri-coloniales, des conflits coloniaux, donc impériaux. Car la complexité des processus frontaliers sur les marges ne répond pas seule de l'instabilité actuelle ou future d'un grand nombre d'États : ils ne sont « qu'une section des processus plus globaux de construction nationale⁸ », qui mobilisent des référents externes autant qu'internes, notamment l'identité nationale, telle qu'elle est perçue et construite.

2. ENTRE GÉOGRAPHIE ANCIENNE ET GÉOPOLITIQUE CONTEMPORAINE : REPRÉSENTATIONS

2.1. AU SUD DES HIMALAYAS

L'Inde dans son sous-continent

L'Inde semble être une donnée fondamentale ; elle est « une expression géographique pour toutes les terres entre Kanya Kumari (le cap Cormorin) et le pic vertigineux du K2, respectivement à 8° et 36° N⁹ », ou *A Setu Himachalam* (du cap Cormorin aux Himalayas), qui est la devise des cartographes du Survey of India. D'ailleurs, la Constitution indienne de 1950 déclare d'emblée : « L'Inde, c'est à dire Bharat¹⁰ », cadre naturel perçu comme autosuffisant (toutes les ressources nécessaires plus le phénomène de la mousson ; l'Inde est un monde en soi) et circonscrit par des limites naturelles. Ce cadre, c'est Bharat Mata – la terre-mère, la mère Inde – dont le temple à Varanasi abrite la représentation : une carte en relief du sous-continent (au sens large, car elle inclut une part non négligeable du Tibet et de l'Afghanistan) est là pour rappeler aux visiteurs le sens de l'Inde¹¹. La numismatique propose certes une vision plus classique de l'Inde, dans ses frontières politiques actuelles (et revendiquées), mais l'image, enrichie d'une représentation du relief, conforte l'idée d'une unité de milieu, d'un monde en soi.

8. Michel Foucher, *L'invention des frontières*, Paris, Fayard, 1987, p. 30.

9. O.H.K. Spate, *India and Pakistan*, Londres, Methuen, 1972, p. 4.

10. « India, that is Bharat », 1^{re} partie, article 1.

11. Cette œuvre remarquable en marbre, d'une dizaine de mètres de côté, fut dit-on réalisée en 1936 à l'initiative du Mahatma Gandhi.

Cet univers-isolat est séparé du reste du monde par des barrières rétrospectivement perçues comme « naturelles » :

- Au sud, les rivages de l'Océan Indien ne sont baignés par aucun courant significatif pour la navigation ; seules les moussons, bisannuelles, peuvent en faciliter l'approche ; c'est la voie maritime qu'aurait emprunté un mouvement mélanésien, responsable du peuplement dravidien du sud de la péninsule¹².
- Au nord, les montagnes ne sont pas affectées d'une même valeur. L'Hindou Kouch est la voie royale d'entrée en Inde, « *the doors of India* » : « Quelle que soit l'évolution interne, [...] c'est des passes du nord-ouest qu'a été souvent dicté le destin politique du pays¹³ » ; que les invasions majeures empruntèrent (les Ariens par le Balouchistan aux XV^e-XIV^e siècles, les Perses achéménides au VI^e, les Macédoniens au IV^e, les Sakas par le col de Bolan au I^{er}, ainsi que les Yue Chi, les Huns hepthtaliques, au V^e, les Arabes au VIII^e, les Turco-Afghans au XI^e et les Moghols au XVI^e) ; tandis que de mémoire d'homme, aucune invasion n'a pénétré dans le « sous-continent » par les montagnes de l'Assam (protégées par les pluies six mois par an, ainsi que par une jungle épaisse) et surtout par l'Himalaya, le « domaine des neiges ».

Mais cette *doxa* est réductrice en ce qu'elle néglige généralement tout référent aux formations étatiques transmontagnardes, comme les Durranis, qui surent établir un contrôle politique de part et d'autre de l'Hindou Kouch¹⁴. Pour ses habitants, l'Inde est perçue moins comme un territoire que comme un milieu, lié aux hommes, et dont les liens avec ces derniers seront dépendants de l'intercesseur qu'ils auront désigné : le prince, dont le rôle est de maintenir le Dharma, l'équilibre cosmique. Il doit observer les *lois de Manu*, « héros de l'exactitude rituelle et de la foi », qui énonce les devoirs du roi : « Lorsqu'il a reçu, conformément aux Veda, l'onction appropriée, le *kshatriya*¹⁵ doit assurer la protection de tous¹⁶. » Le prince (ou le

12. C'est, rappelons-le, par l'océan Indien que débuta en l'an 1600 la lente conquête de l'Inde par les Britanniques.

13. « L'Asie orientale des origines au XV^e siècle », *Histoire du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1941, t. X, p. 2.

14. Il est vrai que l'intégration des terres trans-Sutlej à l'histoire des Indes fut tardive et ne se réalisa qu'au milieu du XIX^e siècle. En outre, ces royaumes gardiens des cols ne contrôlèrent jamais les places centrales, dans les plaines.

15. Le roi est membre de la caste des guerriers, des *kshatriya*. En théorie, son pouvoir n'est pas absolu. Il est incomplet sans la présence à ses côtés d'un membre de la caste des religieux, des brahmanes, qui est « au roi ce que la pensée est à l'action ». Louis Dumont, *Homo Hierarchicus*, Chicago, University of Chicago Press, p. 353.

16. Jean-Alphonse Bernard, *L'Inde, le pouvoir et la puissance*, Paris, Fayard, 1985, p. 14.

roi) n'est pas seulement responsable du sort des hommes ; à travers eux, c'est de l'équilibre cosmique qu'il est responsable, et toute erreur de sa part est sanctionnée¹⁷.

Dans le livre VI de l'*Arthashastra* est décrite la structure des relations que le roi peut (ou doit) entretenir avec ses voisins, dans un schéma-type de relations internationales : le *Rajmandala*. Le contexte implicite est celui d'une compétition entre États, dont le centre est occupé par le roi conquérant¹⁸. Le premier cercle est celui des rois voisins, perçus comme ennemis probables (*ari*) ; le second cercle est celui des ennemis de ses ennemis (*mitra*), qui sont autant d'alliés potentiels¹⁹. Selon la lecture qu'en fait J.A. Bernard²⁰, la construction géométrique ne se réduit pas à un cercle puisque sont différenciés un avant (où six rois s'opposent deux à deux) et un arrière (où on en compte quatre) à partir du centre qu'occupe le roi ; notons la présence d'un roi indépendant ou neutre et d'un roi mitoyen. Sans doute doit-on, pour mieux l'appréhender, replacer cette construction théorique dans le milieu géographique de la dynastie Maurya, centrée sur la capitale, Pataliputra (actuelle Patna), espace de référence des royaumes hindous puisque l'ouvrage « ne traite nulle part des relations avec les barbares²¹ » :

- Au nord de la plaine alluviale du Gange, le Teraï paludéen est rarement parcouru ; le dominant, la forêt dense du Mahabarath forme un obstacle qui isole encore les populations du Népal central de l'influence de la civilisation hindoue.
- Au sud, le plateau du Deccan, s'il est connu à l'époque, n'est pas encore intégré dans la sphère hindoue.
- Entre les deux, la plaine du Gange doit être appréhendée comme un large corridor où la marge de manœuvre est limitée à des interactions est/ouest, le long de la Grande voie royale (Grand Trunk Road) structurée au cours du règne de la dynastie Maurya, de l'Indus au delta du Gange.

17. Concernant le cyclone qui avait dévasté l'Andhra Pradesh en 1977, Raj Narain, opposant au Congrès, ne déclarait-il pas en février 1978 : « Par ce cyclone, Dieu a puni le peuple d'Andhra pour avoir voté en faveur d'Indira Gandhi » ? Jean Racine, « Climat et politique en Inde », *Hérodote*, n° 39, 4^e trimestre 1985, p. 10.

18. Compris ici comme « roi ayant une volonté expansionniste ».

19. De même que Machiavel est encore évoqué de nos jours en Italie, bien sûr, mais aussi dans d'autres pays européens, l'œuvre de Kautilya demeure d'actualité en Inde, comme me le fit remarquer D. Banerjee, directeur adjoint de l'IDSA (août 1994).

20. Jean-Alphonse Bernard, *op. cit.*, p. 283-286.

21. *Ibid.*, p. 286. Peut être peut-on voir dans un tel « hindou-centrisme » une des raisons majeures à l'absence quasi constante de références aux histoires des royaumes himalayens avant leur hindouisation au début du second millénaire.

Cette réduction de l'espace de référence à celui qu'occupent des sociétés hindoues se conserve intacte jusqu'au XIX^e siècle dans le géonyme *Hindoustan*, hérité du persan, et qui signifiera longtemps « consensus sur une aire ethno-religieuse » plus qu'« unité politique interne²² ».

Le reste de la péninsule, s'il échappa aux pouvoirs de la plaine du nord, ne connut guère non plus l'unité. Sur le long terme, l'Inde se caractérise par un fractionnement du pouvoir politique, et aucun des empires apparus n'est parvenu à unifier totalement l'ensemble du sous-continent : les Mauryas étendirent leur domination jusqu'aux portes de Kaboul, mais le Bengale et l'Orissa leur échappèrent ; les Guptas, s'ils s'emparèrent d'une partie du Bengale, ne surent pas contrôler le Deccan ; les Moghols n'occupèrent ni l'Assam, ni le sud de la péninsule. Toutefois, et même s'il ne connut pas la même fréquence qu'en Chine, le pouvoir impérial – hégémonique – paraît être la forme politique dominante dans l'histoire du sous-continent.

En se rendant les premiers maîtres de l'ensemble de la péninsule, mais aussi en étendant leur juridiction sur ses abords, les Britanniques introduisirent au XIX^e siècle une nouvelle perception de l'espace, un nouveau concept géographique, celui de *sub-continent* ou sous-continent, dont la traduction politique tenait compte de la fragmentation interne : « les » Indes. Les limites de l'ensemble furent précisées en 1879 par lord Lytton, vice-roi des Indes depuis 1876 : « La frontière naturelle de l'Inde est constituée par la convergence des grandes chaînes de montagne des Himalayas et de l'Hindou Kouch, jusqu'à leur jonction²³. »

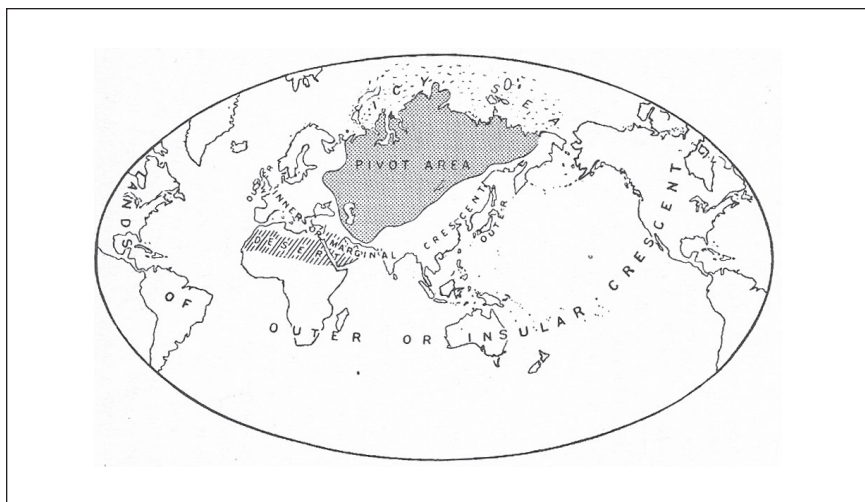
L'héritage britannique est aussi celui d'une localisation de l'Inde dans un espace mondial perçu comme fini. Géographe et premier *Reader in Geography* d'Oxford, Mackinder attribua à l'Inde, dans sa thèse présentée en janvier 1904 – *The Geographical Pivot of History* – une place identique à celle qu'occupait l'Europe occidentale (la Grande-Bretagne) dans l'« *inner or marginal crescent* », zone de contention de la « *pivot-area* », qui coïncidait avec la fameuse « route des Indes ». Ce « modèle géographique » justifiait *a posteriori* la politique coloniale britannique, mais aussi la « *forward policy* » en direction de l'Asie centrale, préventive contre la Russie (détentrice du

22. « Hindoustan ou Terre des hindous », Élisée Reclus, *Géographie universelle*, Paris, Hachette, 1883, t. VIII, p. 19.

23. Cité par Dorothy Woodman, *Himalayan Frontiers: Studies in a Continuing Rivalry*, Londres, Cresset Press, 1969, p. 85. Cette définition du XIX^e siècle est aujourd'hui remise en question : « L'Occident a donné au mot "hindou"... une acception religieuse globalisante » ; Jean-Luc Racine, « Rama et les joueurs de dés : questions sur la nation indienne », *Hérodote*, n° 71, 4^e trimestre 1993, p. 40.

«*Heartland*²⁴») et conciliante avec la Chine qui contrôlait l'extrémité orientale du «*Rimland*» ainsi que le système de montagnes et de déserts formant tampon entre la *pivot-area* et le sud, dont le Tibet constituait le nœud²⁵, espace que les stratégies britanniques du début du XX^e siècle dénommèrent la «*Mongolian Fringe*²⁶».

Le monde selon Mackinder



De fait, c'est une relecture indienne de l'histoire qui forge le positionnement actuel de l'Inde selon la *doxa* suivante: «Quand nous considérons notre histoire, deux leçons s'en dégagent: la première est que la défense de l'Inde exige que nous ayons une maîtrise incontestée de nos approches maritimes; la seconde est que ceux qui nous ont envahis par la mer ont régné en maîtres étrangers, qu'il a fallu rejeter, tandis que les conquérants venus par la voie terrestre ont été finalement absorbés et assimilés par notre société.» Le discours prononcé par Rajiv Gandhi à l'occasion de l'anniversaire de l'Indépendance, le 4 février 1988, reprend en fait les formulations fondatrices de

24. Le concept de *Heartland* n'apparaîtra que plus tard, après une reformulation du «modèle géographique» tenant compte du nouvel équilibre d'après-guerre et intégrant les progrès techniques, notamment dans les communications; H.J. Mackinder, *Democratic Ideals and Reality: A Study in the Politics of Reconstruction*, Londres, Constable, 1919. Il couvre une aire plus vaste, englobant la nouvelle RSFSR.

25. Alastair Lamb emploie le terme *hub*: «*Nothing comes accross Tibet; everything goes around it*», *Asian Frontiers*, Londres, Pall Mall Press, 1968, p. 16.

26. Charles Bell, *Tibet Past & Present*, Oxford, Clarendon Press, p. 192. Soit une aire de peuplement mongoloïde, que les Britanniques identifiaient en opposition à l'aire hindoue et à l'aire han.

Jawaharlal Nehru et de Kavalam Madhava Panikkar²⁷. Paradoxalement, l'histoire récente du pays est une succession de conflits terrestres avec ses voisins, tandis que l'affirmation d'un rôle maritime de l'Inde reste encore à venir²⁸. En fait s'est dessinée dès l'indépendance une position doctrinale s'inscrivant en négatif de la pensée coloniale britannique et de celle de Mackinder, dont la thèse, qui sera d'ailleurs très critiquée par Nehru²⁹, faisait valoir que la sécurité de l'Inde impliquerait non pas une confrontation avec le voisin du nord, mais au contraire une alliance permettant d'envisager une défense plus efficace des rivages indiens³⁰. Même après la défaite de 1962, Nehru conclut : « La barrière himalayenne a prouvé qu'elle était vulnérable. Si elle lâchait, l'accès vers les plaines de l'Inde et au-delà de l'océan serait exposé³¹. »

Le Pakistan, une anomalie douloureuse

D'autre part, l'héritage géostratégique britannique comme la vision d'un « sous-continent Inde » (l'Inde moderne n'a-t-elle par repris comme symbole national les « lions d'Ashoka », soit une référence explicite au grand empire prébritannique ?³²) est tronqué depuis 1947 par la réalité politique territorialisée d'un État pakistanais qui l'isole de ses portes occidentales : le drame humain engendré par la Partition est aussi un drame identitaire. Le Pakistan, déchiré entre un héritage culturel qu'il est tenté de renier (une histoire commune avec la civilisation hindoue dans le monde indien) et une idée de l'Islam qui lui est en partie étrangère, n'a pas de véritable identité spatiale : le choix originel de la création du Pakistan est plus celui du refus d'une possible tutelle politique hindoue que l'identification à un territoire. En 1930, Muhammad Iqbal, juriste de profession, mais avant tout philosophe et poète, développa la théorie des « deux nations » : « J'aimerais voir le Pundjab, le Sind, le Balouchistan et la frontière du nord-ouest s'unir en un seul État³³ ». Pour cet État, un étudiant, Rahmat Ali, proposa en 1933 le nom de Pakistan,

27. Il est tentant de mettre en parallèle l'origine géographique du second – Malabar – et son poste de diplomate entre 1948 et 1952 à Beijing. Voir K.M. Panikkar, *Geographical Factors in Indian History*, Bombay, Bharatiya Vidya Bhavan, 1969, 128 p. ou K.M. Panikkar, *India and the Indian Ocean*, London, George Allen & Unwin, 1945, 109 p.

28. La projection maritime de la puissance indienne est ralentie faute de moyens : l'Inde a consacré en moyenne depuis 15 ans 11 % du budget de la Défense à la marine, soit sensiblement moins qu'elle ne dépense dans le conflit du Siachen.

29. Jawaharlal Nehru, *Discovery of India*, New Delhi, Oxford University Press, 1946, p. 60.

30. Jusqu'au début des années 1990, la vision océanique de l'Inde fut celle d'une défense du rivage avant d'être celle d'une présence en haute mer, d'abord destinée à protéger les exploitations *off-shore*.

31. J. Nehru, « The situation of India », *Foreign Affairs*, n° 41, avril 1963, p. 458-459.

32. Mais la référence à Ashoka est aussi celle au bouddhisme, comme positionnement « neutre » entre l'hindouisme, l'islam et la laïcité.

33. Résolution de la Ligue musulmane à Lahore, 23 mars 1940, citée par Annie Krieger-Krynicky, *Le Pakistan*, Paris, Le Sycomore, 1982, p. 111.

acronyme composé à partir des noms des régions à majorité musulmane : Pendjab, Afgana (frontière du nord-ouest), Cachemire, Iran, Sind, Tokharistan, Afghanistan et Balouchistan³⁴. Il est de plus marqué par le traumatisme d'une double partition : la première, œuvre de Mohammed Ali Jinnah (juriste du barreau de Bombay et président de la Ligue depuis 1934)³⁵, donna naissance à un Pakistan bicéphale dans lequel les gouvernements ne surent empêcher l'émergence d'un nationalisme bengali qui provoqua une seconde partition et la naissance du Bangladesh en décembre 1971.

S'il apparaît géographiquement plus cohérent que la première construction issue de la partition, le Pakistan demeure un pays où l'islam, religion dominante avec 97 % de fidèles, est le seul ciment de la nation (secondairement la langue, l'ourdou). Mais le pays est « comme Israël, un État idéologique. Ôtez le judaïsme d'Israël et le pays s'écroulera comme un château de cartes. Ôtez l'islam au Pakistan, faites-en un État laïc et il s'effondrera de même³⁶ ». Mais cette identité est aussi un vecteur de revendications, territoriales : c'est par sa proximité religieuse au Pakistan que le Cachemire constitue l'objet d'une revendication³⁷.

2.2. À L'EST DU TIBET

À la différence de l'Inde, expression géographique perçue comme finie, la Chine apparaît comme un espace ouvert, non borné, « un empire sans voisin » mais différencié entre un centre perçu comme immuable (la Chine des 18 provinces) et une périphérie aux limites incertaines et fluctuantes. Les relations avec cette périphérie découlaient d'une perception sino-centrée du monde : l'Empire du milieu – évolué – est entouré par des royaumes barbares – arriérés –³⁸ et protégé d'eux par les grandes murailles. La réponse à une menace récurrente – une confédération nomade puissante et agressive – a suscité la construction des murailles, mais aussi la mise en place de relations diplomatiques spécifiques³⁹. Ces relations *a priori* dissymétriques (en fait chef-d'œuvre de la bureaucratie céleste, autorisant tous les échecs

34. Michel Pochoy, *Le Pakistan, l'océan Indien et la France*, Paris, FEDN, 1991, p. 24. Cette délimitation géographique n'est pas sans rappeler une des grandes époques de la domination musulmane de la région : celle de la dynastie Ghaznévide.

35. Il semblerait que c'est en désespoir de cause, face à l'intransigeance des membres de la Ligue comme de ceux du Congrès, que Jinnah devint l'architecte de la partition ; Jean-Joseph Boillot et Annie Krieger-Krynicky, « Le Pakistan », *Notes et études documentaires*, Paris, La Documentation française, 1990, p. 25.

36. Zia ul-Haq, *The Economist*, 12 décembre 1981.

37. Et c'est d'ailleurs au titre de cette identité religieuse que les « Afghans » participent à la « guerre par procuration » pakistanaise au Cachemire.

38. Le cru et le cuit, pour reprendre une expression traditionnelle chinoise.

39. Alastair Lamb, *op. cit.*, p. 24.

militaires et tous les revers diplomatiques!) reposaient de fait sur une interdépendance économique construite; relation complexe assurant au gouvernement chinois un apport indispensable en produits «stratégiques» (chevaux, or, jade...) autant qu'une source vitale de renseignements sur les États voisins par le biais d'ambassades régulières et extraordinaires. C'est ainsi que Hiuang Tsang, outre son apport non négligeable au développement du bouddhisme chinois (on lui doit la traduction de 75 soutras indiens), ramena de ses 16 années de pérégrination dans le sous-continent indien des «Mémoires sur les contrées occidentales à l'époque des grands Tang» (*Datang xiyu ji*), soit la description de 138 États⁴⁰.

La «carte mentale» traditionnelle de la Chine n'est toutefois pas assimilable à une binarité réductrice centre-périphérie; elle différencie plutôt plusieurs périphéries, selon leur distance au centre, selon le degré de menace qu'elles pouvaient faire peser sur l'aire culturelle han :

- Une première zone hors des grandes murailles, entre Mandchourie et Annam, est celle des barbares tributaires.
- Une zone externe, en périphérie de la première, est celle de la sauvagerie inculte⁴¹.

Vis-à-vis des barbares tributaires, les Chinois assortissaient le tribut d'allégeance d'un contre-don d'une valeur nettement supérieure, dans lequel on serait tenté de voir une aide économique déguisée visant à conforter le pouvoir en place chez les vassaux⁴². En fait, même si l'intérêt économique des pays voisins n'était pas négligé, les liens que composèrent les Chinois avec leurs «marches» recouvrirent davantage un caractère stratégique, une méthode de protection de leurs frontières propres – par l'intermédiaire de ces «protectorats» –, qu'ils n'exprimèrent une volonté d'expansion coloniale⁴³.

Différenciation purement académique destinée à servir de base à la politique d'utiliser «les barbares pour contrôler les barbares» (*i-ichih-i*)⁴⁴ quand la Chine était sans voisin, la limite entre les pays qui versaient tribut et les autres acquit, sous la pression coloniale occidentale, valeur de frontière nationale. Ce qui était longtemps apparu comme un espace à géométrie

40. Bai Shouyi, *Précis d'histoire de Chine*, Beijing, Éditions en langues étrangères, 1988, p. 226.

41. Les sikhs et les Dogras furent traités de «*aborigenes of the Shean-pa tribe*» au siècle dernier, Margareth Fischer et R.A. Huttenback, *Himalayan Battleground: Sino-Indian Rivalry in Ladakh*, Londres, Oxford University Press, 1963, p. 157.

42. Alastair Lamb, *op. cit.*, p. 27.

43. *Ibid.* p. 28. Preuve en est la répugnance des gouvernements impériaux à intervenir dans les «affaires externes» de leurs vassaux: l'intervention militaire chinoise au Népal paraît à ce titre une exception, justifiée par le danger réel que faisait peser sur la stabilité du Tibet une invasion népalaise réussie.

44. Binarité fondée sur une différenciation linguistique qui oppose le cuit (*chou*) au cru (*cheng*), soit les barbares sinisés aux barbares incultes.

variable (dépendant en premier lieu du rayonnement politique de la Cour céleste) devint au ^{xx}^e siècle – cartographié dans son extension maximale – l'espace de référence d'une Chine se percevant, à travers un « nationalisme renouvelé⁴⁵ », comme un État multinational. Même si elle paraît demeurer avant tout théorique⁴⁶, la rhétorique des « territoires perdus », que développa Sun Yatsen et que reprit Mao Zedong⁴⁷, correspond au désir de voir tous les peuples des ethnies fondatrices de la Chine réunis au sein de la mère-patrie. D'où une conception duelle de la frontière : à la *frontière réelle* marquant la limite d'exercice de leur souveraineté s'ajoute sans coïncidence une *frontière virtuelle*, en deçà de laquelle les acteurs chinois inscrivent leurs projets⁴⁸. Cette frontière virtuelle a désormais une réalité sinon géographique, tout au moins politique et surtout légale : en 1992, l'Assemblée populaire a voté une loi autorisant l'armée à intervenir sur tout territoire historiquement chinois⁴⁹. En fait, un discours sur les frontières de l'espace chinois existe bien, même s'il est rarement évoqué ailleurs que dans les propos de Tchang Kaï-chek⁵⁰, basé sur un concept hérité de la Chine impériale : « Pour les lettrés chinois, cette idée de "frontière" s'étendait à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, elle était synonyme de terrain impropre à l'habitat han⁵¹. »

2.3. TIBET, HAUTE-ASIE : ESPACES ENTRE-MONDES

Le Tibet variable

Le Tibet est l'ensemble de hautes terres que limitent au nord les Kuen Lun et au sud l'Himalaya, entre le nœud des Pamirs à l'ouest et l'éventail birman à l'est : « Le Tibet, si l'on néglige les irrégularités de contours que lui donnent

45. Peter J. Taylor, *Political Geography*, Londres, Longman, p. 131.

46. Est-elle vraiment théorique ? Une circulaire secrète émise par la branche de Mongolie intérieure du ministère de la Sécurité d'État datée du 24 mars 1992 développait un long argument historique justifiant les revendications chinoises sur la Mongolie et la Bouriatie, *International Herald Tribune*, 30 avril 1992.

47. Selon Pascal d'Elia, *Le triple déisme de Suen Wen*, cité par P. de Beauregard et al., *La politique asiatique de la Chine*, Paris, FEDN, 1986, p. 18.

48. Ce qui fit dire, par un curieux effet de miroir, à Indira Gandhi : « Ce qui est certain, c'est que les Chinois sont expansionnistes. [...] ils revendiquent même des régions habitées par les Indiens. Leurs revendications se basent sur des cartes anciennes. Mais si l'on se réfère à ces cartes-là, alors la région de Kailash, c'est-à-dire le Tibet, devrait être considérée comme partie intégrante de l'Inde. Que penseraient les Européens si l'on déterminait leurs frontières à partir de cartes anciennes ? », interview d'Indira Gandhi, *Géopolitiques*, avril 1984, p. 9.

49. Curieusement, cette loi n'a pas fait l'objet de publicité ; seuls quelques extraits en ont été publiés, tandis que la loi sur les limites maritimes, votée la même année, a bénéficié d'une forte publicité.

50. Voir *FEER*, 9 novembre 1995, ainsi que Jonathan D. Spence, *The Search for Modern China*, Londres, Hutchinson, 1990, notamment le chapitre 10.

51. Jacques Lemoine, « L'Asie orientale », *Ethnologie régionale*, Paris, Gallimard, 1968, p. 731.

ses frontières politiques, est une des régions les mieux délimitées de l'Ancien Monde⁵². » Le Tibet, un géonyme ? À la seule restriction près que les limites politiques et les limites orogéniques ne coïncident pas. D'ailleurs, les limites du Tibet ne sont pas les mêmes selon qu'on prenne la définition administrative du gouvernement chinois, qui ne connaît que la région autonome (RAT) éponyme, ou celle du gouvernement tibétain en exil. Il suffit de se reporter à la carte du Tibet publiée par le gouvernement tibétain en exil, qui intègre bien sûr la RAT, mais aussi le sud-sud-est du Xinjiang, le Qinghai, et les extrémités occidentales du Sichuan et du Yunnan.

La représentation est datée : ce n'est pas là le territoire contrôlé avant l'invasion chinoise de 1950, mais celui du début du XVIII^e siècle, avant que le pays ne soit envahi par les armées Qing. C'est la représentation d'un grand Tibet, qui regrouperait tous les Tibétains : limites ethnographiques⁵³.

Pour désigner cet espace caractérisé par la haute altitude et marquée par la présence tibétaine, on fait aussi appel aux termes de plateau, approximation à mon avis largement généralisée par le concept chinois de « plateau Qinghai-Tibet » (Qingzang), qui exprime plus un concept stratégique de plateforme en position dominante qu'une forme de relief ou une unité naturelle. D'ailleurs, l'appellation, absente ou presque des ouvrages du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, ne s'impose qu'aux environs de la Seconde Guerre mondiale, à la faveur d'un double phénomène, celui du développement de la recherche géophysique (qui utilise dans son raisonnement des ensembles à très petite échelle) et celui de la prise de possession chinoise du Tibet⁵⁴. Les géomorphologues français ne l'emploient guère, et lui préfèrent les expressions d'ensemble plus descriptives Tibet-Himalaya ou Tibet-Kunlun-Himalaya.

Associer Himalaya et Tibet, c'est mettre en exergue un processus d'orogénèse, c'est aussi mettre l'accent sur sa localisation comme massif bordier méridional d'une Asie du Centre, avec laquelle il partage un certain nombre de caractéristiques. Curieusement, l'étude du Tibet comme élément constitutif de l'Asie centrale est négligée, alors même que les ouvrages traitant de la région confirment souvent dès l'introduction qu'il en est une des composantes⁵⁵. Il est vrai que le territoire est demeuré « en retrait » de cette

52. Élisée Reclus, *op. cit.*, p. 21.

53. Toutefois malmenées depuis 1950 : voir le chapitre 7.

54. Ni J.L. Dutreuil de Rhins ni G. Bonvalot ni E. Reclus n'emploient le terme, qui est de plus absent de la *Géographie universelle* que dirigea Vidal de Lablache. Le premier emploi que nous ayons relevé date de 1941, sous la plume d'un étudiant chinois dont la thèse était de prouver l'appartenance de fait comme de droit du Tibet à la Chine ; Lai Tze-Sheng, *Le problème tibétain*, Paris, Pedone, 1941, p. 1.

55. Se reporter, entre autres, à l'introduction de Louis Hambis, *La Haute-Asie*, Paris, Presses universitaires de France, 1953.

Haute-Asie ballottée par les flots slave et han et participa d'un autre « Grand Jeu », mais entre Russie et Inde. Il est aussi vrai qu'il ne participe plus, comme au début du siècle, d'un théâtre particulier, celui des approches occidentales et nord-occidentales de l'Inde pour lesquelles V. Chirol, correspondant du *Times* à Téhéran, avait inventé en 1902 le terme *Middle East*⁵⁶. Mais s'il ne pose le même problème, « celui de populations méconnues que se disputent deux puissances renouées par l'idéologie », il constitue bien un « profond barrage entre deux mondes⁵⁷ ».

Concept en creux; concept creux

Pour situer le Tibet, nous pourrions évoquer le terme désuet de Haute-Asie, qui se comprend comme l'ensemble des terres steppiques ou désertiques d'altitude moyenne ou élevée : Mongolie, Turkestan oriental (Xinjiang) et Tibet⁵⁸. Cette unité morphoclimatique et topographique repose aussi de manière implicite sur un concept historique, celui de régions certes différentes mais liées par un destin commun en tant que dépendances extérieures de l'empire chinois⁵⁹. Ce marquage historique très fort se complète d'une identité qui ne repose pas sur une unité ethnique, mais sur la non-appartenance des peuples de la Haute-Asie à l'ethnie han ainsi qu'au mode de vie sédentaire chinois.

La Haute-Asie, c'est aussi l'Asie centrale, qu'on a définie au XIX^e siècle comme *Touran*, monde des nomades et semi-nomades, en opposition à *Iran*, monde sédentaire⁶⁰; c'est aussi l'espace d'où sont issus les grands empires nomades : Empire tibétain, Empire mongol... L'identification à un mode de vie particulier devient plus rare au XX^e siècle, où l'Asie centrale est perçue en premier lieu comme un ensemble physique, une accumulation de chaînes de montagnes « dans le secteur compris entre le Baïkal et la plaine

56. L'invention revient en fait à l'amiral Mahan, qui désigna par ce terme une zone indéterminée centrée sur le golfe Persique; P. Beaumont *et al.*, *The Middle East: A Geographical Study*, Chichester, Wiley, 1976, p. 1.

57. René Cagnat et Michel Jan, *Le milieu des empires*, p. 10-11.

58. Paul Pelliot, *La Haute-Asie*, opuscule sans lieu d'édition daté de 1933, p. 1. Le texte fut écrit pour saluer le retour de la « Croisière jaune », de la mission « Centre Asie ».

59. Vidal de Lablache, « Haute-Asie », *Géographie universelle*, Paris, Armand Colin, 1929, t. VIII, p. 236. Cette identité de destin sera d'ailleurs le thème central d'un livre de Louis Hambis, *La Haute-Asie*, Paris, Presses universitaires de France, 1953, 126 p. La définition de la Haute-Asie qu'il donne est proche : entre Sibérie, Chine, Inde et Turkestan russe.

60. Article « Asie centrale », M. Vivier de Saint Martin, *Nouveau dictionnaire de géographie*, Paris, Hachette, 1879, p. 235.

indo-gangétique⁶¹ ». L'aspect humain n'est pas occulté, mais parfois réduit à une réalité perçue comme protohistorique ou préislamique⁶², perdant par là même l'espace tibétain, non islamisé, ainsi que l'espace mongol. Pourtant, ce centre de l'Asie⁶³ est aussi le Turkestan, différencié après les conquêtes russes et chinoises en un Turkestan occidental et un Turkestan oriental, espace de peuplement des Turcs anatoliens et touraniens, intégrant aussi dans une acception plus large les peuplements mongols et tibétains (le *Turuk* était le rôdeur, le brigand, avant que de définir un caractère ethno-graphique), pour caractériser « l'asiatide⁶⁴ ».

Parce qu'ils sous-tendaient pour le premier un espace politiquement non structuré et une solidarité ethnique implicite – le panturkisme – pour le second, les termes d'Asie centrale comme de Turkestan ont connu une éclipse en tant que définitions d'un œkoumène avec la formation de l'URSS puis de la RPC, et les politiques nationales d'intégration qui furent menées. Depuis 1991, le concept d'Asie centrale est toutefois réapparu, à la faveur de la désintégration de l'URSS, pour désigner les États nouvellement indépendants de l'ex-Asie soviétique, sans qu'y soit intégrée la portion chinoise (Xinjiang, Gansu, Qinghai, Tibet, Mongolie intérieure) ! Selon le discours officiel chinois, l'Asie centrale n'est pas un « milieu des empires⁶⁵ », mais un ensemble d'États neufs, en situation de conflictualité latente, représentant à la fois une menace possible pour la stabilité des États voisins autant qu'un formidable enjeu géopolitique. Ce n'est pas un hasard si le gouvernement chinois a banni l'usage du terme pour désigner l'ouest de son territoire et a contribué au contraire à réactiver le concept à contenu plus culturel de « route de la soie » pour désigner une certaine solidarité des États de centre-Asie

61. *Géographie générale*, Paris, Gallimard, 1966, p. 238. Même définition dans l'article « Asia », *Encyclopædia Britannica*, Londres, 1961, t. II, p. 513. L'Asie centrale y est délimitée par les Himalayas, les basses terres de l'URSS asiatique et la Chine. Les auteurs anglo-saxons ont forgé un autre concept, celui d'Inner Asia (Asie intérieure): Denis Sinor, *Inner Asia: A Syllabus*, Bloomington et La Haye, University of Indiana Press et Mouton, 1969. On pourra aussi consulter Guy G. Imart, « The limits of Inner Asia: Some soul researching on new borders for an old frontier-land », *Papers on Inner Asia*, Bloomington, Indiana University Research Institute, 1987.

62. Article « Asie centrale », *Encyclopædia Universalis*, Paris, 1985.

63. À proximité de Kyzyl, capitale de la république de Touva, un monument marque le centre géographique de l'Asie.

64. René Cagnat et Michel Jan, *op. cit.*, p. 37.

65. Selon la belle phrase faisant titre de René Cagnat et Michel Jan, *ibid.* Un symposium organisé par l'Académie des sciences sur la théorie des nationalités en juin 1990 concluait que le Xinjiang n'appartenait pas au monde islamique et que la nationalité ouïgoure n'existait pas; Valérie Niquet, « Le Xinjiang et les républiques soviétiques d'Asie centrale », *Courrier des pays de l'Est*, n° 355, décembre 1990, p. 53-64.

(solidarité qui n'est plus alors perçue que comme historique et économique) qui lui permet de plus de réaffirmer l'ancienneté de l'implantation chinoise dans cette région du monde⁶⁶.

Mais le terme d'Asie centrale, via le concept de route de la soie, n'a pas seulement une identité chinoise ; il devient un nouveau « milieu des empires » à travers les luttes d'influence que s'y livrent Russes et Chinois, mais aussi Turcs et Iraniens, ainsi que Pakistanais et Indiens, ouvertes à l'ouest des Tian Chan, discrètes à l'est. Par contre, le Tibet n'est pas (encore) inclus dans cet espace de luttes d'influences pour l'heure économiques, même s'il est de nouveau perçu dans le monde universitaire comme faisant partie intégrante de l'Asie centrale⁶⁷.

3. PRATIQUES HÉRITÉES ET DISCOURS ACTUELS SUR LA FRONTIÈRE

Ceux qui furent sans doute les principaux « traceurs de frontières » de la couronne britannique (à qui on doit le dessin de plus de 36 % des frontières asiatiques) ont *a priori* négligé les pratiques de délimitation jusque-là employées par les États qu'ils assujettirent, privilégiant une expérience acquise autant dans le reste de l'empire qu'au Royaume-Uni⁶⁸. En Inde comme en Chine existait pourtant une longue expérience de gestion des limites de la souveraineté politique et fiscale, allant jusqu'à la démarcation⁶⁹.

3.1. PRATIQUES PRÉCOLONIALES

De la connaissance du terrain et de sa démarcation

L'expérience de bornage s'appuyait en Chine sur une tradition géographique qui repose sur une connaissance précise (et transmise) de l'espace administré et de son histoire. Les sinologues peuvent s'appuyer sur les *Shi lu* ou

66. D'ailleurs, le responsable du programme développé par l'UNESCO n'est-il pas de nationalité chinoise ?

67. Voir entre autres la lettre de l'International Institute for Asian Studies ; mais un autre découpage apparaît de plus en plus souvent, tenant compte des nouvelles données économiques, qui intègre dans un même ensemble Asie centrale et Asie du Sud, singularisées par leurs écarts de développement à l'Asie – de l'est – et à l'Europe (même russe).

68. L'Irlande fut un formidable terrain d'expérimentation de toutes les pratiques de gestion et de délimitation de l'espace, comme le fut la marche d'Écosse au Moyen Âge. Sur la question des pratiques anglaises précoloniales, on pourra se reporter à Robert Bartlett et Angus MacKay (dir.), *Medieval Frontier Societies*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

69. Ce qui compte n'est pas tant l'antiquité de la pratique de délimitation que son usage continu. À ce titre, l'histoire de la région en question ne connut pas, comme en Europe, de Moyen Âge « dé-limitant » où les pratiques carolingiennes furent oubliées, où la théorie féodale du domaine s'imposa face à la théorie romaine de la souveraineté.

«notes véridiques» qui retracent la vie des empereurs successifs, dès le III^e siècle avant J.-C. Compilées et réécrites par les historiens des dynasties suivantes qui y puisent leur légitimité, elles représentent, dans les *Ben ji* (chronologies dynastiques), les *Biao* (généalogies des dignitaires et fonctionnaires) et les *Zhi* (monographies) des sources précieuses, «même si elles sont, le plus souvent, très «orientées⁷⁰». Dans ces différentes histoires officielles, la place allouée à la géographie est remarquable : elle oscille entre 10 % et 18 % du total des ouvrages et atteint même 28 % dans l'histoire officielle des Qing⁷¹.

À cette forte production de géographie administrative est associée une production cartographique dont est responsable, au moins depuis le II^e siècle, un bureau topographique, le *Tchifang chi*, «chargé de mesurer le pays et de dresser des cartes⁷²». Une des fonctions des géographes était d'enregistrer les limites des principautés et des domaines : Li Huan, commissaire sur les frontières du Tibet, avait dessiné en 1040 une carte des régions dont il était en charge⁷³ ; la première carte jamais imprimée dans un livre, la *Yü Chi Thu*, est un remarquable exemple de la précision comme de la qualité du travail topographique réalisé, sur un carroyage final de 100 li de côté⁷⁴.

L'espace chinois fut borné, cadastré dès la fondation de l'empire, dont les limites internes seront plus ou moins «stabilisées» sous la dynastie Tang⁷⁵. C'est avant tout l'espace du noyau territorial que contrôla la dynastie Han, considérée comme fondatrice de l'identité chinoise⁷⁶, et que protègent les Grandes murailles, archétype de la frontière linéaire à fonction de barrière. D'abord muraille de défense entre États féodaux, elle devint sous la dynastie des Qin (règne de Shi Huangdi) un ouvrage continu ayant comme fonction de stabiliser les conquêtes en Chine même : «Comme les murs d'une ville, la muraille était un signe de l'appropriation politique, à usage interne⁷⁷». D'un point de vue défensif les grandes murailles ne constituent qu'un des éléments d'un ensemble beaucoup plus vaste : «tribus ralliées qui collaborent

70. Denys Lombard, *La Chine impériale*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, p. 7.

71. Pourcentage du nombre de chapitres consacrés, selon Étienne Balazs, *La bureaucratie céleste*, Paris, Gallimard, 1968, p. 57.

72. Élisée Reclus, *op. cit.*, p. 251.

73. Approximativement 50 km de côté. Joseph Needham, *Science and Civilisation in China*, Cambridge, Cambridge University Press, 1959, t. III.

74. Jacques Gernet, *Le monde chinois*, 2^e édition, Paris, Armand Colin, 1990, p. 297.

75. Pierre Trollet, «Les niveaux d'administration et de contrôle du territoire», dans Pierre Gentile (dir.), *L'état de la Chine*, Paris, La Découverte, 1989, p. 28.

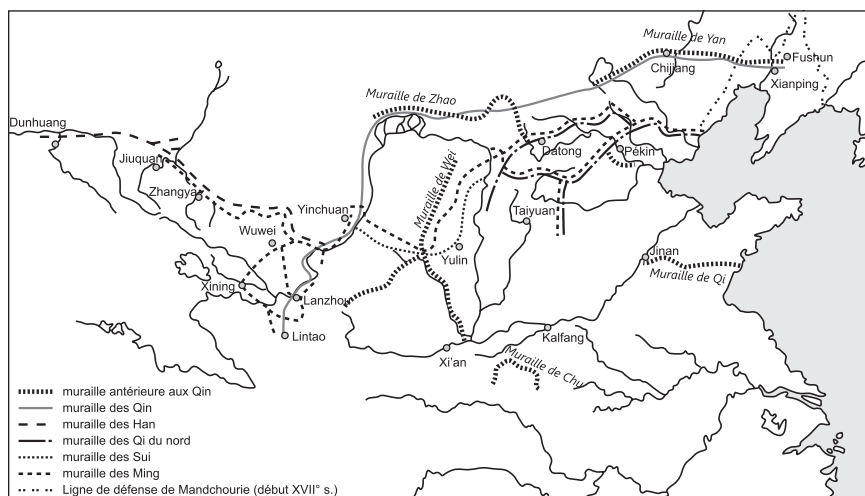
76. Les Chinois se nomment Han Jen (les Hans) plutôt que Zhong Guo Jen (les gens de Chine). Dans le sud, on parle plutôt de Tang Jen (les gens des Tang) en référence à la dynastie colonisatrice de cette région de Chine.

77. M. Foucher, *op. cit.*, p. 66. Les premières barrières servirent sans doute à protéger au nord-ouest et à l'ouest le berceau de la dynastie fondatrice : le bassin de la Wei.

à la défense contre les incursions, postes, fortins et garnisons avancées, colonies militaires, territoires mis en valeur par des populations déportées, élevages de chevaux...⁷⁸ ».

Les murailles formaient une barrière contre les barbares, qui coïncidait à moyenne échelle avec la ligne de contact entre sédentaires et nomades, et dont les tracés ont constamment varié au cours des siècles, marquant chacun la ligne de défense d'un pouvoir impérial affaibli face à une poussée barbare. Construites pour contenir les peuples d'Asie centrale, elles s'étendaient « du golfe de Chili aux montagnes bordières du Tibet⁷⁹ », mais eurent en fait plus souvent la fonction de barrière douanière et de contrôle des migrations (dans les deux sens) que celle de ligne de défense.

Les murailles de Chine



Les techniques chinoises de gestion des frontières sont marquées par une remarquable pérennité jusqu'à l'époque contemporaine : s'ils ne renforcèrent guère les grandes murailles, les souverains successifs de la dynastie Qing n'en conservèrent pas moins la pratique d'une démarcation « franche » de la frontière, comme en témoigne la « Palissade d'osier » (*liutia bian*) érigée

78. Jacques Gernet, *op. cit.*, p. 114.

79. Alastair Lamb, *op. cit.*, p. 22.

en Mandchourie entre 1653 et 1682⁸⁰; ainsi au début du XX^e siècle existaient encore des palissades marquant la frontière avec le Tibet dans la région du Kham⁸¹.

L'Inde a développé une même tradition de bornage des limites politiques, qui ne s'est pas, semble-t-il, accompagnée d'une production cartographique et de géographie administrative semblable à celle qui se développa en Chine. Les études géographiques sont absentes en Inde, sauf à prendre des aspects de descriptions mythiques: le *Gandhamadam* évoque le « plateau tibétain »; le *Mahabharata* fournit la description d'une Inde déjà totalement explorée et, dans la partie intitulée *Mahaprastana*, on trouve la description du pays au nord du Grand Himalaya⁸². Les descriptions se font aussi poétiques, comme dans les *Purana*, le *Kumara-sambhava* ou le *Meghaduta*⁸³, ou pratiques, comme guide de pèlerinage⁸⁴.

La culture politique du sous-continent fut aussi différente, notamment dans la gestion des conquêtes: les différents empires hindous ne furent jamais constitués selon un système unitaire ou féodal, mais furent plutôt des systèmes tributaires, dont le village constituait l'unité territoriale de base, stable, peu affectée par les conquêtes successives⁸⁵. Hors des domaines royaux, le prince ne disposait en fait comme type de pouvoir que le droit de percevoir un pourcentage sur les récoltes de l'exploitant privé, et ne pouvait l'exproprier qu'en de rares occasions⁸⁶.

Cette culture s'est aussi dotée d'un corpus de termes légaux relatifs à la limite, distinguant *sima* – frontière d'État autant que limite de propriété (littéralement: dessiner une ligne) – de la ligne de protection fortifiée ou de

80. Voir G. Mélikhov, « À propos de la frontière septentrionale du patrimoine territorial des féodaux mandchous (qing) à l'époque de leur conquête de la Chine (années 40-80) du XVII^e siècle », dans G. Mélikhov, *Russie-Chine aux XVII^e-XIX^e siècles*, Moscou, Éditions du Progrès, 1985, p. 13-58.

81. Henri d'Ollone, *Les derniers barbares*, 2^e édition, Paris, You-Feng, 1988, p. 248.

82. K.M. Panikkar, *Histoire de l'Inde*, Paris, Fayard, 1958, p. 38.

83. Alors que les contacts entre l'ensemble indo-ganétique et les Himalayas sont anciens, l'étude indienne des Himalayas « entered the region in the footsteps of the British », S.K. Chaube, « Modernization and adaptation in the Himalayas: A conspectus », dans S.K. Chaube (dir.), *The Himalayas: Profiles of Modernisation and Adaptation*, New Delhi, Sterling Publishers, 1985, p. 2.

84. On peut consulter, pour une version moderne de cette géographie pérégrine, le livre de Sri Swami Pranavendra Saraswati, *Kailas-Manasarovar*, New Delhi, Surya, 1949, 242 p., qui est un ouvrage entièrement consacré à une description à la fois géographique et religieuse du pèlerinage au Manasarovar et au mont Kailash. C'est semble-t-il cette forme de géographie religieuse qui a longtemps prévalu au Tibet, autre espace (hindou) bouddhiste; voir les travaux d'Eric Meyer.

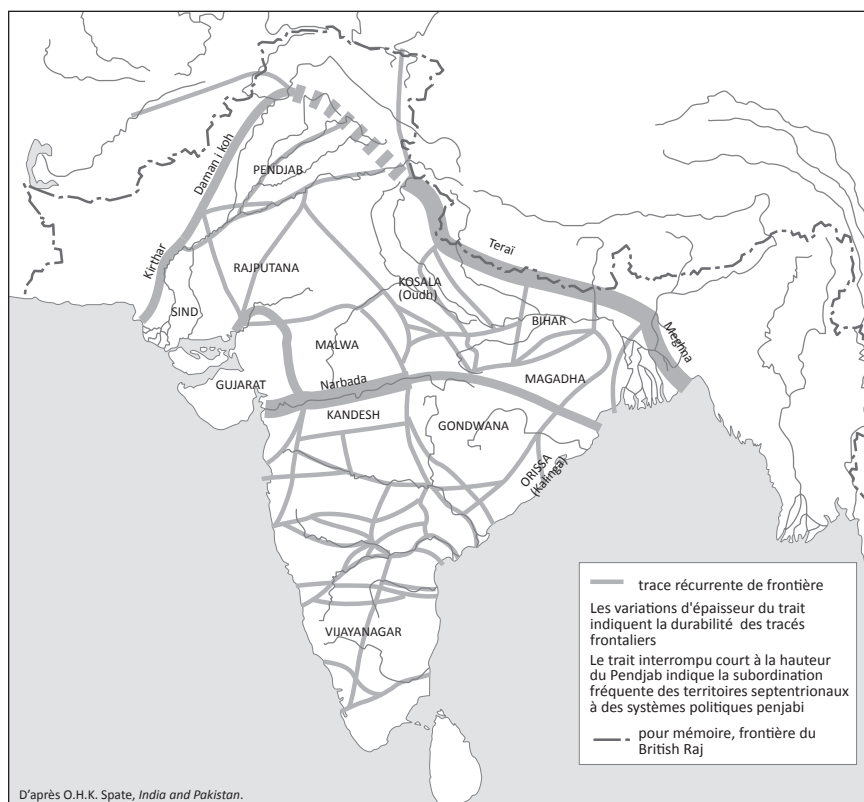
85. H.N. Sinha, *The Development of Indian Polity*, New Delhi, Asia Publishers, 1963, p. 12-14.

86. U.N. Ghoshal, *A History of Indian Political Ideas: The Ancient Period and the Period of Transition to Middle Ages*, Bombay, Oxford University Press, 1959, p. 135.

la marche : *anta*⁸⁷ ; un troisième terme, *avadhi*, semble désigner la ligne frontière. À cette terminologie complexe était associée une pratique de gestion des conflits frontaliers par arbitrage, où le critère discriminant était la prescription acquisitive.

Ces pratiques eurent surtout une validité à l'intérieur de la plaine du Gange. En périphérie, de même qu'autour de l'espace chinois, on note la relative permanence de discontinuités majeures, que représente au nord le Terai ; une ligne moins nette englobe le Pendjab, entre le *daman i koh* (le liseré de la montagne : une ligne Kirthar-Daman) et la Sutlej (coïncidant à petite échelle avec l'aire de peuplement sikh) ; au sud, la chaîne des monts Vindhya forme une rupture majeure entre l'Inde du nord et le plateau du Deccan ; enfin, le coude du Gange marque traditionnellement la limite orientale de la civilisation hindoue.

D'Ashoka à Aurangzeb : permanence de clivages territoriaux dans le sous-continent



87. Par analogie : les *antapala*, administrateurs des régions-frontières, disposaient d'un statut juste inférieur à celui des ministres du gouvernement ; U.N. Ghoshal, *A History of Indian Public Life: The Pre-Maurya and the Maurya Periods*, Bombay, Oxford University Press, 1966, p. 69.

Mais ces discontinuités ne furent pas systématiquement appuyées sur des complexes continus de défense fortifiée, même si l'Arthashastra recommandait l'établissement de solides défenses frontalières, localisées sur les sites favorables⁸⁸, bien qu'on puisse citer la chaîne de forteresses qu'établit le dernier souverain de la dynastie Ghulam – Ghiyas-ud-din Balban – à la frontière nord-ouest du pays, pour lutter contre les incursions mongoles⁸⁹.

Traités frontaliers

Les dispositifs lourds de gestion des limites très marqués par une pratique de type impérial n'empêchaient pas, en Chine comme en Inde, une gestion plus « classique » du voisinage par la signature de traités frontaliers. Cela peut paraître paradoxal d'observer dans ce secteur du globe l'existence de frontières récentes, datées pour la plupart des XIX^e et XX^e siècles et inachevées, alors qu'au fil de l'histoire s'est affirmée une pratique récurrente du tracer (ou plutôt du marquer)-frontière. Les traités « étaient tout d'abord utilisés pour fixer les concessions ou acquisitions territoriales, car dans ces cas-là un texte écrit était nécessaire pour indiquer concrètement les frontières⁹⁰ ». Dans l'histoire de l'Himalaya, les traités furent fréquents, établissant des frontières qui étaient avant tout démarquées dans les points de passage, par des bornes sur certaines desquelles était gravé le texte du traité. Hors des régions les plus fréquentées, la frontière restait très souvent imprécise : « Dans les deux camps, les chefs sont un peu livrés à eux-mêmes, loin de leurs gouvernements ; les frontières sont impossibles à délimiter sur des milliers de kilomètres et sans le secours de la cartographie⁹¹ ».

88. L'*Arthashastra* (l'enseignement du profit) fut sans doute écrit vers les IV^e-III^e siècles av. J.-C. par Kautiliya, ministre de Chandragupta Maurya. À travers 150 chapitres regroupés en quinze livres, l'ouvrage se veut « la science au moyen de laquelle on obtient et on protège la terre habitée par les hommes, c'est à dire la science de la politique » ; Jean-Alphonse Bernard, *op. cit.*, p. 17.

89. K. Antonov, G. Bongard-Lévine et G. Kotovski, *Histoire de l'Inde*, Moscou, Éditions du Progrès, 1979, p. 232.

90. V. Mianiskov, *L'empire des Qing et l'État russe au XVII^e siècle*, Moscou, Éditions du Progrès, 1985, p. 67.

91. Jacques Bacot, *Introduction à l'histoire du Tibet*, Paris, Société asiatique, 1962, p. 20.

Entre Chine et Tibet furent signés pas moins de huit traités entre le VII^e et le IX^e siècles, soit en 705-710, 730, 756, 765, 783, 784, 822-823⁹². En 822-823, Tibétains et Chinois signèrent le dernier traité de cette période, qui confirme le tracé frontalier de 783 qui reprenait à la formulation près celui de 730⁹³:

On convient que le territoire des Tang, à droite de la préfecture de King, se terminait au défilé de T'an-tcheng-hia; à droite de la préfecture de Long, avait pour limite le T'sing-chouei; à l'ouest de la préfecture de Fang, se terminait à la sous-préfecture de T'ong-kou; dans le Kien-nan, se terminait à la rivière Ta-Tou des Si-chan. Le Tibet occuperait les préfectures de Lan, Wei, Yuans, Houei; à l'ouest, il aurait pour limite Lin-t'ao; à l'est la préfecture de T'cheng; il vient jusqu'aux divers Man Mosie à l'ouest du Kien-nan et se terminerait au sud-ouest de la rivière Ta-Tou. Au nord du grand fleuve [Hoang Ho], depuis Sin-t'swan-kuin le territoire tibétain arriverait jusqu'au sud du grand désert, et aurait pour limite le T'o-t'o-ling [col du chameau] des monts Houo-lan. L'espace entre serait territoire neutre.

En fait le traité, comme les précédents, définit une frontière entre les empires tibétain et chinois où est réservée une zone neutralisée, une zone «heurtoir» échappant à l'administration des deux États. Mais il ne définit pas la totalité de l'interaction, puisque le contact direct entre les deux empires s'étendait à cette époque approximativement du sud de Xining jusqu'à Kashgar en longeant le piedmont de l'Altyn Tagh, mais seulement la portion où le contact est «direct». Au-delà, il semblerait que la reconnaissance mutuelle des acquisitions territoriales se fit par simple échange de lettres, pour la section nord; au sud, prenaient place les marches sino-tibétaines, dont le contrôle par les uns ou les autres demeura incertain jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle.

92. Les dates des traités varient selon les sources. Celles-ci sont extraites de M.C. van Walt van Praag, *The Status of Tibet*, Boulder, Westview Press, 1987, p. 205. À cette époque, le Tibet signa aussi des traités frontaliers avec le califat abbasside (810) et le Siam (en 750-754). D'autres traités furent sans doute signés, mais les annales ne semblent pas avoir retenu leur existence. Parfois la ratification (à l'époque la cérémonie d'acceptation) d'un traité par l'un ou l'autre des protagonistes était tardive: d'où deux dates pour un même traité.

93. Traduction du Sin Tang Chou, chapitre 216B, Paul Pelliot, *Histoire ancienne du Tibet*, Paris, Maisonneuve, 1961, p. 114. Le texte du traité fut en outre gravé sur trois bornes: l'une fut érigée à Gungu Meru pour démarquer les deux pays, la seconde à Chang'an, alors capitale de l'empire chinois, et la troisième à Lhassa, où on peut encore la voir, devant l'entrée du Jokhang.

Le texte apparaît comme un traité de compromis entre les deux pouvoirs : la répétition de la description du tracé frontalier par rapport aux textes antérieurs comme la modestie des termes employés indiquent la faiblesse des deux adversaires, qui obtiennent par cet accord un répit dans leurs luttes. Le traité clôt en fait, avec la mort d'Haroun al Rashid survenue en 809, le premier « Grand Jeu » de la région, qui opposa Tang, Tibétains de la dynastie Yarlung et Abbassides.

Le traité fournit une indication supplémentaire, qui est celle de l'égalité de traitement des deux monarques : la dynastie Tang n'avait pas intégré dans son vocabulaire diplomatique la notion de « traité inégal » telle qu'elle fut abondamment mobilisée par la dynastie Qing, puis par la Chine républicaine et enfin par la Chine communiste, pour caractériser un traité ou un accord signé avec une puissance étrangère. Les traités inégaux furent initialement invoqués pour deux espaces : la Chine côtière et les limites septentrionales de la Mandchourie, remettant en cause à la suite des défaites militaires qing l'intégrité du territoire chinois et celle du sanctuaire mandchou⁹⁴. Le terme apparaît ensuite pour désigner l'ensemble des traités sino-russes, comme le traité de Kuldja (25 juillet 1851), la convention de Pékin (1860) et le protocole de Chuguchak (1864), puis tous les traités signés avec des puissances étrangères.

3.2. L'APPORT BRITANNIQUE

La problématique de la « bonne » frontière a été largement mobilisée par les « traceurs de frontières » quand l'émergence de nouvelles entités étatiques territorialisées rendit nécessaire la conduite d'une réflexion théorique, mais aussi technique et opérationnelle, sur la frontière. Ce n'est pas étonnant si l'Empire britannique à son apogée fut à l'origine de nombreuses réflexions sur les frontières, comme celle que présenta en 1907 George Nathaniel Curzon, marquis de Kedleston, qui synthétisait une expérience acquise en tant que vice-roi des Indes de 1899 à 1905, après avoir été sous-secrétaire au ministère des Affaires étrangères et au ministère de l'Inde.

94. Le traité de Nankin (29 août 1942) est le « premier des traités inégaux dont la Chine fut victime dans l'histoire moderne », E100, *Histoire de la Chine moderne (1840-1919)*, Paris, Éditions du centenaire, 1978, p. 550. Par contre, le traité de Nerchinsk (7 novembre 1689) n'est pas considéré comme « inégal » ; *ibid.*, p. 548. En fait, le terme de « traité inégal » paraît surtout utilisé quand les monopoles de l'empire mandchou – dont le commerce extérieur – sont menacés, plus encore que l'intégrité territoriale.

La réflexion de Curzon est difficilement dissociable de celles de sir Thomas Holdich et de sir Henry McMahon, qui furent véritablement des patriciens, des « marqueurs de frontières » plutôt que des « traceurs de frontières », maîtres d'ouvrages des limites nord du British Raj⁹⁵ :

- Le premier, comme *Surveyor General of India*, participa de 1878 à 1898 à l'élaboration de la frontière du nord-ouest ; il fut aussi membre de la commission frontalière Argentine-Chili. On le retrouvera aux côtés de lord Curzon, comme haut-commissaire britannique en Russie du Sud, chargé d'aider à l'administration de la région tenue par l'armée blanche⁹⁶.
- Le second, nommé secrétaire des Affaires étrangères de l'Inde en 1911, fut le maître d'œuvre de la construction de la frontière du nord-est, liant son nom à la frontière qu'il négocia avec le représentant du gouvernement tibétain en 1914. Débutant sa carrière dans la *Sikh Frontier Force*, il fut *Political Agent* à Gilgit, Chitral et au Balouchistan et participa aux côtés de Mortimer Durand à la négociation de la frontière indo-afghane en 1893, dont il reprendra 20 ans plus tard les techniques.
- *Frontiers*, un des premiers textes traitant du thème des frontières politiques, est le reflet de l'expérience de lord Curzon comme administrateur politique, qui attribua une place prépondérante aux frontières dans les relations internationales : « les frontières sont réellement le fil du rasoir sur lequel sont suspendues la guerre ou la paix, la vie ou la mort pour les nations⁹⁷ ». Curzon communiqua aux stratèges et diplomates britanniques l'exemple de l'Empire romain, comme référence⁹⁸ et comme obsession, pour son incapacité à garantir durablement ses frontières : « Les frontières ne devraient pas être perpétuellement modifiées et devraient plutôt coïncider avec des ruptures naturelles ou géographiques⁹⁹. » Évaluant l'efficacité d'une frontière en fonction 1) de sa facilité d'identification [frontière visible], 2) de la barrière qu'elle peut offrir aux communications, 3) de sa défendabilité¹⁰⁰, il observa que « les possesseurs des montagnes disposent d'un immense

95. Il faudrait ajouter le nom de Mortimer Durand, qui fut le maître d'ouvrage de la construction de la frontière du nord-ouest, mais qui ne développa pas de réflexion théorique sur les frontières, à l'encontre des autres acteurs britanniques.

96. Ils y retrouvèrent d'ailleurs Halford MacKinder, qui occupa la fonction de haut-commissaire en Russie du Sud de 1919 à 1920.

97. G.N. Curzon, « Frontiers », *The Romanes Lectures*, Oxford, Clarendon Press, 1907, p. 7.

98. Rudyard Kipling, le grand rapporteur des faits de l'empire victorien, lui consacra plusieurs chapitres dans *Puck de la Colline au Lutin* (*Puck of Pook's Hill*) en 1906.

99. Curzon, *op. cit.*, p. 32.

100. *Ibid.*, p. 23.

avantage sur les occupants des plaines¹⁰¹ ». Ce qu'entérina T.H. Holdich : « Les frontières doivent être des barrières – si elles ne peuvent être géographiques ou naturelles, elles doivent être artificielles et aussi fortes que la technique militaire le permet¹⁰². »

La recherche de la sécurité (ou de l'avantage-terrain) transparaît dans une classification des frontières selon qu'elles dépendent ou non de supports physiques¹⁰³ :

- les frontières artificielles, soit les palissades, remparts ou murailles, les zones neutres, comprenant marches, territoires neutralisés et tampons artificiels, États-tampons (avec ou sans partage de suzeraineté) et les États protégés par des garanties internationales ;
- les frontières naturelles qui sont celles qui longent les mers, les déserts, montagnes, forêts, marais et marécages¹⁰⁴.

Curzon définit aussi un second type de frontières naturelles, « soit celles réclamées par les nations comme naturelles selon des critères d'ambition, de convenance, ou plus souvent de sentiments. Les tentatives de réaliser des frontières de ce type ont été responsables de nombreuses guerres, et de quelques-unes des plus tragiques vicissitudes de l'histoire¹⁰⁵ ».

S'il ne négligea pas de distinguer entre *boundary* et *frontier*, Curzon employa indifféremment les deux termes ; de même, s'il admit que la frontière puisse être soit une ligne, soit une zone, il négligea d'étudier la première, considérant en outre qu'en Asie l'idée d'une frontière démarquée était « *essentiellement un concept moderne* [...] Il serait plus exact de dire que la démarcation n'a jamais pris place excepté sous la pression européenne et par l'intervention de représentants européens¹⁰⁶ ». Hommes de terrain, Holdich et McMahon ont nuancé et enrichi de leurs propres expériences la typologie de Curzon : « Une zone frontière définit un large espace frontalier qui, sans doute par la vertu de sa nature géographique accidentée ou d'autres facteurs physiques, pourrait servir de zone-tampon entre deux ou plusieurs États. Une frontière devrait être une ligne clairement définie, exprimée en termes verbaux (délimitée) ou par une série de marques physiques sur le territoire (démarquée)¹⁰⁷. »

101. *Ibid.*, p. 7.

102. Thomas Holdich, *Political Frontiers and Boundary Making*, Londres, Macmillan, réimp. 1956, p. 46.

103. John Finch, *The Natural Boundaries of Empires and a New View of Colonisation*, Londres, Longman, 1844, fait déjà la distinction entre frontières naturelles et frontières artificielles.

104. *Ibid.*, p. 24-33.

105. *Ibid.*, p. 54.

106. *Ibid.*, p. 7.

107. A.H. McMahon, *Journal of the Royal Society of Arts 1935-1936*, Londres, 1936, p. 3.

Le dédain que Curzon porta aux limites « naturelles » (suivi en cela par Holdich et McMahon) comme l'établissement d'une classification binaire dissociant les supports physiques et les modes de contrôle politique des régions frontières relèvent d'une démarche qui apparaît plus politique que scientifique, plus pratique que théorique. Cette démarche répondait aux besoins de son inventeur qui, administrateur de l'Empire des Indes, eut pour préoccupation majeure de gérer et de compléter les 9600 km de frontières terrestres entourant les possessions britanniques, et de garantir leur intégrité : « C'est, vraiment, un fait remarquable à propos de notre contrôle impérial de l'Inde que nous puissions trouver une frontière presque aussi invulnérable que celle de la Grande-Bretagne¹⁰⁸. » Curzon préconisa (et œuvra pour) l'établissement d'une *frontière scientifique*, qui associerait « capacités naturelle et stratégique, et qui en plaçant à la fois l'entrée et la sortie des passes entre les mains de la puissance défendante, oblige l'ennemi à conquérir les approches avant de pouvoir utiliser le passage¹⁰⁹ ».

Spécialiste de la question russe, Curzon écrivit son ouvrage trois ans après que Mackinder eut formulé sa théorie du « pivot géographique de l'histoire ». De fait, la *frontière scientifique* apparaît rétrospectivement comme un concept de définition du voisinage, *opérant à petite échelle*, dans le contexte spécifique du début du siècle, qui était celui d'une lutte entre empires coloniaux¹¹⁰. Les frontières léguées par les Britanniques, et qui sont devenues des frontières nationales, étaient avant tout des limites d'empires : en Inde, les administrateurs du Raj n'ont pas tant négligé les pratiques antérieures à leur arrivée que conçu des dispositifs particuliers de gestion de limites politiques, dotés des fonctions spécifiques aux *finis imperii*.

3.3. PRATIQUES CONTEMPORAINES

Le caractère globalement litigieux des frontières entre les pays d'Asie du Sud et la Chine a généré une ample littérature sur les conflits en cours, mais n'a pas fait naître de littérature abondante sur la théorie de la frontière. Aussi, tenterons-nous de pallier cette faiblesse en reconstituant, non pas les discours des uns et des autres, mais leurs pratiques avérées :

108. Thomas Holdich, *op. cit.*, p. 126.

109. *Ibid.*, p. 7.

110. Ministre des Affaires étrangères de 1919 à 1924, lord Curzon appliquera ce concept de frontière scientifique sur d'autres terrains, européens : la ligne Curzon, frontière proposée entre Pologne et Russie soviétique en 1919 et dont le tracé sera repris par les Soviétiques en 1945. Il sera en 1923 le principal artisan du traité de Lausanne, qui institua des frontières appuyées sur des formes du relief : cours de l'Evros entre Turquie et Grèce ; lignes de crête entre Turquie et Bulgarie. Notons que c'est le traité de Lausanne qui – en Europe – généralisa les transferts de population.

- Elles sont appréhendables par l'intermédiaire des revendications formulées par les protagonistes. Pour les cas indien et chinois, nous disposons des *livres blancs*, établis par les deux parties comme documents de travail lors des négociations de 1960¹¹¹. Le terme « négociations » est sans doute mal choisi, comme nous le constaterons plus loin : si l'attitude indienne manqua sans doute de clarté, la Chine ne chercha rien d'autre que de faire reconnaître sur le papier les positions qu'elle occupait sur le terrain.
- Les revendications révèlent, au fil des documents présentés pour les étayer, les conceptions respectives des uns et des autres quant aux frontières, notamment les types de supports privilégiés, ainsi que le vocabulaire conceptuel utilisé.
- Une seconde source est constituée par les décisions prises sur les frontières et annoncées dans des communiqués communs ou unilatéraux parus dans la presse, ainsi que des traités négociés. Le récolement réalisé depuis 1962 (au moins pour la presse française) est sans doute incomplet – puisqu'il s'appuie sur les seules informations parues dans la presse écrite –, mais il permet malgré tout de dégager plusieurs configurations, plusieurs types de supports de frontières.

La frontière traditionnelle (traditional boundary)

C'est un des concepts qui furent les plus employés dans les discussions frontalières en Himalaya, en plus de constituer une des bases de la rhétorique chinoise lors des négociations de ses frontières. Les définitions des frontières prennent parfois des formes singulières : il en est ainsi du testament de Kyi-de Nyi-ma-gön (vers 930), qui ne fut pas un traité. Il sera pourtant considéré par la suite comme le document de référence définissant la partition territoriale « traditionnelle » entre Ladakh et Tibet. Il précise en fait l'héritage du fils aîné Pal-gyi-gon, qui reçoit :

Maryul de Mnah ris [Ngari], les habitants utilisant des arcs noirs, Ruthogs [Rudok] à l'est et la mine d'or de Hgog [peut-être Thok Jalung, important gîte aurifère] ; à proximité Lde-mchog-dkar-po [Demchok] ; à la frontière Ra-ba-Dmar-pa ; Wanle [Hanle], jusqu'au sommet de la passe des rocs Yi mig [Imis La] ; vers l'est

111. En tout, près d'une quinzaine de « livres », auxquels il faut ajouter la synthèse commune réalisée peu avant les affrontements de 1962, *Report of the Officials of the Government of India and the People's Republic of China on the Boundary Question*, New Delhi, Ministry of External Affairs, 1961, qui se compose d'une brève introduction technique relative aux noms des représentants et aux lieux de réunion, et de deux rapports dans lesquels les délégués indiens et chinois justifient leurs positions respectives.

jusqu'au pied de la passe du Cachemire [Zoji La], de la pierre caverneuse jusqu'ici, jusqu'en direction du nord jusqu'à la mine d'or de Hgog; tous les lieux appartenant à Rgya¹¹².

Le texte est fondateur du Ladakh comme entité bouddhiste indépendante et sera en cela affecté d'un caractère sacré: «les frontières, fixées à l'origine... seront respectées», précise l'article 1 du traité de Tingmosgang¹¹³. La définition fut reprise sans changement (en fait non reformulée) dans les traités signés entre Tibet et Ladakh en 1684, puis en 1842 et 1852, et enfin réactivée par le gouvernement indien pour mieux soutenir sa revendication de l'existence d'une «*traditional boundary*» au sud du Lanak La.

La frontière fut en outre démarquée en 1687, mais seulement entre Demchok et la colline de Karbonas, même si un doute subsiste quant à la coïncidence entre la ligne démarquée et la limite de l'espace défini comme ladakhi dans le «traité» de 930.

La formulation de revendications s'appuyant sur la tradition, soit sur des traités de partage de territoires ou de frontières, n'est pas une exclusivité indienne; elle est aussi invoquée par le gouvernement chinois. L'usage en est toutefois différent: ainsi ce dernier ne remettra pas seulement en cause la validité du traité, ou la possible absence de coïncidence entre les deux lignes, mais aussi la nationalité du Ladakh, considérant que Kyi-de Nyi-ma-gön fut «un prince local du Tibet chinois¹¹⁴»: la tradition peut être comprise selon des échelles différentes! De fait, les représentants chinois manièrent à l'excès une rhétorique à base de «syllogisme rétroactif»: le Tibet est aujourd'hui partie intégrante de la Chine, donc le Tibet a toujours fait partie de la Chine¹¹⁵.

112. A.H. Francke, «Antiquities of Indian Tibet», *Archeological Survey of India*, vol. II, p. 94, cité par M. Fischer et R.A. Huttenback, *op. cit.*, p. 19.

113. Voir le chapitre 5 pour l'intégralité du texte.

114. *Report of the Officials*, *op. cit.*, p. CR-56. Comme le remarquent M. Fisher et R.A. Huttenback, *op. cit.*, p. 21, «*Even the most exuberant Chinese historians have never claimed that Tibet was part of China in the tenth century.*»

115. La perception du lien unissant Tibet et Chine a connu une évolution notable depuis 1949: pendant la période maoïste on considère qu'il remonte aux Han, ou au moins à la fondation du Tibet historique par Srong Tsen Gampo; au cours des années 1980 le lien est daté de l'occupation du Tibet par les troupes de Koubilaï, puis de l'occupation au XVIII^e siècle par les troupes qing. Le discours officiel chinois privilégie aujourd'hui le lien avec la dynastie yuan; voir le chapitre 7. En fait, «l'histoire des Tibétains [...] forme une composante inaliénable de l'histoire de Chine»; Wang Furen et Suo Wenqing, *Highlights of Tibetan History*, Beijing, New World Press, 1984, p. 7.

Si l'argument d'une frontière traditionnelle sera régulièrement invoqué, il le sera non pas, ou alors rarement, sur la base de traités « historiques » (implicitement antérieurs à l'occupation britannique de la région) – trop rares – mais plutôt selon d'autres critères ayant trait à une pratique coutumière ou à l'administration des territoires litigieux.

La frontière coutumière (customary boundary)

La conception d'une « frontière coutumière » – définissant une souveraineté de fait – est validée par la mise en évidence d'une pratique avérée et récurrente de l'espace jusqu'à la frontière. Critère sans conteste le plus fréquemment invoqué par les deux parties au cours des discussions sino-indiennes, la *customary boundary* forma aussi le référent lors des négociations des traités entre la Chine et ses voisins, entre l'Inde et ses voisins. Elle permet de plus d'« évacuer » le problème de la reconnaissance des traités conclus par les systèmes politiques antérieurs, en recadrant les négociations sur les seules pratiques administratives ou sociales.

L'usage coutumier dans la région est celui du partage d'alpages, de territoires de chasses, ou d'activités liées à l'exploitation du sol ou, plus rarement, du sous-sol (sel, or). L'existence de lieux de campement est certes la preuve d'une utilisation humaine de la région, mais elle ne suffit pas à en préciser la nationalité, notamment dans le cas d'une pratique saisonnière ou épisodique. Les représentants chinois mirent en avant l'origine turque de la toponymie à l'ouest du massif comme preuve d'un usage régulier de la région par des populations turques du Xinjiang. Les représentants indiens considérèrent cet argument comme non pertinent et même dangereux, donnant l'exemple du toponyme Khotan (Xinjiang) qui est dérivé du sanskrit Kustana¹¹⁶.

Un autre critère qui fut surtout mis en avant lors des discussions des années 1960-1962, et qui sanctionne en somme le précédent, est celui d'*administration* effective de la zone litigieuse. C'est ainsi que les représentants indiens, pour appuyer leurs revendications sur la bourgade de Demchok, présentèrent de nombreux documents, dont :

- un croquis cartographique réalisé par un officier cachemiri vers 1865, qui localise Demchok comme ville-frontière ;
- le compte rendu d'une tournée faite par Faqir Chand, gouverneur du Ladakh, en 1904-1905 ;
- le registre des revenus du Tehsil du Ladakh, énumérant les revenus collectés à Demchok entre 1901 et 1940 ;
- la section Demchok du recensement de 1921¹¹⁷.

116. M. Fisher et R.A. Huttenback, *op. cit.*, p. 117.

117. *Ibid.*

Le côté chinois rejeta les documents en mettant en évidence leur apparente contradiction, mais ne lui opposa qu'un document faisant état de droits perçus par des autorités tibétaines de Gartok à Demchok¹¹⁸.

Côté indien, l'administration fut pendant plus d'un siècle un fait britannique, qui s'est exprimé au travers d'une présence politique souvent largement déléguée¹¹⁹, mais aussi d'une présence physique plus effective, dont les motivations allèrent de l'exploration sportive (chasse, randonnée) à l'exploration scientifique ou commerciale (cartographie, botanique, géographie). Soucieux de bien connaître les limites de leur souveraineté – ne serait-ce que pour mieux les renégocier par la suite –, les Britanniques ont légué une masse considérable d'études et de rapports de mission.

Même s'ils n'ont pas pu citer «un seul rapport officiel britannique de cette période qui prouve une *mauvaise foi* délibérée et un effort intéressé à modifier la limite¹²⁰», les délégués chinois rejetèrent «en bloc» les documents d'origine britannique présentés par les Indiens, les considérant altérés par les ambitions expansionnistes britanniques envers le Xinjiang et le Tibet¹²¹.

La frontière naturelle

Un dernier type de support de frontière a été mis en avant par les représentants indiens, celui de la ligne de partage des eaux :

Le fait que cette ligne a reçu la sanction de la tradition et de la coutume n'est en aucune façon un accident ou une surprise parce qu'elle est conforme au développement général de la géographie humaine et montre que les données sociales et politiques sont affectées par l'environnement physique. Il est naturel que les peuples aient tendance à s'établir de part et d'autre des chaînes de montagne ; et les limites des sociétés – et des nations – sont constituées par des barrières montagneuses¹²².

118. *Ibid.*

119. Voir au chapitre 5 le mode de contrôle britannique sur le Cachemire.

120. *Report of the Officials, op. cit.*, p. CR-177.

121. Ils les utilisèrent toutefois, lorsque ceux-ci leur permettaient d'appuyer leurs revendications, comme par exemple la carte illustrant l'ouvrage de sir Charles Bell, *Tibet Past & Present* (1924), qui présentait, en contradiction avec les pratiques cartographiques britanniques de l'époque, une frontière sud-occidentale proche de la version chinoise. La divergence est d'autant plus surprenante que Charles Bell précise que la carte est adaptée d'une autre, préparée par l'Indian Survey Department.

122. *Report of the Officials, op. cit.*, p. 235-236.

Plus qu'un critère de délimitation, ce que les Indiens tentèrent d'imposer au cours des discussions et qui demeure leur critère de référence est le principe d'une *frontière naturelle*, que matérialiserait la ligne de partage des eaux du système indo-gangétique, en fait le versant indo-gangétique du bassin versant du Gange et de l'Indus. Alors que les critères précédents jouaient à grande échelle, définissant un type de support dans un espace donné, celui de la frontière naturelle, explicite dans le texte, définit une rupture à plus petite échelle, une limite « sanctionnée par la tradition et la coutume » des aires d'influence indienne et chinoise. Ce principe fut implicitement remis en question par la Chine lorsqu'elle envahit en octobre 1962 le piedmont assamais de l'Himalaya, puis occupa la Sumdorong Chu à l'été 1986.

Alors que les référents précédemment cités peuvent être considérés comme non spécifiques parce qu'ils sont partagés par les deux États en présence, le concept de frontière naturelle apparaît comme typiquement indien. Si la dyade sino-indienne est constituée de trois segments, aux fins des négociations, l'intersection sino-indienne est appréhendée comme composée de cinq segments, différenciés selon des critères « géographiques, géopolitiques et militaires¹²³ » :

- le Jammu-et-Cachemire et le Ladakh ;
- le secteur central, qui se compose de l'Himachal Pradesh et de la portion de l'Uttar Pradesh voisine du Tibet ;
- le Népal et le Bhoutan, qui sont des États souverains ;
- la zone stratégiquement sensible du Sikkim, qui domine le carrefour entre Népal et Bhoutan d'un côté et entre Chine et Bangladesh de l'autre ;
- le secteur nord-est, qui est le point de rencontre géographique des frontières terrestres de l'Inde, du Bangladesh, de la Birmanie et de la Chine.

Cette représentation est un héritage pas forcément identifié comme tel, mais assumé, de la pensée stratégique britannique, mais aussi, au-delà, un héritage plus ancien de l'Himalaya comme limite symbolique d'une civilisation : « L'attitude indienne face aux frontières historiques, en particulier [...] les Himalayas, est mystérieusement métaphysique¹²⁴. » Elle en est aussi, nous l'avons vu, déconnectée par des populations qui ne peuvent pas être assimilées à celles des plaines en raison de leur altérité linguistique ou

123. Selon K.R. Singh, « Border management issues and strategic planning », D.V.L.N. Ramakrishna Rao et R.C. Sharma (dir.), *India's Borders: Ecology and Security Perspectives*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, p. 170.

124. Bhabani Sen Gupta, « India's borders: Problems of national security », *ibid.*, p. 48.

religieuse : les « frontières nord [de l'Inde] du Ladakh à l'Arunachal Pradesh, puis jusqu'au Nagaland, Manipur et Mizoram [...] sont pour l'essentiel à caractère tribal et présentent une ambivalence raciale¹²⁵ ».

Il y aurait donc coïncidence parfaite entre limite de civilisation, limite physique et limite stratégique dans l'idée de frontière naturelle, mais la mise en œuvre – à grande échelle – du concept s'avère plus délicate : sur la ligne de partage des eaux entre bassins du Takla Makan et de l'Indus, l'Aksai Chin constitue une zone aréique d'environ 37 000 km².

En fait, « il n'est pas nécessaire pour définir une ligne de partage des eaux qu'une rivière la traverse. Dans toute région, la principale ligne de partage des eaux est la chaîne qui sépare la majorité du volume des eaux de deux systèmes de rivières¹²⁶ ».

Les Chinois refusèrent de cautionner le principe de ligne de partage des eaux, remettant en cause d'abord la définition même : « une ligne de partage des eaux est nécessairement la ligne qui sépare complètement deux systèmes de rivières¹²⁷ ». Ils remettaient aussi en cause le principe même de définition de la frontière nord de l'Inde :

les formes géographiques ont un certain impact dans la formation d'une frontière traditionnelle, mais elles ne sont en aucune façon le facteur unique ou décisif [...] En fait, les formes naturelles d'une frontière traditionnelle suivent des formes physiques différentes dans différents secteurs en accord avec la situation observable au cours des années de juridiction administrative et d'activité des populations d'un pays, et il n'y a aucune raison pour qu'elle suive précisément une seule ligne de partage des eaux¹²⁸.

Le refus chinois de reconnaître le principe de la ligne de partage des eaux se justifierait donc parce qu'il ne correspond pas systématiquement à une pratique locale d'administration et d'activité. Mais c'est surtout le refus de l'héritage stratégique (celui du Raj) que les Chinois sanctionnent, comme ayant perverti les pratiques des populations à proximité des frontières. Au-delà, se dessine implicitement une revendication de réunification des populations locales que la frontière impériale aurait séparées à des fins stratégiques : les populations tibétaines et assimilées.

125. R.C. Shama et S.S. Deora, « Suggestive institutionnal framework for India's boundary control and dispute resolution », dans D.V.L.N. Ramakrishna Rao et R.C. Sharma (dir.), *op. cit.*, p. 128. L'ambivalence exprime ici le caractère transfrontalier des populations concernées.

126. *Op. cit.*, p. 38.

127. *Ibid.*

128. *Ibid.*

Deux horizons et deux pratiques qui se tournent le dos

Si les discours des gouvernements laissent parfois resurgir certaines références à ces frontières virtuelles présentes dans l'imaginaire collectif et politique, les marquages officiels se satisfont des frontières politiques, celles qui apparaissent sur les productions numismatiques nationales. Mais les positions des uns et des autres semblent irréconciliables puisque de part et d'autre des Himalayas se font face deux systèmes de valeurs, deux visions opposées de leur localisation géopolitique, même si elles ont en commun de devoir adapter à un contexte nouveau – celui induit par l'internationalisation de la frontière linéaire – des visions qui sont toutes deux héritées d'un passé impérial proche :

- représentations d'abord d'un environnement géographique (encore) perçu comme clos au sud, espace non encore borné au nord (parce que l'identité chinoise fut implicitement définie par opposition aux autres, désignés comme tels) ;
- pratiques associées de gestion des périphéries, ensuite, où les États semblent affecter aux limites des valeurs différentes : frontière sanctifiée pour l'Inde, non négociable parce que naturelle, mais frontière de gestion pour la Chine, où le retrait par rapport à une limite donnée, effective ou supposée, est envisageable dès lors qu'il facilite la gestion du territoire national, d'autant plus qu'il est perçu comme temporaire.

FRONTIÈRES ET STRATÉGIES FRONTALIÈRES DU PASSÉ

Le premier héritage qu'assume implicitement l'Inde contemporaine est le legs, par le Raj britannique, d'une Inde appréhendée comme unité et comme système : les litiges actuels intègrent avant tout des logiques qui ont prévalu à la définition des frontières tracées sur l'ensemble himalayen. Là comme ailleurs, la logique coloniale a façonné pour une large part les enveloppes territoriales, même si elle n'est pas la seule.

Il s'agit maintenant de rendre compte non plus des héritages stratégiques ou géostratégiques, mais des pratiques qui leur furent associées et qui ont servi à façonner pratiques, discours et situations (et implicitement litiges) actuels. Il importe de démêler l'écheveau d'une histoire complexe, où les héritages du passé ne sont pas forcément reniés ou simplement oubliés, mais plutôt réinterprétés ou, plus prosaïquement, adaptés ponctuellement à une autre réalité stratégique, qui tient compte de nouveaux équilibres politiques et militaires. Elle intègre notamment un fait contemporain qui est la

puissance nucléaire reconnue ou supposée de plusieurs des acteurs politiques en présence : la Chine bien sûr, mais aussi l'Inde et le Pakistan. La puissance nucléaire mobilisable génère une stratégie de défense propre, mais elle ne peut exister qu'en complément d'une stratégie plus « classique » qui intègre notamment l'échelle de la tactique, soit celle de l'avantage-terrain. Les revendications actuelles portent cet impératif ; le « tracer-frontière » (mais aussi le « revendiquer-frontière ») intègre ou cherche à intégrer cette nouvelle donne.

Dans cette région de construction nationale-territoriale récente et encore inachevée, la situation est quand même autre qu'une simple contestation de tracé tel que ce fut le cas pour de nombreuses frontières nées de la décolonisation. Les revendications chinoises sont en fait multiples : elles ne portent pas tant sur des espaces tibétains situés au sud des frontières que sur le contrôle de leurs accès ; elles portent aussi sur des espaces que les empires précédents n'avaient pas vraiment gérés. Mais surtout, elles n'ont été formulées que tardivement – plus d'une décennie après la naissance officielle des États actuels – et à la fin d'une période de « coexistence pacifique » au cours de laquelle les États ont fait montre de leurs orientations respectives.

La Chine ne refuse pas la possibilité que le gouvernement indien soit un héritier juridique de l'Empire des Indes (comme le fit l'Afghanistan vis-à-vis du Pakistan¹). En fait, rejointe en cela par le Pakistan, elle ne peut accepter que l'Inde puisse se considérer comme seul héritier idéologique du British Raj, voire qu'un tel héritage puisse être préservé. Il n'y a pas de conflit ouvert, même si la frontière demeure relativement fermée entre l'Inde et la Chine, et à peine plus ouverte entre la Chine et les États « intermédiaires » que sont le Népal et le Bhoutan.

Mais la question reste posée de savoir si la situation qui prévaut actuellement le long de l'interaction sino-indienne peut être effectivement modifiée pour faciliter la circulation des hommes et des idées, pour permettre la reconnexion des flux commerciaux arrêtés depuis 45 ans, sans que cela conduise à un nouveau conflit entre les États. Dans une perspective historique, comment expliquer que cette frontière, « scientifiquement » conçue entre la fin du XIX^e siècle et la première décennie du XX^e siècle dans un but à la fois stratégique et commercial, soit aujourd'hui, et malgré une réelle « détente », un second « rideau de fer » ? Enfin, quels sont les effets de ces tensions sur la cohésion des États en présence ?

Pour répondre à ces questions, il importe non seulement de rappeler l'histoire des raisons des tracés actuellement observés, mais aussi d'examiner les différents modes de gestion frontalière appliqués par les uns ou les autres

1. Rappelons que l'Afghanistan fut le seul État à voter contre l'admission du Pakistan à l'ONU.

depuis près de deux siècles. Car il s'agit moins d'une ligne que d'un espace intermédiaire chargé d'une forte identité ethnoculturelle, de personnes organisées depuis près de 1300 ans, si ce n'est en un « État », tout au moins en un peuple, et dont l'indépendance valorisée par l'usage de leur position a toujours constitué un enjeu pour les diverses parties extérieures en présence.

1. DES FRONTIÈRES PRÉIMPÉRIALES ?

1.1. AUTOUR DE L'EMPIRE : DES QUESTIONS DE DATES

C'est au cours de la période coloniale que les frontières actuelles ont été, sinon délimitées, au moins formalisées, soit sur le terrain, soit sur le papier, de façon bilatérale ou unilatérale. Mais le terme « période coloniale » est ambigu. Trois siècles et demi séparent le débarquement, le 24 août 1600, du premier agent de l'East India Trading Company de la démission, le 15 août 1947, du dernier vice-roi des Indes ; la colonisation britannique prit certes des formes diverses, mais déboucha à terme sur la territorialisation d'une présence qui ne s'entendait, à l'origine, que pour « servir son commerce avec la Chine² ». Sans pour autant retracer une histoire de la colonisation de l'Inde, il est nécessaire de rechercher ses implications spatiales, à travers les logiques de gestion et de marquage des territoires. Celles-ci doivent beaucoup aux héritages, aux pratiques politico-administratives déjà en place dans les territoires que dans leur colonisation de l'Inde les Anglais intégrèrent au British Raj, y compris bien sûr les frontières.

L'intérêt d'une référence à l'histoire pour l'étude des litiges frontaliers actuels n'est pas seulement celui d'un historique des frontières, dans le sous-continent et en Chine. L'approche historique recouvre aussi dans la région un caractère exceptionnel, en raison non seulement de sa mobilisation récurrente par les protagonistes pour justifier telle ou telle revendication, mais plus généralement par une référence constante à un héritage multimillénaire que les gouvernements (au moins pour l'Inde et la Chine) mobilisent afin d'y puiser leur légitimité contemporaine, comme pour mieux gommer cette

2. P.J. Taylor (dir.), *Political Geography of the Twentieth Century*, Londres, Belhaven Press, 1993, p. 175. La fondation de la maison de commerce, au capital de 72 000 livres sterling, était la réponse britannique au quasi-monopole hollandais sur le trafic d'épices à destination de l'Europe, autant qu'une réaction à l'omniprésence portugaise sur l'océan. La charte élisabéthaine qui en sanctionna la naissance le 31 décembre 1599 octroyait aux marchands de « l'Honorable Compagnie » le droit exclusif de faire commerce avec tous les pays situés à l'est du Cap de Bonne-Espérance. Rappelons que c'est l'East India Company qui contrôla le commerce avec la Chine, qui déclencha et conduisit la guerre de l'opium qui lui permit au XIX^e siècle d'échapper à la banqueroute, avec comme conséquence l'ouverture de la Chine aux autres puissances coloniales.

période perçue comme infamante de la colonisation qui, rappelons-le, fut pourtant moindre pour la Chine que pour l'Inde, la première n'ayant subi avant 1937 qu'une perte partielle de souveraineté, tandis que l'Inde fut au moins pendant 130 ans dirigée par une *British rule* qui imposa ses valeurs politiques et économiques, mais aussi légales et morales.

Paradoxalement, le rejet de la « colonisation » fut (et demeure) plus fort en Chine qu'en Inde, mais sans doute est-ce là la conséquence d'un marquage social et politique moindre. Ce fut aussi la mobilisation du passé antérieur, pourtant impérial, comme identitaire du peuple chinois contemporain, dont la mémoire collective a substantivé l'époque coloniale (soit le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle) comme le « *siècle de honte* », dont les historiens chinois compilent à l'heure actuelle les méfaits envers le peuple chinois.

1.2. AVANT LE XIX^e SIÈCLE : UN FOND DE CARTE POLITIQUE

La Chine et ses barbares

L'émergence d'un pouvoir hégémonique – la dynastie mandchoue – au nord du Grand Himalaya est à rapprocher dans sa temporalité de l'établissement de la suprématie anglaise dans la plaine du Gange. Mais la suprématie chinoise fut, à l'égard de celle de l'empire qui se construisait au sud, fragile et sans cesse forcée de composer avec des voisins difficiles.

Les envahisseurs mandchous mirent fin à la dynastie Ming et inscrivirent leurs premiers actes dans une stratégie expansionniste en instaurant militairement des « protectorats » : Mongolie en 1694, Tibet et Qinghai en 1724, Xinjiang et Ili en 1757 ; moins pour se prémunir d'une Europe encore absente de la scène centre-asiatique que pour renouer des liens politiques tombés en déshérence sous la dynastie Ming. Les seuls voisins qu'ils avaient étaient au nord et à l'ouest : un Islam affaibli par les luttes internes et rongé par une expansion russe qui ne fut menaçante que plus tard : Tashkent ne fut conquise qu'en 1864, Samarkand en 1868, Bokhara en 1869, Khokand en 1876, Merv en 1884, Pendjeh en 1885, et les Pamirs ne furent atteints que vers 1895. Au sud, les États indiens divisés étaient ingérés petit à petit par la colonisation anglaise. Dans un contexte historique qui leur fut d'abord favorable, ils reprirent à leur compte les pratiques diplomatiques héritées de la dynastie Ming.

La Chine tissa avec ses voisins des liens complexes de type suzerain/vassal qui purent se résumer, dans les périphéries lointaines, à l'installation chez le vassal d'un « amban » (équivalent du *foreign resident* en Inde) et à l'envoi régulier d'une mission d'allégeance à la cour mandchoue, porteuse

d'un tribut³. Cette pratique, déjà avérée sous les Hans, fut codifiée par les souverains Tang, et dans un premier temps reprise telle quelle par les fondateurs mandchous de la dynastie Qing :

- Pour les « barbares », c'est l'occasion d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en produits technologiques ou de luxe (thé, papier...) ⁴, au prix de l'acceptation préliminaire du statut de « vassal » : le commerce extérieur est monopole d'État, entre les mains de la Cour céleste.
- C'est aussi le prestige que confère vis-à-vis des autres barbares l'obtention d'un titre honorifique chinois dont la Cour n'était pas avare et qu'elle utilisait pour se concilier des voisins par trop turbulents, comme ce fut le cas pour le chef turgach Soulou en 722⁵. Le prestige est accru lorsque le souverain « barbare » obtient de l'empereur la main d'une de ses « filles ». La relation « oncle-neveu » (*kieou cheng*) ⁶ introduit en théorie une relation d'égalité : « un gendre n'était plus un vassal, il devenait un allié », quelle que soit la réelle filiation de la princesse impériale⁷. La princesse recevait de plus un fief personnel (un « lieu de baignade ») qui accroissait d'autant le territoire du barbare. L'intérêt en fut tel que, suite au refus de l'empereur Tang T'ai Tsung d'accorder une princesse chinoise à Srongsen Gampo en 634, l'armée tibétaine attaqua en représailles la ville de Sung Chou.
- C'est enfin l'excellente opération financière que représente l'envoi régulier de tributs à la Cour céleste : le transport et la nourriture des délégations tributaires étaient pris en charge par les Chinois, sans limite de temps ; elles pouvaient de plus commercer en toute quiétude, une fois leurs engagements tributaires remplis. La périodicité des missions de tribut ainsi que le nombre de représentants était d'ailleurs l'objet d'après négociations entre l'empire et les barbares, et dépendaient

3. L'amban ne joua pas toujours un rôle primordial dans le pays où il était en poste et n'intervenait généralement que discrètement dans la politique intérieure et internationale. Nous le verrons plus loin.

4. Le papier fut longtemps considéré comme produit hautement stratégique par les Chinois : on est dès lors surpris des quantités *a priori* élevées de papier que la cour des Tang a fourni au Tibet, comme les annales chinoises et tibétaines se plaisent à le rappeler.

5. Turbulent pillard allié aux Tibétains ainsi qu'aux Arabes ; René Grousset, *L'empire des steppes*, Paris, Payot, 1965, p. 164.

6. Paul Demiéville, *Le concile de Lhassa*, Paris, Collège de France, 1987, p. 6.

7. *Ibid.*, p. 6. L'auteur ajoute que les seules princesses impériales authentiques furent celles accordées aux princes ouïgours ; voir aussi J.R. Hamilton, *Les Ouïgours à l'époque des cinq dynasties*, Paris, Imprimerie nationale, 1955, p. 5.

beaucoup du type de produits que pouvait fournir le «barbare». De plus, certains commerçants barbares disposaient aussi d'un droit d'extra-territorialité ainsi que de l'immunité diplomatique⁸.

Mais le système pouvait toutefois s'avérer fragile et coûteux : les abus «barbares» réprimés sous un empereur énergique contribuèrent à la chute des dynasties par épuisement du trésor impérial. Bien géré, il était pourtant terriblement efficace, coûtant environ dix fois moins cher que les dépenses de guerre nécessaires pour obtenir le même résultat⁹. En fait, pour les uns comme pour les autres, ces relations commerciales étaient vitales et requéraient une stabilité politique certaine : si on compte six invasions tibétaines de la Chine des Tang entre 650 et 744, on recense aussi dix-sept ambassades et missions de pourparlers ; entre 634 et 848, il y aurait eu 191 échanges d'émissaires, soit en moyenne un tous les treize mois¹⁰.

Périphéries chinoises de l'ouest

C'est à la fin du XVIII^e siècle que l'État mandchou afficha un intérêt croissant pour les frontières de ses vassaux, au fur et à mesure que la présence européenne s'affirmait dans la région. Maîtres chez eux (en Mandchourie) et en Chine¹¹, ils devaient affronter à l'ouest une confédération mongole politiquement divisée, mais unie depuis peu par le bouddhisme autour du Jetsudamba Kutuktu. Réincarnation du bouddha Maitraya, le Jetsudamba Kutuktu n'en demeurait pas moins tributaire de la puissance spirituelle du dalaï lama, qui était pour l'heure renforcée par celle, temporelle, du panchen lama.

Au XVI^e siècle, la scène politique tibétaine était semblable à celle qui prévalait au VII^e siècle : un lieu d'affrontement entre grandes familles princières qui étaient désormais associées à différentes écoles du bouddhisme. Elle se résumait pour l'essentiel à des luttes d'influence entre l'ordre réformé des Gelugpas¹² et d'autres ordres plus anciens comme les Nyingmpa ou les

8. Signalées pour les relations Tang-Ouighours, ces prérogatives ne le sont pas pour d'autres peuples : oubli de la part des chroniqueurs ou privilèges accordés uniquement à ces «gardiens de l'empire»? *Ibid.*, p. 5.

9. Selon René Grousset, *La face de l'Asie*, Paris, Payot, 1955, p. 279.

10. Dung-dkar blo-bzang 'phrim-las, *The Merging of Religious and Secular Rule in Tibet*, Beijing, Foreign Languages Press, 1991, p. 21.

11. Rappelons que l'assimilation entre empire Qing et Chine est excessive, que «*what existed in fact was a Manchu Empire, of which China formed only one part*»; Owen Lattimore, *Studies in Frontier History*, New York, AMS Press, 1962, p. 77.

12. Les «vertueux» prônent un retour aux anciennes traditions bouddhistes, débarrassées de leur influence lamaïste : le célibat des prêtres, l'abstinence et le jeûne sont remis au goût du jour.

Kagyupa. De ce constat de morcellement naquit un « projet » géopolitique tibétain, de reconstruction de l'unité des hautes terres, passant par l'alliance avec un voisin (puissant), soit une association Mongols/Tibétains (la disparition de la dynastie yuans avait affaibli Mongols et Tibétains, détruisant l'unité politique des premiers et ôtant aux seconds leur protecteur).

La secte réformée des Gelugpa (les « vertueux »), née du charisme de Tsongkhapa vers 1405, s'allia tôt avec la famille Phagmodupa qui régnait alors sur le Ü. Son prosélytisme se répandit d'abord dans le Kham, puis parvint à s'implanter dans le Tsang où fut fondé le monastère de Tashilumpo, dans un fief Sakyapa, où l'ordre réformé s'installa difficilement. Le nouvel ordre ne s'imposa que plus tard, lorsqu'il parvint à convertir à sa doctrine Altan Khan, petit-fils de Dayan Khan et chef des Tümed-Mongols en 1578. Si Sonam Gyatso – chef des Gelugpa – y trouva un appui armé non négligeable, le chef mongol obtint quand à lui la reconnaissance spirituelle de son pouvoir séculier. Il donna au successeur de Tsongkhapa le titre de dalaï lama (« océan de sagesse »).

Désormais, l'action prosélyte des Gelugpa s'orientait en priorité vers les territoires du nord : Kham, Amdo, Kokonor et Mongolie. C'est d'abord dans ces territoires que furent recherchées les réincarnations successives du troisième dalaï lama¹³. Sur la base de la relation « prêtre-patron », le bouddhisme se répandit en Mongolie où il eut comme effet d'amorcer le processus de sédentarisation de la population autour des monastères, qui formèrent le noyau initial des villes actuelles.

Mais malgré le soutien d'une tribu mongole, l'essor du mouvement gelugpa demeurerait fragile : ce ne fut qu'à l'accession du chef koshot Gushi Khan (1637) que la secte réformée put réaliser l'unification du Tibet sous une même autorité. La nécessité d'une telle union apparut d'autant plus nécessaire que l'avancée de l'Islam se poursuivait dans les marches cishimalayennes, comme en Asie centrale.

L'unification du Tibet ne fut réalisée qu'après que le 5^e dalaï lama eut investi du titre de panchen lama son maître spirituel Lobsang Chökyi Gyaltsen (rétrospectivement le quatrième panchen lama), lui conférant de plus un pouvoir séculaire sur le Tsang et lui permettant de rivaliser à armes égales avec les Karmapa.

13. Le titre de dalaï lama a été attribué par rétrocession aux deux prédécesseurs de Sonam Gyatso. C'est la première apparition du titre, qui est encore en usage aujourd'hui, Sonam Gyatso étant la troisième réincarnation de sa lignée. Ce vocable d'origine mongole est peu usité au Tibet, où on lui préfère celui de Gyatso Rimpoché.

L'unification fut complète quand le pouvoir monastique (débarassé de la tutelle mongole¹⁴) parvint à intégrer au nouvel État le Ngariskorsum, après la défaite ladakhi que cautionnait le traité de Tingmosgamg en 1684. En fait, ce territoire était non pas formellement intégré au reste du Tibet, mais réservé au service monastique : « Les revenus du Ngarees-khor-sum seront réservés au remboursement des frais de fonctionnement des lampes sacrificielles, et à celui des cérémonies religieuses organisées à Lhassa¹⁵. »

Aux termes du traité, le Ngariskorsum jouissait d'un statut singulier : désormais intégré au Tibet, il était cependant sous la juridiction directe de Lhassa, qui n'était pas pour autant maître de ses ressources, puisqu'elles demeuraient l'objet d'un monopole ladakhi. Le territoire devenait une zone « neutralisée » entre les deux États, à mi-parcours entre les deux capitales, au carrefour avec les routes venant d'Asie centrale et avec une des deux portes tibétaines de l'espace mongol, dans lequel l'influence tibétaine était grandissante.

La région formait désormais un lien terrestre entre la cour de Lhassa et ses nouveaux alliés dzoungars de la région d'Ili, union qui inquiéta les anciens alliés koshot autant que la cour chinoise. En 1705, le nouveau chef koshot, Lhabsang Khan, décidait de réaffirmer son autorité sur le Tibet ; tacitement soutenu par la cour mandchoue, il démit le régent à la suite d'une intervention armée et assumait les pleins pouvoirs à Lhassa. En 1717, une armée dzoungar envahit le Tibet en prenant une route méconnue qui permit de prendre à revers les forces koshot et mit à mort son chef. La cour Qing n'était pas prête à concéder le centre religieux de l'Asie centrale à une tribu rebelle ; elle intervint aussitôt, mais il fallut attendre le 24 septembre 1720 pour qu'un troisième corps expéditionnaire parvienne à expulser les Dzoungars du Tibet, pour que les Mandchous puissent établir leur suprématie sur le pays.

Outre l'installation de deux ambans et d'une garnison à Lhassa, les Mandchous s'assuraient la maîtrise du Kokonor (porte du Tibet) puis celle des marches sino-tibétaines qu'ils annexent en partie : Litang, Batang et Dartsedo (qui deviendra Tatsienlu) passent sous le contrôle du gouvernement du Sichuan (1720). C'en était théoriquement fini de l'indépendance du pays, même si le « joug » mandchou ne dura guère plus d'un siècle, même s'il devint encore plus rapidement nominal.

14. La mort de Gushri Khan en 1655 marqua le début d'un désintérêt mongol pour l'administration du Tibet. Selon Margareth Fischer et R.A. Huttenback, *Himalayan Battleground: Sino-Indian Rivalry in Ladakh*, Londres, Oxford University Press, 1963, p. 37.

15. Article VII du traité ; M.C. van Walt van Praag, *The Status of Tibet*, Londres, Wisdom Publications, 1987, p. 288.

La prise de contrôle du Tibet permit aux Mandchous de nouer des liens directs avec la cour ladakhi et de contrôler, en initiant une alliance avec le second État des hautes terres, les flancs sud et ouest des territoires dzoungars. Le Ladakh, par sa proximité géographique, était autant que le Tibet sous la menace d'une action dzoungar : par sa fonction de grand marché transasiatique, Leh constituait un lieu privilégié de collecte d'informations sur le développement des activités politiques du Turkestan, notamment sur une possible alliance entre les Dzoungars et les musulmans du Cachemire. Des missions ladakhis furent reçues à la cour impériale entre 1724 et 1751 ; en 1732, le roi du Ladakh écrivit aux ambans chinois stationnés à Lhassa : « j'essaie de recueillir des informations sur Ye-erh-ch'i-mir [Yarkand]¹⁶ ». Mais après la soumission des Dzoungars en 1757, l'intérêt que portaient les Mandchous pour le Ladakh s'estomp¹⁷. Il en fut d'ailleurs de même vis-à-vis du Tibet, jusqu'à l'éclatement de la guerre avec le Népal, 40 ans plus tard. Cette quatrième intervention mandchoue fut certes justifiée par la relation prêtre-patron qui unissait le dalaï lama et l'empereur mandchou, mais plus sûrement par la crainte que soit mis en péril le contrôle exercé par le clergé lamaïste sur les populations mongoles.

En 1792, le pouvoir mandchou s'implanta une nouvelle fois au Tibet après avoir contribué à repousser une invasion gorkha : « L'empereur de Chine a trouvé que le temps était venu de réformer totalement l'administration du Tibet et de prendre le contrôle effectif des rênes du gouvernement afin d'exclure le danger possible de répétition d'une coûteuse expédition¹⁸. » Sur le papier, les réformes imposées représentaient une perte d'autonomie notable pour le gouvernement tibétain : les ambans contrôlaient les relations étrangères du pays, lui imposaient un statut de « territoire interdit » et intervenaient dans la politique intérieure. Dans la pratique, la distance séparant la cour mandchoue de Lhassa rendit l'application des ordres aléatoire, et surtout les réformes ne furent pas conduites en raison du déclin du pouvoir mandchou, qui s'amorça dès la mort de l'empereur Qianlong¹⁹. Dès le début du XIX^e siècle, le pouvoir mandchou au Tibet devint nominal ; les ambans n'eurent plus aucune autorité²⁰.

16. M. Fischer et R.A. Huttenback, *op. cit.*, p. 43.

17. Lors du conflit sino-indien de 1962, la question du statut du Ladakh d'alors fut soulevée par le gouvernement chinois, notamment sa possible vassalité vis-à-vis des Mandchous. Toutefois rien, même dans les correspondances des ambans, ne permit d'étayer cette thèse.

18. Dorothy Woodman, *Himalayan Frontiers*, Londres, Cresset Press, 1969, p. 40.

19. M.C. van Walt van Prag, *op. cit.*, p. 21.

20. Par contre, le gouvernement tibétain sut « réactiver » la clause de territoire interdit pour se prémunir de toute avancée britannique.

L'Inde et la scène centre-asiatique

Au sud, l'Inde du XVIII^e siècle était divisée entre les ruines de l'empire moghol, qui n'avait pas résisté à la mort d'Aurangzeb, et la puissance montante de la Confédération mahratte. Entre les deux pouvoirs, les commerçants de l'Honorable Compagnie commencèrent à s'affirmer comme force régionale au détriment des Français. La bataille de Plassey²¹ est considérée comme une étape décisive dans la construction de ce qui deviendra l'Empire britannique des Indes, car elle place effectivement le Bengale entre les mains des Anglais, pouvoir qui sut conforter Warren Hastings (gouverneur général du Bengale) en s'appuyant sur les chefs mahrattes de l'Inde du Nord²². Mais pour l'heure, les frontières qui étaient tracées sur le massif ne devaient rien ou presque aux Britanniques, mais plutôt aux Gurkhas, sikhs, Dogras, Tibétains et Bhoutanais.

Au nord, entre Sutlej et Tista, les « collines » étaient caractérisées par une fragmentation du pouvoir politique entre une cinquantaine de principautés²³. La fortune de ces micro-États reposait sur une économie à base agricole, où était mise à profit une complémentarité territoriale : mise en valeur de la région Pahar – exploitation des terres fertiles du Terai, que les « Rajahs des collines » contrôlaient sur une profondeur moyenne de 30 kilomètres depuis le pied des collines²⁴.

La richesse tenait aussi pour beaucoup à la localisation de la principauté le long d'un axe transhimalayen, comme c'était le cas pour la dynastie malla de Katmandou dont la capitale, ainsi que Patan et Sanku, était née du développement du commerce transhimalayen vers le VIII^e siècle²⁵. Il est vrai

21. Plassey, ou Palasî, est un village du Bengale au nord de Calcutta, où les troupes anglaises, dirigées par sir Robert Clive, livrent pour la première fois bataille le 23 juin 1757 et défont Su Radja Daoula, qui dirigeait une coalition moghole intégrant des détachements français.

22. Warren Hastings bénéficia de plus de la *Pitt's India Act*, qui lui octroya les pleins pouvoirs, non seulement sur le Bengale, mais aussi sur les « présidences » de Bombay et de Madras, qui furent intégrées à sa juridiction, soit la totalité des possessions britanniques. Il en abusa, comme le prouve le procès qui lui fut fait de 1788 à 1795.

23. Chiffre approximatif, selon L.F. Stiller, *The Rise of the House of Gorkha*, Katmandou, Ratna Pustak Bhandar, 1975, p. 34. Notons que leurs dirigeants étaient largement sans-kritisés, sous l'influence des populations rajpoutes qui avaient fui la plaine de l'Inde, alors sous domination musulmane.

24. *Idem*, p. 52. Mais l'auteur précise, page suivante, que ces rajahs ne favorisaient pas la mise en valeur des terres, encourageant plutôt une activité de bucheronnage, d'élevage d'éléphants et de pâtures. Cela indique sans doute le refus d'impulser un développement économique jugé trop hasardeux (les limites interétatiques étaient alors incertaines et de plus très changeantes) et faisait de ces terres des zones-tampons avec les voisins, pratique que conserva intacte la dynastie gorkha avec d'autres voisins, les Britanniques.

25. « Gardien des passes qui relient à longue distance l'Inde des rajas et la Chine des empereurs, le Népal se voit promu brusquement courtier des deux mondes. On déserte la terre trop peu lucrative pour se lancer dans le négoce » ; Sylvain Lévy, *Le Népal*, 2^e édition,

que l'itinéraire par le Népal, en venant de l'Inde du Nord, était sans conteste le plus sûr et le plus aisé pour qui voulait se rendre au Tibet, à tel point que les marchands cachemiris et arméniens l'utilisaient volontiers²⁶. À cette fortune s'en ajoutait une seconde pour les Mallas, de détenir depuis le XVI^e siècle le monopole de la frappe de la monnaie ayant cours au Tibet²⁷.

Fondamental par la richesse qu'il apportait, le contrôle des échanges avec le Tibet devint objet de luttes entre les principautés népalaises au XVII^e siècle, notamment entre celles de Gurkha (cours médian de la Marsyandi) et de Katmandou, autant qu'avec le Tibet. Les enjeux en étaient l'attribution d'un monopole commercial, mais aussi la possession des forteresses qui contrôlaient les passes himalayennes :

- Entre 1625 et 1630, le roi gurkha Rama Shah s'empara du territoire entre son royaume et Kyirong, puis envahit le Tibet. Un accord tibéto-gurkha fixa la frontière à Kukurghat : Rama Shah obtint ainsi le contrôle de la route du Tibet.
- En 1645, les Tibétains reprirent possession de la zone, qu'ils ne conservèrent pas longtemps.
- Avant 1649, le roi Pratap malla de Katmandou prit (ou reprit) aux Tibétains la passe de Kyirong ainsi que celle de Kuti²⁸. Le traité de paix que les deux gouvernements signèrent (sans doute en 1650) accorda aux Népalais, outre le monopole du commerce et de la monnaie d'argent avec le Tibet, le privilège d'ouvrir 32 maisons de commerce bénéficiant de l'extraterritorialité à Lhassa, ainsi qu'une exonération de droits de douanes pour les commerçants de Katmandou et, surtout, une souveraineté partagée sur les villes-frontière de Kuti et Kyirong²⁹.

La perte d'un accès au Tibet fut d'autant plus mal acceptée par les Gurkhas qu'à partir de 1720 la présence (estimée à 10000 hommes) d'un corps expéditionnaire chinois venu chasser les Dzoungars du Tibet – et qui

Paris, Ernest Leroux, 1905, 1985, t. II, p. 185. En réalité, l'agriculture continuait à occuper la majorité de la population, mais l'élan initial était donné. À l'opposé, pour une principauté comme Lamjung, au pied du Larke La, le commerce constituait l'essentiel des revenus.

26. Le Ladakh ayant interdit le transit des marchandises à travers son territoire en 1639, les maisons cachemiries déplacèrent du Ladakh vers le Népal le gros de leur commerce. Lucette Boulnois, *Poudre d'or et monnaie d'argent au Tibet*, Paris, CNRS, p. 125.

27. L'argent natif du Tibet était manufacturé à l'Hôtel des monnaies de Katmandou puis retournait au Tibet sous la forme de tangkas, unité monétaire tibétaine. Le gouvernement malla retirait de l'affaire une commission de 12 %, pour la frappe et pour l'alliage de cuivre qui entrait dans la composition des pièces. Selon L. Boulnois, *op. cit.*, p. 135.

28. Sylvain Lévy, *op. cit.*, p. 255.

29. Prem R. Uprety, *Nepal-Tibet Relations 1850-1930*, Katmandou, Puga Nara, 1980, p. 20-21. Les Népalais ne conservèrent qu'un quart de siècle le contrôle sur Kuti et Kyirong.

reçurent à l'avance cinq années de solde – provoqua un gonflement considérable du commerce transhimalayen en général, et de celui de l'argent en particulier³⁰. Prithvi Narayan Shah, dirigeant alors le royaume gorkha, se lança dans la conquête de la vallée de la Bagmati, après avoir occupé les forts de Nowakot (1744) et de Naldum (1746), bloquant les routes de Kyirong et de Kuti, étouffant ainsi Katmandou en coupant la vallée de ses sources de revenu tibétaines³¹. Le commerce Inde/Tibet, un instant stoppé, se réorienta alors vers le Bhoutan et le Kumaon, mais il avait alors fortement diminué³².

Prithvi Narayan parvint ensuite à mettre en place un véritable blocus en prenant possession de la route qui menait à l'Inde. La vallée fut économiquement étouffée, mais les Gorkhas ne s'en rendirent maîtres qu'après la chute de la forteresse de Kirtipur, qu'ils mirent neuf ans à conquérir. Les villes de la vallée tombèrent alors très vite et la conquête du royaume de Katmandou s'acheva en novembre 1769, par la chute de Bhatgaon. La conquête se poursuivit, même après la mort de Prithvi Narayan, en direction des autres royaumes des marches indo-tibétaines jusqu'au Garhwal et au Sikkim, qui fut réduit à la taille du seul bassin supérieur de la Tista. Vers le sud, les Gorkhas annexèrent Choupandi et Morang pour renforcer leur frontière face aux possessions britanniques : le Népal moderne était né.

Prenant prétexte du rôle joué par le Tibet dans le conflit qui les opposa au Sikkim ainsi que lors de la négociation du traité de Walong en 1775, mais remettant surtout en cause l'accord commercial conclu en août 1775, les Gorkhas attaquèrent le Tibet³³. Une première offensive leur permit de s'emparer de Tingri et de Shekar Dzong. Un traité signé à Kyirong en 1789 fut aussitôt remis en cause par le gouvernement tibétain. Les hostilités reprirent alors et déclenchèrent en 1792 l'intervention de l'armée mandchoue, qui parvint à occuper la vallée de la Bagmati. Le traité de Nawakot (septembre 1792) obligea le Népal à accepter une suzeraineté chinoise (une mission tributaire tous les cinq ans) et la fin du commerce de l'argent. Aucune clause du traité n'avait trait à la frontière entre les deux pays, mais

30. Le seul commerce de l'argent en direction du Népal aurait été alors multiplié par 80, voire plus. Se reporter à L. Boulnois, *op. cit.*, p. 147 et suivantes.

31. L.F. Stiller, *op. cit.*, p. 111. La forteresse de Naldum fut rapidement reprise par les Mallas ; elle ne fut définitivement acquise qu'en 1754.

32. Selon Hodgson, British Resident à Katmandou en 1830, ni les Kumaonis ni les Bhoutanais n'avaient l'énergie ou les capitaux nécessaires pour contrebalancer les Newars ; Prem R. Uprety, *op. cit.*, p. 29.

33. *Ibid.*, p. 32-33. L'accord prévoyait la reprise du commerce de l'argent entre les deux pays, ainsi que l'obligation de passage du commerce avec l'Asie du Sud par les seules passes de Kuti et Kyirong. Mais le document ne fixait pas le taux d'échange des monnaies dépréciées introduites par les Mallas au début de la conquête gorkha, ni les modalités techniques nécessaires à la reprise d'un commerce régulier. Les Tibétains le violèrent très rapidement.

le Tibet récupéra alors les passes de Kuti et de Kyirong, et annexa de plus la région de la Chumbi, que le Bhoutan avait en 1768-1769 soustrait à la souveraineté du Sikkim, pour la reperdre en 1772.

La perte fut rude pour le Népal, mais il n'en demeurait pas moins un nouveau pouvoir politique territorialisé en Asie du Sud, qu'une frontière de près de 1 100 km séparait, notamment des possessions britanniques de la plaine du Gange, à quelques centaines de kilomètres à vol d'oiseau de Calcutta. Alors que sa frontière nord ne subit plus désormais que quelques modifications de tracé jusqu'à sa fixation par traité dans la seconde moitié du ^{xx}e siècle, sa frontière sud connut des modifications successives pendant plus d'un siècle, conséquences de l'implication croissante des Britanniques dans les affaires himalayennes.

L'activité des agents de l'Honorable Compagnie demeura dans un premier temps strictement commerciale : ils cherchaient avant tout à promouvoir de nouvelles routes avec le Tibet, perçu comme un marché prometteur, parce que son gouvernement réglait ses achats importants en or, mais aussi parce que le pays pouvait constituer une nouvelle porte vers la Chine du Sud³⁴.

Une première tentative à caractère politique mais recouvrant toujours un objectif commercial (préserver la libre circulation le long de l'axe Inde/Tibet par Katmandou) se conclut par un échec cuisant. La mission Kinloch (1767), qui devait venir en aide aux Mallas de Katmandou, fut stoppée et détruite par les Gurkhas dans les collines. L'échec de l'intervention et les mesures consécutives de rétorsion prises par les Gurkhas à l'encontre des étrangers expliquent l'attentisme observé pendant plus de 40 ans par les Britanniques vis-à-vis du Népal. Cela explique plus encore le refus britannique d'acquiescer à la demande d'assistance qu'envoya le gouvernement tibétain après le déclenchement de l'invasion gurkha, en 1789³⁵.

Il n'en est pas de même pour le Bhoutan, où Warren Hastings profita des luttes de successions engendrées par la mort de Desi Shidariva pour prendre Rangpur et assurer par le traité de Calcutta (5 avril 1773) la

34. Selon John Mac Gregor, *Tibet, A Chronicle of Exploration*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1970, p. 195. À l'inverse, la Chine pouvait constituer à son tour une porte d'entrée vers le Tibet : c'était l'objectif assigné à la mission Cathcart, qui n'atteignit pas son but, après la mort de son chef en route ; F.A. Greenhut II, *The Tibetan Frontier Question*, New Delhi, S. Chand, 1982, p. 2.

35. Ce n'est qu'après ce refus que le panchen lama fit appel aux Chinois ; R. Dhanalxmi, *British Attitude to Nepal's Relations with Tibet and China*, New Delhi, Bhari Publications, 1981, p. 18. La demande tibétaine relativise d'abord l'influence exercée par la Chine au Tibet à cette époque. Elle montre ensuite le caractère secondaire qu'occupait alors la région himalayenne dans la stratégie d'expansion commerciale des Britanniques, qui privilégiaient avant tout le marché chinois. La crainte formulée ici pour la première fois d'hypothéquer ce marché ne cessera dès lors de hanter les stratèges anglais, les freinant plus tard dans leur volonté d'expansion vers le nord et l'Asie centrale.

suzeraineté britannique sur le Cooch Bihar³⁶. Poursuivant sa campagne, il pénétra à l'intérieur du Bhoutan et imposa un traité de paix le 25 avril 1774, le premier traité que les Britanniques aient négocié avec un État himalayen. Pour l'heure, ce fut surtout pour eux l'occasion d'établir des contacts avec le Tibet (le panchen lama ayant servi d'intermédiaire lors de la négociation du traité), répondant à leur besoin d'établir une route commerciale de remplacement avec ce pays, indispensable depuis que les Gurkhas leur avaient fermé le Népal.

1.3. LA FIN DE LA SUPRÉMATIE GURKHA : LES PREMIÈRES FRONTIÈRES ANGLAISES

Jusqu'au début du XIX^e siècle les Anglais étaient demeurés fidèles, dans la gestion de leurs possessions, à une logique commerciale : le contrôle des routes, des défilés, des points d'appui avait été préféré à une logique territoriale, qui était d'ailleurs absente des traités qu'ils signèrent en Himalaya. Cette même « souplesse » se retrouvait dans l'exercice de leur autorité en Inde, par l'entremise d'un pouvoir territorial largement délégué – l'*Indirect Rule* – s'appuyant sur les gouvernements locaux et répondant aux vœux de parcimonie de la compagnie « afin de maintenir un système d'administration coloniale peu coûteux et efficace³⁷ ». C'est ainsi que, même vidée de toute réalité politique, le pouvoir moghol fut maintenu jusqu'en 1871, la loyauté envers tous les princes étant considérée par les Anglais comme la pierre angulaire du pouvoir britannique en Inde.

À partir de 1818 le rapport de forces politique en Inde était fort différent de celui qui prévalait sous le gouvernement de Warren Hastings : la puissance marathe n'existait plus ; « cette année-là, le dominion britannique en Inde devint le dominion britannique de l'Inde³⁸ ». Les Anglais qui avaient été maintenus à l'écart des développements politiques en Himalaya furent désormais impliqués à des degrés divers dans la région, conséquence de deux guerres qui les opposèrent aux Gurkhas entre 1814 et 1816. Jusqu'alors, la politique de non-intervention pratiquée avec un certain succès ailleurs dans le sous-continent indien, malgré les missions de conciliation, les résidents envoyés, les traités commerciaux passés, se révéla être un échec. Non seulement le marché népalais, mais aussi le marché tibétain restaient fermés

36. Que le Bhoutan avait vassalisé un siècle auparavant, y installant un gouvernement et un représentant.

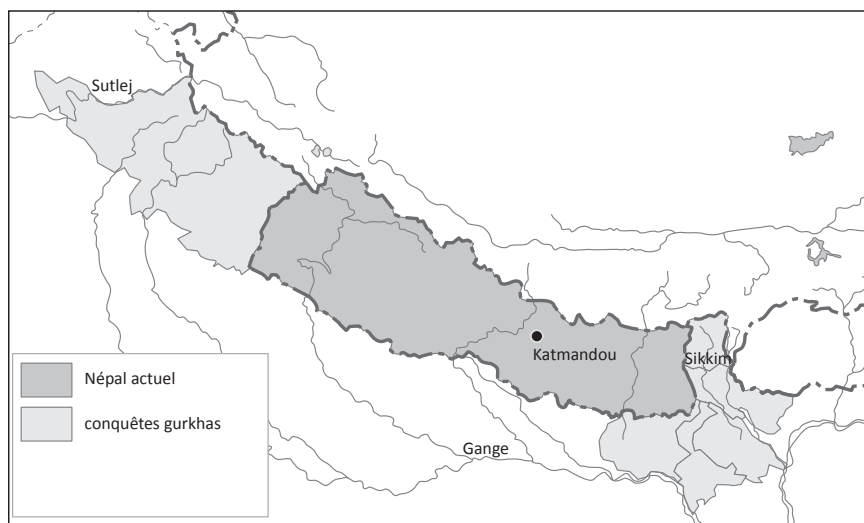
37. P.J. Taylor, *op. cit.*, p. 176. Wellesley, gouverneur de 1798 à 1805, fut blâmé par la compagnie pour avoir étendu les possessions anglaises sur New Delhi et le Carnatic au mépris des décisions du Parlement, constituant un empire *trop vaste pour une gestion rentable*.

38. P. Spear, *India, A Modern History*, vol. X, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1961, p. 225.

aux commerçants britanniques, tandis que les Gurkhas, malgré leur défaite face à la Chine, s'affirmaient comme la principale force de la région, contrôlant pratiquement tout le piedmont himalayen, soit les principales portes méridionales du Tibet. La situation était d'autant plus amère pour les Anglais qu'ils avaient accepté comme principe de partage d'influence au pied des collines que les Gurkhas pouvaient continuer à exploiter les terres qu'ils avaient pris aux autres rajahs des collines, aussi longtemps qu'ils s'acquitteraient des taxes zamindaris³⁹.

Arrêtés dans leur expansion vers le nord, les Gurkhas entreprirent une série de conquêtes vers l'ouest qui les menèrent jusqu'à la ligne de crête dominant la rive gauche de la Sutlej, en annexant le Garwhal et le Kumaon, les mettant en contact avec les possessions sikhs du nord de l'Inde⁴⁰. À l'est, ils envahirent le Sikkim avec lequel ils avaient pourtant signé en 1774 un traité d'amitié et de délimitation de la frontière commune⁴¹; vers le sud, ils poussèrent jusqu'au Terai, où ils se heurtèrent aux possessions anglaises.

Les conquêtes des Gurkhas



39. Le zamindar est propriétaire de la terre à condition qu'il verse au gouvernement un impôt se montant à environ 50 % des revenus qu'il perçoit des paysans.

40. Les Gurkhas tentèrent sans succès de s'emparer du fort de Kangra: «*Had the Nepalese succeeded in reducing Kangra, there is little doubt that they would have very shortly after extended their conquest to Cashmere*»; Kennedy, *Report dated 6 July 1824*, p. 261. Ils ne purent réaliser leur objectif; les tensions croissantes à la frontière sud à partir de 1811 les obligèrent à relocaliser leurs troupes face aux Britanniques.

41. Robert Rieffel, *Le Népal*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, p. 50.

Cette région agricole potentiellement riche, mais fortement paludéenne (elle le restera jusqu'en 1955), n'offrait aucune forme de relief sur laquelle puisse se fixer une limite. Mais les tensions entre Anglais et Gurkhas, qui dégénérèrent en 1814 en un conflit ouvert, ne devaient pas tant à l'absence de limite visible qu'au problème de souveraineté sur les terres des rajahs que les Gurkhas avaient subjugués, terres qui étaient auparavant exploitées en zamindaris. Plus encore que la mise en avant d'une question de tracé frontalier, il faut prendre en compte la volonté britannique de s'affirmer face à un pouvoir qui pouvait s'avérer menaçant pour le devenir de l'Honorable Compagnie⁴².

Un premier changement intervint à la suite de l'occupation du Teraï de Butwal par le Népal en 1805 : au début de 1806, une lettre fut adressée à la Cour du Népal pour affirmer que « tout zamindari quittant le gouvernement de la compagnie lui [était] inacceptable⁴³ ». En 1810, une seconde étape était franchie par les Britanniques par le biais de leur *principe de limitation* : « qu'aucune interférence ne viendrait de la part du gouvernement britannique dans les actions du Népal dans les collines et que d'autre part les autorités népalaises ne devaient en aucune façon s'étendre en contrebas des collines⁴⁴ », leur assurant les bases légales d'une action contre les Népalais dans le Teraï.

Les accrochages se multiplièrent, principalement dans les secteurs du Teraï de Butwal et de Rautahat. Le premier avait été concédé à la compagnie par le nawab wizar d'Oudh. Dans le second, les Britanniques justifiaient de 30 années d'administration ininterrompue sur 22 villages, que les Gurkhas avaient conquis et revendiquaient sur la base d'une occupation antérieure.

Un premier accord passé entre les deux gouvernements au début de 1813 permit de mettre sur pied une commission mixte chargée de l'étude des revendications frontalières respectives, dirigée d'un côté par Paris Bradshaw et de l'autre par Kishan Pandit⁴⁵. La commission ne parvint pas à définir un compromis, au regard de l'égale légitimité des deux revendications, autant que de la personnalité des deux représentants⁴⁶.

42. Pour les Anglais, la principale menace était celle d'une coalition des princes indiens contre la présence britannique, notamment d'une alliance Gurkhas/Marathes. Ce fut d'ailleurs une des options envisagées par les Gurkhas pour vaincre l'armée des Indes, où les soldats anglais n'entraient que pour 1 % des effectifs.

43. Secret Consultation, July 17, 1806, n° 89. Official note from the Persian secretary to government to Sri Kishan Pandit, vakil of the raja of Nepal, dated 6 January 1806; L.F. Stiller, *op. cit.*, p. 328.

44. Lettre du gouverneur général au raja du Nepal, datée 7 mai 1813, cité dans *ibid.*, p. 244.

45. *Ibid.*, p. 330.

46. L.F. Stiller, *ibid.*, insiste sur le caractère exécrationnel de Paris Bradshaw : « a pompous, militarily correct figure [...] whose interpretation of British colonial justice divided the world into those who were wrong and those who were British ».

Les deux gouvernements produisirent une ample documentation pour étayer leurs revendications respectives, excluant ainsi l'hypothèse d'un cas simple d'usurpation de territoire :

- La revendication britannique sur Butwal était basée sur la primauté de revendication, celle des Gurkhas ayant été déclarée plus tardivement.
- Pour les 22 villages, les revendications britanniques ne s'appuyaient pas sur des textes, mais sur une administration ininterrompue de 30 années, tandis que les Népalais pouvaient justifier de titres de propriété antérieurs.
- En fait, si, pour les uns ou les autres, le tracé de la frontière était évident, sa définition sur le terrain l'était moins. La région n'ayant pas été cartographiée, les distances étaient estimées⁴⁷ ; à l'échelle du village, seuls pouvaient trancher les témoignages oraux, eux-mêmes sujets à caution : « chaque zamindar qui perd un acre fait de cette perte la base d'une revendication de revenu de vingt⁴⁸ ».

Francis Rawdon Hastings, gouverneur général des Indes, fit clore la dispute en ordonnant l'occupation militaire des territoires litigieux, enclenchant ainsi le processus d'affrontement entre les deux pays⁴⁹. Le traité de Sugauli (2 décembre 1815) cautionna la victoire anglaise, mais surtout définît les frontières est, ouest et sud du Népal, qui n'ont plus guère changé depuis : le pays perdit le Kumaon, le Garhwal, les Thakurai de Bara et Athara, Darjeeling, en tout 90 000 km², soit 40 % de son territoire. En 1816 (mémoire de cession) puis en 1860 (traité du 15 novembre), plusieurs territoires furent restitués aux Népalais : les zones de Teraï entre les rivières Gandak et Rapti, puis celles entre Kali et Rapti ainsi que la zone de Gorakhpur (les dernières cessions furent faites en remerciement de l'aide apportée par les Népalais aux troupes britanniques lors de la révolte des Cipayes de 1858)⁵⁰.

47. Bradshaw reconnut lui-même que sur une distance de 60 km, l'erreur atteignait 15 %.

48. L.F. Stiller, *op. cit.*, p. 331.

49. L'option radicale de l'affrontement face à un simple contentieux frontalier exprime sans doute la crainte du marquis de Hastings qu'une alliance Gurkhas/sikhs/Marathes puisse compromettre la présence anglaise en Inde. La victoire britannique devait être « exemplaire » : la préparation fut minutieuse (enquêtes « de terrain » pour localiser toutes les pistes permettant de pénétrer au Népal) et près de la moitié des effectifs de l'armée du Bengale fut engagée (près de 50 000 hommes contre 12 000 Népalais).

50. Une clause du traité stipulait que les Britanniques s'engageaient à verser une annuité de 200 000 roupies en compensation de la perte de revenus que la cession du Teraï causait aux anciens détenteurs de ces fiefs. La modification datée de la fin de 1816 rend aux Gurkhas les territoires en échange d'une indemnité annuelle de 200 000 roupies (pour des terres dont le revenu total fut estimé en 1834 à 991 000 roupies!).

Une commission fut mise sur pied pour démarquer « *a straight line of frontier* », qui se présentait comme une succession de lignes brisées reliant les points où les rivières népalaises débouchent dans la plaine. Une ultime démarcation fut réalisée en 1875, pour ajuster au nord de Gorakhpur les acquisitions népalaises de 1860. Seules exceptions à ce tracé frontalier en plaine, les secteurs des chaînes de Dundwa et de Sameswar, où la frontière suit la ligne de crête. Pour être plus visible, la frontière du Terai fut matérialisée par une haie de bambous et de 894 piliers de maçonnerie, de Barneo Mandi en rive gauche de la Kali à la trijonction avec le Sikkim au pic Phahit⁵¹.

La Grande-Bretagne se garda d'annexer le cœur du royaume gorkha, même si elle installa un *résident* à Katmandou (aux pouvoirs d'ailleurs fort réduits tant que dura la dynastie gorkha) : « A Calcutta [...] il y avait une certaine inquiétude qu'une interférence dans cette portion de la sphère d'influence chinoise puisse engendrer des représailles contre le commerce britannique à Canton ou sur la côte chinoise⁵². » Certains militaient même contre une telle annexion, redoutant ses conséquences pour la paix de l'Empire : « une frontière de sept ou huit cent milles entre deux nations puissantes se tenant toutes deux en profond dédain semble préfigurer tout sauf la paix⁵³. »

Le tracé de la frontière de 1816, malgré les pertes territoriales, ne lésait pas trop les intérêts des Gorkhas, qui avaient toujours considéré « *that the Himalayan foothills were their strongest line of defence* ». Il les privait par contre de leur hégémonie en Himalaya, en mettant entre les mains des Anglais le Kumaon et le Garwhal⁵⁴.

Ceux-ci purent entreprendre une politique de « contention » du dynamisme gorkha en occupant aussi la bande de terre s'étendant de Darjeeling au Bengale, qu'ils achetèrent au gouvernement sikkimais en 1835 pour 300 livres (et une annuité de 600 livres). Ils y gagnèrent, outre la surveillance de la frontière sikkim-népalaise, celle de la porte d'entrée du Tibet que forme la cluse de Sivok-Gola : c'est par cette cluse puis la vallée de la Chumbi que passait la route la plus courte entre Calcutta et Lhassa. La compagnie des Indes acquit aussi des zones très riches, désormais débarrassées des influences gorkha et tibétaine, grâce auxquelles elle put reconstruire le

51. Élisée Reclus, *Géographie universelle*, t. VIII, Paris, 1883, p. 170.

52. Alistair Lamb, *Britain and Chinese Central Asia: The Road to Lhassa, 1767 to 1905*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1960, p. 134.

53. *Ibid.*, p. 39-40.

54. La défaite leur laissait quand même le contrôle des deux principales routes vers le Tibet. L'accroissement des échanges avec ce voisin (les revenus du commerce passeront de 80000 roupies à 250 000 roupies en 20 ans) leur permettra de reconstruire l'économie du pays, très affectée par deux années de guerre.

monopole d'exploitation du thé dont elle avait été frustrée par l'*Earl Grey's Act* en 1834⁵⁵, en contrebas de Dorje Ling (Darjeeling; le «pays du tonnerre») qu'elle avait acquis au traité de Tetuliya (1817).

C'est par le Sikkim qu'elle développa un axe commercial avec le Tibet, d'autant plus facilement que ce pays himalayen était affaibli par les annexions territoriales qu'avaient réalisées à ses dépens le Népal, le Bhoutan et le Tibet. En privilégiant la passe de la Chumbi, les Anglais accélérèrent un processus que l'invasion gorkha avait amorcé: sur les traces de l'armée gorkha, des Népalis avaient commencé à coloniser les contreforts peu peuplés du Mahabarat⁵⁶. Ils favorisèrent d'ailleurs le processus, en espérant affaiblir à leur profit le clan bhotya au pouvoir. De plus, le développement rapide du commerce par la route de la Chumbi attira de nombreux commerçants népalis à Kalimpong, qui devint le principal centre commercial cishimalayen.

Une colonisation continue et une vitalité démographique élevée bouleversèrent la répartition ethnique du Sikkim: un siècle plus tard, le pays présentait un tout autre fond ethnique: les Bhotyas formaient désormais une minorité – bouddhiste – régnant sur les Népalis majoritaires, de confession hindoue.

2. AU NORD DE L'INDE: HISTOIRES DE THÉ ET DE LAINE

2.1. LA RÉDUCTION DU BHOUTAN À UN ÉTAT DES COLLINES

Jusqu'à présent la compagnie ne s'était guère impliquée dans les territoires au-delà de 90° E, du Cooch Bihar⁵⁷. Le traité de Yandabô qui clôt la première guerre indo-birmane (1824-1826) lui assura la possession de l'Assam en 1826. Dès lors voisins directs du Bhoutan, les Britanniques furent exposés aux incessantes querelles entre paysans bhoutanais et assamais pour l'utilisation saisonnière des duars entre Tista et Dhansiri: les premiers les occupaient pendant la saison froide, les seconds le reste de l'année⁵⁸. Ces

55. J. Runner, *Le thé*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, p. 22. La loi mettait en fait fin au monopole du commerce avec la Chine que détenait jusqu'alors l'Honorable Compagnie.

56. En 1835, la population du district de Darjeeling était de 100 habitants; elle s'élevait à 10000 en 1850 et atteindra 218000 personnes en 1931, dont 30 % directement originaires du Népal; Tanka Bahadur Subba, «Caste and adaptation: The case of the Nepalis in Darjeeling», dans S.K. Chaube, *The Himalayas: Profiles of Modernisation and Adaptation*, New Delhi, Sterling Publishers, 1985, p. 76.

57. Mais des explorations avaient déjà été menées, notamment à Gahauti, que le capitaine Welsh décrit en 1792 comme une «*populous and large city on both banks of the Bramaputra River with extensive commerce*».

58. Il n'y a, formellement, que 18 duars: 11 au Bengale et 7 en Assam. Mais le terme est aujourd'hui largement généralisé à toutes les formes du relief similaires.

duars avaient été acquis par les Bhoutanais aux chefs musulmans de l'Assam, mais sans qu'ils ne puissent jamais contrôler totalement les territoires, préférant verser aux Assamais un tribut annuel en nature comme garantie de leur sécurité.

Les Britanniques, désormais suzerains du Koch Bihar et de l'Assam, revendiquèrent le maintien de l'acte tributaire. Une mission de négociation, dirigée par le capitaine R.B. Pemberton, essuya un premier refus bhoutanais en 1837 : les Britanniques annexèrent en 1841 les duars de l'Assam. La poursuite des accrochages sur ces terres les amena à organiser en 1863 une nouvelle mission de négociation, sans plus de succès que la précédente, qui fut à l'origine de la guerre anglo-bhoutanaise de 1864.

En 1865 le traité de Sinchula sanctionnait la défaite bhoutanaise et l'annexion des duars du Bengale. Le Bhoutan fut ainsi amputé d'un territoire de 35 km de large et de 352 km de long⁵⁹ : « Il est reconnu par la présente que l'intégrité des terres connues comme les dix-huit duars bordant les districts de Rungpoor, Cooch Behar et d'Assam ainsi que le Talook d'Ambaree Fallacottah et le territoire collinéen en rive gauche de la Teesta jusqu'à ces points est cédée par le gouvernement du Bhoutan au gouvernement britannique pour toujours » (article II), en échange d'une compensation de 50 000 roupies. Mais, comme pour le Népal et le Sikkim, l'annexion des duars « supprime la principale source de revenus du gouvernement du Bhoutan⁶⁰ ». Elle ouvrit de plus la voie, par le contrôle des passes que le pays perdit, à une immigration sauvage, notamment d'origine népal⁶¹. La somme versée en compensation de cette perte territoriale devait permettre au gouvernement de continuer à exercer son autorité : « L'existence de gouvernements forts dans les États voisins et la prospérité de leurs sujets sont parmi les meilleures sécurités pour le maintien de la paix à nos frontières⁶². »

La frontière fut démarquée dès 1870, semble-t-il à la demande expresse du gouvernement bhoutanais, et ne fut plus modifiée jusqu'à ce que l'Inde rétrocède en 1951 un territoire de 83 km² autour de Dewangiri.

59. Alastair Lamb, *op. cit.*, p. 139.

60. H.K. Barpujari, *Problem of the Hill Tribes: North-East Frontier*, Calcutta, Spectrum Publications, 1981, p. 8.

61. Le développement d'un processus similaire au Sikkim inquiétait le gouvernement du Bhoutan : la majorité des tensions qui ont marqué les relations anglo-bhoutanaises au XX^e siècle sont liées à une immigration incontrôlée depuis l'Inde. C'est encore le cas aujourd'hui.

62. « *The existence of a strong government in the neighbouring State and the prosperity of their subject are among the best securities for the permanent peace of our frontier* », selon Ch. Wood, secrétaire d'État, et H.K. Barpujary, *op. cit.*, p. 113.

Dans leur « marche vers les sommets », les Anglais respectèrent l'indépendance du Népal (moins semble-t-il pour son alliance avec la Chine que pour la puissance de son armée) mais n'hésitèrent pas à vassaliser le Sikkim malgré les liens que la famille régnante entretenait avec Lhasa. Le protectorat que les Britanniques établirent en 1890 leur donna les rênes de la politique intérieure et extérieure du pays ; situation que la Chine entérina en signant le traité de Calcutta (17 mars 1890). Un des articles définissait la frontière entre Tibet et Sikkim, point hypersensible pour la défense de Calcutta : la frontière était plus septentrionale que la limite précédente, établie sur la ligne de partage des eaux, et incluait en territoire sikkimois plusieurs « saillants » transhimalayens.

2.2. LES FRONTIÈRES DES PLANTEURS DE L'ASSAM

Il n'y avait pas de pouvoir fort en Inde du Nord-Est, autour de la plaine d'Assam que les Britanniques administraient en totalité dès 1841, mais un ensemble de tribus se partageant cette portion de l'Himalaya et les monts de Birmanie, « *amongst the most irreclaimable savage in the world*⁶³ ». Seuls les Mon pa, qui occupaient le « territoire enclavé de Tawang », reconnaissaient l'autorité de Lhasa⁶⁴.

Lorsqu'ils prirent possession du secteur en 1827, les Anglais étendirent leur juridiction jusqu'au « pied des collines », qui devint la limite altitudinale supérieure des plantations de thé. Cette plante, cultivée et consommée depuis longtemps en Chine, ne faisait pas l'objet d'une culture spécifique en Inde. Il fallut attendre la découverte de théiers sauvages en 1823 pour que le gouverneur général W.C. Cavendish Bentick, à la recherche d'une plante de rapport pour l'Assam, en propose la culture⁶⁵. En 1833 fut créée l'Assam Tea Company, qui obtint le monopole de la commercialisation des feuilles, tandis que l'exploitation même était laissée à l'initiative privée, l'administration limitant son intervention à réduire le débordement des plantations hors des territoires administrés.

63. T.H. Holdich, *Political Frontiers and Boundary Making*, Londres, Macmillan, 1916, p. 336.

64. H.K. Barpujari, *op. cit.*, p. 118.

65. *Encyclopedia Britannica*, t. 21, 1961, p. 862. La compagnie fit venir des cultivateurs du Fujian chinois pour enseigner les techniques de culture et de traitement. Malgré des faillites retentissantes et multiples, le thé fit la fortune des planteurs et de la compagnie : de 128 tonnes en 1851, les exportations de thé passèrent en 30 ans à 17000 tonnes. Le développement très rapide de cette culture fit naître un fort appel de main-d'œuvre, en provenance notamment du sud de l'Inde, et fut à l'origine de l'exploration des montagnes en périphérie de l'Assam : les Britanniques cherchaient à ouvrir une route commerciale vers le Yangtsé afin d'attirer une main-d'œuvre chinoise qui aurait réduit les coûts d'exploitation des plantations. Voir T. Cooper, *New Routes for Commerce*, London, H.S. King, 1873, 284 p.

Cette initiative laissée aux planteurs favorisa la multiplication des accrochages avec les chefs tribaux (notamment nagas, dans les collines au sud de l'Assam), obligeant la compagnie à imposer dans tout l'Assam l'application de l'Acte 33 qui établissait une juridiction d'exception pour les « régions arriérées », à l'intérieur des territoires que circonscrivait une « *inner line* » en 1873⁶⁶. Si un calme précaire était maintenu au sud face aux Nagas, les accrochages se poursuivaient au nord entre planteurs et tribus akas dont les chefs, connus comme les *sat rajas*, étaient tributaires des autorités de Tawang⁶⁷. En 1875 l'*inner line* fut prolongée au nord, pour englober les districts de Darrang et Lakhimpur.

Au-delà de cette ligne et séparée d'elle par une zone interdite aux planteurs – une zone tampon – en fut établie une seconde par la *Bengal Eastern Frontier Regulation*, ou « *outer line* », qui marquait les limites du territoire britannique, une « *external territorial frontier* ». Démarquée en 1875 jusqu'à la rivière Burai, elle suivait plus loin « une ligne aisément reconnaissable le long du pied des collines jusqu'à Nizamghat (95° 40') » qui devait rapidement être « reconnue par l'usage d'un bout à l'autre⁶⁸ ». Au-delà de Nizamghat, les Anglais ne définirent pas d'*outer line*, confiants dans le traité du 8 novembre 1862 par lequel les Abors reconnaissaient que « le territoire britannique qui s'étend jusqu'au pied des collines [serait] respecté par les Abors⁶⁹ ».

La mise en place de cette « frontière des planteurs de thé » achevait le dessin d'une ligne continue qui, de l'Indus au Dihong, marquait en fait la limite altitudinale supérieure de l'administration anglaise. Au-dessus de celle-ci s'étendaient les « protectorats », que caractérisait une discrète présence britannique, soucieuse de ne pas interférer dans la politique de pays qui étaient peu ou prou vassaux de la Chine. Sans doute le danger direct fut-il exagéré, mais l'Inde britannique demeurait surtout une expérience commerciale avant que d'être politique et territoriale.

Ce qui est désigné sous le terme générique de « protectorat » recouvre, nous l'avons vu, une multitude d'expressions politiques et territoriales. Pour l'heure, le système de défense était hétérogène et peut apparaître imparfait,

66. « *What is required in the wild districts is not law but suitable law [...] that ordinary law, with slight modification, will be found to be suitable, if the officer concerned will also make proper use of it* » ; *Foreign Political Proceedings-A A*, n° 16-34m mai 1872. Au-delà les tribus « *should be left to manage their own affairs with only such interference politically on the part of our officers as may be considered calculated to establish a personal influence for good among the chiefs and tribes* » ; H.K. Barpujari, *op. cit.*, p. 10.

67. *Ibid.*, p. 118.

68. *Ibid.*

69. J.E.T. Aitchison, *Trade Products of Leh*, Calcutta, 1874, p. 157. Noel Williamson, Assistant Political Officer à Sadiya, en visite à Kebang en 1909, nota que la limite était respectée par les tribus.

puisque, si des États-tampons (Cachemire, Népal) avaient été établis entre l'Inde et ses ennemis potentiels, l'Angleterre administrait directement plusieurs zones où elle était en contact direct avec ces derniers (Garwhal et Kumaon, Sikkim, Assam) sans que des traités en aient fixé les frontières : les Britanniques n'avaient pas encore de stratégie établie de gestion de leur périphérie immédiate et paraissaient conserver les pratiques indiennes. L'établissement des *lines* répondait plus au souci de préserver l'ordre administratif – frontières à usage interne –, qu'il ne révélait une stratégie élaborée de gestion des relations interétatiques. Il est vrai que jusque dans les années 1870, l'activité diplomatique en périphérie du British Raj fut surtout marquée par une politique d'engagement indirect, caractérisée par le terme « inactivité magistrale » (*masterly inactivity*).

2.3. MANŒUVRES ENTRE CHINE ET INDE

Ladakh et Cachemire : stratégies autour de la pashmînâ

Au nord-ouest du Raj, les Britanniques durent pourtant affronter l'émergence d'un pouvoir sikh entrant en conflit avec leurs intérêts, ce qui les amena à s'intéresser dès le début du XIX^e siècle aux régions septentrionales du sous-continent indien. Celles-ci constituaient en outre un bastion contrôlant les accès occidentaux de l'Inde – le Cachemire –, ainsi qu'une porte d'entrée vers l'Asie centrale, arrière-cour des empires russe et chinois – le Ladakh.

Sa localisation stratégique avait valu au Ladakh d'être vassalisé par le Cachemire musulman au XV^e siècle, puis de subir au milieu du XVI^e siècle une invasion mongole⁷⁰. Les souverains ladakhis recouvrèrent leur indépendance et entreprirent une série de conquêtes qui firent du pays une puissance des hautes terres, pour une brève et tumultueuse période, du milieu du XVI^e siècle à la fin du XVII^e siècle :

- Guge et Baltistan furent conquis ; les frontières du Ladakh s'étendaient alors du Mayum La au Baltistan.
- À la mort du conquérant ladakhi Tshewang Namgyal, le seigneur du Baltistan envahit le Ladakh et les États vassalisés retrouvèrent leur indépendance ; les frontières du Ladakh furent ramenées jusqu'à « Purig en montant et au-delà, en descendant jusqu'à Bran-rtse⁷¹ ».

70. Voir C.L. Datta, *Ladakh and Western Himalayan Politics*, New Delhi, Munshiram Manoharlal Publishers, 1973, p. 50 et ss. Mirza Haiden, commandant en chef des forces du sultan Abbu Sayed de Kashgar, établit à cette occasion une suzeraineté mongole sur le Cachemire (1532-1551) qui bénéficia de l'assentiment de la nouvelle puissance moghole en Inde. Le contrôle mongol du Ladakh disparut avec la mort de Mirza Haiden, en 1551.

71. A.H. Francke, *Antiquities of Indian Tibet*, New Delhi, Asian Educational Service, 1914, II, p. 107. Bran-rtse correspond à l'actuel Tanktse, entre Leh et le Pangong Tso ;

- Le Ladakh reprit l'offensive sous le règne de De-den Nam-gyal. En 1675, outre le Ladakh et ses dépendances, l'empire comprenait le Guge, Purig (le Baltistan, un instant occupé, fut évacué sous la pression moghole), Rudok, le Spiti, la haute Kunawar, l'entier Lahul et le Zanskar. Avec le royaume tibétain du Tsang, la frontière fut fixée au Mayum La, mettant un terme aux multiples accrochages frontaliers qui avaient été à l'origine du conflit de 1641⁷².

Un second conflit, opposant cette fois-ci Tibet et Ladakh (1681-1684), eut comme conséquence de chasser les Ladakhis des hautes terres comme de le faire entrer dans une vassalisation beaucoup plus forte que les précédentes vis-à-vis du suzerain moghol. Du traité de Tingmosgang que signèrent Ladakhis et Tibétains en 1684 et de l'accord ladakho-moghol de 1683 naquit une nouvelle partition des hautes terres, à l'ouest :

- Les frontières du Ladakh furent ramenées au Lha-ri Tso, qui se jette dans l'Indus à 8 km au sud-est de Demchok. Mais cette démarcation n'est pas explicite dans le traité de Tingmosgang, qui ne fait que rappeler que « [l]es frontières fixées à l'origine, quand le roi Skyed-Idangeemagon donna un royaume à chacun de ses trois fils, [seraient] maintenues » (article 1). Il faut dès lors se rapporter au texte initial, mais les chroniques ladakhis définissent seulement les frontières du royaume du fils aîné⁷³.
- La Haute-Kunawar fut donnée au Bashahr en remerciement de l'aide apportée aux Tibétains.
- Le Haut-Lahul fut donné au raja de Kulu en remerciement de l'aide apportée aux Moghols.
- S'il perdit le Ngariskorsum, le Ladakh conserva toutefois la pleine propriété du village (ou district) de Monthser [Minsar] (article 8)⁷⁴.

Après 1684, le Ladakh parvint à préserver son identité, mais les pertes de territoires se poursuivirent : le Zanskar passa sous la suzeraineté du Chamba, tandis que ses périphéries étaient constamment menacées (incursions de Kulu au Spiti et des Baltis au Bas-Ladakh).

Le règlement de la défaite ladakhi comprenait un volet commercial, dont les conséquences furent plus marquantes pour la région que les transferts territoriaux réalisés, favorisant notamment une implication britannique

C.L. Datta, *op. cit.*, p. 57.

72. Guge est conquis en 1630 et son dirigeant emprisonné au Ladakh, mais aucun traité ne fut passé avec les autorités du Tsang, alors en pleine crise politique.

73. Voir le texte cité au chapitre 3.

74. Cette souveraineté fut reprise en 1842, par les Dogras lorsqu'ils annexèrent le pays ; elle fut ensuite assurée par le maharajah de Jammu-et-Cachemire.

grandissante. Selon le traité de Tingmosgang, «seul les Ladakhis pourront participer au commerce de laine du Ngarees-kor-sum» (article 2) et, aux termes de l'accord ladakho-moghol, toute la laine tibétaine importée par le Ladakh «devait être envoyée aux artisans adroits du Cachemire⁷⁵». Le monopole, octroyé en guise de compensation pour les pertes territoriales ladakhis (sous la pression, il est vrai, des intervenants moghols), assurait au pays un revenu non négligeable. Récoltée dans le Changtang tibétain (districts de Rudok et de Gartok), mais aussi à Yarkand, et additionnée à la production ladakhi (en provenance du Rupshu), la «laine à chêle» (*le-na*) entraînait pour 30 % du volume d'exportation total en 1846⁷⁶.

Mais le commerce de la laine profitait avant tout au Cachemire, étant à la base d'une de ses industries manufacturières les plus productives, qui employait au XIX^e siècle plusieurs milliers de personnes : entre 1860 et 1870, les châles tissés à Srinagar atteignaient une valeur totale de 3250000 francs⁷⁷. Un contrôle ferme sur le Ladakh était nécessaire dès lors que le développement économique du Cachemire en dépendait, expliquant l'intérêt que les gouvernants successifs de l'État portèrent aux terres himalayennes⁷⁸. La vassalité fut confirmée quand le Cachemire passa aux mains de la dynastie afghane des Durrani en 1751 (Ahmed Shah Abdali), puis – plus difficilement – à celles du Khalsa sikh en 1819 (Ranjit Singh).

Les relations Cachemire/Ladakh connurent une évolution après que Gulab Singh fut investi en 1820 du fief de Jammu en Jagir⁷⁹, en remerciement de services rendus. Ce Dogra, descendant d'une branche collatérale des anciens seigneurs de Jammu, consolida et étendit ses possessions, nominale-ment au nom du pouvoir sikh, mais agissant de fait en toute indépendance. Il «était en passe de devenir, après Ranjit Singh, le plus grand chef

75. M. Fischer et R.A. Huttenback, *op cit.*, p. 39. En échange du monopole d'exportation de la pashmîna récoltée au Ngariskorsum, le dalaï lama dispose à titre personnel du monopole commercial des briques de thé (*chaba*) à destination du Ladakh.

76. Cunningham notait à cette date que la production du Ladakh seul s'élevait à près de 40 tonnes, auxquelles il faut ajouter la laine de moindre qualité (*bal*), dont le volume était à peu près le double ; ces deux produits représentaient 90 % du volume des exportations ; C.L. Datta, *op. cit.*, p. 20. L'application des termes du contrat est par ailleurs sévèrement contrôlée par les autorités tibétaines, qui empêchent toute exportation illégale de laine, notamment à destination de l'Inde.

77. Élisée Reclus, *op. cit.*, p. 138. L'Europe était le principal client de cette industrie, autant pour les châles destinés à une riche clientèle que pour les chaussettes des marins de la Royal Navy : en tout, quelque 2250000 francs.

78. Ce n'est sans doute pas un hasard si le premier Britannique à réaliser une mission au Ladakh – William Moorcroft – n'avait pas eu de formation politique, mais médicale, et avait été recruté par la compagnie des Indes orientales en qualité de vétérinaire.

79. Dotation en terres et villages, ou institutions charitables dont le bénéficiaire percevait une partie des impôts, mais qui n'était pas héréditaire, à la différence du zamindar.

du Pendjab⁸⁰ ». Après s'être assuré le contrôle du Jammu ainsi que des dépendances de Punch, il entreprit, avec le concours de son wazir Zorawar Singh Kahluria, la conquête effective du Ladakh en 1834⁸¹. Si son objectif majeur était le Cachemire, il ne put l'envisager pour l'heure et l'encercla en annexant le Zaskar en 1836 puis le Baltistan en 1840, après avoir mis fin à une dernière révolte ladakhi⁸².

Quelque six années de campagnes régulièrement interrompues par la saison hivernale eurent pour conséquence d'hypothéquer les flux commerciaux autour des hautes terres, notamment en direction du sud-est. Srinagar, n'étant plus ravitaillé en pashmînâ, connut une grave crise économique qui vint renforcer les perturbations consécutives à la conquête sikh du Cachemire, engendrant un nouveau flux d'émigration en direction du pied des collines. Les villes de Nurpur, Ludhiana et surtout Amritsar virent fleurir les ateliers de transformation de la laine où était traitée une production venue du Tibet comme de Bokhara. À Rampur, les Britanniques implantèrent un atelier de traitement de la pashmînâ peu après leur prise de contrôle du Bashahr en 1816.

Les Britanniques et la pashmînâ

L'intérêt anglais pour la laine pashmînâ s'était manifesté une première fois en 1774 quand Warren Hastings demanda à George Bogle – envoyé en mission auprès du panchen lama – « d'envoyer une ou plusieurs paires des animaux nommés Tus, qui produisent la laine à châte⁸³ ». À l'intérêt commercial s'ajouta au début du XIX^e siècle l'intérêt stratégique pour la zone concernée :

- En 1807, après la signature du traité de Tilsit entre Français et Russes (dont une des clauses secrètes prévoyait une invasion combinée de l'Inde), les Britanniques envisagèrent une alliance avec Ranjit Singh, dont l'armée était en passe d'envahir les territoires à l'est de la Sutlej. L'évolution des rapports en Europe rendit rapidement cette alliance inutile.

80. *Journal of the Panjab Historical Society*, vol. VIII, n° 2, p. 134.

81. Le titre de wazir correspond à celui de premier ministre. Zorawar Singh fut nommé en 1823 gouverneur de Kishtwar et de Kussal, dont les hautes terres servirent à l'entraînement à l'altitude des troupes de Gulab Singh.

82. Les tributs qu'il impose au Ladakh et au Baltistan furent directement versés à la cour de Lahore plutôt qu'au gouverneur du Cachemire, sans doute pour ne pas fournir de base de revendication aux autorités de Srinagar après l'éclatement attendu de la fédération sikh. C'était aussi une vengeance partielle vis-à-vis de du gouverneur du Cachemire, qui avait tenté de soutenir les Ladakhis contre l'invasion dogra, en 1836.

83. C.L. Datta, *op. cit.*, p. 88.

- En application du traité de Sugauli, les Britanniques prirent possession des « États des collines de Simla », entre Kali et Sultej : « Par la possession du Kumaon, votre Honorable Comité est avisé que nous possédons un accès direct et aisé aux Oondes [Hundes], ou le pays produisant les animaux qui portent la laine à châne, et à la vaste région de Tartarie⁸⁴. » L'intérêt était aussi stratégique : « Nous sommes non seulement débarrassés de cette menace [la menace gorkha], mais aussi des conséquences qui pourraient en résulter, si Ranjit Singh, ou tout autre chef ambitieux et puissant, cherchait à s'établir dans les collines au-delà de la Sultej [...] et la possession d'une frontière nous permettant de pénétrer et de les occuper à n'importe quel instant⁸⁵. »

Pourtant l'avancée britannique dans le nord-ouest himalayen restait au début du XIX^e siècle discrète dans son action et incertaine dans ses objectifs : lorsque William Moorcroft fut envoyé en exploration au Ladakh, il n'avait reçu de l'Honorable Compagnie que le mandat d'étudier la possibilité de développer le commerce avec l'Asie centrale et d'assurer à l'armée indienne un approvisionnement en chevaux⁸⁶ ; la crainte d'une avancée russe en direction de l'Inde apparaissait absente des préoccupations anglaises, malgré les propositions comme les avertissements du représentant britannique.

De fréquents séjours et voyages au Ladakh entre 1811 et 1822 l'avaient sensibilisé à la menace russe, le poussant à assumer les fonctions d'agent politique de la compagnie et à signer le 4 mai 1821 avec le roi ladakhi un accord de commerce et de transit pour les commerçants britanniques, associé à une offre d'allégeance du gouvernement du Ladakh à la couronne britannique⁸⁷.

84. Papers relating to the Nepal War, Printed in Conformity to the Resolution of the Court of Proprietors of East India Stock of 3rd March, 1824, p. 761 ; C.L. Datta, *op. cit.*, p. 86.

85. *Ibid.*

86. Notons toutefois que Moorcroft est accompagné, lors de ses voyages, de deux assistants britanniques, mais surtout de Mir Izzat Ullah Khan, membre d'une corporation de négociants cachemiris basée à Patna, qui avait été engagé en 1809 dans l'Intelligent Department de la compagnie. Il avait de plus été pourvu par la compagnie de lettres d'introduction le présentant comme « Superintendent of the Hon'ble Company's Stud » ; C.L. Datta, *op. cit.*, p. 95.

87. La crainte de Moorcroft est semble-t-il née de la mission d'Agha Mehdi, qui l'a précédé à Leh six années auparavant pour établir des liens commerciaux entre Russie et Ladakh. Sa crainte s'accrut après l'annonce du retour d'Agha Mehdi dans la capitale ladakhi en 1821. On pourra consulter W. Moorcroft, *Travels in the Himalayan Provinces of Hindustan and the Panjab, in Ladakh and Kashmir, in Peshawar, Kabul Kunduz and Bokhara (1819-1825)*, Londres, 1841. À défaut, on peut se reporter à Dorothy Woodman, *op. cit.*, p. 22-30, ou C.L. Datta, *op. cit.*, p. 93-104.

Non seulement la compagnie rejeta les propositions de Moorcroft, mais elle désavoua de plus sa conduite⁸⁸. Un tel désaveu exprimait sans doute le refus d'occuper une position hégémonique au Ladakh, position qui avait pu être motivée en premier lieu par un souci d'économie, au sortir d'une guerre coûteuse contre les Gurkhas qui lui imposait de plus d'intégrer les territoires conquis : la compagnie repoussa l'éventualité d'un engagement supplémentaire dans un territoire lointain⁸⁹.

Elle dut aussi tenir compte de l'inquiétude formulée par Ranjit Singh face à l'activité de W. Moorcroft au Ladakh, dans un royaume vassal du pouvoir sikh depuis 1819. Enfin, la compagnie craignait sans nul doute de mettre en danger son commerce maritime avec la Chine, dont les liens avec le Ladakh pouvaient paraître imprécis aux yeux des Britanniques. Sans doute ces derniers considérèrent-ils qu'une avancée russe au nord de l'Inde était moins probable qu'une poussée depuis le nord-ouest, depuis les terres afghanes.

De fait, les Britanniques bénéficièrent indirectement de la fragilité politique dans la région, par l'intermédiaire de la contrebande de pashmîna, que Ranjit Singh avait lui-même favorisée pour son profit propre : « Du moment que les revenus du district de Cachemire sont largement dépendants de l'importation de laine à châle et il m'a été rapporté que, pour une raison ou une autre, le commerce de laine à châle depuis le Tibet vers le Cachemire s'était effondré⁹⁰. » Les troubles consécutifs à l'invasion dogra du Ladakh et du Baltistan accrurent les flux d'échange en direction du Kumaon : en 1837 la quantité de pashmîna importée était de 1 080 maunds ; elle passa à 1 548 maunds en 1840⁹¹.

Le Cachemire comme avant-poste du Raj

Au terme des deux guerres anglo-sikhs (1845-1846 ; 1848-1849) dont l'enjeu était le Pendjab, les Britanniques annexèrent les territoires situés à l'est du « *daman e koh* » et toutes les possessions sikhs, dont le Cachemire. Mais en remerciement pour la neutralité observée par son dirigeant Gulab Singh

88. C.L. Datta, *op. cit.*, p. 102.

89. Afin de limiter l'effort financier qu'impliquait l'intégration de ces nouvelles possessions, les Britanniques n'annexèrent en fait que le Garhwal oriental, soit le territoire dont dépendent le Niti La et le Mana La, voies d'accès au Tibet occidental ; Atul Saklani, *The History of a Himalayan Princely State*, New Delhi, Durga Publications, 1987, p. 33.

90. Lettre du maharajah du Cachemire à Mir Izzet Ullah, assistant de Moorcroft, que le maharajah rendait responsable du phénomène ; C.L. Datta, *op. cit.*, p. 92-93.

91. Pour chuter à 169 maunds en 1841, à la suite de l'invasion dogra du Tibet occidental ; Cunningham to Clerk, 14 décembre 1841, Political Consultations of the Foreign Department, 24 janvier 1842, n° 20.

ainsi que pour son rôle de médiateur au cours du conflit, les Britanniques reconnurent l'indépendance du royaume par le traité d'Amritsar (mars 1846). Cette indépendance n'était pas totale puisque les relations que le pays pouvait entretenir avec l'extérieur étaient soumises à l'autorité anglaise (article 5), à laquelle Gulab Singh devait verser un tribut annuel de « un cheval; douze chèvres pashmînâ de race établie [...] et trois paires de châles cachemiris » (article 19). Le traité, par les liens qu'il établissait, ressemble étrangement à ceux liant la Chine à ses vassaux. Il s'en distingue toutefois par le fait que les Britanniques conservaient la maîtrise des frontières du Cachemire :

- Pour leur définition, « la frontière orientale [...] sera définie par les commissionnaires rémunérés par le gouvernement britannique » (article 2).
- Pour leur modification, « les limites des territoires ne seront en aucun cas modifiées sans accord du gouvernement britannique » (article 3).

Le territoire du Cachemire, qui fut défini comme « toutes les régions collinéennes et montagneuses ainsi que leurs dépendances situées à l'est du fleuve Indus et à l'ouest de la rivière Ravi, incluant la Chamba et excluant le Lahul » (article 1), comprenait les pays du cours médian de l'Indus, même s'ils étaient depuis le XVIII^e siècle les vassaux des autorités de Kasghar⁹².

En application de l'article 2 du traité, une commission chargée d'établir la démarcation entre Ladakh, Changtang et Yarkand fut mise sur pied en 1847, mais elle se heurta au refus de l'empereur de Chine, qui considérait : « Attendu que le territoire possédait déjà des frontières, il est inutile d'en établir d'autres⁹³. » Les Anglais fixèrent unilatéralement leurs frontières, que Montgomerie reconnaît et cartographie en 1865.

La même année, des troubles éclatèrent au Turkestan oriental, où Yakub Beg tentait d'unifier les populations musulmanes. L'occasion fut mise à profit par le Maharadjah du Cachemire pour agrandir son territoire jusqu'à la bourgade de Shahidullah, où il construisit un fort chargé de contrôler la route entre Ladakh et Turkestan, mais ne l'occupa que deux saisons.

La présence anglaise dans la région resta discrète, se bornant à explorer et cartographier : après la triangulation du Cachemire, différentes « missions » parcoururent ces confins afin d'y définir les routes commerciales les plus utilisables au départ de Leh, en direction de Yarkand ainsi que de Gartok. Attentives aux signes annonciateurs des changements de nationalité, les

92. Alastair Lamb, *op. cit.*, p. 101.

93. D. Woodman, *op. cit.*, p. 40.

missions concoururent à établir une cartographie précise des frontières coutumières entre Ladakh, Tibet et Turkestan, ainsi que des zones litigieuses (région du Pangong Tso, zone Karakoram/Kuen Lun et Aksai Chin).

Lorsque les Chinois reprirent en main le Turkestan oriental (1878), la situation était tout autre : Anglais et Chinois s'occupèrent dès lors de la « poussée » russe dans les Pamirs. En 1890, les Chinois se manifestèrent en construisant un fort sur le Sugat La puis en installant au sommet du Karakoram La un immense écriteau : « Ce panneau est sous la juridiction de l'Empereur de Chine⁹⁴. » Malgré les plaintes formulées par le Wazir Wazarat du Ladakh, les Anglais accueillirent favorablement cette activité chinoise : « Nous ne sommes pas mécontents de noter des signes d'activité de la part des Chinois. » « Plus nous pourrions fortifier la Chine en ce lieu, plus nous pourrions la pousser à affirmer son autorité sur la région Kashgar-Yardang et plus elle nous sera utile comme un obstacle à l'avance russe le long de cette ligne⁹⁵. »

La Chine et ses vassaux, l'Inde et ses royaumes princiers (1890)



94. *Ibid.*, p. 54.

95. *Ibid.*, p. 56.

3. LE « GRAND JEU » : BOUCLAGE DU SYSTÈME IMPÉRIAL DE PROTECTION DES INDES

3.1. INCERTITUDES BRITANNIQUES DANS LA PROVINCE DE LA FRONTIÈRE-DU-NORD-OUEST

Contexte de fin de siècle

Si la « *Queen's Proclamation* » confirma la politique de non-intervention lors du changement de statut de la Compagnie des Indes en celui de British Raj (désormais régi par un vice-roi) en 1858, les Anglais adoptèrent peu à peu une politique plus offensive vis-à-vis de leurs voisins en général et des royaumes himalayens en particulier. Ce changement d'attitude tient pour beaucoup à la nouvelle politique mise en place au Royaume-Uni par Benjamin Disraeli, comte de Beaconsfield, lors de son second mandat de premier ministre. Le discours qu'il prononça à Crystal Palace en juin 1872 – *Imperium et Libertas* – posa les bases d'une *forward policy* que Lytton fit appliquer dès sa nomination comme vice-roi des Indes en 1876, année de la proclamation de la reine Victoria comme impératrice des Indes. L'Inde n'était plus seulement un « jardin » productif et un marché pour l'industrie anglaise. Elle devenait un territoire-clé dans la stratégie coloniale de l'Angleterre en Asie, qui s'inscrivait dans un contexte géopolitique nouveau, celui d'une compétition politique croissante sur le continent entre trois puissances coloniales grandissantes : la Russie, la France et la Grande-Bretagne⁹⁶. Débute alors ce qui fut bientôt dénommé le « Grand Jeu » : « le Turkestan, l'Afghanistan, la Transcarpie, la Perse [...] sont les pièces d'un échiquier sur lequel est en train de se jouer une partie [un jeu] pour la domination du monde⁹⁷ ».

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, Anglais et Chinois étaient désormais en contact en Himalaya, mais le rapport de forces restait inégal : si l'Angleterre s'affirmait comme la première puissance militaire et coloniale, pleinement maîtresse de l'Inde, la Chine était quant à elle attaquée de toutes parts par les nations occidentales et le Japon. L'Angleterre n'était pas pour autant maîtresse du jeu puisqu'elle devait, dans son expansion en Haute-Asie, veiller à ne pas hypothéquer ses investissements en Chine, autant qu'à éviter tout conflit avec une Russie dont les conquêtes coloniales convergentes les amenèrent à proximité l'une de l'autre, dans les Pamirs.

96. Alastair Lamb, *op. cit.*, p. 62.

97. Cette citation de lord Curzon est placée en exergue de l'ouvrage collectif dirigé par Rosanne Klass, *Afghanistan: The Great Game Revisited*, 2^e édition, Londres, Freedom House, 1990.

Achever la mise en place du bouclage de l'Inde

L'occupation effective par les Chinois de la région entre Karakoram et Kuen Lun par les forces chinoises déplaça le centre d'intérêt de l'Aksai Chin (trijonction Inde/Tibet/Turkestan) vers le nord-ouest du Cachemire (trijonction Inde/Chine/Russie) et focalisa l'attention des puissances coloniales sur le Hunza.

Si, au sud, la transformation de l'Afghanistan en État-tampon et l'établissement de la ligne Durand réduisaient les risques d'affrontement direct, plus au nord, la proximité de l'empire mandchou compliquait le jeu des deux puissances coloniales, au sein d'une mosaïque de royaumes plus ou moins vassaux, plus ou moins indépendants des trois pouvoirs. Les souverains de Gilgit, du Hunza et du Baltistan étaient depuis le milieu du XIX^e siècle vassaux du maharajah dogra du Cachemire, tandis que celui du Hunza prêtait en outre allégeance au gouvernement chinois du Turkestan⁹⁸.

De fait, aucune frontière n'avait été dessinée dans ce secteur avant la fin du XIX^e siècle, sans doute à cause du faible peuplement et de l'enclavement autant que de l'isolement des pouvoirs politiques locaux. Deux « pratiques » de l'espace y étaient toutefois observables. Elles générèrent des ruptures sociales et politiques qui furent appréhendées lors des discussions frontalières sino-pakistanaïses comme des limites « traditionnelles » :

1. une transhumance « transmontagnarde » permettant aux habitants des vallées de Gilgit, du Hunza et du Baltistan de trouver, en altitude et au-delà des lignes de crête qui les entourent, les pâturages qui font défaut dans les vallées ;
2. la présence de plusieurs routes commerciales de première grandeur, entre Asie du Sud et Asie centrale, ou secondaires, entre communautés des vallées.

C'est dans ce difficile contexte que les Britanniques tentèrent de renforcer la sécurité des confins nord de l'Inde, d'établir une frontière. Si, vis-à-vis des Russes, la menace était directe et relevait d'une avancée militaire et diplomatique mesurable⁹⁹, face à la Chine, le problème était compliqué par les incertitudes territoriales chinoises dans le Sinkiang et la préservation des intérêts britanniques en Chine même. Il n'y avait pas dans ce secteur d'organisations sociopolitiques semblables à celle des tribus

98. L'aide apporté par le Mir de Hunza au gouvernement chinois dans la suppression des mouvements nationaux au Sinkiang en 1847 lui valut le privilège de conserver les droits de passage et de pâturage collectés dans la Raskam et le Taghdumbash Pamir.

99. La visite du capitaine Grombchevsky à Hunza en 1888 a été perçue par les Britanniques comme une menace réelle. Selon le colonel Durand : « *The game has begun* » ; Algernon Durand, *The Making of a Frontier*, Londres, John Murray, 1900, p. 115.

afghanes, sur lesquelles les Britanniques auraient pu s'appuyer pour favoriser soit un fractionnement, soit une unification. Les administrateurs hésitèrent entre un renforcement de la présence chinoise dans la région ou l'édification d'un glacis, à l'image du corridor de Wakhan¹⁰⁰. Il s'agissait de choisir entre une frontière « scientifique », qui garantirait la sécurité du nord du British Raj contre toute attaque russe et même chinoise, et un retour à des pratiques plus traditionnelles de mise en place d'États vassaux.

Une première frontière fut envisagée sur la ligne de crête du Karakoram, mais la poursuite de l'avancée russe dans les Pamirs autant que le danger potentiel que constituait le Mir du Hunza¹⁰¹ poussèrent les Britanniques à imposer en 1891 leur protection au Hunza. Tributaire de Gilgit mais aussi de l'autorité chinoise du Turkestan oriental (à laquelle il versait un tribut annuel de 1,5 once de poudre d'or en échange de quoi il recevait plusieurs rouleaux de soie et le droit de pâturer dans la Raskam et le Taghdumbash Pamir)¹⁰², le Hunza conservait sa liberté : une double vassalité semblait être, dans la région, le signe d'une indépendance assurée.

La Chine songea à renforcer les liens qui la liaient à son vassal : « Lors de ma visite en 1886 les Chinois considéraient le Hunza comme un district excentré du Nouveau Dominion [ou Xinjiang, nouveau nom du Turkestan chinois] et parlaient de l'incorporer officiellement dans la province¹⁰³ ».

À la même époque, les Russes tentèrent des ouvertures vers le Mir du Hunza (visite du capitaine Gramchovsky en 1888). Mais ce furent en fait les Anglais qui, en créant la Gilgit Agency en 1889, imposèrent la suzeraineté britannique au Mir du Hunza puis occupèrent militairement le pays (1892). Ils faisaient de la Chine un allié potentiel face aux Russes en même temps qu'un ennemi du Hunza.

Afin de compléter leur dispositif de protection de la province du Nord-Ouest, les Anglais proposèrent en 1899 au Tsungli Yamen (affaires étrangères chinoises) une frontière qui suivrait, grosso modo, la ligne de partage des eaux entre Indus et Tarim, en échange d'un abandon bilatéral de suzeraineté sur le Hunza. Ils avaient sans doute compté sur la faiblesse du gouvernement chinois : « L'instant présent, où il semble possible d'obtenir des concessions de la part de la Chine au regard du traité qu'elle vient de

100. Rappelons que le colonel Mortimer Durand était, en 1891, *Political Agent* à Gilgit.

101. Déclaration de Ney Elias, alors membre du Département politique ; D. Woodman, *op. cit.*, p. 44.

102. Z. Mustafa, « The Sino-Pakistan border : Historical aspect », *Pakistan Horizon*, 2^e trimestre 1972, p. 46.

103. *Ibid.*, p. 44.

signer avec la France concernant le territoire trans-Mékong, paraît favorable à la définition de la frontière chinoise avec le Cachemire, le Hunza et l'Afghanistan¹⁰⁴. »

La proposition fut refusée par les Chinois, qui avançaient la menace russe pour contenir les velléités anglaises : « À l'égard de l'attitude de la Russie, ils ne pouvaient mettre à exécution les propositions d'allouer des terres aux Kanjutis dans le Raskam. Ils n'établirent pas leurs frontières avec la Russie, et toute concession à l'Inde serait utilisée par les Russes comme un prétexte pour formuler de plus importantes revendications plus au nord¹⁰⁵. »

Depuis 1847, la frontière Inde/Chine n'a cessé d'évoluer dans l'espace, chaque tracé proposé par les Anglais traduisant un choix stratégique aussitôt remis en cause par une nouvelle orientation. Entre le tracé « maximum » prôné par John Ardagh (1897), qui cherchait à faire de la bande entre Kuen Lun et Karakoram un second « corridor de Wakhan », et celui de Francis Younghusband (1899), qui cherchait à concilier ambitions chinoises sur le Hunza et ambitions hunzakots sur Raskam et Taghdumbash Pamir, s'exprimait toute l'indécision stratégique anglaise quant au rôle à attribuer à l'Himalaya en général (et au Tibet en particulier), comme champ d'une possible expansion coloniale ou comme zone tampon, indécision qui allait perdurer au XX^e siècle.

3.2. LA PROVINCE FRONTIÈRE DU NORD-EST ET LE « GRAND JEU » AU TIBET

Le *statu quo* de la fin du XIX^e siècle fit place à un début de siècle tumultueux. Affaiblis par les guerres qu'ils venaient de livrer aux forces japonaises et par l'occupation européenne de leur pays, les Chinois n'exerçaient plus aucun pouvoir au Tibet, situation que les Russes mirent à profit pour tisser des liens avec les autorités tibétaines¹⁰⁶.

104. Foreign Office Records, 17/1255. Elgin to Hamilton, n° 186 of 25 September 1895, dans F.A. Greenhutt II, *op. cit.*, p. 15.

105. Dorothy Woodman, *op. cit.*, p. 104.

106. Ch. Bell, *Tibet Past and Present*, Londres, Clarendon Press, 1924, p. 63. Entre 1901 et 1904, c'est un échange régulier de diplomates entre Moscou et Lhassa. C'est aussi le don d'un lot d'armes et de munitions russes aux Tibétains. Selon K.M. Panikkar, *L'Asie et la domination occidentale*, Paris, Seuil, 1956, p. 153, le danger russe fut surestimé par les stratèges anglais. Mais c'était une justification *a fortiori* de la *forward policy*.

Perçue comme une menace par les Anglais¹⁰⁷, l'avancée russe incita lord Curzon à mettre sur pied une opération militaire à destination du Tibet, rendue d'autant plus nécessaire que le gouvernement tibétain n'avait toujours pas reconnu la frontière du Sikkim: «il me semble que la décision devait être prise, pour régler un problème précis, mais aussi pour orienter de façon plus générale notre politique future en Asie centrale¹⁰⁸».

L'expédition dirigée par le colonel sir Francis Younghusband (un proche de lord Curzon) en 1904 aboutit, le 7 septembre, à la signature par le gouvernement tibétain d'une convention anglo-tibétaine reconnaissant les frontières du Sikkim et l'établissement d'un protectorat économique sur le Tibet. Le 27 avril 1906 fut signée à Beijing une seconde convention par laquelle la Chine (toujours nominalelement considérée comme suzeraine au Tibet) admettait la validité de la convention de 1904 qui faisait du Tibet un «*out-post of India*¹⁰⁹».

Ce fut la dernière avancée d'un pion britannique sur l'échiquier centre-asiatique, avancée rendue alors possible par la faiblesse de la Russie après sa défaite face à l'armée japonaise. En 1905, le retour des libéraux avec le cabinet de Campbell-Bannerman marqua en fait la fin de la *forward policy* en direction de l'Asie centrale et de la Haute-Asie: la Convention anglo-russe signée à Saint-Pétersbourg le 31 août 1907 reconnaissait l'intégrité territoriale du Tibet et la suzeraineté de la Chine sur celui-ci, empêchant en fait la Russie d'y accéder, et clarifiait les positions respectives des deux empires en Afghanistan et en Perse.

La cour mandchoue vit là l'occasion de transformer en intégration formelle la suzeraineté nominale qu'elle exerçait jusqu'alors sur le Tibet. Sous la direction de Chao Erh-feng, nouveau gardien des marches du Szechuan et du Yunnan, l'armée chinoise entreprit d'annexer les petits royaumes des marches sino-tibétaines à l'allégeance incertaine (globalement localisés entre Kantze et le Yalung Chu), qui furent intégrés à la province du Sichuan, puis de marcher sur Lhassa, qui fut prise le 12 février 1910, tandis que l'amban Lien-yu accaparait les rênes du gouvernement.

107. «[W]e have had, and still have, quite enough trouble owing to Russia being so near us on the Northwest Frontier of India that we cannot avoid; but we can, and ought to prevent her getting a position which would inevitably cause unrest all along the Northeast Frontier»; Alaistair Lamb, *The Road to Lhassa, 1765-1905*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1960, p. 279-280.

108. Lord Lansdowne, cité dans Earl of Ronaldshay, *The Life of Lord Curzon*, Londres, Liveright, 1928, vol. II, p. 275.

109. Ch. Bell, *op. cit.*, p. 191.

3.3. DERNIER ACTE: 1904, CONFÉRENCE TRIPARTITE À SIMLA

Les Britanniques durent alors repenser le dispositif de défense de l'Inde, notamment dans la province frontière du Nord-Est, proche du champ d'action de Chao Erh-feng, malgré leur manque d'enthousiasme à intervenir dans une région qu'ils contrôlaient mal, mais où leur pouvoir n'était pas encore remis en question: «Les Tibétains pensaient qu'ils étaient sous la domination britannique plutôt que celle des Chinois ou de la leur¹¹⁰.»

Une action britannique était d'autant plus nécessaire que: «Si quelque chose allait mal en Assam, il y aurait un public vociférant contre nous. Il n'y a pas d'industrie européenne le long de la frontière du nord-ouest [...] Mais dans le district de Lakhimpur il y a plus de 70000 acres de plantations de thé produisant 30 millions de livres de thé annuellement, et employant plus de 200 Européens et plus de 100000 Indiens. Le capital-risque européen est énorme, et il y a d'autres activités économiques [...] Ces plantations sont établies au pied de collines habitées par des sauvages; leur défense est assurée par un bataillon d'indigènes zélés et un bataillon de la police militaire (850 hommes)¹¹¹.»

Jusqu'en 1900, ils maintinrent un semblant d'ordre le long de l'*outer-line* tout en poursuivant leur exploration et leur cartographie des «*terras incognitas*»; époque troublée de guerres tribales et d'accrochages avec les forces britanniques. Mais l'apparition à Rima (Hzia-Chia-yu) le 24 mai 1910 d'un millier de soldats chinois, qui érigèrent en juillet un poste à trois milles à la sortie de Walong, fut le premier signe d'une activité militaire qui était aussi signalée en Haute-Birmanie, où les troupes chinoises étendirent la juridiction de l'empire jusqu'à 26° N vers la fin de l'année.

Cette intrusion dans des lieux d'ordinaire oubliés rappela aux Anglais la médiocrité de leurs frontières qui «courent au pied des collines, excluant les passes conduisant aux collines et lieux offrant des bases sûres¹¹²». Ils essayèrent alors d'en concevoir une autre, plus septentrionale: «La frontière extérieure devrait courir approximativement depuis l'est de la région de Tawang dans une direction nord-est jusqu'à la latitude 29° et la longitude 94°; puis le long de la latitude 29° jusqu'à la longitude 96° puis dans une direction sud-est jusqu'au Zayul Chu [...] puis à travers la vallée du Zayul Chu jusqu'à la ligne de partage Zayul Chu-Irraouady et puis, selon cette direction, jusqu'à atteindre la ligne de partage Irraouady-Salouen¹¹³.»

110. H.K. Barpujari, *op. cit.*, p. 156.

111. Texte de sir Arthur Hirtzel, de l'Indian Office, daté du 12 janvier 1911, Indian Office, Political External Files, vol. XIII, 1911, p. 138.

112. H.K. Barpujari, *op. cit.*, p. 158.

113. F.E.S., 1911, n° 230 telegram Minto to Crewe, 23 octobre, *ibid.*, p. 160.

Trois années furent nécessaires à la mise au point de la frontière «destinée à faire face à la politique de l'avant chinoise¹¹⁴». Mais en 1913, le contexte politique avait changé, modifiant la situation au nord-est et par là les objectifs et priorités britanniques. La faiblesse de la Chine, alors en pleine révolution¹¹⁵, fut mise à profit par les Anglais qui, dans un premier temps, renégocièrent avec la Russie le traité de 1907¹¹⁶ leur reconnaissant une prééminence sur le Tibet en échange de facilités accordées en Afghanistan¹¹⁷. Ils contraignirent ensuite la Chine à accepter cette prééminence sur le Tibet: «bien que conservant nominalement sa position d'État autonome sous la suzeraineté chinoise, [le Tibet] serait en réalité placé sous la totale dépendance du gouvernement de l'Inde¹¹⁸».

Les autorités chinoises réagirent au début de 1913 en proposant aux Britanniques de discuter le mémorandum. Sans doute influencés par les événements se déroulant en Mongolie, les Britanniques parvinrent à imposer le principe d'une réunion tripartite et demandèrent aux Tibétains d'envoyer une délégation en Inde, malgré la réticence chinoise à traiter sur un pied d'égalité avec le Tibet¹¹⁹.

La conférence tripartite s'ouvrit le 6 octobre 1913 dans le palais du maharadjah de Darbhanga à Simla, sous l'égide de sir Henry McMahon, dont le rôle fut d'être arbitre pour la définition de la frontière entre Chine et Tibet. La proposition initiale des Anglais fut de reprendre une frontière ancienne, celle de 1727 telle que représentée sur la carte britannique du «*Tibet and adjacent countries*» publiée en 1906, mais les revendications que les deux autres pays présentaient étaient inconciliables:

- La Chine plaçait la frontière à 190 km à l'est de Lhasa (à Giamda), soit le territoire contrôlé précédemment par Chao Erh-feng, qui serait organisé en une province du Hsikang. Elle revendiquait une reconnaissance du Tibet comme partie intégrante de la Chine.

114. Dorothy Woodman, *op. cit.*, p. 179.

115. D'autant plus que le principal acteur de cette *forward policy* chinoise – Chao Erh-feng – fut assassiné par ses troupes le 22 décembre 1911, peu après avoir proclamé l'indépendance du Sichuan.

116. Les Russes étaient alors très impliqués dans la situation en Mongolie, où le Kutuktu avait proclamé l'indépendance du pays, s'appuyant sur l'aide russe. L'accord russo-mongol du 21 octobre 1912 octroyait à la Russie des avantages commerciaux ainsi que le contrôle des relations extérieures.

117. Dorothy Woodman, *op. cit.*, p. 149.

118. *F.O./535/15, Gov. of India to Crew*, Memorandum signed J.D. G. Sept. 1, 1912, *ibid.*, p. 149. Voir en annexe un extrait du mémorandum communiqué à Wai-chiao Pu par sir J. Jordan le 17 août 1912 (F.A. Greenhut II, *op. cit.*, p. 30-31).

119. La ligne chinoise était d'adopter une attitude conciliante vis-à-vis du Tibet, de convaincre le dalaï lama de prêter allégeance (non plus à l'Empire, mais à la République) et d'adopter une attitude ferme vis-à-vis des Britanniques; Dorothy Woodman, *op. cit.*, p. 152.

- La requête tibétaine fut une déclaration d'indépendance pure et simple, associée à une demande de récupération de territoires passés sous contrôle chinois (Litang, Batang, Derge et Nyarong), jusqu'à Tatsienlu.

Les plénipotentiaires chinois Ch'en I Fan (ou Ivan Chen !) et tibétain Shatra Paljor Dorje (Lonchen Shatra), refusant toute concession, invitèrent les Anglais à suggérer « une solution définitive au problème frontalier¹²⁰ ». McMahon proposa, s'inspirant du modèle mongol (mais aussi de l'exemple du dispositif mis en place dans la province de la Frontière-du-Nord-Ouest), la création d'un Tibet extérieur – indépendant – et d'un Tibet intérieur – formant un État-tampon – qui préserverait les intérêts internes du Gansu, du Turkestan, du Sichuan et du Yunnan¹²¹. La limite du Tibet, la fameuse ligne rouge tracée sur la carte présentée par McMahon, correspondait approximativement aux revendications formulées par le Tibet le 3 octobre 1913, tandis que la limite entre les deux Tibet – ligne pointillée – reprenait la réponse chinoise du 30 octobre 1913.

McMahon présenta une version préliminaire d'accord le 11 mars. Soumis aux pressions britanniques (McMahon menaçant de retirer de l'article 2 la phrase reconnaissant la suzeraineté chinoise), Ch'en I Fan parapha le brouillon de la version du 27 avril 1914, ainsi que la carte – à petite échelle : 1/3 800 000 – où étaient tracées les limites du Tibet intérieur et du Tibet extérieur¹²². Notons que la carte précisait également le dessin de la quasi-totalité de l'enveloppe frontalière du Tibet extérieur, sans qu'une seule objection ait été émise par le représentant chinois.

Devant l'intransigeance du représentant chinois, les délégations anglaise et tibétaine signèrent seules la convention le 3 juillet 1914. Le Tibet y gagna la reconnaissance anglaise de son territoire et, virtuellement, celle de son indépendance. Pour les Britanniques, les acquis purent paraître incertains : leur statut de grande puissance asiatique préexistait à la conférence, comme la place dévolue au Tibet dans le dispositif de défense de l'Inde. Ils obtinrent en fait la reconnaissance officielle (tibétaine) des pratiques antérieures. Ils gagnèrent en outre un statut d'extraterritorialité semblable à celui que la Chine, en refusant de signer la convention, perdit : ils purent implanter des agents, ainsi qu'une petite escorte armée, à Gyantse, Yatung et Gartok, et ouvrir une « mission commerciale » à Lhasa.

120. *Ibid.*, p. 164.

121. *Ibid.*, p. 170.

122. « *For the purpose of the present Convention the borders of Tibet, and the boundary between Outer and Inner Tibet, shall be as shown in red and blue respectively on the maps attached hereto* », article 9 de la Convention.

Le gain que les Britanniques considérèrent comme essentiel fut celui de la définition de la frontière du nord-est, entre le British Raj et le Tibet. La négociation entre représentants tibétain et anglais se déroula comme l'avait désiré McMahon, en parallèle à la conférence tripartite : « Il est souhaitable que nous parvenions à une décision rapide sur le principe pour la frontière que nous souhaitons afin d'être à même de parvenir à un accord avant la clôture de la Conférence tibétaine¹²³ ».

L'originalité de la frontière est de ne pas faire, dans le traité, l'objet d'une description textuelle, mais d'être définie par un trait rouge sur une carte à moyenne échelle (8 po par mille, environ 1/500000) en deux feuilles, jointe au document.

Fin de siècle : une partition inachevée

Avec la clôture de la conférence de Simla le 3 juillet 1914 au soir s'achève, sur un bilan très mitigé, la période de mise en place au nord et à l'est du dispositif frontalier de l'Inde britannique. Face à un adversaire qui n'est plus aussi clairement identifié que par le passé, le dispositif de défense est fort hétéroclite :

- Dans le nord et l'est du Cachemire, à la jonction entre les provinces frontières du Nord-Ouest et de l'Est, les Britanniques n'ont pu imposer ou négocier quelque traité que ce soit avec la Chine et la sécurité de l'empire des Indes dépend plus de la difficulté technique de franchissement du massif que du dispositif armé protégeant le Cachemire.
- Dans ce qui est aujourd'hui appelé le secteur central, nulle frontière nouvelle n'a été tracée ; les propriétés britanniques sont isolées du nord par un ensemble de principautés vassalisées, dont seule la frontière de basse altitude a fait l'objet d'un traité.
- À l'est, la province frontière du Nord-Est, formalisée sur le papier, n'a pas de réalité administrative ou militaire sur le terrain.

Les provinces frontières du Nord-Ouest et du Nord-Est ne présentent pas, à l'apogée du Raj, le même degré d'achèvement malgré des schémas de construction et de fonctionnement similaires. Elles présentent certes un même dispositif en profondeur – frontière définie comme « scientifique » par les Britanniques –, composé de trois lignes : la limite administrative britannique ; la frontière internationale effective ; une frontière stratégique en deçà de laquelle est institué un État-tampon (*buffer state*) dont le gouvernement dispose d'un soutien économique et militaire.

123. FSE, septembre 1915, n° 76-101 ; Office Note, McMahon, 24 octobre.

Toutefois la comparaison entre Afghanistan et Tibet s'arrête là. Alors qu'avec la Russie, la Grande-Bretagne avait su imposer (quoique difficilement) un *statu quo*, elle n'a pas su avec la Chine choisir entre les intérêts de la Couronne en Inde et les intérêts commerciaux britanniques en Chine. Mais sans doute faut-il ajouter que le Tibet ne participait pas à l'origine d'un projet géopolitique majeur, au même titre que l'Afghanistan : il n'était pas ici question de la préservation d'une voie terrestre ou maritime entre les Indes et le Royaume-Uni. Le Tibet demeurait, malgré les efforts de découvreurs comme Moorcroft, un cul-de-sac depuis que l'invasion russe de l'Asie centrale avait coupé les anciens axes commerciaux de la route de la soie et que les flux commerciaux en provenance et à destination de la Chine étaient avant tout assurés par les routes maritimes¹²⁴. Le dispositif frontalier britannique n'était pas conçu pour tenir compte d'une menace chinoise en Haute-Asie, mais pour limiter une expansion russe directe ou indirecte dans la région. Lorsque cette dernière faiblira, le dispositif se révélera inadéquat pour faire face à une poussée chinoise vers l'Inde.

124. Paradoxalement, c'est à cette époque de dépérissement qu'est inventé, par l'allemand Ferdinand von Richthofen en 1870, le terme « route de la soie ».

LE DÉMANTÈLEMENT DU DISPOSITIF BRITANNIQUE AUX FRONTIÈRES

Le dispositif frontalier fermant au nord le British Raj devint le 15 août 1947 la limite que les nouveaux États du Pakistan et de l'Inde considérèrent comme leur frontière septentrionale, avalisant l'enveloppe « issue de la colonisation » et acceptant implicitement les contraintes inhérentes à sa gestion, entre autre les accords passés par les Britanniques avec les dirigeants des périphéries indépendantes ou autonomes du Raj. Toutefois le traumatisme provoqué par la naissance partagée des deux États, notamment au sein de l'élite indienne, et aggravé dès septembre 1947 par l'éclatement du conflit du Cachemire, posa les germes d'une désunion qui demeure, plus de 60 ans plus tard, et mobilise l'essentiel de l'attention des deux États, comme de leurs forces armées et de leurs services secrets.

L'année 1947 est une date symbolique dans le sous-continent, mais c'est surtout la période 1947-1951 qui est décisive pour la mise en place du théâtre frontalier contemporain en Himalaya : construction nationale en Inde par l'intégration des centaines d'États princiers ; accession à l'indépendance des

royaumes himalayens; confirmation des liens diplomatiques et de subordination de ces derniers à l'Inde. En cinq ans, le dispositif impérial conçu par les Britanniques est maintenu actif et réorganisé au profit d'un État national¹, mais dans le nouveau contexte géopolitique du contact direct avec la Chine et d'un sous-continent partagé.

La disparition de l'unité autonome ou indépendante du Tibet est le phénomène majeur de cette période, qui permit à la RPC d'accroître de 25 % la superficie de son territoire², mais qui ôta surtout au successeur du British Raj l'espace de manœuvre potentiel que représentait le Tibet.

Une telle perte ne déclencha pourtant pas de réaction du gouvernement indien, qui se contenta de prononcer une condamnation non pas sur le fond – l'intégration du Tibet dans la RPC –, mais sur la forme – l'invasion armée –; le conflit frontalier qui opposa en 1962 les deux États fut en outre déclenché par la Chine. La disparition de l'entité Tibet fut pourtant la donnée première qui influença pendant plus de quarante ans la pratique indienne dans les marches indo-tibétaines, où on observa la préservation de l'héritage britannique plutôt que la formulation de stratégies nouvelles. Le jeu commencé à Simla en 1914 se poursuivit après 1947, avec d'autres acteurs, mais pour les mêmes territoires.

1. LA QUESTION DU TIBET, VUE DU SUD

1.1. GÉOPOLITIQUES TIBÉTAINES AVANT 1947

La conséquence majeure de la conférence de Simla fut l'affirmation de l'existence d'une *question du Tibet*. Le territoire tibétain, en théorie partagé en un territoire indépendant (*Outer Tibet*) et un territoire sous contrôle chinois (*Inner Tibet*), fut jusqu'en 1947 le lieu d'une intense activité tant diplomatique que militaire. C'est au cours de cet épisode peu connu que fut menée à terme la stratégie frontalière britannique qu'invalidèrent pourtant les Indiens après l'indépendance.

L'esprit de Simla

La conférence, entérinant les décisions successives prises par les Anglais depuis 1904, constituait la reconnaissance officielle britannique de la puissance impériale chinoise. Inversement, le problème qui se posait au

1. Ainsi, la mission britannique à Lhassa, établie conformément à l'accord de 1904, devint le 15 août 1947 la mission indienne à Lhassa.

2. Notons quand même que la RPC est un des rares États modernes à avoir alors pratiquement doublé la superficie de son territoire (Tibet et Xinjiang) à la « décolonisation » !

gouvernement chinois (et qui se posa jusqu'en 1949) était de préserver autant que faire se pouvait l'héritage impérial tel qu'exprimé par Sun Yatsen, ce que la multiplication des « seigneurs de la guerre » puis la pénétration japonaise rendaient peu à peu impossible³. Ainsi Yuan Shih-kai rejeta la proposition faite par McMahon d'intégrer les districts de Litang et Batang au Tibet intérieur, mettant certes en avant leurs liens anciens avec la Chine, mais surtout son incapacité à faire appliquer une mesure par ailleurs impopulaire « dans des régions ouvertement hostiles à son gouvernement⁴ » (le Sichuan et le Yunnan).

Dans cette nouvelle configuration régionale où la menace russe au nord-ouest se complétait d'une autre menace de type impérial – chinoise celle-là – au nord-est, la protection de l'Inde reposait sur l'adoption d'une politique claire à l'égard du Tibet. Cela impliquait la recherche d'un système viable pour les frontières nord-orientales de l'Inde, face à la volonté chinoise d'affirmer son contrôle sur le Tibet, résumée dans un télégramme intercepté au printemps 1913⁵:

1. Adopter une politique conciliante à l'égard du Tibet.
2. Envoyer des agents secrets dirigés par Tashi Wangdi afin de gagner à la cause chinoise les officiels et la population, incluant le dalaï lama.
3. Nommer le major (général) Peng de Chengdu comme « gardien de la frontière orientale du Tibet ».
4. Adopter une attitude ferme vis-à-vis des Britanniques et faire pression pour leur faire adopter une solution à la question tibétaine sans délai.
5. Persuader le dalaï lama d'affirmer publiquement que le Tibet fait partie intégrante de la République de Chine, de rejeter les traités signés entre le Tibet et la Mongolie, et d'interdire par télégramme au Kutuktu d'Urga de poursuivre son attitude rebelle.

Ces prétentions chinoises s'inscrivaient dans une configuration qui leur était favorable grâce à leurs récentes – mais fragiles – avancées dans les marches sino-tibétaines. Mais le refus de ratifier le document final de la conférence de Simla ne tint pas uniquement aux revers subits par les troupes chinoises entre temps. La probable instauration au Tibet d'un modèle de gestion du contact impérial « mongol » (une Mongolie intérieure autonome,

3. En 1918, Jordan, British Minister à Beijing, observait que « *yuan [Shih-kai] died two years ago and under him the writ of Peking ran to the borders of Tibet on the west, and Canton in the south.... Now not even a farthing of revenue is received from Szechuan, Yunnan or Canton and all the country south of the Yangtse is a law unto itself* », Jordan to Langley, 29 mai 1918.

4. Panshotam Mehra, *The North-Eastern Frontier 1914-1954*, Londres, Oxford University Press, 1980, vol. II, p. XIV.

5. Dorothy Woodman, *Himalayan Frontiers*, Londres, Cresset Press, 1969, p. 154.

une Mongolie extérieure indépendante) comme prélude à l'émergence d'un « Grand Tibet » sous le contrôle exclusif du Raj a dû constituer pour les autorités chinoises une crainte suffisante.

L'intransigeance marquée de la représentation chinoise lors de la conférence de Simla ne s'est pas démentie, mais paradoxalement les autorités chinoises parurent prêtes à renégocier un règlement de leur différend avec le Tibet, selon – il est vrai – leurs propres termes, et aussi selon ce qu'on pourrait appeler « l'esprit de Simla⁶ ». Ce fut un des paradoxes de la conférence, qui imposa le principe d'une négociation tripartite, alors que le premier obstacle qu'elle connut fut le refus de la participation, comme intervenant de plein droit, du délégué tibétain.

« L'esprit de Simla » se caractérise aussi par la reconnaissance, pour les protagonistes chinois et tibétains, de la nécessité d'une médiation britannique malgré une neutralité pourtant très contestable dans le conflit, au regard des intérêts que la Couronne entendait préserver au Tibet. C'est enfin la conservation de l'accord anglo-tibétain de Simla comme cadre de référence d'une diplomatie que les officiels britanniques entendaient bien mener à terme en y ajoutant une signature chinoise⁷, alors même que les résultats étaient rejetés par les gouvernements concernés et que les intervenants étaient frappés de discrédit : les Britanniques condamnèrent l'action de McMahon⁸ et, au Tibet, le milieu politique reprocha à Lonchen Shatra l'abandon de Tawang et l'acceptation – bien que théorique – de la création d'un Tibet intérieur⁹.

Trêves, cessez-le-feu et négociations

Les années qui suivirent la conférence de Simla furent, pour les Britanniques, celles de la recherche d'un compromis entre leurs propres exigences stratégiques, le respect de leurs alliés tibétains et le souci paradoxal de ne pas trop affaiblir la Chine (en fait, de protéger leurs avoirs dans la vallée du Chanjiang et leur commerce sur la côte chinoise). La position britannique

6. Par analogie avec « l'esprit de Simla » qu'invoquent régulièrement depuis les accords de 1972 Indiens et Pakistanais.

7. En fait, le refus chinois de signer les accords de Simla après avoir signé le brouillon du texte fut interprété par les Britanniques comme un accord « *with reservations on the part of China as to the precise boundary* » ; P. Mehra, *op. cit.*, p. XI.

8. Il semblerait que la relégation de McMahon ait tenu surtout à une critique de la position qu'il adopta et qui fut perçue comme trop ouvertement pro-tibétaine. Le refus d'avaliser les acquis de la Conférence de Simla s'exprima par la non-insertion du texte de l'accord anglo-tibétain dans l'Aitchinson Treaty Series avant 1938.

9. Sans doute lui reprocha-t-on la rapide ascension sociale que son statut de plénipotentiaire lors de la conférence lui assura.

était pourtant assez claire : se référant au concept britannique de suzeraineté, lord Curzon, alors vice-roi des Indes, affirma que « la suzeraineté chinoise sur le Tibet est une fiction constitutionnelle et politique qui ne doit être maintenue que parce qu'elle est pratique pour les deux parties [...] En fait, les deux ambans chinois à Lhassa n'y sont pas en tant que vice-rois, mais comme des ambassadeurs¹⁰ ».

L'activité anglaise s'orienta selon trois axes, cogérés par les bureaux de New Delhi et de Chine. Le premier avait la charge de la frontière indienne et des relations avec le Tibet ; le second, celle des relations avec le gouvernement chinois et le versant chinois de la frontière sino-tibétaine¹¹ : la gestion de la ligne McMahon (éclaircissement du statut, accrochages avec les Tibétains) et des autres segments de la frontière ; l'affirmation d'un soutien politique et économique au gouvernement tibétain¹², qui lui permit de tenir, voire de progresser face aux troupes chinoises ; la négociation d'accords de cessez-le-feu entre armées chinoise et tibétaine.

Désormais intéressés au titre d'alliés du Tibet et soucieux de consolider le territoire comme marche avancée de leur dispositif frontalier en Inde, les Britanniques entreprirent de négocier une trêve entre troupes chinoises et tibétaines par l'intermédiaire d'Eric Teichman¹³. Le 10 août 1918, l'Accord de Chamdo, négocié entre le général Liu Tsan-ting (commandant les forces chinoises à Batang) et Chamba Deba (Kalon Lama, commandant les forces tibétaines sur la frontière) aboutit à la fixation d'une ligne de cessez-le-feu (paragraphe 3) et au retrait des troupes tibétaines derrière cette ligne (paragraphe 4)¹⁴, complété par la Trêve de Rongbatsa (10 octobre 1918), qui fixait les modalités de retrait des troupes¹⁵. Dans aucun des deux textes n'est fait référence à la construction, proposée par McMahon en 1914, d'un Tibet intérieur et d'un Tibet extérieur : sur le terrain, le projet initial était demeuré lettre morte.

10. *Papers CD 1920, No. 66, GoI to IO*, 8 Jan. 1903, India Office Library.

11. Chacun disposait en outre de représentations locales (Sikkim, Tibet, Sichuan...). La confrontation d'intérêts divergents entre un Foreign Office traditionnellement sinophile et un Indian Office décidé à renforcer le Tibet, fut un frein non négligeable à l'action britannique dans cette région ; voir lord Curzon, minute of 27 June, 1920, et Foreign Office Memorandum 13 May, 1920 (IOR, L/P&S/10/716).

12. Dont la livraison d'armes à feu destinées à remplacer les fusils à silex de l'armée tibétaine.

13. Agent consulaire britannique à Tatsienlu (Dartsedo).

14. L'accord fut réalisé en 18 exemplaires, chaque participant en recevant deux dans chaque langue ! Toutefois en cas de litige, c'est la version anglaise qui devait faire autorité.

15. L'Accord de Chamdo se terminait par une note de E. Teichman suggérant que la ligne de cessez-le-feu soit transformée par la suite en frontière, après ajustements ponctuels afin de faire du Yangtse la limite entre les deux protagonistes.

Parallèlement à l'action sur le terrain, John Jordan, *British Minister* à Beijing, pressa le gouvernement chinois d'ouvrir des négociations pour résoudre le problème tibétain, proposant l'abandon du modèle mongol et la fixation de la frontière sur la base de la limite du Tibet extérieur (après cession des districts de Chiamdo, Draya, Ma-kham et Gonjoh au Tibet, et de ceux de Litang et Batang à la Chine), ainsi que l'établissement à Lhassa de représentants chinois disposant des mêmes prérogatives que les représentants anglais¹⁶. Les négociations, amorcées en mai, se déroulèrent en août 1919 mais furent abandonnées en route par les Chinois, qui tentèrent alors d'ouvrir des négociations directes avec le gouvernement tibétain. Toutes les tentatives britanniques ultérieures de reposer la question tibétaine se heurtèrent au refus du gouvernement chinois, qui privilégia l'envoi de missions de conciliation à Lhassa¹⁷.

Lhassa était au même moment l'objet de toutes les attentions des Anglais, qui y dépêchèrent en moyenne une mission par an entre 1920 et 1938, afin de compléter les notes émanant du représentant britannique à Lhassa. L'objectif était d'affirmer la fonction de « tampon » attribuée au Tibet en renforçant la capacité de défense des Tibétains. Il s'agissait aussi de limiter autant que possible une influence politique chinoise grandissante, au moins jusqu'à ce que la pression japonaise au nord-est du pays ne fasse passer la question tibétaine (et plus encore le problème de la gestion des marches sino-tibétaines) au second plan.

Afin de conforter le rôle d'État-tampon dévolu au Tibet, les Britanniques entreprirent de susciter la modernisation de l'appareil d'État tibétain par une réforme des finances, de l'armée, de la police et de l'éducation¹⁸. Mais l'influence britannique était combattue non seulement par une partie de la noblesse et du clergé, mais aussi par le dalaï lama, qui favorisait un rapprochement avec la Chine pour obtenir plus de concessions de la part des Anglais¹⁹. Si elle connut encore moins de résultats positifs que celle que menaient les Britanniques, la politique chinoise vis-à-vis du Tibet ne cessa

16. Memorandum dated 14 July, 1919, by Secretary, Political Department, India Office (IOR, Political and Secret Memoranda, L/P&S/18/B.324).

17. Le gouvernement chinois mit à profit les résultats de la Conférence de Washington (février-novembre 1922) pour refuser toute relance de la question. Cette conférence se conclut par un traité par lequel les signataires (dont les Britanniques) garantissaient entre autres de préserver la souveraineté de la Chine, ainsi que son intégrité territoriale et administrative.

18. Voir notamment Charles Bell, *Tibet Past and Present*, Londres, Clarendon Press, 1924.

19. Et surtout une livraison plus abondante d'armes afin de poursuivre le combat sur les marches sino-tibétaines. Cette attitude peut être rétrospectivement perçue comme dangereuse, puisque la Chine communiste sut mettre en avant ces rapprochements pour justifier – pour la période d'indépendance théorique du Tibet – l'existence de liens étroits avec ce dernier.

jamais de multiplier les missions de négociation, d'abord pour obtenir du gouvernement tibétain la reconnaissance de la suzeraineté chinoise sur le pays, ensuite pour négocier un règlement de la question des frontières. Mais ni l'une ni l'autre des actions n'aboutirent : la trêve signée à Gonchen le 10 octobre 1932 fut aussitôt rompue, et les combats ne cessèrent qu'en 1950, lorsque l'APL occupa le territoire. Seuls la mort du treizième dalaï lama en décembre 1933 et le transfert des pouvoirs de régence au supérieur du monastère de Ra-dreng assurèrent aux Britanniques un renouveau d'influence dans le pays.

L'oubli d'une frontière

Les années 1914-1947 furent marquées par de nombreux incidents le long de la frontière indo-tibétaine, notamment à la hauteur du Tibet occidental. Mais le plus surprenant est l'oubli dans lequel tomba le traité de Simla, à tel point que le gouvernement de l'Assam (qui avait en théorie la charge des territoires en deçà de l'*inner line*) en ignorait l'existence²⁰. La réactivation de la ligne McMahon fut fortuite puisqu'elle intervint à l'occasion de l'expulsion du Tibet, en 1935, du botaniste F.F. Kingdon-Ward, accusé par le gouvernement d'avoir pénétré « bien au-delà de la ligne rouge jusqu'au Kongbo Pome et Poyul²¹ ». L'incident fit prendre conscience aux Britanniques qu'ils n'avaient pas assuré la gestion de la ligne pendant près de 20 ans alors qu'elle était « acceptée par le gouvernement tibétain comme une représentation correcte des positions de la frontière entre les zones tribales et le Tibet²² ». En fait, outre l'accueil mitigé que firent alors les diplomates britanniques au traité indo-tibétain de 1914, les territoires au sud de la ligne furent considérés comme « ne valant rien et certainement pas des dépenses administratives²³ ».

La redécouverte de la ligne McMahon s'inscrivait dans une nouvelle configuration régionale qui imposa aux Britanniques de prendre une décision quant à l'acceptation formelle du traité ou à son rejet : « Il est désormais évident que la totalité de la région des collines s'étendant jusqu'à la ligne McMahon de 1914 est à l'intérieur des frontières de l'Inde et constitue donc

20. Avec l'éclatement de la première guerre mondiale et la nomination de McMahon comme haut-commissaire en Egypte, les autorités de New Delhi n'eurent plus pour la frontière indo-tibétaine qu'un « intérêt lointain » (*a remote concern*).

21. Télégramme envoyé par l'agent commercial britannique à Lhassa, soulignant de plus que les Tibétains « maintenaient que la Ligne rouge n'avait pas été modifiée ».

22. D. Woodman, *op. cit.*, p. 198.

23. Réponse de l'India Office au capitaine Nevill, Political Officer en charge de la section occidentale du North-East Frontier Tract, lorsqu'il demanda la construction de routes et de postes avancés jusqu'à la ligne McMahon en 1941. *Ibid.*, p. 211.

une zone tribale sous la juridiction du gouvernement de l'Assam²⁴. » En dépit du traité de 1914, les Tibétains continuaient à administrer non seulement le secteur de Tawang, mais aussi plusieurs régions au sud de la ligne, notamment la région de Longju et celle qui était en aval de la boucle du Tsangpo²⁵, remettant en question (par une administration continue de ces régions) la souveraineté britannique théorique. Une influence chinoise grandissante dans la région menaçait d'autre part l'Assam, mais aussi la Birmanie depuis le Sichuan : « Les derniers atlas chinois représentent la quasi-totalité de la zone tribale au sud de la ligne McMahon jusqu'à la limite administrative de l'Inde britannique en Assam, ainsi qu'une portion de la Birmanie du Nord, comme incluses en territoire chinois²⁶. »

Une des premières réactions britanniques fut la publication en mars 1937 par le Surveyor General of India d'une carte intitulée *High Lands of Tibet and Surrounding Regions*, indiquant le tracé de la ligne McMahon. Puis une édition révisée d'Aitchinson, *A Collection of Treaties, Engagements and Sanads Relating to India and Neighbouring Countries, Revised and Continued* fut publiée l'année suivante, mais datée de 1929²⁷. Les Britanniques dépêchèrent une mission à Lhassa (mission Gould, 1936) afin d'obtenir du gouvernement tibétain la confirmation de la validité du traité de 1914, et une seconde dans la région de Tawang afin d'étudier les conditions politiques locales²⁸. La mission Lightfoot (conduite au printemps 1938) proposa le retrait du dispositif administratif traditionnel et son remplacement par deux *Political Officers*, mais cette proposition – qui avait le soutien de Robert Neil Reid, gouverneur de l'Assam – fut jugée excessive par l'India Office, qui désirait avant tout préserver des relations amicales avec le gouvernement tibétain et envisagea de replier le dispositif frontalier en contrebas, à Dirang Dzong. L'éclatement de la Seconde Guerre mondiale incita dans un premier temps le gouvernement de l'Inde à ne pas modifier la situation qui prévalait, en raison du coût que cela entraînerait²⁹.

24. *Ibid.*, p. 198.

25. La négligence britannique coûta cher aux Indiens lors des négociations frontalières de 1959-1962, puisque le gouvernement chinois put opposer à leurs revendications sur la North-Eastern Frontier Authority (NEFA) la liste des impôts collectés par les Dzongpos de Tawang depuis 1914.

26. Foreign Secretary, India, to Under-Secretary of State, Londres, 17 août 1936 (IOR, L/P&S/12/36/29).

27. Les exemplaires existants de l'ancienne édition furent échangés contre l'édition corrigée. Par négligence, un exemplaire de l'ouvrage déposé en Chine fut oublié, fournissant un argument supplémentaire au gouvernement chinois en 1960.

28. Le gouvernement tibétain tenta de lier la confirmation de la validité du traité à une aide britannique pour résoudre le problème de la frontière sino-tibétaine ; H.K. Barpujari, *Problems of the Hill Tribes: N-E Frontier*, Calcutta, Spectrum Publications, 1981, vol. 3, p. 243.

29. Le coût annuel d'un poste de contrôle à Dirang Dzong, d'un agent commercial à Tawang et de postes frontières pour protéger des incursions akas et daflas fut estimé à plus de 10000 roupies (1 lakh) ; *ibid.*, p. 252.

À partir de 1942, les aires tribales à l'est de Tawang firent l'objet d'une plus grande attention de la part du gouvernement indien parce qu'elles constituaient un lien physique avec la Birmanie et la Chine, permettant de ravitailler cette dernière après le blocage de la route maritime par la flotte japonaise. Robert Reid, sensible au caractère stratégique de ces territoires³⁰, proposa en 1941 que ces territoires soient réunis aux *Hill Districts of Assam* et aux districts adjacents de Birmanie afin de constituer une province qui faciliterait la gestion de la frontière dans ce nouveau contexte international. Le gouvernement britannique préféra limiter son action à une prise de contrôle ponctuelle des territoires, essentiellement dans la région de la Subansiri, qui fut constituée en nouvelle unité administrative en 1944. C'est d'une frontière (mal) délimitée et non administrée que les Indiens vont hériter en 1947.

1.2. LA LIGNE MCMAHON EN 1947

Une frontière internationale ?

Selon le droit international public, la ligne McMahon mais aussi l'ensemble de la dyade sino-indienne ne peut être considérée comme la frontière de la « British India » qui passait plus au sud, même si elle est en même temps la frontière sud-orientale du Tibet. Pour éclairer la situation, il est utile de distinguer deux catégories d'ensembles spatiaux fonctionnels : d'une part, ceux qui correspondent à l'aire d'extension d'un pouvoir politico-administratif direct ; d'autre part, ceux qui sont des aires ou des sphères d'influence, selon la terminologie de l'époque.

Les limites spécifiques à chacune de ces deux catégories pouvaient ou non coïncider. Avant l'accord de Simla la frontière du British Raj avait été fixée à l'est, unilatéralement, au contact plaine-collines, sur la base du précédent népalais. Pour sa part, l'aire d'exercice du pouvoir tibétain recouvrait des limites imprécises dans ce secteur-ci. Le traité anglo-tibétain de Simla définissait la limite des aires d'influence respectives, à l'exception du secteur de Tawang, dont la souveraineté était de fait partagée aux termes de l'accord : le pouvoir légal aux mains des britanniques, le pouvoir fiscal entre celles des Tibétains. Sauf dans ce secteur au statut ambigu, la souveraineté tibétaine se retrouvait officiellement et ce, pour la première fois, limitée à un contrôle des hautes terres. De plus, l'Inde et le Tibet n'étaient contigus que dans la partie centrale de l'Himalaya, au Sikkim. Ailleurs, on trouvait

30. « *Beyond the administered portion of the Sadiya and Balipara Frontier Tracts [...] is an immense tract of country over which we exercise [...] only the most shadowy control [...] Their importance from the point of view of strategy and international politics are factors which cannot be overlooked* » ; D. Woodman, *op. cit.*, p. 206.

soit des principautés vassalisées, soit des agences tribales qui relevaient de l'autorité britannique mais pas de l'administration indienne : la gestion administrative et l'exercice d'un imperium étaient géographiquement dissociés. En 1947, le problème juridique était de savoir si l'Inde pouvait hériter des droits de « mainmorte » sur cet espace qui était au fond une *terra nullius* au regard du droit international.

La nécessité d'une Mongolian Fringe

Tandis que l'indépendance de l'Inde devenait une réalité proche, les Britanniques préparèrent le transfert des responsabilités, hésitant, dans la bordure himalayenne, entre une politique de maintien des liens qu'ils avaient créés avec les royaumes himalayens et une politique plus souple faisant d'eux des « clients ». L'opinion qui prédomina fut celle qu'exprimait, en 1946, Olaf Caroe dans son mémorandum intitulé *The Mongolian Fringe*, qui fournit (à certaines options près) les bases de la politique himalayenne de l'Inde indépendante.

L'auteur synthétisait une expérience de six années acquise comme secrétaire aux Affaires étrangères de l'Inde³¹ : le document proposait que tous les États himalayens soient intégrés dans le dispositif frontalier de l'Inde, sans intégration formelle à l'Union indienne, mais associés à elle par des liens économiques irrévocables. Rappelant que la politique étrangère traditionnelle est la « défense du glacis de l'Inde par la stabilisation des petits États ou organisations tribales localisés en périphérie³² », il remarquait : « Le moment est venu de décider quelle politique positive doit être adoptée pour maintenir une défense qui, au cours du siècle écoulé et plus, a été réalisée avec la plus faible dépense en hommes et en argent de tout le périmètre de l'Inde³³. » Son texte dresse un état des lieux critique, précisant pour chaque territoire himalayen la position britannique :

1. Le Népal est considéré comme juridiquement indépendant depuis l'aide qu'il a apportée lors de la Grande Guerre (le titre de *Résident britannique* fut même changé en 1933 en celui d'*Envoyé*). Caroe préconise que les relations spéciales qui unissent le pays à l'Inde soient préservées :

31. Sir Olaf Kirkpatrick Caroe fit toute sa carrière indienne – exception faite de six années passées comme secrétaire aux Affaires étrangères – sur la province de la Frontière-du-Nord-Ouest, dont il fut le gouverneur de 1946 à 1947. Le mémorandum reprend les grandes lignes d'un document écrit en 1940, auquel nous nous référons.

32. *India and the Mongolian Fringe*, note by Foreign Secretary, signée O.K. Caroe, 18 janvier 1940.

33. *Ibid.* Toutes les citations qui suivent sont extraites de ce texte.

«La source de recrutement gorkha doit être maintenue à tout prix³⁴.» Mais la nature «*philoprogenitive and colonising*» des Népalais est perçue comme une menace potentielle par les États voisins.

2. Pour le Tibet, Caroe reprend les conceptions de Charles Bell : «Nous voulons le Tibet comme État-tampon au nord»; «le Tibet est parfait pour cette fonction», mettant en avant le faible coût de sa surveillance : «Je considère ce petit effectif de soldats (trois pelotons) comme l'une des clés de cette frontière³⁵.»

Acceptable dans le cadre d'un empire colonial hégémonique, ce dispositif de défense l'était moins dans le contexte d'États nationaux en construction, d'autant plus qu'au nord-est, des accrochages ne cessaient de se produire, avec les Tibétains dans le secteur de Tawang, avec les Chinois dans le secteur Mishmi. En fait, à dix ans d'intervalle est formulée par V.P. Patel³⁶ une autre vision de la frontière en Himalaya, dans un contexte très différent, qui intègre désormais la RPC : «L'irrédentisme chinois et l'impérialisme communiste sont différents de l'expansionnisme ou de l'impérialisme des puissances occidentales. Ce dernier est recouvert d'un voile d'idéologie qui le rend dix fois plus dangereux. Sous le prétexte d'expansion idéologique se dissimulent des revendications raciales, nationales et historiques³⁷.» Compte tenu de sa perception de la Chine communiste et de son mode d'action, «la méthode qu'elle a utilisée pour traiter avec le Tibet», il considérait qu'«une nouvelle menace est apparue au nord et au nord-est».

La *Mongolian Fringe* ne constituait plus l'atout qu'elle avait été pour l'Inde britannique en raison même de son marquage ethnique : «Au long des Himalayas, au nord et au nord-est, nous avons, de notre côté de la frontière, une population ethniquement et culturellement proche des Tibétains ou Mongoloïdes»; «Les peuples habitant ces régions n'ont pas montré de loyauté ou de dévotion à l'Inde»; «Même les régions de Darjeeling et de Kalimpong ne sont pas vierges de préjugés mongoloïdes³⁸.» Les royaumes qui constituaient des «heurts» valables pour le Raj étaient désormais jugés en fonction de leur degré d'intégration à l'Inde, comme de leur stabilité :

34. Le Népal est considéré comme une réserve de mercenaires, régulièrement recrutés par l'Inde depuis 1906. Le terme «gorkha» est en fait impropre puisque les ethnies recrutées sont bhotyas (Gurung, Tamang).

35. Ce sont les soldats ayant en charge la protection des quelques représentations officielles anglaises au Tibet.

36. Vallabhbhâijaverbhâi Patel fut nommé, en 1947, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1950. Il était le porte-parole de l'aile conservatrice du parti du Congrès.

37. Lettre de Patel à Nehru, 7 novembre 1950, H.K. Barpujari, *op. cit.*, p. 292.

38. «*All along the Himalayas in the North and Northeast, we have, on our side of the frontier, a population ethnically and culturally not different from Tibetans or Mongoloids*»; «*The people inhabiting these portions have not established loyalty or devotion to India*»; «*Even Darjeeling and Kalimpong areas are not free from pro-Mongoloid prejudices.*»

- le Népal a un « régime oligarchique basé presque entièrement sur la force ; il est en conflit avec des éléments turbulents de la population, autant qu'avec les idées modernes » ;
- le Sikkim : « Il est très possible que le mécontentement y couve » ;
- le Bhoutan « est calme en comparaison, mais ses affinités avec les Tibétains pourraient constituer un handicap » ;
- les zones tribales : « nous n'avons pas été capables de réaliser une avancée quelconque en direction des Nagas et d'autres tribus des collines en Assam ».

En résumé, « pour la première fois depuis des siècles, la défense de l'Inde doit se faire simultanément sur deux fronts ».

La pensée indienne

Pourtant, peu avant l'indépendance, portés alors par une mystique pan-asiatique, les hommes politiques indiens partagèrent le sentiment de l'inutilité d'une frontière démarquée entre Inde et Chine : « qu'il puisse y avoir des frontières entre elles était une pure conception occidentale³⁹ ». Le gouvernement du nouvel État concevait l'amitié sino-indienne comme un des principes fondamentaux de la politique étrangère indienne, qui trouvait sa justification dans la colonisation que les deux peuples venaient de connaître : « Le grand peuple de l'Inde et les Chinois ont une destinée commune [...] nous sommes deux peuples qui avons connu une longue oppression impériale et l'esclavage ; et nous partageons la même tradition de lutte pour la liberté et l'indépendance. L'émancipation des Indiens et des Chinois sera le signal de l'émancipation de tous les écrasés et les opprimés⁴⁰. » La Chine, par l'antériorité de sa révolution, devenait pour le nationalisme indien un modèle que commenta Jawaharlal Nehru : « Je suppose que les représentants chinois étaient le produit naturel d'une révolution et je fus conduit à espérer que nous, en Inde, pourrions aussi développer un peu de cette énergie et de force, au coût, si nous l'acceptons, d'un peu de notre intellect⁴¹. » L'attitude de Nehru est aussi le reflet des prises de position du Parti du Congrès dès sa fondation en 1885, d'un anti-impérialiste dirigé contre les Britanniques, mais aussi contre les Japonais dans les années 1930, thèses auxquelles les Chinois ne pouvaient que souscrire⁴².

39. Dorothy Woodman, *op. cit.*, p. 6.

40. B. Prasad, *The Foundation of India's Foreign Policy*, Calcutta, Naya Prokash, 1979, p. 171-172.

41. Dorothy Woodman, *op. cit.*, p. 11.

42. Outre une déclaration commune à la fin de la conférence de la Ligue contre l'impérialisme (Belgique, 1927), on relève, entre autres, le voyage en Chine de Nehru en 1939 et la visite de Tchang Kaï-chek en Inde en 1942.

À l'idéologie de Nehru – sans risque immédiat, puisqu'en 1947 l'Inde et la Chine n'ont pas de frontière commune – répondait aussi un besoin de paix extérieure, justifié par la situation de l'Inde, d'un État neuf « cherchant à se mettre correctement en selle » et, de plus, en conflit ouvert avec le Pakistan.

Cela n'empêcha pas que règne dans l'entourage du premier ministre, notamment autour de P.V. Patel⁴³, un certain pragmatisme d'autant plus nécessaire que le dispositif légué par les Britanniques était perçu comme imparfait : « Le caractère mal défini de la frontière et l'existence de notre côté d'une population ayant des affinités avec les Tibétains ou les Chinois constituent tous les éléments de troubles possibles entre la Chine et nous-même⁴⁴. » C'est ce que rappela, par un télégramme daté du 16 octobre 1947, le gouvernement tibétain, qui formula des revendications sur les territoires « tels que Sayul et Walong et en direction du Pemakoe, Lonag, Lopa, Mon, Bhoutan, Sikkim, Darjeeling ainsi que d'autres de ce côté du fleuve Gange, et Lowo, Ladakh, etc. jusqu'à la frontière de Yarkhim⁴⁵ ». Ces revendications ne furent pas prises au sérieux, considérées comme une manœuvre tibétaine pour mettre à l'épreuve la position du nouveau gouvernement relative aux frontières himalayennes : la proposition indienne de préserver la situation actuelle tant que de nouveaux traités n'auraient pas été signés fut aussitôt acceptée par le gouvernement tibétain⁴⁶.

Mais il faut aussi évoquer un second axe de lecture de la politique étrangère indienne – celui du non-alignement – dont la Conférence de Bandoeng fut en avril 1955 l'acte de naissance, et qui institutionnalisa les idées développées par le Groupe afro-asiatique qui venait d'être créé à l'ONU. L'idée même du Mouvement des non-alignés allait pour le gouvernement indien au-delà d'une position tierce dans les institutions internationales et signifiait avant tout le refus d'une tutelle néocoloniale, se substituant à la domination impériale antérieure, sur des nations postcoloniales demeurant dominées par quelques puissances occidentales⁴⁷.

Elle sous-tendait aussi une unité géographique, celle de l'Asie comme espace en devenir, qui n'est plus seulement une représentation, d'invention européenne, mais devient aussi un concept fédérateur, où l'identité de lieu

43. Considéré comme le tenant d'une *realpolitik*, qu'il appliqua d'ailleurs dans les États himalayens.

44. Lettre de Patel à Nehru, 7 novembre 1950 ; H.K. Barpujari, *op. cit.*, p. 291-295.

45. *Ibid.*, p. 284.

46. Même si cette revendication tibétaine était destinée à faire « pendant » à d'autres revendications, plus sérieuses, formulées à l'encontre de la Chine, sur les marches sino-tibétaines. C'était aussi une façon pour le gouvernement tibétain d'affirmer son statut d'État indépendant, par la formulation de revendications territoriales.

47. Vision récurrente du Parti du Congrès, qui condamnait dès sa naissance une telle vision de la société internationale.

est renforcée par une identité de destin. En fait, le gouvernement indien révisa la notion d'Asie ; d'un concept vide, exogène (européen), il fit un concept plein que le Mouvement des non-alignés sanctionna implicitement par sa naissance, même si, pour donner plus de force au mouvement, il fut aussitôt ouvert à d'autres continents que l'Asie. Le concept de non-alignement représenta pour l'Inde « une sorte d'extension de sa politique d'indépendance nationale⁴⁸ », qualité qu'elle accordait aux autres membres du mouvement avec lesquels elle partageait un code de conduite commun ou *Panchashila*⁴⁹ :

- respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité de chacun ;
- non-agression ;
- non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États ;
- égalité et entraide mutuelle ;
- coexistence pacifique.

C'est dans ce double contexte d'un renouveau asiatique et d'une volonté de diffuser le concept de non-alignement que s'inscrit pour une part la perception indienne de la Chine comme un État qui pouvait constituer, par sa taille et son histoire, un allié pour la propagation des idéaux de Nehru, qui lui offrit la place d'honneur à la Conférence de Bandoeng. Sous le rapprochement avec la Chine se cachait peut-être aussi la crainte du danger qu'elle représentait : « la peur constitue en fait la motivation de base des Indiens » ; « un sentiment non avoué mais réel d'infériorité géostratégique⁵⁰ ».

2. STRATÉGIES FRONTALIÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE À PARTIR DE 1950

En occupant le Tibet, le gouvernement chinois mit *de facto* fin au dispositif britannique, imposant au gouvernement indien de le replier sur les lignes de crêtes himalayennes et de le faire coïncider avec les frontières nationales. Il contribua en ce sens à faire naître chez les Indiens une certaine crispation sur la question frontalière, dès lors qu'ils avaient conscience de la faiblesse de leur frontière nord.

48. Max-Jean Zin, *La politique de l'Inde*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, p. 116.

49. Qui représente aussi dans le bouddhisme les cinq vertus.

50. J.J.S. Garner, « Lettre au Secretary of State for Commonwealth Relations, 29 août 1952 », dans C. Jaffrelot (dir.), *L'Inde contemporaine de 1950 à nos jours*, Paris, Fayard, 1996, p. 146. La formule est excessive, mais il est certain que les Indiens ont préféré composer avec les Chinois, dès lors qu'ils avaient perdu la profondeur stratégique du Tibet, que le dispositif frontalier hérité était remis en cause.

2.1. LA CRISE TIBÉTAINE ET LA FRONTIÈRE SINO-INDIENNE

La libération pacifique

Selon que l'on se place dans une optique indienne ou chinoise, la « mise en scène » du différend frontalier s'est déroulée selon des rythmes distincts : le gouvernement chinois lia la remise en cause des limites nord de l'Inde à sa prise de contrôle du Tibet, sur lequel les gouvernements nationaliste et communiste n'avaient jamais abandonné leur revendication. Le 1^{er} janvier 1950, le gouvernement chinois annonça que « la libération du Tibet [était] un des principaux objectifs de l'Armée populaire de libération, en accord avec la nouvelle politique concernant les minorités et les nationalités, telle qu'énoncée dans le programme commun adopté par la Conférence consultative de septembre 1949 ».

La réaction de l'Inde fut résumée par K.M. Panikkar, ambassadeur indien nouvellement nommé en Chine, qui demeurait « très optimiste quant à l'émergence d'un espace de coopération en éliminant les causes de méprise⁵¹ », considérant que son pays ne devait pas poursuivre la politique britannique « d'intérêt politique particulier » à l'égard du Tibet. L'Inde était d'ailleurs dans une phase critique de sa construction nationale, parcourue de vifs débats concernant l'adoption de la Constitution, et le gouvernement était très occupé par la tenue prochaine des premières élections au suffrage universel depuis l'indépendance. L'Inde ne manqua pas de faire parvenir au gouvernement chinois plusieurs mementos insistant sur le fait que « l'autonomie du Tibet est une donnée de base ».

Le 7 octobre 1950, 40000 hommes de l'APL franchirent le Dri Chu (Chanjiang) et battirent 12 jours plus tard les forces principales tibétaines à Chamdo (Kham), capitale du gouverneur général du Tibet oriental. L'Inde ne prit connaissance de l'invasion que le 25 octobre et envoya le lendemain une note exprimant sa surprise : « on nous avait constamment assuré que le souhait du gouvernement chinois était de régler la question tibétaine par des moyens pacifiques et des négociations. Ordonner l'envoi de troupes chinoises au Tibet nous apparaît étonnant et regrettable⁵² ». La réaction chinoise parvint le 30, avertissant que le « Tibet est une part intégrale du territoire chinois. L'armée populaire chinoise doit entrer au Tibet, libérer le peuple tibétain et défendre les frontières de la Chine [...] Par conséquent, eu égard au point de vue exprimé par le gouvernement indien sur ce qu'il considère comme déplorable, le gouvernement populaire central de la RPC ne peut qu'envisager qu'il

51. K.M. Panikkar, *In Two Chinas: Memoirs of a Diplomat*, Londres, Allen and Unwin, 1955, p. 26.

52. Frederic A. Greenhut II, *The Tibetan Frontier Question*, New Delhi, S. Chand, 1982, p. 62.

a été marqué par des influences étrangères hostiles à la Chine au Tibet et exprime donc son profond regret⁵³». D'autres notes de Nehru suivront, qui recevront des réponses similaires, rappelant que le Tibet avait toujours fait partie de la Chine, que le problème était totalement un problème domestique, et que l'Inde interférait et encourageait certains «groupes réactionnaires» qui s'opposaient aux droits légaux de la Chine au Tibet⁵⁴.

La délégation tibétaine présente à Kalimpong reçut, le 7 novembre, l'ordre d'en référer à l'Assemblée générale de l'ONU, déposant une plainte selon laquelle une «invasion armée du Tibet destinée à l'incorporer au communisme chinois par une force physique irrésistible était un cas évident d'agression», réfutant dans le même télégramme que le Tibet ait toujours fait partie de la Chine⁵⁵. La question du Tibet, présentée à la requête du Salvador (considéré alors comme *pocket ally* des États-Unis) fut bloquée, le 24 novembre, par le représentant britannique, Kenneth Younger, qui proposa son ajournement en raison d'un éventuel règlement pacifique du problème; un ajournement soutenu par l'URSS, qui réaffirma alors l'appartenance depuis des siècles du Tibet à la Chine. Mais l'intervention la plus décisive fut sans conteste celle de l'Inde – disposant d'un «monopole de fait sur les relations étrangères du Tibet» – qui, par l'intermédiaire de son représentant Jam Sahib de Nawanagar, défendit l'ajournement de la proposition en assurant le comité que les troupes chinoises avaient «cessé toute avance après la chute de Chamdo, à 480 km de Lhassa⁵⁶» et que le gouvernement indien était «certain que la question tibétaine [serait] résolue par des moyens pacifiques⁵⁷».

Sans doute la position indienne est-elle compréhensible au regard de l'importance que revêtait aux yeux de Nehru un rapprochement sino-indien comme référent majeur pour les États neufs issus de la décolonisation. Elle a malgré tout suscité de vives réactions parmi l'opinion publique du pays et au sein même du gouvernement, dont certains membres ne cachaient pas leur sympathie pour la cause tibétaine ou leur antipathie pour le communisme.

La position britannique peut par contre surprendre, quand on sait le caractère stratégique que l'empire attachait au Tibet. La Grande-Bretagne considéra que «toute tentative d'intervenir serait impraticable et imprudente. Le Royaume Uni n'a pas suffisamment d'intérêts dans la région pour risquer de se brouiller avec la Chine⁵⁸». La crainte de perdre Hong-Kong – un des

53. *Ibid.*, p. 62-63.

54. *Ibid.*, p. 63.

55. *Ibid.*, p. 64.

56. *Ibid.*, p. 64-65.

57. *Ibid.*, p. 65.

58. *Ibid.*, p. 93.

objectifs affichés de l'APL – fut sans doute plus forte que la réaffirmation d'un lien avec un territoire qu'elle ne contrôlait plus. Suivant la recommandation, la commission décida l'ajournement, et la question du Tibet ne fut en fait plus soulevée avant 1960.

Malgré les affirmations indiennes, la situation se dégradait sur le terrain et, le 21 décembre 1950, le dalaï lama quitta Lhassa pour Gyantse, puis Yatung, dans la vallée de la Chumbi. La faible résistance opposée par les 8000 soldats tibétains le décida à négocier avec le gouvernement chinois. Les pourparlers débutés le 29 avril se poursuivirent jusqu'à la signature le 23 mai 1951 d'un « Accord sur les mesures pour la libération pacifique du Tibet entre le gouvernement populaire central et le gouvernement local du Tibet⁵⁹ ». Même s'il fut arraché aux représentants tibétains (la signature ou la poursuite des combats), l'accord « en 17 points » est une victoire pour la Chine, qui obtient une reconnaissance quasi internationale de sa souveraineté, réalisant sur un mode moderne l'obsession han de renforcer la sécurité de la Chine propre. L'Inde a perdu, le 23 mars, la marche tibétaine, frontière stratégique héritée du British Raj, et la barrière himalayenne comme frontière immédiate. À l'inverse, la Chine acquit un espace pouvant être marche autant qu'espace-tampon. Nehru comprit l'importance que les événements tibétains revêtaient pour la défense de l'Inde : « l'infranchissabilité de l'Himalaya a été exagérée [...] mais l'Assam est le principal problème. L'Inde n'a que peu de temps pour rétablir l'ordre dans la province avant que la pression chinoise se fasse sentir⁶⁰ ». Mais pour l'Inde, l'intégration du Tibet à la RPC « fut une gifle, le pays voisin de la Chine qui avait les plus forts intérêts au Tibet ; l'ironie est que pendant ce temps l'Inde travaillait [...] à faire siéger la Chine aux Nations Unies, à amener les Américains à retirer leur protection à Taïwan et à négocier une paix en Corée qui serait aussi bénéfique pour les Chinois⁶¹ ».

Des questions de frontières

En violation des accords de mai 1951, le gouvernement chinois annonça dès mai 1951 une série de mesures visant à intégrer totalement le Tibet dans la RPC. Par crainte sans doute de voir s'ouvrir sur ce territoire un second front susceptible d'affaiblir leurs positions en Corée, les Chinois n'appliquèrent dans un premier temps que les réformes contenues dans l'accord en 17 points :

59. *Ibid.*, p. 65.

60. Dorothy Woodman, *op. cit.*, p. 223.

61. B.N. Mullik, *My Years with Nehru: The Chinese Betrayal*, Bombay, Allied Publishers, 1971, p. 69-70. *Le Monde* du 27 octobre 1962 annonçait que le délégué indien à l'ONU a dénoncé l'agression chinoise, tout en affirmant « son intention de soutenir l'admission de Pékin aux Nations Unies ».

- Les forces armées tibétaines sont intégrées à l'APL en février 1952, tandis que le général Chang Kuo-hua est nommé commandant du district militaire tibétain.
- Des négociations sino-indiennes débutent en décembre 1953 afin de réviser les privilèges détenus par l'Inde en tant qu'héritière du British Raj, en vue de supprimer toute influence étrangère au Tibet. Elles sont conclues par la signature, le 29 avril 1954, de «l'Accord entre la République de l'Inde et la République populaire de Chine sur le commerce et les relations entre la région tibétaine de Chine et l'Inde», valable pour une durée de huit années et renégociable.

Le traité définit les lieux reconnus comme marchés par les deux pays (article II), soit 13 pour la Chine et trois pour l'Inde, mais avec l'obligation pour cette dernière de spécifier les nouveaux emplacements de marchés indiens lorsque se développeront des flux commerciaux depuis Ari (Ngaris-korsum). L'article IV précise les six points que peuvent franchir pèlerins et voyageurs : Shipki La, Mana La, Niti La, Kungri Bingri La, Darma La et Lipu Lekh La ; la route de Tashigong, le long de la vallée de l'Indus, pourra être suivie «en accord avec la tradition» (itinéraire traditionnel).

Aucune spécification de la frontière commune n'est formulée, mais l'Inde reconnaît par ce traité la souveraineté chinoise sur le Tibet (avec sans doute l'espoir d'une reconnaissance réciproque de sa souveraineté sur le Cachemire, dont l'Inde venait d'emprisonner une fois de plus le *chief-minister*, Sheikh Abdullah).

Le jour même du traité, les deux gouvernements échangèrent une série de notes visant à transférer à la Chine tous les droits extraterritoriaux et biens immobiliers hérités du Raj. Le traité intégrait un préambule, à validité permanente, instaurant le *Panch Shila*⁶².

Le traité comme les échanges de notes garantissent aux deux gouvernements l'établissement d'un «bon voisinage» et l'entente sino-indienne, que scelle l'instauration sur un mode officiel du *Hindi-Chini bhai-bhai*⁶³.

62. Sur le sens du pacte, on pourra consulter W.F. van Eekelen, *India Foreign Policy and the Border Dispute with China*, Utrecht, Gravenhage, 1964. On se reportera aussi à F. Joyaux, *La nouvelle question d'Extrême-Orient*, Paris, Payot, 1985, notamment les chapitres XVI et XVII. Ce résumé de la Charte de San Francisco deviendra le cadre de référence de la diplomatie bilatérale de la Chine, qui n'entrera qu'en 1971 à l'ONU.

63. C'est à dire «l'éternelle amitié sino-indienne». La première moitié des années 1950 est l'occasion de multiples échanges culturels, et même, comme le rappelle Dorothy Woodman (*op. cit.*, p. 6), d'un film produit par le ministère indien de l'Information, qui retrace le voyage de Hiuan Tsang en Inde au VII^e siècle. Au plus fort de la tension, le slogan sera détourné en «mort pour Zhou Enlai» (*Zhou Enlai hai-hai*) ; Robert H. Donaldson, *Soviet Policy toward India*, Cambridge, Harvard University Press, 1974, p. 159.

La question des frontières ne fut pas soulevée, mais l'inquiétude n'était pas de mise dès lors que Zhou Enlai avait assuré à l'ambassadeur de l'Inde, le 27 septembre 1951, que la Chine entendait préserver les intérêts indiens au Tibet, ajoutant qu'il n'y avait pas de litige territorial entre l'Inde et la Chine⁶⁴. En fait, la question frontalière fut indirectement abordée dans les discussions préliminaires à l'accord : le brouillon chinois précisait : « *The Chinese government agrees to open the following passes...* » Cette formulation, qui impliquait la souveraineté chinoise des cols, fut contestée par le gouvernement indien et remplacée dans le document final par une formulation plus imprécise « *Traders and pilgrims of both countries may travel by the following passes...* » Le recul chinois par rapport au brouillon fut dès lors interprété par le gouvernement indien comme la reconnaissance implicite du caractère frontalier des points de passage et, en outre, sinon la reconnaissance chinoise des tracés cartographiques indiens, au moins un accord de principe sur l'héritage britannique⁶⁵ : « il [Nehru] a réussi en obtenant une reconnaissance tacite de la ligne McMahon⁶⁶ ». Le *Times of India* affirma même que le silence adopté sur la question frontalière « est une reconnaissance de la validité de l'actuelle ligne frontière⁶⁷ ».

Lors de la Conférence de Bandoeng, Zhou Enlai confirma : « nous sommes désireux de préserver la situation actuelle en reconnaissant que ces portions de nos frontières sont indéfinies [...] En aucun cas nous ne modifierons [la frontière existante]⁶⁸ ».

Le gouvernement indien ne parut pas inquiet même quand le premier incident éclata : « La frontière indo-tibétaine est parfaitement définie. La question relève du détail, soit de savoir si cette petite zone [...] est située au sud ou au nord du col-frontière. Les deux côtés ont admis que si la zone est au nord du col-frontière, elle serait au Tibet, et si elle est au sud, elle serait en Inde⁶⁹. »

Un des aspects marquants du traité est la concentration géographique des points de passage « autorisés » par l'article IV, tous localisés dans ce qui sera plus tard dénommé le Secteur central. L'oubli des routes transhimalayennes à l'est du Népal comme la timide allusion à la route de Tashigong

64. Margareth Fischer et R.A. Huttenback, *Himalayan Battleground: Sino-Indian Rivalry in Ladakh*, Londres, Oxford University Press, 1963, p. 83.

65. Du côté chinois, la modification semble avoir été perçue comme une concession diplomatique sans portée territoriale ; le représentant chinois affirma que « *this was the fifth concession on our part* », *Report of the Officials*, p. 6.

66. Amritsar Bazar, cité dans D. Woodman, *op. cit.*, p. 226.

67. *Ibid.* Rares furent les journaux à faire remarquer, comme le *Pioneer*, que : « *Nothing has been secured to rule out further penetration of Chinese communists into regions bordering on China* » ; *ibid.*

68. *Ibid.*, p. 227.

69. *FEER*, 28 février 1963.

pourraient indiquer quels segments frontaliers le gouvernement de la RPC considérerait alors comme acceptables, mais cette concentration définit plutôt à mon sens l'espace qu'il contrôlait effectivement en 1954⁷⁰. Ils trahissent surtout les difficultés rencontrées par l'APL à s'implanter et à accéder à certaines parties du territoire, en fait, à « libérer pacifiquement » le Tibet.

Premiers accrochages

La souveraineté exercée par le gouvernement chinois sur le Tibet, admise assez rapidement sur la scène diplomatique, ne devint que progressivement une réalité interne. La localisation des accrochages entre patrouilles indiennes et chinoises dès mai 1954, et jusqu'au conflit ouvert de 1962 – en tout une trentaine de lieux, dont une demi-douzaine jusqu'en 1959⁷¹ – est celle des étapes de la prise de possession par l'APL des frontières méridionales du Tibet. La temporalité paraît plus liée aux événements internes au pays qu'au strict rapport de forces de part et d'autre de la frontière, d'autant que des incidents similaires se produisent aussi le long des frontières birmane, bhoutanaise, népalaise et pakistanaise⁷².

Le premier incident éclata dans la région de Bara Hoti/Wuje, quand une note chinoise datée du 17 juillet 1954 annonça que 30 soldats indiens avaient pénétré dans « Wu-je de la zone Ali, dans la région chinoise du Tibet ». La réponse indienne précisa : « nos investigations ultérieures ont confirmé que l'allégation était totalement fausse. Un détachement de la Border Security Force est installé dans la plaine de Hoti qui est au sud-est du Niti la et en territoire indien⁷³ ». D'autres incidents se produisirent, d'abord dans le secteur concerné par le traité de 1954 (Spiti en 1956, Shipki La en 1957), puis se déplacèrent plus à l'ouest, dans le secteur de l'Aksai Chin, où le premier incident éclata en juillet 1958, lorsqu'une patrouille chinoise occupa le fort de Khurnak⁷⁴. Le déplacement des accrochages vers

70. Le Tibet semble être alors un espace de parcours, plus que d'implantation, comme l'indiquent les routes construites à cette époque, qui sont plus des axes de transit que des pénétrantes : voir le chapitre 7.

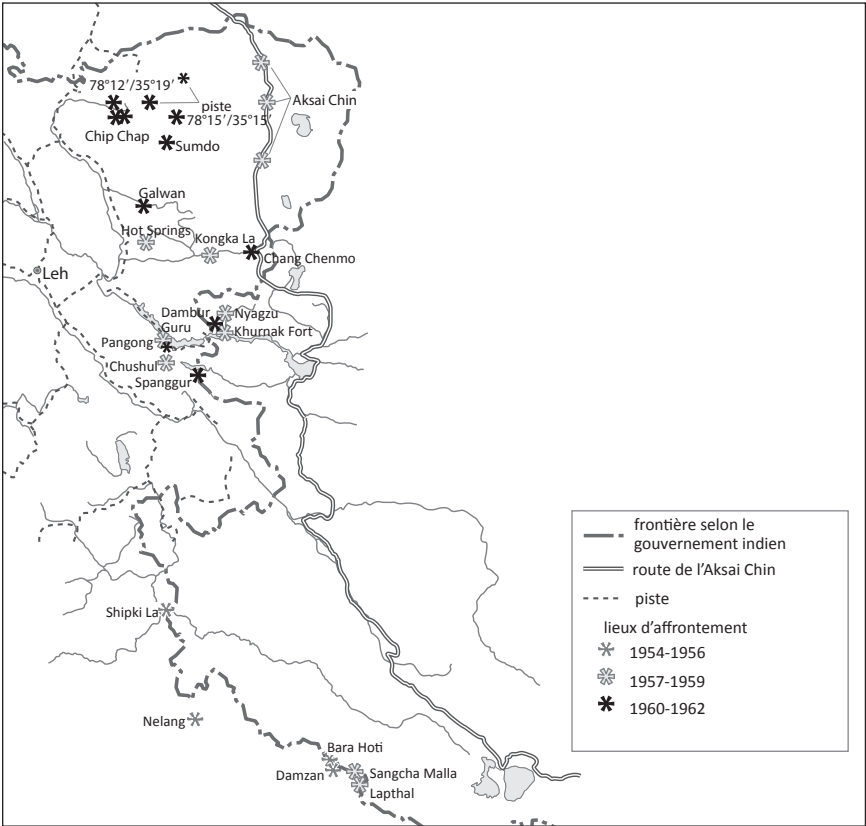
71. Qui firent l'objet de quelque 25 échanges de notes entre les gouvernements, tout en restant ignorés du public, au moins du côté indien ; Chao Kuo-chun, « The Chinese-Indian Controversy », *Current History*, vol. 37, décembre 1959, p. 354-361.

72. George Ginsburg, « Pekin-Lhassa-New Delhi », *Political Science Quarterly*, vol. 75, septembre 1960, p. 348, lie ces incidents à la « continuing deterioration of China's domestic situation ».

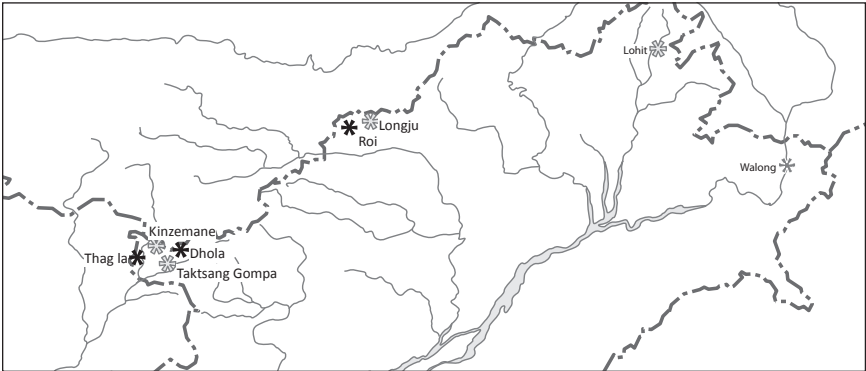
73. *White Paper I*, p. 3. La note dément formellement que du personnel indien ait traversé au nord du Niti La et précise qu'au contraire des officiels tibétains ont essayé d'entrer à Bara Hoti. La note chinoise n'inquiète pas le gouvernement indien puisque Wu Je y est décrit comme situé au nord du Niti La, et ne remet pas en cause le traité.

74. La note indienne, datée du 2 juillet 1958, ne reçut pas de réponse avant octobre 1959 !

Secteurs occidental et central



Secteur oriental



l'ouest paraît directement lié à l'accroissement des flux et de la présence chinoise rendus possibles par l'achèvement de la liaison routière Kashgar-Gartok, comme le seront ceux qui prendront place à l'est du Bhoutan, après la fuite du dalaï lama.

2.2. TENSIONS ET CONFLITS

« Agression cartographique » chinoise

Aux accrochages sur le terrain, qui se multiplient, s'ajoute un contentieux cartographique, qui débute en fait dès 1951, mais ne prend une tournure officielle qu'en juillet 1958, lorsque le numéro 95 de *China Pictorial* publie une carte sur laquelle des portions de la North Eastern Frontier Agency (NEFA), de l'Uttar Pradesh et du Ladakh sont intégrées au territoire chinois. Cette publication relançait une polémique qui avait vu le jour en octobre 1954 quand, lors de son voyage en Chine, Nehru avait attiré l'attention de Zhou Enlai sur des cartes chinoises présentant un dessin jugé fautif de la frontière commune. En 1956 Zhou Enlai, questionné de nouveau lors d'un voyage à New Delhi, avait réitéré sa réponse antérieure, assurant que ces cartes étaient « essentiellement des reproductions de vieilles cartes du Kuomintang » et que le gouvernement chinois n'avait pas eu le temps de les actualiser⁷⁵. La note du ministère indien des Affaires étrangères adressée le 21 août au consul chinois en Inde rappelait ces faits, ajoutant : « Alors que le gouvernement actuel de la République populaire de Chine est installé depuis tant d'années et que de nouvelles cartes sont régulièrement imprimées et publiées en Chine, le gouvernement de l'Inde souhaiterait suggérer que les corrections nécessaires sur les cartes chinoises ne soient pas retardées plus longtemps⁷⁶ ». Dans sa réponse du 3 novembre 1958, le gouvernement chinois réaffirmait les propos de Zhou Enlai en assurant que la carte de *China Pictorial* était un « croquis grossier » : « Dans les cartes actuellement publiées en Chine, la frontière entre la Chine et ses voisins, y compris l'Inde, est dessinée sur la base de cartes publiées en Chine avant la libération. Ce fut clairement dit à Son Excellence le premier ministre Nehru par le premier ministre Zhou Enlai quand ce dernier visita l'Inde en octobre 1954. Le premier ministre Zhou Enlai expliqua alors [...] que la raison pour laquelle la frontière était dessinée selon de vieilles cartes est que le gouvernement chinois n'avait pas encore entrepris un relevé cartographique de la frontière chinoise, ni consulté les pays concernés, et qu'il ne ferait pas de changements de lui-même⁷⁷. »

75. H.K. Barpujari, *op. cit.*, p. 307.

76. *White Paper I*, p. 46.

77. *Ibid.*, p. 47.

L'évocation claire d'une éventuelle remise en cause des frontières chinoises dans ce mémorandum motiva certainement la prompte réponse de Nehru, qui n'oubliait pas l'ambiguïté de la réponse chinoise de 1956 : « Je fus tracassé par cette réponse parce que je croyais qu'il n'y avait pas de contentieux frontalier majeur entre la Chine et l'Inde [...] Mais vous reconnaîtrez que neuf ans après l'instauration de la République populaire chinoise, la publication régulière de cartes incorrectes est gênante pour nous comme pour d'autres. Il ne fait aucun doute que ces vastes espaces de l'Inde ne sont rien d'autre qu'indiens et qu'il n'y a pas de revendication possible. Je ne vois pas quel type de relevé cartographique pourrait modifier ces frontières bien connues et fixées » ; « Je me souviens de votre affirmation que vous n'aimiez pas cette frontière appelée ligne McMahon et j'avais répondu que je n'aimais pas le nom non plus. Mais, par commodité, nous le conserverons [...] Vous me dites ensuite que vous aviez accepté cette ligne McMahon comme frontière avec la Birmanie et, peu importe ce qui avait pu se dérouler auparavant [...] vous proposiez de reconnaître aussi cette frontière avec l'Inde⁷⁸ ».

Dans sa réponse du 23 janvier 1959, Zhou Enlai adopta un ton très différent de celui de 1956, remettant en cause l'acceptation tacite du tracé que le gouvernement indien prêtait à la Chine en raison de son silence : « Tout d'abord, j'aimerais préciser que la frontière sino-indienne n'a jamais été formellement délimitée. Historiquement, aucun traité ou accord sur la frontière sino-indienne n'a jamais été conclu entre le gouvernement central chinois et le gouvernement de l'Inde. Pour ce qui concerne la situation présente, il existe des divergences entre les deux parties sur la question de la frontière⁷⁹. » Zhou Enlai poursuivit en considérant la ligne McMahon comme « un produit de l'agression britannique contre la région tibétaine de Chine [...] Les autorités locales tibétaines étaient en fait mécontentes de cette ligne fixée unilatéralement⁸⁰ ». Si la question de la frontière n'avait pas été soulevée auparavant, c'est que les conditions « n'étaient pas favorables à son règlement et que le gouvernement chinois, de son côté, n'avait pas eu le temps d'étudier le problème⁸¹ ».

Exil tibétain et confrontation sino-indienne

Ce revirement de la position chinoise vis-à-vis du tracé des frontières tient, pour une part, à la stratégie chinoise de renégociation des traités passés⁸². Elle recouvre surtout un caractère interne et rend compte de la dynamique

78. *Ibid.*, p. 51.

79. *Ibid.*, p. 52-53.

80. *Ibid.*, p. 53.

81. *Ibid.*, p. 53.

82. Voir le paragraphe suivant.

propre à l'interaction sino-tibétaine : le gouvernement chinois détient désormais la légitimité internationale de renégocier le tracé de ce qui peut être effectivement appelé la dyade sino-indienne en raison de la signature de l'accord sino-tibétain en 17 points, légitimité confortée par une présence armée réelle à proximité des frontières. Mais il est en même temps confronté aux vives tensions que la présence (et l'attitude) de l'APL a fait naître au Tibet, et qui s'expriment dès l'été 1956 sur le mode de la guérilla. Le printemps 1959 est le point culminant d'une résistance à l'occupation chinoise : la résistance tibétaine, qui était née dans le Kham, s'est diffusée dans tout le Tibet oriental et central ; elle est désormais structurée et dispose en outre du soutien de la majorité des 80 000 moines⁸³. L'intensification des combats incite le gouvernement tibétain à prendre le chemin de l'exil et à entrer en Inde le 1^{er} avril 1959⁸⁴. L'asile politique lui fut officiellement accordé dans une annonce de Nehru à la Lok Sabha le 4 avril, action approuvée par l'ensemble de l'opinion publique et de la classe politique indienne, exception faite du Parti communiste indien, qui la condamna.

Le gouvernement chinois considéra l'octroi de l'asile politique au gouvernement du Tibet comme l'expression d'un expansionnisme indien⁸⁵, et multiplia les incidents frontaliers : le 23 juin à Migyitun, Samgar Sanpo, Molo et Gyala, le 30 juillet au sud du Pangong Tso, le 11 août à Khinzemane. L'opinion publique se montrant de plus en plus antichinoise (des manifestations populaires éclatèrent dans les grandes villes, brûlant des effigies de Mao), Nehru fut violemment interpellé le 25 août lors de la séance d'été du Parlement et dut reconnaître l'existence de la route de l'Aksai Chin, ainsi que les nombreux accrochages entre troupes indiennes et chinoises, confirmant en outre les menaces chinoises planant sur le Sikkim et le Bhoutan⁸⁶.

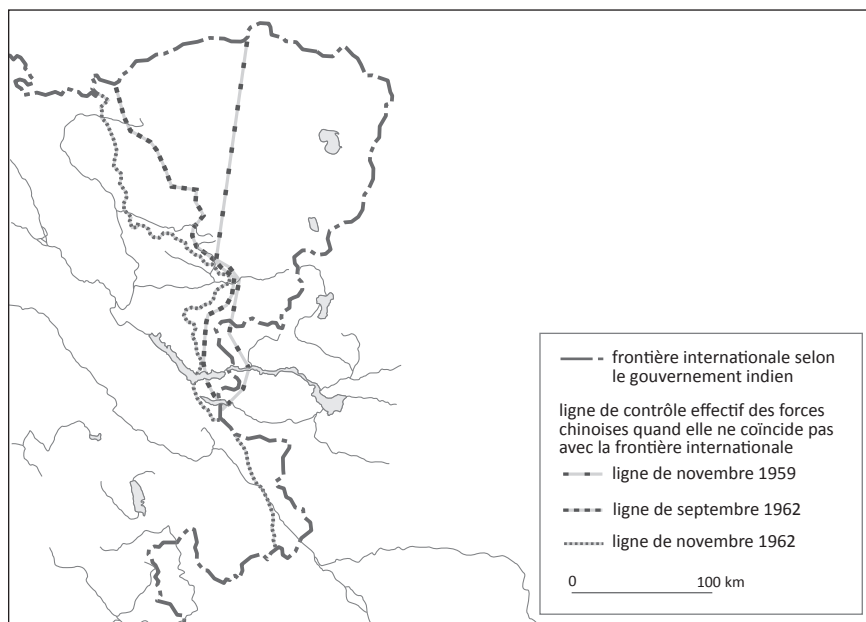
83. Et ce, malgré les appels au calme du dalaï lama. Il est vrai que dès 1956 l'APL a entrepris de démanteler le pouvoir ecclésiastique dans l'est du pays, détruisant notamment les monastères de Litang et de Batang. Pour une vision tibétaine des événements, voir G. T. Andrugstang, *Four Rivers, Six Ranges*, Dharamsala, LTAA, 1973.

84. Pour cet épisode de l'exil, voir John Avedon, *In Exile from the Land of Snows*, Londres, Michael Joseph, 1984.

85. Le gouvernement maintint un temps l'accusation de kidnapping du dalaï lama par l'Intelligence Bureau (IB) indien.

86. Séance du 28 août. Nehru reconnut lors de la séance du 10 septembre que le secret sur les accrochages avait été maintenu parce qu'il pensait qu'il était plus facile de négocier avec les Chinois « sans trop de publicité ». Il conclut en assurant que les négociations seraient désormais rendues publiques.

Positions chinoises successives



Succédant à des échanges de notes quasi quotidiens, la lettre de Zhou Enlai datée du 8 septembre 1959 confirmait les propos tenus dans sa lettre de janvier, ajoutant : « la soi-disant ligne McMahon ne fut jamais discutée à la conférence de Simla, mais fut définie par les représentants britanniques et les représentants des autorités locales tibétaines derrière le dos du représentant du gouvernement central chinois au travers d'un échange de notes secrètes à New Delhi le 24 mars 1914, soit avant la signature du traité de Simla⁸⁷ ». Elle remettait en outre en cause le traité tibéto-ladakhi de 1842 parce que « le gouvernement central chinois d'alors n'envoya personne participer à la conclusion de ce traité, ni ne ratifia le traité par la suite⁸⁸ ». En fait, Zhou Enlai remettait en cause l'ensemble de la frontière sino-indienne, expliquant que l'Angleterre, « utilisant l'Inde comme base, conduisit une vaste expansion territoriale dans la région tibétaine de Chine, et même dans la région du Xinjiang⁸⁹ ».

87. *White Paper II*, p. 30.

88. *Ibid.*, p. 28. Pourtant, Meng Pao, alors amban à Lhassa, affirma dans une lettre à l'empereur : « *Our own deputies hav also been secretely sent to the area to study and investigate the actual situation* » ; M. Fisher et R.A. Huttenback, *op. cit.*, p. 57.

89. D. Woodman, *op. cit.*, p. 241.

Affrontements et négociations

Sur le terrain, la situation se dégrada avec la mort de neuf soldats indiens et la capture de dix autres à proximité du Kongka La le 20 octobre 1959⁹⁰. Zhou Enlai proposa alors (lettre du 7 novembre) que les troupes se retirent à 20 km de part et d'autre de la ligne de contact, d'abord le long de la ligne McMahon puis à l'ouest, tandis que le *statu quo* serait maintenu jusqu'à ce qu'une réunion entre les deux premiers ministres résolve les litiges frontaliers⁹¹. Dans sa réponse du 16 novembre, Nehru proposa que la ligne de référence ne soit pas celle « *up to which each side exercises actual control* » (au 7 novembre 1959), mais la frontière dessinée sur la carte du gouvernement chinois de 1956; ainsi: « Le gouvernement chinois devra retirer son personnel à l'est de la frontière internationale qui a été décrite par le gouvernement de l'Inde dans ses notes précédentes et sa correspondance⁹². » Techniquement, cela signifiait « l'évacuation de plusieurs milliers de kilomètres carrés au Ladakh, dans lesquels les Chinois avaient conforté leurs revendications par des troupes. L'Inde n'aura qu'à abandonner une bande de 50 milles carrés dans le secteur sud-est de la zone litigieuse qui contient un poste de contrôle⁹³ ». Par contre, cela signifiait à l'est « descendre depuis des hauteurs de huit à dix mille pieds vers trois à quatre mille pieds, perdant toutes nos positions tactiques, et nous installer dans des zones où les pistes et les cols n'ont plus d'intérêt⁹⁴ ». Nehru invita Zhou Enlai à venir à New Delhi « explorer les chemins qui pouvaient conduire à un règlement pacifique ».

Le sommet de New Delhi, où Zhou Enlai se fit accompagner par son délégué le maréchal Chen-yi, se termina le 25 avril 1960, sans avancée aucune, sauf que la déclaration commune finale proposa que des représentants des deux gouvernements « devraient se réunir et examiner, vérifier et étudier tous les documents historiques, rapports, comptes rendus, cartes et autres matériaux relatifs au problème frontalier [...] et rédiger un rapport à soumettre aux deux gouvernements⁹⁵ ». Au cours de cette semaine d'entretiens privés, Zhou Enlai proposa pour la première fois le « *package deal* »

90. Les conditions de détention de ces soldats furent l'objet d'une controverse supplémentaire entre les deux gouvernements, l'Inde accusant la Chine de ne pas respecter la convention de Genève relative au sort des prisonniers.

91. *White Paper III*, Prime Minister China to Prime Minister India, p. 45-46.

92. *Ibid.*, p. 47-51.

93. *Times*, 23 novembre 1959.

94. B.N. Mullik, *My Years with Nehru: The Chinese Betrayal*, Bombay, Allied Publishers, 1971, p. 254-255.

95. *Report of the Officials of the Governments of India and the People's Republic of China on the Boundary Question*, New Delhi, Ministry of External Affairs, 1962, p. I.

(accord global) ou « *barter deal* » (accord de troc) que Nehru résuma peu après devant le Parlement : « une tentative fut faite de faire valoir le secteur oriental et le secteur occidental⁹⁶ ».

Les représentants des deux pays se réunirent de juin à septembre à Beijing⁹⁷ et, en novembre 1960, rendirent leur rapport qui fut, en Inde, déposé au Parlement en février 1961⁹⁸. Au-delà des arguments et contre-arguments énoncés dans le rapport, qui peut être perçu comme une synthèse enrichie et documentée des différentes notes échangées par les deux gouvernements depuis 1956, le fait majeur est la présentation par les Chinois de la carte de leurs revendications, qui présentait une avancée sensible de leurs positions, surtout dans l'Aksai Chin, par rapport à celle de 1956.

Dans un contexte politique interne assez tendu⁹⁹, Nehru décida en novembre 1961 de battre les Chinois à leur propre jeu : « quiconque parvient à établir (même de façon symbolique) des postes pourrait émettre une revendication sur un territoire [...] Si les Chinois établissent des postes, pourquoi pas nous ?¹⁰⁰ », d'autant que le dispositif de défense indien était encore dans la NEFA, à quelques kilomètres seulement au nord du pied des collines, et que des rapports faisaient état de nouvelles implantations chinoises¹⁰¹. Cette *forward policy* permit à l'armée indienne d'établir une cinquantaine de nouveaux postes le long de la ligne de front ; à la fin de 1962, les positions tenues par les uns et les autres étaient à peu près égales en nombre. Mais l'imbrication des postes était désormais telle que les acquisitions indiennes devenaient très vulnérables, alors qu'elles ne disposaient pas, à la différence des positions chinoises, d'un réseau de desserte performant¹⁰².

Lorsque l'armée chinoise lança sa première offensive, le 20 octobre 1962, tous les avant-postes indiens furent pris en 48 heures et l'APL avança jusqu'à la ligne de 1962, suspendant son offensive le 27 octobre, après avoir occupé à l'ouest la vallée de la Galwan et pris à l'est le secteur de Tawang. L'armée indienne tenta de mettre ce répit à profit pour entreprendre la

96. Neville Maxwell, *India's China War*, Londres, Jonathan Cape, 1970, p. 159-160. La proposition fut réitérée par le gouvernement chinois, mais refusée par les Indiens ; Jayaprakash Narayan suggéra toutefois en 1964 que le gouvernement l'accepte.

97. Le gouvernement chinois justifia ce choix en expliquant que l'essentiel des matériaux était en Chine.

98. Pour une analyse précise des revendications des uns et des autres, ainsi que des matériaux employés, voir D. Woodman, *op. cit.*, chapitre 10.

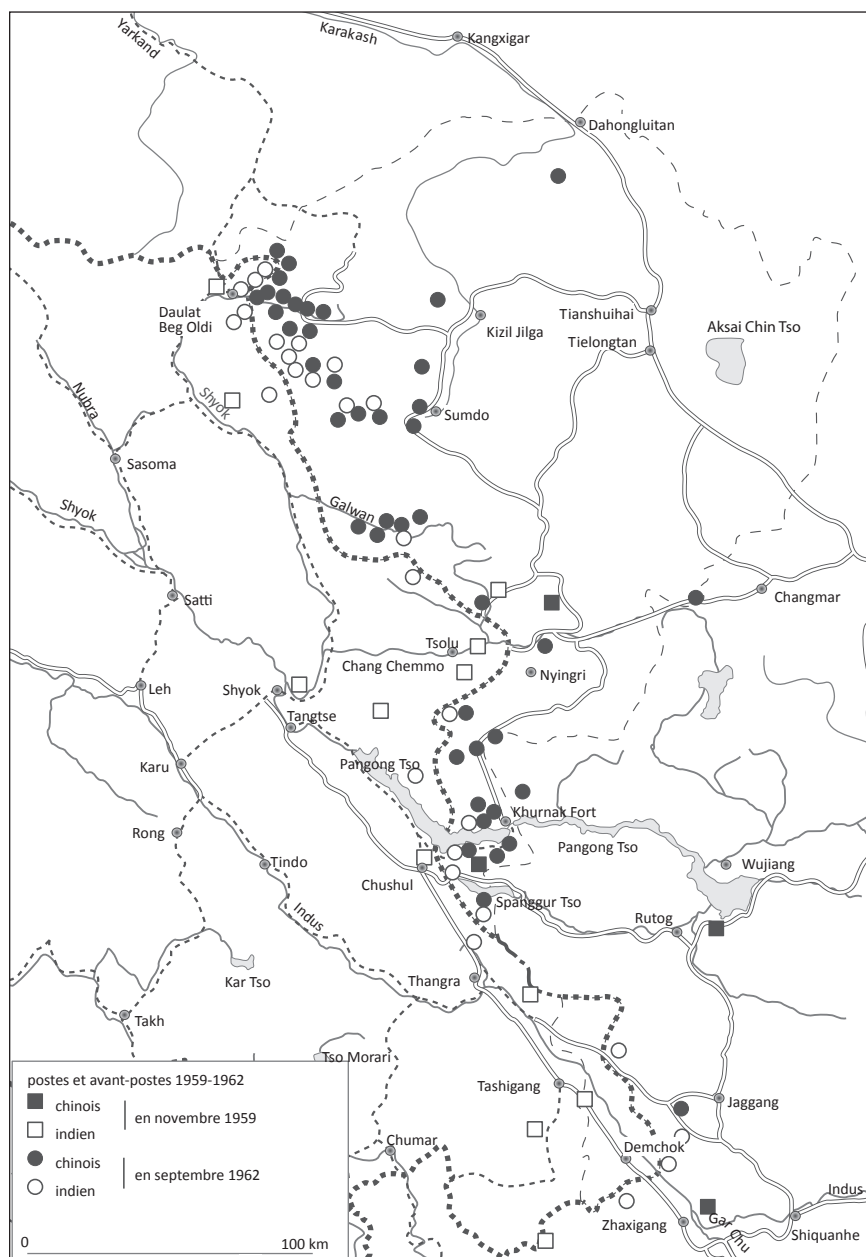
99. Et mettant à profit la faiblesse supposée de la Chine, voir J.A. Bernard, *De l'empire des Indes à la République indienne*, Paris, Imprimerie nationale, p. 175-180.

100. Propos qui aurait été tenus par Nehru lors d'une conférence militaire en octobre 1961 ; H.K. Barpujari, *op. cit.*, p. 317.

101. D. Woodman, *op. cit.*, p. 274.

102. Les troupes indiennes n'étaient ni entraînées à combattre dans ce milieu semi-polaire, ni acclimatées à l'altitude.

La guerre des positions



reconquête de Walong, à l'extrémité est de la NEFA, le 14 novembre. Mais l'offensive échoua et l'armée chinoise se lança dans une contre-attaque sur l'ensemble du front, qui lui permit de prendre les cols de Se La et de Bomdi La les 18 et 19 novembre, ouvrant la route vers l'Assam, tandis qu'à l'ouest la principale base indienne, Chusul, était bombardée.

Alors que les troupes indiennes reculaient, le gouvernement chinois annonça qu'à zéro heure le 22 novembre ses « gardes frontières¹⁰³ » cesseraient les hostilités, et qu'ils se replieraient de 20 km derrière la ligne de contrôle effectif du 7 novembre 1959, le 21 décembre 1962. Ils se réservaient le droit de se défendre si les Indiens continuaient leurs attaques, s'ils avançaient jusqu'à la ligne de front dans le secteur oriental, s'ils refusaient de se replier dans les secteurs occidental et central, ou s'ils cherchaient à recouvrer les positions qu'ils occupaient avant le 8 septembre 1962¹⁰⁴.

2.3. LA CHINE ET LES FRONTIÈRES «ISSUES DE LA COLONISATION»

La défaite indienne

La proclamation d'un cessez-le-feu unilatéral et le retrait annoncé des troupes (qui fut achevé en janvier 1963, pour ce qui est de la présence armée dans la NEFA) sanctionnèrent la victoire de la stratégie chinoise, sur le plan militaire, mais aussi diplomatique : le gouvernement de Beijing accéda aux demandes de Nehru – qui réclamait le retrait des troupes chinoises comme préalable à toute négociation –, mais selon un rythme propre et en deçà de la ligne qu'il avait choisie¹⁰⁵. La défaite indienne fut totale : sur le terrain, l'armée se montra incapable de prendre l'offensive ou résister à la pression de l'APL, tandis que Nehru parut incapable d'anticiper ou même de comprendre la diplomatie chinoise. Sans doute pourrait-on considérer l'aveuglement indien comme un « cas d'école » et envisager que les Indiens, « dans leur satisfaction de voir le contraste entre leur propre dossier et la quasi-absence de documentation historique ou légale du côté chinois [...] perdirent de vue les implications majeures de la façon dont les Chinois conduisaient les négociations frontalières¹⁰⁶ ». La défaite fut d'autant plus amère que, le temps du conflit sino-indien, la Chine régla sans incident majeur ses problèmes de frontière avec la plupart de ses voisins, sur un mode bilatéral¹⁰⁷.

103. Les termes « troupes » ou « armée » ne furent jamais employés dans les communiqués chinois.

104. Déclaration du gouvernement chinois du 21 novembre 1962.

105. Notons que Beijing n'a en fin de compte jamais décrit la localisation précise de sa frontière traditionnelle, ce qui le laissa libre de « promener sa frontière » sur le territoire indien !

106. M. Fischer et R.A. Huttenback, *op. cit.*, p. 128.

107. Ironiquement, quand V.P. Patel évoquait la Birmanie en 1950, c'était pour noter que « *Burma has the added difficulty that it has no McMahon line round which to build up even the semblance of an agreement* » ; lettre de Patel à Nehru, *op. cit.*, p. 290.

La confrontation avec l'Inde fut en fin de compte pour la Chine l'occasion d'acquérir un savoir-faire en matière de négociation frontalière. Elle ne fera pas preuve, à l'égard des autres États, de cet amateurisme que Margareth Fischer signalait après une étude méticuleuse des rapports indiens et chinois de 1960 : « Le gouvernement indien fut à la fois consciencieux et prudent en présentant sa position, et tenta de répondre aux objectifs des discussions – examiner en détail les divergences existant entre les deux gouvernements sur la question frontalière. D'un autre côté, le gouvernement chinois ne montra aucun intérêt pour le contenu des discussions, ce que leur présentation étonnamment négligente démontra amplement¹⁰⁸. » Ajoutons enfin que les difficultés que rencontra l'Inde dans ses négociations frontalières avec la Chine purent constituer un levier qu'utilisa cette dernière dans les négociations qu'elle entreprit avec ses autres voisins.

Plus qu'une incohérence diplomatique guère crédible, il est admis que les Chinois ont voulu « donner une leçon » au gouvernement indien, à l'égal de celle qu'ils donneront aux Vietnamiens en 1979. Mais les raisons invoquées varient : certains avancent une rivalité diplomatique réelle auprès de la « clientèle » des pays du tiers-monde, qui aurait constitué un facteur de durcissement des positions chinoises¹⁰⁹ ; d'autres y voient l'occasion de faire oublier une situation interne difficile consécutive au « Grand Bond en avant ».

Un processus de négociation original

Une autre hypothèse, à caractère technique, peut être avancée si on prend en compte l'ensemble du processus de négociation entre Indiens et Chinois et pas seulement le déroulement bien orchestré des deux offensives chinoises de 1962, et si on conserve à l'esprit que, même au plus fort des tensions, Zhou Enlai réitéra sa proposition d'un échange global de territoires : les affrontements n'étaient qu'un des composants d'un mode – certes singulier – de négociation frontalière retenu par les Chinois¹¹⁰. La confrontation de cette expérience avec les autres négociations frontalières que la Chine a conduit avec ses voisins permet de mettre en évidence les similitudes quant aux scénarios observées et aux thèmes avancés.

108. M. Fischer et R.A. Huttenback, *op. cit.*, p. 126.

109. Les deux pays sont aussi confrontés à des situations internes difficiles.

110. La « leçon » aurait peut-être pu aller plus loin, dans le nord des plaines de l'Assam, distante d'une trentaine de kilomètres du Bomdi La, mais le risque d'un soutien américain à l'Inde a sans doute freiné l'offensive chinoise, comme la crainte de voir les troupes bloquées par les neiges sur le versant sud de l'Himalaya oriental.

Le point majeur, commun à toutes les négociations, est l'affirmation, lors des *préliminaires*, que la frontière commune est nouvelle : « la frontière entre les deux pays n'est pas formellement délimitée¹¹¹ », mais il existe une « frontière coutumière traditionnelle ». C'est pour la Chine une position de principe, qu'elle formula vis-à-vis de l'Inde, du Népal, du Pakistan et de la Birmanie, et qui est implicitement liée à la rhétorique du rejet global des traités inégaux, hérités du « siècle de honte » (*bainiande ciru*), soit les textes signés par les gouvernements précédents, et qui singularise la Chine au sein des États dont les frontières sont « issues de la colonisation¹¹² ». François Joyaux ne lie pas une cette approche originale des relations diplomatiques à l'idéologie d'un gouvernement communiste, mais à une tradition plus ancienne de l'empire du milieu : « La conception ancienne du “gouvernement par l'histoire” a toujours porté la Chine à effacer dans cette histoire ce qui lui paraissait incompatible avec la politique du moment¹¹³ », mais aussi, faut-il ajouter, à mettre en valeur dans cette histoire les éléments favorables à ses revendications du moment.

Les contacts diplomatiques constituent une période de négociations globales qui se concluent par la signature d'un traité d'amitié et de bon voisinage, ou de relations cordiales : avec l'URSS et le Népal (1950), l'Inde (1954), l'Afghanistan et la Birmanie (1960). L'absence de traité signé avec le Pakistan, malgré le traité frontalier, tient sans doute à ce que la Chine n'a jamais formellement reconnu la souveraineté pakistanaise sur le Cachemire pakistanaï¹¹⁴.

Le processus de discussion passe systématiquement par une période de tension où des accrochages sur le terrain éclatent, culminant parfois par la mort de soldats. Le gouvernement chinois propose alors qu'en mesure d'apaisement, les forces armées se replient à 20 km de part et d'autre de la frontière. Mais dans les configurations de terrain prévalant le long des frontières sud-ouest de la Chine (exception faite du Pakistan), le repli en profondeur signifie aussi un repli en direction des basses altitudes : c'est à cette condition, formellement acceptée – mais pas appliquée –, que les négociations bilatérales peuvent s'ouvrir¹¹⁵.

111. La lecture des différentes déclarations chinoises lors des discussions sino-indiennes fait ressortir l'emploi indifférent des termes « démarcation » et « délimitation », d'où une ambiguïté totale sur la position chinoise réelle quant à un traité donné.

112. Bizarrement, le gouvernement chinois n'a jamais évoqué la clause de la charte de l'ONU relative aux traités imposés par la force !

113. P. de Beauregard et al., *La politique asiatique de la Chine*, Paris, FEDN, 1986, p. 20.

114. La Chine n'a pas soutenu la motion déposée à l'ONU par le Pakistan (et appuyée par l'Iran) sur la violation des droits de l'homme au J-C en mars 1994, l'obligeant à la retirer.

115. La proposition est valable au moins pour l'Inde et le Népal. Mais le retrait de 20 km tient plus à la propagande qu'à la réalité : en Inde, les troupes chinoises se sont retirées, mais uniquement du versant indien de l'Himalaya oriental ; au Népal, il n'y eut *a priori* aucun mouvement (côté népalais, il aurait signifié que le gouvernement laissait sans contrôle ni défense près d'un sixième de son territoire).

Lors de la phase de négociation proprement dite, chaque proposition concernant des échanges de territoire est le fait d'initiatives du gouvernement chinois. Dans un premier temps, il émet des revendications territoriales considérables, d'ailleurs formulées avant les accrochages sur le terrain, notamment par la publication de cartes illustrant l'énoncé du litige¹¹⁶. Les revendications excessives sont par la suite abandonnées, et des concessions notables sont faites de la part de Beijing par rapport à la demande initiale¹¹⁷. Toutefois, le tracé obtenu *in fine* tient quand même moins de la correction d'un tracé antérieur imprécis que de la recherche d'un avantage territorial spécifique, d'accès¹¹⁸ ou de position¹¹⁹.

Un dernier trait de la technique chinoise de négociation est le refus de tout arbitrage extérieur, qu'il vienne de pays tiers ou d'instances internationales: la négociation strictement bilatérale est aux yeux du gouvernement chinois le gage d'une pérennité des accords signés. À moins qu'il ne fût l'expression du refus d'une autorité à caractère supranational, qui constituerait implicitement une perte de souveraineté. Ainsi, lorsque le «groupe de Colombo» rendit ses propositions, Zhou Enlai déclara: «Le gouvernement chinois n'a jamais accepté que la frontière sino-indienne fasse l'objet d'un arbitrage, ni ne l'acceptera jamais¹²⁰», considérant que cette question frontalière ne pouvait être résolue que «par des négociations directes entre les deux parties concernées [...] parce qu'elles mettent en jeu la souveraineté nationale¹²¹».

116. Ces revendications ne sont pas systématiquement publicisées: celles que la Chine formula face au Népal ne furent pas connues. Outre les 128 000 km² revendiqués par la Chine face à l'Inde, on peut citer la bande d'une profondeur moyenne de 50 km le long des 4 600 km de la frontière sino-mongole, les 500 km² face à la Birmanie ou les 330 000 km² face à la Russie.

117. Il semble toutefois que la Chine sorte bénéficiaire des discussions: gains de 114 km² sur la Birmanie, de 26 km² sur le Népal, peut-être de 34 000 km² si on en croit les Indiens sur le Pakistan et de 3 000 km² sur l'Inde pour le seul Aksai Chin (différence entre la première revendication de 1956 et la ligne de contrôle effectif).

118. Aux termes de l'accord frontalier sino-russe de 1991, la Chine obtient, en échange d'un abandon de sa revendication sur les îles de l'Oussouri, un accès à la mer du Japon via le fleuve Tumen.

119. Ainsi les «saillants» face à l'Inde, mais aussi face au Népal (Arun) et sans doute face à la Birmanie.

120. *White Paper IX*, Zhou Enlai to Nehru, 26 avril 1963; D. Woodman, *op. cit.*, p. 300.

121. W.F. van Eekelen, *op. cit.*, p. 124.

3. LE LITIGE SINO-INDIEN À L'AUNE DE LA GUERRE FROIDE

Le refus chinois de toute intervention étrangère suffit à placer le conflit frontalier sino-indien en parallèle avec la guerre froide, même si celle-ci contribua sans doute à en prolonger la durée avant d'en accélérer le règlement, à la suite du rapprochement sino-soviétique.

3.1. UN FACTEUR DÉTERMINANT: L'AMITIÉ INDO-SOVIÉTIQUE

Un impact international et local

À vingt ans d'intervalle, la perception soviétique du Tibet devient plus critique vis-à-vis du «petit frère» chinois: le territoire, décrit en 1956 comme une «aire nationale au sein de la République populaire de Chine» devient en 1976 une «région d'Asie centrale [...] partagée entre la région autonome du Tibet et les provinces voisines de la République populaire de Chine, où plusieurs préfectures autonomes et cantons ont été établis¹²²». Ce changement de style entre deux éditions traduit le passage d'un soutien inconditionnel de l'URSS à la Chine à une position ouvertement hostile, qui déboucha sur l'activation de différends frontaliers (dont le conflit limité de 1969 sur l'Oussouri). Elle se traduisit aussi par des choix d'alliances diplomatiques qui purent apparaître «contre nature», mais qui contribuèrent par contre à stabiliser les tensions entre les principaux protagonistes du théâtre himalayen.

Ainsi l'ensemble du processus de négociations frontalières et de tentative de réduire les tensions entre Inde et Chine – de normaliser les relations de voisinage – s'inscrit dans le contexte de guerre froide qui prévalut dans la région, depuis le rapprochement sino-soviétique officialisé en 1971 jusqu'au retrait de l'armée soviétique de l'Afghanistan en 1988. Alors que dans les premières années d'indépendance l'Inde parut poursuivre un non-alignement «strict», le conflit frontalier avec la Chine fut l'occasion d'amorcer un rapprochement avec l'URSS, qui avait adopté une neutralité surprenante en 1959: «L'Union soviétique entretient des relations amicales autant avec la République populaire de Chine qu'avec la République indienne¹²³.» L'URSS, en resserrant ses liens avec l'Inde, modifia pour près de 20 ans l'équilibre des forces autour des Himalayas,

122. *Great Soviet Encyclopaedia*, éditions 1956 et 1976.

123. Dépêche TASS du 9 septembre 1959; R.H. Donaldson, *op. cit.*, p. 156. La même année, l'URSS consentit un prêt de 375 M\$US à l'Inde; en 1960 des négociations pour la vente de 30 M\$US de matériel de guerre furent entreprises.

contribuant à inscrire les tensions internes au sous-continent – entre Inde et Chine comme entre Inde et Pakistan – dans le théâtre de la guerre froide, de l'affrontement est/ouest.

La position de principe de l'Inde choisie par Nehru à l'indépendance – le non-alignement – ne pouvait guère être tenue, dès lors que son adversaire principal, le Pakistan, entraîna dès 1954 dans les réseaux d'alliance militaire occidentaux, en concluant la même année un traité avec les États-Unis et en ratifiant le traité de Manille (à l'origine de l'OTASE), puis en signant le pacte de Bagdad (CENTO) en 1955. Perçue par Nehru comme une manœuvre américaine pour intégrer le sous-continent dans le conflit est/ouest, cette double insertion du Pakistan dans la sphère de *containment* occidental le poussa à resserrer les liens entre l'Inde et l'URSS.

Même si le montant des transferts soviétiques vers l'Inde demeura longtemps faible par rapport à ceux du Royaume-Uni et des États-Unis (10 % de l'aide étrangère pour le troisième plan quinquennal), ils furent particulièrement appréciés parce qu'ils répondaient, aux yeux du gouvernement indien, au besoin de développement de son indépendance économique¹²⁴. La partie la plus appréciée de l'aide soviétique fut sans doute celle concernant la défense : alors que les Occidentaux assujettirent la livraison d'armes à la modification de la politique économique et à des concessions sur la question du Cachemire, l'URSS livra non seulement du matériel spécialisé (tels les Mig 21), mais procéda en outre à des transferts de technologie (installation d'usines « clés en main » pour les Mig)¹²⁵.

Le rapprochement indo-soviétique fut officialisé par la signature en 1971 du traité d'amitié et de coopération, valable pour une période de 20 ans, qui structurait les échanges déjà existants. Cette alliance économique contenait aussi un volet militaire pour faire pièce à l'axe Islamabad/Washington, qui tendait à se transformer en triangle pakistano-américano-chinois¹²⁶.

124. Les conditions étaient de plus très avantageuses : prêts à long terme et à faible taux d'intérêt, remboursables en nature. En outre, les Indiens achetaient en roupies et vendaient en devises !

125. Les achats d'armes auraient représenté en moyenne 15 % des échanges commerciaux ; Jyotsna Saskena, *Les relations extérieures de l'Inde*, Paris, FEDN, 1991, p. 32.

126. *Ibid.*, p. 19. Le gouvernement pakistanais a joué le rôle d'intermédiaire dans le rapprochement sino-américain.

Rapprochements et rendez-vous manqués

En Inde, ce rapprochement avec l'URSS ne fut jamais compris par le gouvernement comme une subordination du pays à l'URSS¹²⁷, mais plutôt comme une alliance « de revers¹²⁸ ». Militairement, il garantissait l'Inde de toute attaque de l'un ou l'autre de ses voisins¹²⁹ et la laissait libre de mener une politique de puissance régionale, que caractérisait un lent rapprochement avec les ennemis du passé récent, comme le Pakistan. Encore faudrait-il parler de stabilisation des tensions entre les deux pays plus que de rapprochement, tout au moins jusqu'au début des années 1990 : les accords de Simla, conclus en 1972 au sortir du troisième conflit indo-pakistanaï, posent les conditions d'un *modus vivendi* ; l'« esprit de Simla » constitue le cadre de référence des relations indo-pakistanaïses, qui autorise le développement des liens entre les deux États sans règlement préalable de la frontière commune au Cachemire¹³⁰. À la suite de ce « moindre éloignement » indo-pakistanaï, les relations avec les États-Unis se sont globalement améliorées, même si elles ne furent jamais totalement mauvaises et demeurent encore aujourd'hui relativement ambiguës¹³¹.

L'amélioration des relations avec la Chine suivit un cheminement tout aussi complexe et heurté, mais où les conditions internes aux deux pays prévalurent sur celles des « alignements » respectifs. La première tentative fut l'accueil chaleureux réservé par Mao Zedong au chargé d'affaires indien Brajesh Mishra en 1970 (le « *Mao smile* »), alors que la Chine, isolée sur la scène internationale et en difficulté sur sa frontière mandchoue, cherchait surtout à réduire les tensions avec ses autres voisins. Malgré l'échec de cette première tentative, Zhou Enlai approcha de nouveau Brajesh Mishra pour

127. Si l'Inde n'approuva ni ne désapprouva jamais formellement à l'ONU les actions soviétiques hors des frontières de l'URSS, elle n'accorda par contre jamais l'usage de la base de Visakhapatnam à la flotte soviétique.

128. Ou peut-être de circonstance : « La politique extérieure de l'Inde se développe précisément sur des axes qui croisent la nouvelle problématique soviétique » ; C. Jaffrelot, *op. cit.*, p. 148.

129. Le premier essai nucléaire (réalisé en 1974) y contribua sans doute tout autant.

130. L'esprit de Simla persista jusqu'à la mort de son instigateur pakistanaï Ali Bhutto en 1979 mais fut réactivé par sa fille Benhazir dès son arrivée au pouvoir en 1988 ; entre-temps, Zia ul Haq prôna plutôt un « *No War Pact* » ; voir J.A. Bernard, *De l'empire des Indes à la république indienne*, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 316-318, qui pourrait se résumer en « ni guerre ni paix ».

131. Hans Morgenthau déclara : « D'un côté nous [les États-Unis] armons le Pakistan dans un but qui n'est vraiment clair pour personne, forçant ainsi l'Inde à consacrer une grande proportion de ses ressources productives au secteur armement afin de maintenir le rapport de force avec son voisin. Puisque, dans nos moments de sagesse, nous nous rendons compte qu'il serait suicidaire de laisser échouer l'expérience socioéconomique de l'Inde, nous nous apprêtons à soutenir son économie [...] pour compenser la perte de ses ressources transférées au budget de la défense, transfert pour lequel nous sommes indirectement responsables » ; cité dans J. Saskena, *op. cit.*, p. 51.

féliciter Indira Gandhi de sa réélection en mars 1971. Mais l'éclatement de la guerre civile au Bengale oriental coupa court à cette seconde tentative de rapprochement, chaque État remplissant ses devoirs d'alliance : la Chine avec le Pakistan, et l'Inde avec les sécessionnistes du Pakistan oriental et surtout contre le gouvernement pakistanais. La tension entre Inde et Chine s'aggrava d'autant plus qu'en août de la même année le rapprochement indo-soviétique fut confirmé par la signature du traité de paix, d'amitié et de coopération.

Le premier signe de « décrispation » apparut en 1976, avec la décision indienne de rétablir des relations au niveau des ambassadeurs entre les deux pays¹³². L'action d'Indira Gandhi fut sans doute motivée par l'évolution du paysage politique en Asie du Sud, après le renversement du gouvernement bangladaïshi que l'Inde avait contribué à faire accéder au pouvoir. Elle fut plus encore motivée par la situation en Himalaya, puisqu'en 1975 le royaume du Sikkim fut intégré dans l'Union indienne, provoquant une vigoureuse protestation chinoise, ainsi que le renforcement du dispositif de l'APL, notamment dans le secteur de Longju. Enfin, la décision intervenait après la mort de Mao Zedong et Zhou Enlai : au-delà de la disparition des deux « instigateurs » de la guerre de 1962, les diplomates pouvaient escompter un renouvellement de la politique chinoise.

Mais les accomplissements furent rares, sans doute en raison de l'évolution du paysage politique en Inde. Une mission conduite par Atal Behari Vajpey, ministre des Affaires étrangères du gouvernement Janata Dal, fut envoyée à Beijing en 1979 pour négocier la normalisation des relations entre les deux pays et évoquer la question frontalière. Elle fut accueillie dans l'indifférence, les Chinois étant en train d'attaquer le Vietnam pour lui donner une « leçon ». Sans doute le gouvernement Janata fut-il perçu par le gouvernement de Beijing comme un gouvernement de transition insuffisamment représentatif pour entamer de véritables négociations sur la question des frontières, qui nécessitait un gouvernement fort, capable d'imposer sur la scène intérieure des choix de politique étrangère.

3.2. LE CHEMIN DES NÉGOCIATIONS

L'amorce du dialogue

La visite que fit Rajiv Gandhi à Beijing en décembre 1988 fut la première effectuée par un premier ministre de l'Inde depuis celle de Jawaharlal Nehru en 1954. Quelque maigres qu'aient pu paraître les acquis de la visite¹³³, elle

132. Depuis le conflit de 1962, les relations entre les deux gouvernements ne furent jamais totalement rompues, mais la représentation diplomatique fut réduite à l'envoi de chargés de mission auprès des gouvernements.

133. La presse indienne comme l'opposition ironisèrent sur les piètres résultats obtenus par le premier ministre au cours de son voyage, lui reprochant notamment son affirmation que le problème du Tibet était une question strictement interne à la Chine.

n'en demeure pas moins remarquable puisque les deux États reconnurent officiellement qu'un contentieux frontalier les opposait, première étape d'une normalisation des relations aux frontières. Cette étape n'aurait sans doute pas été possible si une phase préalable de discussions à un niveau sub-ministériel n'avait été menée huit ans auparavant, mettant fin à dix-huit années d'un contexte diplomatique défavorable, mais surtout d'absence de réelle volonté – et d'intérêt – de part et d'autre de régler la question frontalière.

Hua Guo Feng (premier ministre de la RPC) avait soulevé la question de la frontière lors de sa rencontre avec Indira Gandhi à l'occasion d'une réunion des non-alignés à Belgrade en mai 1980; la déclaration commune insista sur l'amitié sino-indienne et sur la nécessité d'éviter les accrochages à la frontière. Peu après, Deng Xiaoping réitéra sa volonté d'améliorer les relations avec l'Inde dans deux interviews accordées à des journalistes indiens (Krishna Kumar et G.K. Reddy). La normalisation des relations entre les deux pays fut une nouvelle fois retardée après la reconnaissance indienne du gouvernement provietnamien du Cambodge mais, signe de la volonté du gouvernement indien, Narashima Rao, alors ministre des Affaires étrangères, justifia ce retard en des termes mesurés.

En juin 1981 le voyage à New Delhi du ministre chinois des Affaires étrangères Huang Hua amorça des négociations pour lesquelles les deux pays avaient consenti à d'importantes concessions: tandis que Huang Hua affirmait que les discussions ne seraient pas closes si l'Inde refusait le *package deal*, les Indiens en échange assouplirent implicitement la position officielle de ne pas négocier tant que les troupes chinoises n'auraient pas quitté le sol indien¹³⁴. Comme gage de bonne volonté – mais le geste visait l'opinion publique indienne –, Huang Hua annonça la réouverture du poste frontière du Lipulekh La afin de permettre aux Indiens de se rendre en pèlerinage au lac Manasarovar et au mont Kailash.

Commença alors une série de réunions annuelles qui, si elles n'apportèrent guère de résultats concrets, permirent au moins aux groupes de travail d'apprendre à travailler ensemble, ce que n'avaient pas permis les réunions de 1960, qui s'étaient en plus déroulées dans un climat de tension. Plus importante encore fut la confirmation de la volonté des deux gouvernements de régler leur différend frontalier, puisque les incidents frontaliers entre les deux pays ne mirent pas fin aux discussions, même au plus fort des tensions, comme lors des accrochages dans la Sumdorong Chu. La présence de

134. Soit l'abandon du texte de référence adopté par le Parlement indien en 1963, et sur lequel avaient achoppé toutes les discussions précédentes.

gouvernements forts à la tête de chaque pays (le retour triomphal d'Indira Gandhi en Inde et Deng Xiaoping en Chine) a certainement contribué à amorcer ce processus de négociation, puis à le maintenir actif¹³⁵.

Huit sessions

La première réunion de discussion débuta le 10 décembre 1981, avec la proposition par Deng Xiaoping d'un *package deal* identique à celui de Zhou Enlai, soit le gel des positions sur le terrain avec quelques concessions mineures des deux côtés. Narashima Rao rejeta l'offre de Deng Xiaoping, considérant qu'il mélangeait agresseur et victime et ne reconnaissait pas la ligne McMahon, officialisant en outre les gains territoriaux chinois obtenus par la force. Les revendications minimales indiennes étaient que la Chine reconnaisse qu'elle occupait un *modicum* de l'Inde, ou au moins des territoires litigieux. Cette position était d'autant plus nécessaire au dialogue que nombre de fonctionnaires du ministère indien des Relations extérieures conservaient en mémoire la défaite humiliante de 1962, qu'une partie du Ministère était ralliée à la tendance des *non-settlers*¹³⁶.

Rien ne sortit de cette première réunion, si ce n'est l'accord de se rencontrer à nouveau : elle fut avant tout un exercice de propagande pour les Chinois, qui refusèrent d'ailleurs de discuter réellement leur offre lorsque les Indiens leur proposèrent de négocier, cartes à l'appui. Les deux réunions suivantes ne modifièrent rien : la volonté chinoise de négocier sembla s'être refroidie mais rien n'a filtré des discussions. La position indienne était de ne pas discuter de la légalité des positions respectives, puisqu'elles avaient déjà été établies dans les rapports officiels de 1960. La seule concession indienne proposée était de rechercher un terrain d'entente sans abandonner la position légale.

Lors de la quatrième réunion, les représentants indiens acceptèrent la suggestion chinoise de désolidariser la normalisation des relations entre les deux pays du règlement du différend frontalier, favorisant un développement substantiel des échanges dans différents domaines¹³⁷. Un accord majeur fut signé sur les modalités de conduite des discussions, qui procéderaient secteur par secteur. On peut considérer que cette réunion a permis un déblocage des négociations, avancée notable qu'il faut sans doute mettre en parallèle avec la décrispation survenue dans les relations sino-soviétiques.

135. Que Deng Xiaoping, natif du Sechuan, ait été trente ans auparavant en charge du sud-ouest de la Chine n'est sans doute pas étranger à sa volonté de règlement.

136. Deux tendances ont existé parmi les diplomates indiens : à ceux qui refusaient toute évolution tant qu'un retrait des troupes chinoises n'avaient pas pris place, s'opposaient les *settlers*, qui préconisaient comme préalable le déblocage de la situation.

137. Principalement le domaine des sciences, de la culture et du commerce.

L'attitude des représentants chinois parut favorable au déblocage de la situation, ces derniers semblant désireux de régler la question de la ligne McMahon dès lors que le côté indien était prêt à des concessions minimales ; il en était de même pour l'Aksai Chin. Mais l'atmosphère préélectorale qui prévalait en Inde a sans doute conduit Indira Gandhi à ne pas entreprendre de négociations qui auraient pu être perçues comme des signes de faiblesse auprès de l'opinion publique indienne. Les discussions furent en définitive arrêtées après l'assassinat d'Indira Gandhi en octobre 1984.

Malgré la multiplication des contacts entre les deux pays entre la 5^e et la 6^e réunion, aucun progrès ne fut enregistré jusqu'à la rencontre entre les deux ministres des Affaires étrangères, Bali Ram Bhagat et Wu Xuequin, à New York. Ce dernier déclara que la frontière était le « problème en suspens » et que le contentieux serait résolu dans un esprit « de compréhension mutuelle et d'effort mutuel ». Un tel langage suggérait que les deux pays étaient en faute lors du conflit de 1962. Wu Xuequin affirma la volonté de Zhao Ziyang de s'entretenir avec Rajiv Gandhi. Au cours de cette rencontre, qui eut lieu en octobre 1985 à New York, Rajiv Gandhi fut invité en Chine, mais il repoussa l'invitation tant qu'un travail préparatoire ne serait pas réalisé.

Au cours de la sixième session de discussions, les représentants chinois proposèrent de nouveau le *package deal*, rappelant aussi leurs positions : à l'est la frontière passe bien au sud de la ligne McMahon, soit le long de l'*inner line* de l'administration britannique¹³⁸. Loin de considérer cette attitude comme un cas de rupture des négociations, les Indiens considérèrent que les Chinois avaient simplement durci leur position : en décembre 1985, le ministre des Relations extérieures affirma au Rajya Sabha que le règlement du problème frontalier était indispensable à la normalisation complète des relations.

De plus, les relations entre les deux gouvernements se dégradèrent en 1986, notamment en raison de la participation chinoise au programme nucléaire du Pakistan. Dans le rapport annuel du ministère indien de la Défense, la menace chinoise était évoquée dans une nouvelle section traitant de sécurité nationale. Mais les chances d'une poursuite des négociations augmentèrent quand l'agence Xinhua publia un article évoquant un possible assouplissement de la position chinoise quant à la ligne McMahon : les Chinois suggéraient qu'une ligne de contrôle effectif entre les deux côtés était tracée sur le versant chinois de la frontière comme conséquence des *forward policies* des Britanniques et des Indiens. La réponse indienne à

138. Étrangement, cette formulation ne fut jamais faite par les Chinois et leur revendication fut simplement connue par des cartes et la superficie du territoire concerné. À l'inverse, les Indiens ne mirent jamais en avant l'absence de documents prouvant la souveraineté chinoise sur ce territoire.

l'article, interprété comme un signe d'adoucissement, fut prompt; elle considérait qu'un terrain d'entente avait été trouvé et que le ministre des Affaires étrangères se rendrait en visite à Beijing à la fin de l'année 1986.

Mais lors d'une interview accordée à des journalistes à la mi-juin 1986, le ministre chinois délégué aux Affaires étrangères déclara qu'aucun règlement ne serait possible tant que le gouvernement indien ne ferait pas de concession à l'est. Il ajouta que le secteur oriental était le plus contesté et qu'à son avis, l'Inde occupait quelque 200 000 km² de territoire chinois. Cette affirmation était une nouveauté par rapport à la position classique, qui était de considérer l'Aksai Chin comme le problème majeur: elle démontrait en fait que les enchères seraient d'autant plus élevées que les Indiens seraient perçus comme intransigeants.

Facteur aggravant, les Chinois entreprirent, peu avant le début de la septième série de discussions, de pénétrer régulièrement dans la vallée de la Sumdorong Chu en réponse aux installations indiennes de l'année précédente. Les Indiens y avaient envoyé un petit détachement, comme test de l'état de préparation des Chinois et de la réaction des Soviétiques (qui venaient de faire des ouvertures à la Chine). Mais cette fois-ci, la médiation des événements fut tout autre que celle qui avait prévalu avant 1960, et dès les premiers accrochages, K.R. Narayanan, ministre des Affaires étrangères, tint le parlement indien informé, tandis que la presse relayait abondamment l'événement¹³⁹.

Malgré les accrochages, les discussions reprirent comme prévu en juillet 1986, au cours desquelles les incidents de la Sumdorong Chu furent largement commentés. Seul acquis de ces réunions, les autorités chinoises acceptèrent de remplacer la propriété de l'ambassade de l'Inde, en compensation de celle qui avait été confisquée au cours de la révolution culturelle. À la fin des discussions, le nouveau ministre des Affaires étrangères indien, Shiv Shankar, rencontra Wu Xueqian à New York. La discussion se serait conclue par un accord sur la neutralisation de Wangdong, dans la Sumdorong Chu. Ce progrès dans la détente fut toutefois limité par l'élévation de l'Arunachal Pradesh (ex-NEFA) au rang d'État de plein droit.

Malgré la normalisation administrative d'un territoire en litige et l'opération Chequerboard¹⁴⁰, la huitième session de négociations se déroula comme prévu à l'été 1987. La volonté d'éliminer tout risque d'escalade militaire favorisa l'amélioration des relations économiques et commerciales¹⁴¹,

139. Voir notamment la série d'articles qui furent consacrés à l'événement dans les numéros d'*India Today* d'août 1986.

140. En 1986-1987, l'armée indienne procéda à des exercices de grande ampleur: Chequerboard le long des frontières chinoises et Brasstacks le long de celle du Pakistan.

141. En fait, l'affrontement militaire aurait été hasardeux en raison de fortes chutes de neige dans le secteur.

désormais dissociées des négociations sur la frontière qui demeuraient dans l'impasse. Selon les diplomates indiens, seule une option politique pouvait faire progresser les discussions : Rajiv Gandhi décida de se rendre à Beijing en décembre 1988. La recherche d'un succès en politique étrangère fut l'enjeu réel du déplacement, d'autant plus nécessaire qu'une inaction aurait eu un coût encore plus élevé en politique étrangère dès lors que les relations sino-soviétiques tendaient à s'améliorer et imposaient un rapprochement sino-indien¹⁴².

3.3. LA NORMALISATION: UN RETOUR EN ARRIÈRE ?

Constance du discours et des revendications

Paradoxalement, les avancées réalisées depuis une dizaine d'années par les deux gouvernements dans les négociations frontalières n'apparaissent pas *a priori* comme un progrès, mais plus comme un retour en arrière, puisqu'y furent reformulés les arguments présentés dans les années 1950.

Un des phénomènes les plus étonnants est la préservation d'une rhétorique qu'on pouvait croire dépassée, la réactivation du Panchashila comme dogme régissant les relations entre les deux États, qui fit même l'objet d'un colloque entre universitaires indiens et chinois en juin 1994 à New Delhi¹⁴³. Ce concept serait à même de devenir « *a new paradigm* » des relations bi-étatiques, remplaçant celui désormais obsolète du modèle de compétition stratégique de la guerre froide¹⁴⁴.

Si les Chinois ont réactivé le Panchashila – soit le cadre de discussions bilatérales de référence du gouvernement de Beijing en matière de gestion du voisinage –, c'est que le gouvernement indien a réaffirmé, par la voix de Rajiv Gandhi, la reconnaissance indienne de l'intégration du Tibet dans la RPC¹⁴⁵. Acceptée en 1950 par Nehru pour des raisons idéologiques, elle l'est aujourd'hui pour des raisons pratiques, puisqu'elle constitue la condition *sine qua non* de la normalisation aux frontières. Même si les stratégies n'ont

142. Le voyage en Chine de Rajiv Gandhi recouvrait aussi un objectif de politique interne : la popularité du premier ministre, ébranlée par son incapacité à ramener le calme au Pendjab malgré un renforcement des effectifs militaires, était de plus menacée par l'éclatement du scandale des canons Bofor, pour lequel l'opposition demandait des enquêtes complémentaires, voire la résignation du premier ministre.

143. Actes dans Jasjit Singh (dir.), *India-China and Panchsheel*, New Delhi, Snachar Publishing House, 1996, 226 p.

144. Jasjit Singh, « Panchsheel: Foundation of Cooperative Security », *ibid.*, p. 183.

145. Ce qui provoqua de vives réactions de l'opposition, dont celle du député Georges Fernandez, qui organisa d'ailleurs un colloque international sur le Tibet en juillet 1989 à New Delhi. Mais lors du colloque de 1994 sur le Panchsheel, les représentants chinois condamnèrent le fait que ce colloque s'était déroulé sur le sol indien.

pas perdu de vue l'importance que le territoire revêt pour la sécurité de l'Inde, ils considèrent que « dans l'ordre international émergent, il devenait possible de lui [le Tibet] accorder une véritable autonomie, telle qu'esquissée en 1950¹⁴⁶ ». Sans doute pensent-ils aussi qu'une Chine forte et réconciliée est plus à même de garantir la stabilité de leur frontière nord que le Tibet, un État neuf marqué par la domination du fait religieux et empêtré de plus dans des problèmes de développement¹⁴⁷. À la 48^e session (4 mars 1992) de la réunion de la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, l'Inde s'est jointe au Pakistan et à plusieurs États du tiers-monde pour faire échec à un projet de résolution concernant la situation entre Chine et Tibet, soutenu par les États occidentaux.

Une autre constante est sans doute le maintien des revendications territoriales respectives, telles qu'elles sont décrites dans le Rapport de 1960, et qu'un article de *Beijing Information* rappelait en 1986 : 90 000 km² de « zone disputée », en des termes notablement modérés, ajoutant : « c'est dans le secteur occidental que le problème est le plus aigu¹⁴⁸ ». L'accent mis sur la ligne McMahon est l'écho de l'enjeu que constitue pour les Chinois le *package deal* : « il sera impossible de le résoudre [le problème frontalier] si un seul des pays doit faire des concessions », d'autant que la constitution en État de l'Arunachal Pradesh ôte beaucoup de valeur à ce troc en donnant au territoire une assise démocratique et représentative¹⁴⁹.

Une nouvelle approche

L'acquis majeur des huit sessions annuelles fut sans doute l'accord portant sur la désolidarisation du règlement du conflit frontalier de l'amélioration des relations entre les deux pays. Il a contribué à ce que les accrochages sur le terrain ne viennent pas remettre en cause le processus de normalisation. D'autant que la Chine, ayant su conforter sa présence au Tibet depuis le conflit de 1962, souhaitait faire de ce dernier une passerelle

146. D. Banerjee, « India-China Relations and Chinese Military Capacity », dans D.K. Arya et R.C. Sharma (dir.), *Management Issues and Operational Planning for India's Borders*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, p. 84.

147. Les gouvernements indiens successifs n'ont jamais joué la « *Dalai Lama card* », sinon en mode mineur, en intégrant les résistants tibétains dans les forces paramilitaires comme l'Indo-Tibetan Border Force.

148. *Beijing Information*, 1^{er} septembre 1986. Contrairement à d'autres articles, plus anciens, le ton est mesuré : l'expansionnisme indien y est présenté comme une erreur de logique, sans autre condamnation.

149. Alors qu'il serait difficile au gouvernement chinois de réaliser la même opération en Aksai Chin, en raison du peuplement quasi inexistant.

commerciale vers l'Inde, par où transiterait l'essentiel du milliard de dollars d'échanges commerciaux entre les deux pays qu'elle envisageait dans un proche avenir¹⁵⁰.

Le second acquis est la création, à l'issue du voyage de Rajiv Gandhi, d'un Joint Working Group (JWG, ou groupe de travail mixte), qui tint sa première réunion à Beijing en juin-juillet 1989 et qui s'est réuni chaque année en alternance dans chaque capitale. La quatrième réunion s'est tenue en février 1992, en présence, pour la première fois, des ministres de la Défense, et a été marquée par plusieurs progrès significatifs : tout en recherchant une solution acceptable du problème frontalier, les deux parties ont discuté de mesures propres à restaurer la confiance dans les zones frontalières, qui passeraient notamment par la réduction des forces en présence le long de la ligne de contrôle. Un accord a été conclu pour que le personnel militaire présent des deux côtés tienne des réunions bisannuelles en juin et octobre au Bum La pour le secteur oriental et dans la zone du cap Spanggur pour le secteur occidental¹⁵¹. Des « lignes rouges » sont établies entre les personnels de part et d'autre de la frontière afin de limiter les accrochages possibles ; enfin, les deux pays ont accepté le principe de ne pas insister sur la définition d'un calendrier trop précis de résolution du litige frontalier.

Ce lent travail a abouti à la signature, le 7 septembre 1993 à Beijing, d'un accord sino-indien sur *la restauration de la confiance de part et d'autre de la ligne de contrôle effectif*, qui réalise la synthèse des avancées des travaux des JWG. Au-delà de sa portée technique, le traité de septembre 1993 a un contenu extrêmement politique, puisqu'à l'instar de celui de Simla, que ratifièrent Indiens et Pakistanais en 1972, il pose les jalons d'une théorie du voisinage, d'un code de conduite à la frontière.

Il constitue surtout une approche nouvelle dans les discussions, qui se déroulent désormais à deux niveaux : les négociations globales, qui demeurent la prérogative du JWG¹⁵², sont dissociées des actions sur le terrain où les responsables militaires disposent d'une certaine liberté de manœuvre dans le cadre du maintien de la tranquillité le long de la frontière. C'est une

150. On retrouve en Asie de l'Est et du Sud-Est cette même logique, qui consiste à privilégier les relations économiques et à faire passer à l'arrière-plan les litiges territoriaux.

151. La réunion d'août 1995 a décidé de porter à quatre le nombre de points de rencontre : au Natu La (Sikkim) et dans le secteur central (Lipulekh La ou Shipki La).

152. Le JWG procède à deux niveaux : politique entre deux représentants des affaires étrangères, technique avec la réunion d'experts. Ses compétences concernent d'abord la ligne frontière, mais d'autres aspects des relations bilatérales sont de plus en plus fréquemment évoqués, comme le contrôle de l'espace aérien ou les transferts de technologie chinoise au Pakistan.

avancée notable de la part des Chinois, qui avaient depuis 1960 refusé le principe de prendre en compte les positions respectives occupées avant tout règlement sur papier.

Ce document paraît marquer le point d'orgue des tensions le long de la dyade sino-indienne, d'autant que sur le terrain la situation devrait se débloquer après la décision de réduire, de façon concertée et sous la surveillance d'observateurs des deux pays, les troupes en présence de part et d'autre de la LCE¹⁵³. Toutefois, l'accord ne concerne pour l'instant que les troupes occupant quatre postes se faisant face dans la Sumdorong Chu (secteur chinois de Wangdong)¹⁵⁴, considérés comme trop proches, et ne constitue pas une reconnaissance de la LCE : « Ces retraits [...] seront sans préjudice pour les positions respectives le long de la LCE¹⁵⁵ ». La situation sur le terrain demeure inextricable : « *call it confrontation or close proximity... the troops are there*¹⁵⁶ ».

De même, si des points de passage ont été ouverts dans la LCE (Spanggur Gap, Lipulekh La, Natu La, Bum La), ils constituent avant tout des portes techniques permettant aux militaires stationnés de part et d'autre de se rencontrer, même s'ils sont parfois ouverts aux civils. En fait, les progrès que les deux protagonistes ont obtenus depuis seize ans pourraient se réduire – si cela ne représentait pas déjà une avancée notable – à la reconnaissance sur le terrain des positions occupées par les uns et par les autres, et à leur prise en compte dans les négociations de frontière.

Le renouveau d'une question tibétaine

L'intégration du Tibet au sein de la RPC, perçue comme inévitable par Nehru et acceptée comme telle, ne porta pas les fruits escomptés par l'Inde, c'est-à-dire la normalisation des relations interétatiques que la disparition d'un dispositif de type impérial pouvait laisser espérer. L'acceptation indienne de la stratégie chinoise déboucha à l'inverse sur un conflit interétatique (certes limité), mais aussi sur la préservation d'un jeu d'empires en

153. Décision prise à la réunion d'août 1995, *Hindu*, 20 août 1995.

154. Mais ce retrait constitue surtout un avantage pour les troupes chinoises, comme le supposait un journal indien : « *The result of the eighth meeting [...] is that both sides will withdraw two posts each from the Wangdung area, presumably the two forward check-posts overlooking the Chinese posts* » ; *The Hindustan Times*, 13 septembre 1995.

155. *Hindu*, 21 août 1995. Mais le désengagement militaire dans ce secteur est de portée limitée, puisqu'il correspond avant tout au retrait des troupes qui avaient été envoyées en renfort au moment des accrochages de 1986.

156. Qian Qichen, *AFP*, 18 juillet 1994.

Himalaya, rénové dans un contexte de guerre froide qui remplaçait en les compliquant – par de nouvelles ramifications internationales – les anciennes oppositions russo-britannique puis sino-britannique dans la région.

En annexant le Tibet, la Chine communiste n'obtint pas non plus les résultats espérés puisque, aux termes de 40 ans de pression politique et militaire, la région n'est toujours pas intégrée dans l'espace sinisé, à tel point qu'on est en droit de douter que le projet stratégique initial ait été accompagné d'un projet politique ; la question du Tibet n'a toujours pas reçu de Beijing une réponse adéquate à la fin du *XX^e* siècle. N'aurait-il pas mieux valu que Chinois et Indiens acceptent en Haute-Asie ce que Soviétiques et Pakistanaïs acceptèrent à l'ouest de l'Hindou Kouch : un État indépendant ?

Il demeure donc une question tibétaine – et pour la Chine une question du Tibet – actuelle, mais qui ne se pose pas dans les mêmes termes selon que l'on se place au nord ou au sud des Himalayas : colonisation ou asservissement d'un côté, au pire oubli de l'autre. Se pose par contre pour les deux voisins le problème du différend frontalier qui est, pour l'essentiel, hérité de ce que la Grande-Bretagne a voulu faire du Tibet, ainsi que d'une mésentente entre un État qui comptait poursuivre, avec une idéologie rénovée, les politiques antérieures et un second qui comptait, dans le cadre légué, jeter les bases d'une nouvelle géopolitique externe.

Mais si on change d'échelle et qu'on envisage celle de la stratégie, la question tibétaine semble s'effacer et ne représenter pour les Indiens et les Chinois qu'une question annexe, où demeurent certes des conflits de voisinage, mais qui ne gêne les différents acteurs politiques d'Asie que parce qu'elle les met en contact direct et mobilise une partie de leurs forces armées et de leur activité diplomatique.



PARTIE

Il est toujours possible de comprendre la relation d'un homme ou d'une collectivité au milieu géographique, il est rarement (ou il n'est jamais) possible de l'expliquer si l'explication exige que la relation établie soit nécessaire¹.

LES HIMALAYAS, ENJEU ENTRE LES NATIONS

1. Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, 8^e édition, Paris, Calmann-Lévy, 1984, p. 190-191.

Dans cet espace de transition entre des mondes marqués par des héritages coloniaux ou impériaux se pose aujourd'hui un problème de normalisation des situations aux frontières. Il est compliqué par la jeunesse des constructions étatiques en contact et le caractère encore très exogène des territoires périphériques considérés : aussi incomplet qu'il soit par endroits, le fait frontalier est antécédent au fait national. S'y ajoute ce qui est paradoxalement un autre problème : le décollage économique des deux « géants », qui leur permet de mobiliser des capitaux financiers suffisants pour aménager leur territoire respectif, mais dont l'utilisation trahit des priorités qui relèvent bien plus d'une logique sécuritaire que d'une logique de développement.

Les États en présence doivent à l'heure actuelle gérer l'insertion dans la dynamique nationale de territoires *périphériques et différents* selon le double mode d'une intégration sociale et économique (dans un contexte global dominé par le développement économique) et celui de concevoir une protection militaire des territoires nationaux, dans un autre contexte, celui de voisins adversaires déclarés et perçus comme concurrents :

- La première approche repose sur l'unité territoriale, qu'il s'agit de conforter au travers d'une démarche – classique – d'aménagement du territoire : développement des infrastructures diverses, intégration économique par le biais de financements spécifiques... La spécificité du milieu himalayen (une topographie complexe, un fort retard ou une absence de développement) ne constitue pas un obstacle en soi, mais génère un surcoût difficilement finançable pour les États concernés, en voie de modernisation.
- La seconde devrait procéder de même, notamment au regard de la charge émotionnelle généralement affectée au territoire national, qui est la composante spatiale inaliénable de l'État national, et dont le gouvernement se porte garant. Mais dans quelle mesure les territoires himalayens sont-ils intégrés à cette « idée nationale » ?

Le contexte général est toutefois devenu plus compliqué depuis 1989 : la dissolution de l'URSS signifia la disparition d'un allié, d'un ennemi ou d'un soutien lointain, mais aussi l'émergence d'une compétition économique entre nations, notamment entre États-monde. Depuis 1998 les protagonistes disposent officiellement d'un arsenal nucléaire : l'Inde, la Chine, et le Pakistan.

À cela s'ajoutent les contraintes inhérentes au voisinage que sont les tensions issues des différends avec les autres États voisins dans le cas de l'Inde, ou avec un peuplement discordant dans celui de la Chine. Elles impliquent des choix spécifiques sur les territoires concernés, qui en ralentissent l'intégration, voire la remettent en question.

Ce qui s'est joué dans les Himalayas entre 1950 et 1962 est clairement le repli – indien – du dispositif de défense – britannique – sur les lignes de crête himalayennes, après la perte d'indépendance du Tibet, acceptée de fait par l'Inde malgré le risque que pouvait faire peser sur son territoire la disparition de cette « profondeur stratégique » théorique, puisque jamais mobilisée ou remise en question. À l'inverse, la Chine a acquis un nouveau périmètre de sécurité : autrefois voisin dangereux par lui-même, mais surtout par les liens privilégiés qu'il entretenait avec d'autres voisins, le Tibet désormais sous contrôle chinois est devenu pour Beijing un espace de manœuvre, une « marge » stratégique, un glacis, non pas de protection mais d'isolement, sanctionné par la fermeture des frontières himalayennes en 1959 et la cessation des échanges et des déplacements transhimalayens pour la première fois depuis sans doute plus d'un millénaire.

À l'obstacle – périlleux – que représentait pour les voyageurs le massif himalayen s'est substituée la barrière beaucoup plus hermétique que forment les garnisons et patrouilles de l'APL, une rupture majeure des liens nord-sud que même l'invasion musulmane de la plaine de l'Inde n'était pas parvenue à provoquer.

L'affirmation d'une puissance militaire régionale au nord de la chaîne introduit une nouvelle « donne » stratégique pour les États successeurs du Raj, que chacun géra, en fonction de sa relation conflictuelle au voisin, mais d'autres facteurs aussi. Elle s'inscrit dans un processus double, de renforcement de la cohésion nationale et d'inscription dans un système d'alliances internationales, conservées parce que perçues comme nécessaires dans le contexte issu de l'indépendance, ou renouvelées pour répondre à la menace possible que constitue le voisin.

LE TIBET, ENJEU À GÉOGRAPHIE VARIABLE

En décembre 1950, l'Armée populaire de libération (APL) achève de « libérer pacifiquement » le Tibet : pour la première fois dans l'histoire, des unités chinoises stationnent en permanence au nord de la chaîne du Grand Himalaya, prélude au déploiement d'un dispositif politico-militaire qui marque depuis plus d'un demi-siècle l'espace tibétain et qui a bouleversé les structures administratives et sociales antérieures.

Traiter de la question du Tibet n'est pas une fin en soi, quel que soit l'intérêt qu'on puisse témoigner au territoire, à la civilisation ou à la lutte politique : il ne s'agit pas de rendre compte de l'affrontement entre une « minorité nationale » et le pouvoir central de Beijing, mais bien de l'incidence que peut avoir la question tibétaine dans la gestion des frontières himalayennes. *Il s'agit avant tout de comprendre, au travers des modalités chinoises d'occupation de l'espace et des pratiques politiques à l'œuvre quel rôle peut (ou veut) jouer la RPC en Haute-Asie, dans un contexte nouveau où la disparition d'un adversaire de force supérieure rend possible et nécessaire une redéfinition de la politique aux frontières, comme de l'action dans*

les régions frontalières. Cette redéfinition du rôle des régions frontalières s'inscrit elle-même dans un contexte économique où « l'économie socialiste de marché » est devenue la doctrine officielle du gouvernement chinois¹. Sa doctrine sociale est résumée dans le concept d'une « société modérément prospère » (*xiaokang*), tel qu'il fut mis de l'avant par Deng Xiaoping en 1979 et que ses successeurs tentent de le réaliser².

La traduction spatiale de l'actuelle orientation économique recouvre dans les périphéries de la Chine des formes variées, aux conséquences parfois contradictoires, qui viennent en outre se surimposer aux pratiques territoriales antérieures : sur l'espace tibétain se dessinent plusieurs géographies de la présence chinoise.

Quelle que soit l'approche choisie, se pose la question des sources et de leur fiabilité. L'emploi des sources officielles chinoises – quand elles sont disponibles – rend difficilement compréhensible la situation observable sur le terrain, tant le « décryptage » nécessaire paraît être complexe en raison de l'absence ou de la faiblesse de sources contradictoires³. Il faut donc régulièrement confronter ces sources avec celles du gouvernement tibétain en exil, qui s'est longtemps refusé à diffuser des informations à caractère politique (comme l'impose d'ailleurs l'accord de neutralité politique qu'il a conclu avec le gouvernement indien comme condition *sine qua non* de l'octroi de l'asile) et n'a commencé à le faire que depuis le milieu des années 1980⁴.

1. LES MINORITÉS DE LA CHINE

1.1. AU-DELÀ DES GRANDES PASSES

L'enveloppe frontalière de la République populaire de Chine est récente, héritée de la dynastie mandchoue des Qing, dont l'expansion aux XVII^e et XVIII^e siècles marquait l'achèvement d'un mouvement de colonisation de longue durée vers les terres tropicales du sud, caractéristique « fondamentale » de la formation géopolitique de la Chine. Elle marquait ailleurs

-
1. Elle remplace celle prônée par Mao Zedong, de « compter sur ses propres forces », et fut relancée au début de 1992 par le « voyage dans le sud » de Deng Xiaoping.
 2. Le terme fut repris par Jiang Zemin dans son discours lors du 16^e congrès du PCC, « *Build a Well-Off Society in an All-Round Way and Create a New Situation in Building Socialism with Chinese Characteristics* ». L'objectif d'une société homogène et modérément prospère devrait être atteint en 2020.
 3. Voir notamment Barry Sautman et June Teufel Dreyer (dir.), *Contemporary Tibet: Politics, Development, and Society in a Disputed Region*, New York, M.E. Sharpe, 2006, 349 p.
 4. Notamment par l'entremise du *Tibet Information Network*, qui fournit un suivi de la presse chinoise et relaie les informations issues du gouvernement tibétain en exil, ainsi que nombre de travaux ayant trait au Tibet, qu'il rend disponibles.

l'intégration ou la soumission au système impérial des peuples de la périphérie, dont les attaques récurrentes avaient souvent entraîné la chute des dynasties impériales chinoises antérieures et dont la cour d'alors était elle-même issue.

C'est paradoxalement cet héritage territorial d'une dynastie non fondée par des Hans (et à l'égard desquels une très forte discrimination fut d'ailleurs établie et maintenue jusqu'à la révolution de 1911) qui fut assumé par la République chinoise puis par la République populaire de Chine à partir de 1949. Ce n'est pas l'héritage territorial de 1911 qui fut retenu, sans doute trop marqué par les « traités inégaux » signés avec les occidentaux au cours du « siècle de honte », et réduit de fait à une portion congrue par les indépendances régionales qu'avaient su se constituer, notamment dans le Sichuan, les « seigneurs de la guerre ». C'est celui de l'empire dans sa plus grande extension – vers 1750-1780 – qui forma le cadre géopolitique de référence pour légitimer toute action de politique étrangère, mais surtout pour justifier l'extension même du territoire contrôlé par le gouvernement chinois, et notamment la réintégration du Xinjiang en 1949 comme l'intégration du Tibet en 1950 (soit plus de quatre millions de kilomètres carrés)⁵.

Se considérant comme l'héritière de la Chine impériale, la RPC se définit comme « un des plus anciens pays au monde », mais la construction nationale est datée de 1949 et doit être considérée comme postérieure à celle de l'enveloppe frontalière qui n'est pas, comme en Inde, héritée d'un système colonial abattu. Elle fut construite – par défaut – à partir des frontières des États voisins quand elles étaient fixées⁶ et des limites en grande partie incertaines léguées par l'empire Qing.

La référence retenue par Sun Yatsen au début du XX^e siècle et reprise par Mao Zedong en 1939 (et implicitement validée par son successeur Deng Xiaoping) n'est pas innocente, puisqu'elle correspondait en fait à l'apogée de la représentation chinoise de sa localisation dans l'univers. Autodéfini comme *Zhong Guo* – l'Empire du milieu –, cet « empire sans voisins » ne concevait pas de peuples étrangers autre que « tributaires, soumis ou rebelles⁷ » : le tournant du XVII^e siècle marquait l'extension historique

5. Calcul réalisé en tenant compte des limites administratives actuelles et non des territoires intégrés à partir de 1949, en raison de leurs limites incertaines.

6. Voir notamment June Teufel Dreyer, *China's Forty Millions: Minority Nationalities and National Integration in the People's Republic of China*, Cambridge, Harvard University Press, 1976, p. 83-86.

7. Jacques Bacot, *Introduction à l'histoire du Tibet*, Paris, Société asiatique, 1962, p. 6, note 3. Le premier texte connu présentant un caractère géographique, le *Yü Kung* (V^e siècle av. J.-C.), différencie le domaine royal, les domaines princiers, les marches ou zones de pacification, la zone des barbares alliés et celles de la sauvagerie inculte. Ce « sino-centrisme » a développé chez les Chinois un incontestable sentiment de supériorité, encore vivace aujourd'hui : « il faut combattre le chauvinisme grand-Han », affirme la Constitution de la RPC du 4 décembre 1982. Curieusement, la formule, qui faisait partie du corpus de la Constitution de 1975, ne figure plus que dans le préambule de celle de 1982 (alors qu'elle était encore présente dans le brouillon du corps du texte).

maximale du territoire de la Chine, qui engloba par des liens politiques variés (essentiellement d'une suzeraineté plus ou moins lâche) l'ensemble des peuples qui, par le passé, avaient menacé l'empire ou l'avaient remis en cause.

Dans le territoire actuel de la RPC, l'espace marqué par la civilisation han ne représente que 40 % du territoire total; le reste est peuplé de « minorités nationales », soit 9,44 % de la population en 2005⁸ : la Chine est un des derniers empires multiethniques du monde. Mais en première instance, le discours officiel chinois ne différencie pas le territoire national selon des critères de peuplement et le définit comme « *China's sacred territory* » ou « *motherland*⁹ », espace qui englobe toutes les populations qui ont contribué à l'histoire de la Chine et qui sont désormais intégrées, ou en voie de l'être, dans les limites du territoire national de la RPC. La presse chinoise introduit toutefois une différenciation entre l'intérieur, « *hinterland* » (*nei*) ou « *Inner China* », et la périphérie, « *border areas* » ou « *peripheries* » (*wei*), qui laisse supposer implicitement une seconde différenciation, entre Chinois (Hans) et autres peuples.

1.2. LES HANS ET LEURS PÉRIPHÉRIES INTERNES

« *Ce qui est sous le ciel* » : de la valeur stratégique du territoire

Vaste territoire, grandes richesses naturelles, nombreuse population : fondements de l'identité de « ce qui est sous le ciel » (*tianxia*), ces trois éléments constituent les bases de la puissance chinoise telle qu'elle est comprise par les Hans, composant la vision d'un « monde sans fin ». La Chine est grande, moins par sa taille (9,6 millions de km², soit un peu plus que les États-Unis, un peu moins que le Canada) que par l'idée que s'en font les Chinois, traduction spatiale d'une certaine « grandeur » historique et démographique. Si le territoire des 18 provinces est déjà significatif – quelque 3 900 000 km² –, les territoires de l'ouest et du nord constituent une périphérie encore plus vaste (quelque 5 800 000 km²) d'une profondeur variant entre 300 km (Gansu, Mandchourie) et 3 000 km (Xinjiang, Tibet). L'immensité du pays fut longtemps perçue comme une des composantes de la dissuasion chinoise, au même titre que son poids démographique : « Nous ne nions pas la grande capacité destructrice et meurtrière des armes nucléaires, mais celles-ci ne peuvent pas déterminer l'issue de la guerre [...] Aucune arme moderne ne peut détruire notre pays¹⁰ » ; en fait : « On n'a donc pas lieu de craindre qu'il

8. National Bureau of Statistics, *1 % National Population Sample Survey in 2005*.

9. *Quotidien du Tibet*, 11 octobre 1993.

10. Cité dans Philippe de Beauregard et al., *La Chine face au monde*, Paris, Laffont, 1983, p. 173.

n'y ait pas assez d'espace pour manœuvrer¹¹. » La population elle-même, par sa masse, doit permettre l'application de la « guerre populaire », qui repose sur trois composantes :

- la retraite stratégique : « attirer l'ennemi en profondeur » ; la perte temporaire de territoire est acceptable : « nous devrions avoir le courage de battre en retraite, afin de préserver nos forces et attaquer l'ennemi quand de nouvelles opportunités apparaissent » ;
- la mobilité des forces : « les troupes chinoises doivent conduire leurs combats avec un haut degré de mobilité sur des champs de batailles étendus » ;
- la collaboration avec les forces locales et la milice populaire, qui « protègent les bases, soutiennent les forces principales, attaquent et anéantissent les ennemis locaux¹² ».

La doctrine conçue comme défensive par Mao Zedong, et qui concernait implicitement la dyade sino-soviétique, fut remise en cause après sa mort : « les futures guerres menées contre une agression seront des guerres populaires dans des conditions modernes¹³ », d'autant plus qu'elle ne correspondait pas avec les actions militaires entreprises jusqu'alors par l'APL : de la guerre de Corée à celle contre le Vietnam, toutes se sont déroulées hors du sol chinois, selon le principe de la « contre-offensive défensive¹⁴ ». En fait, la guerre populaire doit être adaptée aux nouvelles conditions de la guerre moderne :

- Si elle est attaquée, la Chine n'abandonnera pas automatiquement du territoire, mais tentera de bloquer l'avance ennemie par une guerre de position avant de reprendre l'offensive.
- L'infanterie n'est plus suffisante et les opérations devront être combinées.
- L'armée ne peut plus être à la fois une force de combat et une force civique.
- Le développement de l'armée doit être subordonné aux besoins du combat et non à des considérations politiques et idéologiques¹⁵.

11. *Écrits militaires de Mao Tse-Toung*, Pékin, Éditions en langues étrangères, 1969, p. 103.

12. Fu zhong, cité dans Georges Tan Eng Bok, *La modernisation de la défense chinoise et ses principales limites, 1977-1983*, Paris, Cahiers de la FEDN, n° 30, 1984, p. 15.

13. Su Yu, « Great Victory for Chairman Mao's Guideline on War », *Beijing Review*, n° 34, 19 août 1977, p. 6-15.

14. Ce que les stratèges indiens traduisent par « *pre-emptive counter-offensive* ». Selon le discours officiel chinois, sur les 15 opérations menées par l'APL entre 1947 et 1980, seules celles concernant la Corée et le Vietnam eurent lieu sur des sols étrangers ; les autres étaient des opérations destinées à récupérer des portions « illégalement occupées » du territoire chinois ; selon *FEER*, 13 avril 1995.

15. Selon *Red Flag*, n° 16, août 1981.

- La guerre moderne s'inscrit dans un contexte perçu comme localement instable : « Il est vrai de remarquer qu'il y a une détente dans la situation internationale et qu'une guerre mondiale paraît improbable [...] le danger de guerre existe toujours. Différentes formes de guerres civiles, de conflits frontaliers et de conflits armés peuvent éclater¹⁶. » Troisième hypothèse de conflit envisageable dans le nouveau contexte international, celle d'un « conflit frontalier » ou d'une « guerre limitée » contre la Chine est considérée comme la plus probable, et c'est celle que privilégient les stratégies chinois¹⁷.

L'hypothèse rend nécessaire d'intégrer la notion de « renforcer le dispositif frontalier », de concevoir une « doctrine de défense de la périphérie », comblant le fossé entre la doctrine de la guerre populaire et les opérations militaires limitées menées en périphérie de la Chine, vulgarisée sous le vocable de « *shallow battlefields* » ; soit :

- accroître l'efficacité du combat dans les régions frontalières en renforçant les forces armées stationnées et en développant les capacités de défense offensive ;
- en cas de conflit, porter l'action sur la frontière afin de bloquer toute initiative ennemie ; autrement dit, poursuivre la politique de « *contre-offensive défensive* » suivie auparavant ;
- défendre à tout prix la souveraineté territoriale et l'intégrité du pays¹⁸.

Le poids démographique, qui constituait une des composantes de la force de dissuasion chinoise, n'apparaît plus, au regard des nouvelles orientations de l'art militaire, que d'un intérêt secondaire, d'autant plus que les théâtres d'opération envisagés sont peu peuplés et que leur population ne participerait pas forcément activement à des actions de guérilla.

16. *Liberation Army Daily*, FBIS-CHI-88-023, 4 février 1988, p. 10-11. Une analyse similaire est faite 20 ans plus tard : « *China is still confronted with long-term, complicated, and diverse security threats and challenges. Issues of existence security and development security, traditional security threats and non-traditional security threats, and domestic security and international security are interwoven and interactive* », *China National Defence in 2008*, I. The Security Situation, consulté en ligne au <www.china.org.cn/government/whitepaper/node_7060059.htm>.

17. Amorcée en 1977, la réflexion stratégique chinoise est basée à partir de 1985 sur les « *Strategic Changes to the Guiding Thoughts on National Defense Construction and Army Building* » ; voir Shulong Chu, « The PRC Girds for limited, high-tech war », *Strategic Digest*, vol. 24, n° 6, juin 1994, p. 823-832. Les deux autres types de conflit envisagés sont un conflit mondial et une guerre d'agression à grande échelle contre la Chine.

18. Consulter les éditions annuelles du *Livre blanc de la Défense* depuis 1998. Voir aussi *Annual Report to Congress – Military Power of the PRC, 2008* du *Office of the Secretary of Defense*, notamment p. 17.

Dans un contexte de redéfinition des impératifs sécuritaires, qui se double désormais de la recherche de nouveaux horizons économiques et de peuplement à la population chinoise, les périphéries font l'objet d'un renouveau d'intérêt qui passe par des formes renouvelées de gestion des périphéries et des minorités qui les habitent.

De la bonne gestion des frontières

Dans les périphéries, le gouvernement central a mis en place des statuts d'autonomie à tous les échelons administratifs, qui dessinent une carte complexe et changeante de « l'extérieur » chinois :

- 5 régions autonomes (*zizhiqu*);
- 30 préfectures autonomes (*zizhizhou*);
- 120 districts autonomes (*zizhixian* et *zizhiqi* en Mongolie intérieure).

Il faut ajouter à ce compte près de 1 173 communes autonomes¹⁹ : aujourd'hui, plus du quart des préfectures et 10 % des districts bénéficient du statut d'autonomie.

La carte des autonomies nationales traduit une gestion particulière d'un espace dont la caractéristique majeure est d'être en position de frontière : le peuple des frontières (*bianjiang minzu*) constitue en périphérie des 18 provinces un « écran autour des Hans », même s'il fut dans le sud constamment repoussé par la colonisation agricole de ces derniers²⁰. Exception faite du nord-est, où le peuplement han est en contact direct avec la frontière, tous les territoires de la périphérie terrestre sont dotés d'un ou plusieurs statuts d'autonomie.

L'essentiel de ce dispositif fut mis en place entre la fin des années 1950 et le milieu des années 1960, années marquées par la multiplication des autonomies dans les provinces de la périphérie et par la diffusion de cette technique dans les provinces voisines. Arrêté pendant la Révolution culturelle, le mouvement a repris au cours des années 1980, touchant avant tout le sud-ouest du pays²¹.

19. *China's White Paper on Regional Autonomy for Ethnic Minorities in China*, Beijing, 2003.

20. G. Moseley, *The Consolidation of the South China Frontier*, Londres, Berkeley, 1973, chap. I.

21. Outre la région autonome de Mongolie intérieure, tôt mise en place – en 1947 – mais plusieurs fois remaniée jusqu'en 1969, quatre régions autonomes (*zizhiqu*) sont créées au cours de cette période, au fur et à mesure que l'Armée populaire de libération affirme son contrôle sur les territoires en question : Xinjiang en 1955, Guangxi et Ningxia Hui en 1958, Tibet enfin en 1965.

Les premières créations, après celle de la Mongolie intérieure – face à un État inféodé à l'URSS depuis son indépendance –, concernent les provinces de Jilin, de Gansu, du Sichuan et du Yunnan, soit les régions en position de frontière avec la Corée, la Mongolie et le Tibet. Les limites avec ce dernier seront regardées comme zones-frontières jusqu'à l'établissement des autonomies dans le Nord-Yunnan, date à laquelle l'appellation disparaîtra ; il en sera de même des abords du Vietnam, jusqu'à la prise du pouvoir par le Viet minh²².

La création de territoires autonomes à proximité des frontières répondait à l'origine au besoin de s'associer rapidement des populations et des territoires peu sinisés : l'APL sut s'attirer la sympathie des populations en construisant des dispensaires et des écoles, en distribuant vivres et vêtements²³. La structure administrative mise en place permit en outre un contrôle plus direct des territoires depuis Beijing, par l'intermédiaire du PCC local ou de l'APL, œuvrant par-dessus le système administratif normal. La multiplication des autonomies selon des critères de différenciation inter-ethnique très fins, passant par l'exaltation de particularismes locaux, permet en outre de réduire la taille des groupes concernés et leur possible dynamisme politique, comme de casser les liens claniques ou interethniques traditionnels. Ainsi la famille tibétaine comprend aussi les Moinbas, les Yis (Lolos), les Jingpos, les Mosos, Lisus et Hanis, qui ont toujours été considérés comme distincts des Tibétains proprement dits²⁴.

Alors que la nationalité han est implicitement perçue comme stable, les minorités nationales ne le sont pas : « Même la formation et le développement de chaque groupe ethnique est un constant processus d'association, de séparation et de fusion, un constant processus d'émigration et d'immigration entre les différents groupes²⁵. » Face à ce morcellement administratif des entités ethniques, le Tibet (RAT) demeure encore une exception, qui peut s'expliquer par la forte emprise de l'APL et du PCC, qui contrôlent depuis 1951 cette région et rendent inutile (pour l'instant) un quelconque jeu des autonomies. Mais la distinction d'ethnies lhobas (Lo pa) et moinbas (Mon pa) qui vivent dans les districts du sud-est du Tibet pourrait constituer un prélude à un nouveau morcellement administratif.

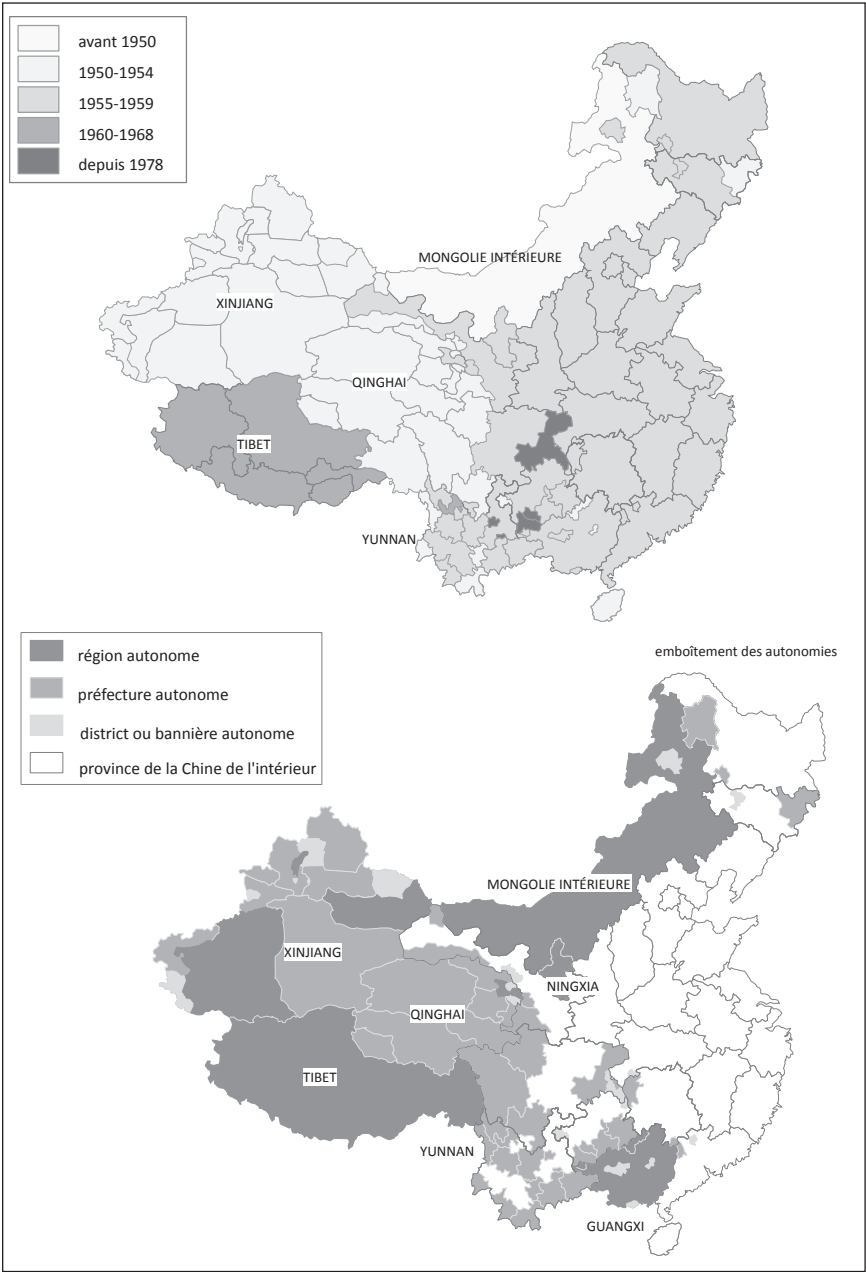
22. *Ibid.*, p. 96-98.

23. *Ibid.*, p. 109.

24. Voir « Les minorités ethniques de la Chine continentale », *Notes et études documentaires*, n° 2639 du 27 février 1960.

25. Bai Shouyi (dir.), *Précis d'histoire de Chine*, Beijing, Éditions en langues étrangères, 1988, p. 19.

Chine de l'extérieur : mise en place des autonomies



Le cadre juridique, le jeu des textes et des faits

«La Chine a un immense territoire, d'abondantes ressources et une nombreuse population. De ces trois richesses, les Hans en possèdent une – ils sont nombreux – et les minorités en possèdent deux – de vastes territoires et de riches ressources²⁶.»

Aux minorités ethniques, il manque certes le poids démographique : sur les 55 minorités nationales que recense le Bureau d'État des statistiques, seules 18 dépassent un million de personnes ; 23 n'atteignent pas 100 000 personnes et huit comptent moins de 8 000 membres²⁷. Il leur manque surtout une richesse que se réservent les Hans : le pouvoir politique. Le préambule de la Constitution de 1982 précise que «La République populaire de Chine est un État multinational», mais le corps du texte fait plus souvent référence aux **minorités nationales** qu'aux **nationalités**. En fait, les dirigeants chinois semblent avoir donné aux termes de minorités nationales (*shaoshu minzu*) le sens de minorités de la nation plutôt que celui de nations minoritaires²⁸.

La Constitution reconnaît leur existence, leur accorde «la liberté d'utiliser et de développer leur langue et écriture» ainsi que la possibilité de «conserver ou de réformer leurs usages et coutumes» (art. 4). La Constitution leur concède comme pouvoir politique une autonomie régionale «là où les minorités nationales vivent en groupes compacts» (art. 4). Mais nulle précision n'est donnée quant aux critères qui rendent une population admissible à ce statut d'autonomie.

Pendant les premières années de la révolution, Mao Zedong avait promis aux minorités sinon l'indépendance, tout au moins une organisation de type fédéral, à l'image du dispositif stalinien : «tous les Mongols, Tibétains, Miaos, Yaos, Coréens et les autres qui habitent le territoire de la Chine bénéficieront du plein droit à l'autodétermination²⁹». À partir de 1935 (déclaration du Parti communiste chinois [PCC] du 20 décembre), le projet disparaît au profit d'un statut d'autonomie régionale, qui sera repris dans le Programme commun de 1949 (article 50) puis dans la Constitution de 1954 (article 3, inspiré du *Programme général pour l'autonomie régionale* de 1952). En fait, seule la notion d'autonomie (*zizhi*) a été interprétée de façon identique par les Chinois et les Soviétiques.

26. Citation de Mao Zedong inscrite au fronton de l'Institut central des minorités nationales, qu'il inaugura à Beijing en 1951.

27. Il faut comprendre le terme «minorité nationale» au sens de groupement ethnique sur une base linguistique : 108 ethnies ont été différenciées lors du recensement de 1990.

28. Jean-Pierre Cabestan, *Le système politique de la Chine populaire*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, p. 446.

29. Mao Zedong, dans C. Brandt et B. Schwartz, *A Documentary History of the Chinese Communism*, Cambridge, Harvard University Press, 1952, p. 223-224.

Les soumissions de forme ou vassalités du passé sont transformées en assujettissement total à partir de 1949, sous le contrôle direct du PCC par l'intermédiaire de l'Armée populaire de libération³⁰. Entre 1949 et 1979, ces deux instances menèrent une lutte « démesurée » contre le nationalisme local³¹, renforcée encore à partir de 1966, à la suite des conflits sino-soviétique et sino-indien et du lancement de la révolution culturelle : l'autonomie administrative définie par la Constitution de 1954 fut ignorée et les fonctionnaires non hans systématiquement remplacés par des cadres de l'APL.

Depuis 1980, les autorités chinoises ont affirmé leur volonté de réhabiliter le système d'autonomie accordé aux non-Hans ainsi que d'accélérer la formation de cadres autochtones³², et plusieurs mesures d'assouplissement furent inscrites dans la nouvelle Constitution de 1982. Il fut d'ailleurs nécessaire de voter une loi fondamentale (la première) le 31 mars 1984, sur *l'autonomie des régions de nationalité*. Désormais, les responsables de l'Assemblée populaire et du gouvernement d'une zone autonome doivent appartenir à l'ethnie majoritaire ou aux principales ethnies de la circonscription (art. 113 et 114) qui peuvent utiliser la ou les langues locales (art. 121); les parlements peuvent établir des dispositions législatives autonomes ou spécifiques (art. 116), et l'État s'engage à respecter l'autonomie financière de ces zones, à leur fournir une aide au développement et à favoriser la nomination de cadres indigènes (art. 117, 118 et 122). Les compétences des gouvernements autonomes s'étendent à l'éducation, aux sciences, à la culture, à la santé publique et aux sports (art. 119), ainsi que, depuis 1984, aux tribunaux et aux parquets. Enfin, les régions peuvent suspendre ou adapter l'application des décisions administratives issues des échelons supérieurs (après accord de ces derniers) ainsi que mettre sur pied des forces de sécurité publique « afin de maintenir l'ordre social » (art. 120).

Les minorités ethniques demeurent peu nombreuses à rejoindre le PC et ne constituaient en 1990 que 2 % des membres du gouvernement central³³; aucune n'appartient au Bureau politique depuis 1982 et elles sont

30. La lente progression han vers le sud avait connu un arrêt au cours du premier millénaire : le Yunnan, colonisé sous les Han, apparaît sous les Tang comme l'État indépendant du Nan Chao, souvent allié aux Tibétains. Il fut intégré à la Chine au cours de la conquête gengiskhanide. De même le Ling Nan est transformé en province sous les Song : le Kweichow, qui, morcelé, donna naissance aux provinces de Guangdong et Guangxi. L'intégration de ces régions restera formelle jusqu'en 1949, autorisant le développement de mouvements autonomistes très forts : la révolte musulmane au Yunnan de 1855 à 1873 ; la révolte des Taïpin (d'inspiration messianique chrétienne) prenant naissance dans le Guangxi ; G. Moseley, *op. cit.*, p. 25-28.

31. Jean-Pierre Cabestan, *L'administration chinoise après Mao*, Paris, CNRS, 1992, p. 266.

32. L'ensemble des mesures visant à assouplir la situation économique et sociale au Tibet furent prises à la suite du voyage qu'effectua Hu Yaobang dans la province en juin 1980. Le gouvernement déclara entre autres que 85 % des cadres han seraient retirés dans un délai de trois ans ; Jiang Shu, « New changes on the plateau », *Beijing Review*, 25 mai 1981.

33. Pour, rappelons-le, 8 % de la population ; Jean-Pierre Cabestan, *L'administration chinoise après Mao*, *op. cit.*, p. 177.

de plus sous-représentées au sein des cadres : 6,2 % en 1990, soit 2,2 millions. Au sein de l'administration d'État, la Commission d'État chargée des minorités est la seule institution à avoir été constamment présidée par un membre d'une minorité : un Mongol, puis un Hui, un Ouïghour et, depuis 2008, un Mongol.

En outre, les membres des minorités n'accèdent que rarement à des fonctions autres que subalternes ou honorifiques, et celui qui parvient à occuper une fonction administrative est secondé par un premier secrétaire qui détient les pouvoirs réels ; le contrôle politique des minorités s'exerce d'abord par le maintien dans les régions d'autonomie d'un appareil du PC puissant et centralisateur³⁴.

La direction du PCC maintient un étroit contrôle sur les différentes autonomies, et les libertés accordées ou confirmées, comme celle d'utiliser la ou les langues locales, ou d'autoriser de nouveau la liberté de religion, sont limitées dans leur application et dépendent de la bonne volonté des échelons supérieurs, notamment par certaines clauses de la Constitution ou de la loi. Les textes ont une valeur avant tout théorique puisqu'en dernière instance, la ligne politique du PCC décidera de leur application ou non, et de leur interprétation³⁵.

Les mesures prises pour accroître ou restaurer l'autonomie des minorités reconnues demeurent sévères quant à la religion, même si, depuis la mort de Mao, le pouvoir communiste n'a plus pour objectif de lutter contre les croyances religieuses : les organisations religieuses n'ont pas le droit d'être dirigées par une autorité étrangère. La mesure vise les musulmans et les catholiques, mais aussi les bouddhistes, comme le rappelle la controverse entre le gouvernement de la RPC et le gouvernement tibétain en exil sur le choix de la réincarnation du panchen lama³⁶ et celle, naissante, sur la prochaine réincarnation du dalaï lama. Toutefois, la relative renaissance des religions comme identifiants ethniques et sociaux a induit le gouvernement chinois à remettre en question la timide libéralisation religieuse qui s'était amorcée, notamment au Tibet, au début des années 1980³⁷.

34. Avant la Révolution culturelle, le Conseil populaire de la région autonome du Tibet était présidé par un Tibétain et composé d'une majorité de Tibétains, mais le Comité de travail du PC pour la RA ne comprenait aucun Tibétain ; *China News Analysis*, n° 547 du 15 janvier 1965. En 1995 le président du gouvernement populaire du Tibet, Gaincain Norbu, affirmait : « 60 % of the top leading position at and above the county level are held by Tibetans » ; *Xinhua*, 15 mars 1995.

35. Ainsi, la Constitution garantit aux minorités le droit de préserver, mais aussi de modifier leurs coutumes : la formule prête à de nombreuses interprétations.

36. Voir « Eleventh coming », *FEER*, 1^{er} juin 1995. Notons que si le bureau chargé des Affaires religieuses fut longtemps dirigé par des cadres issus de promotions à l'intérieur de cette administration, il fut dirigé pendant dix ans par un ancien responsable du Tibet (Zhang Shengzuo).

37. Voir notamment « A few policy demarcation lines that need to be strictly grasped to correctly deal with the religious issue », *Tibet Daily*, 15 février 1995.

1.3. LA DÉMOCRATISATION DU TIBET

Siniser les périphéries

Ce qui est avant tout une « ingénierie » politique de gestion des minorités – quelles qu'en soient les faiblesses – est aussi une des composantes de la politique chinoise de gestion des frontières et de l'étranger proche. Elle s'exprime en premier lieu par la volonté de contrôler les périphéries : les minorités nationales vivent dans des espaces « *strategically important as border regions for the whole country*³⁸ ».

Ce contrôle passe très clairement par la colonisation des périphéries qui, amorcée depuis le début de la RPC afin de « haniser » ces espaces stratégiques, répond aujourd'hui au besoin de trouver une « nouvelle frontière » à la croissance démographique chinoise. Toutefois, cette colonisation forcée puis encouragée par les autorités³⁹ complique singulièrement les relations déjà conflictuelles entre le pouvoir central et les minorités : la sinisation des périphéries (5,5 % de Hans au Xinjiang en 1949 ; 76,3 % en 2003) génère de nouvelles tensions internes qui fragilisent le contrôle de l'État sur les périphéries, notamment dans l'ouest et le sud-ouest de la Chine, en fait là où l'immigration han est aujourd'hui forte, mais où subsiste encore un fort pourcentage de populations minoritaires. D'autant que ces dernières doivent à leur tour subir un contrôle des naissances depuis la fin des années 1980, même s'il est en théorie moins strict que pour les Hans : deux à trois enfants par famille⁴⁰. Mais la mesure semble plus tenir au lieu qu'à la race, puisque les migrants hans en bénéficient aussi⁴¹.

Les périphéries sont régulièrement évoquées par les autorités chinoises comme des réserves de peuplement, ce qu'un démographe rappelait en 1981 : « Si nous estimons le potentiel migratoire vers le Xinjiang, le Qinghai, le Gansu et le Tibet, ces provinces et régions pourraient absorber plus de 100 millions de personnes. Dès lors, la migration planifiée pas à pas vers les régions frontières deviendra une mesure impérative à l'avenir

38. Ma Yin, *China's Minority Nationality*, Beijing, Foreign Language Press, 1989, p. 3.

39. Depuis sa création, le hukou (livret de résidence) est un instrument de gestion de la mobilité spatiale, autant qu'un outil de contrôle social, voire de répression. Ce système restreint la mobilité des travailleurs (barrières à l'accès de certains emplois, au logement, aux soins médicaux, à l'éducation des enfants...), permettant de réguler les déplacements de la main-d'œuvre au gré des besoins ; voir Chan A., « Toujours plus bas ! Les effets de la mondialisation sur les conditions de travail en Chine », *Perspectives chinoises*, vol. 75, 2003.

40. J.-P. Cabestan, *Le système politique de la Chine populaire*, op. cit., p. 450. En fait deux enfants en milieu urbain et trois en milieu rural. Si, en Chine de l'intérieur, le dépassement du nombre autorisé est surtout passible d'une amende, au Tibet il serait sanctionné par le refus d'accorder une carte d'alimentation au nouveau-né ; *Tibetan Review*, août 1989.

41. Au moins au Xinjiang ; voir *BBC Broadcast*, 29 août 1988.

[...] Conséquence du développement économique des régions occidentales, leur capacité d'absorber un grand nombre de migrants sera extrêmement élevée⁴² ».

Développer les périphéries

La colonisation est d'autant plus difficile que les populations de la périphérie ont des caractéristiques ethniques, linguistiques et religieuses fondamentalement distinctes de celles qui contribuent à singulariser le peuplement han, autant différenciées par des critères raciaux que par des pratiques socio-culturelles spécifiques. Mais à l'heure actuelle, la différenciation majeure entre peuple han et peuples des frontières relève surtout de l'économie : ces derniers sont globalement sous-développés par rapport à la grande majorité du peuplement han et peuvent apparaître comme les oubliés du « miracle économique » qui caractérise la Chine depuis le début des années 1990.

Prenant acte de l'impossibilité d'une croissance simultanée de l'arrière-pays et des zones côtières, la politique d'ouverture amorcée en 1979 a privilégié les bases économiques les plus solides, disposant des meilleurs liens avec l'extérieur. Ce passage « d'une logique administrative à une logique géoéconomique⁴³ » est responsable, aux termes de seize années de réformes économiques et d'ouverture, d'une division de la Chine en trois zones (la frange côtière, le centre et le grand ouest), selon un gradient allant du dynamisme économique (l'est) à la stagnation (l'ouest), laquelle devait être résorbée par la diffusion progressive du dynamisme de la croissance dans le pays, d'est en ouest (*yan hai, yan he, yan bian*).

La réforme des finances locales (1980) devait en théorie fournir les bases financières du décollage économique des périphéries : à l'exception du Jianxi et du Guizhou, les onze provinces qui peuvent conserver leurs revenus fixes et la totalité de l'impôt industriel et commercial unifié font partie des périphéries, tandis que le gouvernement leur alloue une subvention annuelle déterminée pour cinq ans⁴⁴. Les réformes suivantes, notamment celle de 1994 (du partage des revenus), même si elles ne concernent pas spécifiquement les provinces de la périphérie, contribuent par la recentralisation des recettes fiscales à accroître la capacité des autorités centrales à financer le

42. Sun Jingzhi, « Economic Development : A Major Solution », dans Liu Zhang et Song Jian (dir.), *China's Population*, Beijing, 1981.

43. F. Gipouloux, « L'échiquier et le marché : fractures méridiennes et dynamiques régionales en Chine », *Études asiatiques*, vol. 49, n° 1, 1995, p. 132.

44. Qui variait en 1985 entre 273 millions de yuans (Ningxia) et 1062 millions de yuans (Mongolie intérieure), le Tibet recevant 438 millions de yuans. Philippe Aguignier, « Les disparités régionales depuis 1978 », *Le courrier des pays de l'Est*, n° 298, septembre 1985, p. 32-33.

fonctionnement des services dans ces provinces déficitaires⁴⁵. Ainsi, le gouvernement central a financé à hauteur de 93,7 % les dépenses publiques du Tibet de 2001 à 2008.

La défiscalisation et les aides et subventions gouvernementales ne peuvent suffire à permettre la croissance économique de régions d'où, à l'exception du Xinjiang, les infrastructures économiques sont absentes. Leur développement constitue un enjeu majeur pour le gouvernement s'il espère fixer durablement des migrants dans des espaces qui leur sont culturellement étrangers et où les conditions du milieu sont loin d'être favorables à une telle implantation. Afin d'accélérer ce processus perçu comme trop lent, il fut même envisagé un temps de doter les périphéries de ZES, notamment au Tibet⁴⁶, encore trop mal intégré au reste de l'espace national, que ce soit du point de vue politique, institutionnel ou économique. Quels que soient les critères retenus, il demeure une des régions les plus pauvres de Chine, le « tiers-monde chinois⁴⁷ ».

La lenteur mise par les périphéries à amorcer un décollage économique comme la capacité à mobiliser l'énorme excédent commercial incitent le gouvernement chinois à proposer en juin 1999, à l'initiative de Jiang Zemin, puis à lancer en janvier 2000 la « stratégie de développement du Grand Ouest » (*xibu da kaifa*). Cette stratégie constitue désormais le cadre de référence politique, juridique et technique de l'action du gouvernement central chinois dans onze provinces du centre et de l'ouest, dont le Tibet.

2. LA GLOIRE DE KONG FANSEN OU LA SINISATION EN ROUTE

2.1. L'INVENTION DU TIBET

Le Tibet dispose d'une dimension territoriale unique : la région autonome du Tibet (RAT) englobe la quasi-totalité du versant nord himalayen (la région autonome du Xinjiang comptant pour moins de 20 % des hautes terres). Cette unité administrative ne paraît pas avoir constitué un atout pour la mise en valeur du territoire puisque le Tibet, quoique placé depuis près de 60 ans sous une administration militaire et policière chinoise qui

45. Voir notamment OCDE, *La gouvernance en Chine*, Paris, OCDE, 2005.

46. Les autorités régionales de la RAT envisagèrent la création d'une ZES au Tibet ; *La Tribune de l'Expansion*, 13 mai 1992, citant *China Daily*.

47. Jean-Pierre Larivière et Pierre Sigwalt, *La Chine*, Paris, Masson, 1991, p. 179. La formule aurait été évoquée en 1987, à l'occasion du lancement d'un « Fonds pour le développement du Tibet ».

bénéficia de plus de la relative indifférence qu'apporta la confrontation est/ouest, demeure une périphérie instable. Par contre, ce contexte international particulier a permis aux autorités de Beijing d'implanter dans la région autonome un dispositif militaire dense qui fut et demeure perçu comme une menace par le gouvernement indien.

Le Tibet fait partie de la République populaire de Chine depuis la signature à Lhassa, le 23 mai 1951, de l'*Accord entre le gouvernement populaire central et le gouvernement local du Tibet*⁴⁸. Son statut, autant que ses limites actuelles, datent de la création en 1965 de la région autonome du Tibet, dernière unité administrative de niveau 1 à être en place au cours de la période de réorganisation territoriale de la Chine populaire qui s'est déroulée entre 1955 et 1965.

Le retard est symptomatique des difficultés rencontrées par le gouvernement chinois pour prendre le contrôle du territoire tibétain. À sa naissance le premier octobre 1949, la RPC affirma contrôler un territoire subdivisé en 34 provinces, une région autonome – celle de Mongolie intérieure – et un territoire – le Tibet⁴⁹. Mais ce dernier ainsi que plusieurs régions adjacentes demeuraient encore sous le contrôle administratif du gouvernement tibétain : le Sikang jusqu'à la rive occidentale du Dri Chu (Lancang Jiang), ainsi que la portion sud-occidentale du Qinghai, le nord-ouest du Yunnan et l'extrême sud du Xinjiang⁵⁰.

La province du Sikang fut supprimée en 1955 et son territoire intégré pour moitié dans la province du Sichuan ; la portion occidentale demeura sous un régime particulier, constituée en la zone spéciale de Ch'ang-tu (Chamdo), sur laquelle l'armée chinoise disposait d'un pouvoir quasi exclusif. Dix ans plus tard, le statut spécial est supprimé et le territoire est inclus dans la nouvelle région autonome du Tibet. Enfin, une rectification

48. C'est le premier traité signé entre Chine et Tibet depuis plus de 1100 ans. Sans pour autant entrer dans une polémique quant à l'indépendance ou non du Tibet avant 1950, notons qu'une « reprise en mains » d'un territoire précédemment chinois se serait résumée à un simple communiqué officiel sur sa « libération » des forces du GuoMing Tang et des « impérialistes », comme se fut le cas du Gansu. Nous renvoyons aussi à Legal Inquiry Committee on Tibet, *Tibet and the Chinese People Republic*, Genève, International Court of Justice, 1960.

49. La première entité administrative créée fut la région autonome tibétaine de l'est, le 24 novembre 1950.

50. Selon le gouvernement tibétain, la frontière commençait « au lac Koko Nor, avec Silling, au nord-est et prenant une orientation méridienne pour inclure les Goloks sur la rive du Ma Chu (fleuve Jaune), puis est et sud le long de la longitude 130° E, incluant Horkhok, Gyalrong, Nyagrong et Dartsedo. La frontière englobe vers le sud la zone Mili et la portion septentrionale de la province chinoise du Yunnan, globalement à la latitude 26° N » ; Gompo Tashi Andrugtsang, *Four Rivers, Six Ranges*, Dharamsala, Information and Publicity Office of H.H. the Dalai Lama, 1973, p. 17.

de limite administrative avec le Qinghai clôt les modifications territoriales de la région : à celui-ci est attribué le territoire de la ville-étape de Nangqên (Nangchen Gar), entre Ü et Amdo.

Comparativement au *cholkhasum* des premières années du XX^e siècle, la région autonome du Tibet ne constitue plus qu'un territoire historique minimal composé des provinces du Ü, du Tsang et du Chang Tang. Les autres régions tibétaines sont rattachées à d'autres provinces ou régions autonomes, faisant de l'espace tibétain un territoire éclaté entre deux régions autonomes (dont une regroupe sept préfectures autonomes) et six préfectures autonomes dans les provinces du Yunnan, du Sichuan et du Gansu.

L'éclatement du territoire entre plusieurs entités administratives a provoqué l'éclatement du peuplement tibétain, qui disposait d'une relative continuité géographique : la RAT regroupe moins de la moitié (46 %) des Tibétains ; le Sichuan en abrite 24 %, le Qinghai 20 %, le Gansu 8 % et le Yunnan 2 %, sur un total de 5,25 millions de personnes⁵¹. Par contre, à l'exception de la RAT, les Tibétains des autonomies ne représentent qu'un faible pourcentage de la population des provinces auxquelles elles sont rattachées : moins de 2 %, sauf au Qinghai (22 %). Ils sont en outre en voie de devenir minoritaires dans leurs propres circonscriptions autonomes : entre les recensements de 1953 et 1982, le nombre de Hans est passé de 426 000 à 1 449 000, sauf au Qinghai, où il s'est multiplié par 12⁵².

Ces données statistiques masquent une réalité « de terrain » autre, qui tient d'abord à une volonté officielle de minimiser la présence chinoise dans ces régions, mais aussi à une pratique statistique, puisque les chiffres ne tiennent compte que des personnes administrativement enregistrées sur place et n'incluent pas les Huis (Hans de religion musulmane), les personnes installées depuis moins d'un an et les troupes de l'APL⁵³ :

- L'espace tibétain abriterait une population chinoise (y compris les Huis) de 5 à 5,5 millions d'habitants, tandis que les statistiques chinoises annoncent le chiffre de 4,2 millions.

51. Les statistiques chinoises sont celles du recensement de 2000.

52. J.-P. Larivière, « Le Tibet », *La terre et les hommes : mélanges offerts à Max Derruau*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, 1990, p. 485.

53. Les estimations contradictoires sont extraites de *New Majority: Chinese Population Transfer into Tibet*, Tibet Support Group UK, 29 août 1995. La rotation rapide des personnels envoyés au Tibet contribue à réduire statistiquement l'importance de la présence chinoise dans la région. Ne sont pas comptabilisés non plus les prisonniers du Laogai, en nombre important, surtout au Qinghai (voir notamment Harry Wu, *Laogai, le Goulag chinois*, Paris, Dagorno, 1996, 322 p.), ni la « population flottante » de forestiers, cantonniers ou chercheurs d'or, non plus que les nouveaux entrepreneurs qui ont conservé leur adresse d'origine.

- Sans le Qinghai, où existe un peuplement chinois ancien, la population chinoise (Huis inclus) s'établirait entre 2,5 et 3 millions de personnes, alors que les statistiques chinoises annoncent une population han s'élevant à 1,5 million (Huis non compris).
- Au Tibet (RAT), les statistiques chinoises fournissent le chiffre de 158 570 Chinois, mais il y aurait en fait une population chinoise (y compris les Huis) variant entre 250 000 et 300 000 personnes, pour 2 427 000 Tibétains (sources chinoises).

Les réorganisations territoriales révèlent la volonté de morceler le Tibet : six des sept unités autonomes du Qinghai sont (statistiquement parlant) à majorité tibétaine. Mais elles procèdent aussi, dans les marches sino-tibétaines (ne l'oublions pas), de la prise en compte administrative d'une tendance au renversement de la composition ethnique des territoires⁵⁴. Elles privent toutefois la RAT de ressources économiques majeures, dont les meilleures terres de culture ou d'élevage, celles de l'Amdo, mais surtout de tous les accès de basse altitude et de toutes les passes depuis le nord et l'est, au bénéfice des provinces voisines :

- le sud des districts de Minfeng, Qiemo, Ruoqiang (Xinjiang), qu'emprunte la liaison alternative Xinjiang-Tibet occidental (demeurée à l'état de piste) ;
- la totalité de la province de Qaidam ; l'amputation de l'Amdo signifie aussi la perte du débouché qu'il offrait sur la route de Lanzhou au sud-Xinjiang (Kashgar) par le Tsaïdam, celle qu'empruntèrent les Mongols lors de leur conquête de la Chine ;
- la préfecture autonome tibétaine de Ganan (Gansu) ;
- les préfectures autonomes tibétaines de Ngapa et de Garze (Sichuan) ; la RAT perd aussi le contrôle d'une douzaine de passes difficiles que les Britanniques souhaitaient voir demeurer tibétaines au début du siècle « *whereas if they are ceded to China, Chinese will be dangerously close to Lhasa, with only three passes of any difficulty intervening* » ;
- la préfecture autonome tibétaine de Dêqên, donnant accès au Yunnan.

54. Le terme « peau de chagrin » est souvent évoqué par les Tibétains pour caractériser ces pertes territoriales successives depuis le XVIII^e siècle, mais deux phénomènes distincts et pas forcément liés sont alors confondus : une colonisation humaine plus ou moins spontanée, telle qu'elle s'est développée dans les périphéries de l'Empire du milieu, et des conquêtes militaires. C'est surtout le cas de la région de Xining (Qinghai), qui abrite depuis longtemps une population très mélangée.

2.2. LES HANS «AU SECOURS» DU TIBET

«*Come to build the frontier*»

«Bienvenue ! Chaleureuse bienvenue ! Cadres de l'intérieur ! Venez construire la frontière !» Voilà le chant qui accueillit 49 cadres communistes du Shandong à leur arrivée à l'aéroport de Lhassa⁵⁵ : le socialisme ayant si peu réussi à gagner les esprits tibétains, le gouvernement chinois décida d'accélérer le transfert de populations hans et de leur encadrement administratif pour conforter son contrôle des territoires tibétains.

Un transfert forcé de cadres et de techniciens accompagna l'occupation dès 1950, jusqu'à ce qu'une certaine libéralisation apparaisse à la suite de la visite que fit Hu Yaobang au Tibet au début de 1980, quand l'accent fut mis sur la formation de cadres tibétains (66 %) plutôt que sur le transfert de techniciens depuis d'autres régions de Chine, et que le retrait de plusieurs milliers de cadres chinois fut annoncé⁵⁶. La mesure fut en fait rapidement suspendue⁵⁷ et, depuis le début des années 1990, les autorités favorisent l'envoi massif de techniciens chinois chargés d'« assister » le développement du Tibet pour qu'il enregistre une croissance économique annuelle proche de celle que connaît « l'intérieur »⁵⁸.

Cette politique se démarque des précédentes en ce qu'elle amorce une dynamique d'implantation à long terme au Tibet : « Nous devons nous efforcer de maintenir les intellectuels au Tibet par n'importe quel moyen. Nous devons maintenir le système consistant à envoyer des cadres de l'intérieur au Tibet⁵⁹. » Elle fut présentée par Raidi, secrétaire délégué du PC du Tibet, le 5 septembre 1994, dans un discours interne destiné à commenter les décisions prises lors du Third National Forum on Work in Tibet – tenu au Comité du parti du Tibet en juillet de la même année⁶⁰ : « Nous devons

55. « High Stakes », *FEER*, 22 juin 1995. Ce serait en fait le premier contingent de visiteurs ; *Xinhua*, 27 août 1996.

56. Hu Yaobang annonça en outre un plan en six points visant la « révision de dispositions insatisfaisantes et inadéquates », *Le Monde*, 13 juin 1980.

57. La mesure devait toucher 85 % des fonctionnaires chinois, mais en 1984, 20 000 cadres et leurs familles (20 % du personnel) avaient regagné « l'intérieur » ; *Le Monde*, 10 janvier 1984. Pour une vision plus complète de cette stratégie, voir Yasheng Huang, « China's Cadre Transfer Policy toward Tibet in the 1980s », *Modern China*, vol. 21, n° 2, avril 1995, p. 184-204.

58. Le gouvernement tibétain en exil lie cette politique à la nomination en 1992, à la tête du PC de la RAT, d'un nouveau secrétaire, Chen Kuiguang, qui s'est rapidement signalé par son action de « hanisation » du personnel administratif de la RAT.

59. Document n° 5.

60. Le compte rendu du discours (publié par le gouvernement tibétain en exil) fut diffusé à l'intérieur sous le nom « Document n° 5 ». Une version expurgée, publiée le lendemain dans le *Tibet Daily*, omettait la section traitant de la nouvelle politique de transferts de population. Le compte rendu des décisions du 3^e Forum national fut publié par le RAT Communist Party Propaganda Committee sous le titre *The Golden Bridge to Stride Into the New Century – Material to Publicise the Spirit of the Third Forum on Work in Tibet*, RAT People's Publishing House, octobre 1994.

appliquer une bonne méthode et prendre les mesures nous permettant de disposer d'un contingent de cadres de diverses nationalités travaillant en permanence au Tibet [...] Nous devrions être prévoyants et nous efforcer d'avoir des cadres vivant et travaillant longtemps au Tibet⁶¹. »

Décrite comme fondée sur le volontariat⁶², cette politique relève surtout d'un projet plus ambitieux de mobilisation nationale, puisqu'elle impose une contribution aux instances provinciales : « Le Comité central a réparti les tâches et les responsabilités entre les autres provinces dans un temps donné pour fournir au Tibet des personnes de tous les horizons sociaux, comme nous l'avons requis », ainsi d'ailleurs qu'aux universités : « Nous devrions embaucher des étudiants en décidant que leur avenir professionnel passe par le Tibet. Les universités de l'intérieur devraient embaucher ces étudiants sur leurs fonds propres⁶³. »

Une politique complémentaire de transfert de cadres lui est associée, qui vise toutefois un personnel différent, sensiblement plus âgé, qui a déjà séjourné au Tibet mais qui ne sera pas tenu de s'y installer définitivement⁶⁴ : « ceux qui ont longtemps travaillé au Tibet et qui sont remarquables devraient être choisis [...] Ils ont travaillé avec une haute conscience politique et un esprit de sacrifice. Ils appliquèrent les politiques du Comité central du parti tout en surmontant toutes sortes de difficultés. Ils étaient bien disciplinés et, en respectant les pratiques et coutumes traditionnelles du peuple tibétain, ils eurent de bonnes relations avec les masses et apportèrent leur contribution à l'unification des nationalités et au développement du Tibet⁶⁵ ». En application de la mesure, les autorités chinoises annoncèrent en février 1995 qu'un millier de « brillants cadres supérieurs et de techniciens » de la Chine intérieure allaient être envoyés dans la RAT, afin « d'aider à accélérer [le développement de] l'économie locale et de promouvoir le progrès social⁶⁶ ».

61. *Ibid.* Deux cadres tibétains, Dondrup Namgyal et Tsering Dorje, affirmèrent lors de la session du 17 mai 1994 de la Conférence consultative politique qu'il n'y avait pas assez d'enseignants chinois qui demeuraient à Lhassa : « *Lots of cadres who came to help Tibet [as teachers] have gone back, and the schools are now short of intellectuals* », mais leur proposition de former plus de cadres tibétains ne fut pas retenue.

62. Les déplacements forcés de populations ne sont peut-être pas qu'un souvenir : selon *FEER* du 8 octobre 1992, les 2 millions de personnes qui devraient être déplacées par la construction du barrage des Trois Gorges pourraient être relogées au Tibet.

63. *The Golden Bridge*, *op. cit.*, p. 86.

64. « *They are generally under 45 years old and will be rotated every five years* » ; *Xinhua*, 25 février 1995.

65. *Ibid.*

66. *Ibid.* Des annonces similaires avaient pris place les années précédentes, mais elles ne concernaient que de petits contingents, d'une centaine de personnes environ.

Une nouvelle frontière démographique

Le 7 avril 1995, le *Quotidien du peuple* publia un éditorial amorçant une campagne nationale de glorification en l'honneur de Kong Fansen, un obscur cadre chinois qui était mort au Tibet en novembre 1994: « Il comprit que le Tibet était une partie inaliénable du grand territoire sacré de la mère patrie et que le Tibet ne pouvait se développer sans le soutien de cadres et de personnel qualifié de toutes origines venus de l'intérieur du pays. Dès que le Parti requit de l'aide, il y répondit et se précipita pour travailler au Tibet sans aucune hésitation [...] Nous devons retenir la leçon du noble tempérament du Camarade Kong Fansen⁶⁷. »

Même si elle est amorcée par le gouvernement, cette migration recouvre un caractère spontané, à l'inverse des transferts de techniciens ou de cadres; elle est encouragée par les autorités chinoises qui souhaitent mettre à profit le réservoir de main-d'œuvre que constitue la « population flottante » estimée en 1993 à 150 millions de personnes⁶⁸. Le message officiel semble avoir été entendu, puisqu'il arrivait deux bus de migrants par jour en 1995, tandis que la fréquence des dessertes était de deux vols par jour depuis Chengdu et deux vols par semaine depuis Chongqing⁶⁹.

La décision de favoriser l'établissement d'étudiants au Tibet, prise lors du 3^e Forum national en juillet 1994, fut suivie par une série d'articles dans la presse chinoise signalant que cette politique était déjà engagée, pour quatre catégories: cadres, techniciens, soldats et entrepreneurs. En décembre 1994 il fut annoncé que 100 diplômés seraient envoyés dans la RAT par le ministère du Personnel après leurs examens à l'été 1995. Quatre cents étudiants chinois se sont présentés pour les 100 postes à pourvoir lors de la première *foire nationale de l'emploi* qui s'est tenue à Xi'an, dans la province du Shaanxi, en décembre 1994. Dix ans plus tard, la politique se poursuit: 346 étudiants diplômés d'écoles supérieures de Beijing, Shanghai et d'autres villes de Chine se sont portés volontaires pour aller travailler au Tibet pendant un ou deux ans, depuis la mise en place en 2003 du programme des Étudiants diplômés volontaires au service des régions de l'ouest par le Comité central de la Ligue de la jeunesse communiste de Chine et le ministère de l'Éducation⁷⁰. Cet intérêt croissant des étudiants envers le Tibet (ainsi que d'autres régions frontalières) tient surtout à ce que les personnels

67. *People's Daily*, 7 avril 1995.

68. Guilhem Fabre, « Chine 1992-1993: l'irrésistible ascension », *Courrier des pays de l'Est*, n° 384, novembre 1993, p. 47-55, p. 52.

69. *FEER*, 22 juin 1995. Il y a maintenant un vol quotidien depuis plusieurs grandes villes de l'intérieur depuis Beijing et Chengdu, et quatre vols par semaine depuis Katmandou.

70. Selon <China.org.cn> du 22 septembre 2006.

qui y sont nommés bénéficient de salaires plus élevés – jusqu'à cinq fois le salaire moyen en Chine intérieure⁷¹ –, d'une promotion rapide et d'un meilleur niveau de vie que dans les villes de l'intérieur⁷².

Mais la conséquence majeure de cet afflux de population han est à terme l'inversion du ratio Tibétains/Hans au profit de ces derniers, ce que le gouvernement chinois récuse, citant un recensement mené le 1^{er} octobre 1995, qui aurait décompté moins de 80 000 Hans⁷³. Notons toutefois que les dépêches de *Xinhua* font de plus en plus souvent référence aux « différentes nationalités » qui vivent au Tibet, indice laissant supposer que la représentation statistique des autres ethnies est désormais significative : en 1989 le gouvernement tibétain en exil estimait à 7,5 millions le nombre de Chinois présents au Tibet avant la nouvelle politique migratoire⁷⁴, mais des enquêtes plus récentes tendent à minimiser ce chiffre et le porter à 5,5 millions de Hans contre 4,2 millions de Tibétains pour l'ensemble de l'espace tibétain, dont 120 000 à 130 000 Hans pour la RAT⁷⁵. À Lhassa, la population serait encore tibétaine à 60 %⁷⁶. Non reconnue par les autorités de Beijing, l'implantation chinoise est réelle et lisible à travers la structure démographique de la région : ainsi une carte du rapport de masculinité, où domine traditionnellement la population féminine, laisse apparaître des poches de surreprésentation masculine qu'il faudrait sans doute lier à de fortes concentrations de soldats ou de techniciens non tibétains.

Il est certain que même si elle est niée par le gouvernement⁷⁷, cette politique de peuplement à l'œuvre au Tibet est un facteur majeur d'intégration du territoire tibétain à la Chine et, par là, de disparition des revendications

71. *FEER*, 22 juin 1995. Voir aussi *Economic Atlas of China*, Londres, Oxford University Press, 1994, carte 54 : en 1990, les employés en poste au Tibet avaient le plus haut revenu moyen de Chine, supérieur à celui de la province de Guangzhou : 3 178 yuans (moyenne chinoise : 2 000 yuans, moyenne au Tibet : 200 yuans).

72. *Xinhua*, 14 décembre 1994 ; les cadres bénéficieraient ainsi de trois mois de congés payés après 18 mois de travail et touchent en plus une « prime d'altitude ».

73. *Xinhua*, non daté, 1996 (source WEB).

74. Interview à Dharamsala, 1989.

75. Anders Hojmark Andersen, Sarah Cooke et Michael Wills, *The New Majority*, Londres, Tibet Support Group, 1995.

76. Selon le recensement de 1990, 11,9 % (environ 47 600 personnes) des 400 000 habitants de la municipalité de Lhassa sont des Hans et 87,2 % sont Tibétains. Le terme « municipalité de Lhassa » fait référence à une vaste zone rurale, habituellement appelée « préfecture » de Lhassa et non « ville » ou « agglomération » de Lhassa : seulement le tiers des 400 000 Tibétains de la préfecture de Lhassa vivent dans la ville, qui regroupe aussi la quasi-totalité des 47 000 Chinois officiellement enregistrés à Lhassa, portant la part de Chinois à environ 30 % de la population totale de la ville de Lhassa. D'autres sources donnent des valeurs très différentes : 60 % des habitants de la ville seraient chinois (interview GTE, août 1989), ce qui correspondrait plus aux observations qu'on peut faire en se promenant dans la ville.

77. On ne peut d'ailleurs plus parler de politique de transfert, mais d'incitation à l'établissement sur place.

d'indépendance ou d'autonomie. Par cet afflux de populations, le gouvernement chinois pourra disposer d'une masse démographique suffisante pour lancer d'autres projets de développement, notamment de mise en valeur des ressources du sous-sol de la RAT.

2.3. UN DÉVELOPPEMENT À DESTINATION DE LA «MAJORITÉ»

«Développer et embellir le Tibet»

À l'occasion du 20^e anniversaire de la création de la RAT, le gouvernement annonça le lancement de programmes spéciaux de développement du Tibet comme *cadeaux au peuple tibétain* : 43 projets furent lancés en 1984 à destination des principales villes, mais ils bénéficièrent essentiellement à Lhassa. Ils concernaient en majorité la construction d'immeubles à usage commercial, de théâtres et d'hôtels (notamment le Lhassa Hotel, cogéré par la société Holiday Inn), tandis qu'une partie du budget fut affectée à la «rénovation» de la place en façade du Jokhang : destruction d'habitations «insalubres», construction de bâtiments «à la mode du Tibet». En 1994, 63 nouveaux projets, d'une enveloppe globale de 2,4 milliards de yuans⁷⁸, furent lancés en théorie à destination de tous les districts de la RAT⁷⁹.

L'ensemble des projets (la plupart d'ailleurs en cours de réalisation ou déjà achevés lorsque l'annonce de leur lancement fut faite) fut présenté comme destiné à fournir un environnement de vie plus acceptable pour les populations⁸⁰, mais ce gain en infrastructures diverses⁸¹ devrait d'abord bénéficier aux autorités politiques⁸², aux troupes de l'APL ou aux migrants chinois⁸³.

78. Soit 286 M\$US; *FEER*, 22 juin 1995.

79. Le dixième des projets furent consacrés à Lhassa, comme la réalisation d'une route de ceinture ou l'embellissement de la ville (11 millions de yuans, entre autres pour le pavage de la place devant le Jokhang).

80. En plus des 43 projets d'ordre général, en 1984 furent lancés 639 projets de construction, soit le quart de toutes les constructions réalisées depuis 1951; Lia Shu hsing, «Tibet's Economic Reforms», *Issues & Studies*, 4 juin 1986, p. 69-85.

81. Un des projets portait sur la construction d'un câble optique entre Lhassa et Shigatse, *Xinhua*, 17 février 1995, poursuivi en direction de Ningchi et de Yadong en 1996; *Xinhua*, 31 août 1996.

82. Quatre exemples de projets :

- Project No. 40. Communist Party of China's (CPC) Party School and Administrative College Building of Tibet Autonomous Region;
- Project No. 44. Solar energy powered radio and TV reception station at township level;
- Project No. 54. Office Building for Tibet Autonomous Region Party committee and government;
- Project [numéro inconnu]. Lhassa Long Distance Post and Telecommunication Building.

83. Le quart des projets de 1994 concernait la construction de centrales hydroélectriques à proximité des bases militaires; Ngawang Gyaltzen Tsona, «Chinese "Development Projects"», *Tibet: A Tibetan Perspective*, Green Tibet, Annual Newsletter 1996, GTI. Il semblerait aussi que la majorité des projets soient attribués à des sociétés du complexe militaro-industriel.

Les projets sont destinés à constituer les bases du décollage économique de la région, dont la quasi-totalité du budget (98 %) dépendait en 1984 des financements alloués par le pouvoir central, dont les transferts cumulés entre 1951 et 1994 s'élèveraient à 30 milliards de yuans et ont atteint 13 milliards pour la seule année 2003⁸⁴.

Au prix d'un investissement soutenu du gouvernement central, les efforts chinois entrepris depuis 25 ans portent leurs fruits, puisque la production industrielle a atteint 2,39 milliards de yuans et la production agricole 5,86 milliards de yuans en 2003, pour un PIB régional s'élevant à 18,5 milliards de yuans⁸⁵.

Mais l'objectif affirmé est le développement du Tibet, plus que l'intégration des Tibétains dans la dynamique du développement économique chinois: Raidi, secrétaire délégué du Parti communiste du Tibet, affirma lors d'une conférence en mars 1994: « L'afflux de personnes n'est pas nécessairement une mauvaise chose, et le plus important est de savoir s'il contribue au développement du Tibet. » Chen Kuoyuan, secrétaire du Parti de la RAT, assura les Tibétains qu'ils profiteraient de la croissance économique, même s'ils n'en tiraient pas de bénéfices directs: « Ils [les Tibétains] ne devraient pas être effrayés que des personnes de l'intérieur viennent prendre leur argent ou leur travail. Dans une économie socialiste de marché, le Tibet développe son économie et le peuple tibétain apprend à gagner de l'argent quand un Chinois de l'intérieur fait fortune au Tibet. Pendant que les personnes de l'intérieur gagnent de l'argent au Tibet, ils ont besoins d'endroits pour manger et dormir, et ceci élargira le marché tibétain⁸⁶. »

Il est clair que l'inexpérience des Tibétains les cantonnerait à occuper des activités de services, mais cette branche économique – commerce de détail et services – paraît déjà confisquée par les migrants hans, ce qui accroît la marginalisation des commerçants tibétains. Selon une enquête menée en 1994 sur le marché de Tromzikhang (Lhassa), 756 commerces chinois ont été comptés, contre 305 tibétains; à Tsetang, 277 commerces (du restaurant au marchand de fruits) étaient tenus par des Chinois, contre 120 par des Tibétains. L'accroissement de la population a en outre favorisé le développement du maraîchage, activité de plus en plus contrôlée par les Chinois: une enquête de terrain menée en 1994 dans six des sept marchés aux végétaux de Lhassa recensait 739 commerçants chinois contre 112 tibétains.

84. *Xinhua*, 25 février 1995; <<http://www.china.org.cn/english/zhuanti/tibet%20facts/163905.htm>>.

85. *Ibid.* Mais cela ne représente que 0,05 % de la production totale chinoise.

86. Si les officiels tibétains de l'administration ont apporté leur soutien à cette politique migratoire, leur intervention au cours de la conférence de juillet 1994 est apparue plus ambiguë que celle de leurs homologues chinois.

C'est de fait une situation coloniale, où la population allochtone monopolise l'essentiel des emplois administratifs et domine l'activité économique, laissant dans un premier temps le secteur agricole aux mains des Tibétains, qui sont à 90 % des ruraux⁸⁷. Mais la demande croissante de produits frais suscitée par l'arrivée de migrants chinois, dont l'alimentation de base est constituée par le riz et le blé, tend à marginaliser les agriculteurs tibétains, dont la production essentielle est l'orge⁸⁸, tandis que les grands projets de développement agricole, certains soutenus par des organismes internationaux, sont destinés à accroître la production de blé⁸⁹.

L'homogénéité ethnique n'est plus qu'un discours à l'intention de l'étranger. Sur le territoire, l'accent est désormais mis sur les migrations : la mise en œuvre du plan de développement du Grand Ouest et la perspective d'un Tibet multiculturel s'impose aux yeux du gouvernement chinois et de ses représentants dans les provinces.

L'ouverture vers l'intérieur

Le projet du gouvernement est d'ouvrir le Tibet sur l'extérieur, dans un certain nombre de domaines, notamment le commerce avec les États voisins et le tourisme international. Mais dans un premier temps, cette ouverture se fait surtout vers les provinces de la Chine intérieure, que le gouvernement chinois souhaiterait voir participer au décollage économique du Tibet.

Avant la dernière annonce selon laquelle d'anciens soldats seraient stationnés au Tibet, la rupture majeure dans la politique migratoire fut la décision prise en 1992 d'accélérer l'implantation de petites entreprises depuis le reste de la Chine, justifiée par le sentiment que les Tibétains n'avaient pas le talent nécessaire pour diriger une boutique ou une *road-side stall*. Ce mouvement d'entrepreneurs est facilité par la suppression des restrictions de mouvements entre les provinces (la suppression des postes de contrôle sur les routes menant au Tibet fut annoncée en décembre 1992) et la mise en place de mesures favorisant le démarrage de petites entreprises en offrant « *many preferential policies* » qui encourageraient la création de liens avec

87. Au début des années 1980, les subventions étaient de 128 \$US par habitant en ville et 4,5 \$US dans le monde rural ; *Tibetan Response to Chinese White Book on Tibet*.

88. Les autorités tibétaines subventionnent les prix du riz et du blé (vendus 40 et 44 fens/kg après avoir été achetés 90 et 112-122 fens/kg), mais pas ceux de l'orge, qui est vendu au prix du marché : 76 fens/kg ; Rapport UNDP 1986 cité dans *Tibetan Response to Chinese White Book on Tibet*.

89. Le projet 3357 de l'ONU aurait contribué à l'implantation permanente de 130 000 agriculteurs chinois dans la vallée de Lhassa ; le Projet Panam de développement rural, financé par l'Union européenne et destiné à accroître l'autosuffisance du Tibet en blé, n'a été suspendu qu'après de sévères interpellations au sein de la Commission.

d'autres régions de Chine⁹⁰. La politique a été réaffirmée lors du 3^e Forum national: «L'idée maîtresse de l'ouverture du Tibet est que cela se fasse à destination de l'intérieur du pays [...] Nous devrions encourager les commerçants, investisseurs, unités économiques et individus à s'installer dans notre région pour y implanter toutes sortes d'entreprises⁹¹.» Chen Kuiyuan annonça, le 28 novembre 1994: «Toutes les régions devraient avoir l'esprit ouvert et faire bon accueil à l'ouverture de restaurants ou magasins différents par des personnes de l'intérieur⁹².»

En fait, l'annonce de l'ouverture du Tibet vers l'extérieur doit d'abord être comprise comme l'intégration du Tibet dans le système économique chinois: au début de 1994, le comité du Parti du Tibet et le gouvernement ont proclamé une réforme en sept points tendant à appliquer au Tibet «le même cadre économique que dans le reste du pays et [à l'amener à] rejoindre la même structure que le reste du pays⁹³». De fait, le montant des investissements étrangers, autorisés au Tibet à partir de 1992, demeure très faible au regard des flux de capitaux à destination des autres provinces chinoises: en 1994, les investissements approuvés atteignaient 21,1 M\$US⁹⁴, soit 0,02 % des investissements directs étrangers de cette année-là⁹⁵. Onze ans plus tard, ils s'élevaient à 16,9 M\$US, soit environ 0,01 % du total national⁹⁶.

La région a ouvert des «ports de commerce⁹⁷» afin de faciliter les échanges avec l'Asie du Sud: Zham, Gyirong et Riwo pour les relations commerciales avec le Népal, tandis que Burang est ouvert vers le Népal et l'Inde et Yadong (vallée de la Chumbi) vers l'Inde et le Bhoutan. Gonggar

90. *Radio Tibet*, 28 novembre 1995. Des liens avec 14 villes ou provinces chinoises avaient été noués, mais ils consistent surtout en l'envoi de techniciens et d'experts; *Xinhua*, 25 février 1995.

91. Document n° 5.

92. Discours prononcé à Drayab (Chamdo).

93. *Radio Tibet*, 16 janvier 1995.

94. *FEER*, 22 juin 1995. Une ambiguïté persiste sur l'origine géographique des investissements: viennent-ils de l'étranger, de Hong-Kong ou de Chine? *Radio Tibet* annonçait pour 1994 un montant inférieur: 10,5 M\$US provenant de «*foreign-funded enterprises*»; *Radio Tibet*, 15 janvier 1995.

95. *JETRO White Paper on Foreign Direct Investment 1996*, Tokyo, JETRO, 1996, p. 12.

96. OCDE, *Examen des politiques de l'investissement*, Paris, OCDE, 2006. Les IDE ont atteint 41,7 millions de dollars en 2007; *Xinhua*, 28 avril 2008.

97. Le port de commerce n'est pas l'équivalent terrestre de la zone économique spéciale côtière: il ne dispose pas d'une même défiscalisation. C'est une «ville ouverte», où les relations commerciales et les investissements étrangers sont autorisés; Anne Godron, «Le bassin de l'Amour: une nouvelle zone de coopération entre la Chine et la Russie», *Courrier des pays de l'Est*, n° 406, février 1996, p. 69. Le terme «port sec» semble est préféré à l'heure actuelle.

(Lhassa) est ouvert à toutes les destinations. Même si le commerce extérieur est bénéficiaire depuis 1999, le gouvernement compte essentiellement sur le tourisme pour accroître ses revenus étrangers⁹⁸.

Autorisé depuis le début des années 1980, le tourisme étranger (300 touristes en 1980, 28 000 en 1994, 5,56 millions en 2009⁹⁹) aurait rapporté environ 21 M\$US en 1994 et 760 M\$US en 2009¹⁰⁰. L'activité échappe largement aux Tibétains : après une période libérale (jusqu'en 1987) où le tourisme individuel fut toléré, favorisant l'émergence de commerces et hôtels tenus par des Tibétains¹⁰¹, le gouvernement a décidé de ne plus autoriser qu'un tourisme de groupes, entraînant la fermeture de la plupart des commerces tibétains¹⁰², ainsi qu'une hausse des prix de la plupart des prestations touristiques¹⁰³.

Des projets touristiques ambitieux furent lancés, comme celui d'un complexe où les touristes pourraient « découvrir la saveur ethnique du Tibet sans même mettre un pied dehors¹⁰⁴ ». Encore faudra-t-il que les touristes, chinois ou étrangers, se contentent de cette parodie de découverte. De fait, ces projets semblent avoir été abandonnés au profit d'un tourisme plus traditionnel, de masse et, surtout, encadré¹⁰⁵.

2.4. AMERTUMES TIBÉTAINES

L'implantation de nouvelles divisions de l'APL dans les régions sud et sud-est du Tibet¹⁰⁶, le renforcement de la police armée populaire aux frontières par la création d'une *Tibet Border Unit*¹⁰⁷, le lancement d'une campagne visant

98. En 1992, le Tibet présentait un déficit important de ces échanges avec l'étranger (notamment Japon, Hong-Kong, États-Unis) : la balance commerciale était déficitaire de 45 M\$US ; *Économie chinoise par province*, Tokyo, Association japonaise d'incitation au commerce international, 1994, p. 140.

99. *Radio Tibet*, 15 janvier 1995.

100. *Xinhua*, 12 avril 1996 ; *Xinhua*, 19 décembre 2009.

101. Et aussi implicitement la préférence des touristes occidentaux, engrangeant ainsi des revenus en devises alimentant un marché parallèle échappant au gouvernement.

102. La majorité des entreprises touristiques montées par les Tibétains sans accès aisé au crédit (faute de cautionnement) ont été fermées par les autorités, qui jugeaient trop mauvaise la qualité de leurs prestations.

103. Informations voyageur août 1996 ; *TIN*, 5 août 1996.

104. Un complexe touristique de 1 400 ha construit au pied du Potala au coût de 900 millions de yuans, *FEER*, 22 juin 1995.

105. En 2009, il n'est en théorie plus possible de circuler au Tibet en voyageur individuel, et l'obtention d'un permis d'entrée (voir plus bas) est liée à l'achat d'une prestation auprès d'une agence habilitée par le gouvernement.

106. *TIN*, 24 avril 1994.

107. *Reuters*, 30 août 1996.

à « renforcer l'éducation sur l'anti-séparatisme, et éduquer les successeurs du socialisme¹⁰⁸ » sont autant de signes révélant la « nervosité » dont fait preuve le gouvernement chinois dans la gestion des Tibétains¹⁰⁹. Si le discours à l'intention de l'opinion internationale affirme que la situation est calme au Tibet, l'accumulation des mesures prises depuis plusieurs années laisse supposer au minimum l'existence d'un malaise au sein d'une population tibétaine qui – quels que soient ses sentiments vis-à-vis de la Chine – se sent écartée de la nouvelle donne économique¹¹⁰.

S'y ajoute le sentiment d'une confiscation d'identité, en réaction à la hanisation du peuplement et à la limitation de la pratique religieuse¹¹¹, qui est perçue comme un des fondements de l'identité tibétaine¹¹². La revendication identitaire, qui semblait demeurer l'exclusive du clergé bouddhiste, s'est diffusée au sein de la population, comme en témoignent tant les nouvelles formes d'action¹¹³ que leur condamnation par les autorités tibétaines : on en trouvait l'écho dans l'ultimatum lancé le 21 mai 1996 par les autorités au « petit nombre de séparatistes qui se sont engagés dans des activités de violence comme de faire exploser des objets », de se rendre avant le 30 juin 1996 ; « ceux qui refuseront de se rendre aux autorités chargées d'appliquer la loi, fuient ou même continuent à commettre des crimes seront punis de la façon la plus sévère et la plus prompte au moment de leur capture et seront punis de façon impitoyable¹¹⁴ ». En mai 2008, la presse occidentale s'est fait l'écho de manifestations violentes pro-indépendantistes à Lhassa, mais elles furent en fait plus radicales dans l'est du Tibet.

Ces tensions s'expriment certes en réaction aux politiques menées par les autorités chinoises ; elles remettent en question la légitimité de la présence comme de l'action chinoise au Tibet, dans un contexte international devenu plus attentif à la « cause tibétaine », ou qui favorise tout au moins

108. *Quotidien du Tibet*, 11 octobre 1993.

109. L'octroi d'un « *special monthly bonus* » aux troupes de l'APL, portant leur salaire à 2,5 fois le salaire normal (AFP, 1^{er} septembre 1996), souligne la volonté du gouvernement de « conserver élevé le moral des troupes » comme d'implanter dans la région des soldats à la fin de leur service.

110. « *The Chinese who come here all seem to have jobs* », « *but [...] look at all these Tibetans – all unemployed* », jeune guide tibétain cité par FEER, 2 juin 1995.

111. Outre la campagne visant à rééduquer les moines (AFP, 31 août 1996), on pourrait citer l'interdiction de détenir des photographies du dalaï lama ; voir la Résolution du Parlement européen du 18 mai 1996.

112. Voir l'essai de Seth Houston, *The Yak and the Dragon*, Tokyo, Oberlin University, 1996, 38 p.

113. Raidi annonçait, dans un discours le 9 mai : « Depuis le début de l'année dernière les explosions et d'autres incidents se sont succédé » ; *Quotidien du Tibet*, 11 mai 1996.

114. *Quotidien du Tibet*, 30 mai 1996. C'est le premier de ce genre depuis 1987. Ceux qui se rendent ne bénéficieront de mesures de clémence que s'ils « *expose the crimes of other law offenders with good results* ».

l'accumulation de réflexions, d'actes et de décisions légales tendant à constituer un faisceau de présomptions sur la validité de cette légitimité. Outre le droit du gouvernement de Beijing de procéder à encourager ou à faciliter la migration de colons au Tibet¹¹⁵, est aussi remis en cause celui d'exploiter, voire d'épuiser, les ressources naturelles du Tibet – au risque d'ailleurs d'une catastrophe écologique qui remettrait en question l'intérêt même de la zone pour un peuplement massif à moyen terme.

Le terme « Tibet » est peu employé en Chine, où la région est connue depuis plusieurs siècles comme le *Xizang*, l'entrepôt des trésors de l'ouest¹¹⁶ : le Tibet détiendrait 40 % des ressources minérales prouvées de la Chine¹¹⁷. Dans un environnement considéré comme fragile¹¹⁸, l'exploitation intensive et très souvent anarchique des ressources naturelles constitue une menace notable pour l'équilibre écologique, d'autant plus que les vastes zones faiblement peuplées autorisent toutes sortes d'excès, de la décharge incontrôlée de matières radioactives ou polluantes¹¹⁹ à l'utilisation des zones désertiques comme terrains de manœuvres ou d'expérimentation d'armes spécifiques¹²⁰, ou au lancement de projets grandioses¹²¹. Si le gouvernement tibétain en exil insiste volontiers sur le « pillage » des richesses du sous-sol, qui aurait

-
115. Politique condamnée par la sous-commission de l'ONU en charge de la prévention de la discrimination et de la protection des droits des minorités; Résolution 1991/10 du 23 août 1991.
 116. CIA, *People Republic of China: Administrative Atlas*, Washington, US Government Printing Office, 1976, p. 4. Mais sans doute y a-t-il aussi une connotation religieuse dans cette perception du Tibet. Le gouvernement tibétain en exil vante volontiers les richesses du pays : 800 millions de mus d'herbage ; un potentiel hydroélectrique de 200 millions de kilowatts ; 300 sources géothermales.
 117. *Tibetan Review*, novembre 1983. Il y aurait aussi dans le Qaidam des réserves de 328 millions de tonnes de pétrole et de 300 milliards de mètres cubes de gaz ; *Xinhua*, 1^{er} juin 2006.
 118. On peut se reporter aux travaux réalisés par l'International Centre for Integrated Mountain Development (ICIMOD).
 119. Après avoir nié l'existence de sites nucléaires au Tibet (voir *White Book*, 1992), la Chine a reconnu (*Xinhua*, 19 juillet 1995) l'existence d'un dépôt de polluants radioactifs à proximité du lac Qinghai (l'usine 211). Dans un autre registre, Greenpeace dénonça en 1991 l'existence d'un projet visant à stocker au Tibet des boues toxiques en provenance des États-Unis, pour les utiliser comme engrais.
 120. Des manœuvres de défense chimique à haute altitude furent menées à l'été 1988 ; *Jiefangjun Bao*, 16 septembre 1988.
 121. C'est le cas du projet d'utilisation des eaux du Yamdrok Tso (« lac sacré » d'une superficie de 678 km² à 10 km au sud du Tsangpo) : présenté en 1984 par Li Peng comme un cadeau du PCC au Tibet, le projet consiste à évacuer par des tunnels l'eau du lac pour alimenter une centrale électrique située 1 000 m en contrebas, au bord du Tsangpo. Le projet initial prévoyait de repomper l'eau afin de maintenir le niveau du lac, mais cette option fut abandonnée et un rapport du PNUD (août 1986) affirmait que cela réduirait la surface du lac (n'ayant pas d'alimentation pérenne, le lac serait asséché en 20 ans). Lors de l'inauguration de la centrale en septembre 1995, les tunnels d'alimentation se sont éboulés et les travaux de reconstruction impliquèrent un surcoût de 1 milliard de yuans (117 M\$US), pour des travaux dont le coût était estimé en 1992 à 40 M\$US !

rapporté en 30 ans 1,5 milliard de yuans à la Chine¹²². L'aspect le plus visible de cette exploitation est la déforestation qui affecte le sud-est du pays: le couvert forestier aurait diminué de 40 % entre 1950 et 1985 (de 221 000 km² à 134 000 km²)¹²³.

En dernière instance, c'est le caractère légal de l'emprise de la Chine sur le Tibet – que le discours officiel chinois fait remonter à l'époque yuans¹²⁴ – qui est remis en cause, non seulement par le gouvernement tibétain en exil, mais aussi par des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Même si les résolutions prises¹²⁵ n'ont pas pour l'heure de valeur légale, elles constituent un précédent qui, en reconnaissant *de facto* l'existence du dalaï lama (et implicitement celle du gouvernement tibétain en exil) même s'il ne lui est pas accordé un statut de chef d'État, légitime son action et fournit une justification aux actions menées par les Tibétains au Tibet¹²⁶. Le discours prononcé par le dalaï lama devant le Congrès américain en septembre 1987 (exposition du « plan de paix en cinq points ») puis sa nomination au prix Nobel de la paix en 1989 ont constitué l'amorce d'une internationalisation de la « question du Tibet », que le gouvernement tibétain en exil a su mettre à profit en réformant le fonctionnement du gouvernement tibétain en exil, comme la Constitution de 1963, en lui donnant un contenu plus démocratique: « bien qu'aucun gouvernement ne soit parfait, la démocratie est celui qui est le plus proche de la nature essentielle de l'humanité [...] Qui plus est, la démocratie est la seule fondation stable sur laquelle une structure politique globale puisse s'établir¹²⁷ ».

La démocratisation du gouvernement tibétain en exil¹²⁸ comme l'annonce d'une revendication d'indépendance totale (printemps 1996) répondent aussi au besoin de préserver le cadre spécifique des institutions

122. *Tibet – A Land of Snows, Rich in Precious Stones and Mineral Resources*, Dharamsala, Research and Analysis Centre, 1991, p. 34. Le chiffre est sous-évalué: les 18 tonnes d'or extraites au Tibet en 1993-1994, calculées au prix du marché, représentent une valeur qui lui est supérieure, *Radio Tibet*, 18 janvier 1995.

123. *Tibetan Response on White Book on Tibet*, gouvernement tibétain en exil, 1992. Le bois, acheté par les autorités 180 yuans le mètre cube serait revendu en Chine 8000 yuans le mètre cube.

124. *Tibet – Its Ownership and Human Right Situation*, connu sous le nom de *White Book on Tibet*, publié par le Conseil d'État en 1992.

125. Notamment la Résolution du Parlement européen du 18 mai 1996. D'autres ont valeur légale (au regard du droit international), mais encore faut-il les faire appliquer, comme les Résolutions 1723 (XVI) et 2079 (XX) de l'ONU, adoptées en 1961 et 1965.

126. Elle constitue aussi un puissant levier dans les négociations économiques avec le gouvernement chinois: voir par exemple la *US Foreign Regulation Authorization Act* pour les exercices financiers 1988 et 1989.

127. Tenzin Gyatso, *The Global Community and the Need for Universal Responsibility*, Boston, Wisdom Publications, 1992, p. 7.

128. Notamment la mise en place d'une assemblée élue en 1993.

de l'exil, comme plateforme commune de discussion pour les différentes sensibilités qui existent quant à l'avenir du Tibet et au moyen d'y parvenir. Elle s'adresse surtout à une tendance « dure¹²⁹ » qui prône la reprise de la guérilla, mais qui ne dispose plus *a priori* du soutien discret de la CIA¹³⁰ ou d'une autre structure gouvernementale extérieure, comme ce fut le cas dans les années 1960 et 1970.

3. INTÉGRER LE TIBET

3.1. UN SOLDAT CHINOIS POUR QUATRE TIBÉTAINS

De plus, la configuration est désormais bien différente. La prise en main du territoire et son ouverture aux migrants de l'intérieur n'ont été rendues possibles que par un long travail préliminaire, militaire et policier, de quadrillage du territoire, qui fut amorcé dès les années 1950. La géographie du Tibet est aussi celle d'une présence armée forte et de l'inscription de la région dans le système de défense de la Chine. La réforme territoriale qui avait suivi la modernisation des forces armées chinoises lancée en juin 1985 par Deng Xiaoping s'est concrétisée par la réduction du nombre de grandes régions militaires (GRM ou RM) de onze à sept. Dans la nouvelle géographie, le territoire du Tibet, auparavant sous le contrôle de quatre GRM, est désormais partagé entre deux régions militaires : la région militaire du sud-ouest, dont le quartier général est à Chengdu et qui regroupe les anciennes régions de Chengdu et de Kunmin, et la région militaire de Lanzhou, dont le quartier général est à Lanzhou et qui regroupe celles de Chengdu et d'Ürümqi¹³¹ :

- La « RAT », la préfecture autonome tibétaine de Garze, la préfecture autonome tibétaine de Aba, la préfecture autonome tibétaine de Dêqên, et le district autonome tibétain de Muli font partie de la région militaire du sud-ouest.
- La province du Qinghai, la préfecture autonome tibétaine de Gannan et le district autonome tibétain de Tianzhu font partie de la région militaire de Lanzhou, dont ils constituent le flanc sud, qui domine le corridor du Gansu reliant le Xinjiang à la Chine, entre Tibet et Mongolie.

129. « *If the dalai lama were to explicitly renounce forever all claims to independence, [...] he would lose his legitimacy as the embodiment of worldwide Tibetans* » ; FEER, 8 octobre 1992.

130. Voir Michel Peissel, *Les chevaliers du Kham*, Paris, Laffont, 1972, 308 p., ainsi que FEER, 5 septembre 1975.

131. Selon la carte CIA 802466 (545114) de mai 1996. Voir Srikanth Kondapalli, « Structural reorganisation of the PLA: Issues and problems », *Strategic Analysis*, vol. 18, n° 11, février 1996.

- Les districts de Burang, Coqên, Gêrzê, Rutog, Gar, Zanda et de Gê'gyai de la RAT font partie de la région militaire de Lanzhou et constituaient le Ngariskorsum en une sous-région du sud-Xinjiang jusqu'en 1985, faisant partie de la région militaire d'Ürümqi.

Le nouveau découpage n'a toutefois pas modifié la géographie militaire au nord de la dyade sino-indienne, qui est la même depuis que la GRM du Tibet a été supprimée en 1971 :

- Le secteur occidental dépend, au même titre que la frontière sino-pakistanaise, de la région militaire de Lanzhou, qui a désormais la charge de la surveillance des frontières du sud-ouest au nord-ouest.
- Les secteurs central et oriental de la dyade demeurent sous le contrôle de la région militaire de Chengdu.

Ce dernier découpage confirme le traitement des frontières chinoises du précédent découpage en théâtres régionaux, selon une logique ethno-religieuse, rattachant la section occidentale de la dyade sino-indienne au monde musulman et les deux autres sections à un théâtre du Sud et du Sud-Est asiatique, dont l'alliance avec la Birmanie constituerait le pivot, tandis que la section « côtière » de la dyade sino-vietnamienne est rattachée à la GRM de Guangzhou.

La GRM du Sud-Ouest regroupe entre 7 % et 8 % des forces armées chinoises, selon les armes considérées, pour protéger et contrôler 25 % du territoire et 25 % des frontières du pays¹³². Une telle sous-représentation est étonnante, même pour les armes spécifiques au milieu, comme les unités de défense des frontières (*bianfang budui*), qui ne représentent que 17 % d'un dispositif qui n'est pourtant présent que dans quatre régions militaires seulement, surtout si on la compare aux forces indiennes stationnées sur le versant sud de la chaîne, où serait concentré environ 25 % de l'appareil militaire indien¹³³.

132. Selon *L'année stratégique 1996*.

133. Cette valeur est théorique parce qu'elle rend compte des forces présentes dans les régions militaires nord et est de l'Inde. Selon une dépêche de l'AFP du 18 juillet 1994, il n'y aurait que 60000 soldats le long de la dyade sino-indienne. Mais c'est la première valeur que mettent en avant les militaires chinois pour prouver la menace indienne le long de la frontière, intégrant d'ailleurs dans leurs calculs tous les groupes paramilitaires présents au Cachemire.

« La seule réussite incontestable... »



La région militaire provinciale du Tibet (divisée en six sous-districts) disposerait de deux divisions indépendantes d'infanterie, six régiments de défense des frontières, cinq bataillons indépendants de défense des frontières, trois régiments d'artillerie, trois régiments d'ingénieurs, un grand centre de transmission et deux régiments de transmission, trois régiments de transport et trois bataillons indépendants de transport, quatre bases aériennes, deux régiments de communications, deux divisions et un régiment des forces paramilitaires (*di-fang jun* ou « armée locale ») ainsi qu'une division indépendante et six régiments indépendants de la police armée populaire¹³⁴.

Le gouvernement tibétain en exil et le gouvernement indien avancent des chiffres plus élevés, respectivement 180 000 et 300 000 soldats (ce qui représenterait environ 500 000 hommes en uniforme au Tibet en incluant les forces paramilitaires et de police, dont les milices, fondées en 1983¹³⁵).

134. La police armée populaire est majoritairement constituée de soldats de l'APL retirés de l'active, en application du programme de réduction des forces armées chinoises.

135. Dipankar Banerjee, interview, août 1994 ; il y aurait en fait 14 divisions d'infanterie au Tibet.

Les autorités chinoises citent le chiffre de 40 394 soldats de l'APL, mais cette valeur paraît être en contradiction avec un dispositif qui marque fortement le paysage tibétain¹³⁶.

Les principales bases militaires de première ligne de l'APL sont localisées à Ruthok, Gyamuk (Siqenho), Drongpa, Saga, Drangso (Dhingri), Gampa-La, Dromo, Tsona, Lhuntse Dzong, Zayul. La seconde ligne de défense est localisée à Shigatse, Lhassa, Nagchukha, Tsethang, Nangartse District, Gyamdha, Nyingtri, Miling, Powo Tramo (Pome), Tsawa Pomdha (Pomdha), Chamdo, pour les principales. Au Qinghai, les principales bases sont à Silling (Xining), Chabcha (Gonghe) et Karmu (Golmud), et au sud-est à Lithang, Kanze (Garzë), Tawu(?), Dartsedo (Kangding) et Barkham (Sichuan)¹³⁷.

En plus du dispositif militaire conventionnel, 12 unités de ce qui est dénommé la « seconde division d'artillerie », en charge de l'armement nucléaire, seraient stationnées sur l'espace tibétain, ainsi que des installations de production et d'essai d'armes nucléaires¹³⁸. Le choix fait par la Chine d'un armement placé sur rampe de lancement mobile rend difficile une localisation précise des sites de missiles comme sur leur nombre, mais sur les 300 à 400 ogives que possède la Chine, on estime que plusieurs douzaines seraient stockées au Tibet (la première y aurait été installée en 1971)¹³⁹. Les sites les plus connus sont ceux du lac Qinghai et de Nakchu :

- à l'ouest de Dhashu (Haiyan), deux sites de lancement de missiles DF-4, implantés depuis le début des années 1970¹⁴⁰;

136. Les sources chinoises faisant défaut, les informations sont extraites du *White Book on Militarisation and Regional Peace*, Dharamsala, Gouvernement tibétain en exil, 10 novembre 1995. Voir aussi Udai Narain Tewari, *Resurgent Tibet*, Selected Service Syndicate, New Delhi, 1983, ainsi que Dawa Norbu, « Chinese strategic thinking on Tibet and the Himalayan region », *Strategic Analysis*, vol. 12, n° 4, juillet 1988, p. 374-380. La localisation des sites pose une difficulté supplémentaire qui tient à la toponymie : ici le lieu entre parenthèses est celui de la graphie chinoise, telle qu'elle apparaît dans la carte *China Tibet* au 1/3000000 publiée par le Mapping Bureau of Tibet Autonomous Region, 1993. Ne sont pas pris en compte les postes militaires, dont le nombre dépasse la centaine.

137. Il y aurait aussi 23 aéroports militaires dans l'espace tibétain, dont quatre actuellement en activité, ainsi qu'un nombre inconnu de pistes ; pour l'instant il n'y a que trois aéroports civils, à Lhassa, à Shigatsé et à Chamdo. L'absence de base aérienne dans la zone en 1962 expliquerait pour une part la faible intensité des affrontements qui opposèrent alors Indiens et Chinois.

138. Le Tibet abriterait le tiers du dispositif nucléaire chinois ; *Wall Street Journal*, 26 août 1987.

139. Il y aurait 80 MRBM (portée de 1 100 km) et 20 IRBM (portée de 2000-2500 km) déployés au Tibet, selon R.C. Sharma et S.S. Deora, « Suggestive institutional framework for India's boundary control and dispute resolution », D.V.L.N. Ramakrishna Rao et R.C. Sharma (dir.), *India's Borders: Ecology and Security Perspectives*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, p. 128.

140. Sur chaque site, deux missiles seraient stockés dans des tunnels à proximité du site de lancement, tandis que carburants et comburants sont stockés à l'écart. Dans le *National Economic Atlas of China*, Londres, Oxford University Press, 1993, ils apparaissaient l'un comme centre de production d'amiante, et l'autre comme pâturage.

- autre site à Delingha, à 200 km au sud-est des précédents, qui abriterait des missiles DF-4, ainsi que le quartier général du régiment de missiles. Une nouvelle division aurait été établie dans la région au cours de 1995 ; quatre missiles CSS-4, qui ont une portée de 13 000 km, y seraient entreposés ;
- des missiles seraient implantés à Nakchu, Kongpo Nyitri et Pawo Tamo¹⁴¹.

La Chine dispose de centres de fabrication d'armes nucléaires à Dhashu (Haiyan) et à Tongkhor (Huangyuan) au Qinghai. Le premier centre de recherche à Dhashu fut construit au début des années 1960. L'Académie de recherche et de dessin d'armes nucléaires du nord-ouest, située à proximité du lac Kokonor, est connue sous le nom de « Usine 211 » ou « Neuvième Académie », parce qu'elle relève de la juridiction du Neuvième Bureau¹⁴². Elle est considérée comme l'installation la plus secrète du programme nucléaire chinois, où fut dessinée la majorité des armes nucléaires au cours des années 1970, et elle constitue un centre majeur de production d'armes et d'assemblage d'ogives nucléaires, ainsi qu'un centre de recherche sur les détonateurs et l'enrichissement des matières fissibles¹⁴³.

À l'exception de Gar (Ali)¹⁴⁴, le dispositif nucléaire chinois est localisé dans l'est et le nord-est de l'espace tibétain, ce qui laisse supposer qu'il est moins dirigé vers l'Inde qu'il n'est conçu comme une plateforme éloignée face à la Russie¹⁴⁵. Par contre, le dispositif militaire conventionnel est bien dirigé vers l'Asie du Sud sans paraître tenir une fonction de base arrière, comme dans le cas de l'armement nucléaire¹⁴⁶. L'espace tibétain actuel correspond à la description qu'en fit Hua Guofeng en 1975, d'une « forteresse stratégique sur les frontières sud-orientales de la Chine, où elle fait face à des ennemis comme l'Union soviétique et l'Inde¹⁴⁷ ». En fait, la militarisation du Tibet paraît à l'heure actuelle « la seule réussite incontestable de la Chine au Tibet¹⁴⁸ », qui se traduit sur le terrain par la forte emprise spatiale des installations militaires (ainsi l'Usine 211 occupait un périmètre de 1 200 km²)

141. *Tibet Information Service* (Langelfed, RFA), 23 avril 1990.

142. *Nuclear Tibet*, rapport préparé par International Campaign for Tibet, Washington.

143. Complétant le dispositif de missiles, il y aurait une douzaine d'installations radar de veille et de poursuite.

144. Où seraient stationnés des missiles de moyenne portée, ainsi que sept divisions, Udai Narain Tewari, *Resurgent Tibet*, New Delhi, Selected Service Syndicate, 1983, p. 51. L'existence du site est régulièrement mentionnée, mais sans détail.

145. Selon Georges Tan Eng Bok, *op. cit.*, p. 247.

146. Le ministère de la Défense indien estimait en 1966 que seulement 125 000 à 150 000 hommes étaient en charge des frontières ; actuellement ils seraient environ 50 000.

147. Udai Narain Tewari, *op. cit.*, p. 51.

148. Jean-Pierre Larivière et Pierre Sigwalt, *La Chine*, Paris, Masson, 1991, p. 197.

mais surtout par l'existence d'une mosaïque de zones interdites à la population¹⁴⁹. Mais si l'on exclut les troupes d'infanterie et les équipements nécessaires à la surveillance moderne d'une frontière considérée comme sensible (radars, stations d'écoute), l'essentiel du dispositif militaire (troupes et surtout équipements) est en-dehors du Tibet proprement dit, sur ses marges.

L'efficacité de ce dispositif, que ce soit dans le cadre d'un conflit inter-étatique «classique» à la frontière, d'une émeute ou d'une situation insurrectionnelle au Tibet, repose sur la rapidité de la mise en place des forces armées et donc sur la qualité d'un réseau de communications qui a longtemps fait défaut au Tibet. Sur un plan stratégique, la RAT peut certes être appréhendée comme un bastion dominant l'Asie du Sud, de l'Est et du Centre, mais qui serait privé du contrôle de la totalité de ses accès depuis le nord et l'est; seuls les accès méridionaux, depuis l'Asie du Sud, font partie de son territoire. Curieusement, sur les limites administratives du Tibet, se retrouve une logique similaire à celle qui est observable en Himalaya, au détriment des États du Sud: le dessin des limites prive, au bénéfice de la Chine – celle de l'intérieur –, les territoires en question de leurs accès: la région du Tibet apparaît comme une marche militaire face à l'Asie du Sud, mais qui demeure sous le contrôle strict des provinces de l'intérieur.

La fonction de bastion est renforcée par un réseau routier dont la construction a débuté dès 1950. Là, comme partout en Himalaya, l'apparition d'axes de circulation adaptés à l'automobile pourrait être considérée comme une nécessité, mais les étapes de la construction du réseau de routes comme son dessin répondent d'abord à une logique – militaire – de pénétration du territoire et de contrôle des frontières. Ce fut d'ailleurs le premier souci de la Chine populaire, de concevoir des accès à ses périphéries: «L'essentiel des constructions de routes nouvelles à travers le pays depuis la Libération s'est fait dans les régions frontalières¹⁵⁰.»

Certains projets étaient utopiques (ou trop précipitamment programmés), comme la priorité donnée en 1952 à l'établissement d'un axe ferroviaire Qinghai-Tibet qui devait entrer en service au bout d'un an. La

149. Une nouvelle législation devrait prochainement entrer en vigueur, liée au développement touristique du Tibet: l'équipe en charge de son plan de développement (2007) a défini des sections de la région selon une classification «no entry», «entry limit», «free entry» et «encouraged entry»; *China Daily*, 20 juillet 2007. Pour l'heure, il existe trois types de permis de tourisme pour le Tibet, en sus du visa national: un permis d'entrée au Tibet; un permis de voyage pour pénétrer dans les zones fermées (Tsetang: monastère de Samye, tombes des rois, temple de Changdruk, Yumbulakhang; Shigatse: monastère de Sakya, Everest, monastère de Rongbuk; Gyantse: monastère de Pelkor Chode et stupa de Kubum; région de Ngari; Basum Tso dans la région de Nyingchi; région de Chamdo); un permis militaire pour circuler dans les zones militaires sensibles (Ngari, Nyingchi et Nagqu).

150. *Beijing Review*, 25 mai 1985.

construction de cette voie ferrée de 1 500 km de long fut rapidement interrompue, puis ajournée dès le déclenchement de l'insurrection khampa¹⁵¹. Par contre, le travail réalisé pour l'essentiel par l'APL, utilisant une main-d'œuvre réquisitionnée localement¹⁵², a abouti à la réalisation d'un véritable réseau routier au Tibet, qui en 1996 totalisait environ 21 000 km de routes et qui date pour l'essentiel – 14 000 km –¹⁵³ de la période entre 1959 et 1964 :

- Les premiers axes construits furent les axes de pénétration du territoire depuis l'ouest (Kashgar), le nord (Xining) et l'est (Chengdu), que complétèrent des extensions vers les frontières indiennes (Ladakh, Chumbi, Pemako).
- Dans une seconde étape ces différents réseaux sont reliés entre eux (la liaison Gartok-Tradum a été achevée en 1960), tandis que les routes de desserte des frontières étaient multipliées (Népal, Bhoutan).
- Entre 1966 et 1970, l'activité de construction a surtout permis de doubler les axes existants par des routes de ceinture plus proches des frontières (notamment Aksai Chin, Guge, nord du Népal et du Bhoutan, Lhoka), tandis qu'une liaison nord entre Gar et Amdo permettait de relier Kashgar au Qinghai en évitant la vallée du Tsangpo.

L'effort porte aujourd'hui sur l'amélioration des routes existantes plus que sur la construction de nouveaux axes, et des régions comme le Chang Tang demeurent largement enclavées. La plupart des routes sont encore non revêtues : construites dans un milieu extrême caractérisé par les gradients thermiques journaliers élevés (ainsi que, rappelons-le, un pergélisol présent sur toute la périphérie de la RAT), elles sont très fragiles et nécessitent une reconstruction régulière¹⁵⁴.

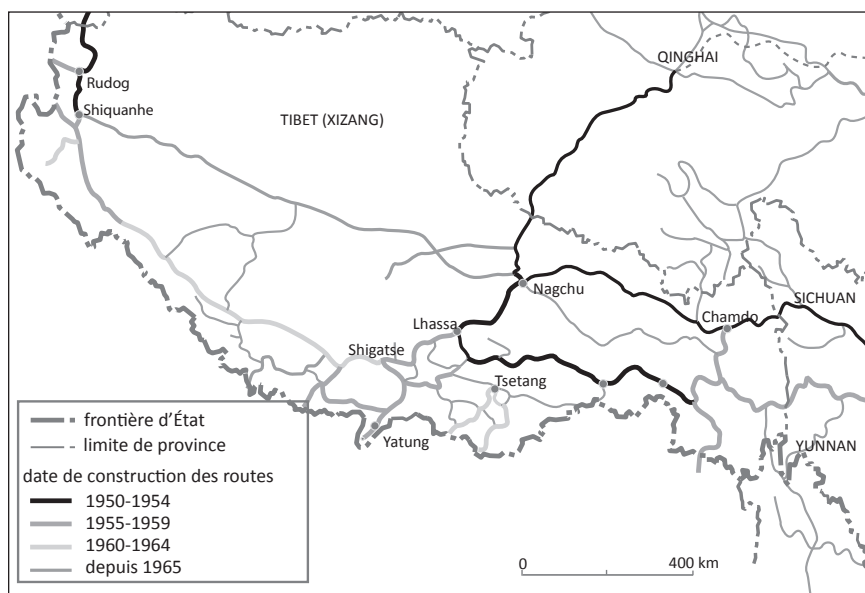
151. La voie ferrée Qinghai-Tibet fut longtemps un véritable « serpent de mer », dont l'achèvement était régulièrement annoncé comme proche, mais ce ne fut qu'en 2007 qu'une gare fut inaugurée à Lhassa.

152. Lors de la construction de la liaison Xinjiang-Tibet, l'APL aurait mobilisé plus de cinq millions de personnes ; Mahnas Z. Ispahani, *Roads and Rivals*, New York, Cornell University Press, 1989, p. 160. Cet appel à une main-d'œuvre locale se poursuit : outre la construction de la voie ferrée Golmud-Lhassa, plus de deux millions de « locaux » ont été mobilisés entre 2002 et 2004 pour la construction de routes et un gain annuel par tête de 100 yuans ; *China Tibet Information Center*, 28 avril 2005.

153. Selon le *Times of India*, 5 novembre 1965. Les autorités chinoises annoncèrent à cette date que 90 % des districts du Tibet étaient reliés par route ; *Beijing Review*, 3 janvier 1965. Mais ce n'est qu'en 2005 que le gouvernement chinois a affirmé que tous les districts étaient desservis.

154. Un article du *Quotidien du Tibet* du 9 décembre 1956 mettait déjà en exergue la question de l'entretien de ces routes. En 1995 l'axe Qinghai-Tibet fut de nouveau réparé, au coût de 800 millions de yuans (96 M\$US) ; AFP, 25 août 1995 ; la dernière réparation avait été achevée en 1986 ! Entre 2001 et 2005, le gouvernement chinois a consacré 1,81 G\$US à la construction ou la rénovation de routes au Tibet ; *Xinhua*, 24 mars 2006.

Mise en place du réseau routier



S'y ajoute, depuis la complexion de l'axe ferré Golmud-Lhasa, la formulation d'autres projets ferroviaires, de liaison de Lhasa au Sichuan et à l'extrême ouest tibétain. La première extension, en direction de Shigatse, devrait entrer en service en 2010, pour être par la suite poursuivie vers le Népal, en remplacement ou complément de l'Arniko Highway¹⁵⁵.

3.2. LES QUADRILLAGES DU TERRITOIRE

La présence armée a aussi une fonction interne d'encadrement des populations, dont une portion se montre de plus en plus rebelle à la présence chinoise¹⁵⁶. En même temps que le dispositif de défense était implanté, se mettait en place un quadrillage policier du territoire¹⁵⁷. Monopole de l'APL

155. *Xinhua*, 16 janvier 2008.

156. Les affrontements de 2008 ont été relayés par la presse occidentale, mais des incidents éclatent régulièrement, comme le rappelait Zhang Qingli, secrétaire du PCC au Tibet : « *at present the anti-separatist struggle in our region remains very serious* » ; AFP, 27 octobre 2009.

157. La création de la région autonome du Tibet s'accompagna d'une réorganisation du maillage administratif en six préfectures (*dijjie*) et 71 districts (*hsien*), puis sept préfectures et 77 districts. La régionalisation actuelle s'articule en deux préfectures des hautes terres (Ngari et Nakchu), trois préfectures le long du Tsangpo (Shigatse, Lhoka et

jusqu'en 1976, le contrôle policier relève désormais de la police armée populaire, force en théorie affectée à la défense des frontières, mais qui est de plus en plus souvent chargée de la sécurité intérieure, notamment de la lutte anti-indépendantiste au Xinjiang et au Tibet¹⁵⁸.

Leur statut, qui est traditionnellement un rang inférieur à celui des forces de l'APL, a été relevé par la promotion des chefs du Tibet Corps de la police armée populaire lors d'une réunion spéciale le 6 avril 1996¹⁵⁹. Cette promotion massive de neuf officiers laisse supposer que la taille du Tibet Corps a été accrue et qu'elle serait maintenant supérieure à celle d'une division (plus de 12000 hommes). Ces promotions furent suivies le 6 mai 1996 par l'ouverture d'une nouvelle école d'entraînement paramilitaire, la Lhasa Armed Police Command School, dont l'objectif est de «de préserver la stabilité sociale du Tibet et de livrer bataille au séparatisme¹⁶⁰».

La présence militaire prend aussi la forme de personnels démobilisés et incités à s'établir de façon permanente comme cadres civils au Tibet, au même titre que des techniciens ou des universitaires, selon une pratique similaire à la politique poursuivie au Xinjiang à partir des années 1950, où près d'un million de soldats démobilisés furent maintenus sur place pour établir des fermes et des entreprises industrielles¹⁶¹ : une fonction de marquage¹⁶². Cette pratique, qui se caractérisait malgré tout par un roulement assez élevé du personnel chinois au Tibet, devrait amorcer une nouvelle étape, puisque, comme le considère le gouvernement de Beijing : «Le commandement militaire de la RAT et les unités [de la police armée populaire] devraient reverser leurs meilleurs officiers et soldats à la vie civile à la

Nyingtri), la préfecture de Chamdo et celle de Lhasa, dont la superficie a été divisée par trois. On doit voir dans cette réduction territoriale une volonté chinoise de privilégier la ville de Shigatse (siège du panchen lama, traditionnellement favorable au pouvoir chinois) aux dépens de Lhasa.

158. Elle était placée sous le contrôle du ministère de la Sécurité publique, mais relève depuis juin 1993 du ministère de la Défense. Son chef, Ba Zhongtan, était considéré comme un allié proche de Jiang Zemin, qui aurait contribué à la création de cette police ; *TIN News Update*, 30 mai 1996.

159. Le commandant Tan Huasheng a reçu le rang de *Deputy Army Commander* et ses trois adjoints, celui de *divisional commanders*, ainsi que trois commissaires politiques adjoints et les chefs des départements politique et logistique ; *ibid.*

160. *Quotidien du Tibet*, cité dans le *South China Morning Post*, 19 mai 1996.

161. À l'exemple du modèle communiste de reconversion que fut le Xinjiang Production and Reconstruction Corps, fondé en 1949, et qui emploierait le sixième des actifs de la région autonome.

162. Le long de l'axe Changmu-Shigatse, on peut noter la présence régulière de ces habitations basses construites sur le même modèle (tracteur dans la cour).

fin de leur service militaire. Nous pourrions ainsi disposer d'un contingent permanent de cadres au Tibet. » Mais n'est-il pas vrai qu'«il faut beaucoup de soldats pour enseigner le socialisme¹⁶³ » ?

L'implantation des forces armées ne se fait pas dans le cadre préexistant, mais dans un espace social remodelé, où la majorité des signes de l'ancien système – les monastères et les dzong – ont été détruits et remplacés par des baraquements de la PAP et de l'administration chinoise, souvent construits au pied des ruines. Seul a échappé à la destruction le dzong de Gyantse, qui symbolisa aux yeux du gouvernement communiste la résistance nationale à l'agression étrangère – l'expédition Younghusband de 1904 – et a même été élevé au rang de monument national¹⁶⁴. Le marquage du territoire est aussi celui des lieux d'insurrection potentiels que sont monastères et temples, par des bâtiments militaires ou paramilitaires : dans la périphérie de Lhasa¹⁶⁵, l'accès de ceux qui furent les trois plus grands monastères du Tibet passe aujourd'hui par les casernes¹⁶⁶.

Malgré une iconographie officielle vantant l'union des peuples de la Chine, les pratiques du gouvernement chinois tendent à ségréguer sur un mode territorial les populations au sein de l'espace tibétain. Quand il n'y a pas submersion totale de la population tibétaine¹⁶⁷, l'implantation prend surtout la forme d'une colonisation urbaine, soit par la création de villes nouvelles chinoises dans un environnement rural qui demeure encore tibétain, soit par la sinisation des centres urbains tibétains. Dans ce cas, le mélange des populations est rare et une forte ségrégation spatiale se développe, rappelant la structuration coloniale classique selon une dualité ville indigène/ville nouvelle : la ville chinoise est construite à l'écart de la ville tibétaine, isolée de la première par un espace non construit.

À Lhasa, une seconde phase a été amorcée en 1984, selon les orientations du Plan de développement de Lhasa publié en 1980, approuvé par le Conseil d'État en 1984 et complété par la Stratégie générale de la ville de Lhasa approuvée en 1983. Le plan avait pour objectif majeur la « Transformation de la vieille ville », selon les critères de la modernité chinoise : « Une attention particulière doit être portée afin de bâtir une ville

163. Propos prêté à un officier supérieur chinois ; Alan Hamilton, « Why pictures of the dalai lama are back on the parlour wall », *From Liberation to Liberalisation*, Dharamsala, Ganjchen Kyishong, 1982, p. 176.

164. Ce fut d'ailleurs la première restauration menée au Tibet.

165. Dans le quartier tibétain, autour du Jokhang, des circuits de caméras permettent de prévenir toute manifestation ; *Newsweek*, 3 avril 1995.

166. L'observation est aussi valable pour Shigatse et Gyantse.

167. Dans le Tibet oriental (Kham et Amdo), le processus de colonisation se caractérise par l'expansion du peuplement han en zones rurales, qui passe par l'appropriation des terres agricoles et la mise en place de nouvelles structures économiques.

socialiste moderne présentant des caractéristiques nationales locales. Lhasa doit en conséquence se développer selon un mode progressif et rationnel se conformant aux critères suivants : bien structurée, rendant compte des caractéristiques nationales, avec de nombreux arbres afin de créer un environnement agréable, de créer une ville relativement parfaite, favorable à la productivité, plaisante à vivre, civilisée et propre¹⁶⁸. » Lhasa peut être décrite comme une « une ville chinoise au Tibet¹⁶⁹ » quant à l'architecture ; une ville aux constructions uniformes que séparent de larges avenues. Le bâti ancien a pratiquement disparu du centre de la ville ; il n'est plus présent qu'autour du Jokhang.

Mais l'acte sans doute le plus symbolique accompli par le gouvernement chinois, parce qu'il est une marque incontestable d'appropriation et l'expression d'une forme de souveraineté, fut celui de siniser les toponymes tibétains. La pratique la plus courante fut la transcription phonétique des noms de lieu, dont la graphie est désormais en pinyin¹⁷⁰, quand il n'y a pas création d'un nouveau nom pour un même lieu : ainsi Gar est devenu Shiquenhe et Nyalam est aussi connue sous le nom de Zhangmu.

Le Tibet apparaît comme une marche militaire face à l'Asie du Sud en général et à l'Inde en particulier, mais aussi comme un des confins de la Chine, une « frontière » au sens turnérien du terme, où la population autochtone est clairement perçue par Beijing comme un frein au développement et à l'occupation des territoires : la rhétorique de fusion des populations au sein de la mère patrie chinoise semble passer ici par la disparition du caractère majoritaire de la minorité nationale tibétaine. L'implantation massive de populations hans – qui a toutes les caractéristiques d'une colonisation de peuplement –, en bouleversant à court terme le rapport minorité nationale/ population han, introduit une nouvelle donne dans les relations sino-indiennes à la frontière. Elle peut permettre la mise en œuvre effective d'une défense populaire au Tibet, telle qu'elle est possible dans la Chine des 18 provinces, notamment par l'entremise des milices, et réduire ainsi le caractère sensible que recouvre encore la question tibétaine pour les autorités chinoises. Encore faut-il que la dynamique actuelle donne les résultats escomptés, ce qu'on peut mettre en doute, au regard des médiocres accomplissements obtenus par une politique similaire menée au Xinjiang.

168. Document n° 31, cité par Scott Leckie, « Social engineering, occupying powers and evictions: the case of Lhasa, Tibet », *Environment and Urbanization*, vol. 6, n° 1, avril 1994.

169. *Ibid.*

170. Si l'expression orale fait disparaître le défaut, l'écrit pose un sérieux problème de compréhension et, par là, de localisation : ainsi le Tang La devient Tanggula shankou, qu'on pourrait traduire par col montagneux (*shankou*) du col facile (*Tang La*) !

Ainsi les nouvelles modalités de la présence chinoise au Tibet ne constituent pas, individuellement, une menace actuelle directe pour l'Inde, mais le fort dispositif militaire sur les hautes terres, qui a en partie pour fonction de contrôler une situation sociale qui s'affirme de plus en plus tendue, constitue au moins un sujet d'inquiétude majeur à court terme. Le risque qui apparaît est celui d'un débordement possible de cette tension sur le versant sud des Himalayas, qui pourrait s'exprimer soit par un afflux de réfugiés, soit par un refroidissement des relations sino-indiennes à la frontière. Il impliquerait alors une gestion renouvelée des marches indo-tibétaines, voire la mobilisation du facteur tibétain (ce à quoi l'Inde s'est toujours – au moins ouvertement – opposée).



CHAPITRE

LA SUBORDINATION DES MARCHES EXTERNES DE L'INDE

Au nord de l'Inde britannique, le dispositif frontalier se composait, sauf à son extrémité orientale, d'une série de principautés vassalisées qui, à l'indépendance, furent intégrées à l'Inde, sauf trois : le Népal, le Sikkim et le Bhoutan. L'annexion du Tibet par la RPC entraîna la rétraction du dispositif en deçà des lignes de crête du Grand Himalaya, et ces trois États devinrent les nouvelles marches externes du pays, les nouveaux États-tampons face au même ennemi, nouveau voisin *de facto*, la Chine. Les approches différenciées dont firent montre les gouvernements de l'Inde vis-à-vis de ces États relèvent en premier lieu de la reconstruction d'un dispositif stratégique pour répondre à la menace chinoise.

Elles intègrent aussi deux dynamiques pas forcément liées, d'une volonté de rayonnement régional, qui ne s'est encore départie d'une certaine vision hégémonique de l'Inde en Asie du Sud, et de l'obligation de tenir compte des processus sociaux et politiques à l'œuvre dans les collines. Ces deux dynamiques se compliquent, l'une par l'émergence d'une structure de

coopération interétatique – la SAARC –, l'autre par la libre circulation des hommes et des idées dans les régions himalayennes grâce à des frontières qui ont été voulues « ouvertes ». Les pratiques du gouvernement indien dans les Himalayas sont enfin indirectement influencées par l'antagonisme – encore perçu comme irréductible¹ – qui oppose le pays au Pakistan, parce qu'il constitue depuis 60 ans une donnée de base de la politique extérieure de l'Inde, de sa défense et de son économie, mais aussi parce qu'il fournit un instrument mobilisable par la Chine, au même titre que les États des collines, pour peser dans la dynamique de l'interaction sino-indienne.

1. AUTOUR DE L'INDE

1.1. *INDIA AND THE SEVEN DWARVES*: L'INDE EN SON MILIEU²

Les Indiens ont intégré la majeure partie de l'héritage britannique de la localisation géostratégique (n'ont-ils pas conservé jusqu'au mot Inde³?) ainsi que les techniques de gestion des périphéries. Ils ont toutefois révisé certains concepts, comme celui de sous-continent : « L'emploi du terme sous-continent pour désigner l'Inde est inapproprié, un héritage de l'administration britannique ; ce terme n'a jamais été employé pour désigner des unités géographiques plus vastes et plus variées comme la Chine et l'URSS⁴. »

Ce changement exprime la volonté de démarquer l'Inde indépendante de son passé colonial ; il est aussi justifié par la nécessité de tenir compte de la nouvelle réalité géopolitique de la région, qui est marquée d'abord par la « partition », corollaire imposé de l'indépendance. Perçue comme un échec puisque morcelant de fait l'héritage territorial britannique, la naissance partagée de l'Inde et du Pakistan a entraîné la « réactivation » d'un concept de substitution, celui d'Asie du Sud, qui est compris comme une « unité

-
1. Notamment de la part des hindouistes du BJP, pour qui l'existence même du Pakistan est une humiliation infligée à l'entité Inde, qu'ils revendiquent par le biais de l'Arkhand Bharat, en fait le sous-continent.
 2. Plaisanterie indienne, en référence à *Blanche-Neige et les sept nains*, pour caractériser le poids de l'Inde par rapport à celui de ses voisins d'Asie du Sud.
 3. « *It is most unfortunate for writers on "Indian" affairs that (for political reasons) the obvious term "Hindustan" was not adopted for the Indian Union* » ; O.H.K. Spate, « The Partition of India and the Prospects of Pakistan », *Geographical Review*, octobre 1948, p. 5-29, p. 9.
 4. R.L. Singh, *India: A Regional Geography*, New Delhi, UBSPD, 1989, p. 1.

géographique et géopolitique parfaitement définie⁵», permettant en outre de réintégrer à l'occasion la Birmanie, avec laquelle l'Inde comme le Bangladesh ont une frontière commune et conflictuelle⁶.

Les futurs dirigeants de l'Inde avaient, quelques mois avant l'indépendance, défini le projet stratégique du pays : « l'objectif le plus intime [de l'Inde] est d'être acceptée comme la puissance dominante sinon de toute l'Asie, du moins de l'Asie méridionale⁷ ». Prenant note d'une localisation héritée au sein de l'Empire britannique autant que du poids du pays, même amputé du Pakistan, l'affirmation n'a rien perdu de sa validité pour définir la place de l'Inde, soixante ans après son accession à l'indépendance.

Il en résulte une certaine vision – biaisée – du rôle de l'Inde dans son sous-continent ; selon la *doxa* indienne : « Vivant porte à porte avec le géant indien, les élites dirigeantes des pays voisins, qui ne sont en aucune façon des pays stables, redoutent notre impact sur leur stabilité relative. En Inde [...] nous avons un équilibre fondamental de notre régime politique⁸ ». Seule l'Inde serait stable dans une région instable, qui est le théâtre « naturel » de la politique indienne et, pour reprendre la terminologie de l'*Arthashastra*, forme le premier cercle, que les stratèges indiens identifient comme le « périmètre de sécurité » de l'Inde⁹. Paradoxalement, les faiblesses de cohésion que laisse apparaître de façon récurrente l'Union indienne (tentatives de sécession au Pendjab, en Assam, au Cachemire pour ne citer que les signes les plus marquants) sont parfois présentées comme un atout dans les relations du pays avec ses voisins. Ces affirmations sont surtout destinées à l'externe et ne sauraient masquer la crainte, également partagée par les différents partis politiques, de l'éclatement, choix dont on pourrait trouver une clé dans la naissance du Bangladesh, comme contre-exemple d'une bonne gestion du territoire et d'une prise en compte des aspirations régionales¹⁰.

5. *Ibid.*

6. La Birmanie ne faisait plus partie du « sous-continent » à la fin des années 1930, après la promulgation de la *Government of Burma Act*, qui la détachait de l'administration des Indes. L'inscription de la Birmanie est très fluctuante, soit marche orientale de l'Asie du Sud, soit partie intégrante de l'Asie du Sud-Est. L'évocation de son intégration à l'Asie du Sud est souvent un argument de blocage, avancé par le Bangladesh (voire le Pakistan) quand l'Inde évoque l'intégration possible de l'Afghanistan à la South Asian Association for Regional Co-operation (SAARC).

7. *Rapport du Commonwealth Relations Office*, février 1948, Public Record Office, Londres, F5793/76/85/G.

8. N. Mitra, cité par J.A. Bernard et M. Pochoy, *L'ambition de l'Inde*, Paris, FEDN, Fayard, 1988, p. 18.

9. *Ibid.*, p. 159. De cette hégémonie « naturelle » découle la nécessité d'écarter d'Asie du Sud toute puissance extérieure à la région.

10. « The example of East Pakistan (now Bangladesh) must always be kept in mind by administrators who deal with insurgency », K.F. Rustamji, dans D.V.L.N. Ramakrishna Rao and

1.2. L'INTERNE ET L'EXTERNE: LE «SYNDROME MAGINOT»

Les gouvernements successifs ont développé une double politique susceptible de maintenir leur hégémonie, voire de la conforter, dans ce qui doit être défini comme un «étranger proche¹¹» et qu'exprime la notion de «*périmètre de sécurité*», premier cercle du *mandala* des relations étrangères indiennes qui englobe le sous-continent et impose d'abord d'y limiter toute implication «étrangère». En mer, c'est un espace maritime neutralisé, un «océan Indien zone de paix», que revendique l'Inde depuis que l'incursion de la Task Force 74 dans le golfe du Bengale en décembre 1971, au plus fort du 3^e conflit indo-pakistanaï, lui a fait comprendre la vulnérabilité de sa façade maritime¹².

Mais sur terre, la limite entre la pratique infra-étatique indienne (*law and order*) et celle qu'impliquent des relations classiques de voisinage s'estompe d'autant plus que le phénomène social actuel dominant – les liens ethniques ou religieux – est aussi transfrontalier et fréquemment mobilisé par les communautés concernées, le pouvoir politique indien ou les pouvoirs voisins. Le gouvernement avait su mettre à profit en son temps l'identité ethnique tamoule de part et d'autre du détroit de Palk pour soutenir un mouvement tamoul au Sri Lanka, ou la présence sur son sol d'opposants népalais, bhoutanais ou sikkimois pour favoriser le développement dans ces pays de «partis du Congrès» d'orientation démocratique et liés à l'Indian National Congress.

Le jeu le plus intense de la politique indienne se fait toutefois le long des frontières terrestres, afin de préserver ce périmètre de sécurité qu'elle revendique. Idéalement, le gouvernement les souhaiterait ouvertes, à l'exemple des pratiques qu'il est parvenu à établir avec le Népal, d'une *open border* (frontière ouverte), qui autorise sans restriction le déplacement de biens et de personnes de part et d'autre de la frontière aux termes des traités de 1950, 1960, 1971 et 1978, assurant au Népal 19 points d'entrée, qui sont devenus 22 depuis 1990¹³.

C'est avant tout la gestion des tensions aux frontières que le gouvernement doit envisager, et qu'il a surtout réalisé dans le passé par une action armée: doctrine de la *forward policy* dans le cas du litige sino-indien en

R.C. Sharma, *India's Borders: Ecology and Security Perspectives*, New Delhi, Scholar Publishing Forum, 1991, 230 p.

11. L'analogie avec la doctrine russe est tentante, d'abord pour des raisons historiques, parce que les deux États sont issus de l'éclatement d'un empire, ensuite parce qu'ils ont hérité de ces empires une vision transcendant leurs frontières nationales.
12. Le principe d'une telle zone fut entériné peu après par l'ONU, mais le contenu du concept reste encore très imprécis.
13. Par contre, les points d'entrée pour étrangers sont toujours limités à trois. Notons que l'Inde n'a pas ratifié la convention internationale de 1965 sur le commerce de transit des pays enclavés.

1960¹⁴; intervention de soutien à la rébellion bangladaïsi en 1971; lancement d'une opération de « *maintien de la paix* » via la IPKF¹⁵ au Sri Lanka en 1987, toutes opérations approuvées par l'opinion public indien, mais qui se révélèrent (sauf le soutien au Bangladesh) des désastres militaires.

Inversement, le gouvernement indien est confronté à la menace que constituent ces phénomènes ethniques ou religieux transfrontaliers, dont il a pu mesurer les effets sur la stabilité de sa frontière occidentale, du Pendjab au Cachemire, au travers des troubles et affrontements qu'il analyse comme un conflit « de basse intensité », une *proxy war* (guerre par procuration) déclenchée par le Pakistan¹⁶, selon le plan de l'opération « Tupac Amaru ». Le plan aurait été formulé par le général Zia ul-Haq lors d'une réunion des chefs d'état-major le 10 juillet 1988¹⁷: « notre objectif reste parfaitement clair et ferme – la libération de la vallée du Cachemire – [...] nous devons libérer nos frères musulmans¹⁸ ». Trois phases avaient été envisagées:

- développer une insurrection de basse intensité contre le régime; organiser et entraîner des éléments subversifs; adopter et développer des moyens de couper les lignes de communication; créer le chaos et la terreur au Jammu;
- exercer une pression maximale sur les secteurs du Siachen, de Kargil, de Rajauri et de Poonch afin de contraindre l'armée de déployer ses formations de réserve hors de la vallée du Cachemire;
- libérer la vallée du Cachemire¹⁹.

De cette crainte que l'unité nationale ne soit déstabilisée par des flux de mercenaires ou de migrants, l'Inde a développé ce que certains hommes politiques indiens ont appelé le *Maginot Syndrome* (en référence explicite au système de fortification français, qui se révéla coûteux à construire et inutile à l'usage²⁰), soit une pratique de fortification des frontières considérées comme sensibles, de *border fencing*²¹. Après la fortification de la frontière

14. Jean-Alphonse Bernard, *L'Inde, le pouvoir et la puissance*, Paris, Fayard, 1985, p. 213. Cela fait encore écho à une précédente *forward policy*, celle que mena lord Curzon.

15. Indian Peace-Keeping Force.

16. *Indian Express*, 8 juillet 1989.

17. *Indian Defense Review*, juillet 1989, p. 39-42.

18. D.P. Kumar, *Kashmir: Pakistan Proxy War*, New Delhi, Har-Anand Publishers, 1994, p. 8.

19. *Ibid.*, p. 10. Observons que telle qu'elle est présentée dans cet ouvrage, l'opération n'envisage pas la libération de la totalité du Cachemire indien, ni même de l'autre région de peuplement majoritairement musulmane: le district de Kargil.

20. *India Today*, août 1986.

21. Le terme « *border fencing* » signifie plutôt « clôture de frontière », soit l'installation d'une barrière barbelée empêchant un franchissement facile de la ligne. De fait, un système fortifié existe déjà, le long des frontières ouest et nord de l'Inde: la clôture à la frontière en fait un système de défense continu.

indo-pakistanaise le long du Pendjab et du Sind, puis de celle entre Inde et Bangladesh à partir de 1984, au prix de grandes difficultés techniques²², le gouvernement indien s'est lancé dans la fortification de 1045 km de la LCE au Cachemire en octobre 1995, «qui s'est révélée si efficace à contrer les infiltrations au Pendjab²³».

1.3. DES ACCORDS DE SUBORDINATION

La frontière himalayenne occupe une place spécifique au sein de ce périmètre de sécurité et présente une dynamique différente de celle qu'on peut observer le long des autres frontières terrestres de l'Inde. Sur un total de 14 100 km de frontières, 2 910 km sont fermées et fortifiées (Pakistan), 4 050 km sont grillagées ou très surveillées (Bangladesh), tandis qu'environ le tiers des troupes garde la frontière pakistanaise, le tiers celle de la Chine, et que le cinquième est positionné dans le nord-est pour maintenir le calme à proximité de la frontière birmane (600 km). À l'opposé, les frontières du Népal et du Bhoutan, qui sont les seules frontières terrestres que l'Inde ait héritées du British Raj, sont ouvertes, non gardées, et les deux États ont signé avec l'Inde des traités ou accords facilitant les échanges.

À l'indépendance, la tentation fut forte d'intégrer à l'Inde ces États qui étaient pour l'opinion publique indienne des États princiers (*native states*) comme tant d'autres : malgré les pressions exercées par P.V. Patel, le gouvernement indien conserva tel quel le système des États-tampons²⁴, d'autant que les gouvernements du Népal et du Bhoutan mirent à profit l'invitation de Nehru de participer à l'Asian Relations Conference de New Delhi en mars 1947 pour nouer des contacts diplomatiques avec la Chine, les États-Unis et la France²⁵; le Sikkim n'y participa pas²⁶. Des *standstill*

22. La frontière passant dans des zones inondables, le génie militaire indien a dû mettre au point un système de barrières, mais aussi de points de passages adaptés à la saison sèche et à la saison de mousson, ainsi que des mesures spécifiques de patrouille de la frontière en toutes saisons. Voir notamment A.S. Alur, «Border fencing and border road constructions along Assam/Meghalaya border», dans D.K. Arya et R.C. Sharma (dir.), *Management Issues and Operational Planning for India's Borders*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, p. 53-73.

23. PTI, 10 octobre 1995. Mais le système est coûteux : un inspecteur de la Border Security Force (BSF) estimait le coût d'un kilomètre de barrière à 220 000 roupies en 1989; *Indian Express*, 26 août 1989.

24. Nehru les aurait perçus comme «*unblemished idyllic retreats from the World*»; Sikrant Dutt, «India and the Himalayan States», *Asian Affairs*, février 1980, p. 72.

25. Les États-Unis nouèrent des relations diplomatiques en avril 1947, soit deux mois avant l'Inde; la Chine ne noua des relations diplomatiques avec le Népal qu'en 1955, alors que la France a noué des relations diplomatiques avec le pays dès avril 1949.

26. Le Sikkim fut «prévenu» par Nehru de ne pas y participer; Sikrant Dutt, *op. cit.*, p. 71. Le Tibet y assista aussi, mais les résultats furent plus mitigés pour lui.

agreements furent signés avec le Népal et le Sikkim²⁷, puis les traités liant l'Inde aux royaumes himalayens furent révisés en août 1949 pour le Bhoutan, en juillet 1950 pour le Népal et en décembre de la même année pour le Sikkim²⁸. Si certains auteurs évoquent la proximité de l'annexion chinoise du Tibet (sa « libération » prochaine fut annoncée dès le 1^{er} janvier 1950) comme facteur concourant à la signature des traités, il faut plus certainement tenir compte en premier lieu des impératifs stratégiques de l'Inde, qui étaient d'assurer son lien avec le nord-est, via le corridor de Siliguri, et de rééquilibrer la menace d'un Pakistan oriental par une alliance avec le Bhoutan, puis de réactiver la fonction des deux autres États dans le dispositif indien de défense en négociant des traités similaires à ceux qu'ils avaient signé avec les Britanniques²⁹. Ces États préférèrent sans doute le maintien d'une semi-dépendance à une situation qui aurait pu évoluer soit en une position ouvertement hostile de l'Inde, soit en une indifférence de la part de cette dernière, préjudiciable à leur économie d'États enclavés. S'ajoute sans doute aussi la crainte que la diffusion de la démocratie dans ces trois royaumes ne vienne à en menacer l'existence, d'autant que l'Inde favorisait sur son territoire la naissance de partis du Congrès liés à celui de l'Inde (Népal en 1946, Sikkim en 1947, Bhoutan en 1948), qui pouvaient permettre « de gérer tout imprévu qui pourrait surgir si leurs dirigeants se décidaient à se montrer récalcitrants³⁰ ».

Mais les États semblent avoir fait preuve d'une relative myopie en signant ces traités, puisqu'ils considèrent implicitement que l'Inde est la seule ouverture vers le monde extérieur : l'absence de prise en compte du voisin chinois peut certes s'expliquer par l'absence de liens terrestres modernes avec le Tibet, mais rendre aussi compte du fait que ces États avaient intégré l'idée de l'Himalaya comme barrière.

Même si le premier texte diplomatique que l'Inde indépendante signe en Himalaya est le traité du 8 août 1949 avec le Bhoutan, c'est le Népal qui devient, dès les premières années qui suivent l'indépendance, la pierre angulaire de la stratégie indienne dans les États des collines : « nous ne pouvons permettre que quelque chose aille mal au Népal, ou que cette barrière [les Himalayas] soit franchie ou affaiblie, parce que cela représenterait une

27. Le Bhoutan continuait à être « dirigé » par le Political Officer à Gangtok. En pratique, ces accords signifiaient que l'Inde était considérée comme le successeur du Raj au regard des traités concernés.

28. V.P. Patel était d'avis d'étendre ce principe au Tibet, mais il mourut en 1950 et l'opinion de Nehru prévalut ; Srikant Dutt, *op. cit.*, p. 75.

29. Une lecture attentive des traités montre leur grande similitude, la différence trahissant surtout le nouveau statut de l'Inde, indépendante.

30. Partha S. Gosh, *Cooperation and Conflict in South Asia*, New Delhi, Manohar Publishers, 1989, p. 138.

menace pour notre propre sécurité³¹». Le gouvernement indien s'inquiétait sans doute autant d'une remise en cause par la Chine de ses frontières nord que de l'instabilité qui régnait alors au Népal, où la dynastie Rana au pouvoir devait affronter une opposition qui concourrait plus tard à sa chute et au renouveau de la monarchie.

2. FORMES ACTUALISÉES DE LA PRÉSENCE IMPÉRIALE

2.1. LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES DE L'INTÉGRATION À L'INDE

Jusqu'à la fin de l'exercice financier 1991-1992, l'Inde a consacré plus de 20 milliards de roupies à l'aide au développement d'États plus pauvres qu'elle, dont les deux tiers aux deux royaumes himalayens (Bhoutan, 44 % du total; Népal, 22 %), suivis par le Bangladesh³². Les capitaux indiens ont été déterminants pour la mise en place de structures économiques modernes au Népal, versés en outre en majorité sous forme de subventions plus que de prêts, jusqu'au 6^e plan quinquennal népalais (1980-1985)³³. Dans le cadre de l'aide au développement, l'assistance indienne s'est portée en priorité sur la construction d'un réseau routier moderne au Népal et au Bhoutan, qui a absorbé plus de 56 % des subventions totales indiennes de 1951 à 1989. Ce réseau routier en peigne est révélateur du rôle attribué par l'Inde au Népal comme au Bhoutan : ce sont des culs-de-sac, des annexes excentrées de la plaine gangétique et non plus des royaumes intermédiaires entre Inde et Tibet.

Au Bhoutan, les axes de pénétration sont les premiers construits ; une route de desserte des grands centres urbains ne viendra que plus tard. Il en est de même au Népal, où le premier axe routier est-ouest ne fut pas construit dans le Pahar, mais dans le Teraï.

En 1956, la première véritable route est inaugurée : construite par l'Inde, la Tribhuvan Rajpath relie Katmandou à la frontière indienne. Elle est peu de temps après (1957 ?) doublée par la Siddharta Rajmarg, qui unit Pokhara à la frontière ; s'ajoutent ensuite d'autres routes qui toutes relient la frontière indienne aux villes du moyen Himalaya. Il faut attendre 1960 pour que soit mise en projet une route permettant des déplacements est-ouest dans le Teraï, sans passer par l'Inde. À la fin des années 1960, une

31. J. Nehru, déclaration à la Lok Sabha, décembre 1950. Curieusement, Nehru réitérera cette affirmation neuf ans plus tard, en y intégrant aussi le Bhoutan.

32. *Report on Currency and Finance*, 1993-1994.

33. Soit 82 % sous forme de subventions et 18 % sous forme de prêts. Pour le 7^e plan les prêts représentèrent 54 % du montant total.

seconde route est-ouest est construite, qui relie désormais entre eux les gros centres urbains du moyen Himalaya, Pokhara et Katmandou. Mais le prolongement de l'axe à l'est de Katmandou n'est toujours pas réalisé³⁴.

Si l'Inde détient toujours une position hégémonique au Bhoutan³⁵, où agit la BRO, au Népal, son jeu est singulièrement compliqué par l'aide que fournissent d'autres États, dont la Chine. Le gouvernement chinois, fort de son expérience en génie routier acquise au Xinjiang et surtout au Tibet, a entrepris de relier son territoire à celui de ses voisins alliés par une « route de l'amitié » : la Chine est elle aussi maître d'œuvre dans la construction de routes au Népal, ainsi qu'au Pakistan et en Birmanie.

2.2. CONVERGENCE D'INTÉRÊTS ENTRE NÉPAL ET CHINE

La présence de la Chine au Népal est issue d'une convergence d'intérêts, dans un premier temps à caractère économique, entre les deux pays : pour l'un, c'était la volonté de favoriser le développement du Tibet en réactivant des liens économiques anciens ; pour l'autre, c'était un moyen de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'Inde, qui s'exprima chez les souverains successifs par une certaine « indophobie³⁶ ». Ce fut quelques années plus tard la volonté pour le premier d'affaiblir l'ennemi outre-himalayen et, pour le second, la nécessité d'adopter une position de neutralité entre ces deux géants. En fait, le Népal a préservé le positionnement hérité du fondateur du pays, Prithvi Narayan Shah, qui voyait son pays comme « *a yam between two boulders* ».

L'intégration rampante du Sikkim à l'Inde pesa beaucoup dans la décision, prise par le roi népalais Birendra, de déclarer en 1973 le Népal « zone de paix ». Il affirma à cette occasion que le Népal n'était pas « une partie du sous-continent, il est en réalité cette portion d'Asie voisine à la fois de l'Inde et de la Chine³⁷ ». Cette déclaration reçut l'aval de la Chine, qui retrouvait dans cette forme d'« helvétisation » du Népal l'image d'une proposition de fédération himalayenne qu'elle avait formulée auparavant.

34. Le gouvernement japonais a entrepris depuis 1995 de financer la construction de la première route permettant de relier Katmandou (en fait Banepa, le long de l'Arniko Highway) à Sindhuli, dans le Teraï oriental.

35. Voir, ci-après, la section 3 du chapitre.

36. Générée tant par la subordination économique du pays à l'Inde que par l'accueil qu'offre cette dernière aux opposants au régime népalais. Voir notamment M.D. Dharamdasani, « A study of New Delhi's role and attitude towards the democratic forces in Nepal », dans Lok Raj Baral (dir.), *Looking to the Future*, New Delhi, Anmol Publishers, 1996, p. 90-103.

37. Shree Krishna Jha, « Nepal's India policy: Quest for independence », *Foreign Affairs*, vol. 25, 11 novembre 1976.

Une des particularités de l'action chinoise dans la gestion de son outre-frontière fut d'offrir, aux voisins avec lesquels elle négociait le règlement de ses frontières, un axe de liaison terrestre, une «route de l'amitié», prélude au développement des échanges commerciaux entre les deux pays. Vues de l'Inde, ces routes financées par le gouvernement chinois représentent un danger majeur pour sa sécurité puisqu'elles pourraient permettre à la Chine de descendre facilement ses troupes vers les basses altitudes, à proximité immédiate des frontières indiennes. Les routes qui sont construites en Himalaya ont un statut ambigu: le tracé d'une route moderne peut effectivement être perçu et géré comme une menace militaire par le voisin, mais dans cet espace enclavé qu'est l'Himalaya, il reste surtout la modernisation nécessaire des voies de communication désormais obsolètes qui franchissent le massif; cette construction marque la fin de l'isolement des «pays» himalayens, comme elle fournit aussi le principal outil d'asservissement économique du pays où la route est tracée.

Cette politique d'«encerclement», prenant appui sur le Pakistan, le Népal et la Birmanie, ne s'amorça qu'après la détérioration des relations sino-indiennes, à la fin des années 1950: de 1950 à 1958, 18 accords ont été signés entre la Chine et l'Inde, contre sept avec le Pakistan ou le Népal. Le rapprochement sino-pakistanaï paraît avoir avant tout bénéficié de l'accroissement des tensions avec l'Inde: le premier accord de commerce ne fut signé qu'en janvier 1963. Par contre, le Népal entre dès 1956 en relation avec la Chine, signant le 20 septembre de cette année-là un accord sur le maintien de relations amicales et commerciales.

La Chine contribua au développement du Népal, qui devint peu à peu l'un des principaux récipiendaires de l'aide chinoise au développement: entre 1956 et 1989, la Chine a fourni une aide pour la réalisation de 42 projets, soit une moyenne de 12 % de l'aide bilatérale au développement du Népal³⁸. Mais le symbole le plus fort de la volonté de rapprochement entre Chine et Népal est la route qui relie la vallée du Tsangpo à Katmandou. Le projet de remplacer l'ancienne piste Katmandou-Lhassa par une liaison moderne apparaît dès 1956³⁹. L'insurrection au Tibet (entre 1956 et 1959) en retarde la mise en chantier, qui ne débute que le 15 octobre 1961 (le *Highway Construction Agreement* suit de peu la ratification du traité frontalier). De plus, les souverains successifs ont toujours fait montre d'un certain ressentiment envers l'Inde, que résuma Mao Zedong lors de la réception d'une

38. Mais il est vrai que l'essentiel des subventions ou des prêts accordés au pays passe dans la réparation régulière de la route, gonflant artificiellement le poids de la Chine dans l'aide au développement que reçoit le Népal.

39. Ramakant, «Nepal-China road», *South Asian Studies*, 1^{re} sem. 1974, p. 17.

délégation népalaise alors que l'Arniko Highway était en passe d'être achevée : « *Once these roads are open [...] India may be a bit more respectful toward you*⁴⁰. »

L'Arniko Highway relie en 103 km Bakhtapur (banlieue est de Katmandou) à Kodari (poste frontière), où elle se connecte par une route empierrée (la Friendship Highway) à la grande artère Lhassa-Kashi. Commencée dès la signature du protocole d'accord, elle est *jeepable* en décembre 1964, mais elle n'est inaugurée et ouverte à la circulation que le 26 mai 1967.

La route a un objectif de désenclavement interne du Népal : des deux tracés originellement proposés, c'est le parcours népalais le plus long (reprénant la piste la plus fréquentée entre ce pays et le Tibet par la vallée de la Sun Kosi) qui a été choisi, plutôt que la piste plus courte remontant la Trisuli. Le désenclavement n'est pas seulement géographique, de la Sun Kosi (qu'isolait jusqu'alors le col de Dhulikel), mais aussi économique, du Tibet central. L'Arniko Highway se révèle être le vecteur d'approvisionnement en produits frais, non seulement de la section chinoise de la Sun Kosi (isolée du Tibet par le Thung La à 5000 m), mais aussi de tout le Tibet central, longtemps trop distant de la Chine pour s'intégrer facilement à son économie⁴¹.

Perçue par les Indiens comme une menace pour leur sécurité, l'Arniko Highway met effectivement les garnisons chinoises stationnées au Tibet à quelques jours de route de la plaine du Gange. La menace est aussi valable pour les Népalais, puisqu'elle les dissuade de toute action « antichinoise⁴² ». À la menace militaire dirigée contre l'Inde en est associée une seconde, celle de voir son rôle de principal fournisseur et client du Népal ravi par la Chine, qui ne cesse d'accroître ses échanges routiers avec le pays⁴³. Ces échanges demeurent toutefois fragiles, assurés seulement par une route dont l'état ne cesse de se dégrader depuis sa construction. L'entretien de la voie (qu'assure théoriquement le gouvernement chinois aux termes de l'accord du 3 mars 1971) laisse à désirer, et la vitesse moyenne de déplacement qui était originellement de 45 à 50 km/h est plus généralement de 20 km/h (calcul réalisé en juillet 1989).

40. J.W. Garver, « India-China rivalry in Nepal », *Asian Survey*, vol. 31, n° 10, octobre 1991, p. 956.

41. Ramakant, *op. cit.*, p. 19. La voie ferrée Golmud-Lhassa a désormais changé cette donne.

42. *Ibid.*, p. 22.

43. Le volume des échanges reste encore faible puisque les livraisons chinoises ne représentaient que 3 % (1991) des importations népalaises. Elles sont en 2008 de 13,1 % (*IMF DoTS*, 22 septembre 2009), mais le commerce transfrontalier est plus modeste puisque Gyirong n'a enregistré que 670 000 \$US en 2008, *Xinhuanet*, 28 décembre 2009.

L'axe est fragile, surtout sur son tronçon népalais : la route est lessivée chaque année par les pluies de mousson et partiellement reconstruite au printemps (généralement par l'armée, ce qui prouve d'une certaine façon sa valeur stratégique, au moins sur le plan économique). Ainsi la route, coupée à l'automne 1985 par les pluies de mousson, n'était rétablie à l'été 1986 que pour les véhicules tout-terrain et les « robustes » camions. Pendant l'été 1989, la section Dolalghat-Zhangmu (66 km) était impraticable : une dizaine de glissements de terrain avaient emporté des portions de la route, certaines longues de plus d'un kilomètre, emprisonnant parfois sur les portions subsistantes des véhicules qui, ravitaillés en essence par des porteurs, opéraient des navettes d'un glissement de terrain à un autre, transportant marchandises et voyageurs sur leur section isolée.

Hormis cette route, les échanges frontaliers se limitent au petit commerce traditionnel entre communautés d'altitude⁴⁴, qu'encadrent les traités de mai 1966 et d'août 1986 relatifs au commerce entre le Népal et le Tibet. Ces deux traités instituent des zones frontalières, définies par les districts bordiers, dont les habitants peuvent commercer librement de part et d'autre de la frontière, dès lors qu'ils disposent d'une carte de frontalier et qu'ils limitent leurs déplacements à ces districts.

À plusieurs reprises, la Chine a proposé au Népal de concurrencer l'Inde comme principal pourvoyeur d'armes, mais le pays préféra rejeter ces offres, malgré les refus successifs du gouvernement indien quand il voulut acquérir des canons antiaériens (dans les années 1970 et au début des années 1980), sous le prétexte qu'il n'en avait pas besoin. L'ordre fut donné en mars 1988 par le roi d'ouvrir des négociations pour l'acquisition d'une DCA, mettant peut-être à profit la présence en Chine au même moment d'une délégation du Panchayat National⁴⁵. La première livraison, empruntant l'Arniko Highway, eut lieu en juin et se composait de 500 chargements d'une valeur totale de 20 M\$US, incluant un lot d'armes légères, de munitions et d'équipements et 16 canons antiaériens⁴⁶.

L'acceptation chinoise de vendre des armes au Népal peut surprendre : fut-elle un choix délibéré de remettre en question la position hégémonique de l'Inde au Népal, profitant d'une période de flottement de la vie politique indienne, ou ne recouvrit-elle qu'un objectif commercial, de trouver de nouveaux débouchés pour la North China Industries Corporation, qui fut

44. Une nouvelle activité vient dynamiser ce commerce : la contrebande, qui suscite de vives inquiétudes de la part des deux gouvernements, comme en témoigne la réunion qui lui fut consacrée à Katmandou en août 1995.

45. *Times of India*, 1^{er} septembre 1988.

46. La transaction aurait porté sur environ 3000 chargements ; *South China Morning Post*, 26 mai 1990. Selon le *Times of India*, le chargement aurait aussi contenu des missiles sol-air et sol-sol, ce que les autorités chinoises ont nié ; *Times of India*, 31 mai 1989.

le fournisseur de ces armes ? Lors de sa visite à Katmandou en novembre 1989, Li Peng revint sur cette vente d'armes, affirmant qu'elle n'avait eu comme objectif que d'accroître les capacités de défense du Népal et d'assurer sa sécurité. En fait, selon lui : « Le Pakistan, le Bangladesh et le Népal achètent des armes, non seulement à la Chine, mais aussi à d'autres pays⁴⁷. » La réaction très modérée du gouvernement chinois quand la confrontation indo-népalaise fut au plus fort, précipitée par cette transaction, laisse à penser que la décision de vente ne s'était pas faite à un haut niveau, qu'une erreur avait été commise⁴⁸, même si le matériel en question ne relevait pas de la haute technologie.

Dès lors que l'Inde imposa des sanctions économiques au Népal, la Chine ne put fournir à ce dernier qu'un soutien modeste, d'abord en produits pétroliers : dans le premier mois du blocus pétrolier, 600 tonnes furent acheminées au Népal, moitié par la route⁴⁹, moitié par voie aérienne, puis un accord signé en avril 1989 codifia l'approvisionnement du Népal en carburants et en produits alimentaires, mais semble-t-il à des prix très supérieurs à ceux du marché, parce qu'intégrant les surcoûts de transport par le Tibet⁵⁰. Cela favorisa le développement des contacts entre délégations commerciales des deux pays.

Mais la modestie du soutien chinois au Népal tient à sa faiblesse d'alors, subissant les contrecoups du « printemps de Tien An Men » : d'une part les dirigeants chinois avaient sans doute peu de ressources à consacrer à un pays tiers, alors qu'ils devaient supporter le boycott des États occidentaux ; d'autre part leur isolement diplomatique les dissuada d'entreprendre une action qui aurait pu entraîner une confrontation avec l'Inde. Enfin, la livraison de pétrole au Népal avait montré la faiblesse des liaisons de transport entre le Tibet et le Népal : l'Arniko Highway restait le seul lien entre les deux pays et était en 1989 dans un état de délabrement extrême. En mai 1989, le gouvernement népalais annonça son intention de reconstruire la route, et une équipe de spécialistes chinois fut dépêchée pour se rendre compte des problèmes à régler. En novembre, la Chine accepta de contribuer à l'amélioration de la route, mais le manque de pétrole et de matériaux de construction résultant du quasi-embargo imposé par l'Inde au début de 1989 gêna considérablement les travaux de réfection.

47. *China Daily*, 22 novembre 1989.

48. D'autant que le processus de normalisation des relations sino-indiennes était alors une phase critique, avec la visite de Rajiv Gandhi en Chine. Mais cette maladresse apparente était peut être une façon de montrer à l'Inde les limites de son rayonnement régional.

49. La Chine répara pour l'occasion l'oléoduc Golmud-Lhassa, en piteux état.

50. Coûts qui furent répercutés sur les usagers, comme s'en plaignirent amèrement les chauffeurs de taxi à l'été 1989.

D'autres projets de routes avaient déjà été évoqués, notamment la construction par la Chine d'un second axe entre Tibet et Pokhara via le Mustang, en 1984, puis à l'été 1989 une étude de faisabilité fut lancée pour un axe reliant Purang à Darchula via le Tinkar La, qui permettrait de relier l'ouest du Népal au Pakistan par la Karakoram Highway⁵¹. Lors du blocus de 1989, aucun de ces axes n'était opérationnel, et il n'est pas certain qu'ils le deviendraient un jour, compte tenu du travail de construction à fournir, côté népalais, tandis qu'au Tibet le travail devrait être achevé⁵².

La faiblesse des liens terrestres entre Chine et Népal explique en partie le soutien politique très discret que celle-là apporte à celui-ci, notamment dans ses démêlés avec l'Inde, qu'elle ne condamne plus formellement. À moins que nous devions y voir une reconnaissance implicite de la « suzeraineté » de l'Inde en Asie du Sud.

2.3. DE LA SUBORDINATION À LA COOPÉRATION

Le rapprochement entre Népal et Chine tient aussi à la lente détérioration des formes d'échange économique entre le Népal et l'Inde. Celles-ci sont régies par le traité de commerce et d'échange de 1950 (signé le même jour que celui de paix et d'amitié) et par les traités de commerce et de transit de 1960, de 1971 et de 1978, autant de versions successives du traité initial qui donnait au Népal un droit illimité de transit à travers le territoire indien et via ses ports, au départ de cinq points de sortie, qui correspondent aux têtes de pont du réseau ferroviaire indien face au Népal. Le traité imposait par contre à ce dernier d'observer la même grille tarifaire que l'Inde, afin de ne pas favoriser la réexportation éventuelle de produits importés par le Népal depuis des pays tiers, d'autant plus facilement que la frontière n'avait pas une fonction de barrière douanière entre les deux pays⁵³.

Mais ce traité fut signé sans véritable négociation par les gouvernants Rana qui pensaient ainsi éviter que ne leur soit imposée une condition de réforme politique préalable à sa signature. De fait, le gouvernement Rana fut renversé un an après, la monarchie rétablie et le traité remis en cause presque aussitôt⁵⁴.

51. *Dawn*, 13 mai 1989.

52. Sur les cartes chinoises récentes, ces routes sont représentées comme revêtues; voir entre autres la carte publiée par l'office de cartographie du gouvernement de la RAT, datée de 1993. Curieusement, l'analyse d'images satellitaires (datées de 2007) ne révèle que des pistes de terre.

53. Le traité évoque l'idée de marché commun, mais sans en préciser les règles. En fait, ce sont les pratiques de libre circulation héritées du traité anglo-népalais de 1923 qui guident les échanges.

54. Il fut même critiqué dans le premier plan quinquennal népalais (1956-1960) comme

Le traité de 1960 tenait compte de l'évolution politique qui avait marqué le Népal depuis 1950, mais aussi de son évolution économique. En dix ans, le Népal s'est ouvert au monde extérieur : les articles 5 et 6 lui permettent de mener sa propre politique tarifaire dans son commerce avec des pays tiers⁵⁵, tandis que les articles 1 et 2 posent les bases d'un marché commun (frontière ouverte), sauf pour les produits venant concurrencer ceux issus de l'industrie népalaise, qui sont taxés à des taux n'excédant pas ceux qui sont pratiqués avec des pays tiers. Le traité accorde en outre au Népal toute facilité de faire transiter par l'Inde tout produit en provenance ou à destination de pays tiers, sans autres frais que les coûts de transport et de manutention. Le traité est considéré comme une réussite par le gouvernement qui l'a négocié, mais ce gouvernement, majoritairement issu du Nepali Congress et dirigé par G.P. Koirala, est démis de ses fonctions huit mois après avoir été élu, et la monarchie assume à partir du 15 décembre 1960 le gouvernement direct du pays.

Des remises en cause du traité surgissent : les Népalais reprochent les retards de transit et les procédures de dédouanement à Calcutta et se plaignent des coûts trop élevés du transport ferroviaire indiens, tandis que les Indiens contestent la trop fréquente réexportation vers l'Inde des produits importés par le Népal⁵⁶ ou de produits népalais fabriqués à partir de matériaux étrangers.

Le traité de 1971 tente d'établir une hiérarchie tarifaire en fonction de la composition des produits exportés entre les deux pays : les matières premières népalaises peuvent entrer sans restriction de quantité ni taxe sur le marché indien, ainsi que les produits manufacturés intégrant plus de 90 % de matériaux indiens ou népalais, sur une base de non-réciprocité de la part de l'Inde. Les autres produits manufacturés népalais ayant une valeur ajoutée autochtone de plus de 50 % bénéficient de la clause de la nation la plus favorisée, mais les quantités exportables sont soumises à une étude cas par cas. Le traité autorise en outre le transit routier des échanges du Népal avec des pays tiers, via Calcutta. C'est sur cette question du transit que le roi Mahendra se montre le plus virulent, portant régulièrement sur la scène

« dépassé ».

55. Jusqu'à présent, les paiements népalais, comme les recettes, transitaient par la Central Reserve Bank of India. Le pays dispose, aux termes du traité, de ses propres fonds en devises. Par contre, les échanges entre Inde et Népal se font toujours en roupies indiennes.

56. Les Indiens accusent les Népalais de fournir au Tibet des produits considérés comme sensibles, parce qu'en nombre à peine suffisant pour couvrir les besoins intérieurs : acier, pneus de camions.

internationale sa volonté d'obtenir de l'Inde un accord de transit séparé de celui du commerce interétatique, comme preuve d'une indépendance politique et économique accrue⁵⁷.

En mars 1978, deux traités séparés de commerce et de transit sont signés, ainsi qu'un troisième, portant sur la coopération en matière de contrôle du «commerce non autorisé». Leur contenu ne diffère guère de celui du précédent traité, sauf que les deux États mettent l'accent sur les échanges de compétences et d'expertise scientifique et technique, afin de poser les bases de futures *joint ventures* au Népal. La seconde nouveauté est la séparation en deux traités, qui aurait été rendue possible par l'arrivée au pouvoir en Inde du gouvernement Janata, dont la composante hindouiste – le BJP – aurait été très favorable au seul royaume hindou de la planète⁵⁸. En outre, afin de favoriser l'industrialisation du pays, l'Inde accorde au Népal le droit d'exporter sans droit de douane ni quota tout produit manufacturé contenant au moins 80 % de matériaux népalais ou indiens, tandis que ceux qui renferment une proportion comprise entre 50 % et 80 % seront taxés à 50 % du taux appliqué dans le cadre de la clause de la nation la plus favorisée, sans réciprocité pour l'Inde. Enfin, le traité de transit élargit à 13 le nombre de points de passage autorisés, grâce auxquels le pays peut mieux commercer avec le Bangladesh et utiliser les ports que le traité népalo-bangladaïshi de 1976 lui a ouverts.

Si le Népal paraît relativement favorisé par ce dernier traité, l'Inde a toutefois obtenu en contrepartie un traité de contrôle de la contrebande à la frontière. Celui-ci institue un comité intergouvernemental qui se réunit tous les six mois pour tenter de réduire le phénomène. Le caractère exceptionnel de cette frontière ouverte, qui présente des différentiels économiques forts dans une zone de déplacement aisé hors des points de passage, a favorisé le développement d'une forte contrebande : la frontière indo-népalaise est une frontière poreuse, et le volume du commerce transfrontalier illégal représente entre le tiers et la moitié des exportations totales dans le sens Népal-Inde et la moitié dans le sens contraire⁵⁹. Les trafics portent, en direction de l'Inde, surtout sur l'électronique et l'informatique, et en direction du Népal (mais souvent dans un but de réexportation) sur des produits interdits à l'exportation ou assujettis à des quotas.

57. Cette mobilisation sur la question du transit répondait sans doute surtout au besoin de mobiliser l'opinion publique népalaise contre l'Inde, pour lui faire oublier la détérioration de la situation à l'intérieur du pays, plus qu'elle ne répondait à un problème réel d'échange économique avec des pays tiers : la part de l'Inde dans les importations et les exportations du pays, qui était de 99 % et 93 % en 1960, n'était plus que de 45 % et 57 % en 1978.

58. R.P. Rajbahak, *Nepal-India Open Border*, New Delhi, Lancer Publishers, 1992, p. 97.

59. Deepak Goel, «Cross border crime in the Indo-Nepal border region», dans Hari Bansh Jha (dir.), *Nepal-India Border Relations*, Katmandou, CETS, 1995, p. 69.

Mais le traité reste lettre morte et le gouvernement népalais ne prend guère de mesures pour endiguer la contrebande. Outre l'obligation nouvelle (1987-1988) faite par les autorités de Katmandou aux travailleurs indiens de disposer d'un permis de travail, les relations entre les deux États sont envenimées par la hausse des droits de douane pour les produits indiens, équivalents à ceux appliqués aux pays tiers⁶⁰, tandis que le Népal continue à bénéficier des tarifs préférentiels indiens. Lors de la renégociation du traité, qui avait été prorogé une première fois, les deux gouvernements ne parviennent pas à s'entendre sur un nouveau document. Le gouvernement népalais, outre l'obtention d'un traité de transit encore plus favorable, désire que soit mis fin aux relations spéciales qui existent entre les deux pays, tandis que le gouvernement indien souhaite leur maintien.

À l'expiration du traité de transit le 23 mars 1989, l'Inde ferme 13 des 15 points de transit le long de sa frontière, ne laissant ouverts que les postes de Raxaul et de Jogbani⁶¹, imposant ce que le Népal considéra comme un « blocus économique⁶² », tandis que l'Inde appliquait au commerce biétatique les taxes douanières selon les clauses de la nation la plus favorisée. Mais si le Népal a su diversifier son commerce international, il demeure dépendant de l'Inde pour la fourniture d'un certain nombre de produits, dont le pétrole et ses dérivés, tandis que ses exportations de produits manufacturés à des prix concurrentiels ne sont possibles qu'en raison de leur entrée sans taxe douanière sur le marché intérieur indien. La situation s'aggrava d'autant plus que le 31 mars, un accord de transfert de pétrole arriva à échéance⁶³, suivi deux mois plus tard d'un autre, portant sur la mise à disposition d'entrepôts à Calcutta.

L'échec du gouvernement népalais à négocier une solution avec l'Inde suscita un renouveau de l'opposition au début de 1990, qui, à la suite de manifestations durement réprimées par la police au début d'avril, obligea le roi à légaliser de nouveau les partis politiques puis à rétablir la monarchie parlementaire, après trente ans d'absence. En signe de détente avec l'Inde, le gouvernement de coalition transitoire annonça son intention de retarder la dernière livraison d'armes chinoises, initialement prévue pour mai⁶⁴, puis entreprit de mener une série de discussions avec le gouvernement indien : « reconnaissant les intérêts de sécurité de l'Inde [...] nous ne permettrons

60. *Rising Nepal*, 11 avril 1989.

61. Qui concentrent toutefois 80 % du trafic de transit.

62. La convention de 1965 sur le commerce de transit des États enclavés que, rappelons-le, l'Inde n'a pas signé, n'impose de garantir qu'un seul accès à la mer.

63. Par ce traité, l'Inde s'engageait à livrer au Népal, à divers postes frontières, l'équivalent en produits pétroliers de l'achat effectué par le gouvernement népalais à l'étranger.

64. Soit 10 % du total ; *South China Morning Post*, 26 mai 1990.

pas que le Népal serve de base à quiconque – la Chine ou tout autre pays⁶⁵». Le message fut entendu par l'Inde, qui rétablit le 1^{er} juillet 1990 les conditions de commerce et de transit prévalant avant 1987, en attendant la négociation de nouveaux traités.

Les nouveaux textes sont négociés en décembre 1991, après que se furent tenues des élections générales au Népal. S'ils reprennent globalement les énoncés du dernier traité, ils s'en différencient toutefois par la simplification des procédures de commerce, qui passent entre les mains de l'administration douanière népalaise, quant à la rédaction des «certificats d'origine» attestant le pourcentage de matériaux népalais ou indiens dans les produits exportés.

L'émergence d'une nouvelle forme de démocratie au Népal a contribué à rapprocher les deux gouvernements, les incitant à élargir leur domaine de coopération, comme à assouplir les positions indiennes dans le nouveau cadre sous-continental de la SAARC, passant par la mise en valeur des territoires frontaliers. La région frontalière avait été largement négligée par les deux gouvernements, si ce n'est le lancement de plans de peuplement du Teraï du côté népalais. Les infrastructures de transport étaient insuffisantes ou archaïques de part et d'autre de la frontière : le Népal ne disposait pas de réseau ferroviaire, tandis que le réseau ferroviaire indien se composait à hauteur du Népal de voies à écartement métrique, tandis que les grands axes ferroviaires du pays, qui desservent notamment les ports du Bengale, sont à grand écartement (*broad gauge*: 1 676 mm) ; si l'axe routier est-ouest dans le Teraï népalais est revêtu et en relativement bon état, il n'a pas son équivalent côté indien. C'est dans ce cadre territorial que fut envisagée l'implantation d'une zone économique spéciale (ZES), afin de mieux encadrer le commerce et d'essayer de lutter contre la contrebande qui sévissait de façon endémique le long de la frontière⁶⁶. Le projet fut longtemps repoussé, étant perçu comme un risque de favoriser le développement économique d'une région qui abrite 43 % de la population et contribue à hauteur de 60 % au PIB du pays (et à 75 % des impôts perçus). Une ZES risquait d'accroître le déséquilibre face aux collines. Il faut en fait attendre 2004 pour que les bases juridiques (*SEZ Ordinance*, 2004) soient posées, mais le processus s'accéléra et face aux propositions chinoises d'aider le Népal à implanter des ZES, l'Inde offrit au pays son expertise⁶⁷. Désormais, quatre ZES sont achevées ou en passe de l'être : deux dans le Teraï (à Bhairahawa et Birgunj) et deux à proximité de la frontière chinoise (à Jiling et à Panchkhal).

65. *Telegraph*, 11 juin 1990.

66. La notion a été évoquée une première fois à l'occasion d'un séminaire à Katmandou en 1994.

67. *The Financial Express*, 6 décembre 2006. L'enjeu était pour la Chine de prendre pied en Asie du Sud et de bénéficier du cadre tarifaire du SAFTA ; pour l'Inde, de la contrer.

La perspective de la mise en service des ZES et sans doute celle de l'inauguration de la voie ferrée Golmud-Lhassa a incité les autorités indiennes à accroître leur action de financement d'axes de pénétration au Népal. À la fin de 2009, 184 km de voies ferrées (en cinq tronçons)⁶⁸ et 657 km de routes (20 routes) sont inscrits au budget pour renforcer les liens physiques entre les deux pays⁶⁹.

Principaux axes routiers



68. Les 54 km de voie ferrée reliant Jayanagar à Bitalpura sont à voie étroite (764 mm) et très dégradés.

69. D'autre part, trois tronçons d'une longueur totale de 126 km devraient désenclaver le sud du Bhoutan ; Press Information Bureau, 24 février 2010.

3. À BASSE ALTITUDE: LE FACTEUR GURKHA

Favorisée par le gouvernement britannique, qui accorda à ses soldats retraités des terres à défricher dans les espaces nouvellement acquis comme en Assam, ou une main-d'œuvre bon marché pour la mise en valeur de leurs plantations de thé, l'expansion territoriale des populations originaires des collines centrales de l'Himalaya (qui se définissent comme Népalis, ou Gurkha, «gens des hauteurs») constitue depuis l'indépendance de l'Inde un facteur d'instabilité politique dans les collines, un objet d'inquiétude pour les systèmes politiques en place. En même temps, l'identité gurkha semble être de plus en plus synonyme d'une identité népalaise.

3.1. LE NORD-EST: DARJEELING

La disparition du Sikkim

La montée en puissance du Parti du Congrès du Sikkim qui, associé au Janata Congress, et soutenu par une population majoritairement népalie ou indienne, obtint 29 des 32 sièges de l'assemblée aux élections législatives d'avril 1974, bouleversa le paysage politique du Sikkim: ce nouveau parlement demanda l'abolition de l'institution royale en place et une représentation au parlement indien. En septembre de la même année, le Sikkim devint État associé à l'Union indienne (36^e amendement) et en avril 1975 il devint un territoire de l'Union. L'évolution, qui était sensible depuis plusieurs années, relayée d'ailleurs par de violentes manifestations pro-indiennes, fit naître au sein du dernier État himalayen non hindou, mais aussi parmi les populations de l'Assam, ce qu'on pourrait appeler le «syndrome du Sikkim», qui tient en premier lieu à la crainte de perdre à moyen terme leur identité. Ce syndrome repose sur la vitalité démographique des Népalis qu'Olaf Caroe constatait en 1940 et qui a su mettre à profit la liberté de déplacement contenue dans le traité indo-népalais de 1950⁷⁰, quand il ne s'agit pas de communautés implantées depuis plusieurs décennies en Inde.

À l'heure actuelle peuvent être observés deux mouvements contraires d'une diffusion spatiale du peuplement népalie et du rejet de ce mouvement par les États ou pays d'immigration, mouvements qui constituent la base de revendications politiques territorialisées. Dans le cas du Bhoutan, il prend une dimension démographique supplémentaire: les autorités bhoutanaises craignent de voir leur structure ethnique bouleversée au profit de populations allochtones venues des plaines. Mais cette crainte est aussi partagée par les différentes tribus de l'Assam et de sa périphérie, qui craignent de

70. Article 7.

perdre non seulement leur unité ethnique au sein de territoires qu'ils considéraient leurs, mais aussi leur représentation politique au sein du système démocratique indien⁷¹.

La communauté de Darjeeling

L'existence d'une communauté népalaise en Inde remonte à la guerre anglo-népalaise de 1814 et à sa conclusion par le traité de Seghauli de 1816: en mettant fin à la guerre, le traité cédait aux Britanniques de vastes portions de territoires conquis moins d'un demi-siècle auparavant par la dynastie gorkha. Les terres entre Tista et Mechi appartenaient avant la conquête au Sikkim, mais elles étaient peuplées de populations d'origine népali. À la suite du traité, elles furent cédées à l'Inde, provoquant ce qui est aujourd'hui analysé comme un traumatisme d'autant plus difficilement gérable que les liens avec le Népal furent préservés à l'indépendance, voire même accrus. L'Inde et le Népal ont institutionnalisé ces liens au travers du traité de paix et d'amitié de 1950: poursuite du recrutement de soldats gorkhas par l'armée indienne et politique de frontière ouverte favorisant les flux de biens et de personnes. Les mouvements de migration, en direction notamment du nord-est indien, contribuent à préserver l'identité des communautés dans leur environnement indien, mais aussi à exacerber leur différence. Le traité de 1950, n'introduisant pas de différenciation entre Indiens népalis et Népalais de migration récente, fut à la base du mouvement séparatiste gorkha quand il apparut en 1950 à Darjeeling.

La communauté népali de l'Inde connaît une longue tradition de revendication identitaire: sans doute à la suite de la division (avortée) du Bengale, la communauté népali de Darjeeling demanda la création d'une unité administrative séparée du Bengale pour le district, dans un mémorandum adressé au gouvernement britannique de l'Inde en 1907. En 1943, l'All India Gorkha League est créée à Darjeeling et devient l'unique porte-parole du mouvement gorkha. À la veille de l'indépendance, le mouvement fut tenté, sous l'impulsion de Thakur Chandan Singh, de Dehradun, de demander une représentation gorkha aux Conférences de la Table ronde, plus pour se démarquer des extrémismes hindous et musulmans que pour réclamer la création d'un *Gorkhastan*. La configuration envisagée à l'époque, et que tentèrent de réaliser les dirigeants de la ligue par un intense travail de terrain dans tout le nord-est, était la réunion de tous les territoires à forte composante linguistique népali, soit la fusion de Darjeeling et des douars de Jalpaiguri avec l'Assam; un mémorandum fut envoyé à la Cabinet Mission⁷².

71. Voir notamment *India Today*, 15 septembre 1989.

72. Krishna P. Khanal, «The Gorkha separatism: Implications for Nepal-India relations», *Strategic Studies Series*, n^{os} 8-10, été-hiver 1986, p. 42.

La quête d'une identité indienne institutionnalisée par la création d'un État distinct au sein de l'Union indienne resurgit dès l'indépendance avec la présentation d'un nouveau mémorandum au premier ministre, opération réitérée lors de la visite de Jawaharlal Nehru à Darjeeling en 1952. Plus tard, un mémorandum soumis à Nehru proposait trois solutions quant au devenir de la zone linguistique népalie :

- l'organiser comme zone sous contrôle direct du Centre ;
- la considérer comme une partie de l'Assam ;
- la constituer en État distinct.

Le gouvernement central refusa les propositions, déclarant le 7 juillet 1952, par la voix de Nehru : « Le gouvernement de l'Inde considère cette demande d'un Uttarkhand dans le Nord-Bengale comme [...] nuisible aux intérêts nationaux. Le gouvernement de l'Inde est déterminé à ne donner aucune suite aux manifestations pour la formation d'une telle province et ne laissera pas remettre en cause la solidarité du pays par des avancées aussi malsaines⁷³. »

La revendication d'un État séparé du Bengale s'estompa rapidement, mais celle de l'inscription du népalie sur la liste VIII de la Constitution devint la revendication majeure des communautés gurkhas, comme le symbole de leur identité indienne⁷⁴.

Une démarche est tentée en 1956 par Anand Singh Thapa (éditeur du *Jagrat Gorkha* de Dehra Dun) auprès du président de l'Inde, Rajendra Prasad, pour qu'il intervienne auprès de la Commission des langues officielles (*Official Languages Commission*). Le président de cette dernière aurait affirmé alors que le népalie ne pouvait être reconnu comme une des langues officielles puisqu'il était la langue officielle d'un État indépendant : le Népal⁷⁵. Une nouvelle tentative prend place en 1971, après que la communauté népalie fut parvenue à obtenir le soutien de 74 députés et eut fait adopter une résolution au Parlement. En 1972 est créé à Darjeeling le Bhasa Samiti, disposant d'une représentation dans tous les États de l'Inde ayant une population népalie significative. Deux gouvernements et assemblées – Bengale-Occidental et Tripura – vont soutenir la demande et déposer un projet de loi au Parlement, mais sans succès. Indira Gandhi repoussa la demande en 1972, liant la reconnaissance de la langue à des « questions de sécurité ». De même, le premier ministre Morarjee Desai fit en 1979 une réponse identique, en déclarant abruptement le népalie « langue étrangère ».

73. *Jawaharlal Nehru's Speeches*, vol. II (1949-1958), New Delhi, Government of India, réimpr. 1967, p. 38.

74. *Ibid.*, p. 43.

75. *The Constitutional Recognition of Nepali – A Long Cherished Aspiration of the Indian Nepalis*, Darjeeling, All India Nepali Bhasa Samiti, septembre 1981.

En 1980, Indira Gandhi accepta la requête, mais les deux projets de loi privés qu'elle déposa au Parlement furent bloqués par le gouvernement; le ministre de l'Intérieur la persuada ensuite de les retirer. Sans doute cet échec pesa-t-il beaucoup dans la radicalisation du mouvement revendicatif la même année et son orientation vers le séparatisme, de même que la comparaison avec d'autres mouvements similaires dont les revendications furent accordées en 1963 et 1972: les Nagas, Meithei, Lushai, Miri, Gar et Kashi ont obtenu leur propre État, soit le Nagaland, le Manipur, le Mizoram, l'Arunachal Pradesh et le Meghalaya, après que les tendances extrémistes et séparatistes eurent incité le gouvernement à prendre conscience de leur localisation stratégique et à accéder à leurs demandes.

Développement des revendications

L'extrémisme gorkha s'est développé, notamment par la montée en puissance des factions extrémistes au sein de la Gorkha League, comme le Tarun Gorkha ou le Prantiya Morcha. En même temps, l'agitation en Assam et son mot d'ordre d'expulser tous les étrangers – y compris les Népalis – donnèrent une impulsion immédiate à la création du Gorkha National Liberation Front en avril 1980. Son président, Subash Ghising, ancien caporal du régiment de Gurkhas de l'Inde, a admis que la création du mouvement était devenue indispensable dès lors que nul autre forum n'était possible (perte de l'Assam), et que le mouvement avait comme objectif de «libérer les personnes parlant népali en Inde des atrocités et du génocide menés contre elles et de leur apporter leur propre pays, le Gorkhaland, dans le cadre de la Constitution indienne. Il s'est donné la tâche de libérer les terres gardées de force par le Bengale et d'y établir le Gorkhaland⁷⁶». La radicalisation du mouvement a été favorisée par un contexte de dégradation des conditions sociales des populations népalophones dans la région de Darjeeling:

- baisse des revenus du tourisme, déclin de l'industrie du thé (25 503 ha plantés en 1935, 19 739 ha en 1983, dégradation de la qualité des plantations);
- mainmise bengali sur les activités économiques et sous-emploi au sein de la population népali;
- absence de développement à Darjeeling: pas d'investissement industriel; perte de la fonction de place tournante pour le commerce transhimalayen.

76. Rapporté par Krishna P. Khanal, *op. cit.*, p. 47.

À l'inverse, Siliguri connaît une croissance rapide comme centre de production industrielle, où les habitants des plaines – non les Népalis – dominent la scène économique. Même dans les collines de Darjeeling, la plupart des sociétés commerciales (y compris l'hôtellerie) sont entre les mains de Bengalis. Il en est de même dans l'administration, où les Népalis sont sous-représentés : non seulement aucun officier népalai n'a un rang supérieur à celui de magistrat de subdivision dans le West Bengal Civil Service, mais la plupart des emplois non qualifiés sont occupés par des Bengalis⁷⁷. Enfin, aucun des 90 jardins de thé n'appartient à un membre de la communauté népalie : « *Bengal is our graveyard*⁷⁸. »

La seconde raison tient sans doute à la politique anglaise menée dans les périphéries, d'accroître l'indépendance des groupes ethniques en poussant le renforcement de leur identité culturelle et la préservation de leurs traditions, notamment juridiques. Pour les Népalis, l'émigration vers Darjeeling fut même encouragée.

Le mouvement pour le Gorkhaland ne peut être isolé du contexte général qui prévalait alors dans le nord-est indien, surtout en Assam et au Meghalaya, où se développait une agitation « anti-étrangers » entretenue par l'arrivée massive de migrants. Dans les années 1920, la Ligue musulmane avait encouragé la migration massive de Bengalis musulmans vers l'Assam, dans une stratégie de conversion de la province en région à majorité musulmane⁷⁹, déclenchant chez les habitants une crainte de la spoliation de « leur sol », pour la préservation duquel ils revendiquaient indépendance ou autonomie. Lors des troubles en Assam, les Népalis furent les plus durement affectés après les Bengalis, donnant l'impulsion à une nouvelle donne régionale :

- L'accord avec le gouvernement central, qui a abouti à la « balkanisation » de l'Assam, a été perçu comme la légitimation implicite d'un ethno-régionalisme agressif. Il introduit une série de développements annexes, comme l'émergence de revendications autonomistes de la part de groupes « natifs » minoritaires dans les nouvelles configurations territoriales. En définitive, les accords de l'Assam ont débouché sur une nouvelle revendication, celle d'une réorganisation de l'État sur des « bases fédérales ».

77. *Sunday*, 31 août 1986.

78. Slogan très courant lors des réunions du GNLF, rapporté par Krishna P. Khanal, *op. cit.*, p. 51.

79. Federal Moon (dir.), *Wavell: The Viceroy's Journal*, Londres, Oxford University Press, 1973, p. 41.

- L'émergence de forces régionales et régionalisées, particulièrement en Assam et au Meghalaya, a abouti à faire du nord-est indien une « entité régionale⁸⁰ ». D'abord, l'existence de cette entité prouve l'incapacité des partis nationaux à prendre en compte les particularités régionales, permettant l'émergence de partis politiques régionalisés. D'autre part, s'est affirmée l'idée que malgré l'émergence de revendications ethniques, les minorités restent minoritaires, même dans un État tenu par d'autres minorités, renforçant en fait l'amertume de la communauté gorkha. Par-dessus tout, le facteur décisif est l'absence d'une identité propre ou non péjorative : appelés au Népal les *Prabasi Nepali* (immigrants népalis), ils sont indifféremment appelés *Indian Nepali*, *Immigrant Nepali*, ou *Domicile Nepali*⁸¹.
- Le nord-est indien – y compris Darjeeling – est déclaré zone à accès limité (*restricted area*) même pour les Népalais migrants⁸². Toutefois, l'administration chargée de la mise en application de la loi a assoupli les mesures au bénéfice des migrants népalis, les mettant par la suite dans la délicate posture d'être assimilés à des migrants indiens.
- Les objectifs initiaux du Gorkha National Liberation Front (GNLF) ne paraissent pas clairs, d'autant plus qu'ils contenaient des éléments d'irrédentisme et de sécessionnisme. La représentation territorialisée allait bien au-delà des frontières indiennes ; le projet envisageait une conférence tripartite (Népal/Inde/Royaume-Uni) puisque le problème découlait du traité de Sugauli, où furent cédés des territoires népalais aujourd'hui revendiqués pour la création du Gorkhaland⁸³. Si son discours officiel demandait la création d'un État à part entière au sein de l'Union indienne en accord avec l'article 3a de la Constitution, le fondateur du GNLF envisageait en privé deux options : la réunion de Darjeeling au Népal ou un « Gorkhaland souverain ». Avant l'indépendance, la Ligue gorkha, créée en 1943, soutenait la dynastie Rana et œuvra pour le rattachement de Darjeeling au Népal après le retrait des Britanniques. Son secrétaire général fondateur retourna au Népal avec la révolution de 1950-1951 et rejoignit un parti d'inspiration Rana – le Gorkha Parishad – avant de devenir ministre des Affaires étrangères, jetant le doute sur la loyauté du Népal envers l'Inde.

80. *Hindu*, 31 avril 1987.

81. Même les Népalis recrutés comme Gurkhas dans l'armée indienne sont enregistrés comme « domicile népal » plutôt qu'Indiens.

82. En violation de l'article 7 du traité indo-népalais de 1950, qui autorise les personnes des deux États à s'installer n'importe où dans le pays, pour une période illimitée.

83. Subash Singh fit même parvenir un mémorandum – le 23 décembre 1986 – au roi du Népal.

Les premières actions du GNLF furent un appel au boycottage des élections, mais son impact demeurerait faible au sein de la population, sauf dans certains milieux de soldats à la retraite ou dans le monde rural. Mais après les émeutes du Meghalaya en 1986, les expulsions consécutives de Népalis accrurent sa clientèle de la majorité des Népalis des collines de Darjeeling et des douars. Les différents mouvements étaient dépassés et même la Gorkha League n'eut d'autre solution que de rejoindre le mouvement. Le Nepali Bhasha Samitri, association ayant d'abord comme objectif de promouvoir la langue népalie, adopte à l'unanimité en décembre 1980 une résolution considérant la demande d'un Gorkhaland comme « légitime et démocratique⁸⁴ ». En moins d'un an, le GNLF était devenu le porte-parole principal des Népalis de l'Inde. Les limites du Gorkhaland rêvé par Ghising englobent le district actuel de Darjeeling et la section des douars de Jaipalguri, pour une population d'environ 1,4 million de personnes⁸⁵. Il aurait quatre districts dirigés par quatre députés et une assemblée d'État de 60-65 membres. Bien que les perspectives économiques de cet État ne paraissent pas encourageantes, les promoteurs du Gorkhaland affirmèrent que l'État ne manquerait pas de ressources, citant l'exemple du Sikkim qui, très arriéré à l'indépendance, est désormais économiquement en avance sur Darjeeling.

Les réactions tant au niveau de l'État qu'à celui de l'Union seront violentes et nombreuses, preuve sans doute de la reconnaissance du GNLF, au moins comme force politique⁸⁶. Toutefois, les réactions des deux instances divergent : le Centre rejetait la responsabilité de la gestion du problème sur le gouvernement – PCI-M – de l'État, qui continuait à considérer les revendications du GNLF comme « antinationales » et « sécessionnistes » et refusait d'engager un dialogue que le Centre maintenait par ailleurs avec le GNLF. Toutefois le gouvernement de l'État a reconnu que les habitants des collines avaient quelques griefs qui pourraient être amendés par l'octroi d'une autonomie régionale aux collines de Darjeeling, comme l'envisageait l'article 244 de la Constitution⁸⁷. En mars 1986 le député (CPI) de Darjeeling déposa un projet de loi amendant la Constitution à la Lok Sabha. Le ministre de l'Intérieur S.B. Chavan rappela que le développement des régions arriérées du Bengale-Occidental relevait en premier lieu de la responsabilité de l'État. Il bloqua le projet d'amendement en affirmant que le développement culturel des populations de langue népalie n'était en aucun cas compromis par le statut

84. *Hindu*, 1 janvier 1987.

85. Ce chiffre de population est inexplicablement supérieur à celui des populations agglomérées des sept sœurs au recensement de 1981 !

86. Lors d'une visite à Darjeeling, Rajiv Gandhi eut sans doute le plus petit public qu'un premier ministre indien ait eu, limité aux membres de sa sécurité personnelle après le boycott de la réunion, organisé par le GNLF.

87. La cinquième annexe de la Constitution régie par l'article 244 offre la possibilité de créer un conseil autonome pour une région tribale à l'intérieur d'un État.

constitutionnel actuel de la langue et qu'il n'y avait donc pas lieu d'inclure le népali dans la huitième annexe, tandis que Rajiv Gandhi montrait quelque réserve à le faire, rendant le gouvernement de l'État responsable du maintien de l'ordre (*law and order*). Malgré le rejet des propositions, le gouvernement central maintint ouvertes les négociations avec le GNLF, tandis que Subash Ghising regrettait publiquement le doute ou l'incompréhension soulevés par le mémorandum qu'il avait envoyé à l'ONU et à divers gouvernements occidentaux et exprimait sa « totale loyauté envers l'Inde⁸⁸ ». Les négociations s'amorcèrent au début de 1987 avec le ministre de l'Intérieur de l'Union, Buta Singh, sans déboucher. L'échec subi par le Parti du Congrès à l'élection du printemps de la même année a sans doute contribué à amorcer une série de négociations « sérieuses » introduites par une intervention de Rajiv Gandhi le 22 juillet 1987. Les discussions, réunissant les ministres de l'Intérieur de l'État et de l'Union et une délégation du GNLF dirigée par son fondateur, portèrent sur la recevabilité des quatre points de revendication du GNLF :

- la création d'un État séparé du Gorkhaland ;
- une citoyenneté claire des Népalis en Inde ;
- la création d'un régiment distinct pour les Gurkhas indiens ;
- l'introduction du népali dans la huitième annexe de la Constitution.

Les discussions de juillet ont apporté une certaine décrispation de la situation : le gouvernement de l'État retira le décret relatif au contre-terrorisme (*Anti-Terrorism Act*) ; le GNLF suspendit son agitation.

Toutefois, la proposition commune Centre-État sera bien en deçà des revendications formulées, puisqu'elle portera sur la création d'un conseil de développement lors d'une conférence plénière à Calcutta le 18 septembre, sans participation du GNLF. Le Conseil de développement des collines regrouperait les trois divisions de Darjeeling, Kalimpong et Kurseong, et se composerait de 42 membres, dont 28 seraient nommés et les autres élus. Le Conseil recevrait des subventions pour le lancement de projets de développement et prévoirait « *the involvement of popular representatives in the making of decisions on economic and other matters relating to the Darjeeling hills*⁸⁹ » ; les détails d'ordre technique (les pouvoirs et fonctions des représentants, ainsi que la législation nécessaire) devaient être discutés au cours de réunions tripartites entre des représentants du Centre, de l'État et du GNLF. Ce dernier proposa un amendement en 12 points du projet, dont l'inclusion de Siliguri et des douars dans le nouveau conseil, ainsi que le changement de son appellation en Conseil gurkha « afin de fournir un grand sens de la citoyenneté indienne aux Gurkhas vivant en Inde ».

88. *Frontline*, 10-23 janvier 1987.

89. *Hindu*, 5 septembre 1987.

3.2. DU GORKHALAND AU BHOUTAN:

LE SPECTRE DU «GRAND NÉPAL»

Les revendications du GNLF pour la création d'un État du Gorkhaland à Darjeeling eurent de fortes répercussions sur les relations indo-népalaises, d'abord parce que les premières revendications portaient sur la validité du traité de Segauli, c'est-à-dire les limites actuelles du Népal, même si, rappelons-le, Subash Ghising tempéra ces revendications en réaffirmant la loyauté du mouvement à l'égard de l'Union indienne⁹⁰. Il n'en chercha pas moins à internationaliser le problème, comme il l'affirma en 1986: «Le problème du Gorkhaland est le résultat du traité inégal signé entre le Népal et l'Inde en 1950. Le Népal ne peut donc rester neutre ou distant sous prétexte que c'est un problème interne à l'Inde⁹¹.» Si le discours officiel népalais consista à considérer l'affaire comme purement interne à l'Inde, les milieux proches du pouvoir ne cachèrent pas leur sympathie pour le mouvement et n'hésitèrent pas à lui apporter un soutien plus ou moins ouvert⁹². Le Népal servit aussi de base de repli au GNLF, ce qui incita le gouvernement du Bengale-Occidental à organiser une action policière contre les militants dans la ville frontière népalaise de Manebhanjyang, le 14 décembre 1987.

L'action, condamnée par le gouvernement népalais comme «*a flagrant encroachment on the independence of Nepal*», permit à l'État de réaffirmer son indépendance et de marquer plus encore sa distance par rapport à l'Inde, enfin d'amorcer la distanciation qui allait lui permettre de renégocier les traités de commerce et de transit en 1989⁹³.

Pour l'Inde, la revendication du Gorkhaland fut perçue comme le fruit d'une «*destablization conspiracy*» ourdie par des puissances étrangères dans le nord-est venant s'ajouter au jeu de conspiration que joua Hope Cook au Sikkim⁹⁴. Le Parti communiste (CPI-M), au pouvoir au Bengale-Occidental, développa la théorie d'une «*imperialist conspiracy*» dont le GNLF ne serait qu'une composante dans un dispositif plus vaste dont les

90. Le mémorandum fut aussi envoyé au roi du Népal le 23 décembre 1983, puis à d'autres gouvernements, y compris le Royaume-Uni, la Chine et le Pakistan, afin d'obtenir leur soutien devant l'ONU.

91. *Deshanter*, 27 juillet 1986, cité dans Krishna P. Khanal, *op. cit.*, p. 61.

92. Plusieurs membres du Rastriya Panchayat ont apporté un soutien public au mouvement; une faction du Parti communiste du Népal, alors dissous, a même soutenu les propositions du GNLF.

93. Les Indiens implantés au Népal auraient œuvré pour que le gouvernement indien accède aux exigences du GNLF afin de pouvoir formuler des revendications similaires auprès du gouvernement népalais, *Times of India*, 21 novembre 1986.

94. *Times of India*, 3 août 1986. Rappelons que Hope Cook, alors jeune américaine de 22 ans, épousa en 1963 Palden Thondup Namgyal, dernier roi du Sikkim. Par ce mariage, le roi avait escompté obtenir – en invitant de nombreux représentants étrangers – une reconnaissance internationale de son pays.

plans auraient été jetés en 1979, sous le nom d'«*Operation Brahmaputra*», et qui viserait à affaiblir les États du Nord-Est indien par l'exacerbation des revendications sur la base de différenciations ethniques, religieuses, économiques, linguistiques et culturelles, pour en permettre la sécession de l'Union indienne⁹⁵.

Le Gorkhaland fut accordé selon un mode mineur par le gouvernement indien, qui accepta la création d'un *Gorkha Darjeeling Council* (ou *Darjeeling Hill Council*) qui reconnaît la spécificité de l'identité territorialisée gorkha en octroyant aux populations concernées une autonomie de gestion, dont le contrôle relève du pouvoir du gouverneur du Bengale-Occidental et non pas de celui du gouvernement de l'État. Mais la lutte pour la création d'un territoire népali autonome a ravivé les craintes des autorités bhoutanaises qu'un processus similaire n'émerge dans le pays, qui pourrait connaître à court terme le sort du Sikkim, en raison de la présence d'une communauté népali forte sur son territoire: « Vers 1985, nous avons vu que notre population originelle serait minoritaire avant l'an 2000⁹⁶. »

La population népali, qui habite essentiellement dans les basses terres collinéennes du sud du pays, constitue entre 30 % et 35 % de la population totale⁹⁷, et son implantation est aussi ancienne qu'au Sikkim, puisqu'au siècle dernier les autorités bhoutanaises recrutaient déjà une main-d'œuvre népali pour mettre en valeur les terres planes du sud⁹⁸. Une première loi sur la citoyenneté, promulguée en 1958, accorda la nationalité aux Népalis qui la justifiaient d'un reçu d'acquittement de la taxe foncière. Tandis que le recours à une main-d'œuvre extérieure est arrêté, un réel effort est fait pour intégrer ces nouveaux citoyens, passant par le développement d'infrastructures routières, la multiplication de services sanitaires et éducatifs (le népali est enseigné en même temps que le dzongkha) et l'ouverture de l'administration civile aux Népalis, qui représentent le quart des effectifs⁹⁹.

95. *Amrit Bazar Patrika*, 16 août 1986. Les gouvernements chinois et américain auraient, selon le CPI-M, préférés l'existence d'un État indépendant dans le nord-est indien, de même que le Népal.

96. Sonam Rabgye, ambassadeur du Bhoutan à New Delhi, *Le Monde*, 25 mai 1993.

97. Pendant des années, l'Office statistique du Bhoutan a chiffré la population totale à 1,2 million de personnes, mais depuis le recensement de 2005, elle ne serait plus que de 672 000 habitants. La population d'origine népali (*lhotshampa*) varierait entre 100 000 et 400 000 personnes: le *CIA World Factbook* (2009) estime la population népali à 35 % du total, mais aucune donnée statistique officielle n'est disponible.

98. Ces migrants n'avaient d'ailleurs pas le droit de s'implanter dans « le Nord », dans les vallées du Bhoutan central.

99. Même les exilés actuels reconnaissent que «*for many years the northern Bhutanese made Herculean efforts to integrate southerners*»; *Asianweek*, 13 décembre 1996.

Mais la mise en valeur du pays à partir du premier plan quinquennal (1960-1965) se fit, pour des raisons de coût, par un appel à la main-d'œuvre étrangère sous contrat, qui se sédentarisa dans le sud¹⁰⁰. De nouvelles lois sur la citoyenneté, plus radicales, furent promulguées en 1977 puis en 1985, pour freiner l'immigration clandestine¹⁰¹, tandis que l'enseignement du népali était suspendu dans les écoles¹⁰². Mais le renforcement des mesures touchant à la nationalité et au mariage tient aussi à la crainte du gouvernement que la « népalisation » croissante de l'administration¹⁰³ ne remette en cause le fonctionnement actuel de l'État.

Le durcissement de la législation sur la nationalité fit naître un fort ressentiment au sein de la population népali, d'autant que l'Assemblée nationale adopta le 21 novembre 1988 une résolution déchoyant automatiquement de sa nationalité tout Bhoutanais quittant le pays pour résider à l'étranger, et des tracts incendiaires se mirent à circuler, notamment celui de Ratan Gazmere, incitant à la rébellion : « L'heure de l'affrontement a sonné. Le temps est venu pour nous de demander notre liberté. Une poignée de Drukpas dirigent le Bhoutan d'une façon brutale et peu civilisée. Le Chhogyal Raja du Sikkim dirigea son État de façon similaire, mais cela conduisit le pays à devenir un État indien. À présent les dirigeants Drukpas suivent la voie du Chhogyal¹⁰⁴. » La tension entre la communauté népali, enrichie des Népalis fuyant l'Assam voisin¹⁰⁵, et le pouvoir politique s'est transformée à partir du 19 septembre 1990 en affrontements violents, suivis de répressions policières et d'expulsions brutales¹⁰⁶, entraînant à partir de

100. Profitant, affirme le gouvernement, de la complaisance de fonctionnaires locaux.

101. La loi de 1977 demande une preuve de présence de 15 ans pour les fonctionnaires et de 20 ans pour les particuliers. Dans le cas de mariages mixtes (récompensés dans les années 1950 !), si un enfant est né d'un père bhoutanais, il acquiert automatiquement la nationalité bhoutanaise, mais s'il est né d'une mère bhoutanaise, il ne peut l'acquérir et dispose d'un statut spécial de résident.

102. L'obtention de la nationalité bhoutanaise passe aussi par un examen écrit et oral en dzongkha.

103. Dans la fonction civile, 3398 des 8500 fonctionnaires sont des *southerners*, des Népalis ; *FEER*, 20 décembre 1990.

104. *Asiaweek*, 13 décembre 1996.

105. La frontière sud du Bhoutan est contiguë à la région d'Assam, peuplée de Bodos qui y mènent une chasse à l'étranger, Bangladeshis ayant immigré récemment ou Népalis descendants des Gurkhas à qui le gouvernement britannique avait octroyé des terres à leur retraite de l'armée. Ni l'armée (5000 hommes) ni la police (1 100 hommes) n'ont les moyens matériels de surveiller la frontière sud ; quand aux « techniciens » indiens stationnés au Bhoutan, ils surveillent plutôt la frontière nord.

106. Les associations de réfugiés népalis et les autorités bhoutanaises se renvoient dos à dos : il semblerait que les deux aient leur part de responsabilité dans le conflit, au regard de l'attitude assez ambiguë qu'adoptent autant les journalistes étrangers que le HCR. Un point est certain, celui de la destruction de toutes constructions à proximité de la frontière (dans le district de Samchi, proche du territoire du Darjeeling Hill Council) par l'armée, afin de créer un cordon de sécurité pour mieux contrôler les déplacements ; *Times of India*, 29 octobre 1990.

février 1991 un exode massif de Népalis vers le Népal¹⁰⁷, où ils sont hébergés par l'UNHCR dans les districts orientaux du pays, avec l'accord du gouvernement népalais.

3.3. LA SUBORDINATION IMPARFAITE DU BHOUTAN À L'INDE

La querelle recouvre désormais une dimension internationale puisqu'elle a envenimé les relations diplomatiques bhoutano-népalaises¹⁰⁸. Mais, malgré les demandes réitérées par le gouvernement népalais, l'Inde a jusqu'à présent refusé d'agir comme médiateur dans le conflit, considérant qu'une action de sa part pourrait s'avérer « dangereuse¹⁰⁹ ». Sans doute doit-on lire ce refus comme la crainte de devoir en fin de compte favoriser l'un ou l'autre des camps, ce qui aurait comme conséquence, en privilégiant le Bhoutan, de relancer l'activisme gorkha dans la région de Darjeeling et, en privilégiant les réfugiés, d'affaiblir le Bhoutan, qui constitue l'allié le plus fidèle de l'Inde en Asie du Sud. Le gouvernement indien s'est toutefois indirectement impliqué dans la querelle en favorisant l'émigration des Népalis vers le Népal¹¹⁰ et en empêchant leur retour au Bhoutan par une surveillance accrue de la frontière indo-bhoutanaise, favorisant de fait le gouvernement bhoutanais.

Outre la crainte de jeter les bases d'un hypothétique Grand Népal¹¹¹ alimenté par l'extraordinaire vitalité démographique et économique népal, l'Inde a sans doute le souci de préserver l'intégrité du Bhoutan, dont elle assume, aux termes du traité, la qualité de conseiller en matière de politique étrangère (article II du traité de 1949).

Les liens qui unissent le Bhoutan à l'Inde sont d'abord des liens de dépendance financière : l'Inde contribua à hauteur de 100 % au financement des premiers plans quinquennaux, avant que l'entrée du pays à l'ONU contribue à diversifier les sources de financement externe et que la part de l'Inde se réduise d'abord à 92 % (3^e plan), pour tomber à 42 % (6^e plan), compensée par l'augmentation des contributions externes autres, notamment

107. Cinq mille en septembre 1991, 50 000 en juillet 1992 et 90 000 en 1996. Le nombre de réfugiés est stable depuis.

108. Ironiquement, le premier ministre népalais, G.P. Koirala, qui a dû gérer l'accueil des réfugiés et entamer des négociations avec le Bhoutan, fut un des fondateurs du Bhutan State Congress en 1950, afin que le Bhutan soit « *free of the dictatorial system* », *Asiaweek*, 13 décembre 1996.

109. Déclaration de I.K. Gujral, *DPA*, 2 juin 1997.

110. Les autorités indiennes canalisaient les candidats à l'exil vers des camionneurs spécialisés qui, pour une somme équivalant à 1,5 €, les transporteraient jusqu'à la frontière népalaise ; *Le Monde*, 25 mai 1993.

111. Selon Jigme Singye Wangchuk, « *There has always been an aspiration to form a pan-Nepali state [...] Our greatest concern is that this is now extending to our southern districts* » ; *FEER*, 20 décembre 1990.

du PNUD, qui entrent pour 10 % du total. Avec une participation de 25 % dans le 10^e plan (2008-2012), l'Inde demeure le principal contributeur du pays¹¹², même si les capacités d'autofinancement du Bhoutan ne cessent de croître¹¹³. Dans les trois premiers plans (1961-1976), l'aide indienne se fit sous la forme de dons non dirigés¹¹⁴, mais à partir du quatrième plan, une part de l'aide fut affectée à des projets spécifiques, tandis que les autres bailleurs de fond ne fournissent qu'une aide dirigée, qui privilégie dans les derniers plans le développement d'un tissu industriel et de l'activité extractive, ainsi que l'agriculture, qui demeure l'activité dominante de la population (93 %).

La dépendance du pays envers l'Inde pour son commerce extérieur, si elle s'est quelque peu atténuée puisqu'elle ne représente plus que 60 % des importations et 87 % des exportations, demeure d'autant plus forte que la balance des échanges est très dissemblable : alors que le Bhoutan importe surtout des produits manufacturés, ses exportations à destination de l'Inde sont constituées pour l'essentiel d'électricité provenant de la centrale de Chokka (don de l'Inde) et de ciment provenant de la cimenterie de Penden (autre don de l'Inde). Le pays dispose de sources de devises annexes, comme la philatélie, qui représente un apport annuel de 140000\$, et le tourisme qui, autorisé depuis 1974, a occupé 17000 personnes et assure un revenu annuel de 23,9 M\$US (2006)¹¹⁵.

La subordination du pays à l'Inde en ce qui concerne l'économie (on peut même parler de dépendance) est moins claire pour ce qui est de la politique étrangère. L'article II du traité de 1949 précise que le gouvernement du Bhoutan accepte d'être guidé par les conseils du gouvernement indien, pour ce qui concerne ses relations étrangères, tandis que l'article VI lui impose les mêmes contraintes que celles que connaît le Népal quant à l'importation d'armements. Le Bhoutan n'a cessé, depuis la signature du traité (valable à perpétuité), d'en demander la révision, notamment celle de l'article II, et il s'est employé à en minorer les effets, rendant son contenu vide de sens dans la pratique en le réduisant à la notion de conseil, celui-ci étant considéré comme « totalement facultatif et laissant le Bhoutan libre

112. La subvention accordée au pays est bien supérieure à la somme que l'Inde doit lui verser au titre de l'article III du traité de 1949, qui s'élève annuellement à 5 lakhs. L'Inde avait prévu de financer « [t]he construction of the new Thimphu referral hospital, the Mongar regional referral hospital, the widening of the Phuentsholing-Babesa highway and the Paro-Chunzom highway and construction of farm roads, schools, low-income housing and the youth development centre in Thimphu » ; Kuensel, 24 janvier 2008.

113. Ce n'est qu'à partir de 1970 que fut amorcée la monétarisation des taxes sur les revenus.

114. L'Aide servit au financement de la construction du réseau routier qui consomma 59 %, 35 % puis 17 % du total, tandis que la part de la seconde rubrique, l'éducation, passait de 8,8 % à 17,7 % puis 19 %. Se reporter à H.N. Misra, *Bhutan, Problems and Policies*, New Delhi, Heritage Publishers, 1988, p. 153.

115. *National Statistical Bureau of Bhutan*, 2007.

de le suivre ou pas¹¹⁶»; alors que le gouvernement indien y voyait, à l'origine, la base d'un pacte de défense commune: «Je ne puis que répéter ce que nous affirmâmes dès 1950, que toute agression envers le Bhoutan ou le Népal serait considérée par nous comme une agression envers l'Inde¹¹⁷.» C'est sans doute cette crainte d'une invasion chinoise qui a fait du Bhoutan un partenaire dévoué de l'Inde, d'autant qu'il subit à son tour une «agression cartographique» chinoise¹¹⁸.

Mais il a su jouer sur son statut d'allié privilégié de l'Inde pour obtenir un certain nombre de concessions, dont la première fut en 1971 son intégration à l'ONU, s'assurant une reconnaissance internationale de son indépendance nationale sous le parrainage de l'Inde. Mais le soutien indien est intervenu dans un contexte de tensions à l'intérieur du pays, entre pro-Chinois et pro-Indiens, exacerbé par l'assassinat du premier ministre en avril 1964, puis celui du roi en mai 1965. Dans une atmosphère de suspicion réciproque, le gouvernement indien préféra accéder à la requête de la noblesse: «Toute hésitation de la part de l'Inde à nous faciliter l'entrée à l'ONU fait naître une certaine suspicion parmi nous. Je peux vous assurer que dès que l'Inde nous aura aidés à entrer à l'ONU, il n'y aura plus de suspicion, mais une confiance totale entre nous¹¹⁹.» Son entrée à l'ONU apporte au Bhoutan l'accès aux subventions des institutions internationales, lui permettant de ne plus dépendre uniquement de l'Inde pour son développement, comme de ne pas se tourner vers la Chine comme seule solution de rechange.

La reconnaissance de son existence en tant qu'État souverain permet aussi au Bhoutan de prendre place dans la vie politique internationale¹²⁰, d'acquérir une existence diplomatique, en renommant en 1978 sa seule représentation étrangère, la mission du Bhoutan à Calcutta, en Ambassade royale du Bhoutan. Le pays noue l'année suivante des relations diplomatiques avec le Bangladesh, avec lequel il signe en 1980 un traité de commerce et de transit, qu'il complète en 1984 par un protocole de développement et de réglementation du commerce. Les relations diplomatiques se multiplient: après avoir ouvert un consulat au Koweït en 1983, une représentation auprès

116. «*Entirely optional and up to Bhutan to follow it or not*», Dawa Tsering, premier ministre du Bhoutan en 1974; Manorama Kohli, «Bhutan-China Border Talks»; *China Report*, mai-juin 1984, p. 4.

117. Déclaration de Nehru, à l'occasion de la révolte khampa et de l'intervention de l'APL au Tibet; *The Hindu*, 28 novembre 1959.

118. La Chine aurait même publié en 1959 une carte incluant l'ensemble du Bhoutan dans son territoire; C. Misra, «Bhutan-China Relations», *China Report*, mars/avril 1981, p. 49.

119. Propos tenus par la reine-mère à un représentant indien; B. Bastiampillai (dir.), *India and Her South Asian Neighbours*, Colombo, Swadeshi Printers, 1992, p. 75.

120. Il s'était joint à l'Union postale internationale en 1969.

de l'ONU est ouverte à Genève, puis accréditée auprès de la Communauté européenne en avril 1985; en septembre, des relations diplomatiques sont établies avec les pays scandinaves et la Suisse, puis en 1986 avec le Japon.

Pourtant, si son émancipation diplomatique lui permet de prendre des positions fréquemment différentes de celles de l'Inde (notamment vis-à-vis du Cambodge ou de l'invasion de l'Afghanistan par l'Armée rouge), le Bhoutan ne tente aucune approche réellement solitaire face à la Chine, et la normalisation de ses frontières avec son voisin du nord demeure sous le contrôle étroit, mais indirect, de l'Inde. Entre les deux pays, le contentieux frontalier est complexe: c'est l'absence d'un traité précisant le tracé de la dyade qui permet aux Chinois de revendiquer 680 km² de territoire dans le nord-est du pays, d'occuper entre 1959 et 1962 un certain nombre de pâturages à la périphérie de la vallée de la Chumbi, ou encore d'occuper dès 1959 les enclaves dont disposait le Bhoutan au Ngariskorsum depuis près de trois siècles. Que ces revendications ou occupations aient constitué pour le gouvernement chinois des préliminaires à une négociation bilatérale¹²¹ n'a pas, semble-t-il, convaincu les autorités du pays de nouer des contacts avec la Chine, d'autant qu'en annexant le Tibet, cette dernière lui ôta son principal partenaire politique et économique¹²². De même, le Bhoutan ne répondit pas à la proposition chinoise de constituer une Fédération himalayenne composée du Népal, du Bhoutan, du Sikkim, de la NEFA et du Nagaland.

Une note diplomatique envoyée en mars 1981 à l'ambassade de Chine à Katmandou ouvrit les premières discussions bilatérales entre Bhoutan et Chine par une série de discussions informelles, qui débouchèrent à partir de 1984 sur une série de négociations annuelles se tenant en alternance dans les deux capitales. On peut être surpris que l'Inde ait accordé à son allié le droit de négocier directement avec la Chine, sans sa médiation, mais sans doute doit-on surtout supposer que l'ouverture de négociations frontalières sans enjeu majeur entre un allié sûr et l'ennemi d'hier a constitué pour l'Inde un terrain d'observation lui permettant de se préparer à ses propres négociations ainsi qu'à mettre à l'épreuve l'argumentaire de la Chine. Selon différents observateurs, les discussions, qui sont en général «sincères et amicales»¹²³, portent sur les principes de délimitation ou de définition, soit d'évaluation de supports: ligne de partage des eaux, pratiques coutumières,

121. La revendication cartographique de ces 680 km² disparaît de cartes publiées en 1962, sans doute en signe de bonne volonté, puisque devant l'absence de réaction bhoutanaise, la revendication est reformulée six mois plus tard; *Hindu*, 9 juin 1963.

122. En 1959, le Bhoutan rappela son représentant à Lhassa.

123. Terme *a priori* consacré pour rendre compte de l'atmosphère des discussions; *Xinhua*, 12 janvier 2010.

réalités de terrain¹²⁴. L'attitude relativement conciliante qu'a adoptée la Chine, au-delà d'une volonté de se rapprocher du Bhoutan, reflète sans doute la compréhension de cet enjeu indirect des discussions sino-bhoutanaises, d'autant plus que si les réunions sont strictement bilatérales, l'Inde n'est pas loin, puisqu'elles sont toujours précédées et suivies de discussions indo-bhoutanaises.

Toutefois, la marge de manœuvre du gouvernement bhoutanais est plus grande depuis la signature par les deux gouvernements d'un traité révisé en février 2007. L'article 2, qui subordonnait en 1949 les relations extérieures du pays aux conseils du gouvernement indien, a été remplacé par un texte proposant que les deux pays «*shall cooperate closely with each other on issues relating to their national interests*». Outre la normalisation de ses relations avec le pays, l'Inde a peut être espéré qu'un Bhoutan réellement indépendant serait mieux à même de négocier la définition de sa frontière avec la Chine¹²⁵.

Le gouvernement chinois, s'il a semble-t-il fait certaines concessions dans les premiers stades de la négociation de la dyade, s'est montré de plus en plus strict, cherchant à imposer à ses interlocuteurs, lors de la 13^e réunion, en 1999, un *package deal* qu'ils trouvèrent inacceptable : l'établissement d'une représentation diplomatique à Thimpu et le développement d'échanges commerciaux comme préalables à la normalisation de la frontière commune. Mais nulle concession n'est faite quant au tracé : au contraire, le gouvernement chinois insiste pour obtenir ou se voir confirmer de vastes portions de territoire en rive gauche de la vallée de la Chumbi. Il a en outre entamé en 2004 la construction de routes en territoire bhoutanais, du pont enjambant le Langmarpo en direction de la crête de Zuri. Arrêtée après plusieurs protestations officielles, la construction reprit en août 2009, atteignant la crête de Phuteogang, qui domine la vallée de Charigang, où une garnison de l'armée bhoutanaise est stationnée¹²⁶. S'y sont ajoutées 19 intrusions recensées de l'armée chinoise¹²⁷. Le gouvernement chinois accentue sa

124. Partha S. Gosh, *Cooperation and Conflict in South Asia*, New Delhi, Maanohar Publishers, 1989, p. 146-147.

125. Selon certains chercheurs indiens, c'est la seule solution. Pour d'autres, au contraire, la question ne sera pas réglée tant que le problème de la dyade sino-indienne ne sera pas réglé ; S. Chandrasekharan, *Bhutan's Northern Border: China's Bullying and Teasing Tactics*, South Asia Analysis Group, 14 janvier 2010, consulté en ligne le 20 janvier 2010.

126. Déclaration de Dasho Pema Wangchuk, secrétaire en charge des frontières internationales, devant l'Assemblée nationale le 4 décembre 2009 ; *Bhutan Times*, 4 décembre 2009. Myopie du gouvernement ou volonté de ne pas envenimer un différend territorial ? On observe plus au nord d'autres axes qui pénètrent profondément en territoire bhoutanais ; voir par exemple vers 27° 41' 55,41" N et 89° 11' 20,80" E sur *Google Earth*, pour une photo datée du 9 décembre 2005. D'autres axes s'arrêtent à la frontière, terminés par ce qui apparaît être un hélicoptère.

127. *Ibid.*

pression sur ce dernier royaume himalayen, occupé d'autre part à gérer sa frontière sud, mise en péril par les incursions en Assam et les poussées plus discrètes des Lhotshampas. Seule l'Inde, en raison de la faiblesse stratégique du corridor de Siliguri, est en mesure d'aider à préserver ce que le Bhoutan considère comme son territoire national, même s'il n'est pas expressément défini dans la Constitution.



NORMALISATION ET CRISES AU SUD DES HIMALAYAS

Leur localisation en position de *frontier* avait largement écarté les populations d'altitude du développement économique qui s'opérait en Inde britannique, surtout en raison de leur enclavement : les collines furent avant tout pour les Britanniques des lieux de repos (*hill stations, sanatoria*), de villégiature ou de repli de la capitale à la période de mousson : Darjeeling pour Calcutta, puis Simla pour New Delhi¹ ; plus haut, la seule activité britannique fut d'administrer – souvent à distance, depuis les collines – ces territoires frontaliers². Les priorités affichées à l'indépendance d'achever l'unité nationale et de construire l'économie ont accru l'écart entre ces

1. Ainsi que Dehra Dun et McLeod-Ganj (Dharamsala-le-Haut), où réside désormais le gouvernement tibétain en exil. C.D. Deshpande, *India: A Regional Interpretation*, New Delhi, Northern Book Centre, 1992, p. 275.

2. Les Britanniques en charge des territoires d'altitude déléguèrent en général leurs pouvoirs aux instances traditionnelles locales : le Lahul et Spiti n'eut pas d'administration sur place avant 1960 et c'est un missionnaire morave qui y exerçait la fonction de postier, S.C. Bajpai, *Lahaul-Spiti: A Forbidden Land in the Himalayas*, New Delhi, Indus, 1987, p. 120-126.

régions en position de frontière et le reste du territoire national; elles devinrent des périphéries, des *backward areas*³. Conséquence des affrontements sino-indiens mais aussi du processus d'intégration administrative et politique du Tibet à la RPC, la frontière sino-indienne, ainsi que celles qui séparent la Chine des autres États d'Asie du Sud, furent fermées – fermeture longue dans le cas de l'Inde, courte pour les autres, affectant les échanges transhimalayens sur lesquels reposait l'économie des centres urbains des collines, comme Katmandou ou Thimpu.

Après la signature d'accords frontaliers, la réouverture partielle de la frontière (un nombre limité de points de passage furent autorisés, d'abord au Népal, puis au Bhoutan) favorisa certains axes, en général les anciens axes caravaniers majeurs, pénétrantes de moindre difficulté, au détriment des axes secondaires. Elle occasionna ainsi la rupture des flux d'échanges entre communautés d'altitude et, s'inscrivant en outre dans un processus de mutation des formes du commerce (principalement par la monétarisation accélérée des échanges), contribua à renforcer l'isolement de ces communautés, faute de capitaux locaux mobilisables. Si cette dynamique de changement est à l'œuvre dans les autres États himalayens du sud, en Inde elle n'est guère amorcée, mais le processus de différenciation entre les collines et la montagne l'est, par contre, en raison des conditions spécifiques nées d'une présence militaire forte à proximité des frontières chinoise et pakistanaise.

Cette dynamique économique concourt à introduire une différenciation spatiale au sein de ces anciennes *frontiers*, à les éclater en deux, voire trois sous-espaces: les régions des collines, qui tendent à être intégrées aux plaines proches, les régions d'altitude, en position croissante de périphérie, et l'étroite zone frontière. Dans ces périphéries himalayennes, deux tendances sont à l'œuvre: une normalisation administrative des territoires à proximité des frontières – qui passe par la suppression des régimes spécifiques mis en place par les Britanniques ou des traditions politiques locales antérieures –, et une crise de développement, accrue par le maintien dans ces régions de montagnes d'un dispositif militaire lourd.

3. Significative est l'inscription qu'arborent fièrement les camionneurs détenteurs de l'*All India's Permit* qui les autorise à circuler dans tous les États indiens: «*From Srinagar to Kanyakumari*».

1. LES PÉRIPHÉRIES MONTAGNEUSES DE L'INDE CONTEMPORAINE

1.1. LA GESTION DE LA DIVERSITÉ AUX FRONTIÈRES

La présence, au sein de cette « unité géographique » qu'est l'Inde, d'une multitude de langues, ethnies, religions et régions, que résumait le vocable « les Indes » justifia, dans la dernière constitution votée par le parlement britannique, la *Government of India Act* de 1935, l'insertion d'une section intitulée « La Fédération de l'Inde » afin d'uniformiser les statuts des différentes entités politiques dans le cadre de l'ensemble indien en transformant l'Inde en une fédération de onze provinces dotées chacune d'un gouvernement provincial⁴. Combattue alors en Angleterre par Churchill et en Inde par le Parti du Congrès et la Ligue musulmane, l'option fédérale fut pourtant retenue comme trame de la Constitution de l'Inde indépendante, entrée en vigueur le 26 janvier 1950. L'Inde y est définie comme « une union d'États [...] que le peuple de l'Inde a solennellement résolu de constituer en république » (article 1)⁵.

La cohésion interne du pays repose aussi sur une définition du peuple de l'Inde comme somme d'individus plutôt que de communautés ethniques ou religieuses : l'État est avant tout laïc⁶. La diversité ethnique ou religieuse n'est pas abordée, mais les inégalités qu'elle peut engendrer sont prises en compte dans la Constitution ou ses amendements, sous forme de « discrimination positive⁷ ». La laïcité comme l'unité de la nation devaient être confortées par le choix de l'hindi en remplacement de l'anglais comme langue officielle à la fin d'un moratoire de 15 ans. Mais à partir de 1953 s'esquissa un redécoupage administratif sur une base linguistique, qui dura jusqu'en 1966 et aboutit à une nouvelle carte administrative de l'Inde, composée de

4. Il venait en fait compléter la *Government of India Act* de 1919, qui accordait déjà une certaine autonomie aux gouvernements des provinces.

5. Le choix du terme « union » plutôt que celui de « fédération » fut délibéré en 1950, mais sous l'influence des réformes économiques entreprises depuis 1991, il est remis en cause par certains partis politiques, notamment le Parti communiste.

6. Il est *Secularist*, selon le discours officiel, et s'oppose au communalisme, terme qui désigne l'ensemble des pratiques politiques faisant explicitement référence à des discriminations basées sur la caste ou la religion (le revivalisme sert à caractériser la remise en cause du sécularisme). Les adversaires de la laïcité arguent que la Partition a de fait rendu caduc le terme, en sanctionnant la naissance de deux États différenciés par la religion.

7. C'est, dans le cadre national, une lutte contre la ségrégation sociale dont souffrent les intouchables (renommés *harijans* ; art. 17), qui représentent quelque 110 millions de personnes.

14 États et de huit territoires de l'Union⁸. L'affirmation identitaire régionale de cette période a affecté les limites administratives des États, qui ont ainsi acquis « beaucoup de caractères de l'État-nation⁹ ».

La primauté implicite de l'Union face aux États est une des clés de la construction politique indienne, d'un État dit fédéral mais où l'essentiel du pouvoir politique demeure encore entre les mains du « Centre¹⁰ », même si les réformes économiques engagées en 1991 devraient à terme fournir aux États une certaine liberté, au moins dans la gestion de leurs revenus. Cette « subordination irrémédiable des États » est d'autant plus forte qu'aucune structure ne favorise encore dans la pratique la concertation entre les États¹¹. Le gouvernement central dispose en outre d'un certain nombre d'instruments constitutionnels qui lui permettent d'imposer sa volonté, autant que de maintenir la cohésion du pays, perçue comme fragile en l'absence d'un pouvoir central fort.

Le plus important, puisqu'il concerne la gestion de la politique intérieure des États, est l'article 356.1, qui permet l'exercice de la *President's rule*, soit la substitution du gouvernement central au gouvernement d'un État en cas d'incapacité de ce dernier à remplir sa fonction. Ce mécanisme de prise en main d'un gouvernement d'État par le pouvoir central, valable pour une période de six mois, s'est banalisé : on a recensé 90 recours à l'article en trente ans¹².

Une seconde mesure concerne, elle, l'entier territoire de l'Union, lorsque la sécurité de l'Inde est considérée comme menacée : l'état d'exception grave (*serious emergency*, art. 352.1), appliqué à l'occasion des guerres sino-indienne de 1962 (maintenu jusqu'en 1968) et indo-pakistanaise de 1971, ainsi que de juin 1975 à mars 1977¹³.

8. Les territoires de l'Union n'ont pas la même liberté politique que les États fédérés : ils sont plus directement assujettis au Centre.

9. Jean-Alphonse Bernard, *L'Inde, le pouvoir et la puissance*, Paris, Fayard, 1985, p. 93.

10. Le Centre, c'est à dire les instances du pouvoir central. Les États fédérés ont, comparativement à d'autres systèmes de type fédéral, peu de pouvoirs : l'ordre public, la gestion des collectivités locales, la santé publique et les questions ayant trait à l'agriculture, pour les principaux (article 256 et annexe 7, listes II et III). Les ressources des États dépendent des impôts sur la terre et sur le revenu agricole, quand ils sont levés. En fait, les besoins des États sont en pratique couverts par le « Centre », au travers de prêts, d'aides et de tirages sur la banque centrale (qui représentent 20 % à 30 % des ressources du Centre). Notons enfin que si les assemblées parlementaires des États sont élues au suffrage universel, le gouverneur est nommé par le président de la République.

11. En théorie, les organes de concertation existent, comme l'Inter-States Council (art. 263), la *State Reorganisation Act* (1956) ou le National Economic Development Council (1952), mais ils sont plus ou moins restés jusqu'à présent lettre morte.

12. Christophe Jaffrelot (dir.), *L'Inde contemporaine*, Paris, Fayard, 1996, p. 204. C'est un moyen pour le Centre de faire chuter un gouvernement d'État qui ne lui serait pas favorable.

13. Il existe son pendant économique : l'état d'urgence financier (*financial emergency*, art. 360), qui n'a par contre jamais été invoqué, même dans le cas d'États en banqueroute, comme le J-C le fut à plusieurs reprises.

Une dernière mesure, plus limitée dans ses effets, est la *Governor's rule* qui suspend l'action de l'assemblée de l'État au bénéfice de son gouverneur¹⁴.

Ces formes d'intervention «exceptionnelle» du pouvoir central sur les États, soit directement, soit par le biais du gouverneur, viennent en fait compléter un dispositif permettant à certains États ou à certaines portions d'États ou de leurs populations d'échapper à la règle commune et de disposer d'une relative autonomie face au pouvoir politique et économique des États. Ainsi, l'existence des populations tribales est reconnue par l'article 341, qui établit la classification de *scheduled tribes*¹⁵ et leur octroie un certain nombre de «places réservées», à l'entrée dans les universités, ainsi que dans la fonction publique et au Parlement national (à la Lok Sabha et au Rajya Sabha : 7 %) et dans ceux des États (au même titre que les *harijans*)¹⁶. La constitution prévoit aussi l'existence de *scheduled areas* dont l'administration est sous la surveillance du gouverneur de l'État, qui peut imposer (Fifth Schedule, B-5), par notification directe, l'inapplicabilité à une zone de l'ensemble ou d'une partie d'une loi votée par le Parlement de l'Union ou de l'État. Enfin, une législation spécifique s'applique au Jammu-et-Cachemire (art. 370), aux États du Nord-Est ainsi qu'au Sikkim. L'accumulation de statuts institutionnels spécifiques dessine en fait clairement une Inde du Nord qui est déjà singularisée par des statuts linguistique et administratif particuliers.

1.2. DES PÉRIPHÉRIES ÉTRANGÈRES

Conséquence logique du redécoupage administratif, un décret sanctionne en 1963 l'abandon de l'hindi comme langue nationale, tandis que l'anglais devient «langue officielle associée». Le décret de 1963 est complété en 1967 par l'*Official Languages (Amendment) Bill*, qui reconnaît l'anglais comme langue d'usage entre les États n'ayant pas adopté l'hindi. Enfin, un dispositif complexe codifie depuis 1976¹⁷ les langues servant aux communications

14. Le gouvernement des États est constitué par un gouverneur, disposant du pouvoir exécutif et nommé par le président de la République (en fait le premier ministre), un Chief Minister et une, voire deux assemblées. L'article 174 permet en fait de dissoudre ou de maintenir l'Assemblée législative, en théorie sur avis du Chief Minister, mais en pratique selon l'avis du premier ministre.

15. Soit 24 % de la population au recensement de 2001 pour l'ensemble des *scheduled tribes* et *scheduled castes*. En 2002, la Constitution a été amendée pour faire de la commission nationale en charge des STSC deux commissions distinctes.

16. Ce fut un des premiers amendements de la Constitution, voté en 1951. Le gouvernement central a créé la Commission for Scheduled Castes and Tribes, qui publie un rapport annuel. En fait, le principe de réservation des sièges – qui existe aussi au Pakistan – remonte à la réforme Morley-Minto, soit l'*India Councils Act* de 1909.

17. Les *Official Languages (Use for Official Purposes of the Union) Rules*, 1976.

entre le gouvernement central, les États et les individus. L'hindi, comme langue servant aux deux niveaux de communication, ne s'impose que dans cinq États et dans le district fédéral (mais il concerne toutefois 42 % de la population); dans le Gujarat, le Maharashtra et le Pendjab, il ne sert qu'aux communications entre État et gouvernement central, tandis que dans le reste de l'Union, l'anglais s'impose dans les relations entre gouvernement central, État et individus (soit 41 % de la population)¹⁸.

Cette partition linguistique de l'Inde dessine clairement ce qui est défini en Inde comme une *Hindi Belt*, ou plutôt un cœur hindi, un Hindoustan centré sur la plaine du Gange et son piedmont sud, mais qui ne s'étend pas jusqu'aux frontières orientale, septentrionale et occidentale du pays¹⁹ et que les journalistes de New Delhi n'hésitent pas à désigner à l'occasion comme le *Heartland*²⁰.

Dans ces régions de la périphérie terrestre, la « norme fédérale » consistant à redessiner les limites administratives des États fédérés selon des critères linguistiques n'a pas été appliquée; ils ont été au contraire morcelés et de nouvelles entités administratives ont été créées, puis rapidement élevées au rang d'État: les États séparés du Pendjab, de l'Haryana et de l'Himachal Pradesh sont constitués en 1966; le Nagaland est créé en 1963, le Mizoram, le Manipur, le Meghalaya et le Tripura en 1972; l'Arunachal Pradesh est élevé au rang de territoire de l'Union en 1975 puis à celui d'État de plein droit en décembre 1986²¹. La solution fut, pour le gouvernement indien, l'assentiment négocié aux revendications exprimées.

En 2009, on comptait 28 États et sept territoires de l'Union. La balkanisation au nord-est selon des clivages tribaux et le morcellement au nord-ouest selon d'autres clivages, religieux, ont été pour le gouvernement de New Delhi la seule solution envisagée afin de maintenir la cohésion de l'Union, et surtout de conserver à tout prix des territoires considérés comme hautement stratégiques parce qu'en position de frontière face à deux ennemis déclarés, le Pakistan et la Chine. Les enjeux sont toutefois bien différents, puisqu'à l'ouest (Pendjab), le danger est d'abord celui de perdre une région

18. Jean Racine, « L'Inde, ou comment gouverner Babel », *Hérodote*, 3^e trimestre 1986, p. 21.

19. C'est certes le cœur de l'Inde, mais un cœur malade, que les Indiens nomment non sans ironie BIMAHU, acronyme rendant compte des États qui le composent, mais qui signifie aussi « maladie » en hindi.

20. Le territoire ainsi dénommé est un peu plus vaste, puisqu'il intègre toute la plaine du Gange, depuis le Rajasthan et parfois jusqu'au Mizoram; voir Arun Kumar, *Battle for the Heartland*, New Delhi, Press Trust of India, 1994, 164 p. Le *Heartland* représente 50 % des sièges au Lok Sabha.

21. Amendement n° 55 de la Constitution; mesure ratifiée le 20 février 1987. Pour un historique des modifications territoriales, voir Georges Frémont, « Le nord-est indien », et Jean Racine, « Punjab: géopolitique d'une crise », *Inde, l'un et le multiple*, Paris, CHEAM, 1986.

agricole considérée comme la plus riche de l'Inde (elle produisit en 1966 près de 60 % des stocks gouvernementaux de grains pour 2 % de la surface du pays). Se pose aussi le risque de perdre un territoire, mettant alors la frontière à 150 km de New Delhi: c'est la situation actuelle du Pakistan, puisqu'Islamabad est à 130 km de la frontière indienne. À l'est, l'Assam produit 17 % du pétrole indien (2006), mais sa topographie est celle d'une vallée large et marécageuse, mal reliée au reste de l'Inde par un corridor qui fait parfois moins de 30 km de large, entre Népal, Bhoutan et Bangladesh. Sa situation est de plus celle d'une vallée de basse altitude (moins de 100 m) que dominant des chaînes de montagne qui sont pour les deux tiers bordières de la Chine²².

À ces considérations basées sur l'économie et la stratégie s'en ajoutent d'autres, idéologiques. La sécession possible de territoires de la périphérie est perçue à New Delhi comme l'amorce d'un émiettement progressif de l'Inde – la Partition fut en fait le premier acte –, selon une «théorie des dominos», qui aboutirait «à l'amenuisement de la nation et à l'affaiblissement de sa puissance²³».

1.3. DES PÉRIPHÉRIES ÉCONOMIQUES

Un des référents mobilisables par les populations des périphéries est le développement économique atteint, ou son écart – réel ou perçu – par rapport au reste de la société nationale. Mais aborder la question du sous-développement et de la pauvreté dans les Himalayas pose le problème des sources, qui sont souvent parcellaires, difficilement opposables d'un État à l'autre. Les statisticiens indiens utilisent un indice de développement économique calculé annuellement par le Ministry of Statistics à partir d'indicateurs statistiques variés: valeur de la production agricole, crédits bancaires à l'agriculture, nombre de travailleurs dans l'industrie pour 100 000 habitants²⁴... Les données chiffrées ne cernent peut-être pas forcément la réalité quotidienne des populations qu'elles sont censées catégoriser: des critères de sous-développement sont définissables (ceux que la Banque mondiale peut à l'heure actuelle mettre en œuvre, ou l'ONU par exemple, par le biais de son Indicateur de développement humain), mais ils ne permettent pas

22. Mais l'Assam, comme l'Arunachal Pradesh, représente un atout stratégique puisqu'il permet de menacer Beijing grâce aux missiles Agni (dans l'hypothèse d'un lancement depuis Sadiya).

23. Jean Racine, «L'Inde face aux forces centrifuges», *L'Inde, grande puissance de l'océan Indien*, Paris, CHEAM, 1988, p. 20.

24. Voir *Economic Survey of India*.

forcément de prendre la mesure du «non-développement», qui est un trait majeur de nombre de sociétés himalayennes, où le troc demeure encore le principal système d'échanges économiques²⁵.

À l'intérieur de l'Inde, les variations régionales moyennes sont très marquées: de 1 à 10²⁶; et l'opposition entre la plaine et les «collines» est nette, plus encore si on tient compte de la proximité géographique, soit d'une possible diffusion de cette richesse relative: entre Chandigarh et Simla, l'écart de niveau de développement économique est de 100 à 1, en 45 kilomètres de distance; entre Pendjab et Himachal Pradesh, l'écart est de 4 à 1; entre Bengale-Occidental et Sikkim, de 9 à 1.

Au sein des collines, on n'observe pas de différenciation régionale franche, si ce n'est une chute des indices au fur et à mesure qu'on s'élève en altitude, au fur et à mesure qu'on s'éloigne des pôles de croissance: en Himachal Pradesh, l'indice est de 200 au Sola; il est compris entre 100 et 150 à Simla, 50 et 75 au Kinnaur, 25 et 50 au Lahul et Spiti, y atteignant des valeurs comparables à celles du Tibet, qui est une des provinces les plus pauvres de Chine²⁷.

Toutefois, certaines poches de richesse relative apparaissent, qui coïncident avec les régions les plus densément peuplées, soit les alvéoles intramontagnardes observées plus haut. Elles sont aussi l'indice d'une dynamique économique reposant sur des facteurs exogènes comme le tourisme qui, sans toujours créer les conditions d'un véritable développement, permet par les recettes et les emplois qu'il génère de réduire statistiquement les disparités interrégionales²⁸.

Dans une moindre mesure, des ratios comparables à ceux qui sont observés au Tibet sont observables sur le versant indo-tibétain, mais la dialectique ethnie fondatrice du système politique englobant/ethnie autochtone n'y acquiert pas la même acuité, sans doute parce que le mélange ethnique y est plus ancien. Il s'y exprime différemment: les critères dominant/dominé, que ce soit sur un mode politique ou économique, ne sont plus opérants, si ce n'est dans certaines régions où le pouvoir politique ou les

25. «*It is GNH, gross national happiness, that counts, not GNP!*» Remarque d'un fonctionnaire bhoutanais de l'ONU citée dans J.D. Ives et B. Messerli, *The Himalayan Dilemma*, Londres, Routledge, 1989, p. 150. Au-delà de cette boutade, il est vrai que les calculs nécessaires à l'élaboration d'un IDH sont rarement mis en œuvre pour cerner le niveau de développement à l'échelle régionale, ou à celle du district.

26. Pour comparaison, de 1 à 11 pour la Chine; de 1 à 20 pour le Népal.

27. «On peut aussi constater que quatre des provinces qui sont très en-dessous du niveau de vie ont d'importantes minorités nationales (Tibet, Yunnan, Gansu et Qinghai)», *Courrier des pays de l'Est*, La Documentation française, n° 371, juillet-août 1992, p. 46.

28. Voir le cas du Ladakh (chapitre 8), qui connaît un développement économique, en partie confisqué par les autorités du J-C et les *tour-operators* de la vallée du Cachemire.

échelles économiques sont contemporains, s'appuyant sur une différenciation ethno-religieuse : c'est le cas du Cachemire et, dans une moindre mesure, des territoires au nord du Pakistan et au sud du Bhoutan.

2. LES PÉRIPHÉRIES: ENTRE OUVERTURE ET PROTECTION

L'unité de l'Inde repose implicitement sur l'unité administrative du pays, dont elle ne disposait pas en 1947, de par la structure même du Raj britannique²⁹. Alors que dans les plaines et le plateau du Deccan les structures administratives furent mises en place dans les années qui suivirent l'indépendance, dans les collines l'opération prit près de 30 ans. Est-ce à dire que cette portion du dispositif frontalier britannique – la seule que l'Inde ait héritée dans ses frontières actuelles – ait paru si acceptable que les Indiens se montrèrent réticents à la démanteler ? Ne doit-on pas aussi envisager la possibilité que les conditions du milieu et la situation économique du pays aient incité le gouvernement à différer une intégration qui revêtait à ses yeux une priorité moindre qu'ailleurs en Inde ?

2.1. MARCHES INTERNES, EXTERNES : UNE NORMALISATION ADMINISTRATIVE

De la frontière aux États du Nord-Est

Les districts frontaliers, qui avaient été classés comme « *excluded and partially excluded areas* » dans les *India Acts* de 1919 et 1935 furent entre 1947 et 1950 confirmés dans leur statut spécial : la Constituante accorda un statut spécial au Spiti et aux North-East Frontier Tracts par l'article 244 et les annexes V et VI, tandis qu'un comité spécial sous la direction du Major-General Himmatsinghji fut créé le 1^{er} décembre 1950 pour étudier les problèmes de défense de la frontière himalayenne.

Priorité affichée par Nehru, tenant compte de ce qui était en Inde perçu comme le point faible de la frontière du nord³⁰, le remodelage du Nord-Est est entrepris peu après l'indépendance : le Sadiya Frontier Tract est partagé en 1948 en Mishmi Hills Agency et Abor Hills Agency ; le Balipara Frontier Tract en Subansiri et Se La Sub-Agencies, chacune étant placée sous le contrôle d'un *Assistant Political Officer*. Par l'*Administration*

29. Qui comptait plus de 500 principautés plus ou moins liées à la Couronne britannique.

30. Voir *supra*, chapitre 6, section 2.1.

Extension Scheme introduit en 1947, la North-East Frontier Agency (NEFA) est constituée en 1954 et divisée en six Frontier Divisions: Tuensang (qui fut en 1957 détachée de la NEFA pour créer une vaste unité – la Naga Hills et Tuensang Area – et constitua plus tard le Nagaland), Tirap, Lohit, Siang, Subansiri et Kameng, selon les noms des principaux cours d'eau traversant les unités. Un encadrement spécifique – l'Indian Frontier Administrative Service (IFAS) – fut créé en 1953 pour administrer la région.

Constitutionnellement, la NEFA faisait partie de l'Assam, mais elle avait été placée dans une catégorie spéciale qui autorisait le ministère de l'Intérieur (ministère des Relations extérieures jusqu'en 1965) à l'administrer par l'intermédiaire du gouverneur de l'Assam, qui agissait comme le représentant du président de l'Inde. Un conseiller du gouverneur (*Advisor to the Governor*) dirige l'administration de la NEFA avec l'aide d'un secrétariat basé à Shillong, qui comprend des conseillers pour les finances, les affaires tribales et légales. Le *Deputy Commissioner* (en fait *Political Agent* jusqu'en 1965) en charge d'un *Frontier District* est investi des pouvoirs d'un magistrat de district et représente aussi l'autorité suprême de son district pour analyser et appliquer les projets de développement des différents départements et les coordonner.

L'administration essaie le plus possible de travailler en coopération avec les conseils tribaux pour la gestion administrative et le développement économique, œuvrant en théorie avec les institutions politiques et sociales traditionnelles et non contre elles. En ce sens, elle encourage le développement des structures tribales comme les conseils tribaux qui, en plus de leur action comme corps de gouvernement locaux autonomes, ont une fonction judiciaire sauf pour les cas de criminalité, qui demeurent la prérogative du magistrat de district et du magistrat de sous-division. Ils travaillent dans le cadre général établi par l'*Assam Frontier Regulation* de 1965, soit l'introduction d'une structure administrative *three-tier* aux niveaux des villages, des cercles et des districts³¹. Ce n'est plus une aire tribale de l'État de l'Assam à partir de 1975: le Conseil d'agence, qui avait été l'exécuteur du système du Panchayati Raj sur le territoire, est remplacé par le Conseil de Pradesh en 1972, qui fut ensuite transformé en assemblée législative provisoire en 1975. L'amendement 37 (1975) de la Constitution sanctionna la naissance de l'Arunachal Pradesh comme territoire de l'Union³²; un Conseil

31. *Panchayats raj*, ou gouvernement des anciens. En 1965, le Comité pour les réformes administratives dans la NEFA, placé par le gouvernement sous la présidence de Daying Ering, du district de Siang, membre du parlement nommé représentant la NEFA, recommanda la mise en place de cette forme de gouvernement faisant appel aux traditions tribales, sans introduction de pratiques externes, non indigènes. Le 73^e amendement de la Constitution (1992) assure une base constitutionnelle à ce principe d'administration décentralisée.

32. Donc sous le contrôle étroit du gouvernement central.

des ministres fut établi le 15 août 1975 et l'administrateur du territoire de l'Union fut renommé lieutenant-gouverneur. La première élection de l'assemblée législative (30 membres) se tint en 1978, constituant un repère dans l'évolution politique du territoire. L'amendement 55 (1986) de la Constitution en fit un État de plein droit.

L'État d'Arunachal Pradesh s'inscrit dans l'environnement spécifique du Nord-Est indien, pour lequel le gouvernement de l'Union a établi le North East Council, par un décret parlementaire en 1971, avec comme objectif le développement global des sept États de la région³³. Si pour l'heure le morcellement du Nord-Est paraît achevé, c'est au niveau administratif inférieur que s'exprime une nouvelle dynamique, qui tend à multiplier en Assam et dans les États du sud les zones à statut spécifique (*autonomous hill councils*) sur la base de critères ethniques. En Arunachal Pradesh, la faible politisation des référents ethniques (ainsi qu'une pression migratoire qui affecte surtout les zones des pieds des collines, de colonisation récente, ou en raison de cette pression) a surtout suscité la création de nouveaux districts, dont le nombre est passé de cinq à neuf en 1979, puis à douze quelques années plus tard. Le découpage actuel tend à morceler le territoire de l'État selon des critères ethniques, donnant ainsi naissance au district de Tawang en reconnaissant la spécificité bouddhiste et bhotya de son peuplement.

Himachal Pradesh-Uttarkhand: des secteurs normalisés

Hors du Nord-Est, les États ou portions d'État s'étendant sur une partie de l'Himalaya ne sont pas intégrés dans un dispositif spécifique institutionnalisé, mais ils ont aussi fait l'objet d'un processus de normalisation de leur statut administratif.

L'État de l'Himachal Pradesh est une entité administrative de création récente, puisque le « pays des monts et des neiges » est né le 15 avril 1948 par la fusion de 21 États princiers du Pendjab des collines et de leur neuf tributaires, jusque-là enclavés au sein de l'État du Pendjab, au même titre que la Patiala and East Punjab States Union (PEPSU). Le lent travail politique de l'Akali Dal, par la récurrence du slogan *Punjabi Suba*, soit un Pendjab remodelé selon une base linguistique, aboutit après la mort de Nehru (1964) et la guerre indo-pakistanaise de 1965 à une redéfinition géographique du

33. Au début, le ministre de l'Intérieur de l'Union était président du Conseil; il est aujourd'hui remplacé par le gouverneur de l'Assam; les quartiers du Conseil sont à Shillong. Le Conseil est une organisation de conseils qui a la charge des infrastructures de transport (électricité, transports, éducation professionnelle) et dispose de compétences de plus en plus grandes, pouvant ainsi valider des projets jusqu'à trois crore roupies (trente millions de roupies).

Pendjab, et par là de l'Himachal Pradesh, le 1^{er} novembre 1966, par le biais de la *Punjab Reconstruction Act* (l'entité disposait depuis le 14^e amendement de 1962 d'une assemblée législative).

La partition administrative de cette entité composite sanctionna la naissance d'un État sikh – le Pendjab – et d'un État hindou – l'Haryana – plus que celle d'un Himachal Pradesh qui aurait été créé «à cause de la nécessité de préserver l'identité culturelle particulière de ses habitants³⁴». L'imbroglio territorial-administratif qui régnait jusque-là est désormais remplacé par un État de plaines, le Pendjab, et un État montagneux, l'Himachal Pradesh, de part et d'autre d'une limite qui court au pied de la chaîne des Siwalik, le long de la Beas et de la Soan (affluents de la Sutlej). En 1971, l'Himachal Pradesh devint officiellement État de l'Union, après être passé par une phase transitoire d'administration directe par le gouvernement central, déléguant ses pouvoirs à un lieutenant gouverneur (équivalant à un *chief commissioner*).

L'Himachal Pradesh peut apparaître comme un État calme, puisqu'il n'y sévit pas plus de troubles que dans le reste de l'Inde. Toutefois, s'il ne s'y exprime pas de conflits ouverts ou latents, l'État n'en occupe pas moins une position stratégique : c'est une région frontière avec la Chine, que le conflit de 1962 a privée de différents territoires ; depuis que les troubles de la vallée de Srinagar se sont transformés en affrontements ouverts, l'État de Jammu-et-Cachemire constitue un second voisinage conflictuel³⁵ ; il en est de même du Pendjab où, depuis 1984, l'activisme politique et terroriste sikh fragilise l'appartenance de l'État à l'Union indienne. Bordé à l'est par un État à majorité musulmane et au sud par un État dont une frange de la population est ouvertement sécessionniste, l'Himachal Pradesh est le lieu d'une colonisation hindoue, d'une surappropriation par l'Inde d'autant plus forte que les populations en position de frontière n'ont pas les mêmes valeurs sociales et culturelles que dans le reste du pays. Pourtant, la colonisation des hautes terres qui y est amorcée n'a pas jusqu'à présent provoqué de troubles. En fait, les populations des districts du Lahul et du Spiti bénéficient indirectement des programmes de développement du gouvernement central comme du PNUD, davantage en raison de leur appartenance à l'État d'Himachal Pradesh qu'à cause d'une volonté du gouvernement indien et même du PNUD de mettre en valeur ces pays bhotyas³⁶.

34. M.B. Lal, « Transition to statehood without agitation or violence », *The Statesman*, 20 août 1970.

35. Même si la guérilla afghane n'a pas encore pénétré en Himachal Pradesh.

36. Lors d'un entretien à New Delhi en août 1994, Tevi Abrams (directeur régional du PNUD pour l'Inde et le Bhoutan) soulignait que la pression gouvernementale avait été très forte pour que l'État soit retenu par le PNUD, afin surtout de fidéliser l'électorat hindou des collines, des cultivateurs de pommes.

La zone montagneuse de l'Uttar Pradesh, connue sous le nom d'*Uttarkhand* dans la littérature traditionnelle, offre une configuration politique différente : la zone septentrionale de l'ancienne division administrative du Kumaon fut la première possession britannique et la seule voie en direction du Tibet. Elle reçut un statut spécial de *non-regulation province*, bien que faisant officiellement partie des North Western Provinces (NWP). Après la défaite népalaise, le Garhwal fut séparé du Kumaon et passa sous le contrôle d'un *Assistant Commissioner* en 1839, tandis que le Kumaon cessait d'être une *non-regulation province* en 1891 pour devenir une division des NWP, renommées United Provinces of Agra and Oudh en 1901, qui formèrent l'Uttar Pradesh en 1947. La structure administrative actuelle ne fut mise en place qu'en 1960.

Les huit districts qui constituaient cette excroissance montagneuse de l'État le plus peuplé de l'Inde (plus de 150 millions d'habitants) représentaient 17 % du territoire de l'Uttar Pradesh, mais seulement 4,2 % de sa population. C'était la région la plus défavorisée de l'État, qui a été largement négligée par ses gouvernements successifs. Outre un déficit sensible en infrastructures, notamment de transport³⁷, l'Uttarkhand était sous-industrialisé et l'agriculture demeurait très traditionnelle, caractérisée par une majorité de petites exploitations, même dans les duns. Le peu d'intérêt porté à ces districts de montagne, dont les populations disposent d'une spécificité ethnoculturelle très marquée³⁸, fut directement responsable de l'émergence d'une revendication politique : la création d'un nouvel État indien, l'Uttarkhand, qui serait constitué des huit districts montagneux de l'Uttar Pradesh. La revendication récurrente depuis les années 1950 d'un État séparé obtint en 1991 le soutien du gouvernement BJP de l'Uttar Pradesh, qui fit passer à l'Assemblée une résolution demandant la création d'un État des collines qui s'appellerait *Uttaranchal*³⁹. Lors de la législature suivante, la même résolution fut votée sans rencontrer d'opposition, si ce n'est celle du Parti du Congrès et du PCI (parti communiste de l'Inde, tendance marxiste), pour lesquels la création d'un nouvel État selon des bases ethniques risquait de constituer un dangereux précédent⁴⁰. La résolution ne fut pas appliquée et aucun homme politique issu de la région n'obtint de

37. Six des districts ont des indices d'équipement en infrastructures compris entre 25 et 50 (moyenne de l'Inde : 100).

38. Les populations de l'Uttarkhand sont linguistiquement plus proches du népalé que de l'hindi. Elles disposent aussi d'un meilleur niveau de scolarité que dans le reste de l'État : à l'exception des districts d'Uttarkashi et de Tehri Garhwal, les districts de l'Uttarkhand sont ceux qui présentent les plus forts taux d'alphabétisation, tant masculin que féminin, de l'État (exception faite de ceux de Ranpur Naga et de Lucknow).

39. Lors de ces élections, le BJP obtint la totalité des sièges dans la région.

40. Les deux partis ayant la charge d'États où des revendications identiques existent : l'Assam et le Bengale-Occidental.

poste dans les gouvernements successifs de l'État. Une série d'affrontements entre étudiants de l'Uttarkhand Students Joint Action Committee (USJAC) et forces de l'ordre au début de l'automne 1994⁴¹ relança le débat, qui devait aboutir à la création de l'Uttarkhand à l'été 1996, après la promesse faite par le premier ministre Deve Gowda au début de juillet. Le premier ministre « enterra » le projet quelques semaines plus tard, mais une certaine autonomie fut accordée aux huit districts par Motilal Vora, gouverneur de l'État, entre 1995 et 1996 : la région a été déclarée *Backward Area*⁴², tandis qu'un *Chief Secretary* fut nommé, en charge des districts, siégeant en alternance à Dehra Dun et Nainital. L'arrivée au pouvoir en 1988 d'une coalition menée par le BJP relança la question : en septembre 1998, l'assemblée législative de l'Uttar Pradesh adopta l'*Uttar Pradesh Reorganisation Bill, 1998*, qui conduisit à la création de l'État, sanctionnée par l'adoption par le Parlement indien, en novembre 2000, de l'*Indian Federal Legislation – Uttar Pradesh Reorganisation Act 2000*, sous le nom d'Uttaranchal.

2.2. UNE OUVERTURE TEMPÉRÉE

Facteurs exogènes d'intégration

Les routes en Himalaya représentaient pour les Britanniques un caractère stratégique que rappela McMahon à la fin de la Conférence de Simla : « parce que les routes répondent au besoin immédiat d'ouvrir la région à notre influence et à notre commerce, parce qu'elles facilitent notre administration et nous donnent accès à la frontière⁴³ ».

Malgré cette volonté affichée, les axes de transits furent privilégiés au détriment des axes de desserte, sauf en direction de quelques stations d'altitude comme Darjeeling, Simla, McLeod Ganj ou Srinagar⁴⁴. Le bilan à l'indépendance est médiocre ; c'est celui d'un déficit d'axes modernes de pénétration du massif qui ne compte environ que 168 km de routes carrossables⁴⁵. La fermeture de la frontière sino-indienne (les dernières caravanes

41. Le gouvernement de l'Uttar Pradesh voulut imposer à l'ensemble de l'État un quota de 27 % de sièges réservés aux OBC (*Other Backward Castes*) alors qu'elles ne représentent que 2 % de la population de l'Uttarkhand.

42. La mesure, laissée à l'autorité du gouvernement, permet de réserver un certain nombre de places aux étudiants concernés à l'entrée des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'à privilégier une filière locale de recrutement dans la fonction sanitaire et publique.

43. *McMahon's Final Memorandum on Tibetan Conference*, 8 July, 1914, IOR, L/P & S/10/857; enclosure 5.

44. Dans le nord-est, seul l'axe Sadiya-Rima, en construction à l'époque de l'accord de Simla, fut poursuivi ; les autres axes ne pénétrèrent guère dans les collines.

45. Bhabani Sen Gupta, « India's borders : Problems of national security », *India's Borders : Ecology and Security Perspectives*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, p. 48.

partirent de Leh en 1959) contribua alors paradoxalement au développement d'un réseau routier autour des Himalayas: la construction de routes a en premier lieu répondu au besoin stratégique de rapprocher les armées des frontières, au Tibet certes, pour la quasi-totalité du réseau, mais aussi au sud des plus hautes crêtes. Les régions himalayennes de l'Inde comptent désormais 5900 km de routes revêtues (2007)⁴⁶, constituant un réseau qui est très dense dans les collines, mais demeure embryonnaire plus en altitude, à tel point que de nombreux villages du Ladakh sont à plusieurs jours de marche de la route la plus proche⁴⁷.

Développement des réseaux routiers en Himalaya⁴⁸

État	Région	Superficie (km ²)	Réseau (km)	Portion revêtue (%)	m/km ²
Inde	J-C	222 236	21 095	42	95
	Himachal Pradesh	55 500	32 582	55	587
	Uttarkhand	51 100	58 054	30	1 136
Népal	Népal	142 124	16 834	28	118
Inde	Sikkim	10 300	2 063	88	200
Bhoutan	Bhoutan	46 500	8 050	62	173
Inde	Arunachal	83 700	15 712	31	187

Les fortes densités routières en Himachal Pradesh, en Uttarkhand et au Sikkim s'expliquent par l'habitat rural très dense et très dispersé du pied des collines et des duars, ou sur les pentes nord de la chaîne de Darjeeling; *a contrario*, le faible développement du réseau routier au J-C s'explique par le faible développement de cet étage dans l'État, et la concentration de la population dans l'alvéole de Srinagar. Plus haut, on ne trouve plus guère que des pistes, à quelques exceptions près comme la National Highway La au Cachemire, qui permet de relier Leh, les routes 21 et 22 en Himachal jusqu'à Manali et Rampur, et l'Arniko Highway au Népal, jusqu'à la frontière chinoise.

46. Alors que la moyenne nationale est de 1016 m de routes par kilomètre carré, elle n'est en Himalaya que de 140 m/km².

47. L'Inde a lancé un programme de construction de routes (*Minimum Need Programme*), mais la priorité affichée est de relier tous les villages qui ont une population d'au moins 1500 personnes.

48. India Ministry of Road Transport & Highways, 2007; Nepal Road Statistics 2002; Bhutan Transport Sector Draft Note, October 23, 2003.

Ce déficit d'axes de pénétration est sans doute autant lié à la faiblesse des revenus mobilisés par les États indiens concernés qu'à leur caractère stratégique⁴⁹. S'y ajoute aussi une pratique, adoptée par le gouvernement central pour des raisons politiques : pressé par la nécessité de rapprocher les troupes des frontières, celui-ci créa en mai 1960 la Border Roads Organisation (BRO), qui fut chargée de construire et d'entretenir des routes dans la périphérie himalayenne. Après avoir construit plus de 24 000 km de routes en milieu difficile en 32 ans, la BRO a su diversifier son savoir-faire en construisant des terrains d'aviation, des ponts permanents, ou même des écoles⁵⁰. Mais son expérience fait désormais d'elle le seul organisme capable d'intervenir dans le domaine, auquel les agences d'État font appel pour construire de nouveaux axes.

À l'insuffisance des infrastructures s'ajoute le problème de la desserte : les chefs-lieux des Taluks de Khalsi, Deskit et Nyoma sont reliés à Leh par une liaison hebdomadaire dans les meilleures conditions ; la Nubra n'est accessible que deux mois et demi par an et la région du Kardong La n'a pas de service de bus de la fin octobre à la mi-juin.

L'inner line et le tourisme

Si les axes routiers assurent une desserte – ponctuelle – du massif, la préservation des formes anciennes de gestion militaire du territoire, mises en place par les Britanniques pour limiter les interférences possibles entre gens de la plaine et gens des collines – les *excluded and partly excluded areas* (*Indian Act* de 1919) devenues par la suite *restricted and protected areas* – constituent un frein au désenclavement et au développement. L'*inner line*, qui constituait de fait la frontière administrative du British Raj, circonscrit toujours un espace en périphérie de l'Inde dont l'accès est soumis à une autorisation spéciale, pour les touristes étrangers, comme pour les Indiens qui ne peuvent justifier de résidence ou d'activité dans la zone concernée⁵¹.

Conséquence de l'accord de 1990 portant sur la reconnaissance de la ligne de contrôle effectif comme limite administrative des États indiens et chinois, les mesures d'exception qui affectaient les territoires se sont assouplies : ce n'est plus seulement le ministère de l'Intérieur qui peut délivrer un

49. Ainsi qu'au coût exorbitant de la construction de routes en montagne : le tiers du budget des trois premiers plans quinquennaux fut, en Himachal Pradesh, affecté à la construction d'un réseau routier afin de relier les chefs-lieux de districts entre eux, soit un total de 3 700 km de routes, pour les trois quarts non revêtues.

50. La BRO construisit notamment un terminal aérien à Paro (Bhoutan), pour un coût de 14 crores roupies, qui entra en service à la fin de 1997. Sur son site (<www.bro.nic.in>), elle se vante de 49 ans d'excellence.

51. Les *restricted and protected areas* sont établies pour des raisons stratégiques, mais aussi politiques et écologiques : si le Pendjab y était inclus en 1986 pour des raisons évidentes, les îles Andaman et Nicobar le sont pour préserver intact un milieu spécifique.

inner line permit, mais aussi ses représentants régionaux, les *Residence Commissioners* ou les *Districts Magistrates*⁵². Cette délégation des pouvoirs indique clairement que les territoires concernés ont en partie perdu leur caractère « sensible » : si la frontière sino-indienne demeure toujours inaccessible sans permis, la profondeur des zones interdites s'est considérablement réduite⁵³.

La réduction en superficie des zones interdites rend compte de la décrispation intervenue dans les relations sino-indiennes à la frontière, ou de sa perception comme telle par les autorités indiennes. Elle est aussi liée à une reconnaissance du tourisme comme moteur de développement des périphéries montagneuses :

- La disparition de la plupart des zones interdites en Uttarkhand est la confirmation d'une situation calme dans le secteur central, la poursuite d'une logique de normalisation à la frontière qui fut amorcée par l'ouverture du Lipulekh à au passage de pèlerins⁵⁴, même si le col lui-même est objet d'un litige entre Inde et Népal.
- La réduction au J-C comme en Himachal Pradesh des zones interdites (seuls sont maintenus interdits les sous-districts à proximité immédiate de la frontière) est un signe identique. Mais il se complète ici du besoin de préserver le capital touristique que constitue le Ladakh en particulier, et les zones bhotyas en général : la première mesure d'assouplissement concernant l'accès aux territoires montagneux fut l'ouverture à l'été 1989 de la route Manali-Leh, comme accès alternatif au Ladakh dès lors que l'itinéraire principal – par Srinagar – devenait dangereux, ou même impossible. Elle s'est complétée en 1993 par l'ouverture de la Nubra et d'une portion du Rupshu, puis du Spiti.
- Par contre, peu de modifications sont intervenues à l'est du Népal, hormis l'ouverture de la région de Darjeeling⁵⁵ : le Sikkim demeure d'accès restreint hors de Gangtok, comme l'Arunachal Pradesh.

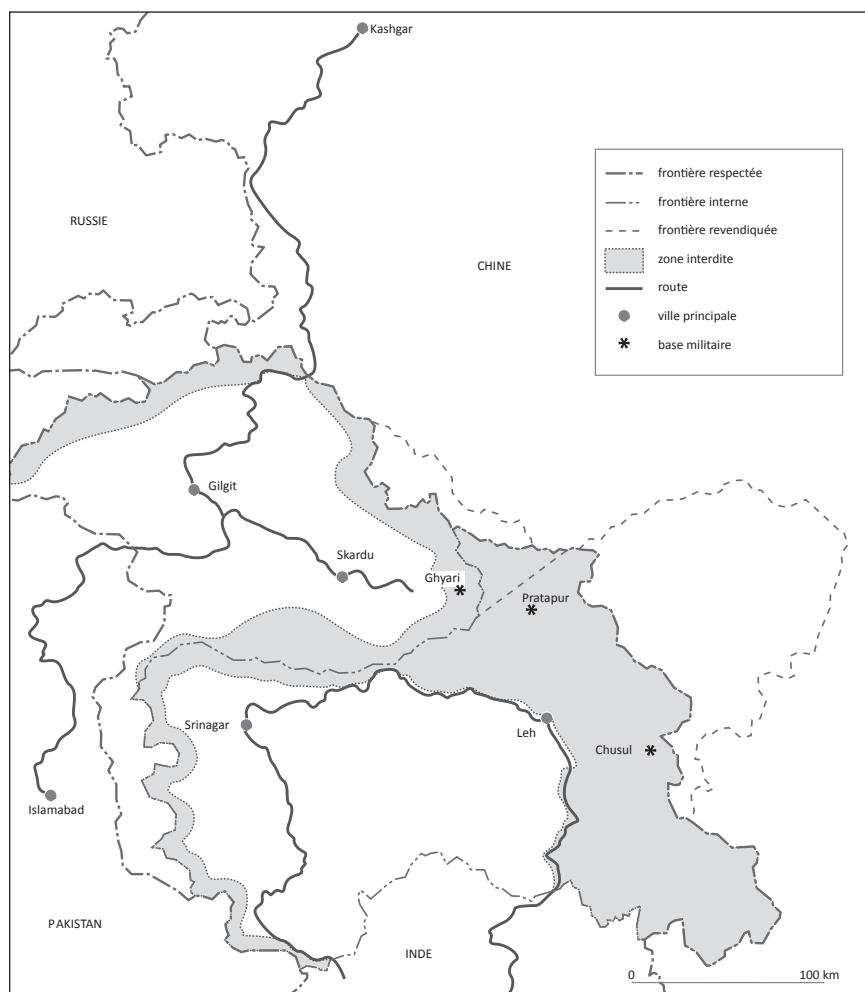
52. On peut noter que cet assouplissement des procédures administratives n'a pas encore son équivalent au Pakistan et y est considéré comme un frein au développement touristique des zones de montagne : le permis ne s'obtient (1995) qu'à Islamabad et requiert une semaine d'attente environ ; un second séjour de *debriefing* à Islamabad est requis, à la fin du séjour.

53. À titre de comparaison, nous avons retenu 1989 comme année de référence, parce qu'elle fut l'année d'expérimentation d'un certain nombre de « contacts » avec la ligne, plus qu'une date représentative d'un dispositif dont la géographie change d'une année sur l'autre. L'extension des zones interdites en 1989 reste représentative du dispositif tel qu'il a existé pendant une dizaine d'années.

54. En 1995, quelque 400 pèlerins en ont bénéficié, qui ont déboursé 6000 roupies pour atteindre la frontière, et 500 \$ pour le pèlerinage proprement dit (logistique prise en charge par le Kumaon Mandal Vikas Nigam et le gouvernement chinois) !

55. En raison de l'apaisement des tensions après l'octroi du statut de Hill Council aux Gurkhas de la région.

Les zones interdites



Le gouvernement du Népal a introduit un concept similaire à celui des *restricted areas*, même si les autorités affirment qu'il n'y a plus officiellement de zones interdites au Népal⁵⁶ : Walunchung Gola, Rolwaling et la route menant par le Nangpa La au Khumbu ; par contre le Mustang est ouvert et les *treks* en direction du Tibet sont autorisés depuis mai 1993⁵⁷. Toutefois

56. En 1995, l'Immigration Office du Népal publia une affirmation sibylline : « *trekkers are not allowed to trek in the notified areas previously known as restricted* » !

57. Pour le Népal, se reporter à la carte de I. Sacareau, *Porteurs de l'Himalaya*, Paris, Belo, 1997, p. 52-53.

ces zones ne sont interdites qu'aux seuls étrangers⁵⁸, comme au Bhoutan, qui demeure encore largement fermé : ce pays n'a ouvert ses frontières au tourisme que depuis peu et n'accepte qu'un tourisme de groupes, d'ailleurs limités en nombre⁵⁹. En fait, pour ces deux pays, comme pour le Tibet, il faudrait plutôt parler de régions ou d'itinéraires non interdits et contrôlés à intervalles réguliers par un personnel policier.

Le tourisme

Si on observe une tendance récente à la réduction des « enclaves militaires », les gouvernements conservent par contre d'autres modes de gestion des territoires par les flux touristiques, selon leurs pratiques administratives ou économiques, qu'ils justifient non plus seulement pour des raisons de sécurité militaire, mais de plus en plus comme moyen de préserver la culture et l'intégrité des communautés d'altitude⁶⁰, ou la qualité de certains milieux écologiques⁶¹. À une différenciation spatiale implicite des régions concernées, selon leur degré d'équipement routier ou hôtelier, s'ajoute une différenciation spatiale explicite, par la mise en place de critères sélectifs d'accès aux zones frontalières, par l'octroi de *trekking permits*, dont le coût dépend de la destination. Gratuit en Inde, il dépend au Népal de la destination : de 70 \$US par jour (pour 10 jours minimum) pour le Mustang à 90 \$US par semaine pour Humla et Manaslu, avec parfois l'obligation de louer les services d'un *environmental officer*⁶². Les restrictions, contraintes et tarifs sont plus élevés dès lors qu'il s'agit d'alpinisme : à titre d'exemple, l'ascension de l'Everest par le col sud coûte 70 000 \$US pour une expédition de sept personnes ; celle du K2, 9 000 \$US, celle du Nun Kun, 2 815 \$US⁶³.

58. Toutefois, le tourisme national n'a pas encore atteint le développement qu'il connaît en Inde, et les déplacements pour des raisons autres que professionnelles ou religieuses sont encore limités.

59. En 2007, chaque visiteur devait dépenser obligatoirement l'équivalent de 200 \$ par jour.

60. Explicite au Bhoutan : « pour ne pas porter atteinte à une société traditionnelle » (*Le Monde*, 16 août 1984), elle l'est moins au Népal, où le gouvernement laisse aussi agir les organisations non gouvernementales, comme l'Annapurna Conservation Area Project (ACAP) qui, depuis 1984, tente de mener des actions de développement touristique intégré dans les villages tout en cherchant à préserver un milieu fragile qui est la principale destination de *trekking* des touristes occidentaux.

61. Ainsi la Nepal Nature Conservation Society fait régulièrement pression sur le gouvernement népalais pour réduire le nombre de zones ouvertes au tourisme.

62. Soit un policier népalais qu'il faut en outre équiper et nourrir. Les montants correspondent seulement à l'autorisation d'ascension et ne comprennent pas les assurances obligatoires – très élevées en raison des coûts de sauvetage dans ces régions.

63. Voir le *guide des ascensions lointaines*, édité par l'Union internationale des associations d'alpinistes (UIAA).

Les régions himalayennes sont devenues depuis une vingtaine d'années des destinations touristiques privilégiées pour les Occidentaux, mais aussi – et en nombre croissant – les Indiens⁶⁴. Le tourisme s'affirme comme un des modes de l'intégration accélérée des populations et des territoires de la périphérie montagnaise: au Ladakh⁶⁵, mais aussi depuis peu au Tibet, l'impulsion donnée au tourisme laisse à penser que les gouvernements centraux désirent utiliser ce dernier comme instrument d'acculturation.

Fréquentation touristique au Ladakh⁶⁶

Année	Indiens	Étrangers	Total	Proportion d'Indiens (%)
1974	25	500	525	4,7
1985	6 600	12 255	18 911	34,9
1986	3 586	12 825	16 411	21,8
1988	8 608	16 256	24 864	34,6
1989	6 669	16 079	22 748	29,3
1990	396	6 342	6 738	5,8
1995	5 594	12 391	17 985	31,1
2002	5 120	2 959	8 079	63,4

Au Ladakh, la fréquentation touristique augmente depuis 1974 (date de l'ouverture de la région au tourisme), même si elle a connu pendant deux décennies un fort tassement en raison de la situation insurrectionnelle qui règne au Cachemire. Les touristes étrangers représentaient 80 % du nombre total de visiteurs, mais leur part n'a cessé de décroître au profit des Indiens, qui véhiculent une image de la modernité plus accessible aux bourses des Ladakhis.

64. Six Mountaineering Institutes ont même été créés, au Mt Abu, à Gulmarg, Manali, Uttarkashi, Gangtok et Darjeeling (le plus ancien fondé en 1954) pour les initier à l'alpinisme, tandis qu'on recense un peu plus de 200 clubs d'alpinisme à travers le pays.

65. Voir le paragraphe suivant.

66. Gouvernement du Jammu-et-Cachemire, 2007. En 2005, cependant, le nombre de touristes aurait atteint 25 000 personnes.

Mais quel que soit le modèle retenu par les populations d'altitude, la fréquentation touristique remet implicitement en cause les pratiques locales, tant sociales que religieuses : le touriste apparaît non pas comme le moteur de l'acculturation de cette société (rôle que paraissent tenir l'armée et l'administration), mais comme le catalyseur de ce changement⁶⁷.

3. LE DÉSENCLAVEMENT, POUR LA SÉCURITÉ DU TERRITOIRE

3.1. LE BORDER AREA DEVELOPMENT PROGRAMME

C'est toutefois pour des raisons de sécurité nationale que, depuis une dizaine d'années, un processus de désenclavement et de développement des infrastructures de base commence à prendre place le long des frontières de l'Inde. Initié au cours du 7^e plan (1985-1989) pour favoriser le développement économique des régions frontalières occidentales, il est étendu pour le 8^e plan aux régions frontalières du Bangladesh. Il concerne depuis le 9^e plan (1997-2002) la totalité des États bordiers, soit 94 districts bordiers de 17 États, en tout 358 blocs en contact avec la ligne, voire avec la clôture matérialisant la frontière au sol et dans le paysage⁶⁸. Une hiérarchie des priorités d'action a été définie selon la proximité des zones de peuplement à la frontière :

- Les habitations qui ont été affectées par la construction des clôtures, des routes ou des dispositifs d'éclairage de la frontière sont prioritaires.
- La seconde priorité concerne les habitations et groupements à moins de 5 km de la frontière.

Au-delà de cette distance, la priorité d'action est moindre, mais demeure la base des plans de développement locaux des districts et des blocs⁶⁹.

67. Ainsi, certaines fêtes religieuses qui se déroulaient en plein hiver, parce que le travail agricole était achevé, sont désormais organisées en plein été, pour offrir des spectacles attrayants aux touristes. Sur les mutations à l'œuvre, voir Prem Singh Jina, « Impact of tourism on Ladakhi society and culture », dans K. Warido (dir.), *Society and Culture in the Himalayas*, New Delhi, Har-Anand Publishers, 1995, p. 232-247. Se reporter aussi au *Ladakh 2025 Vision Document*, commandé par le Ladakh Autonomous Hill Development Council et publié en juin 2005.

68. Le critère retenu pour le choix des blocs est 10 km à vol d'oiseau de la frontière.

69. Voir notamment *Border Area Development Programme: Revised Guidelines* (2008).

L'allocation budgétaire aux États bordiers repose sur un calcul complexe prenant notamment en compte la longueur de frontière internationale et la population présente dans la zone considérée, comme sa superficie. Elle est systématiquement accrue de 15 % pour les États ayant des zones montagneuses, désertiques ou de marécages. Elle augmente régulièrement, pour atteindre 6,35 milliards de roupies (environ 100 M€) pour l'année financière 2009-2010 .

Répartition par État du budget BADP⁷⁰

État	Allocation	Part du total (%)
Uttarakhand	871	1,68
Manipur	1 250	2,40
Himachal Pradesh	1 269	2,44
Meghalaya	1 313	2,53
Sikkim	1 566	3,01
Nagaland	1 577	3,03
Gujarat	2 096	4,03
Uttar Pradesh	2 231	4,29
Mizoram	2 262	4,35
Assam	2 338	4,50
Tripura	2 678	5,15
Bihar	3 119	6,00
Pendjab	3 641	7,00
Arunachal Pradesh	4 498	8,65
Rajasthan	5 731	11,02
Bengale-Occidental	5 765	11,09
Jammu-et-Cachemire	9 793	18,83
Total	52 000	100

Contrôlé à l'origine par la Commission de la planification, le programme fut transféré au département de la gestion des frontières du ministère de l'Intérieur (Ministry of Home Affairs), créé en 2004. Ce transfert de compétences, quand la ligne budgétaire demeure en totalité fournie par le Centre, indique la place accrue que prend le contrôle des frontières dans la sécurisation du territoire indien. Il confirme le rôle attribué aux populations de la périphérie comme acteurs de la sécurité aux frontières et

70. Valeurs pour l'année 2006-2007, exprimées en 100 000 roupies. Source : *MHA-DBM*, 2009.

aux territoires frontaliers comme bases de cette action, instituant le couple population encadrée/profondeur stratégique comme principe normatif de la protection des frontières de l'Inde.

Initialement constitué d'un *package* privilégiant une aide à l'éducation, l'objet du programme est réorienté vers un développement global des territoires frontaliers⁷¹. Les autorités mettent l'accent, dans leur communication, sur le développement des infrastructures de base des villages : construction ou rénovation des routes de desserte ; mise en place d'infrastructures de distribution d'électricité, de téléphone ; alimentation en eau potable. L'effort porte aussi sur la construction d'écoles, de centres communautaires et de magasins PDS⁷².

Mais l'objectif majeur du programme comme de son département titulaire est la gestion des frontières et le renforcement de leur fonction de barrière, pour l'Inde, même si les dépenses relatives à la sécurité sont en théorie limitées à 10 % de l'allocation totale par État. Parallèlement au développement global des zones, le département de gestion des frontières est en charge de l'entretien des dispositifs à la frontière. Ceux-ci sont établis pour maintenir une « vigilance » le long de la ligne et lutter contre les infiltrations, la contrebande et les activités antinationales : érection de clôtures sur la frontière, construction de routes de patrouille et éclairage de la clôture. Une telle fortification n'est toutefois appliquée qu'aux frontières internationales indo-bangladeshi et indo-pakistanaise et varie selon la dyade :

- Face au Pakistan, l'objectif est d'achever un processus de clôture (réalisé à 94 %) et de mettre en place un dispositif d'éclairage de la clôture (achevé à 93 %).
- Face au Bangladesh, il s'agit aussi de finir, voire pour certains secteurs de refaire, la clôture (projet réalisé à 78 %), mais aussi de construire des routes de patrouille (23 % reste à construire).

Outre l'achèvement de la construction des dispositifs prévus, il s'agit dans les deux cas de faire coïncider la barrière avec la « ligne zéro », dont elle était dans de nombreux cas assez distante (plusieurs centaines de mètres au Pendjab, et jusqu'à près de 2 km au Jammu), en raison de l'opposition antérieure de l'État voisin à lors de la construction initiale.

71. Une littérature abondante existe sur le sous-développement relatif des zones frontières. Voir entre autres Baldev Singh, Sukhwinder Singh et Jaswinder Singh Brat, *Border Risk and Unemployment Dynamics*, Publication Bureau, Punjabi University, Patiala, 2004, 202 p.

72. Magasins PDS, ou *public distribution system*. Ces magasins distribuent des produits de première nécessité (riz, sucre, kérosène) aux populations les plus pauvres.

3.2. DES ROUTES POUR LA FRONTIÈRE AVEC LA CHINE

Ce dispositif n'existe pas le long de la ligne de cessez-le-feu au Cachemire, ni le long de la frontière chinoise, en raison de leur caractère temporaire, mais aussi du milieu contraignant. L'action confiée au département de gestion des frontières à l'échéance 2012-2013 est de construire 804 km de routes en 27 tronçons facilitant l'accès à la dyade sino-indienne, pour un coût estimé à 19,37 milliards de roupies. Ce projet vient en complément des actions de développement local dans le cadre du BADP.

Routes approuvées et en cours de construction⁷³

Nom des routes	Longueur (km)	Agence d'exécution	Date d'achèvement	Achèvement physique (km)	Formation	Revêtement
Sugar Point – Lapcha (Himachal Pradesh)	7,55	BRO	Déc 2010	7,45		–
Sugar Point – Pong – Point 4840 (Himachal Pradesh)	23,4	BRO	Déc 2011	3,8		–
Yarlung – Lamang (Arunachal Pradesh)	13,73	BRO	Déc 2010	2,48		0,4
Bona – Gelling (Arunachal Pradesh)	11,2	BRO	Déc 2010	10,53		1,8
Zimithang – Survasamba – Khinzemane (Arunachal Pradesh)	11,7	BRO	Déc 2011	3,38		0,39
Shungatsar – Kharsang La (Arunachal Pradesh)	15,9	BRO	Déc 2011	5,41		0,23
Chappan – Shipki La (Himachal Pradesh)	5,28	BRO	Déc 2010	0,4		–
Ghastoli – Rattakona (Uttarakhand)	17,95	BRO	Déc 2010	1		–
Munsiari – Milam (Uttarakhand)	62,32	BRO	Nov 2012	0,38		–
Niti – Geldung (Uttarakhand)	24	CPWD	Déc 2012	0,8		–
TOTAL	193,03			35,63		2,82

73. Site du *MoH*, consulté en ligne 6 janvier 2010. Les 17 routes restantes sont en cours d'examen de validation auprès du ministère des Forêts et de l'Écologie, ou des ministères d'État concernés.

La construction est confiée en priorité à la Border Road Organisation (BRO), ainsi qu'à d'autres institutions gouvernementales : le Central Public Works Department (CPWD), la National Project Construction Corporation (NPCC) et le Himachal Pradesh Public Work Department (HP PWD). Le coût estimatif est à la hauteur de l'enjeu technique de construction de ces routes. Il exprime aussi clairement l'enjeu – politique et stratégique – que constitue un accès fiable à tous les points de la frontière, ce dont disposent, de l'autre côté, les soldats chinois.

On peut considérer que le refus du gouvernement indien de condamner les incursions chinoises récurrentes⁷⁴ tient pour une part à son incapacité à adopter de rapides contremesures face à ces incursions. Il tient peut être aussi au fait qu'une confrontation (diplomatique) avec les autorités chinoises impliquerait une série de négociations et sans doute de concessions, qui risqueraient de déboucher sur un gel de la modernisation de son dispositif militaire à la frontière⁷⁵. Outre la construction de routes, l'Inde a effectivement amorcé depuis le milieu des années 2000 la remise en état de tous les terrains d'aviation proches de la frontière, qui avaient été construits à l'occasion du conflit de 1960-1962 et avaient été abandonnés depuis : les terrains de Chushul, Daulat Beg Oldi, Fukche, Nyoma et Thoise sont réhabilités et mis à niveau.

Il est vrai que l'armée indienne se trouve dans la situation paradoxale où les combats qu'elle a livrés contre la Chine et surtout contre le Pakistan, au Siachen et à Kargil, lui ont permis d'acquérir une expérience notable en matière de combats à haute altitude ; en revanche, elle ne dispose pas des équipements, matériel et infrastructures de soutien nécessaires en cas d'attaque de la frontière.

4. UNE DOUBLE NORMALISATION AUX FRONTIÈRES ?

Depuis le milieu des années 1980, un double processus de normalisation « aux frontières » de l'Inde est amorcé : normalisation des contacts et des relations de proximité avec le voisin du nord et intégration des territoires en position de frontière. Mais les deux phénomènes, qui paraissent tendre l'un comme l'autre à désamorcer le caractère explosif de la situation telle qu'elle s'est mise en place peu de temps après l'indépendance, recouvrent, dans les secteurs calmes (à l'est du Jammu-et-Cachemire), des actions mécaniques

74. Voir le *Times of India*, 30 janvier 2008.

75. Chaque adversaire considère la construction d'axes sur son sol comme un nécessaire effort de désenclavement et sur celui de son voisin comme une action de militarisation de la frontière.

sans qu'il se dessine, comme au Tibet, une claire volonté d'intégration des territoires de la périphérie, qui serait soutenue par une action effective d'aménagement du territoire. Le programme BADP, sauf s'il est poursuivi pendant plusieurs décennies, demeure une succession de micro-actions à laquelle il manque encore un schéma global de développement.

Il serait tentant d'évoquer dans ce cas le caractère fédéral de l'action politique ou administrative en Inde, en opposition à l'action autoritaire du gouvernement central chinois, mais, nous l'avons vu, la marge de manœuvre fédérale demeure encore faible en de nombreux domaines. Il manque sans doute pour cela un véritable projet national, qui ne relèverait pas seulement de la sécurité des frontières, de la sauvegarde de l'unité de la nation ou qui reposerait sur autre chose que la seule économie du tourisme. Mais dans le nouveau contexte de la « mondialisation », c'est-à-dire d'une compétitivité interétatique accrue, cette absence ne risque-t-elle pas d'accroître l'écart entre ces périphéries et le centre, de confirmer ces espaces comme des « périphéries de périphéries », d'autant que s'y développent des discours identitaires de plus en plus actifs ?

En soit, l'interaction « externe » sino-indienne n'a sans doute pas favorisé directement le rapprochement sino-indien, mais elle a au moins permis que l'un et l'autre des protagonistes mettent à profit l'expérience acquise par la négociation menée avec ces États intermédiaires, notamment la Chine, qui a pu mettre à l'essai, avec des États perçus comme étant influencés par l'Inde, une démarche de négociation applicable ensuite à cette dernière. Il semble toutefois qu'avec le Bhoutan, elle ait atteint une limite dans la validité de son *modus operandi*.

Les marches externes de l'Inde présentent à l'heure actuelle le paradoxe d'être à la fois dans un processus d'émancipation économique et diplomatique, sans que les États aient su réellement atténuer la forte subordination qui les lient à l'Inde, faute du contrepoids fort que pourrait jouer une Chine puissante au Tibet. Si l'Inde reste encore hégémonique en Himalaya, c'est avant tout par défaut, d'autant plus que les formes de coopération régionales qui ont émergé avec la création de la SAARC en 1985 n'ont pas dépassé le stade des négociations sur des questions techniques et n'ont pas su acquérir, en plusieurs décennies d'existence, de dimension politique.

Il demeure toutefois que la situation politique n'est pas figée et que le *statu quo* interétatique hérité de la décolonisation est aujourd'hui directement menacé par l'émergence de formes régionales et transfrontalières de revendication politique. Dans l'espace sud-himalayen, le Cachemire n'est plus un phénomène isolé, et autour des frontières de basse altitude du Népal, le phénomène revendicatif gurkha pourrait constituer un second point d'instabilité régionale.



CONCLUSION

Les marches en Himalaya, ou la géographie d'un malentendu

À petite échelle, ce que nous apprennent les pratiques et les réalisations indiennes autour des Himalayas est, compte tenu du contexte politique international qui a prévalu jusqu'au début des années 2000, la conservation par les stratèges indiens du dispositif frontalier mis en place par les Britanniques. La marche (ou plus exactement les marches, pour mieux rendre compte des déclinaisons du modèle qu'on peut observer dans le massif) serait donc la préservation – dans le cadre d'un État-nation – d'un dispositif conçu et mis en œuvre dans le cadre d'un système impérial. Mais les situations observables, notamment au Tibet où le processus d'intégration paraît en voie d'être achevé (mais à quel coût !), nous oblige à repenser la question du caractère transitoire du phénomène de marche dans le contexte, qu'on envisage encore comme univoque, de l'État national. Certes, au regard des temps longs, ces soixante années pèsent peu, mais elles suffisent à marquer durablement les territoires affectés, à les différencier des territoires voisins.

En fin de compte, les situations administratives actuelles donnent à penser que la République indienne n'a fait que poursuivre, sans le remettre en cause, le processus d'intégration des périphéries amorcé par les

Britanniques. La normalisation des systèmes administratifs n'a pas débouché sur un traitement spécifique à ce milieu ou à la position de frontière, sur la mise en place d'États des hautes terres, ou sur l'application d'un modèle unique aux situations héritées sur le versant sud de la chaîne : l'intérêt stratégique a prévalu sur l'intérêt de développement, d'intégration. On serait tenté de croire, au regard de ces pratiques administratives, que le gouvernement indien n'a pas fait l'effort d'une réflexion générale sur les espaces frontaliers du nord, à l'inverse des processus qu'il a mis en œuvre dans le Nord-Est. Mais à la différence du Nord-Est, ces espaces stratégiques n'étaient pas, au moins jusqu'au milieu des années 1980, le siège de rébellions récurrentes comme au Nagaland, au Mizoram ou en Assam ; même l'Arunachal Pradesh n'est pas le lieu de revendications d'autonomie selon un mode armé. La reconnaissance de la spécificité des populations non hindoues y a été réalisée sur un mode mineur, en leur octroyant un statut de *scheduled tribes*, qui leur assure un certain nombre de privilèges, notamment l'accès à la fonction publique et une autonomie partielle vis-à-vis de l'État englobant. Ainsi les Bhotyas-Lepcha du Sikkim ont obtenu le statut de *scheduled tribe* par la *Scheduled Caste and Scheduled Tribe (Amendment) Act* de 1976, qui leur octroie 12 des 32 sièges de l'assemblée de l'État alors qu'ils ne représentent que 25 % de la population.

Même réalisée sur un mode mineur, la reconnaissance de la spécificité sociale de ces territoires risque d'introduire un dangereux précédent dans la structure administrative de l'Inde, en officialisant l'ethnicité ou la religion comme discriminant politique, chose qui ne s'était pas produite depuis 1947, depuis la Partition. La prise en compte des particularismes locaux par la création d'entités administratives de second rang, de districts (Tawang en Arunachal Pradesh, Lahul et Spiti en Himachal Pradesh, Kargil au Jammu-et-Cachemire), permet surtout de libérer de la gestion de ces périphéries extrêmes les responsables politiques des « collines » et de favoriser leur intégration politique, mais aussi économique, aux plaines¹.

Au-delà du litige, qui paraît en cours de résorption, on ne serait tenté de voir dans cet affrontement entre Inde et Chine pour leur frontière commune qu'un long préliminaire entre deux États trop forts, trop grands et aux cultures politiques et diplomatiques trop distantes pour que chacun ait eu le courage politique d'une concession quand la question du tracé de la frontière fut soulevée. Que la situation se soit débloquée pour des raisons

1. La création de districts ne nécessite pas d'amender la Constitution, à l'inverse de celle d'unités administratives supérieures, ni ne requiert l'action, souvent jugée comme anti-démocratique, d'un gouverneur d'État. Mais les districts sont la base de la vie électorale en Inde : ainsi le redécoupage administratif de la vallée de Srinagar à la fin des années 1980 a permis de relativiser l'impact du vote musulman dans l'État en favorisant le développement de sensibilités politiques différentes.

périphériques au litige (évacuer un point de tension pour l'Inde ; favoriser le développement du Tibet par l'accroissement des échanges frontaliers pour la Chine) nous oblige à évoquer l'idée d'un malentendu : territorial, au moins pour ce qui concerne la ligne McMahon ; stratégique, parce que l'Inde voulut reconstruire un dispositif de défense identique dans un espace différent et la Chine retrouver une place dont elle ne disposait plus depuis au moins un siècle ; diplomatique enfin, puisque les uns et les autres ne disposaient pas, pour négocier, des mêmes valeurs.

La doctrine Gujral, même si son gouvernement n'a pas vécu assez longtemps pour mener à terme le processus amorcé sous le gouvernement de Deve Gowda, marqua le début d'une ère post-guerre froide pour l'Inde. C'est la fin du « périmètre de sécurité » de l'Inde, qui cherche non plus à isoler le Pakistan, mais à ouvrir son horizon de référence en direction d'espaces où elle fut autrefois présente : l'océan « Indien » et ces États du Sud-Est asiatique qu'on appela un temps à juste titre « l'Indochine », mais aussi l'Asie centrale. Une des conditions préalables pour que cette nouvelle orientation devienne effective est le règlement négocié des litiges avec ses voisins. Mais il est vrai que l'Inde du Gujral n'était plus l'Inde de Nehru ou celle d'Indira Gandhi : c'était un État qui se considérait comme « à la traîne » de la croissance économique du reste de l'Asie (en fait de l'Asie de l'Est et du Sud-Est), et surtout de la Chine qui, d'ennemi stratégique, était devenu, en outre, concurrent économique. L'extraordinaire croissance que connaît ce pays est souvent perçue en Inde comme un affront national, et l'écart de développement entre les deux États est expliqué par les contraintes qu'impose un fonctionnement démocratique : « nous, en Inde, nous avons la démocratie² ».

L'ouverture diplomatique jeta les bases d'une redéfinition des priorités indiennes et de l'enterrement implicite de la doctrine qui prévalait jusque là, la « doctrine Gandhi » d'un périmètre de sécurité protégeant l'Inde. Elle s'inscrit dans une tendance favorable à l'extraordinaire croissance économique dont bénéficie la Chine, croissance qui lui donne les ressources financières nécessaires pour mener à terme ses objectifs de rayonnement interne autant qu'externe, et qui tend à se diffuser en Asie du Sud. Cela pourrait à terme permettre l'émergence de structures régionales transfrontalières de coopération, telles qu'elles furent mises en place en Europe (euro-régions) ou en Asie de l'Est (triangles de croissance), et réactiver de vieux projets, formulés dans des contextes très différents, comme celui d'une fédération himalayenne. Il ne pourrait être question *a priori* de modifier les statuts administratifs et politiques actuels, mais au moins, de la part des deux grands

2. Selon un membre de la Chambre de commerce et d'industrie de New Delhi ; propos recueilli en 1994.

voisins, de faire jouer le caractère fédéral de l'un et le statut d'autonomie de l'autre pour accorder aux territoires en position de frontière une autonomie de gestion économique afin qu'ils mettent à profit la complémentarité nord/sud des échanges commerciaux tels qu'ils existaient auparavant, enrichis des nouvelles productions que les États ont su développer. Si de telles structures régionales ne voient pas le jour, les dynamiques actuelles des régions de Teraï, qui bénéficient directement dans leur croissance économique de la proximité immédiate du gigantesque marché (économique, de main-d'œuvre) que constituent les plaines de l'Indus, du Gange et du Brahmapoutre, risquent à court terme d'ôter aux centres du moyen Himalaya leur fonction de moteurs du développement économique et de réduire leur rôle politique.

Mais l'hypothèse de la coopération n'est pas la seule qu'on puisse formuler dans cette région de forte croissance économique dont les fruits servent tout autant au rayonnement militaire régional : plus que l'Inde, on pense à la Chine, qui revendique encore un certain nombre de « territoires historiques » à libérer et qui, malgré l'extraordinaire effort qu'elle a fourni pour siniser le Tibet, n'est pas certaine d'avoir totalement « pacifié » cette périphérie interne, ni de pouvoir soutenir encore longtemps la politique économique qu'elle y mène³.

3. Comme en témoignent les émeutes qui éclatent régulièrement au Xinjiang et au Tibet.



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

- Adejuyigbe, O., « Identification and characteristics of borderlands in Africa », *Journal of Borderlands Studies*, vol. 8, n° 2, 1989, p. 27-36.
- Ajomo, M.A., « Legal perspective on border issues », dans A.I. Asiwaju, *Borderlands in Africa*, Lagos, University of Lagos Press, 1989, p. 37-45.
- Ancel, Jacques, *Géopolitique*, Paris, Delagrave, 1936, 120 p.
- Ancel, Jacques, *Géographie des frontières*, Paris, Gallimard, 1938, 209 p.
- Anderson, Malcom, *Frontiers*, Cambridge, Polity Press, 1996, 255 p.
- Aron, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1968, 794 p.
- Arya, D.K. et R.C. Sharma, *Management Issues and Operational Planning for India's Borders*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, 178 p.
- Bartlett, Robert et Angus MacKay (dir.), *Medieval Frontier Societies*, Oxford, Clarendon Press, 1989.
- Bath, C. Richard, « Malaysia's Border Relations », *Journal of Borderlands Studies*, printemps 1988, p. 69-82.
- Beaumont, P. et al., *The Middle East: A Geographical Study*, Chichester, Wiley, 1976, 572 p.

- Birot, Pierre, *Les régions naturelles du globe*, Paris, Masson, 1970, 380 p.
- The Blue Helmets: A Review of United Nation Peace-Keeping*, New York, Department of Public Information, 1985.
- Boulding, Kenneth, *Conflict and Defence: A General Theory*, New York, Harper, 1962.
- Brunet, Roger (dir.), « Mondes nouveaux », *Géographie universelle*, Paris, Hachette-Reclus, 1990.
- Brunhes, Jean et Camille Vallaux, *La géographie de l'histoire*, 2^e édition, Paris, Alcan, 1921.
- Célérier, Pierre, *Géopolitique et géostratégie*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, 127 p.
- Charnay, J-P., *Stratégie générative*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, 346 p.
- Contamine, Philippe, *La guerre au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.
- Coopération transfrontalière*, Commission des Communautés européennes, Direction générale des politiques régionales, 1993.
- Curzon of Kedleston, lord George Nathaniel, « Frontiers », *The Romanes Lecture*, Oxford, Nature Publishing Group, 1907, 58 p.
- Demotz, Bernard, *La frontière au Moyen Âge d'après l'exemple du Comté de Savoie*, Bordeaux, Persée, 1973, 22 p.
- Deroy, Louis et Marianne Mulon, *Dictionnaire des noms de lieux*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992.
- de Visscher, Charles, *Problèmes de confins en droit international public*, Paris, Pedone, 1969, 200 p.
- Dion, Roger, *Les frontières de la France*, 2^e édition, Brionne, Gérard Montfort, 1979, 110 p.
- Dollfus, Olivier, « Phénomènes pionniers et problèmes de frontières: quelques remarques en guise de conclusion », dans P. Monbeig, *Les phénomènes de « frontière » dans les pays tropicaux*, Paris, IHEAM, 1981, p. 445-448.
- Dollfus, Olivier, *L'espace Monde*, Paris, Economica, 1994, 114 p.
- Dollfus, Olivier, *La nouvelle carte du monde*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, 127 p.
- Durand, Algernon, *The Making of a Frontier*, Londres, John Murray, 1900.
- Finch, John, *The Natural Boundaries of Empires and a New View of Colonisation*, Londres, Longman, 1844.
- Foucher, Michel, *Fronts et frontières des États du tiers monde*, thèse pour le doctorat d'État, 1986.
- Foucher, Michel, *L'invention des frontières*, Paris, FEDN, 1987, 325 p.
- Foucher, Michel, *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1988.
- Foucher, Michel (dir.), *Fragments d'Europe*, Paris, Fayard, 1993.
- Franco, Bernard, *Hautes montagnes, passions d'exploration*, Paris, Masson, 1993.
- Gay, Jean Christophe, *Les discontinuités spatiales*, Paris, Economica, 1995, 112 p.

- Géographie générale*, coll. «Encyclopédie de la Pléiade», Paris, Gallimard, 1966.
- Gottman, Jean, *La politique des États et leur géographie*, Paris, Armand Colin, 1952, 225 p.
- Griggs, Richard A., «Boundaries and war in Africa in 1995», *IBRU Boundary and Security Bulletin*, avril 1995.
- Holdich, Thomas H., *Political Frontiers and Boundary Making*, Londres, 1916, réimp. Macmillan, 1956.
- Inalcik, H., «The rise of the Ottoman Empire», dans M.A. Cook (dir.), *A History of the Ottoman Empire to 1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.
- Ispahani, Mahnas Z., *Roads and Rivals*, New York, Cornell University Press, 1989, 285 p.
- Jones, S.B., *Boundary-Making: A Handbook for Statesmen*, New York, Carnegie Endowment for International Peace, 1945.
- Kristoff, Ladis A.D., «The nature of frontiers and boundaries», *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 49, 1959, p. 269-282.
- Lapradelle, Paul Geouffre de, *La frontière: étude de droit international*, Paris, Les Éditions internationales, 1952.
- Mackinder, H.J., *Democratic Ideals and Reality: A Study in the Politics of Reconstruction*, Londres, Constable, 1919.
- McMahon, A.H., *Journal of the Royal Society of Arts 1935-1936*, Londres, 1936.
- Minghi, Julian V., «From conflict to harmony in border landscapes», dans Denis Rumley et Julian V. Minghi, *The Geography of Border Landscapes*, Londres, Routledge, 1991.
- Murthy, T.S., *Frontiers: A Changing Concept*, New Delhi, Palit & Palit Publishers, 1978, 336 p.
- Nouzille, Jean, *Histoire de frontières: l'Autriche et l'Empire ottoman*, Paris, Berg international, 1991, 263 p.
- Nweihed, Kaldone G., *Frontera y limite en su marco mundial: una aproximación a la «fronterología»*, Valle de Sartenejas-Baruta, Equinoccio, 1990, 556 p.
- O'Sullivan, Patrick, *Geopolitics*, Londres, Croom Helm, 1986, 144 p.
- Parker, W.H., *Mackinder: Geography as an Aid to Statecraft*, Oxford, Clarendon Press, 1982, 295 p.
- Pradeau, Christian, *Jeux et enjeux des frontières*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1994, 362 p.
- Prescott, J.R.V., *The Geography of Frontiers and Boundaries*, Londres, Hutchinson University Library, 1967, 205 p.
- Prescott, J.R.V., *Map of Mainland Asia by Treaty*, Melbourne, Melbourne University Press, 1975, 518 p.
- Prescott, J.R.V., *Boundaries and Frontiers*, Londres, Croom Helm, 1978, 210 p.
- Prescott, J.R.V., *Maritime Boundaries of the World*, Londres, Methuen, 1985, 377 p.
- Prescott, J.R.V., *The Geography of Boundaries and Political Frontiers*, Londres, Croom Helm, 1987, 210 p.
- Raffestin, Claude et Paul Guichonnet, *Géographie des frontières*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, 223 p.

- Rao, M.S., *Anmol's Dictionary of Geography*, New Delhi, Anmol, 1993, 378 p.
- Reclus, Elisée, *Nouvelle géographie universelle*, t. VIII, Paris, 1883.
- Rumley, Denis et Julian V. Minghi, *The Geography of Border Landscapes*, Londres, Routledge, 1991.
- Runner, Jean, *Le thé*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, 126 p.
- Sanguin, A.L., « Les aires linguistiques », *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1992, p.
- Sharma, Surya Prakash, *Delimitation of Land and Sea Boundaries between Neighbouring Countries*, New Delhi, Lancers Books, 1989, 191 p.
- Soppelsa, Jacques (dir.), *Lexique de géopolitique*, Paris, Dalloz, 1988, 277 p.
- Stoddard, Ellwyn R., « Frontiers, borders and border segmentation: Toward a conceptual clarification », *Journal of Borderlands Studies*, vol. 6, n° 1, 1991.
- Taylor, Peter J., *Political Geography*, Londres, Longman, 1985, 238 p.
- Taylor, Peter J. (dir.), *Political Geography of the Twentieth Century*, Londres, Belhaven Press, 1993, 269 p.
- Vallaux, Camille, *Géographie sociale. Le sol et l'État*, Paris, Doin, 1911, 420 p.
- Vivier de Saint Martin, M., *Nouveau dictionnaire de géographie*, Paris, Hachette, 1879.

Études régionales

- Abduwalia, H.P.S., *Hermit Kingdom: Ladakh*, New Delhi, Vikas, 1980, 180 p.
- Aitchinson, J.E.T., *Trade Products of Leh*, Calcutta, 1874.
- Aitchinson, sir Charles U., *A Collection of Treaties, Engagements and Sanads Relating to India and Neighbouring Countries, Revised and continued up to 1929*, New Delhi, Central Publishing Branch, 14 vol., 1929-1933.
- Anagarika Govinda, *Le chemin des nuages blancs*, Paris, Albin Michel, 1975, 445 p.
- Andersen, Anders Hojmark, Sarah Cooke et Michael Wills, *The New Majority*, Londres, Tibet Support Group, 1995.
- Andrugstang, G.T., *Four Rivers, Six Ranges*, Dharamsala, LTAA, 1973, 116 p.
- Antonovan, K., G. Bongard-Lévine et G. Kotovski, *Histoire de l'Inde*, Moscou, Éditions du Progrès, 1979.
- Aris, Michael, « Notes on the history of the Monyul corridor », *Tibetan Studies in Honour of H.E. Richardson*, Proceedings of the International Seminar on Tibetan studies, Oxford, 1979, p. 9-20.
- Aris, Michael, *Bhutan*, Warminster, Aris & Phillis, 1979, 344 p.
- « L'Asie orientale des origines au XV^e siècle », *Histoire du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1941, t. X.
- Aubin, Françoise, « Écrits récents sur le Tibet et les Tibétains: bibliographie commentée », *Les Cahiers du CERI*, n° 6, 1993, 68 p.
- Avedon, John F., *In Exile from the Land of Snows*, Londres, Michael Joseph, 1984, 383 p.
- Aziz, Barbara, *Tibetan Frontier Families*, New Delhi, Vikas, 1978, 292 p.

- Bacot, Jacques, *Dans les marches tibétaines*, Paris, Hachette, 1912.
- Bacot, Jacques, *Le Tibet révolté*, Paris, Hachette, 1912.
- Bacot, Jacques, *Documents de Touén Houang relatifs à l'histoire du Tibet*, Paris, Maisonneuve, 1940.
- Bacot, Jacques, *Introduction à l'histoire du Tibet*, Paris, Société asiatique, 1962, 138 p.
- Bai, Shouyi, *Précis d'histoire de Chine*, Beijing, Éditions en langues étrangères, 1988, 580 p.
- Bajpai, S.C., *Lahaul-Spiti: A Forbidden Land in the Himalayas*, New Delhi, Indus, 1987, 164 p.
- Baker, P.T., « Human biological problems in the Himalayan-Hindu Kush region », *Écologie et ethnologie de l'Himalaya*, Paris, CNRS, 1977, p. 221-234.
- Balazs, Étienne, *La bureaucratie céleste*, Paris, Gallimard, 1968, 346 p.
- Banskota, N.P., *Indo-Nepal Trade and Economic Relations*, New Delhi, B.R. Publishing, 1981, 267 p.
- Barber, Noel, *The Land of Lost Content*, Boston, Houghton Mifflin, 1970, 235 p.
- Barpujari, H.K., *Problems of the Hill Tribes: N-E Frontier*, Calcutta, Spectrum Publications, 1981, vol. 3, 372 p.
- Beg, Aziz, *Captive Kashmir*, Lahore, Allied Business, 1975, 202 p.
- Bell, sir Charles, *Tibet Past and Present*, Londres, Clarendon Press, 1924, 326 p.
- Bell, sir Charles, *The People of Tibet*, Oxford, Clarendon Press, 1928, 319 p.
- Bernard, Jean-Alphonse, *L'Inde, le pouvoir et la puissance*, Paris, Fayard, 1985, 394 p.
- Bernard, Jean-Alphonse, *De l'Empire des Indes à la République indienne*, Paris, Imprimerie nationale, 1994, 460 p.
- Bernard, Jean-Alphonse et Michel Pochoy, *L'ambition de l'Inde*, Paris, FEDN, Fayard, 1988, 213 p.
- Bertrand, Georges et Olivier Dollfus, « L'Himalaya central. Essai d'analyse écologique », *L'Espace géographique*, n° 3, 1973, p. 224-232.
- Bhushan, Shashi, *China: The Myth of a Super Power*, New Delhi, Progressive People Sector Publishers, 1976, 216 p.
- Blanc, Philippe, *Tibet d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Guy Le Prat, 1985, 249 p.
- Bogoslovskij, V.A., *Essai sur l'histoire du peuple tibétain*, Paris, Klincksieck, 1972, 183 p.
- Bonvalot, Gabriel, *De Paris au Tonkin à travers le Tibet inconnu*, Paris, Stock, 1980, 251 p.
- Boulnois, Lucette, *Les échanges entre le Népal et la Chine et leurs implications socioéconomiques au Népal depuis 1950*, thèse, Paris I, 1972.
- Boulnois, Lucette, *Poudre d'or et monnaies d'argent au Tibet*, Paris, CNRS, 1983, 248 p.
- Brandt, C. et B. Schwartz, *A Documentary History of Chinese Communism*, Cambridge, Harvard University Press, 1952.
- Burman, B.R., *Religion and Politics in Tibet*, New Delhi, Vikas, 1979, 180 p.

- Burrard, S.G., *A Sketch of the Geography and Geology of the Himalaya Mountains and Tibet*, Calcutta, Government of India, 1908, 308 p.
- Busquet, G. et C. Delacampagne, *Ladakh*, Paris, Buchet-Chastel, 1977, 171 p.
- Cabestan, Jean-Pierre, *L'administration chinoise après Mao*, Paris, CNRS, 1992, 545 p.
- Cabestan, Jean-Pierre, *Le système politique de la Chine populaire*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, 505 p.
- Cagnat, René et Michel Jan, *Le milieu des empires*, Paris, Laffont, 1981, 323 p.
- Candler, E., *The Unveiling of Lhasa*, Londres, Arnold, 1905, réimp. New Delhi, Cosmo Publishers, 1981, 304 p.
- Caroutch, Y., *Renaissance tibétaine*, Paris, Friant, 1982.
- Carrasco, Pedro, *Land and Polity in Tibet*, Seattle, University of Washington Press, 1959.
- Cassinelli, C.W. et R.B. Ekvall, *A Tibetan Principality: The Political System of Sa Skya*, Ithaca, Cornell University Press, 1969, 425 p.
- Chakravarti, P.C., *The Evolution of India's Northern Borders*, Londres, Asia Publishing House, 1971, 179 p.
- Chao, Kuo-chun, «The Chinese-Indian controversy», *Current History*, vol. 37, décembre 1959, p. 354-361.
- Chaube, S.K. (dir.), *The Himalayas: Profiles of Modernisation and Adaptation*, New Delhi, Sterling Publishers, 1985, p. 1-9.
- Chesneaux, Jean, *Sun Yat Sen*, Paris, Club français du livre, 1959.
- Chih, H. Lu, «The Sino-Indian border dispute: A legal study», *Contribution in Political Science*, n° 139, 1986, 153 p.
- Chinese Aggression*, Calcutta, Ganges Printing, 1963, 12 p.
- Choephel, Gedun, *The White Annals*, Dharamsala, Library of Tibetan Works & Archives, 1978, 103 p.
- Cognac, Philippe, *Les influences indiennes et chinoises au Népal 1950-1970*, thèse S.P., Paris I, 1974.
- Colaso, F.T.R., «Border security: Towards affective border management», dans D.K. Arya et R.C. Sharma, *Management Issues and Operational Planning for India's Borders*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, p. 131-143.
- Commission internationale de juristes, *Le Tibet et la République populaire de Chine*, Genève, CIJ, 1960, 366 p.
- Cooper, T., *New Routes for Commerce*, London, H.S. King, 1873, 284 p.
- Courant, Maurice, *L'Asie centrale aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Lyon, A. Rey, 1912, 151 p.
- Cunningham, Alexander, *Ladakh, Physical, Statistical and Historical*, New Delhi, Sagar Publishers, 1970, 480 p.
- Cunningham, Alexander, *The Ancient Geography of India*, Varanasi, Bharatiya Publishing House, 1975, 491 p.
- Dalaï Lama XIV, *Concerning Tibet*, Beijing, Éditions en langues étrangères, 1959.
- Dalaï Lama XIV, *Ma terre et mon peuple*, Genève, Olizane, 1984, 238 p.

- Daniélou, Alain, *Histoire de l'Inde*, Paris, Fayard, 1971.
- Das, Sarat Chandra, *Indian Pandits in the Land of Snow*, Calcutta, Baptist Mission Press, 1893 réimp. 1965.
- Das, Sarat Chandra, *Journey to Lhasa and Central Tibet*, Londres, John Murray, 1904.
- Datta, Chaman Lal, *Ladakh and Western Himalayan Politics*, New Delhi, Munshiram Manoharlal Publishers, 1973, 239 p.
- David Néel, Alexandra, *À l'ouest barbare de la vaste Chine*, Paris, Plon, 1947 réimp. 1981, 284 p.
- David Néel, Alexandra, *Le vieux Tibet face à la Chine nouvelle*, Paris, Plon, 1953 réimp. 1981, 205 p.
- David Néel, Alexandra, *Quarante siècles d'expansion chinoise*, Paris, Plon, 1964 réimp. 1981.
- de Beauregard, Philippe, *La politique asiatique de la Chine*, Paris, FEDN, 1986, 357 p.
- de Beauregard, Philippe et al., *La Chine face au monde*, Paris, Laffont, 1983, 255 p.
- de Cherisey, Christine et Éric Vally, *Tsangbou*, Paris, Hachette, 1981.
- de Glasenapp, H., *Les littératures de l'Inde*, Paris, Payot, 1963, 363 p.
- de La Vallée Poussin, Louis, *Dynasties et histoire de l'Inde*, Paris, De Boccard, 1935, 396 p.
- Deloche, Jean, *Recherche sur les routes de l'Inde au temps des Mogols*, Paris, EFE0, 1968, 138 p.
- Demieville, Paul, *Le concile de Lhasa*, Paris, IHEC, 1952 réimp. 1987, 398 p.
- Deshpande, C.D., *India: A Regional Interpretation*, New Delhi, Northern Book Center, 1992, 330 p.
- Dhanalaxmi, Ravuri, *British Attitude to Nepal's Relations with Tibet and China, 1814-1914*, Chandigarh, Bahri Publishers, 1981, 182 p.
- Dollfus, Pascale, *Lieu de neige et de genévriers : organisation sociale et religieuse des communautés bouddhistes au Ladakh*, Paris, CNRS, 1989, 284 p.
- Domenach, Jean-Luc, *Chine : l'archipel oublié*, Paris, Fayard, 1992, 689 p.
- Domenach, Jean-Luc et Philippe Richer, *La Chine, 1949-1985*, Paris, Imprimerie nationale, 1987, 501 p.
- Donaldson, Robert H., *Soviet Policy toward India*, Cambridge, Harvard University Press, 1974, 338 p.
- Donnet, Pierre Antoine, *Tibet mort ou vif*, Paris, Gallimard, 1990, 352 p.
- Drew, Frederic, *Jammoo and Kashmir Territories*, Londres, Stanford, 1876 réimp. 1976.
- Drew, Frederic, *Northern Barrier of India*, New Delhi, Light & Life, 1877 réimp. 1971, 336 p.
- Dumont, Louis, *Homo Hierarchicus*, Chicago, University of Chicago Press, 1980, 353 p.
- Dung-dkar blo-bzang phrim-las, *The Merging of Religious and Secular Rule in Tibet*, Beijing, Foreign Language Press, 1981, 135 p.

- Dupuis, Jacques, *L'Himalaya*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, 128 p.
- Duroselle, Jean-Baptiste, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1990, 1010 p.
- Dut, Srikant, «India and the Himalayan states», *Asian Affairs*, février 1980, p. 71-81.
- Dutreuil de Rhins, Jean-Louis, *L'Asie centrale*, Paris, Leroux, 1889, 620 p., atlas.
- E100, *Histoire de la Chine moderne, 1840-1919*, Paris, Éditions du centenaire, 1978.
- Epstein, Israel, *Tibet Transformed*, Beijing, New World Press, 1983, 566 p.
- Étienne, Gilbert, *Le Pakistan, don de l'Indus*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.
- Fabre, Guilhem, «Chine 1992-1993: l'irrésistible ascension», *Courrier des pays de l'Est*, n° 384, novembre 1993, p. 47-55.
- Feigon, Lee, *Demystifying Tibet*, Chicago, Ivan R. Dee, 1996, 230 p.
- Fischer, Margareth et R.A. Huttenback, *Himalayan Battleground: Sino-Indian Rivalry in Ladakh*, Londres, Oxford University Press, 1963, 194 p.
- Fisher, James F., *Transhimalaya Traders*, New Delhi, Motilal Banarsidass, 1986, 232 p.
- Fitzgerald, C.-P., *Li Che-Min, unificateur de la Chine*, Paris, Payot, 1935, 247 p.
- Fort, Monique et Olivier Dollfus, «Questions de géomorphologie dans l'ouest du Kunlun et du Tibet», *Annales de géographie*, n° 566, juillet-août 1992.
- Francke, A.H., *Antiquities of Indian Tibet*, New Delhi, Asian Educational Service, 1914, 448 p.
- Frédéric, Louis, *Dictionnaire de la civilisation indienne*, Paris, Laffont, 1987, 1276 p.
- From Liberation to Liberalization*, Dharamsala, LTAA, 1982, 216 p.
- Gaborieau, Marc (dir.), *Récit d'un voyageur musulman au Tibet*, Paris, Klincksieck, 1973, 166 p.
- Gashi, T.D., *New Tibet*, Dharamsala, LTAA, 1980.
- Gelter, Roma et Stuart Gelter, *The Timely Rain*, Londres, Hutchinson, 1964.
- Gentelle, P., «Chine: la région autonome du Tibet», *Information géographique*, n° 1, janvier-février 1975.
- Gernet, Jacques, *Le monde chinois*, Paris, Armand Colin, 1990.
- Ghoshal, Upendra Nath, *A History of Indian Political Ideas – The Ancient Period and the Period of Transition to Middle Ages*, Bombay, Oxford University Press, 1959.
- Ghoshal, Upendra Nath, *A History of Indian Public Life: The Pre-Maurya and the Maurya Periods*, Bombay, Oxford University Press, 1966, 589 p.
- Ginsburg, George, «Pekin-Lhassa-New Delhi», *Political Science Quarterly*, vol. 75, septembre 1960.
- Gipouloux, François, «L'échiquier et le marché: fractures méridiennes et dynamiques régionales en Chine», *Études asiatiques*, vol. 49, n° 1, 1995.
- Greenhut II, Frederic A., *The Tibetan Frontier Question*, New Delhi, S. Chand, 1982, 178 p.
- Grousset, René, *Histoire de la Chine*, Paris, Fayard, 1942, 462 p.
- Grousset, René, *La face de l'Asie*, Paris, Payot, 1955.

- Grousset, René, *L'empire des steppes*, Paris, Payot, 1965, 656 p.
- Grunfeld, A. Tom, *The Making of Modern Tibet*, New Delhi, Oxford University Press, 1987, 277 p.
- Guibaut, Alain, *Anthropologie des Tibétains orientaux*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 1965.
- Guibaut, Alain, *Missions perdues au Tibet*, Paris, A. Bonne, 1967.
- Guichonnet, Paul et Claude Raffestin, *Géographie des frontières*, Paris, Presses universitaires de France., 1974, 223 p.
- Haarh, Erich, *The Yar-Lun Dynasty*, Copenhagen, Gad, 1969.
- Hambis, Louis, *La Haute-Asie*, Paris, Presses universitaires de France, 1953, 126 p.
- Hamilton, James Russel, *Les Ouïghours à l'époque des cinq dynasties*, Paris, Imprimerie nationale, 1955, 201 p.
- Harrer, Heinrich, *Sept ans d'aventures au Tibet*, Paris, Arthaud, 1967.
- Harrer, Heinrich, *Retour au Tibet*, Paris, Arthaud, 1985, 270 p.
- Hedin, Sven, *Scientific Results of a Journey in Central Asia*, Stockholm, Lithographic Institute, 1905.
- Hedin, Sven, *Le Tibet dévoilé*, Paris, Hachette, 1910.
- Hedin, Sven, *Transhimalaja*, Wiesbaden, F.A. Brockhaus, 1961, 441 p.
- Heng Tse, T., *La question du Tibet et les Nations Unies*, thèse de droit, Paris, 1964, 209 p.
- Herenschmidt, Olivier, «L'Inde et le sous-continent indien», *Ethnologie régionale II*, Paris, Gallimard, 1978, p. 86-375.
- Holdich, T.H., *India*, Londres, Frowde, 1904.
- House, J.W., «The frontier zone: A conceptual problem for policy makers», *International Political Science Review*, vol. II, n° 4, 1980, p. 456-477.
- Houston, Seth, *The Yak and the Dragon*, Tokyo, Oberlin University, 1996, 38 p.
- Imart, Guy G., «The limits of Inner Asia: Some soul researching on new borders for an old frontier-land», *Papers on Inner Asia*, Bloomington, Indiana University Research Institute, n° 1, 1987.
- Ives, J.D. et B. Messerli, *The Himalayan Dilemma*, Londres, Routledge, 1989, p.
- Jackson, David P., *The Mollas of Mustang*, Dharamsala, LTAA, 1984, 248 p.
- Jaffrelot, Christophe (dir.), *L'Inde contemporaine de 1950 à nos jours*, Paris, Fayard, 1996, 742 p.
- Jain, R.K., *China South-Asian Relations 1947-1980*, Londres, Radiant Publishers, 1981, 690 p.
- Jatkar, S.D. et R. Jayaram, *Political Theory and Institutions*, New Delhi, Sterling Publishers, 1985, 204 p.
- Javed Chaudhri, A.G., «Sino-Indian border dispute», *Regional Studies*, été 1984.
- Jeshurun, Chandra (dir.), *China, India, Japan, and the Security of Southeast Asia*, Singapour, Institute of Southeast Asia Studies, 1993, 283 p.
- Jest, Corneille, *Dolpo, communautés de langue tibétaine au Népal*, Paris, CNRS, 1978.

- Jest, Corneille, *La turquoise de vie*, Paris, Métailié, 1985, 223 p.
- Joyaux, François, *La politique extérieure de la Chine populaire*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, 127 p.
- Joyaux, François, *La nouvelle question d'Extrême-Orient*, Paris, Payot, 1985, 2 t.
- Kapileshwar, L., *India and Bhutan*, New Delhi, Sindhu Publishers, 1974, 275 p.
- Kaplanian, Patrick, *Les Ladakhi du Cachemire*, Paris, Hachette, 1981, 317 p.
- Karan, P.P., *The Changing Face of Tibet: The Impact of Chinese Communist Ideology on the Landscape*, Lexington, University Press of Kentucky, 1976, 114 p.
- Karan, P.P., «Population characteristics of the Himalayan region», *Mountain Research and Development*, n° 7, 1987.
- Klass, Rosanne, *Afghanistan: The Great Game Revisited*, 2^e édition, Londres, Freedom House, 1990, 565 p.
- Knight, E.F., *Where Three Empires Meet*, Londres 1896, réimp. New Delhi, Datta Book Center, 1985, 528 p.
- Krieger-Krynicky, Annie, «Le Pakistan», *Notes et études documentaires*, Paris, La Documentation française, n° 4918.
- Krieger-Krynicky, Annie, *Le Pakistan*, Paris, Le Sycomore, 1982, 266 p.
- Kumar, D.P., *Nepal: Year of Decision*, New Delhi, Vikas, 1980, 222 p.
- Kumar, D.P., *Kashmir: Pakistan's Proxy War*, New Delhi, Har-Anand Publishers, 1993, 320 p.
- L'Inde, grande puissance de l'océan Indien*, Paris, CHEAM, 1988, 165 p.
- La question de la frontière sino-indienne*, Beijing, New World Press, 1960, 155 p.
- Lai Tse, Sheng, *Le problème tibétain*, Paris, Pedone, 1941, 186 p.
- Lall, John, *Aksai Chin and Sino-Indian Conflict*, New Delhi, Allied Publishers, 1989, 356 p.
- Lamb, Alastair, *Britain and Chinese Central Asia: The Road to Lhasa, 1767 to 1905*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1960.
- Lamb, Alastair, *The China-India Border: The Origin of the Disputed Areas*, Londres, Oxford University Press, 1964, 192 p.
- Lamb, Alastair, *Crisis in Kashmir 1947-1966*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1966, 163 p.
- Lamb, Alastair, *The McMahon Line*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1966.
- Lamb, Alastair, *Asian Frontiers*, Londres, Pall Mall Press, 1968, 230 p.
- Lamb, Alastair, *The Kashmir Problem*, New York, Praeger, 1968, 163 p.
- Lamb, Alastair, *The Sino-Indian Border in Ladakh*, Canberra, Australian National University Press, 1973, 113 p.
- Lamb, Alastair, *Kashmir: A Disputed Legacy 1846-1990*, New Delhi, Oxford University Press, 1991.
- Landon, Percival, *Lhasa*, Londres, Hurst & Blackett, 1905, 426 p.
- Larivière, Jean-Pierre, «Le Tibet», *La terre et les hommes: mélanges offerts à Max Derruau*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, 1990.

- Larivière, Jean-Pierre et Pierre Sigwalt, *La Chine*, Paris, Masson, 1991, 316 p.
- Lattimore, Owen, *Pivot of Asia: Sinkiang and the Inner Asian Frontiers of China*, New York, AMS Press, 1975, 288 p.
- Law, B.C. (dir.), *Mountains and Rivers of India*, Calcutta, National Committee for Geography, 1968.
- Laxman Singh, R., *The Changing Bhutan*, New Delhi, Radiant Publishers, 1974, 168 p.
- Leckie, Scott, «Social engineering, occupying powers and evictions: The case of Lhasa, Tibet», *Environment and Urbanization*, vol. 6, n° 1, avril 1994.
- Legendre, mission, *Le massif sino-tibétain*, Paris, Larose, 1916, 249 p.
- Lemoine, Jacques, «L'Asie orientale», *Ethnologie régionale*, Paris, Gallimard, 1968, p. 425-996.
- Lévy, Sylvain, *Le Népal*, 2^e édition, Paris, Ernest Leroux, 1985, 408 p.
- Ling Nai, Min, *Tibetan Source-Book*, Hong Kong, Union Research Institute, 1964.
- Lombard, Denys, *La Chine impériale*, Paris, Presses universitaires de France, 1987, 126 p.
- Macdonald, David, *Mœurs et coutumes des Tibétains*, Paris, Payot, 1930, 263 p.
- MacGregor, John, *Tibet: A Chronicle of Exploration*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1970, 373 p.
- Maillard, Ella, *Oasis interdites*, Paris, Grasset, 1973, 270 p.
- Malhotra, M.S., «Effects of ecological factors on different physiological and biochemical parameters in low-landers during prolonged stay at altitude of 4100 m in Western Himalayas», *Écologie et ethnologie de l'Himalaya*, Paris, CNRS, 1977, p. 235-238.
- Maxwell, Neville, *India's China War*, Londres, Jonathan Cape, 1970, 475 p.
- McEwen, Alec C., «The international boundary commission Canada-United States», *The Canadian Surveyor*, vol. 40, n° 3, automne 1986.
- McPhee, Peter, «A case study of internal colonization: The francisation of Northern Catalonia», *Review*, vol. 111, n° 3, 1980.
- Mehra, Parshotam, *The McMahon Line and After*, New Delhi, Macmillan, 1974, 497 p.
- Mehra, Parshotam, *The North-Eastern Frontier 1914-1954*, Londres, Oxford University Press, 1980, 192 p.
- Mehra, Parshotam, «The elusive triangle: Tibet on India-China relations – A brief conspectus», *China Report*, n° 26, 1990, p. 145-156.
- Mehra, Parshotam, *An Agreed Frontier*, New Delhi, Oxford University Press, 1992, 248 p.
- Mélikhov, G., «À propos de la frontière septentrionale du patrimoine territorial des féodaux mandchous (qing) à l'époque de leur conquête de la Chine, années 1940-1980) du XVII^e siècle», *Russie-Chine aux XVII^e-XIX^e siècles*, Moscou, Éditions du Progrès, 1985, p. 13-58.
- Mianiskov, V., *L'empire des Qing et l'État russe au XVII^e siècle*, Moscou, Éditions du Progrès, 1985.

- Misra, H. N., *Bhutan: Problems and Policies*, New Delhi, Heritage Publishers, 1988, 153 p.
- Mojumbar, K.K., «The inheritors of the British Raj: A study in boundary making», dans D.K. et R.C. Sharma, *Management Issues and Operational Planning for India's Borders*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, p. 43-52.
- Monbeig, Pierre, *Les phénomènes de «frontière» dans les pays tropicaux*, Paris, IHEAL, 1981, 456 p.
- Moorcroft, William, *Travels in the Himalayan Provinces of Hindustan and the Panjab, in Ladakh and Kashmir, in Peshawar, Kabul Kunduz and Bokhara, 1819-1825*, Londres, 1841, réimp. New Delhi, Sagar Publishers, 2 vol., 1971.
- Moraes, Frank, *The Revolt in Tibet*, New York, Macmillan, 1960, 223 p.
- Moseley, George V.H., *The Consolidation of the South China Frontier*, Londres, Berkeley, 1973, 192 p.
- Moulin, Olivier, *Tibet, l'envers du décor*, Genève, Olizane, 1993, 335 p.
- Mullik, B.N., *My Years with Nehru: The Chinese Betrayal*, Bombay, Allied Publishers, 1971, 650 p.
- Murty, T.S., *Path of Peace: Studies in Sino-Indian Boundary Dispute*, New Delhi, 1983.
- Mustafa, Z., «The Sino-Pakistan border: Historical aspect», *Pakistan Horizon*, 2^e trim. 1972.
- Needham, Joseph, *Science and Civilization in China*, Cambridge, Cambridge University Press, 1959, T. III.
- Nehru, Jawaharlal, *The Discovery of India*, New Delhi, Oxford University Press, 1946, 11^e réimp. 1994, 582 p.
- Nehru, Jawaharlal, «The situation of India», *Foreign Affairs*, n° 41, avril 1963.
- Newberg, Paula R., *Double Betrayal: Repression and Insurgency in Kashmir*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, 1995, 75 p.
- Neyroud, Michel, «Organisation de l'espace, isolement et changement dans le domaine transhimalayen: le Zaskar», *L'Espace géographique*, n° 4, 1985.
- Nirmalananda, S., *State Governemnt and Politics: Sikkim*, New Delhi, Sterling Publishers, 1985, 301 p.
- Norbu, Dawa, *Red Star over Tibet*, Dharamsala, LTAA, 1974.
- Norbu, Dawa, «Chinese strategic thinking on Tibet and the Himalayan Region», *Strategic Analysis*, vol. 12, n° 4, juillet 1988, p. 374-380.
- Norbu, J., *Horseman in the Snow*, Dharamsala, LTAA, 1979.
- Norbu, Thubten, *Tibet*, Paris, Stock, 1969, 320 p.
- Paljor, K., *Tibet: The Undying Flame*, Dharamsala, LTAA, 1977.
- Panday, Ram Kumar, *Development Disorders in the Himalayan Heights*, Katmandu, Ratna Pustar Bhandar, 1995, 438 p.
- Panikkar, K.M., *India and the Indian Ocean*, London, George Allen & Unwin, 1945, 109 p.
- Panikkar, K.M., *The Founding of the Kashmir State*, London, George Allen & Unwin, 1953, 172 p.

- Panikkar, K.M., *In Two Chinas: Memoirs of a Diplomat*, Londres, Allen and Unwin, 1955.
- Panikkar, K.M., *L'Asie et la domination occidentale*, Paris, Seuil, 1956, 448 p.
- Panikkar, K.M., *India and China*, Bombay, Asia Publishing House, 1957, 107 p.
- Panikkar, K.M., *Problems of Indian Defence*, Londres, Asia Publishing House, 1960, 138 p.
- Panikkar, K.M., *Geographical Factors in Indian History*, Bombay, Bharatiya Vidya Bhavan, 1969, 128 p.
- Patterson, G.N., *Tibet in Revolt*, Londres, Faber & Faber, 1960, 310 p.
- Peissel, Michel, *L'organisation politique et sociale du royaume tibétain de Glo dit royaume du Mustang*, thèse, Paris, 1969.
- Peissel, Michel, *Les chevaliers du Kham*, Paris, Laffont, 1972, 308 p.
- Pelliot, Paul, *La Haute-Asie*, s.l., 1933, 37 p.
- Pelliot, Paul, *Histoire ancienne du Tibet*, Paris, Maisonneuve, 1961, 169 p.
- Perrin, J., «Les sociétés tibétaines», dans J. Poirier, *Ethnologie régionale*, Paris, Gallimard, 1978, p. 376-424.
- Petech, Luciano, *A Study of the Chronicles of Ladakh*, Calcutta, 1939.
- Petech, Luciano, *China and Tibet in the Early Eighteenth Century*, Leyde, E.J. Brill, 1950.
- Pochoy, Michel, *Le Pakistan, l'Océan Indien et la France*, Paris, FEDN, 1991.
- Pranavendra Saraswati, Sri Swami, *Kailas-Manasarovar*, New Delhi, Surya, 1949, 242 p.
- Prasad, Bisheshwar, *The Foundation of India's Foreign Policy*, Calcutta, Naya Prokash, 1979, 596 p.
- Puri, Balraj, *Simmering Volcano: Study of Jammu's Relations with Kashmir*, New Delhi, Sterling Publishers, 1983, 144 p.
- Racine, Jean, *Nation, régionalisme, sentiments d'identité et aspirations territoriales: jalons pour une géopolitique de l'espace vécu en Union Indienne*, 59 p., ronéo.
- Racine, Jean, «Fait de Dieu, fait du prince: climat et politique en Union Indienne», *Hérodote*, n° 39, 4^e trimestre 1985, p. 5-59.
- Racine, Jean, «L'Inde, ou Comment gouverner Babel», *Hérodote*, n° 42, 3^e trimestre 1986, p. 7-32.
- Racine, Jean-Luc, «Rama et les joueurs de dés: questions sur la nation indienne», *Hérodote*, n° 71, 4^e trimestre 1993, p. 5-42.
- Rahul, Ram, *The Government and Politics of Tibet*, New Delhi, Vikas, 1969, 160 p.
- Rahul, Ram, *The Himalaya Borderland*, New Delhi, Vikas, 1970, 157 p.
- Rahul, Ram, *Modern Bhutan*, New Delhi, Vikas, 1971, 173 p.
- Rahul, Ram, *Politics of Central Asia*, New Delhi, Vikas, 1973, 185 p.
- Rahul, Ram, *The Himalaya as a Frontier*, New Delhi, Vikas, 1978, 154 p.
- Rahul, Ram, *Royal Bhutan*, New Delhi, ABC Publishers, 1983, 85 p.

- Rajbahak, Ram Prasad, *Nepal-India Open Border: A Bond of Shared Aspirations*, New Delhi, Lancer Publishers, 1992, 218 p.
- Ramakant, *Nepal, China and India*, New Delhi, Ahh; nAv nllh, 1976.
- Ramakrishna Rao, D.V.L.N. et R.C. Sharma (dir.), *India's Borders: Ecology and Security Perspectives*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, 230 p.
- Ren Mei'e, *An Outline of China's Physical Geography*, Beijing, Foreign Language Press, 1985, 471 p.
- Report of the Officials of the Governments of India and the People's Republic of China on the Boundary Question*, New Delhi, Ministère des Affaires étrangères, 1962.
- Richardson, Hugh, *Tibet and Its History*, Londres, Oxford University Press, 1962, 308 p.
- Rieffel, Robert, *Le Népal*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, 127 p.
- Rieger, Hans S., *Comparative Evolution of Road Construction Techniques in Nepal*, Wiesbaden, Franz Steiner, 1979, 257 p.
- Ronaldshay, Earl of, *The Life of Lord Curzon*, Londres, Liveright, 1928, vol. II.
- Rossabi, Morris, *China and Inner Asia*, Londres, Thames and Hudson, 1975, 320 p.
- Roux, Michel, *Minorité nationale, territoire et développement: les Albanais en Yougoslavie*, thèse pour le doctorat de géographie, Toulouse, 1990.
- Sacareau, Isabelle, *Porteurs de l'Himalaya: le trekking au Népal*, Paris, Belin, 1997, 271 p.
- Saklani, Atul, *The History of a Himalayan Princely State*, New Delhi, Durga Publications, 1987, 256 p.
- Saskena, Jyotsna, *Les relations extérieures de l'Inde*, Paris, FEDN, n° 39, 1991, 92 p.
- Sen, Gautam, « Concepts and issues of national security », dans D.K. Arya et R.C. Sharma, *Management Issues and Operational Planning for India's Borders*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, p. 19-36.
- Sen Gupta, Bhabani, « India's borders: Problems of national security », dans D.V.L.N. Ramakrishna Rao et R.C. Sharma, *India's Borders: Ecology and Security Perspectives*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, p. 47-68.
- Shaha, Rishikesh, *Politics in Nepal 1980-1991*, New Delhi, Manohar, 1993, 344 p.
- Shakabpa, Tsepon W.D., *Tibet: A Political History*, Londres, Newhaven, 1976, 369 p.
- Sherring, C., *Western Tibet and the British Borderland*, New Delhi, Cosmos Publishers, 1974, 376 p.
- Singh, H., « Territorial organization of gompas in Ladakh », *Écologie et ethnologie de l'Himalaya*, Paris, CNRS, 1977, p. 351-370.
- Singh, Jasjit (dir.), *India-China and Panchsheel*, New Delhi, Sanchar Publishers House, 1996, 226 p.
- Singh, K.R., « Border management issues and strategic planning », dans D.V.L.N. Ramakrishna Rao et R.C. Sharma, *India's Borders: Ecology and Security Perspectives*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, p. 167-201.
- Singh, K.R., « Changing concept of national security », dans D.K. Arya et R.C. Sharma, *Management Issues and Operational Planning for India's Borders*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, p. 11-18.

- Singh, R.L. (dir.), *India: A Regional Geography*, Varanasi, National Geographical Society of India, réimp. 1989, 992 p.
- Singh, Surindur, «Thoughts on border security and allied issues», dans D.K. Arya et R.C. Sharma, *Management Issues and Operational Planning for India's Borders*, New Delhi, Scholars' Publishing Forum, 1991, 178 p.
- Sinha, A.C., *The Cultural Zones and Their Frontiers in the Himalayas*, paper presented in the Workshop on Himalayan Studies, Ranchi University, 14-16 mars 1981.
- Sinha, A.C., «The divided communities on the Eastern Himalayan frontier», dans S.K. Chaube (dir.), *The Himalayas: Profiles of Modernisation and Adaptation*, New Delhi, Sterling Publishers, 1985, p. 172-184.
- Sinha, H.N., *The Development of Indian Polity*, New Delhi, Asia Publishers, 1963.
- Sinha, Nirmal Chandra, *Tibet*, Calcutta, K.L. Mukhopadhyay, 1967, 70 p.
- Sinha, S., *Chinese Aggression*, New Delhi, Rama Krishna and Sons, 1960.
- Sinor, Denis, *Inner Asia: A Syllabus*, Bloomington et La Haye, Indiana University Press et Mouton, 1969, 261 p.
- Spate, O.H.K., *India and Pakistan*, 3^e éd., Londres, Methuen, 1972, 439 p.
- Spear, P., *India, A Modern History*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1961, vol. X.
- Spence, Jonathan D., *The Search for Modern China*, Londres, Hutchinson, 1990, 876 p.
- Statistical Office of Mongolia, *Mongolian Economy and Society in 1992*, Oulan-Bator, Statistical Office of Mongolia, 1993.
- Stein, R.A., *Les tribus anciennes des marches sino-tibétaines*, Paris, Imprimerie Nationale, 1959, 106 p.
- Stein, R.A., *La civilisation tibétaine*, Paris, L'Asiatèque, 1962, réimp. 1988, 107 p.
- Stiller, S.J., *The Rise of the House of Gorkha*, Katmandu, Ratna Pustak Bhandar, 1975, 388 p.
- Stirling Hamilton, William, *Notes on Tibetan Trade*, Lahore, Government of Penjab, 1910.
- Strong, Anna L., *Tibetan Interviews*, Beijing, New World Press, 1959, 210 p.
- Subba, Tanka Bahadur, «Caste and adaptation: The case of the Nepalis in Darjeeling», dans S.K. Chaube, *The Himalayas, Profiles of Modernisation*, New Delhi, Sterling Publishers, p. 72-90.
- Swami Pranavananda, *Kalias-Manasarovar*, New Delhi, Surya Print Process, 1949, 242 p.
- Tan Eng Bok, Georges, *La modernisation de la défense chinoise et ses principales limites, 1977-1983*, Paris, Cahiers de la FEDN, n° 30, 1984, 383 p.
- Teichman, sir Eric, *Travels of a Consular Officer in Eastern Tibet*, Cambridge, Biblio Life.
- Teufel Dreyer, June, *China's Forty Millions: Minority Nationalities and National Integration in the People's Republic of China*, Cambridge, Harvard University Press, 1976, 333 p.

- Thomson, Thomas, *Western Himalaya and Tibet*, Londres, Reeve and Co., 1852, réimp. Ratna Pustak Bhandar, Katmandou, 1979, 501 p.
- Tibet 1950-1967*, Hong Kong, Hong Kong Union Research Institute, 1968, 849 p.
- Tibet – A Land of Snows, Rich in Precious Stones and Mineral Resources*, Dharamsala, Research and Analysis Centre, 1991, 34 p.
- Le Tibet: hier et aujourd'hui*, Beijing, Beijing Information, 1984, 107 p.
- Tricart, Jean, « Le milieu naturel du Tibet, d'après les publications chinoises récentes », *Revue de géomorphologie dynamique*, n° 1, 1985, p. 31-40.
- Trolliet, Pierre, « Les niveaux d'administration et de contrôle du territoire », dans Pierre Gentel (dir.), *L'état de la Chine*, Paris, La Découverte, 1989.
- Upreti, Prem R., *Nepal-Tibet Relations 1850-1930*, Katmandou, Puga Nara, 1980, 250 p.
- van Eekelen, W.F., *Indian Foreign Policy and the Border Dispute with China*, Utrecht, Gravenhage, 1964, 220 p.
- van Walt van Praag, Michael C., *The Status of Tibet*, Londres, Wisdom Publications, 1987, 381 p.
- Vidal de Lablache, P., « Haute-Asie », *Géographie universelle*, Paris, Armand Colin, 1929, tome VIII.
- Von Furer Haimendorf, Christoph, *Les sherpas du Népal*, Paris, Hachette, 1980, 352 p.
- Wang, Furen et Wenqing Suo, *Highlights of Tibetan History*, Beijing, New World Press, 1984, 206 p.
- Wangyal, P., *Political Developments in Tibet 1951-1959*, New Delhi, thèse J.N. University, 1974.
- Wignall, Sidney, *Prisonniers au Tibet rouge*, Paris, Flammarion, 1959, 247 p.
- William, E.T., *Tibet and Her Neighbors*, Berkeley, University of California Press, 1937.
- Wise, David, *The Politics of Lying*, New York, Random House, 1973, 415 p.
- Woodman, Dorothy, *Himalayan Frontiers*, Londres, Cresset Press, 1969, 423 p.
- Wu, Harry, *Laogai, le goulag chinois*, Paris, Dagorno, 1996, 323 p.
- Yingpang, W., *La politique chinoise en Mongolie et au Tibet de 1871 à 1922*, thèse de lettres, Paris, 1948.
- Younghusband, sir F.E., *India and Tibet*, New Delhi, Oriental Publishers, 1973, 455 p.
- Younghusband, sir F.E., *Northern Frontier of Kashmir*, New Delhi, Oriental Publishers, 1973, 127 p.
- Younghusband, sir G.J., *Indian Frontier Warfare*, Londres, Kegan Paul, 1898, 254 p.
- Zahirrudin, Ahmed, *China and Tibet 1708-1859*, Oxford, Oxford University Press, 1960.
- Zalmay, K., *Security in Southern Asia*, New York, St. Martin's Press, 1984, 242 p.
- Zin, Max-Jean, *Histoire politique de l'Inde indépendante*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, 335 p.
- Zin, Max-Jean, *La politique de l'Inde*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, 127 p.

Dans la littérature européenne, la marche est perçue comme un préalable à la frontière linéaire, une étape historique du processus de construction nationale-territoriale qui aboutit *in fine* à l'émergence de l'État-nation. Les territoires concernés sont affectés d'un statut et de fonctions propres à leur position géographique, tout à côté d'un voisin perçu au minimum comme hostile. Généralisée par l'empire carolingien, la marche fut largement utilisée par la couronne anglaise, d'abord dans les îles britanniques puis sur les terres conquises au cours de son expansion territoriale.

Les États actuels d'Asie du Sud ont hérité de ces dispositifs et entrepris de les intégrer à leur territoire national. Mais la disparition des marches a suscité depuis la décolonisation des tensions, voire dans certains cas des conflits de frontière, qui sont toujours actifs après plus de soixante ans d'indépendance. C'est le cas entre l'Inde et la Chine, mais c'est aussi valable, quoique à des degrés moindres, pour l'ensemble des frontières traversant les Himalayas.

Mettant en scène les dissymétries de la marche himalayenne dans ses contextes géographique et historique, et dans sa dynamique actuelle, l'auteur s'attache à définir les constituantes physiques et humaines de cette barrière montagneuse. Il s'interroge sur la légitimité des revendications territoriales ou frontalières et esquisse une typologie des marches observables dans les Himalayas.

EMMANUEL GONON, directeur des programmes à l'Observatoire européen de géopolitique, est spécialiste des questions de frontière et d'Asie. Il travaille à l'heure actuelle sur la problématique des conflits en Afrique de l'Ouest et sur celle de la reconstruction de l'État de droit dans les pays en sortie de crise (Irak, Afghanistan).



9 782760 527034

www.puq.ca

ISBN 978-2-7605-2703-4